



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

D 470247



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

1892-1893

DC
611
.074
A3

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ORNE

TYPOGRAPHIE E. RENAUT-DE BROISE

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ORNE

TOME X.



ALENÇON
TYPOGRAPHIE RENAUT-DE BROISE
PLACE D'ARMES
—
1890.

10

Dunning
Niphoff
12-8-26
13603

BUREAU ET COMMISSION DE PUBLICATION

| | |
|--|--------------------------|
| <i>Président honoraire.</i> | LÉON DE LA SICOTIÈRE. |
| <i>Président</i> | Gustave LE VAVASSEUR. |
| | L'abbé BLIN. |
| <i>Vice-Présidents</i> ... | Le Comte DE CHAENCEY. |
| | Marquis DE LA JONQUIÈRE. |
| | Le Comte DE VIGNERAL. |
| <i>Secrétaire général.</i> | Le Comte DE CONTADES. |
| <i>Secrétaire</i> | Henri BEAUDOUIN. |
| <i>Secrétaire-Adjoint.</i> | L'abbé HOMMEY. |
| <i>Trésorier</i> | DE BROISE. |
| <i>Archiviste-Bibliothé- caire</i> | LE NEUF DE NEUFVILLE. |
| | ACHARD DES HAUTES-NOES. |
| <i>Membres de la Com- mission de publi- cation</i> | L'abbé BARRET. |
| | DUBOIS-GUCHAN. |
| | LECOINTRE. |
| | RENAULT DU MOTÉY. |
| | L'abbé ROMBAULT. |

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

- ACHARD DES HAUTES-NOES, maire de Saint-Mars-d'Égrenne, à Alençon, rue de Bretagne, 29.
- ACHON (Charles d'), à la Roche-de-Gennes, à Gennes (Maine-et-L.).
- ADIGARD, avocat à Domfront.
- ALEXANDRE, bibliothéc. de la ville, à Alençon, r. de l'Écusson, 40.
- ALMAGRO-DESCHAMPS, ancien pharmacien, à Laigle.
- ANTONIN, pasteur de l'Église Évangélique, à Alençon, rue du Jeudi, 32.
- APPERT (Jules), à Flers, rue d'Argentan, 10.
- ARNOUL, archit. du département, à Alençon, r. de la Mairie, 11.
- AVELINE, avoué à Alençon, rue du Jeudi, 33.
- AUDIFFRET-PASQUIER (duc d'), sénateur, de l'Académie française, au château de Sassi (Orne); — à Paris, rue Fresnel, 23.

- AUDIFFRET-PASQUIER (marquis D'), au château de Sassi ; — à Paris, avenue d'Antin, 15.
- AURIAQ (D'), conservateur sous-directeur à la Bibliothèque nationale, à Paris, 3, rue Ventadour.
- BAILLANCOUT (DE), à Mortain (*Manche*).
- BARRET (l'abbé), curé de la Place, à Sées.
- BEAU (Amédée), anc. dép., au château de Tubœuf, par Chandai.
- BEAUCHAMPS (baron DE) DE MONTHÉARD, au château de Beauchamps, par la Ferté-Bernard (*Sarthe*).
- BEAUCHÈNE (comte DE), au château de Torcé, par Ambrières (*Mayenne*).
- BEAUCHÈNE (DE), anc. commandant de gendarmerie, à Lisieux.
- BEAUDOUIN (Henri), à Alençon, 22, rue des Promenades.
- BEAUREGARD (DE), au château d'Aché, par Alençon.
- BENET, secrétaire de la Société des Beaux-Arts, rue des Petits-Carreaux-Saint-Julien, à Caen.
- BERNIER (le Révérend Père), à Tinchebrai.
- BERTOUT (l'abbé), vicaire à Passais.
- BESNARD (Joseph), à Loisé, près Mortagne.
- BIDARD-HUBERDIÈRE, docteur-médecin, à Lonlai-l'Abbaye ; — à Paris, rue de Suresnes, 9.
- BLANCHETIÈRE, membre de l'Institut des provinces, à Domfront.
- BLIN (l'abbé), chan. honoraire, aumônier de la Miséricorde à Sées.
- BOISSEY (l'abbé), vicaire à Passais.
- BONHOMME (l'abbé), curé de Saint-Langis, par Mortagne.
- BONNEAU LA VARANNE, rue des Marcheries, à Alençon.
- BOSCHET (l'abbé), aumônier de l'Asile, à Alençon.
- BOIVIN-CHAMPEAUX, avocat, à Paris.
- BOISZENOÛ, propriétaire, à la Chapelle-Viel, par N.-D.-d'Après.
- BOUL (Georges), agent-voyer, à Carrouges.
- BOURGOÛN, négociant, à Mortagne.
- BOURMONT (comte Amédée DE), au château de la Roche, à Vaas (*Sarthe*).
- BRESOIN, conseiller général, maire de Longni.
- BRETÈCHE (Alexandre DE LA), à Argentan.
- BRIDREY, ancien pharmacien, à Argentan.
- BROC (vicomte DE), au château des Feugerets, par Bellême ; — à Paris, rue de Las-Cases, 15.
- BRUST (Constant), propriétaire, à Laleu, par le Mesle-s.-Sarthe.
- BUQUET, ancien notaire, à Almenèches.
- BUREL (l'abbé), curé de la Lande-Patry, par Flers.
- CACHET, docteur-médecin, à Domfront.
- CANIVET, conseiller général, à Chambois ; — 11, boulevard Magenta, à Paris.

- CHALLEMEL (Wilfrid), à Paris, rue du Luxembourg, 38.
 CHAMPAGNE (marquis DE), à Ménil-Jean, par Putanges.
 CHANCEREL, notaire, à Alençon.
 CHARENCEY (comte DE), conseiller général, à Saint-Maurice-les-Charencey ; — à Paris, rue de la Chaise, 27.
 CHARPENTIER, receveur de l'Enregistrement à Alençon.
 CHARPENTIER (l'abbé), curé doyen de Briouze.
 CHARTIER, avocat, à Mortagne.
 CHÉGUILLAUME, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Angers (Maine-et-Loire).
 CHENNEVIÈRES (marquis DE), direct. honoraire des Beaux-Arts, membre de l'Institut ; — à Paris, rue Paul-Louis-Courrier, 3.
 CHENNEVIÈRES (Henri DE), attaché à l'administration des Beaux-Arts ; — à Paris, rue Paul-Louis-Courrier, 3.
 CHICHOU, curé d'Exmes.
 CHOLLET, juge de Paix, docteur en Droit, à Exmes.
 CLÉRICE (l'abbé), curé de Saint-Léonard, à Alençon.
 CLOUET (Gaston), boulevard du Château, à Neuilly-sur-Seine.
 COHU, notaire, à Alençon.
 COMMAUCHE (Édouard), au Pin-la-Garenne, par Mortagne.
 CONTADES (comte Gérard DE), maire, à Saint-Maurice-du-Désert, par la Ferté-Macé ; — à Paris, avenue Marceau, 28.
 COUESPEL (Raymond DE), à Alençon.
 COURCIVAL (marquis DE), au château de Courcival, par Bonnétable (Sarthe) ; — à Paris, 112, rue Marcadet.
 CROPAT, receveur municipal, à Argentan.
 DALLET (Alexandre), conseiller municipal, à Saint-Aubin-de-Bonneval, par le Sap.
 DARPENTIGNY, greffier de la Justice de Paix, à Putanges.
 DE BROISE, ancien imprimeur, à Alençon.
 DESCOUTURES (Reynold), greffier du Tribunal de Commerce, à Alençon, rue de l'Écusson.
 DES DIGUÈRES (Victor), maire de Sévigni, par Argentan.
 DES DIGUÈRES (Alexandre), maire de Batilly, par Écouché.
 DESVAUX (l'abbé), curé de la Trinité-des-Laitiers, par Gacé.
 DONON (A.), maire de Lonray, au château de Lonray.
 DUBOIS-GUCHAN (Gaston), archiv.-paléog. à Sées, pl. du Friche.
 DUBUISSON, avocat, à Longni.
 DUFOUR, à Saint-Laurent, près Sées.
 DUFOUR, maître d'hôtel, à la gare de Domfront.
 DU HAYS (Ch.), attaché à la direction des Haras au ministère de l'Agriculture, à Paris, rue Casimir-Périer, 4 ; — à Saint-Germain-de-Clairefeuille, par Nonant.
 DULAU, 37, Soho-Square, à Londres.

IV

- DUMAINE (l'abbé), curé de la Cathédrale, à Sées.
 DU MESNIL DE MONTCHAUVEAU, rue du Collège, à Alençon.
 DUPLESSIS-D'ARGENTRÉ (comte), à St-Julien-de-Terroux, château de la Bermondière (*Mayenne*); — à Versailles, 6, rue Anjou.
 DUPONT (l'abbé), rue du Pont-Neuf, à Alençon.
 DUPUY (l'abbé), aumônier du lycée, à Alençon, rue de l'École, 7.
 DUVAL, archiviste du département de l'Orne, à Alençon.
 ÉDOUARD (Révérend Père), boulevard de la Reine, 1, à Versailles.
 FARCY (Paul DE), à Château-Gontier (*Mayenne*).
 FLEURY (l'abbé), curé de Tessé-la-Madeleine.
 FORTINIÈRE (Paul DE LA), juge au Tribunal civil, à Alençon, boulevard Lenoir-Dufresne.
 FOUCAULT (Eugène), antiquaire, à Flers, rue de Messei.
 FREBET (l'abbé), profess. au Petit-Séminaire de la Ferté-Macé
 FROMONT (DE), au château de Frébourg, commune de Contilli, par Mamers (*Sarthe*).
 GALICHER-LA-FORÊT, notaire, à Champsecret.
 GALPIN (Gaston), député de la Sarthe, à Alençon, rue de Bretagne, 31.
 GATRY (l'abbé), curé de Macé, près Sées.
 GAULIER (l'abbé), curé de Marmouillé, par Nonant.
 GERMAIN-LACOUR (fils), à Moulins-sur-Orne, par Argentan.
 GILLARD (l'abbé), curé de St-Fraimbault-de-Lassay (*Mayenne*)
 GIRARD (l'abbé), secrétaire-général de l'Évêché, à Sées.
 GODET (l'abbé), curé du Pas-Saint-Lhômer, par Moutiers.
 GOSSELIN (l'abbé), curé de Saint-Brice, par Domfront.
 GRIMBERT (l'abbé), curé de Coulonges, par le Mesle-sur-Sarthe.
 GUÉRIN (l'abbé), vicaire à Notre-Dame d'Alençon.
 GUIBOUT, à Sées.
 GUILLEMIN, officier en retraite, à Alençon, rue Saint-Blaise, 69.
 GUILLOUARD, professeur à la Faculté de Droit de Caen.
 GUYON (DE), rue des Granges, à Alençon.
 HAREL (Paul), à Échauffour.
 HOMMEY (Charles), notaire, à Alençon.
 HOMMEY (Léon), banquier, rue de l'École, à Alençon.
 HOMMEY (l'abbé), prêtre, à Saint-Léonard d'Alençon.
 HUET (l'abbé), vicaire, à Saint-Étienne-de-Caen (*Calvados*).
 HUPIER, docteur en médecine, à Alençon, rue de l'École.
 JAMET (l'abbé), curé-archiprêtre d'Argentan, chanoine honoraire.
 JOSSE (l'abbé), prof. au Petit-Séminaire, à Sées, chan. honoraire.
 JOUSSELIN, propriétaire, à Alençon, rue de Bretagne, 10-12.
 JOUSSET, docteur en médecine, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Bellême.
 JOUVIN (fils), à Longny.

- LAGARENNE (DE), place Saint-Léonard, à Alençon.
- LA JONQUIÈRE (marquis DE), ancien préfet, à Mauves (château de Landres) ; — 28, rue de Varennes, Paris.
- LANGE, docteur-médecin, à Flers.
- LAPORTE, ancien sous-préfet, à Alençon, rue de Bretagne.
- LA RAILLIÈRE (Marc DE), à Pont-Chapelle, par la Ferté-Macé ; — à Paris, rue de l'Abbé-Grégoire, 26.
- LA SICOTIÈRE (DE), sénateur, ancien directeur de la Société des Antiquaires de Normandie, à Alençon, rue Marguerite-de-Navarre ; — à Paris, rue de Fleurus, 3.
- LEBRETON (l'abbé J.), chanoine, à Sées.
- LEBOULLANGER (l'abbé, curé de Sainte-Marie-la-Robert, par Carrouges.
- LEBEY (Daniel), licencié en droit, à la Carneille.
- LECHEVREL (Ernest), maire de Chanu.
- LECOINTRE (Eugène), membre de la Commission des Archives départementales, à Alençon, rue Saint-Blaise, 11.
- LECOINTRE (Georges), id.
- LECOMTE, au château de Montigni (*Sarthe*).
- LECORNU (Émile), rue de Tinchebrai, à Flers.
- LE COUTURIER, à Argentan.
- LEFAIVRE (l'abbé), bibliothécaire au Grand-Séminaire, chanoine honoraire, à Sées.
- LE FAVERAIS, président du Tribunal Civil de Mortain (*Manche*).
- LEFÉBURE, 36, avenue Marceau, Paris.
- LE FÉRON DE LONGCAMP, ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie, rue de Geôle, à Caen.
- LÉGÉ, avoué, à Mortagne.
- LE HARDY (Gaston), secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, à Rots (*Calvados*).
- LELIÈVRE, instituteur à Saint-Quentin-les-Chardonnets, par Tinchebrai.
- LEMAITRE (l'abbé), curé du Merlerault.
- LEMARQUANT, avocat, rédacteur au Ministère de l'intérieur, rue des Feuillantines, 11, Paris.
- LE NEUF DE NEUFVILLE, président honoraire du Tribunal Civil, à Alençon, rue du Parc.
- LE PELLETIER (Rodolphe), filateur, à Athis.
- LE ROUILLÉ, à Alençon, rue du Château.
- LE ROY (M^{me}), à Alençon, rue du Cours, 48.
- LETAILLIEUR, docteur-médecin, à Alençon, rue du Jeudi.
- LETACQ (l'abbé, aumônier des Petites Sœurs des Pauvres, à Alençon.

- LEURSON, agent-voyer en chef, en retraite, à Alençon.
- LEVAIN (Charles), à Caorches (*Eure*).
- LE VAVASSEUR (Gustave), conseiller général de l'Orne, lauréat de l'Institut, à la Lande-de-Longé, par les Yveteaux.
- LEVEILLÉ (l'abbé), prof^t au Petit-Séminaire de la Ferté-Macé.
- LÉVIS-MIREPOIX (comte DE), député, 58, rue de Varennes, Paris.
- LHERETREYRE (l'abbé, curé de Bellou-sur-Huisne, par Rémalard.
- LIBERT (Marcel), sénateur, conseiller général, à Alençon, rue des Grandes-Poteries, 13 ; — à Paris, 66, rue Bonaparte.
- LIVACHE, notaire, à Céaucé.
- LOISEL DE LA BILLARDIÈRE, juge suppléant, à Alençon, rue du Jeudi.
- LORIOT (Florentin), avocat, à Alençon, Grande-Rue, 112.
- LORMEAU (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire, à Sées.
- LOUTREUIL, manufacturier, 17, rue Pretchistink, à Moscou.
- LOUVEL, ancien chef d'institution, à Rémalard.
- MACAIRE, chef de division à la Préfecture de l'Orne, à Alençon, rue de la Demi-Lune.
- MACÉ (l'abbé), curé de Joué-du-Bois, par Carrouges.
- MACKAU (baron DE), député, conseiller général, à Guerquesalles, par Vimoutiers ; — à Paris, avenue d'Antin, 22.
- MALEISSYE (comte DE), château de la Beuvrière, à Dancé, par Berd'huis.
- MALLET (l'abbé), prof^t d'archéologie au Petit-Séminaire de Sées.
- MARAIS (l'abbé Émeric), vicaire général de l'Évêché, à Sées.
- MARAIS (Paul), attaché à la Bibliothèque Mazarine, à Paris-Passy, 31, rue Mozart.
- MARCÈRE (DE), sénateur, à Paris, rue Montaigne, 23.
- MARCHAND, conseiller général, maire d'Alençon.
- MARIÈRE (l'abbé), curé d'Omméel, par Exmes.
- MARIGNY, ancien notaire, à Sées.
- MAUNOURY (l'abbé), chanoine, au Petit-Séminaire de Sées.
- MÉRIEL (Amédée), à Falaise, Grande-Rue-Saint-Gervais.
- MILLET (Ernest), rue Basse-des-Promenades, à Alençon.
- MONTAUZÉ, imprimeur, à Sées.
- MONTOZON (DE), ancien sous-préfet, à Château-Gautier (*Mayenne*).
- MURIE, architecte, conserv^r de la Bibliothèque et du Musée, à Flers.
- PARMENTIER, sous-préfet, à Domfront.
- PATOU (Urbain), avocat, à Avrilli, près Domfront.
- PORIQUET, sénateur, conseiller général de l'Orne, à Montmerrei, château de Blanche-Lande ; — à Paris, rue de Monceau, 58.
- PRÉBOIS (Paul), notaire, à Sées.
- PREMPAIN (Ch.), architecte, à Sées.
- PROVOST (l'abbé), curé de Mortagne.

- REGNIER, secrétaire de la Société Libre de l'Eure, rue Chartraine, à Évreux.
- RENAULT DU MOTÉY (Henri), docteur en droit, avocat, à Alençon, rue Saint-Blaise.
- RENAUT-DE BROISE, imprimeur, à Alençon.
- RICHER, professeur au Petit-Séminaire de Sées.
- ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, anc. conseil. à la Cour d'Appel, secrét. de la *Société des Antiquaires de Normandie*, à Caen.
- ROËDERER (comte), au château de Bois-Roussel, commune de Bursard, par Essai.
- ROMANET (vicomte Olivier DE), château des Guillets, par Moriagne.
- ROMBAULT (l'abbé), curé à Messei.
- ROMET (Paul), rue du Jeudi, à Alençon.
- ROTOURS (baron DES), aux Rotours, par Putanges.
- SAFFRAY (l'abbé), curé de Sarceaux, par Argentan.
- SAINTE-PREUVE (M^{me} la baronne DE), à Boisbeulant.
- SALLES (Auguste), professeur au Lycée, à Caen.
- SALZE, 134, rue Mouffetard, Paris.
- SAUVAGE (Hippolyte), 134, boulevard de la Villette.
- SEMALLÉ (comte DE), à Tours, boulevard Béranger, 194 ; — et à Aillières (*Sarthe*), château de la Gastine.
- SENAUX, curé de La Fresnaye-Fayel.
- SÉNÉCHAL, conseiller général, à Sées.
- SEVRAY (l'abbé), chapelain de l'Immaculée-Conception, à Sées.
- SOUANCÉ (vicomte H. DE), à Montdoucet, près Nogent-le-Rotrou (*Eure-et-Loir*)
- SURVILLE, instituteur, à la Chapelle-Biche, par Flers-de-l'Orne.
- TIRARD (Jules), à Condé-sur-Noireau (*Calvados*), rue du Chêne.
- TOMERET, chef de division à la Préfecture de l'Orne, à Alençon, rue de Lancrel, 18.
- TOURANGIN, ancien trésorier général, maire de Vingt-Hanaps.
- TOURNOUER, rue des Saints-Pères, n° 11, Paris.
- TRÉGARO (Mgr), évêque de Sées.
- TRIGER (Robert), docteur en droit, au Mans (*Sarthe*), 5, rue de l'Évêché.
- TURGEON (Charles), professeur à la Faculté de Droit, à Rennes.
- VAUDICHON (DE), ancien préfet, au château des Tourailles, par la Carneille.
- VÉNIARD, notaire, à Domfront.
- VÉREL (Charles), rue Cocharrière, 7, à Rennes.
- VIGNERAL (comte DE), ancien chef d'escadron d'état-major, au château de Ri, par Putanges.
- VIMONT, professeur de mathématiques, à Argentan.
- YVART, ancien notaire, à Alençon, rue de l'Émulation.

SOCIÉTÉS SAVANTES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

*Auxquels la Société Historique et Archéologique de l'Orne
adresse ses Publications et ses Correspondances.*

- Ministère de l'Instruction publique (6 exemplaires).
Archives Départementales de l'Orne, à Alençon.
Bibliothèque publique d'Alençon.
Bibliothèque publique d'Argentan.
Commission Météorologique de l'Orne.
Académie des Sciences, Agricult^{re}, etc. d'Aix Bouch^e-d.-Rhône).
Société d'Agriculture, Sciences et Arts, d'Angers.
Société Archéologique et Historique de la Charente, à Angou-
lême.
Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de
Caen.
Société des Beaux-Arts, de Caen.
Société Archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
Société française d'Archéologie, à Compiègne.
Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de
l'Eure, à Evreux.
Société libre d'Agriculture, etc. de l'Eure (section de Bernay).
Société Industrielle de Flers.
Commission Historique et Archéologique de la Mayenne, à
Laval.
Société Historique et Archéologique du Maine, au Mans.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, au Mans.
Société Archéologique de Nantes.
Société de Statistique des Deux-Sèvres, à Niort.
Société Philologique, à Paris.
Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, à
Paris.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société de l'Histoire de Normandie, à Rouen.
Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.
Société Normande de Géographie, à Rouen.
Société Philomatique Vosgienne, à Saint-Dié.
Société d'Histoire Ecclésiastique et d'Archéologie Religieuse
de Valence.
Analecta Bollandiana, à Bruxelles.
Museo Nacional do Rio de Janeiro.
Muséo Nacional de Costa-Rica (Amérique centrale).
Davenport Academy of Natural Sciences, Davenport-Yowa
(États-Unis d'Amérique).
Académie Royale des Belles-Lettres, de l'Histoire et des Anti-
quités de Stockholm.
Smithsonian Institution, Washington.

PROCÈS-VERBAL

Séance du 12 Janvier 1891.

PRÉSIDENCE DE M. DE LA SICOTIÈRE

Lettres de M. le Ministre de l'Instruction Publique, relatives aux réunions des Congrès des Sociétés Savantes et des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

Lettre de M. le curé de Bellou-sur-Huisne, demandant qu'il soit fait périodiquement dans le *Bulletin* un compte rendu des constructions et réparations importantes de monuments historiques exécutées dans le département. La Société ne croit pas que ce compte rendu périodique soit possible, mais elle recommande instamment à tous ses membres de signaler et d'insérer au *Bulletin*, à l'article *Chronique*, les travaux archéologiques qui se feraient autour d'eux.

Lettre de M. le curé de Saint-Cyr-la-Rosière, sollicitant l'appui de la Société pour réparations urgentes à la belle église abbatiale du prieuré de Sainte-Gauburge. M. le Président, au nom de la Société, recommande vivement cette œuvre à tous les membres en situation d'y apporter leur concours.

Admission comme membre de la Société de M. l'abbé Sineux, curé de la Fresnaye-Fayel.

M. de Neufville demande que le portrait de M. de La Sicotière, fondateur et premier Président de la Société, soit placé dans la salle des séances. Cette proposition est adoptée à l'unanimité et par acclamation, avant même que M. le Président ait eu le temps de la soumettre au vote.

M. de Neufville demande à insérer au *Bulletin* un avis destiné à mieux assurer la conservation des livres de la Société. Accordé.

Sur la proposition du Secrétaire, il est décidé qu'une note ainsi conçue sera insérée sur la couverture de tous les *Bulletins* :

« Les opinions émises dans les publications de la Société, sont exclusivement propres à leurs auteurs; la Société n'entend nullement en assumer la responsabilité. »

M. Beaudouin, de concert avec MM. le comte de Charencey, l'abbé Hommey, l'abbé Letacq, propose à la Société d'ajouter à son champ d'action une nouvelle section comprenant les sciences et les arts.

Les auteurs de la proposition ne demandent pas qu'elle soit adoptée immédiatement, mais simplement :

- 1° Qu'elle soit prise en considération ;
- 2° Qu'une Commission soit chargée de l'étudier et de faire à cet égard un rapport à la prochaine séance ;
- 3° Qu'il soit ouvert à cette Commission un petit crédit de 20 ou 30 francs, qui lui permette de donner, s'il y a lieu, une certaine publicité au projet, d'envoyer des lettres ou des circulaires pour solliciter des adhésions provisoires ; enfin de prendre les mesures qu'elle jugera utiles pour préparer la solution de la question.

M. Beaudouin, développant les principaux points de la proposition, formule en quelques articles, et simplement à titre d'aperçu, les modifications qui en pourraient être la conséquence :

1° La Société prendra le titre de *Société Historique, Archéologique et Scientifique de l'Orne* ;

2° Elle comprendra deux sections distinctes : 1° Section d'histoire et d'archéologie ; 2° Section des sciences et des arts. Faculté est laissée de ne faire partie que de l'une ou de l'autre section ;

3° La première section continuera à fonctionner dans les mêmes conditions que par le passé. Le prix de la cotisation annuelle pour cette section seule reste fixé à 12 francs ;

4° Le prix de la cotisation annuelle pour la section des sciences est fixé à 8 francs ;

5° Le prix de la cotisation pour les membres faisant partie de l'une et l'autre section est abaissé à 16 francs, au lieu de 20 francs ;

6° Un bulletin spécial et trimestriel, composant au bout de l'année un volume d'environ 300 pages, sera publié par la section scientifique de la Société ;

7° Il y aura au moins un vice-président et un vice-secrétaire nommés spécialement pour la section scientifique ;

8° Un Comité spécial de publication sera également nommé pour la section scientifique. Ce Comité se composera du Président de la Société, du Vice-Président et du Vice-Secrétaire de la section des Sciences et de 4 membres ;

9° Toutes les nominations et admissions seront faites dans les mêmes formes que par le passé et indistinctement par tous les membres ;

10° Toutes les séances seront communes, sauf celles des comités de publication, qui seront spéciales à chaque section.

Il est bien entendu du reste que, seule, une réunion plénière convoquée spécialement dans ce but, aurait qualité pour trancher les questions de fond.

Après une discussion à laquelle prennent part, d'un côté, M. Beaudouin et M. l'abbé Barret, d'un autre côté, MM. de Contades, Lecointre et de Neuville, M. de La Sicotière, reprenant et amendant la proposition primitive, demande simplement que, sans la prendre formellement en considération et sans préjudice de la convocation d'une réunion plénière, « il soit procédé
« à une enquête par lettres spéciales adressées à tous les mem-
« bres, qui pourront répondre par écrit sur le point de savoir s'il
« serait opportun d'ajouter à la Société historique et archéolo-
« gique une section scientifique, ou bien de laisser se former à
« côté de cette Société une autre Société distincte, absolument
« scientifique.

« On pourrait joindre à la lettre, comme document à consulter,
« la note proposée par quelques membres. »

M. de La Sicotière ayant développé son amendement, les auteurs de la première proposition s'y rallient aussitôt.

M. Appert demande alors l'ordre du jour pur et simple. Cette proposition ayant toujours la priorité est mise aux voix : Sur 13 membres présents, 7 se prononcent en faveur de l'ordre du jour ; 5 se prononcent contre ; il y a une abstention. En conséquence, l'ordre du jour pur et simple est adopté.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE DU 9 OCTOBRE 1890

1° Publications individuelles.

1. *La France sous l'ancien régime*, par M. le vicomte de Broc, 2 vol. in-8°, 1887-1889.
2. *Quatorze photographies sur Sainte-Gauburge et Courboyer*, offertes par M. Tournouër.
3. *Annuaire de l'Orne*, pour 1890. Édité par M. Duval, 1 vol. in-12, 1890.
4. *Explorations et missions dans l'Afrique équatoriale*, par M. Florentin Lorient, 1 vol. in-12, 1890.
5. *L'Épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine*, par M. Édmond Leblant, in-8°, 1890.
6. *Le département de l'Eure à l'Exposition universelle en 1889*, par M. Ch. Fortier, 1 vol. in-8°, 1890.
7. *Rapport de l'archiviste du département du Calvados sur le service des Archives départementales, communales et hospitalières pendant l'exercice 1889-1890*, in-8°, 1890 (2 exempl.).

8. *Traditions indiennes du Canada Nord-Ouest*, par M. E. Petitot, 1 vol. in-8°, 1888, don de M. le comte de Charencey.
9. *Arte en lengua mixteca, etc., por el padre Fray Antonio de los Reyes*, publié par M. le comte de Charencey.
10. *Confessionario en lengua mixte por el P. F. Augustin de Quintona*, publié par le même, in-8°, 1889.
11. *Actes de la Société philologique*, année 1888, 1 vol. in-8°. don de M. le comte de Charencey.
12. *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. II, n° 8, novembre 1890.
13. *Histoire de Falaise*, par M. A. Mériel, 1 vol. in-12, 1890.
14. *A M. de La Sicotière. Souvenir du 9 octobre 1890*, in-12, 1890.
15. *La cathédrale de Sées. Lettre à M. Eugène de Beaurepaire*, par M. L. Regnier, in-8°, 1890.
16. *Notice sur les travaux scientifiques du R. P. Duparquet, missionnaire en Afrique*, par M. l'abbé Letacq, in-8°, 1890.
17. *Les Études historiques au Perche en l'an 1890*, par M. l'abbé A. Desvaux, in-12, 1890.

2. Publications collectives.

1. *Séance publique de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix*, 1890.
2. *Analecta Bollandiana*, t. IX, fasc. 3, 1890.
3. *Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, avril-juin 1890.
4. *Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure*, 1890.
5. *Bulletin de la Société Flammarion*, juin 1890.
6. *Bulletin de la Société industrielle de Flers*, 1890.
7. *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 4^e trimestre de 1890 et 1^{er} trimestre de 1891.
8. *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie*, septembre 1890.
9. *Société normande de Géographie*, septembre-octobre-novembre-décembre 1890.
10. *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2^e et 3^e trimestres 1890.
11. *Revue des Provinces de l'Ouest*, 1^{er} novembre et 1^{er} décembre 1890 et 1^{er} janvier 1891.
12. *Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. VIII, 2^e livraison 1890.
13. *Gazette sténographique*, 1^{er} novembre et 1^{er} décembre 1890 et 1^{er} janvier 1891.
14. *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, 1889-1890.
15. *Bibliographie universelle*, septembre et octobre 1890.

L'ABBAYE ET LE PRIEURÉ

DE

MOUTIERS-AU-PERCHE

(ANCIEN CORBION)

Il y a deux phases très distinctes dans l'histoire assez obscure de ce monastère ; l'une qui est sa période brillante ; elle s'étend du VII^e siècle au X^e ; l'autre qui est son époque de décadence ; elle est comprise entre le XII^e siècle et le XVIII^e. Nous allons étudier ces deux époques de l'histoire du premier monastère percheron, histoire aussi intéressante qu'elle est peu connue.

Les principaux documents, dont nous nous sommes servis, sont tirés, pour l'abbaye, de « l'Histoire du Royal Monastère de Saint-Laumer-de-Blois », écrite par Noël Mars, bénédictin de cette maison, en 1646, et publiée par Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois, en 1859 ; pour le prieuré, du Cartulaire de Moutiers dû à l'obligeance de M. de La Sicotière et de M. l'abbé Barret-curé de N.-D. de la Place. Différentes autres pièces de provenances diverses que nous indiquerons, nous ont aidé à compléter cette étude.

L'ABBAYE

I

ORIGINE ET FONDATION DE L'ABBAYE

C'est à Corbion que fut construit le premier monastère du Perche.

La Trappe et le Val-Dieu, on le sait, ne remontent qu'à Rotrou-le-Grand (1140 et 1170), Tyron, à Saint-Bernard d'Abbeville (1109), Saint-Denys de Nogent, à Geoffroy II (1031). Les commencements de l'abbaye de Corbion se confondent avec les dernières années de Saint Laumer, son fondateur, et remontent aux premiers temps de la monarchie franque. Je n'ai point à raconter ici la vie du saint moine; on la trouve amplement décrite par Noël Mars (1), et de nos jours, savamment et pieusement racontée par l'hagiographe du diocèse de Séez, M. l'abbé Blin (2), Étudiant exclusivement le monastère, je ne verrai dans Saint Laumer que le fondateur de cette maison.

Saint Laumer appartient au *vi*^e siècle, époque féconde où le religieux, le Bénédictin en particulier, partageant son temps entre le travail des mains et celui de l'esprit se transportait dans les lieux incultes et associant l'agriculture à la prédication, transformait, par une savante culture, les forêts, les bruyères et les marais, épurait les mœurs et les croyances des peuples païens au milieu desquels il vivait, accomplissant ainsi sa double tâche

(1) Hist. du Royal Monast. de Blois, première partie. Cette vie est tirée de plusieurs manuscrits, entr'autres d'un manuscrit du *x*^e siècle, dont M. de la Saussaye possède un précieux fragment. Surius (1618), les Bollandistes (1643) et Mabillon ont écrit la vie de Saint Laumer (Note de Dupré).

(2) Vie des Saints du diocèse de Séez, par l'abbé Blin, curé de Durcet, tome I^{er}, p. 340 à 408.

avec autant de péril que de fatigues. En quelle année de ce siècle Laumer vint-il s'établir dans notre forêt du Perche sur le ruisseau de Corbion ? Quand vint-il commencer cette œuvre de civilisation et de défrichement qui fut l'œuvre de toute sa vie ? Question très controversée et qui cependant, comme on le verra tout à l'heure, semble se trancher assez nettement, d'après les actes de l'époque.

L'opinion de Souchet, si respectable qu'elle soit, se soutient difficilement ; il semble d'ailleurs ne la donner qu'en hésitant : « Ce fut l'an second du règne de Chilpéric, mais mieux de Childéric, qui revient à 671 (que mourut notre saint). Malard véquit quelque temps après jusque vers l'an 676 ou 678 qu'il décéda. Je trouve un *Malheardus* signé dans l'exemption donnée por Saint Landri, évêque de Paris, à l'abbaye de Saint-Denis, en 658, etc., je crois estre notre prélat (1) ».

Le texte que nous citerons tout à l'heure nomme expressément Chilpéric ; pourquoi lire Childéric ? Souchet donne Malard, évêque de Chartres, comme contemporain de Saint Laumer, mais sans preuve ; le contraire est certain si nous en croyons les manuscrits de Saint-Mesmin-les-Orléans, cités par Noël Mars dans Dupré. L'un d'entre eux dit formellement à-propos de Saint Dulchard qui prit l'habit à Saint-Mesmin vers cette époque : « Intendebat oculos semper in socios, ut eos in se exprimeret. Degebant autem cum eo multi virtute præstantes, Maximinus abbas, Avitus monasterii œconomus, Carilesius, Launomarus, Leobinus postea Carnotensium episcopus, etc. (2) ».

Or, d'après le Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, publié par M. Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir, Saint Lubin fut évêque de Chartres en 549 et Saint Malard en 644. Saint Laumer, contemporain de Saint Lubin et en même temps que lui religieux de Saint-Mesmin, n'a donc pu vivre, au temps de Saint Malard, un siècle plus tard. Il est difficile en tout cas de concilier les deux dates de Chilpéric et de Saint Malard, à moins comme le fait Souchet, de changer Chilpéric en Childéric ou d'admettre par impossible deux évêques du nom de Malard, l'un vers 590, l'autre en 644, ce qui ne concorde pas avec le Cartulaire.

(1) Souchet. Histoire de Chartres.

(2) Noël Mars, p. 57 et 58.

Les Bénédictins, citant l'évêque Papoul (1) comme contemporain des dernières années de notre saint, sont plus dans le vrai ; nous le verrons bientôt.

Les deux textes que nous allons citer tranchent nettement la controverse et fixent à la dernière moitié du vi^e siècle la fondation du monastère de Corbion.

Le premier, cité par Souchet et quelque peu dénaturé par lui, est tiré des « actes du saint » composés par un moine de Corbion, contemporain de Saint Laumer ; le voici : « *Vocabulo Corbionis « oratorium ibidem statuit ; illis diebus Chilpericus, filius Clotarii « secundum annum in regno agebat »*. Or Chilpéric, roi de Soissons, commença à régner à la mort de Clothaire, son père, en 561. C'est donc ici de l'année 562 ou 563 qu'il s'agit ; le dictionnaire de Moreri fixe 563.

Le second texte semble plus probant, car il est tiré d'une charte authentique. C'est le privilège accordé par Charles le Chauve aux moines de Corbion, donné à Germigny et signé d'une grande partie des évêques de la nation : « *Ipsum autem cenobium « (Curbionis) tempore Theoderici regis constructum fuerat »*. Il s'agit de Thierry II, roi de Bourgogne, qui régna de 575 à 613. Ce texte s'accorde bien avec le premier ; plus haut, il ne s'agit que d'une chapelle d'un oratoire « oratorium » et ici c'est une maison régulière, c'est le monastère lui-même « cenobium ». Il est en effet parfaitement admissible que Laumer et ses compagnons n'aient pas commencé à bâtir dès leur arrivée dans la vallée de Corbion ; mais qu'après y avoir vécu quelque temps dans le provisoire, c'est-à-dire de 562 à 575, ils aient construit sous le règne de Thierry, de 575 à 613, le monastère proprement dit où ils se fixèrent.

Je ne crois pas que, d'après les rares écrits qui nous restent de cette époque reculée, on puisse donner une date plus certaine de l'origine de notre abbaye. Elle s'accorde d'ailleurs avec la date de la naissance du saint et celle de sa mort, données par tous ses historiens. Noël Mars, les Bollandistes, la Gallia Christiana, Moreri, se basant sur la légende du saint, écrite par l'un de ses disciples, le font naître à la fin du règne de Clovis ou au commen-

(1) C'est l'opinion de la « Gallia Christiana » qui dit de Saint Laumer « *acoersitus in urbem Carnotum ab episcopo non Malardo, ut in vulgatis actibus legitur, sed Pappolo, moritur circa, 590 »*.

cement de celui de Clothaire (vers 516), et tous fixent sa mort à la fin du vi^e siècle (Moreri, 19 janvier 594; l'abbé Blin, 14 des Calendes de février 590; abbé Fret, 593, etc.). On comprend qu'il n'y ait pas d'accord sur l'année, mais ce qui confirme les dates précédentes, c'est la prophétie de Saint Laumer et l'événement qui la suivit.

Saint Laumer s'était rendu à Chartres où son évêque l'avait appelé. Arrivé dans cette ville, la fièvre le prit; il sentit qu'il allait quitter la terre. L'évêque alla le visiter et, à ses derniers moments, le bienheureux parla ainsi à son illustre visiteur: « Je veux
« bien que votre révérence sçache que ce me serait une chose
« bien fascheuse de rester davantage dans le monde pour y voir
« les malheurs et calamités qui y doivent arriver, de voir tour-
« menter et massacrer les pauvres habitants de cette ville et
« profaner les saints temples. Il vaut donc mieux quitter cette
« malheureuse vie que de voir devant mes yeux la ruine de toute
« cette province. Quant à vous, homme de Dieu, ne craignez
« ces choses; d'autant que Dieu vous donnera la récompense de
« à vos mérites devant que cela arrive » (Noël Mars. Vie du Saint.

D'après ce qui a été dit plus haut, cette prophétie dut être faite à Papoul (Pappolus) qui occupa le siège de Chartres de 573 à 600 (Cartulaire de N.-D.). Or, vers l'année 600, Saint Bohaire (Betharius) ayant succédé au précédent, les troupes de Thierry qui faisait la guerre à Clothaire II vinrent assiéger la ville de Chartres et coupèrent l'aqueduc qui portait l'eau dans cette ville. Vaincus par la soif, les habitants ouvrirent leurs portes; l'ennemi en fit un horrible massacre et les pays environnants furent ravagés par le fer et le feu (1).

(1) Une vie de Saint Laumer en vers latins portant ce titre « *Incipit vita sic Launomari abbatis et confessoris* », nous donne en termes plus imagés qu'exacts, il le faut le croire, le récit du siège de Chartres. Qu'on nous permette d'en citer le passage le plus émouvant et le plus original :

« Presul obit, pariterque sequens populatio venit.
. . . Barbara
.
Nec vis ulla fuit quæ urbem superare valeret.
Repperit, heu! cecos tandem sub rure oculos
Per quos lympha means cives recreare soleba,
Quorum disruptis obturatisque cavernis
Ductibus a propriis rivus deducitur omnis

Dans son histoire de Chartres, Souchet raconte le même fait, sans toutefois s'arrêter au siège de Chartres ; « Thierry, roi des « Bourguignons, dit-il, ayant amassé une grosse armée de « Bourguignons, Allemands et Goths, courut la terre des Fran- « çais, mettant tout à feu et à sang par où il passait ; il poursuivit « Clothaire II, son royal cousin, jusque dans la forêt du Perche » (Souchet. Histoire de Chartres).

On le voit, la succession des personnages et des événements ne permet pas d'assigner d'autre époque à l'arrivée de Saint Laumer à Corbion et à la fondation du monastère que la dernière moitié du vi^e siècle (562 ou 563 et 575 à 593 environ).

Nec dedit ulterius quos jam porrexerat haustus.
Ergo sitis longo cives angore subacti,
Viribus amissis, membrisque tabedine fessis,
Cum nec vivendi, nec spes foret ulla bibendi
Sese dedentes belli sine lite furentis
Turrigere valvas reserarunt hostibus urbis.
Viribus ardentes certant intrare phalanges
Maturantque truces captos prosternere cives.
Curritur in totam properanter ab hostibus urbem
Fit strages populi, juglatur sexus uterque ;
Sons ruit atque insons, magnus, medioximus, imus
Dis, pauper, pueri, puere, juvenesque, senesque.
Cum genito genitor, sternuntur mater et infans
Cum dominoque cliens quatitur per septa domorum ;
Advena et indigena occumbit per strata viarum.
Ast alii fugiunt mox ecclesiam tenus, extrà
Quos furor hostilis ferro punire nequivit ;
Virginis intacte templum subiere Marie,
Clerus ibi et populus pavidi glomerantur in unum ;
Quos ferns insequitur propalata exercitus urbe,
Franguntur latera valve templique fenestre,
Ignibus et flammis templum succenditur omne ;
Cum clero et populo, pueris, mulieribus atque
Omnigeno ornatu quo templum fulserat ante..... »

.....
Le manuscrit d'où cette pièce est tirée provient de la Bibliothèque d'Alençon (n° 6, folio 139). D'après M. Henri Omont, sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, cette vie de Saint Laumer serait du xii^e siècle, œuvre de quelque moine qui l'aurait calquée sur celle du x^e siècle, dont nous avons parlé.

II

SITUATION DE L'ABBAYE

L'érudit archiviste d'Eure-et-Loir, M. Merlet, m'a émis l'hypothèse assurément intéressante que notre Moutiers actuel ne serait pas l'emplacement du Corbion primitif et, par conséquent, n'aurait pas été habité par Saint Laumer ; il faudrait chercher Corbion plus près de Mortagne, les moines ne seraient revenus à Moutiers que pour fuir les Normands, lors de la première invasion, y auraient construit le monastère qu'ils habitèrent jusqu'à sa destruction complète par les barbares. D'un autre côté dans son « Histoire des comtes du Perche », M. des Murs dit du monastère de Saint Laumer « qu'il fut fondé dans la ville de « Corbon et qu'il fut détruit avec cette cité dans les invasions « normandes ». M. des Murs donne comme fait historique l'hypothèse de M. Merlet. Il y a de sa part confusion de noms : Corbon a été confondu avec Corbion, Corbonensis avec Curbionensis ou Corbionensis. Jamais que je sache personne n'a eu l'idée de transporter Corbion au centre de l'importante capitale du Corbonais, Saint-Laumer moins qu'un autre ; la solitude, l'amour du travail, de la prière, le défrichement des terres furent ses seules préoccupations dans la fondation de sa maison ; Corbon qui, à cette époque, était certainement la capitale de notre Perche actuel, ne lui a point offert ce qu'il cherchait (1).

D'ailleurs, il est absolument certain que notre monastère fut construit sur le ruisseau de Corbion ; or, nous ne connaissons dans le Perche et surtout dans le *pagus Dorcassinus* d'autre cours d'eau de ce nom que celui qui, sortant de l'étang des Personnes (2), au-dessus du château de Feillet (3), passe à Moutiers, Bretoncelles et se jette à Condé dans la rivière d'Huisne après un simple parcours de quelques lieues (5 à 6). A cette

(1) Une charte de Charles le Chauve, dont nous parlerons, place le monastère dans le « pagus Dorcassinus » ; il ne faut donc pas le chercher dans le « pagus Corbonensis ».

(2) L'étang des Personnes situé sur la commune de Neuilly-sur-Eure (Orne), au-dessus des bois de Feillet.

(3) Feillet, château du siècle dernier, aujourd'hui en ruines, qui fut la propriété et la demeure d'Helvetius, commune du Mage, canton de Longny (Orne).

époque, il ne portait pas le nom de Corbionne ; l'endroit seul se nommait Corbion et depuis le ruisseau a pris son nom du pays qu'il arrosait. Une charte de Charles le Chauve, que nous citons, nous dit que le monastère était construit dans « un lieu « nommé Corbion, sur le ruisseau Firmmam » ; « in locum qui « dicitur Curbionis, super rivulum Firmmam ». C'était évidemment le nom celte du cours d'eau, nom qui plus tard fut changé en celui de « Sommette et Sonnette (1) ». Dans une lettre de décret sur des héritages concédés au prieur de Moutiers, datant de 1469, on accorde « une pièce de terre abouttant à l'eau Sommette » ; une autre de 1370 fait mention d'une pièce de terre longeant le chemin de la Bellotière (2) à la planche de Sommette (3). Ce nom nouveau ne fut que la traduction libre du mot « Firmma » et probablement, au moyen âge, le ruisseau porta-t-il concurremment les deux noms de Corbionne et de Sommette. Aujourd'hui le premier a prévalu et le second a été donné à un autre ruisseau qui vient se décharger dans la Corbionne près Bretoncelles.

Il est bien évident que notre Corbionne actuelle est la « Firmma » des temps mérovingiens ; or si nous suivons son parcours très restreint, nous ne trouvons aucune tradition, aucun reste d'un monastère quelconque si ce n'est à Moutiers ; en tous cas, il faut écarter Corbon, qui était assis sur les bords de l'Huisne, comme ayant possédé la maison religieuse de Saint Laumer, et tant que nous n'aurons pas de preuves plus sérieuses d'une autre position, nous regarderons Moutiers comme le Corbion de l'époque franque (4).

(1) Mabillon et Dom Bouquer, qui ont publié la charte de Charles le Chauve, ont bien copié Firmmam ; mais Noël Mars a copié peut-être par erreur « Summam ».

(2) La Bellotière, village de Moutiers, aujourd'hui disparu, qui devait se trouver près du Chenai et de l'hôtel Provost ; d'après l'acte cité, une pièce de terre touche à la terre de Denys Bellotier et au pré de la métairie du Chêne.

(3) Ces lettres sont jointes au Cartulaire du prieur de Moutiers.

(4) J'ai cependant cherché si par quelque côté l'hypothèse de la fondation du monastère aux environs de Mortagne pouvait se défendre. Ayant parcouru la nomenclature des ruisseaux du Perche, j'ai trouvé que l'Hérinne pouvait avoir été la « Firmma » mérovingienne. L'étymologie en donne la première raison. Car l'f de Firmma s'est changée en « h » ; cette mutation est commune, si nous en croyons une note de l'abbé Vigouroux, dans son récent travail sur la Bible (La Sainte Bible. Traduction de l'abbé Glaire annotée par l'abbé Vigouroux, Genève, ch. III, p. 17). « La lettre h, dit-il, n'est qu'une aspiration qu'on a souvent transcrite

Reportons-nous à cette époque et d'après la position actuelle de Moutiers voyons quelle était celle de Corbion. Le vallon de la Corbionne est résermé entre deux coteaux peu fertiles formés par les sables du Perche. L'un nommé « Mont Harou, sur le versant

par un « f ». Dans plusieurs provinces du Midi où le patois renferme une multitude d'expressions et même de locutions latines, on prononce le mot « femme » « hemme » en aspirant fortement la lettre « h ».

D'un autre côté, l'« i » s'est changé en « e », nous voyons « virtus » devenir « vertu » en français. Le premier jambage de l'n pour la douceur de la prononciation s'est converti en « i » medial et successivement on a lu : Firnma Hirnma, Hernma. Herinna.

L'Hérinne a donc pu être notre « Firnma » ; or l'Hérinne prend sa source sur Courgeoust, à cinq kilomètres Ouest de Mortagne.

Courgeoust a toujours eu pour patron Saint Lhomer, malgré qu'il n'ait jamais appartenu à la maison de Blois, puisque, dès 1203, nous voyons Sylvestre, évêque de Séz, donner l'église de Courgeoust à l'abbaye de Tiron. La raison de ce patronage serait-elle la fondation d'une maison régulière par Saint Laumer sur le ruisseau d'Hérinne qui aurait été la Firnma ? Peut-être, mais si nous plaçons à Courgeoust le premier monastère de Saint Laumer, que deviennent alors des textes comme ceux-ci que nous lisons dans les diplômes de Charles le Chauve et dans le privilège signé des évêques de la Neustrie.

...Bonæ memoriæ genitor noster serenissimus augustus, Henricum, venerabilem abbatem et cætum monachorum, cui ipse præerat, transtulit à loco Miciacensi...
...in locum qui dicitur Curbionis situm, in pago Dorcassino, in diocesi Carnotensi, super rivulum *Firnma* ubi quidem *olim* norma monastica claruit...

La Firnma est donc dans le pagus Dorcassinus ou de Dreux et c'était là qu'avant Charles le Chauve, *olim*, le règlement avait été en vigueur. Il est vrai que Noël Mars qui, le premier a publié la charte d'où est tiré notre texte, a lu et écrit « super rivulum Summa ». Ce serait bien alors notre Sommette du moyen âge, mais il déclare plus loin qu'il y a erreur ; et Mabillon ainsi que dom Bouquet, qui depuis ont publié le même document, ont copié Firnma. Il ne faut donc plus chercher ce ruisseau en dehors du *pagus* de Dreux ; or Courgeoust n'en a jamais fait partie.

D'un autre côté, le texte suivant nous prouve que le second monastère fut élevé sur l'emplacement du premier.

...Ipsam autem cænobium tempore Theoderici regis constructum fuerat sed per malorum hominum tergiversationem et monasticus ordo qui *antiquitus ibi* fuerat jam ex omni parte defecerat et œdificiis ordini memorato convenientibus locus, ipse carebat ut totum monasterium à fundamentis *rursum* construi necesse fuisset. *Iterum* ergò funditus illud construxerunt venerabiles viri evocati a domino Hludovico imperatore e cænobio sancti Maximini....

N'affirme-t-on pas une seconde fois que, de mémoire d'homme, *antiquitus*, on a toujours vu le monastère à Corbion... in loco qui Curbion dicitur sito in pago Dorcassino ubi corpus beati confessoris Launomari cum debita veneratione quiescit humatum.... et ne déclare-t-on pas que de nouveau *rursum* on le rétablit par le pied au même endroit. L'historien de Saint Laumer dit formellement que ce saint moine s'établit à Corbion et que c'est là que son corps fut rapporté quelques mois après sa mort. Malgré ce que j'ai dit plus haut sur Courgeoust et l'Hérinne, il est donc impossible en présence de ces difficultés de fixer actuellement ailleurs qu'à Corbion la dernière étape de Saint Laumer.

duquel est construite l'église et la majeure partie du bourg, mesure 236 mètres au-dessus du niveau de la mer, à l'endroit dit « le Signal de Moutiers » : l'autre nommé « le Liberot » s'élève à 233 au « Signal du Liberot », le ruisseau coule à 189 ; ces coteaux, peu cultivés, sont en grande partie couverts de bruyères et de pins et n'ont presque rien perdu de l'aspect tout à la fois pittoresque et sauvage qu'ils offraient au temps Saint Laumer. Du fond de son « royal monastère » de Blois, Noël Mars ne s'explique pas le goût et les idées du fondateur de sa maison venant se fixer à Corbion, et pour un peu plus, il féliciterait les Normands d'avoir détruit le monastère de Corbion, permettant ainsi aux enfants de Saint Laumer d'aller se fixer dans un endroit plus agréable :

« Il faut véritablement que j'avoue, dit-il, que Saint Laumer ayant choisi le lieu de Corbion pour y bastir un monastère, qu'il avait fait élection d'un vrai site pour y faire pénitence ; car outre que les environs de Corbion n'étaient autrefois que forêts, ainsi que l'on voit encore d'un côté, c'est qu'il est fort mal situé, il est éloigné de Chartres de six lieues (1) et de l'abbaye de Tyron de cinq ; il est entre deux montagnes tellement qu'on ne le voit point que l'on ne soit tout proche ; de plus c'est que l'endroit où il est est fort étroit, y ayant seulement quelques prairies et la petite rivière de Corbion proche ; tellement que l'on pourrait plutôt appeler ce petit trou un sépulchre pour les morts que non pas un lieu pour les vivants. »

Noël Mars semble oublier le double but que se proposait Laumer et sa colonie, vivre solitaire et travailler. Corbion lui offrait ces deux attraits : la solitude par sa position, le travail par le déboisement et le défrichement des terres. Il ne faudrait cependant pas croire que cet endroit fût complètement inconnu à cette époque ; nous verrons tout à l'heure qu'un seigneur du pays, Ragnosuinthe, concéda quelques terres à Saint Laumer et l'historien de sa vie nous dit que ce lieu avait été autrefois fréquenté. mais pour lors était tout couvert d'épines et de ronces. Peut-être veut-il parler de l'occupation romaine ; on retrouve dans le

(1) Les lieues de Noël Mars devaient être le double des nôtres, car à vol d'oiseau il y a près de douze lieues de Moutiers à Chartres ; je crois qu'il y a erreur de sa part, car il indique très bien la distance approximative de Moutiers à Tyron, cinq à six lieues.

pays des vestiges de voies très suivies à cette époque. Sur la commune du Pas-Saint-Lhomer, à deux lieues de Moutiers et dans la direction de Chartres, existe un chemin très large qui n'est connu que sous le nom de « chemin de Chartres ». Ses proportions et son encaissement à certains endroits nous le désignent comme une ligne romaine conduisant de Moutiers à Chartres et allant rejoindre à La Ferrière en Fontaine-Simon (Eure-et-Loir) la ligne principale qui, partant du pays des Carnutes, s'en allait remonter le cours de l'Eure par Manou (1), Neuilly (2), se dirigeait par La Lande (3), Marchainville (4), Tourouvre (5), Bubertré (6), Moulins (7), puis retournait, à l'Ouest pour gagner l'Armorique (8).

Telle était au point de vue physique la position du coin de terre qui nous occupe, à la fin du VI^e siècle. Sous le rapport administratif, il devait avoir subi un remaniement assez sérieux par suite de la mort de Clovis et du partage de son royaume entre ses enfants. Quoique situé dans la forêt du Perche, Corbion ne semble avoir appartenu à aucune des divisions administratives de ce pays (9) ; dès cette époque, il faisait partie de la province et du diocèse de Chartres. Une charte de Charles le Chauve, celle de 844, le place dans le « pagus Dorcassinus » : « locum qui dicitur Corbionis situm in pago Dorcassino ». C'était le pays de Dreux, de l'archiprêtré duquel Moutiers a toujours dépendu jusqu'à la Révolution.

(1) Manou, commune du canton de la Loupe (Eure-et-Loir).

(2, 3 et 4) Neuilly, La Lande, Marchainville, communes du canton de Longny (Orne).

(5) Tourouvre, chef-lieu de canton (Orne).

(6) Bubertré, canton de Tourouvre (Orne).

(7) Moulins-la-Marche, chef-lieu de canton (Orne), limite du Perche et de la Normandie.

(8) Vaugeois. Coup d'œil sur quelques voies romaines de l'arrondissement de Mortagne.

(9) Corbion n'eut pu appartenir qu'au « pagus Corbonensis ». Mais M. Gouverneur, dans ses « Essais historiques sur le Perche », fait remarquer d'après Guérard et le Cartulaire d'Aganon que Corbon ne fut élevé au rang de *pagus* que sous Charles le Chauve ; or nous voyons qu'à cette époque Corbion relevait du « pagus Dorcassinus ».

III

HISTOIRE DE L'ABBAYE DEPUIS SAINT LAUMER JUSQU'À
L'INVASION NORMANDE (562-872)

Saint Laumer, premier abbé (venerabilis pater (1)).

Lors de son départ de Chartres, Saint Laumer n'était point venu directement à Corbion. Il s'était arrêté sur les bords de la rivière d'Eure dans un endroit de belle situation et très agréable. Il y était venu chercher la solitude, mais il avait compté sans la grande réputation de vertu qui le suivait. De tous cotés, on vint le visiter, se recommander à lui et lui amener des infirmes de toutes sortes, dont plusieurs ressentirent les heureux effets de sa puissance. Plusieurs gentilshommes du pays, dégoûtés du monde, se joignirent à lui et formèrent la communauté naissante. En présence de cet état de choses, Saint Laumer construisit un monastère qui fut l'origine de la paroisse actuelle de Belhomert (2) ; puis, de plus en plus importuné et cédant à son amour de la retraite, il laissa la garde de son monastère à quelques religieux et s'avança davantage avec les autres dans la forêt du Perche.

Quelques auteurs, l'abbé Fret entr'autres, ont supposé qu'après Belhomert il s'était arrêté au Pas-Saint-Lhomer, situé entre

(1) Les qualificatifs latins, ajoutés aux noms de quelques abbés, sont tirés des vieux bréviaires et manuscrits et donnés par eux à ces abbés comme des titres honorifiques tirés de leurs vertus ou de leurs principaux actes.

(2) Belhomert, commune du canton de La Loupe (Eure-et-Loir). Jusqu'à la destruction de Corbion, le prieuré fondé par Saint Laumer releva du monastère de Corbiou. Au XII^e siècle, il devint un prieuré de Fontevrault. En 1109, Hugues de Châteauneuf y fonda une maison de filles qui furent soumises à la règle de Saint Benoît ; cette maison fut unie comme prieuré à l'ordre de Fontevrault, récemment fondé par le vénérable Robert d'Arbrisselles et la première prieure fut Mathilde, fille de Hugues, et de Mabile de Montgommery, sœur de Robert de Bellême, dit le Diable. Belhomert n'a conservé de Saint Laumer que le nom qui a donné lieu à plusieurs interprétations intéressantes ; on y a vu « Bellaumarum » le beau Laumer à cause de la belle situation de l'endroit et du monastère des Bénédictines, très richement bâti ; une autre étymologie plus mystique et plus recherchée est celle de « Bellum Launomari », tirée de la guerre spirituelle que le zélé apôtre du Perche faisait aux superstitions païennes de la contrée ; et encore « cella Launomari » habitation de Laumer.

Belhomert et Corbion (1). Sans avoir de preuves positives, je serais tenté de le croire, en tout cas il n'y resta pas longtemps et ne chercha pas même à s'y établir.

Il s'enfonça à deux lieues plus loin dans la forêt où enfin il se fixa définitivement. L'endroit lui semblant propice à l'établissement d'une maison régulière, il commença immédiatement cette œuvre pénible de défrichage et de fertilisation, qu'il eut le mérite d'entreprendre le premier, et qui, de cette vaste forêt du Perche, a fait ces riches cultures que nous admirons aujourd'hui. Un seigneur chrétien de la contrée que les manuscrits nomment Ragnosuinthe le mit à même de réaliser ses projets et lui concéda sur ses biens personnels une certaine étendue de terrain (2) bornée et limitée sur laquelle Laumer avait déjà commencé ses essais de colonisation. Ce fut la première donation faite au monastère naissant et, si nous en croyons le texte latin, la charte en dut être conservée longtemps à Corbion, probablement jusqu'à la destruction des archives par les Normands sous Frodoïn, cinquième abbé de cette maison.

Sur cette concession de terrain fut construit et dédié à l'honneur de Saint Martin le premier moustier percheron. Saint Laumer donna à ses compagnons la règle de Saint Benoët et bientôt la sainteté des pieux cénobites et de leur père devint une source de prospérité temporelle pour la communauté. Les miracles et les guérisons, opérés par Saint Laumer, n'y furent pas étrangers non plus. Ainsi, grâce à une de ces guérisons, deux

(1) Le Pas-Saint-Lhomer, commune du canton de Longny (Orne). Comme Moustiers et Belhomert, cette petite paroisse doit son origine à Saint Laumer. On me permettra de donner en appendice quelques intéressants détails et comme une courte monographie de cette paroisse où le culte de Saint Laumer est resté, j'ose l'affirmer, plus vif que partout ailleurs où a passé notre saint.

(2) Per idem tempus erat in eadem provincia vir illustris satis, locuples et latissimorum fundorum possessor, nomine Ragnosinthus qui cum Dei militem in memorati loci asperitate aliquid adoriri velle conspexisset, quod per futura tempora posteris profuturum esset, explorata sanctitatis ejus opinione et indefesso in divinis rebus famulatu virum Dei venerari cœpit et toto desiderio amplecti; exinde, tactus ejus amoris igne, quem in Dei homine venerans attendebat tradidit ei ipsum locum de quo loquimur in quem scilicet vir sanctus ingressus fuerat et de jure suo in ejus dominationem perpetuò transfudit ipsi et posteris ejus, quem etiam propriis finibus optime undique determinans sicut plene in scriniis hujus sancti cœnobii qui cognocere cupit reperire poterit (Surius et antiqua legenda).

Publié par Noël Mars et les Bollandistes; les textes latins qui suivront proviennent de la même source.

nouvelles propriétés furent données aux moines de Corbion. Voici en quelles circonstances : Une dame noble, Wlphrade, affligée depuis son jeune âge d'une maladie grave, avait en vain expérimenté toutes sortes de remèdes; elle se fit apporter à Saint; Laumer, qui, au nom de Dieu, lui rendit sa première santé; en reconnaissance de sa guérison, cette femme, avec le consentement de Chramnulphe, son mari, donna au monastère deux belles métairies, à la condition d'y construire deux maisons religieuses où l'on prierait Dieu et ferait l'office divin; ce qui ne put s'accomplir du vivant de Saint Laumer, mais fut mis à exécution par son successeur immédiat, comme nous le voyons dans la légende du temps (1). La position de ces métairies, qui devaient plus tard être converties en pricurés, est assez difficile à déterminer. Les noms du reste en ont été copiés plus ou moins correctement par ceux qui les ont transcrits. Notre texte porte : « Lontvei villa » et « Brituogilium »; nous nous en tiendrons à cette orthographe en assignant comme situation à la première donation « Louvilliers-au-Perche », canton de Senonches (Eure-et-Loir), et à la seconde « Bretoncelles », canton de Regmalard (Orne) (2)

(1) Dedit itaque (Wlphrade) cum consensu viri sui Chrammulphi, de prædio suo, Lontvei villam et Brituogilium, voto hujusmodi, ut ibi monachorum et servorum Dei norma constitueretur et in laudibus divinis locus celebris haberetur. Quod et ita factum est; nam et in regimine ovium Christi, pater memorabilis Launomarus successorem habuit virum modestissimum, nomine Ragnobertum qui de ejus congregationis cætu misit fratres bene idoneos, et desiderium præfatorum, præcurrente Dei gratia ad effectum perduxit, super adjecit etiam eorum devotio villam trans fluvium Ligerim quæ nuncupatur Fagia ut Beato Launomaro interveniente sit eis perpetuum animæ remedium et secundum spem suam peccatorum remissio (Antiq. Brev.)

(2) On retrouve Louvilliers dans le Pouillé de Saint-Lomer de Blois, en 1646; est endroit est assez rapproché de l'ancien Corbion; je ne crois pas que l'on puisse, avec M. l'abbé Blin, admettre Lignerolles qui s'écarte du mot latin, lors même que l'on écrirait avec lui « Lonnevillare », car alors on serait plus dans le vrai en assignant Nonvilliers, dans le canton de Thiron, Eure-et-Loir, lequel s'écrivait Lonviller au XIII^e siècle. Longum villare, en 1230, puis Novillare et Nonvillare (Cartulaire de l'abbaye de Tyron).

Quant à « Brituogilium » que l'abbé Fret écrit « Bretonogilum » et que nous plaçons à Bretoncelles, parce qu'il est dans le voisinage de Moutiers, nous ne pouvons encore rien garantir à ce sujet. Noël Mars en fait « Le Breuil » (aujourd'hui Le Breuil-Saint-Lhomer, commune de Villefrancœur, Loir-et-Cher); il peut aussi bien que nous avoir raison, puisque Wlphrade donna en même temps une terre sur les bords de la Loire; cependant le latin de Breuil « Brugolium » s'éloigne de notre Brituogilium.

A ces deux terres, Wlphrade en ajouta une troisième située sur les bords de la Loire. Le texte la nomme « Fagia » ; c'est aujourd'hui Fages, paroisse de Thenay, près Pont-Levoy (Loir-et-Cher). On s'est demandé d'où pouvait être cette dame généreuse et comment elle possédait des biens sur la Loire, si elle habitait le pays de Saint Laumer qui en est très éloigné. Pour se l'expliquer, il est à remarquer qu'elle prit ses donations sur son douaire personnel « de prædio suo ». Elle a pu appartenir à une famille des bords de la Loire, et avoir été demandée en mariage par Chramnulphe, seigneur du pays de Corbion.

La guérison de Wlphrade fut la dernière de Saint Laumer à Corbion. Sans doute, elle ne fut pas la seule, mais nous l'avons citée à cause de ses heureuses conséquences pour le monastère (1). Appelé à Chartres par son évêque, notre saint fondateur y fut pris de fièvre et y trépassa selon les uns le 19 janvier 594 (Moreri), selon les autres le 14 des Calendes de février 590 (abbé Blin) et selon d'autres en 593 (voir plus haut). Il laissa son monastère en pleine prospérité et doté déjà, comme nous venons de le voir, de quelques prieurés et de belles possessions (2).

Ragnobert, II^e abbé de Corbion (vir modestissimus)

La mort de Saint Laumer n'enraya pas les progrès de l'abbaye naissante ; sa mémoire qui resta en vénération dans tout le pays fut au contraire une source de bénédictions pour le monastère de Corbion. A la nouvelle de sa mort, les religieux élurent pour lui succéder Ragnobert, dont les anciens manuscrits font le plus grand éloge. « C'était, disent-ils, un homme de la plus grande modestie, d'une prudence consommée, religieux parfait sous tout rapport (3). Son premier soin fut de faire ramener à Corbion le

(1) Pour le récit des prodiges de Saint-Laumer se reporter à la Vie des Saints du diocèse de Séez, par M. l'abbé Blin, ou à l'Histoire du royal monastère de Blois, par Noël Mars, édition de Dupré, ou encore aux grands Bollandistes.

(2) Saint Lhomer est également le fondateur de la paroisse de Saint-Élip, canton de la Loupe (Eure-et-Loir) ; soit qu'il s'y fût retiré quelque temps, soit qu'il y eût envoyé des religieux ; il lui avait donné le nom poétique de Trinité-des-Bois qu'elle abandonna vers le onzième siècle. Elle figure au Pouillé de Saint-Laumer de Blois.

(3) In regimine ovium Christi, pater venerabilis Launomarus successorem habuit virum modestissimum nomine Ragnobertum. . . .

. . . . Post felices beati Launomari transitus ad superos, Ragnobertus, vir consummate opinionis et monachum in integrum gerens, curam suscepit pastorem quæ suscepta, commisso sibi grege et documento prodesse studuit (Loc. cit.).

corps de son prédécesseur, mais grande était la difficulté. Les Chartrains ne se priveraient pas de gâté de cœur des restes précieux d'un saint qui, dans les calamités dont ils étaient menacés, leur attirerait la protection du ciel et les protégerait contre leurs ennemis ; d'ailleurs, il leur appartenait sinon par sa naissance, du moins par son éducation. Cependant Ragnobert trouve un expédient (1). Il choisit deux de ses religieux les plus rusés et les plus « accorts », les envoie au monastère de Saint-Martin de Chartres, où le corps du saint est déposé, après leur avoir donné ses instructions. Ces deux religieux gagnent bien vite l'affection de leurs confrères ; ils entrent en charge, l'un devient procureur, l'autre sacristain ; les choses vont au mieux et Saint Laumer protège visiblement leurs pieux desseins ; ils font savoir à Ragnobert de leur envoyer des religieux pour une nuit convenue pendant laquelle on enlèvera le corps et l'on partira. Ainsi est-il fait. Les religieux de Saint-Martin, ne pensant point à mal, sont plongés dans le sommeil ; ceux de Corbion veillent ; au plus profond de la nuit, ils se dirigent vers le sépulcre, en écartent la pierre après s'être mis en oraison ; aussitôt il s'exhale une suave odeur comme de quelque doux baume ou autre odeur aromatique ; sentant cette odeur, les religieux prennent la lampe et regardent curieusement comment est le corps de leur saint père. Après l'avoir touché, ils le trouvent aussi entier, aussi ferme que si on l'eût enseveli le jour précédent (2). Mais le temps presse, les religieux enlèvent le corps et le passent par la fenêtre (3) à ceux de Corbion venus pour prêter main-forte. Eux-mêmes s'évadent du monastère, et tous se mettent en route vers la forêt du Perche. Grande surprise, grande émotion à Saint-Martin, quand, l'aurore venue, on s'aperçoit de la violation du tombeau, quand on reconnaît la supercherie des moines de Corbion ; on sonne les cloches ; l'évêque averti ne peut s'empêcher de s'écrier que « c'est chose « honteuse que d'être ainsi éludé par des moines ». Il commande à ses gardes de monter à cheval, de poursuivre hâtivement

(1) Qu'on me permette d'analyser ici ce récit intéressant, si naïvement raconté par Noël Mars, c'est d'ailleurs le seul fait important du gouvernement de Ragnobert.

(2) Deux années pouvaient s'être écoulées depuis la mort du saint.

(3) Ces enlèvements de reliques, très communs dans les récits légendaires, n'étaient point considérés comme des vols, mais plutôt comme de justes et pieuses *reprises* (Dupré).

ces moines fuyards et de les ramener les mains liées derrière le dos. On rejoint les ravisseurs sur les bords de la rivière d'Eure qu'ils viennent de passer à pied sec (1). Se voyant sur le point d'être pris, les religieux adressent leurs supplications à Saint Laumer, et voilà que tout à coup la rivière enfle, grossit, déborde, les chevaux refusent d'avancer au travers du torrent, et les gardes sont forcés d'abandonner leur poursuite. Les moines de Corbion se confondent en actions de grâces, chantant « hymnes et psalmes » et rejoignent sans autres obstacles leur monastère où ils sont félicités chaudement par Ragnobert du succès de leur entreprise, et le corps du saint est déposé à Corbion, au milieu de l'allégresse générale ; les uns baisant son cercueil, les autres aidant à le porter, qui des épaules, qui des mains, qui de la tête, montrant tous enfin les sentiments joyeux qu'ils avaient de la présence de leur bon père et maître.

Cette translation (2) valut à notre monastère un nouveau prieuré, celui de Saint-Michel d'Ouray ou Orçay, dans la ville même de Chartres. Noël Mars raconte que, de l'évêché où Saint Laumer était mort, on avait transporté son corps dans l'église de Saint-Michel, et probablement dans cette église on avait récité les dernières prières avant de porter les restes du saint dans l'église de Saint-Martin-au-Val (3), où l'évêque voulut les faire déposer à côté des évêques de Chartres. Or, ayant vu dans l'enlèvement du corps l'intervention du saint, l'évêque ne réclama plus et donna en souvenir du bienheureux l'église de Saint-Michel aux moines de Corbion. En 1642, c'était encore un prieuré-cure qui était à la nomination de l'abbé de Saint-Laumer de Blois.

Nous savons que c'est Ragnobert qui envoya au Breuil et à Fages des religieux en obédience, selon le désir de Wlphrade. Ces religieux, ayant encore présent à l'esprit l'exemple des vertus de leur bienheureux père Laumer, se conduisirent avec tant

(1) Ce passage, si l'on en juge par la direction de la ligne romaine, dont j'ai parlé plus haut, dut avoir lieu aux environs de Pontgoin, canton de Courville (Eure-et-Loir).

(2) D'après les vieux légendaires publiés par Mabillon (Act. ord. S. Benedicti), le 23 octobre, est le jour mémorable où les reliques furent enlevées de Chartres et portées à Corbion.

(3) L'église de Saint-Martin-au-Val, où fut déposé le corps de Saint Laumer, est aujourd'hui la chapelle de l'hospice de Saint-Brice ; on y voit encore la crypte où il fut inhumé ; elle est sous la chapelle et conserve son cachet mérovingien.

d'édification dans cette contrée, qu'on leur fit présent de plusieurs autres terres dans le pays Blésois.

Nous n'avons pas la date de la mort de Ragnobert, mais, d'après ce qui précède, nous pouvons conjecturer qu'il mourut au commencement du VII^e siècle (600-620).

Laigobert, III^e abbé de Corbion.

Cet abbé nous est peu connu ; nous n'en aurions même aucun souvenir sans les Annales de l'ordre de Saint-Benoist. Ce recueil mentionne une donation faite à Corbion et nous permet de savoir que Laigobert vécut du temps de Clovis II (638 à 660), sans que cependant nous puissions affirmer qu'il fut le successeur immédiat de Ragnobert. Bathilde, esclave saxonne que Clovis II a élevée sur le trône, reine d'une grande vertu, veut donner à Saint Laumer un témoignage de sa vénération et offre à Corbion une grande quantité d'or, sa villa « Nugaretus » et la riche ceinture qui est à son usage personnel (vers 656) (1). Le monastère,

(1) *Balthildis regina Laigoberto, abbati monasterii Curbionensis à sancto Launomaro in pago Carnotensi extracti, plurimum auri cum villa « Nugareto » ac ipsam quæ cingebatur, zonam donavit* (Ann. ord. Saint-Bened., t. I, p. 429 ; v^o ibidem, p. 641 ; t. III, p. 87, 175, 342).

Les Bollandistes parlent ainsi de ce fait « *Isthæc auctor ejus temporis : Quantaque vero Domno Laigoberto ad Curbionis monasterium et villam magnam nomine Nugaretum et talenta multa argenti vel auri, etiam ipsum regale quod ipsa cingebatur cingulum de supra sacris lumbis suis devote abstulit et fratribus in elemosynam ipsum direxit* »

La position de cette villa « Nugaretus », que la charte de Charles le Chauve nomme « Nugantus », est encore une énigme. Pour appuyer la haute antiquité de la ville des comtes du Perche, quelques auteurs y ont vu Nogent-le-Rotrou, entr'autres Fret (Antiq. Perch., t. III, p. 314), Gouverneur (Essais historiques, p. 38), et quelques historiens cités par Odolent Desnos. M. l'abbé Blin s'inscrit contre cette position et, croyons-nous, avec de très bonnes raisons ; elles sont tirées de la position géographique des environs de Nogent, indiquée par la charte même de Charles le Chauve. Voici le texte sur lequel nous aurons occasion de revenir... In pago Carnotino villa Aunacus et Condacus... In pago Oximense et Episcense et Corbonisse villa Nugantus et Suriacus atque Aurmiacus (lisez Auriniacus)... La villa « Nugantus » fait comme on le voit partie du « pagus Oximensis » ; mais tous les abords de Nogent sont occupés par différentes juridictions qui empêchent cette ville d'appartenir au comté d'Exmes ou « pagus Oximensis ». La villa Suriacus (Suré, canton de Pervençhères, Orne) fait partie de l'Épignais, la ville « Aurmiacus » ou « Auriniacus » (Origny, canton de Bellême, Orne) fait partie du Corbonnais ; nous avons vu que Corbion faisait partie du comté de Dreux « pagus Dorcassinus ». La villa « Condacus » (Condé, canton de Regmalard, Orne) fait partie du comté de Chartres « pagus Carnotinus ». Ainsi toute la rive droite de la rivière d'Huisne, qui, aujourd'hui aux alentours de Nogent, appartient à

on le voit, avait déjà à cette époque une certaine importance et nous pouvons supposer que Bathilde vint elle-même au tombeau de notre saint, dont les nombreux miracles avaient grand retentissement dans toute la Neustrie.

Depuis Laigobert (environ 660) jusqu'à Héric ou Henri, que nous trouvons à Corbion sous Louis le Débonnaire (814-840), nous ne connaissons aucun abbé de Corbion ; il est presque certain qu'il n'y en eut pas et même qu'il n'y eut point de religieux ou seulement quelques-uns pour administrer les biens du monastère ; ceci ressort très visiblement des chartes de l'époque. Dans celle de Charles le Chauve donnée à Cherisy (844), il est dit que, dans ce monastère de Corbion, la règle fut autrefois en vigueur, mais que, par la faute de ceux qui le dirigeaient, l'ordre et le bon état de cette maison avaient disparu. « . . . In locum qui dicitur « Curbionis . . . ubi quidem olim norma monastica claruit, sed . . . » rectorum studiis ordo pariter et status deperit ». Dans le privilège accordé à Corbion la même année (844), les évêques, signataires de ce privilège, nous disent que le monastère de Corbion, construit au temps du roi Thierry, avait par la malice

l'Orne, ne dépendait sur aucun point du « pagus Oximensis ». Comment Nogent situé plus loin sur la rive gauche y aurait-il appartenu (1) ? Sans doute, on peut s'appuyer sur une raison de distance ; Moutiers et Nogent sont voisins. La raison alors serait aussi bonne pour fixer « Britnogillum » à Bretoncelles, distant seulement de deux lieues du monastère ; mais nous avons vu qu'il y avait autant de probabilités pour le Breuil-Saint-Lomer (Loir-et-Cher) que pour Bretoncelles. Et la raison en est que le monastère de Corbion étant partout en grande réputation put accepter au loin comme au près les donations des seigneurs généreux et dévots à Saint-Laumer.

Si, sans cependant écarter complètement la position de Nogent, nous la contestons, nous ne voulons pas davantage admettre, sans restriction, celle de « Nonant » canton du Merlerault, arrondissement d'Argentan (Orne), donnée comme à peu près certaine par M. Blin. Elle a néanmoins beaucoup de probabilités. Car, malgré que nous n'en ayons plus de preuves, Corbion a dû posséder aux environs de Courtomer-Saint-Lomer, canton de Courtomer (Orne). Ce nom de Saint-Lomer, resté au pays, est à la vérité le seul titre dont on puisse se servir, mais il annonce un passé qui devrait appartenir à l'histoire de Corbion s'il était mieux connu. Nonant est situé à trois lieues de Saint-Laumer, pourquoi n'eût-il pas été la villa Nugantus donnée par Bathilde ; il eût été en plein « pagus Oximensis », puisque Exmes, la capitale, en est voisine de quelques kilomètres, et pourquoi Courtomer-Saint-Lomer n'eût-il pas été le siège d'un prieuré donné à Corbion ? Il est, d'après nous, fort probable que les moines de Corbion ont possédé de ce côté.

(1) Guérard établit dans les Prolégomènes du Polyptique d'Irminon que les limites du « pagus Oximensis » concordent de ce côté avec celles du diocèse de Sées (Documents sur le Perche. Géographie du Perche, p. 17).

d'hommes pervers perdu sa régularité monastique et était tellement tombé en ruines qu'il avait été nécessaire de le reconstruire entièrement ... : « *Ipsum autem cenobium tempore Theoderici regis constructum fuerat, sed per malorum hominum tergiversationem et monasticus ordo qui antiquitus ibi fuerat, jam ex omni parte defecerat et ædificiis ordini memorato convenientibus ita locus ipse carebat ut totum monasterium a fundamentis rursus construi necesse fuisset* ». La chute du monastère, on le voit, provint autant de la mauvaise administration et des divisions intestines que des guerres fratricides des successeurs de Clovis, lesquelles cependant n'y furent pas étrangères. Toujours est-il que, pendant deux siècles et demi, Corbion fut délaissé, et que ce fut au fils de Charlemagne, Louis le Débonnaire, que revint l'honneur de rétablir l'ancien ordre de cette maison. Depuis cette époque jusqu'à l'invasion normande, Corbion vit un ère de prospérité qu'il n'avait pas encore connu et qu'il ne revit plus, ce fut son âge d'or, son grand siècle ; les visites royales, les dons seigneuriaux qu'il reçut, les chartes et privilèges dont il fut l'objet, l'administration de l'abbé Héric, favori du roi, qui, avec un grand nom, apporta de solides vertus, tout contribua à rendre à Corbion la grande réputation que Saint Laumer lui avait acquise et que le malheur des temps lui avait fait perdre.

Héric ou Henri, IV^e abbé de Corbion (regum amicissimus)

Quand Louis le Débonnaire prit en main l'autorité royale, il n'y avait à Corbion ni moines ni monastère. Or Louis le Débonnaire était très lié avec les moines de Mici près Orléans, et voici à quel sujet : un seigneur de sa cour nommé Héric, dégoûté du monde, avait quitté la suite du roi et s'était retiré à Mici où il avait pris l'habit religieux.

Bien qu'il ne fit plus partie de l'entourage royal, il conserva néanmoins la faveur de Louis, lequel eut avec son ancien favori de fréquentes entrevues (1). Mais il arriva du désaccord entre Héric, devenu abbé de Mici, et ses religieux ; jaloux peut-être des

(1) *Jonà igitur in episcopatu (Aurclianensi) posito, multi nobiles et sæculo spectabiles viri, cingula deponentes militiæ, veteremque cum suis actibus hominem exuti, in eodem ipso loco (miciacensi) Domino se mancipare gaudebant, quorum pater vitæ venerabilis Heriricus nomine, dudum regum amicissimus, eo autem tempore monastici ordinis erat ferventissimus cultor...*

relations de Héric, ils cherchèrent par de mesquines taquinerics à lui faire expier l'honneur que lui faisait le roi (1). Héric s'en plaignit à son royal ami et lui demanda de lui confier le soin de rétablir le monastère de Corbion. Le roi y consentit, et l'abbé de Mici partit accompagné d'une colonie de religieux dépendant de l'abbaye qu'il quittait (2). Grâce à son zèle et à sa piété, il remit ce lieu désert dans sa première splendeur (3).

A la mort de Louis le Débonnaire, l'un des premiers soins de Charles le Chauve fut de confirmer les religieux de Corbion dans la libre possession de leurs établissements et des grands biens qui en dépendaient. Le roi Charles connaissait Corbion ; il y était venu. En 842, voulant se dérober à la jalousie de son frère Lothaire, et mettre son armée hors de danger, il s'était retiré dans la forêt du Perche qui lui était échue en partage (4).

C'est à cet événement qu'il fait allusion dans la charte de 844 : « Après la mort de notre père, nous avons voyagé par le susdit endroit (de Corbion) (5) ». Charles connaissait donc Corbion personnellement ; il savait tout ce qu'avait fait son père pour le monastère et l'attachement qu'il portait à son abbé ; c'est pourquoi, après avoir fait la paix avec ses deux frères (6), il s'empres-

(1) ...Denique abbas Heriricus, dum ab hoc molestatus recessisset loco, ad Corbionense monasterium se contulit... (Chron. de Saint-Mesmin. Lethaldus de Mirac. S. Maximini in prologo).

(2) Bonæ memoriæ genitor noster serenissimus Augustus Henricum venerabilem abbatem et cætum monachorum cui ipse præcrat transtulit à loco Miciacensi posito in pago Aurclianensi, ubi beatus Maximinus confessor Christi quiescit in loco qui dicitur Curbionis sito in pago Dorcassino, in diocesi Carnotensi.

...Quem locum cum ingressi essent adjuvante eos piissimo genitore nostro à fundamentis monasterium condiderunt in honore tam magni confessoris Martini pontificis sicut et ex antiquo erat ubi corpus totum militis Dei Launomari competentis honore frequentatur (Charte de Charles le Chauve, datée de Cherisy, 844).

(3) Iterùm ergo funditus illud construxerunt venerabiles viri evocati à domino Hludovico imperatore e cænobio sancti Maximini... (Privilège de l'abbaye de Corbion, 844).

(4) Louis le Débonnaire, qui avait choisi Charles, son troisième fils, pour lui succéder, avait de ce chef excité la rivalité des deux aînés, et Charles eut à se défendre quelque temps contre leurs entreprises fratricides.

...Carolus partem exercitus Sequanam trajecit et in sylvâ quæ Perthica dicitur vulgò direxit, et Lotharius eum insectari statuit sed frustra ; nam exercitus Caroli omnis ab eo salvus evasit (Nithard, cité par Duchesne, scripta Francorum, liv. III).

(5) Post illius (genitoris nostri) obitum, iter facientes per memoratum locum (scilicet Curbionis).

(6) Post pacem atque imperiî paterni divisionem cum fratribus nostris Clothario

de confirmer tout ce que les religieux possédaient, tout ce qu'ils avaient reçu de la libéralité de son père, et y ajouta d'autres biens, comme nous le verrons bientôt; mais n'eût-il fait que maintenir les immunités et privilèges de l'abbaye, que déjà c'eût été vis-à-vis cette maison une preuve d'une immense bienveillance. On en jugera par l'extrait suivant d'une charte expédiée de Worms, la troisième année du règne de Charles (842 ou 843) :

« ... Nous voulons particulièrement que les religieux de Saint
« Laumer vivent sous notre protection, exempts de toute rede-
« vance, qu'aucun évêque contre les décrets du Saint-Siège
« apostoliques et les statuts des conciles, qu'aucun juge public,
« qu'aucune personne constituée en dignité n'ose les inquiéter
« dans la possession de leurs terres, en saisir une partie, réclamer
« des fourrages, des tributs, des logements militaires, des droits
« de gîtes, des prestations quelconques, des planches pour la
« réparation des ponts; exiger des moines de cautionner d'autres
« personnes, contraindre par les voies de droit les hommes libres
« ou les serfs vivant sur leurs terres; enfin leur demander aucune
« fonction ou service public; car tout ce que le domaine royal

soilicet et Hludovico regibus, miserante Domino celebratam... (Charte de Cherisy, 844).

... Sub plenissima nostra defensione et immunitatis tuitione consistant; quod nullus Episcopus contra reverenda statuta apostolicæ sedis canonumque decreta, nullus iudex publicus vel alia cuiuslibet potestate persona prædita ex eisdem rebus eos inquietare aut adminuere vel exigere præsumat froda, non tributa non mansiones, nec paratas, nec theloneum non plancas ad pontes emendandos; nec fidejussores tollere aut homines tam ingenuos quam servos super terram eorum commanentes distringere, nec ulla publicas functiones aut redibitiones requirere temptet, sed quidquid exinde fiscus noster sperare poterat totum in necessitatibus illorum et usibus ac luminaribus ecclesiarum proficiat; dona etiam a parvitate eorum nulla exigantur pariter hostes invictos ad civitates sive ad castella custodienda seu quæcumque publica obsequia eis concedimus. Placuit etiam de instrumentis cartarum rememorari quas anteriori præcepto indulgimus, ut si qualibet negligentia perditæ fuerint et aliqua infestatio contra ipsam causam Dei insurrexerit, habeant locum usque ad nos, ut à nostra serenitate dirimatur diversarum partium causa, ut absque impedimento Domino servire et pro nostro totiusque reipublicæ statu, et pro anima genitoris nostri evotius et inoffense supplicare valeant. Nos quoque successores pariter rogamus ut hoc nostrum pietatis opus sic conservent, sicuti sua pia facta à suis posteris conservare exoptant, ut de pari voto eandem et ipsi nobiscum æternitatis gloriam mereantur. Et ut hæc authoritas concessionis commutationisve sui vigoris perpetuam obtineat firmitatem manu propria subter firmavimus et annuli nostri impressione eam signari iussimus Datum octavo idus martii anno tertio, indictione quinta, regnante Carolo, gloriosissimo rege. Actum Verumpasvilla, in Dei nomine feliciter. Amen.

« pouvait retirer de leurs terres, nous le cédon pour leur entre-
« tien et celui des pauvres pour la réparation et le luminaire des
« églises. Nous défendons d'exiger de leur indigence aucun
« présent et nous leur faisons remise de tous les services publics,
« même de l'obligation de nous fournir des soldats pour garder
« nos villes et nos forteresses. Nous rappelons encore ici un autre
« privilège reconnu dans plusieurs chartes précédentes, de peur
« qu'elles ne viennent à se perdre par la négligence des hommes
« ou le malheur des temps : celui de pouvoir se présenter et
« comparaitre devant nous pour obtenir justice, si on suscite à
« leur maison quelque procès ; nous leur accordons ces privilèges
« afin qu'ils puissent servir Dieu sans aucun empêchement et
« prier plus dévotement pour notre salut, celui de notre père et
« la prospérité de l'État. Nous prions nos successeurs de faire
« observer cette ordonnance, comme ils veulent que la postérité
« observe les réglemens que la piété leur inspirera, afin que par
« là ils puissent mériter avec nous la gloire éternelle. Et afin que
« cette concession et cet échange obtiennent leur effet à tout
« jamais, nous les avons signés de notre main et nous y avons
« fait apposer notre seeau royal. Donné le huit des Ides de mars,
« indiction cinquième, la troisième année du règne de Charles,
« roi très illustre. Fait à Verumpasville, au nom du Seigneur.
« Ainsi-soit-il » (Traduction de l'abbé Blin).

Les droits des moines de Corbion n'étaient, on le voit, ni plus ni moins que seigneuriaux ; mais le roi Charles ne s'en tint pas là. L'an suivant, une assemblée des États de la nation (1) eut lieu à Germigny, aujourd'hui canton de Châteauneuf-sur-Loire, arrondissement d'Orléans (Loiret), sur l'avis des évêques qui s'y trouvèrent ; le roi confirma de nouveau le privilège accordé aux religieux de Corbion par Louis le Débonnaire, qui consistait à nommer par eux-mêmes leur abbé et à le choisir parmi eux et qui leur reconnaissait le droit de posséder tout ce qui leur serait donné, de quelque nature que ce fût.

(1) C'est-à-dire de la partie de la nation qui était échue à Charles le Chauve.

... Congregari jussimus Galliarum populos qui in partem nostram venerunt in territorio aurelianensi, in loco qui Germiniacus dicitur cum sacris pontificibus et regni nostri principibus... (Charte de Cherisy).

Nos rois Carlovingiens ont signé plusieurs diplômes de cette ancienne résidence. Celle-ci que nous avons plusieurs fois citée est datée de Cherisy, villa de Saint-Sauveur (Picardie).

Trente-six évêques et douze abbés signèrent ce privilège (1) ; nous y relevons la signature de deux évêques de Séez, Saxobold et Hildebrand, son successeur (2).

Il était impossible, on le voit, d'accorder davantage et Dieu bénissait visiblement l'œuvre et la maison de notre Saint Laumer. A côté de ces actes si importants, nous ne devons pas manquer de mentionner l'échange de biens qui eut lieu entre les moines et le roi Charles. Louis le Débonnaire, à cause de son affection pour l'abbé Héric, avait donné à Corbion une métairie ou villa que la charte nommée « Buxiacus » ; Charles le Chauve, non moins dévoué que son père à Saint Laumer, y avait ajouté près de Saint-Maixent la terre de « Levandriacus » ou « Pomponius (3) » avec le droit de péage sur un pont qui existait à cet endroit. Mais Charles le Chauve, ayant vu quelques inconvénients à cet état de choses, d'abord pour l'État puis pour les moines (4), d'accord avec l'abbé et ses religieux, échangea contre

(1) ...Idem vero Augustus (Hludovicus imperator) prædictum monasterium dilexerat plurimum, gaudens ad salutem suam proficere quod eundem locum cœnobitarum congregationi aptissimum fecerat et possessionibus necessariis ampliaverat et a cunctis regalibus ærariis et publicis vectigalibus immunem fecerat et licentiam eis quemdam eligendi et habendi semper ex seipsis abbatem concesserat. Itaque Deo amabilis supradictus princeps Carolus nobis assensum præbuit ut hujusmodi privilegium propria singuli subscriptione roboraremus...

(2) Au premier abord, il paraît singulier de trouver la signature de ces deux évêques sur le même acte : « Saxobodus Sagiensis Episcopus » et « Hildebrandus Sagiensis ecclesiæ Episcopus ». Mais nous savons que les religieux de Corbion firent signer leur privilège aux successeurs des évêques présents à l'assemblée de Germigny, afin de mieux faire reconnaître leurs droits. Par conséquent, Hildebrand II, successeur immédiat de Saxobold, ne fit que confirmer la signature de son prédécesseur. C'est ainsi que, parmi les signataires, nous trouvons le célèbre Hincmar qui cependant ne fut élu au siège de Reims qu'en 845. Cette dernière remarque est de dom Bouquet ; « Hincmarus (inquit, nonnisi anno 845 electus archiepiscopus nomen suum post synodum apposuit. Quippe Corbonienses non modo absentibus quod synodi patres optaverant sed etiam aliis qui post modum fuerunt Episcopi has litteras suscribendas obtulerunt » (Rerum Gallicarum et Franciscarum scriptores).

(3) Buxiacus et Levandriacus étaient peu éloignés l'un de l'autre. Noël Mars dit qu'il ne sait ce qu'était ce Bouxist. C'est l'endroit appelé aujourd'hui « la Bous-selière », commune de Saint-Longis, près Mamers (Sarthe) ; quand à Levandriacus, je n'ai pu trouver sa position très exacte, mais nous savons qu'il était près Saint-Maixent, aujourd'hui canton de Montmirail (Sarthe), à quelques lieues de Saint-Longis.

(4) Pour l'État à cause des revenus et du droit de péage qui probablement faisaient tort aux finances et pour les moines, parce que la perception de ces impôts étaient incompatibles avec le caractère des religieux.

ces domaines le prieuré d'Islou dédié à Saint Michel (1). Voici comment la charte de Charles le Chauve, que nous avons déjà citée à propos des privilèges du monastère, raconte ces faits (2) :

« Afin que les religieux s'acquittassent de leurs devoirs loin
« du bruit du monde le plus parfaitement possible, le sérénis-
« sime empereur, notre père, leur concéda dans sa munificence
« royale un prieuré nommé « Buxiacus » et situé dans le pagus
« Cenoman. Nous même, eu égard à son grand amour pour les
« susdits soldats du Christ, et sur la fréquente recommandation
« de notre père, nous avons voulu honorer sa mémoire et imiter
« sa générosité, c'est pourquoi, de notre autorité royale, nous leur
« avons accordé notre domaine appelé Levandriac (vicus Levan-
« driacus) ou autrement Pomponius situé près de Saint-Maixent,
« avec tous les droits perçus, soit par le fisc, soit par le comté
« sur le pont de l'endroit. Mais voyant que cette donation serait
« gênante pour les services du roi, nous avons rétabli en notre
« possession ce domaine et le susdit prieuré, à la place desquels
« nous avons donné audit établissement religieux (de Corbion),
« avec le consentement dudit abbé et de toute sa maison. le
« prieuré appelé Islou, élevé en l'honneur de Saint-Michel dans
« le « pagus » de Dreux, sur la rivière d'Avre avec toutes ses
« dépendances et ses revenus. »

Beaucoup d'autres terres et prieurés furent donnés à cette

(1) Islou est aujourd'hui un village de la commune de Dampierre-sur-Avre, canton de Brezollès, arrondissement de Dreux (Eure-et-Loir).

(2) ... Quos ut ab omni strepitu mundano tuti inexcusabiliter Deo militare possent (piæ memcriæ genitor noster Serenissimus Augustus) plurimo beneficio juvit, regali munificentia contradens quandam cellulam in pago Cenomanico quæ dicitur Buxiacus, cujus ferventissimum amorem, dum adjucent, erga predictos Christi milites nos ipsi quoque prospicientes, eo etiam nobis sæpe illo commendante placuit piæ ejus imitari memoriam atque eleemosynam ipsius et ad devotionis nostræ supplendam efficaciam regali autoritate fiscum nostrum qui dicitur vicus Levandriacus alio autem nomine Pomponius ad sancta Maxentia Noda et Geli, cumque omni exactione quæ de ponte ipsius loci partibus fisci seu partibus comitatus exiguntur a jure nostro in dominium eorum transferendum. Sed postea, prævidentes importunum id esse servitiis regalibus jamdudum fiscum cum præfata cellula usibus nostris revocavimus et in commutatione earum rerum, tradimus ad memoratam casam Dei unà cum consensu jamdicti abbatis totius que congregationis ejus cellulam quæ dicitur Islou, in honore sancti Michaëlis constructam, sitam in pago Dargasino, super fluvium Arvam cum omnibus appenditiis suis et redditibus suis (Charte donnée à Worms, la troisième année du règne de Charles le Chauve.

époque aux moines de Corbion ; Louis le Débonnaire, en effet, ainsi que Charles le Chauve, firent, on peut le dire, toute la fortune du monastère et, sans contester la piété de ces deux rois envers Saint Laumer, il est permis d'affirmer que toutes ces libéralités se firent à l'occasion de l'ancien favori Héric, devenu abbé de Corbion ; il est facile de s'en convaincre par les chartes de l'époque ; ce qui est octroyé l'est toujours à cause d'une « ancienne amitié » « ob antiquam familiaritatem ». Enfin quelle qu'en fût la cause, les largesses royales ne firent pas défaut et à l'exemple de leurs souverains, les seigneurs des alentours rivalisèrent de générosité. Condeau, Champigny, Messé, Bourgeuil, Oncy, Chambord, Douy, Precey, Origny, Suré en sont autant de preuves avec beaucoup d'autres, dont nous aurons à nous occuper.

Héric ou Henri acheva ses jours à l'abbaye de Corbion et y mourut en réputation de sainteté. Les chroniques de Mici nous rapportent sur ses derniers moments un fait miraculeux qui confirme cette réputation. Étant déjà très malade, il demande au frère qui le servait de lui apporter des pêches ; celui-ci répond que ce n'est pas la saison des fruits (on était au mois de janvier dans l'octave de l'Épiphanie). L'abbé insiste ; « Va, dit-il au « frère, derrière la crypte du monastère et apporte-moi ce que tu « verras ». Le frère obéit, se rend à l'endroit désigné, où il trouve trois pêches qu'il apporte au malade ; lequel rendit grâces à Dieu de son présent, et ayant prié pour ses religieux, incontinent après rendit l'esprit (1).

Héric fut chargé par Charles le Chauve, conjointement avec Burchard, évêque de Chartres, d'une mission importante qui avait pour but d'organiser dans l'Orléanais le Blésois et le Vendômois des moyens énergiques de défense contre les ravages des

(1) De Henrico autem abbate qui his temporibus (sub Jona episcopo), loco Miciacensi præerat illud fertur mirabile, quia, cum ægrotaret apud Corbionense monasterium infirmitate qua et obiit, fratrem sibi familiariter inhaerentem evocaverit persicas sibi inquiri jubens. Quod cum frater miraretur, cum tempus id inveniendi non esset, quia dies Epiphaniarum erant : « Vade, ait, post cryptam « monasterii et quod inveneris defer ». Frater autem ille non spe inveniendi, sed importunitate jubentis devictus, ad designati loci arborem accessit, in quo tres miræ speciei persicas invenit, quarum similes suo tempore arbor illa nunquam ediderat ; quas celeriter exhibitas, ægrotus suscipiens, Deo omnipotenti, videlicet Trinitati, gratias reddidit et de fructu memorato prægustans, cum fratres filiosque Domino commandasset lætus de corpore exivit (Cap. 7, Chron. monast. mic).

Normands (1) (Baluze. Recueil des capitulaires : vote de Dupré). Cette mission nous permet de croire qu'il fit partie de ce corps d'élite appelé « envoyés royaux » ou « missi dominici », dont l'autorité était telle qu'elle venait la première après celle du souverain. L'abbé Héric assista également au synode de Soissons en 853. Quand il mourut, Corbion était dans sa plus grande prospérité ; cinquante religieux et plus (2) y louaient Dieu dans le travail et la prière et leurs possessions, comme on va le voir, ne se comptaient pour ainsi dire plus ; c'est au successeur de l'abbé Héric que nous devons de les connaître en grande partie.

Frodoïn, V^e abbé de Corbion (fidelis et dilectus).

Héric étant mort, les religieux usèrent du droit et privilège, qui, comme nous, l'avons vu, leur avait été confirmé par Charles le Chauve et signé par les évêques de la Neustrie de pouvoir élire eux-mêmes leur abbé et de le prendre parmi eux. Leur choix tomba sur Frodoïn. Le roi Charles l'appelle « fidèle et ami » ; peut-être, comme son prédécesseur, cet abbé avait-il eu quelque relation avec la cour ou bien ces épithètes ne sont-elles que des titres purement bienveillants. Quand il prit en main le gouvernement du monastère, le temporel de cette maison était, nous l'avons vu, dans un état de prospérité qui, pour elle, n'avait pas eu de précédent. Au spirituel, tout allait pour le mieux ; les religieux s'adonnaient tellement à la pratique de la vertu et à l'observance de leur règle que, dit Noël Mars, dans toute la Neustrie il n'y avait monastère de plus grande régularité. Le fait suivant le prouvera. Un jeune seigneur de Sardaigne, nommé Azaric, inspiré de Dieu, quitta ses parents et ses biens et s'en vint trouver le roi Charles le Chauve, lui faisant part de son idée d'entrer en religion ; Charles lui donna à choisir dans tout son royaume la maison qui serait davantage dans ses goûts. Azaric visita en habit de pèlerin tous les monastères du royaume et n'en trouva pas de plus convenable que celui de Corbion. Il en prévint le roi qui manda l'abbé Frodoïn et lui déclara que ce noble

(1) Burcardus episcopus et Hrodulfus et Heinricus abbas missi in Blesiso, Aurelianensi, Vendussino, Carentino, Durcasino, Duniso, etc. (Dom Bouquet. Rec. des Hist. des Gaules et de la France, t. VII, p. 616).

(2) Noël Mars nous dit « qu'il y avait cinquante religieux autrefois avant que cette maison fût unie à Saint-Lomer de Blois. »

gentilhomme désirait faire partie de sa communauté. Frodoïn lui ouvrit avec plaisir les portes de son monastère et lui conféra l'habit à Corbion en présence du roi qui voulut assister à la profession de ce religieux, lequel devant Charles le Chauve, donna à l'abbé tout ce qu'il possédait, ne réservant rien pour lui (1). Cela nous montre, conclut l'historien Noël Mars, l'exacte pauvreté que l'on gardait dans ce monastère et que, par conséquent, tout était en vigueur.

Malheureusement cet état de choses fut bientôt troublé ; en 853, les Normands débarquaient à Nantes, se répandaient le long de la Loire, ruinaient le Poitou et la Saintonge et poursuivant leur pointe sur Paris, arrivaient à Corbion.

Cette maison ne pouvait manquer d'exciter leur convoitise. La libéralité des rois et des seigneurs l'avait enrichie ; mais cette libéralité, après avoir été pour elle une source de bien être, devint la cause de son malheur ; les barbares mirent tout au pillage et brûlèrent une partie du monastère (855). Frodoïn, désolé, alla trouver le roi et lui représenta tout le dommage qu'avait souffert sa communauté. Précisément Charles était accouru jusqu'à la forêt du Perche où il avait battu les Normands et les avait refoulés au loin (2). Il put constater la légitimité des plaintes de Frodoïn et vit par lui-même le triste état où les envahisseurs avaient laissé le monastère. Aussi voulut-il sur l'endroit

(1) *Pervenit ad Corbionense monasterium Azarias sanctissimi Lanomari veneratione excolendum. Ipsum quippe præ omnibus Neustriæ monasteriis ordini monastico censuit aptissimum, ibique disposuit sanctæ conversationis suscipere habitum....*

...*Mirificandus athleta Domini Azarias in præsentia Frodoïni abbatis, accersitus à rege, veniens, se suaque omnia abbati coram rege contradidit nihil omnino sibi suapte relinquens (Manuscrits anciens de Saint-Lomer de Blois).*

(2) *Berno Normannus cum valida classe ingressus est et deinde junctis viribus, usque Perthicum saltum plurimam stragem ac depopulationem fecerunt. Quo in loco Carolus rex eis cum exercitu occurrens, maxima eos strage percussit (Dom Bouquet. Rec. des Hist. de France, t VII).*

Ce nom de *Bernon* qu'on ne retrouve pas dans le pays comme nom de famille a cependant laissé un souvenir dans le nom d'un village situé dans la commune de la Magdeleine-Bouvet, à six kilomètres de l'ancien monastère, c'est la Noë-Bernon. N'y pourrait-on point voir le lieu de la défaite du chef normand ? Au XIII^e siècle (1270), ce village portait le même nom qu'aujourd'hui, comme on le voit au Cartulaire du prieuré de Moutiers dans une charte de l'archidiacre de Dreux (Littere de Decimis ab archidiacono Drocensi, n^o XIII). Il serait curieux que ce village nous ait conservé le souvenir de l'un des premiers échecs de ces terribles pirates.

même rétablir, autant qu'il lui était possible, l'ancien état de choses, et il déclara que, malgré que les titres du monastère fussent brûlés, tous les privilèges, droits et immunités et tout ce qui dépendait du monastère resteraient en la jouissance des religieux comme précédemment. La charte qu'il octroya à ce sujet est tellement importante pour l'histoire des possessions de Corbion à cette époque, que je crois devoir la rapporter ici toute entière.

C'est en effet la liste complète des dépendances de cette maison à l'époque Carlovingienne, et il y a tout lieu de croire que, sans le désastre des Normands, nous ignorerions une grande partie de ces biens, ce diplôme n'ayant eu aucune raison d'être expédié.

Præceptum Karoli super villas sancti Launomari (1).

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis :

Karolus, Dei gratia rex, omnibus fidelibus sanctæ Dei ecclesiæ matris præsentibus scilicet et futuris. Agnoscatis quod venerit quidam abbas, nomine Frodoïnus atque fidelis noster dilectus, ex Curbionis monasterio quod est constructum in honore sancti Martini ubi pretiosus confessor Christi Launomarus in corpore quiescit humatus (2) ; et pro infestatione paganorum, quæ nimium grassatur in regno nostro, quasdam prædecessorum nostrorum et nostras *authoritates* (3), quas eidem casæ Dei in rebus *sancto* (4) contulimus quas crematas doleret, quasdam perditas. Haberet etiam cartarum instrumenta per quas à fidelibus et servis suis res præscripto monasterio traditæ fuerunt, similiter deplorabat ablatas sibi queruloso dolore. Undè supplex petiit celsitudinem nostram, ut his super *authoritatis* nostræ litteram fieri haberemus ; per quam quidquid damnum præscripta casa Dei pati poterat, firmiter possidere res sibi ablatas posset ; unde præcipientes jussimus ut, jure regali, munificentia sint collatæ

(1) Ce titre était écrit sur le repli de la charte. Cette charte a été insérée dans la collection des *Historiens de France* de dom Bouquet (T. VIII, p. 564).

(2) Il est à remarquer que le tombeau de Saint Laumer ne fut pas violé par les Normands.

(3) *Authoritates*. Ce sont les chartes authentiques expédiées par Charles et ses prédécesseurs.

(4) *Sancto*. S. C. Launomaro. Dans les actes, le patron se prenait pour la maison qui lui était consacrée ou dont il était le fondateur.

ubi ab aliis eleemosynarum gratissima largitione, per hanc pancartam quam fieri jussimus sicut jure temporis erant salvæ sub nostra tuitione perpetuo jure consistent. Porro, ad nosci volumus nomina comitatum, ubi ipsæ res sunt; ut fideles nostri qui comites fuerunt citiùs noverint ipsas res sub nostro munimine et defensione consistere. Ipsum denique monasterium est situm in pago Dorcassino (1) et cellula (2) ipsa jam dicto monasterio subjecta cum villis in eodem comitatu adjacentibus, sub omnium integritate. In pago quoque Carnotino (3) villæ Aunacus et Condacus et reliquæ villæ cum adjacentiis in eodem comitatu. In pago etiam Stampinensi villa Masia (4) cum rebus in eodem comitatu consistentibus; necnon in pago Castrensi (5), Borgolius (6). In pago nihilominus Parisiensi villula Unciacus (7) et si quid in eodem comitatu præfatum cænobium obtinere dignoscitur. Item in pago Belvacensi (8) villula quæ dicitur Cusault Aisovillare (9), necnon in pago Blesensi (10), villa nomine Fagia (11) cum omnibus in eodem comitatu ad prædictum monasterium pertinentibus; atque in pago Vindocinensi villa Campiniacus (12) nomine, cum omnibus in eodem comitatu ad præfatum casam Dei pertinentibus; et in pago Aurelianensi (13), villula Cambort (14) et Quadras, cum reliquis ad

(1) Pago Dorcassino. Le pagus ou pays de Dreux.

(2) Cellula. Le domaine rural qui dépendait du monastère aux environs de Corbion.

(3) Aunacus. Inconnu Pent-être Launay ou les Annaies sur Bretoncelles (Orne). Condacus — Condé ou plutôt Condeau qui fut toujours un prieuré de Saint Laumer, canton de Regmalard (Orne).

Pago Carnotino, le pays Chartrain.

(4) Pago Stampinensi, pays d'Étampes. Villa Masia — Maisse — canton de Milly, arrondissement d'Étampes (Seine-et-Oise).

(5) Pago Castrensi, pays de Châtres (Arpajon).

(6) Borgolius. Bourgeuil.

(7) Unciacus — Oncy — serait situé sur la paroisse de Vitry-sur-Seine, aux environs de Sceaux. C'est là que l'abbé Garnon fit porter le bâton de Saint Laumer.

(8) Pago Belvacensi. Le pays de Bauvais ou de Beauvoisis.

(9) Cusault Aisovillare. Inconnu.

(10) Pago Blesensi, pays de Blois.

(11) Villa Fagia. Fages, commune de de Thenay (Loir-et-Cher).

(12) Pago Vindocinensi, le Vendômois. Villa Campiniacus. Champigny, arrondissement de Blois, canton d'Herbault (Loir-et-Cher).

(13) Pago Aurelianensi, l'Orléanais.

(14) Villula Cambort. Le savant Guérard attribue cette indication topographique au Chambord, célèbre par son magnifique château. Cela peut se soutenir puisque Chambord est situé sur la limite du Blésois et de l'Orléanais (Guérard. Prolégomènes du Polyptique de l'abbé Irminon) (Note de Dupré).

præfatum monasterium adjacentibus ; simul et in pago Dunensi (1) Theodencus villa cum cellula quæ Diviacus (2) dicitur et quicquid ad prædictum Curbionis monasterium in ipso comitatu aspicere videtur. Præterea in comitatu Cœnomanensi (3) villa quæ dicitur Portus Romanus (4) cum omnibus villulis in eodem pago ad præfatam casam Dei appertinentibus. Simul in pago Andegavensi (5) villa Alornacus cum reliquis casæ Dei præscriptæ in eodem comitatu subjectis. In pago quoque Abrincadino (6) villa Patricliacus (7) atque in Lexoviense (8) Curmillanda villula. In pago quoque Bajocense (9) villa sancti Silvini cum omnibus villulis, vel si quid præscripta casa Dei in ipso comitatu et in Constantiensi (10) possidere videtur. Item in pago Oximense et Epicense et Corbonisse (11) villa Nugantus (12) et Suriacus (13) atque Aurmiacus (14) cum omnibus possessionibus in præscriptis comitatibus ad præfatum monasterium pertinentibus, necnon in pago Rothomagense (15) res consistentes cum portu et piscatione in Moriniaco super sequana consistente (16) atque decimam piscium quas nos eidem casæ Dei, pro nostra elecmosyna, gratisima largitione contulimus (17). Hæc omnia et quicquid supra dictum monasterium possidere vulgariter dignoscitur, tam in Francia quam in Neustria vel Aquitania per hanc pancartam

- (1) Pago Dunensi, pays Dunois ou de Châteaudun. Theodencus, villa inconnue.
- (2) Diviacus. Saint-Julien-de Douy, près Châteaudun (Eure-et-Loir).
- (3) Comitatu Cœnomanensi, comté du Mans.
- (4) Portus Romanus. Inconnu.
- (5) Pago Andegavensi, pays d'Angers. Villa Alornacus. Inconnu. Plusieurs noms ne sont plus reconnaissables, tant leur forme primitive a changé.
- (6) Pago Abrineadino, pays d'Avranches.
- (7) Patricliacus. Aujourd'hui Precey, canton de Ducey, arrondissement d'Avranches (Manche).
- (8) Lexoviense, pays de Lisieux. Curmillanda. Inconnu.
- (9) Pago Bajocense, pays de Bayeux. Villa sancti Silvini Saint Sylvain.
- (10) Pago Constantiensi, pays de Contances.
- (11) Oximense, Épicense et Corbonisse. Anciennes divisions du diocèse de Sées et du Perche, actuel l'Hiémois, l'Épiçais et le Corbonnais.
- (12) Nugantus (Voir plus haut une note à ce sujet).
- (13) Suriacus-Suré, canton de Pervenchères (Orne).
- (14) Aurmiacus ou mieux Auriniacus. Origny-le-Roux ou Origny-le-Butin, canton de Bellême (Orne).
- (15) Pago Rothomagense, pays de Rouen.
- (16) Moriniaco. Morigny-sur-Seine (Seine-Inférieure).
- (17) Les religieux de Corbion devaient à la bienveillance de Charles le Chauve le droit de dixmer sur les poissons qu'on débarquait au port de Morigny

confirmamus, obseramus, ut ista clementiæ nostræ firmitas ita vigorem inviolabiliter obtineat ac si cartarum monumenta aut prædecessorum nostrorum præcepta præ manibus haberentur, quæ paganorum infestatione crudeli aut alia aliqua persecutione deperdita esse cognoscuntur ; et has nostræ authoritatis litteras quas fieri jussimus, ut melius conserventur, de annulo nostro eas jussimus sigillari.

Datum anno vigesimo primo, regnante Domino nostro, Karolo gloriosissimo rege (1).

Cette liste des possessions de Corbion, si détaillée qu'elle puisse paraître, ne semble pourtant pas complète ; nous n'y retrouvons en effet ni les donations de Wlphrade (Lontvei villa et Brituogillum), ni le prieuré de Saint-Michel d'Isloü, ni la maison de Saint-Michel d'Orcey ; d'ailleurs il est à remarquer qu'en nommant chaque endroit on y ajoute toujours ces mots « avec toutes les autres dépendances situées dans le pays et qui peuvent appartenir à la maison de Corbion ». Ce terme général nous indique que nous n'avons les noms que d'une partie des biens du monastère qui, comme on le voit, devaient être immenses et devaient faire de Corbion l'un des plus riches monastères de la Neustrie.

La mission, remplie par Frodoïn auprès du roi, le rassurait sur la légitime possession de ses terres et de ses maisons, mais cependant ne laissait pas de l'inquiéter sur l'avenir du monastère lui-même. Les Normands avaient été refoulés, c'est vrai, mais ils n'étaient pas loin ; ils reviendraient certainement et se montreraient d'autant plus intraitables qu'ils auraient une revanche à prendre. En prévision de cette éventualité, Frodoïn voulut se ménager une retraite sûre, ainsi qu'à ses religieux ; il pensa à se retirer du côté du Mans.

A cet effet, il écrivit à Robert, évêque de cette ville ; sa demande fut parfaitement accueillie ; il jeta son dévolu sur la villa de Cellé (Scelei) (2) qui lui fut accordée ; et sur sa demande expresse, l'Évêque consentit à distraire du domaine épiscopal un manse entier pour le donner à l'église projetée pour le service de la

(1) Cette vingtième année du règne de Charles le Chauve correspondait à l'an 860 ou 861 (Dupré).

(2) Cellé, ancien diocèse du Mans, aujourd'hui diocèse de Blois, arrondissement de Vendôme (Loir-et-Cher).

nouvelle maison (1). Ce manse, dit la charte, contenait douze bonniers de terre et six serfs de la glèbe nommés dans l'acte, dont en note on lira le passage le plus important (2).

Les édifices furent construits, la chapelle fut consacrée et les religieux de Corbion furent mis en possession de toutes les dîmes et prémices du village de Cellé pour leur entretien et celui de leur église.

Mais il ne fut pas donné à Frodoïn de mettre à exécution la fin de son projet. Dieu voulant lui épargner la douleur d'être témoin des désastres qui allaient ruiner son monastère, l'appela à lui dans l'année même où il pensait à se retirer à Cellé (870).

Il fut inhumé à Corbion après avoir gouverné le monastère pendant dix-sept ans environ ; il signa les privilèges de l'abbaye de Saint-Denis en 862 (3).

*Garnon VI^e abbé de Corbion (comes et bajulus sancti
Launomari).*

Les religieux de Corbion, ayant rendu les derniers devoirs à Frodoïn, se choisirent immédiatement au milieu d'eux, un frère digne de le remplacer dans le gouvernement de Saint Laumer ;

(1) Le manse (*mansio*, demeure ou *mansus*, métairie) était une exploitation agricole composée d'une certaine étendue de terre et des bâtiments nécessaires pour la faire valoir ; cette étendue de terre variait suivant les localités ; nous voyons ici que le manse entier dans le pays cénomane contenait douze bonniers. Le bonnier (*bobilare*) était un espace de terre labouré par des bœufs, peut-être la quantité de terre labourable en un jour. Le manse aurait alors contenu la valeur de douze jours de labour ; les serfs attachés à cette exploitation furent : Ganguin, Jambold et Électrade, sa femme, et leurs enfants, Hussion Gerobergan et Goïtan.

(2) Nos adiit venerabilis abbas Corbionensis cænobii necnon et sancti Michaëlis, Frodoïnus nomine, supplicare prædictæ auctoritati nostræ ut ei in parochia nostra (notre diocèse) in villa Scelei (sunt qui nuncupant Sydeliacus) in pago Cenomanensi, super flumen Brays cellulam in honorem gloriôsæ Dei genitricis Mariæ vel sancti Machaëlis Archangeli necnon et sancti Launomari confessoris, ex prædicta auctoritate facere sineremus, ob refugium videlicet monachorum vel sanctimonialium infestissimam paganorum persecutionem evadere cupientium (Fragment de la charte de Robert, évêque du Mans, portant la date de 870 et contenue dans une expédition authentique du 16 janvier 1482, signée des notaires Percheron et Roynart ; cette pièce curieuse par son ancienneté et sa teneur existe en copie aux archives de la fabrique de Cellé). Un point assez intéressant est à relever dans ces quelques lignes ; c'est que l'abbé de Corbion aurait eu des religieuses soumises à son obédience.

(3) Frodoïnus privilegio Sandyonyisiano, in conventu Pistensi anno 862 nomen apposuit (Gallia Christiana).

Garnon fut élu (870) (1). Voyant son monastère dans un péril évident à cause du retour des Normands, son premier souci fut de soustraire à leur fureur et à leur impiété, le trésor le plus cher à son cœur, le corps du saint fondateur de Corbion ; mais contrairement aux dispositions prises par Frodoïn, il n'alla point à Cellé, nous ignorons pour quelle cause. Les moines de Corbion possédaient, on l'a vu, dans le pays d'Avranches « in pago Abrincadino », une terre nommée « Patricliac », aujourd'hui Precey ; un gentilhomme de la suite du roi, nommé Rodolphe, leur en avait fait présent afin de prier pour le salut de son âme (2). Mais jusque-là les religieux de Corbion n'en avaient pas joui ; car Charles le Chauve, ayant fait la paix avec Salomon III, roi de Bretagne, lui avait concédé cette terre, lequel l'avait passée à son cousin Gurvant (3). Garnon demanda et obtint du roi l'autorisation de se retirer sur cette terre et d'y transporter le corps du bienheureux Laumer. Gurvant accéda volontiers à ce dessein et le 15 avril 872 (4) les restes de saint Laumer quittèrent Corbion pour n'y plus revenir, laissant les gardiens de ce précieux dépôt dans la désolation et les larmes ; avec ces restes précieux, s'en allait la fortune de Corbion.

‡ Garnon prit avec lui quelques religieux et laissa la plus grande partie au monastère où il devait revenir après avoir déposé les reliques en lieu sûr. Des miracles sans nombre signalèrent le passage du saint à travers la Neustrie et son séjour à Patricliac (5).

(1) Noël Mars ne connaissait pas l'intéressante charte de Cellé ; c'est pourquoi il s'est trompé dans la date de l'élection de Garnon qu'il fixe à 860, ce qui, comme nous l'avons vu, n'a pas eu lieu. puisque, d'après cette charte, Frodoïn souscrivit au privilège de Saint-Denys.

(2) *Quam denique villam. retroactis temporibus, Rodolphus, vassus dominicus, memorato monasterio, scilicet Curbioni, ob remedium animæ suæ contulerat* (Mss. de S. Lomer).

(3) En 874 ou 876, Salomon fut tué par ce cousin Gurvant, auquel il avait cédé Patricliac (Argentré, cité par Noël Mars. *Hist. Brit.*).

(4) C'est la date donnée par tous les auteurs, laquelle correspond au 17 des Calendes de mai.

(5) Les translations et les miracles de saint Laumer ont été racontés par un témoin oculaire ; un manuscrit de la bibliothèque d'Alençon que l'on croit être de la fin du 11^e siècle en contient le récit détaillé. Mabillon, il est vrai s'est inscrit en faux contre ce récit, regardant son authenticité comme très discutable. Il a été le seul de ce côté, les plus habiles critiques ayant admis cette page de l'histoire de saint Laumer. Cependant les savants Bénédictins qui, au siècle dernier, rédigèrent

Cependant les Normands gagnaient du terrain, et la retraite de Patriciac n'étant plus en sûreté, il fallut songer à se retirer ailleurs. Garnon prit le précieux corps de saint Laumer et revint vers le Mans. L'évêque Robert était encore sur le siège épiscopal de cette ville ; il reçut Garnon avec toutes sortes d'égards, et lui donna l'hospitalité dans une des tours de son château. L'abbé y déposa les restes de son saint prédécesseur, lesquels pendant un an restèrent à l'abri de la fureur des Normands (1).

Cependant Garnon n'était pas sans songer aux absents, à ses frères qu'il avait laissés à Corbion sans supérieur ; il confia son trésor aux religieux qui l'avaient accompagné et, quoiqu'à regret de quitter le corps de son saint prédécesseur, retourna à son monastère. Il y vécut longtemps encore. Au dire de Noël Mars, il ne mourut que vers l'an 900, sous Charles le Simple ; nous ne connaissons rien de saillant sur ses dernières années, sinon qu'il mourut regretté de tous ses religieux. Les vieux bréviaires par-

la « Gallia Christiana » ont gardé également peu de respect pour ces souvenirs du moyen âge ; comme Mabillon ils ont cru devoir sacrifier aux préjugés philosophiques et jansénistes de leur époque les témoignages écrits de la foi et de la piété anciennes ; cette élimination systématique des récits légendaires donne à leur travail d'ailleurs très consciencieux une sécheresse regrettable. Le bénédictin Noël Mars a été mieux inspiré et a mieux compris l'importance et le charme du merveilleux chrétien en nous conservant ces suaves fleurs de l'histoire de saint Laumer. D'ailleurs pourquoi contester la véracité d'un écrivain qui à l'appui de son récit écrit ceci : « Toutes ces choses nous les avons vues nous-mêmes de nos yeux et nous n'écrivons rien que nous n'ayons vu craignant le soupçon de mensonge, d'autant plus que beaucoup d'autres faits se racontent de tous côtés parmi le peuple ». « Hæc autem omnia ipsi oculis nostris vidimus, nec quidquam scribimus quod non viderimus timentes notam mendacii, cum multa alia longe lateque per populos narrentur ». Nous allons énumérer afin d'en donner une idée quelques-uns des miracles en question, reportant le lecteur pour des détails plus circonstanciés soit à la *Vie des Saints* de M. l'abbé Blin, soit à l'*Histoire du Monastère de Blois*, de Noël Mars.

Le 24 avril, un vendredi matin, deux femmes boiteuses, Lette et Efrute, sont parfaitement guéries, ainsi qu'un manchot du nom de Benoit, puis Gérénuide qui était possédée, et Anselme, aveugle. Le 3 mai, une femme, nommée Marie, ayant une grande incommodité dans les jarrets, reçoit une parfaite santé. Le 7 mai, Adalburge, impotente d'une main, s'en aide parfaitement. Le dimanche après l'Ascension, pendant que les religieux chantaient vêpres, Ingelard, aveugle, est miraculeusement guéri devant tout le monde ; le samedi de la Pentecôte, une femme aveugle reçoit la même faveur. Un dimanche 15 juin, Bernchilde, percluse, reconvre l'usage de ses pieds, etc.

(1) Ce fut au Mans que le religieux Azarie, dont nous connaissons l'histoire, étant de garde auprès du corps de saint Laumer vit saint Michel encenser les précieuses reliques (Noël Mars, p. 44).

lant de lui le qualifient de « vir memorandæ opinionis » ; ils le nomment également « le compagnon et le bâton de saint Laumer », parce qu'il avait accompagné le corps à Patriciac et au Mans.

« Comes et bajulus sancti Launomari. »

Il fut enseveli à Corbion, après avoir gouverné cette maison pendant une trentaine d'années environ. Il put pressentir la ruine du monastère sans cependant en être le témoin.

Salomon, VII^e et dernier abbé de Corbion.

En quittant le Mans, Garnon avait prié ses religieux de se choisir un supérieur pour le remplacer ; ils répondirent à son ordre en nommant Simon, chef de la petite colonie (873). D'un autre côté, les moines de Corbion élurent Salomon pour leur abbé (900) et naturellement de son obédience relevèrent les gardiens du corps de saint Laumer ; bien qu'ils eussent toujours à leur tête, Simon qu'ils avaient élu au Mans (1) ; Qu'était devenue cette intéressante communauté ? Les Normands s'avancant toujours, le séjour du Mans devint plus périlleux ; d'accord avec ses frères, Simon résolut d'aller à Blois, ce qui eut lieu l'année même où Garnon était retourné à Corbion (2) (873). On sait que les religieux de Saint-Laumer possédaient aux environs de Blois un certain nombre de propriétés ; ils y étaient connus. Aussi allèrent-ils avec confiance trouver le comte de Blois ; c'était à cette époque Robert, fils de Robert le Fort et frère de Eudes, qui devint roi de France. Il reçut les religieux et leur dépôt sacré avec grande joie et gracieusement leur offrit son château de Blois pour y être en toute sûreté ; on déposa les restes du saint dans la chapelle dédiée à saint Calais, le 23 octobre 873. C'est là qu'elles restèrent jusqu'en 930.

(1) Noël Mars en fait un abbé et comme le premier abbé de Blois ; c'est peu probable puisque, comme nous le verrons, les donations faites, même par les seigneurs des environs de Blois, étaient adressées au nom de Salomon, abbé de Corbion, comme ayant le gouvernement de la communauté ; on pourrait tout au plus dire que Salomon étant mort, Simon lui succéda à Blois, Corbion ayant été détruit.

(2) *Recedente vero præfato abbate (scilicet Garno) Saimo pastorem suscepit providentiam qui altiori usus consilio, quia Cenomanicæ civitati metuebat, Blesim beatum transtulit Launomarum (Brev. mss. in die translationis sancti Launomari).*

En 890, Simon envoya quatre de ses religieux à Oncy dans le diocèse de Paris et leur confia le bâton de saint Laumer qui fit plusieurs prodiges dans cette localité (1), laquelle avait été donnée aux moines de Corbion en même temps que Patriciac, par Rodolphe, gentilhomme de la suite du roi Charles le Chauve.

Quelques années plus tard (vers 900), le nombre des religieux de Blois augmentant, Simon en envoya une colonie en Auvergne. On ne sait trop quel motif il avait de les envoyer de ce côté, puisque Corbion n'y possédait rien. Gaubert les conduisait, emportant une partie du chef de saint Laumer et une partie de l'un de ses bras. Le comte Guillaume et sa femme Indelberge, les ayant reçus, les dotèrent de quelques terres, ils y fondèrent le prieuré de Moissac (2) et le tout fut approuvé, en 912, par le pape Jean VIII.

L'influence et la bonne réputation des moines de Blois leur fit bientôt acquérir pour la maison-mère de Corbion un nouveau prieuré qui fut le dernier donné à cette maison, ce fut celui de Monthou (3). Le comte Warnegaud en fut le donateur (4) et à ce prieuré il ajouta tout ce qu'il possédait pour être donné aux religieux après sa mort. Une charte de 902 (5) nous apprend que, d'accord avec Héléne, son épouse, Warnegaud pour le salut de son âme donne ses biens aux pères de saint Laumer et à l'abbé Salomon, recteur du monastère de Corbion (6); et il donne le

(1) Per eundem baculum, diversa ibidem clementia divinitatis operata est mirabilium signorum prodigia, illucque provinciales pro amore sancti Launomari confluebant, ejusque meritis salubria sui desiderii incrementa a Domino impetrabant Sicque caput locus iste ab omnibus honorari (Légendaire cité par Mabillon dans les *Act. ord. S. Benedict.*, t. I, p. 348.

Oncy appartient aux religieux de Blois jusqu'à l'époque où Charlotte de Beaune fut abbesse de Blois sous le règne de Henri III. A cette époque, le prieuré d'Oncy fut vendu 5,000 livres, mais jamais le prix n'en fut versé au monastère.

(2) Moissac, arrondissement de Clermont, canton de Billom (Puy-de-Dôme).

(3) Monthou-sur-Bièvre, entre les Montils et Sambin, arrondissement de Blois (Loir-et-Cher).

(4) Ce Warnegaud, vicomte de Blois, et sa femme Héléne sont les mêmes qui firent une donation à Saint-Martin de Tours, suivant une charte de 895 publiée par Bernier dans l'*Histoire de Blois* (Dupré).

(5) Elle est datée de l'an V du règne de Charles le Simple, au mois de novembre et expédiée de Blois.

(6) In nomine Dei summi, Warnegaudus vicecomes, divino tractus amore, cum consensu uxoris mee Helene, pro remedio animarum nostrarum, ut pius dominus nobis, pro sua immensa clementia infinito sæculo veniam largiri dignetur, dono res meas post discessum meum, patribus sancti Launomari confessoris Christi et Salomoni abbati, rectori monasterii qui vocatur Corbionis, atque congregationi illius vel eorum successoribus....

détail de tous ces biens. C'est, dans la centaine d'Ouchamps (1), Monthou qui possède une église en l'honneur de saint Martin, un manse entier de terre et un moulin ; une vigne, une forêt où l'on peut nourrir quatre cents porcs et un manse entier à la villa Cornastus, et plusieurs autres quartiers de terre dans différents endroits. Et si quelqu'un de ses héritiers ou de ceux de sa femme cherche à les inquiéter dans la possession de ces biens, qu'on le punisse d'une amende de mille livres d'argent (2). C'était pour le temps une somme énorme qui, par sa stipulation expresse, assurait l'entier accomplissement des pactes garantis par une telle cause pénale.

Nous avons dans notre pays un prieuré qui dut être donné à Corbion sous Salomon, mais nous ne savons par qui ; Noël Mars en fait remonter la donation à l'an 900. C'est Saint-Sulpice-sur-Rille, canton de Laigle, arrondissement de Mortagne (Orne), il fut enrichi par les seigneurs de Laigle aux XI^e et XII^e siècles, et, à cette époque, ses possessions étaient très nombreuses aux environs, comme on le voit dans la charte de Richer de Laigle (1155) (3). A la fin du XVI^e siècle, Charlotte de Beaune, abbesse commendataire de Blois, donna ce prieuré à sa sœur, Madame de Tubœuf, et, en 1623, il passa aux mains de Jésuites. A partir du X^e siècle, le prieuré de Saint-Sulpice marcha de pair avec celui de Moutiers.

Pendant que les restes précieux de saint Laumer attiraient sur les religieux de Blois, les bénédictions du ciel, leur départ de Corbion semblait produire sur cette maison un effet contraire.

(1) Centaine, division territoriale de l'époque gallo-franque, ressort du centenier.

(2) Sunt namque res sitæ in pago Blesensi, in centena Oscantinsæ, locus videlicet qui dicitur Monasteriolus, habens ecclesiam in honore sancti Martini cum manso uno et quarta una et molendino uno ; in villa Cornasto, vineam indomicatam habentem agrumque, sylvam etiam in eodem loco ad saginandos porcos quadringentos, mansum unum etiam et quartas tres in eadem villa ; in villa vero Victorio quartam unam, in Wannaciaco quartam unam inter Buram et Salviniacum quartas tres, ad duos molendinos quartam unam et ad Villares octavam unam...

.... Si vero aliquis post discessum meum de hæredibus meis vel propinquis, seu etiam conjugis meæ heres vel propinquus extiterit qui hanc donationem infringere vel violare voluerit, quidquid repetit non vindicet, et cui litem intulerit argenti libras mille coactus persolvat....

(3) Cette charte appartient aux archives de la préfecture de Loir-et-Cher, elle est bien conservée, mais le sceau y manque. Le fonds de Saint-Lomer dans ce dépôt a gardé peu de pièces originales aussi anciennes ; elle a été publiée pour la première fois par Noël Mars (Dupré).

Elle ne fut pas seule d'ailleurs l'objet de la barbarie des Normands. Ces terribles pirates, après avoir remonté la Loire et la Seine, portèrent dans toute la Neustrie le ravage et l'incendie, détruisirent les églises, renversèrent les monastères, massacrèrent les moines, brûlèrent les bibliothèques et égorgèrent par milliers les peuples des villes et des campagnes ; les rituels du temps nous ont conservé cette invocation : « De la fureur des Normands, délivrez-nous Seigneur » « A furore Normannorum libera nos Domine ».

Au milieu de tant de maux, pas un grand homme, pas un habile capitaine pour sauver la France qui semblait destinée à périr. Une fois de plus, le christianisme sauva ce malheureux pays. En 912, l'eau sainte coula sur le front du terrible Rollon et en fit un prince chrétien aussi dévoué à la conversion de ses frères barbares qu'il était auparavant acharné à les entraîner au meurtre et au pillage.

Charles le Simple fit arrangement avec lui et, contraint de lui céder le pays conquis, c'est-à-dire la Neustrie, il lui donna pour bornes le Perche qui resta à la couronne de France.

Mais Corbion ne devait pas se relever des assauts qu'il avait subis. Vers 929, Salomon mourut et n'eut point de successeur ; tout était ravagé dans son monastère, les chartes brûlées, les murs à peine debout et le corps de saint Laumer, source de prospérité, transporté à Blois. Les quelques religieux qui restaient allèrent se réfugier auprès de lui et, pendant deux siècles, la solitude régna dans cette abbaye de Corbion que des rois et reines de France avaient illustrée de leur présence et enrichie de leur libéralité et que surtout les vertus de saint Laumer avaient mis à la tête des monastères de la Neustrie, peut-être du royaume de France tout entier.

Ce qui nous reste à raconter ne sera que l'histoire assez obscure d'un prieuré qui fût devenu sans doute l'une des plus florissantes abbayes de la contrée sans ce funeste épisode de notre histoire nationale ; en effet il est hors de doute que, sans l'invasion normande, tout l'éclat du monastère de Blois eût continué de briller à Corbion.

(A suivre).

PERRONET

INGÉNIEUR DE LA GÉNÉRALITÉ D'ALENÇON

(1737-1747).

« Le buste de Perronet pour Versailles a été commandé en 1838 ; parmi les bienfaiteurs dont les images décorent la façade de l'hôtel de ville de Paris, la statue de Perronet a été érigée en 1837 ! Il y avait alors plus de quarante années que Londres, à ce sujet, avait pris sur Paris l'avance, et que les Anglais avaient décerné à Perronet des marques d'honneur que cette nation ne prodigue pas facilement à nos grands hommes (1). A Copenhague et dans le Nord, comme dans les contrées du Sud, de Lisbonne à Saint-Pétersbourg, on a conservé la mémoire de Perronet, et cependant, il faut l'avouer, il ne serait pas difficile de trouver en France des personnes instruites qui conviendront de bonne foi qu'elles ignoraient les droits d'un français du nom Perronet aux respects de l'Europe entière. »

Ainsi s'exprimait, en 1838, M. Jarry de Mancy, au début de l'article consacré à Perronet dans les biographies de la Société

(1) La Société royale de Londres a fait placer son buste dans la salle des séances comme pendant à celui de Franklin.

Monthyon et Francklin (1), et nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici cette appréciation qui n'a rien perdu de son exactitude depuis cinquante ans. Après avoir été mêlé, pendant toute la seconde moitié du XVIII^e siècle, au mouvement scientifique et artistique de cette époque en France et en Europe, après avoir dirigé pendant toute cette période une des grandes administrations du Royaume, ayant reçu de son vivant les plus hautes distinctions, tant de la Royauté (2) que de l'Assemblée nationale (3), Perronet est tombé dans l'oubli et son nom n'est plus guère connu aujourd'hui que de quelques personnes qui l'ont entendu vaguement citer (4).

Encore sait-on fort peu de choses de sa vie. Lesage et De Prony, qui ont été inspecteurs de l'École des ponts et chaussées et qui avaient vécu dans l'intimité de Perronet, ont publié sur lui des notices biographiques très incomplètes et assez inexactes quant aux dates (5). En ce qui concerne le séjour de Perronet à Alençon, ils se bornent à le mentionner purement et simplement sans le moindre détail.

On trouve plus de renseignements sur la carrière de Perronet dans l'excellent ouvrage de M. Vignon, intitulé : « Études historiques sur l'Administration des voies publiques en France avant 1789 (6) ». Mais ces renseignements ont trait surtout aux services de Perronet après sa nomination à Paris. De ses travaux et de son administration en province, il n'est presque pas question ; ce qui s'explique tout naturellement d'ailleurs par le caractère général de l'ouvrage de M. Vignon. Voici ce qu'il en dit :

« L'ingénieur de la généralité d'Alençon s'était fait remarquer par l'activité avec laquelle, aidé de deux sous-ingénieurs capables, de Voglie et Lallié, il avait dressé les plans des routes de cette généralité, préparé les projets et organisé les ateliers. Cet

(1) T. II, p. 317.

(2) Anobli en 1763.

(3) La loi du 18 août 1791 accorde à Jean-Rodolphe Perronet, par un article spécial, une pension annuelle de 22.600 livres, à raison de ses longs et excellents services.

(4) Son nom n'a même pas été inscrit sur la frise de la tour Eiffel.

(5) Notamment en ce qui concerne la date de sa naissance, M. Billaudel retrouvé l'acte de baptême de Perronet (paroisse de Surène). Il est né le 25 octobre 1708.

(6) Paris, Dunod, 1862, 4 vol. in-8°.

« ingénieur était Perronet qui avait été placé à la tête du service
« de cette généralité le 3 décembre 1737, après y avoir été peu
« de temps sous-ingénieur... » « ...Ce fut donc à Perronet
« que, sur la proposition de Trudaine, le contrôleur général
« Machault fit confier, par arrêt du 14 février 1747, la direction
« du bureau des dessinateurs et des élèves ingénieurs des ponts
« et chaussées (1). »

Il nous a paru intéressant de chercher à reconstituer cette période absolument inédite de la carrière du Premier ingénieur des ponts et chaussées de France, période pendant laquelle il se fit remarquer au point d'être choisi par Trudaine pour le poste important et nouveau de la direction de l'école.

Les archives départementales de l'Orne nous ont fourni un champ fertile d'investigations (2) et, au fur et à mesure que nous avançons dans nos recherches, nous découvrons une série de petits faits qui nous ont paru mériter d'être notés tant au point de vue de l'histoire du corps des ponts et chaussées qu'à celui de l'histoire locale.

De là est sortie cette modeste étude qui n'est, à proprement parler, que la monographie d'une carrière d'un chef de service en province au siècle dernier.

I. Arrivée de Perronet à Alençon. — L'ingénieur Guérout. — L'intendant Lallemand de Levignen. — L'inspecteur général Lahite. — Organisation générale du service.

Nous n'avons pas trouvé la date précise à laquelle Perronet fut nommé sous-ingénieur à Alençon. M. Tarbé de Saint-Hardouin dit que ce fut en 1736 (3).

Une gratification de mille livres, qui lui est accordée sur l'État du Roi de 1736, est ainsi libellée : « pour lui tenir lieu de remboursement des frais extraordinaires par lui faits à l'occasion des cartes et plans qu'il a levés depuis le 1^{er} mars 1736, jusqu'au

(1) Vignon. *Ét. historique*, t. II, p. 100. M. Vignon a le premier donné les dates exactes.

(2) Nous devons adresser tous nos remerciements à M. Duval, archiviste du département de l'Orne, pour l'obligeance avec laquelle il s'est prêté à nos recherches et les a dirigées.

(3) *Notices biographiques sur les Ingénieurs des ponts et chaussées*, p. 24. — Paris, Baudry, 1884.

« dernier décembre 1738. » Cela peut laisser supposer qu'il a été nommé le 1^{er} mars 1736. On trouve peu de traces de son action pendant cette période de début où il n'était qu'en sous-ordre. Un détail estimatif est signé de lui :

« Le présent détail fait par nous sous-inspecteur de la généralité d'Alençon, aux Murgers (1), ce 5 mai 1737. — Perronet. »

C'est ici le lieu d'indiquer en quelques mots quelle était l'organisation de l'administration des ponts et chaussées à cette époque.

La direction générale occupée par Dubois (le frère du cardinal) venait d'être supprimée.

A la tête de l'administration se trouvait le contrôleur général Orry, assisté du conseiller d'État d'Ormesson, *chargé du détail*.

Pour la partie technique : un inspecteur général, Lahite ; un premier ingénieur, Gabriel ; trois inspecteurs, de Fayolle, Gautier et Boffrand.

Dans les provinces, un ingénieur au chef-lieu de chaque généralité (aujourd'hui ingénieur en chef). Puis un certain nombre de sous-inspecteurs et sous-ingénieurs (ingénieurs ordinaires actuels). La différence entre ces deux grades consistait en ce que le sous-ingénieur dépendait de l'ingénieur de la généralité, au lieu que le sous-inspecteur relevait directement de l'inspecteur chargé du service à Paris. Mais dans la pratique, les deux dénominations s'employaient couramment l'une pour l'autre et les fonctions étaient d'ailleurs identiques. Enfin des conducteurs principaux, des conducteurs et des piqueurs.

L'ingénieur de la généralité d'Alençon était alors Guérout qui occupait ce poste depuis vingt-un ans (février 1716). Cet ingénieur a eu une carrière administrative, dont les vicissitudes singulières méritent d'être rappelées :

Nommé inspecteur général aux appointements de 6.000 livres, par l'arrêt du 28 novembre 1713 qui instituait onze inspecteurs généraux des ponts et chaussées, il fut révoqué en même temps que ses collègues, par l'arrêt du 1^{er} février 1716 qui modifiait l'organisation du corps. Replacé alors comme ingénieur de la généralité d'Alençon, il se fait révoquer en 1737, après vingt-un de services à Alençon. Et cette fois, la révocation n'est pas motivée comme la première par un changement dans l'organisa-

(1) Les Murgers ou les Meurgers, village aujourd'hui disparu.

tion des grades, mais bien par l'impéritie du fonctionnaire. Enfin en 1747, après le départ de Perronet, il sollicitera et obtiendra de Trudaine une place de dessinateur expéditionnaire dans les bureaux de son successeur Chollet de Belle-Isle, aux appointements de 600 livres par an. Guérout est mort à Alençon, le 25 février 1749.

Finir misérablement comme gratte-papier à 50 livres par mois, quand on avait si brillamment débuté par le grade d'inspecteur général obtenu d'emblée avec des appointements considérables, c'est dur.

Cette disgrâce, toutefois, n'était pas absolument imméritée, car Guérout fut un très-médiocre ingénieur. Les annotations marginales, dont l'inspecteur général Lahite couvrait ses projets, ne laissent aucun doute à cet égard. Après l'avoir défendu à diverses reprises, l'intendant d'Alençon Lallemand de Levignen finit par demander sa révocation et il l'obtint.

Voici la lettre que d'Ormesson écrivait à ce sujet :

Paris le 16 novembre 1737.

Monsieur,

Vous avez souvent demandé la révocation du sieur Guérout, et M. le Contrôleur général, fatigué des plaintes trop souvent répétées contre cet ingénieur, paroît déterminé à vous en délivrer si vous êtes toujours dans les mêmes sentimens. Ayez la bonté de me le marquer et en même tems si vous croyez le sieur Perronet aussi capable qu'on le dit de remplir cet emploi.

Je suis. . .

Signé : D'ORMESSON.

La réponse de Levignen ne se fit pas attendre ; nous n'en avons pas retrouvé la minute, mais elle confirmait sans doute les bons renseignements déjà donnés sur le compte de Perronet, car une seconde lettre de d'Ormesson, en date du 6 décembre 1727, porte :

En conséquence de l'avis que vous m'avez donné par votre lettre du 24 novembre dernier, tant au sujet du sieur Guérout que du sieur Perronet, M. le Contrôleur général a signé un arrest qui révoque le premier et commet celui-ci à sa place . . .

Ce dernier passage de la lettre de d'Ormesson contient une erreur qu'il importe de relever. Le contrôleur général n'avait

pas qualité pour nommer et révoquer les ingénieurs de sa propre autorité. Il fallait un arrêt du Roi en son conseil et l'expédition de celui du 3 décembre 1747, qui révoque Guérout et nomme Perronet, ne laisse aucun doute à cet égard.

Nous citerons en entier ce document :

Le Roy estant informé que le sieur Guérout, ingénieur des ponts et chaussées de la généralité d'Alençon, ne peut plus vacquer aux fonctions de son employ à cause de ses infirmités, et S. M. voulant pourvoir audit employ d'un sujet capable de le remplir. Oû le rapport du sieur Orry, conseiller d'état ordinaire et au conseil royal, contrôleur général des finances, Sa Majesté en son conseil a commis et commet le sieur Perronet, sous-ingénieur des ponts et chaussées de la généralité d'Alençon pour avoir à l'avenir, en la qualité d'ingénieur, aux lieu et place du sieur Guérout, la conduite et inspection des travaux et ouvrages des ponts et chaussées de ladite généralité, dresser les devis et marchés sur lesquels les ouvrages seront publiés et adjugés, et délivrer les certificats et procès-verbaux de réception d'iceux ; le tout suivant les ordres et instructions qui lui seront données par ledit sieur contrôleur général des finances, et aux appointements de 2 400 livres par an dont le fonds sera fait annuellement dans les États des ponts et chaussées, au chapitre de ladite généralité d'Alençon et dont le sieur Perronet sera payé sur sa simple quittance par le trésorier général des ponts et chaussées en exercice, à compter du jour et date du présent arrest, en rapportant néanmoins les certificats du sieur commissaire départi en ladite généralité qu'il s'est bien acquitté des fonctions de son employ d'ingénieur. Et seront sur le présent arrest toutes lettres nécessaires expédiées.

Fait au conseil d'État du Roy tenu à Versailles, le 3 décembre 1737.
Collationné Eynaud.

Le libellé de cette arrêt indique fort exactement et les attributions de l'ingénieur et sa situation hiérarchique vis à vis de l'intendant ou commissaire départi. L'ingénieur exerce ses fonctions sous la surveillance de ce dernier ; mais les ordres et instructions lui sont donnés par le contrôleur général. L'intendant certifie que l'ingénieur s'est bien acquitté de son employ ; il constate le travail fait ; il ne le dirige pas.

Cette organisation, très rationnelle d'ailleurs, car les intendants ne pouvaient prétendre aux connaissances techniques nécessaires pour diriger le service, dut créer de fréquents conflits entre ces magistrats et les ingénieurs. Ces conflits paraissent avoir été rares dans la généralité d'Alençon.

On remarquera aussi, dans l'arrêt du 3 décembre 1737, le

sentiment de délicatesse très probablement suggéré par Levignen, dans sa lettre du 21 décembre, par lequel on a dissimulé le vrai motif de la révocation de Guérout. Ce motif était, comme on l'a vu, l'incapacité de cet ingénieur ; mais afin de ne pas attrister les derniers jours d'un vieux fonctionnaire, et pour ménager sa susceptibilité, on a donné comme raison officielle le mauvais état de sa santé.

L'année suivante, un arrêt du conseil, en date du 4 mars 1738, accorda à Guérout sa vie durant une pension annuelle de 400 livres à titre de gratification pour ses services ; et les arrérages devaient en être payés à partir du jour de sa révocation. Mais cette disposition bienveillante avait été probablement perdue de vue, car nous trouvons, à ce sujet, une lettre écrite à de Levignen par Demotes, le premier commis au bureau des finances.

14 janvier 1740.

La dame Guérout, Monsieur, représente que la pension accordée à son mari n'a pas encore été employée dans les États du Roy (1) et que cet ancien ingénieur mourant de faim a été obligé de se retirer chez ses parents en attendant ce secours pour sa subsistance et celle de sa famille. Comme sa demande est fondée sur la justice et que je sais que vous aimez à la rendre, je suis persuadé que vous voudrez bien faire employer cette pension dans votre projet de 1739.

Les ordres furent donnés en conséquence et la pension de Guérout figure très régulièrement sur tous les États du Roi à partir de 1739.

Par la suite, en 1747, il obtint, ainsi que nous l'avons déjà dit, d'être employé comme dessinateur au bureau de l'ingénieur qui était alors Chollet de Belle-Isle, successeur de Perronet, Levignen s'était entremis auprès de Trudaine pour lui obtenir cette faveur ; et l'en remerciait le 18 mai 1747 en ces termes :

Vous avez fait une bonne œuvre en accordant au sieur Guérout, ancien ingénieur de mon département, une place de dessinateur pour les plans. Il a peu de bien et un fils à soutenir au service.

On peut inférer de là que Levignen n'avait point d'animosité

(1) L'État du Roi était la pièce comptable que nous comparerons à la situation définitive. L'ingénieur dressait un projet d'état du Roi, que l'intendant visait et adressait au contrôleur général. Celui-ci vérifiait et au besoin modifiait les imputations et retournait à l'intendant la pièce définitivement arrêtée qui constituait alors l'état du Roi.

à l'égard de Guérout, et qu'en demandant sa révocation il avait eu principalement en vue la bonne marche du service. On doit en conclure aussi que si l'ingénieur n'avait pas été toujours habile, il n'avait pas du moins failli aux règles de la probité; puisque loin de s'être enrichi pendant sa carrière, il se retirait après vingt-une années de service, pendant lesquelles il avait manié des sommes considérables, pauvre et mourant presque de faim.

Revenons à Perronet qui se trouvait à vingt-neuf ans ingénieur de généralité. Il avait pris possession du service et commencé à l'organiser. Toutefois, il n'avait pas en mains l'expédition de l'arrêt du 3 décembre 1737, qui le commettait et constituait son titre dans l'exercice de ses fonctions.

Cet arrêt avait été suivi de lettres patentes, en date du 2 janvier 1738. Le tout devait être enregistré et subir un assez grand nombre de formalités. Ce ne fut que le 22 avril 1738 que furent adressées à l'intendance en bonne et due forme les expéditions de l'arrêt et des lettres patentes.

A ces dernières est demeurée épinglée une fiche écrite de la main de Lévignen :

Il faut faire faire une copie de l'arrêt et lettres patentes icy jointes et faire une lettre pour moi à M. Perronet pour lui marquer que je suis charmé de lui avoir obtenu cette satisfaction, qu'il y a quelque chose à payer au bureau pour les expéditions et qu'il en écrive à M. Demotes (1).

Le ton de cette note témoigne assez des sentiments de bienveillance qui animaient Lévignen à l'endroit de Perronet.

Lallemand de Lévignen, qui est resté pendant quarante ans à la tête de la généralité d'Alençon (1726-1766), était un administrateur de premier ordre. « Il sera longtemps regretté dans la généralité, dit Odolant Desnos (2), par les bienfaits dont il a comblé tous les ordres pendant sa longue administration. Il y a peu de villes de la généralité qui ne lui soient redevables de quelque monument public. . . . Il a fait ouvrir plusieurs routes publiques, qui ont été ornées d'obélisques dont le plus remarquable se voit à la sortie d'Alençon vers Paris (3). »

(1) Demotes de Montgaillard, premier commis des trésoriers de France.

(2) *Mémoires historiques*, t. II, p. 457.

(3) Cet obélisque fut établi en 1738 et le carrefour des routes de Paris et de Caen (actuellement place de la Pyramide) fut agrandi.

Le devis de ces travaux daté du 5 décembre 1738 porte : Ce carrefour étant trop

Intendant à poigne, si l'on peut ainsi s'exprimer, il tenait tête volontiers aux ministres et à la cour, quand on voulait lui imposer des mesures qu'il jugeait contraires à l'intérêt de son département. De même, il soutenait les agents qui servaient près de lui, toujours prêt à s'entremettre pour leur procurer des gratifications ou de l'avancement. Aussi pent-on dire que, à part quelques vivacités et emportements fort rares, sa bienveillance fut constante à l'égard des ingénieurs et conducteurs.

Ce sentiment de la part de Levignen est d'autant plus à remarquer qu'il était loin d'être général. Il y avait, au contraire, le plus habituellement une animosité sourde de l'intendant contre l'ingénieur. Dans son *Essai sur la Voirie* (2), l'encyclopédiste Duclos relate ces dissentiments et les difficultés qui en résultaient pour le ministre chargé du détail :

« Mais si par une fatalité qui n'est que trop commune ils
« (l'intendant et l'ingénieur) sont d'avis contraire, quel embarras!
« L'inspecteur mérite toute la confiance par ses lumières; le
« préfet est respectable par son rang. . . . Le ministre est obligé
« de tenir la balance dans un équilibre très difficile entre l'inten-
« dant qui veut ordonner à son gré et l'ingénieur qui ne veut
« obéir qu'à l'autorité première, de laquelle il tire tout son relief

étroit, la pointe du cimetière Saint-Blaise (aujourd'hui le champ de foire) sera coupée sur 10 toises de longueur et 6 toises réduites de largeur... il sera construit un mur pour fermer le cimetière... il sera pratiqué dans le milieu dudit mur un eschallier.

Il sera fourni en outre 4 bornes à 8 pans autour de l'obélisque qui est à la porte du cimetière. Autour de l'obélisque, il sera posé une marche sur un plan oval jusqu'à 3 pieds tout au pourtour du piédestal octogone. Il sera posé autour de l'obélisque une barrière sur un plan octogone semblable à celui du piédestal et à 5 pieds dudit. Au devant de chacun des 8 poteaux, il sera posé une borne en pierre brute de Hertré.

L'obélisque portait l'inscription suivante :

Ludovico XV
Regi Christianissimo
Quod
Pace in suas leges confecta
Ampliando populorum commercio
Consuluit
Viis regis undecumque
Apertis, stratis et munitis
M DCC XXXVIII

(2) *Essai sur les ponts et chaussées, la voirie et les corvées* (par Duclos). Amsterdam, Châtelain, 1759.

« et qui se glorifie de la faire valoir. Un autre genre de contradictions s'élève entre les subdélégués, soutenus de l'intendant qu'ils représentent et les ingénieurs qui veulent les primer. La vanité inséparable du cœur humain appelle la discorde. Elle souffle son poison sur leur rivaux et leur suite : la dissension s'y met, et de là des jalousies naissent, des haines, des querelles, de faux rapports, quelquefois des dénonciations et des accusations odieuses (1). »

Ce petit tableau rétrospectif de mœurs administratives a bien son intérêt. D'aucuns le commenteraient et ne manqueraient point de rappeler la célèbre parole de Salomon dans l'Écclésiaste. Ne nous engageons pas dans cette voie qui pourrait nous entraîner un peu loin et bornons-nous à constater que la généralité d'Alençon, grâce à l'excellent esprit qui régnait de part et d'autre, faisait une heureuse exception à l'état de choses rapporté par Duclos.

II. Débuts de Perronet comme ingénieur. — Les projets. — Les tournées.

Ce que nous avons rapporté de Guérout ne doit pas donner une très haute idée du bon ordre qui pouvait régner dans le service au moment où Perronet était appelé à en prendre la direction. Et, sauf quelques exceptions, les choses n'allaient sans doute guère mieux dans les autres départements, si l'on en juge par cette circulaire que le contrôleur général Orry adressait aux intendants :

Le 27 mars 1738.

J'ai vu avec plus de peine que je ne puis vous l'exprimer combien peu d'ingénieurs sont attentifs à dresser régulièrement leurs devis et les estimations qui doivent en résulter. Cette épreuve digracieuse de négligence ou d'incapacité dans ces officiers m'a fait penser qu'il étoit indispensable de leur donner des modèles.

A la circulaire se trouve annexé un modèle imprimé pour le détail d'un ponceau, modèle dressé par l'inspecteur général Lahite. C'est, pensons-nous, le premier exemple des types recommandés par l'administration.

(1) Loc. cit., p. 54.

La circulaire recommande en outre de ne jamais commencer les ouvrages avant que les devis aient été approuvés. « Je vous prie, dit Orry avec insistance, de recommander si étroitement l'exécution de ce chef qu'il n'y soit jamais contrevenu. J'en avertis moi-même les ingénieurs par une circulaire ».

Nous devons à la vérité de reconnaître que cette dernière prescription n'a jamais été bien strictement suivie par Perronet qui, du reste, ne paraît pas s'être montré bien soucieux en général des injonctions du pouvoir central. Il avait confiance en lui-même et du moment qu'il était d'accord avec l'intendant, il marchait de l'avant sans trop s'inquiéter du sort que le contrôleur général réservait à ses devis, sauf à se débrouiller après coup dans le cas où les projets auraient été modifiés à Paris. Quand Orry s'en apercevait, il marquait son mécontentement ; ainsi qu'en témoigne une lettre de lui à Levignen, du 12 mai 1742 (de Fontainebleau) :

Cette méthode, écrit-il, constitue un rôle de dépense et non un devis. Vous savez combien j'ai à cœur de faire observer les règles que j'ai données pour cette matière. Je vous prie de ne plus permettre qu'il soit fait aucuns travaux, dont les projets ne m'aient été préalablement envoyés pour avoir mon approbation.

Dans la même lettre, il relève une autre irrégularité qui consistait à comprendre dans le montant des adjudications les appointements des conducteurs et même des sous-ingénieurs.

Ce vice de comptabilité avait été cependant réformé par un arrêt du conseil de 1729, que cite M. Vignon (1) ; on ne pouvait le déraciner. Et malgré les mercuriales d'Orry, il continua de se reproduire. Perronet et Levignen ne tinrent aucun compte de ces deux observations.

Mais en ce qui concerne le soin et l'exactitude à apporter dans la rédaction des devis et détails, Perronet n'avait pas attendu la circulaire d'Orry pour s'appliquer sérieusement à cette partie de son art et le premier projet qu'il adressa à Paris, après sa nomination comme ingénieur, lui valut les compliments les plus flatteurs.

Il s'agissait d'un pont de deux arches à construire sur le gué d'Olens, près de Bellesme.

Loc. cit., t. II, p. 43.

Suivant sa coutume, Lahite a annoté en marge le devis et le détail ; et fidèle à ses principes, il prêche l'économie.

Comme il faut toujours aller à l'épargne tant qu'il est possible, lorsqu'elle ne préjudicie pas à la solidité, j'estime qu'il convient mieux supprimer la pile, rapprocher les culées et faire une seule arche surbaissée de douze pieds d'ouverture.

Mais, sauf cette réserve et quelques autres de moindre importance, il ne ménage pas ses éloges et résume ainsi son appréciation :

Sur le devis : « Ce devis est fort bien fait, les notes que j'y ai mises ne tendent qu'à une plus grande perfection que j'exhorte néanmoins M. Perronet de suivre — à Paris, le 27 avril 1738. Lahite ».

Sur le détail : « Ce détail est fort bien fait et les prix en sont indiqués avec beaucoup de justice (sic) et d'intelligence et les calculs forts justes. A Paris, ce 27 avril 1738. Lahite ».

Aussi M. d'Ormesson, en retournant à Levignen le projet approuvé, lui marque sa satisfaction et celle d'Orry.

7 mai 1738

Monsieur, j'ai rendu compte à M. le Contrôleur général du projet d'un pont à construire sur le gué d'Ouens ; et de l'examen qui en a été fait par son ordre, il a vu avec plaisir que le sieur Perronet s'y est conduit avec intelligence . . .

C'était bien débiter ; et ces compliments devaient faire augurer heureusement de la carrière de l'ingénieur.

A peine nommé Perronet avait vu ses attributions augmentées et son travail s'accroître. Dès le 15 décembre 1737, douze jours après l'arrêt qui le commettait ingénieur, on le chargeait de travaux dans la généralité de Paris.

« L'inspecteur des ponts et chaussées de la route de Dreux, « écrit d'Ormesson, ne pouvant s'y porter, ni même y envoyer « aucun de ses sous-inspecteurs à cause de l'extrême occupation « qu'on leur a donnée aux uns et aux autres... je crois que, « pour procurer la prompte exécution du projet, il convient de « charger le sieur Perronet, nouvel ingénieur de votre département, d'en avoir la conduite entière . . . »

Quelque temps après, on lui ajoutait encore un chantier dans la généralité de Rouen, sur le chemin de Nonancourt.

L'administration comprit d'ailleurs qu'un ingénieur ne pouvait

à lui seul assurer convenablement une besogne aussi écrasante et, le 6 janvier 1738, Orry annonce à Levignen l'arrivée dans sa généralité du sieur Le Lorrain (1), sous-inspecteur, chargé de la conduite des travaux du Merlerault et du sieur Leguay, principal conducteur, pour ceux de la route de Lisieux.

Malgré ce secours, Perronet ne pouvait pas suffire à tout ce qu'on exigeait de lui. Il était d'ailleurs naturel qu'il s'occupât d'abord des travaux de son service, avant de songer à ceux des généralités de Paris et de Rouen, dont on l'avait gratifié par complément. Aussi négligea-t-il peut-être un peu trop ces derniers, ce qui lui attira une assez verte semonce de d'Ormesson.

Le 28 janvier 1739.

Monsieur, le sieur Perronet fut chargé l'année dernière, avec votre approbation, de conduire sur la généralité de Paris le rétablissement du chemin de Dreux à Châteauneuf et de veiller sur celle de Rouen à la réparation du chemin de Nonancourt, tous deux limitrophes de votre département.

Il n'a paru à Dreux qu'une demi-heure et, sous prétexte qu'il avait à dresser sous vos yeux l'état des dépenses de l'exercice 1738, dont les arrangemens doivent l'occuper une semaine au plus, il est encore à Alençon à ne rien faire de pressant.

Je vous prie de dire au sieur Perronet qu'il ait à se rendre immédiatement et à se tenir jusqu'au mois de mars prochain aux postes cy-dessus. S'il ne peut les suivre après ce tems-là, on tâchera d'y pourvoir.

Je suis, etc.

D'ORMESSON.

Mais, d'après la rédaction de cette lettre, nous avons tout lieu de supposer que les reproches s'adressaient en fait beaucoup plus à l'intendant qu'à l'ingénieur. Il est plus que probable que Levignen ne voyait pas d'un œil très favorable cet arrangement qui lui enlevait son ingénieur et le détournait des travaux de son département au profit de ses voisins. Aussi d'Ormesson rappelle-t-il que cette mesure n'a été prise qu'avec son approbation. Et c'était bien plutôt Levignen qui usait de son autorité morale pour retenir Perronet à Alençon, sous prétexte de dresser l'État de 1738 que ce dernier qui cherchât à éviter ainsi son travail. Peut-être même Perronet avait-il provoqué la lettre. En tout cas de la part de d'Ormesson qui tenait à ménager la susceptibilité de

(1) Le Lorrain de Sivry fut nommé, vers 1740, ingénieur en chef de la généralité de Metz.

l'intendant, c'était une façon assez normande d'arriver à ses fins, sans l'attaquer de front.

Ce n'est là qu'une supposition, mais elle est d'autant plus plausible que Perronet était loin d'être en disgrâce. Et quatre jours avant cette lettre comminatoire, d'Ormesson en écrivait une autre fort élogieuse pour informer Levignen qu'une gratification de mille livres était accordée au sieur Perronet « eu égard à l'utilité des services de cet ingénieur, dont il m'est toujours revenu de bons témoignages outre celui que vous lui accordez ».

Quoiqu'il en soit, Perronet partit de suite pour Dreux, où il resta jusqu'au 4 mars. De là, il se rendait sur la route du Mans, puis dans les différentes élections.

Dans une demande qu'il adresse à l'intendant pour obtenir une indemnité à raison de « ces transports continuels d'un lieu dans un autre qui occasionnent beaucoup de frais, joint à ce qu'ayant eu le malheur de tomber malade à Digny, il n'a pu être secouru que par les médecins de Chartres, à la distance de sept lieues, ce qui lui a coûté beaucoup plus cher que s'il avait été à Alençon, lieu de sa résidence ordinaire », il donne ainsi le résumé de ses tournées :

État du tems que le sieur Perronet a été absent d'Alençon, pendant les neuf premiers mois de l'année 1739 :

| | |
|--|------------|
| Depuis le 4 février jusqu'au 4 mars, employé à la conduite des travaux à Corvée, aux environs de Dreux, ce qui fait un mois, cy... 1 m. > j. | |
| Du 1 ^{er} avril au 3 juin, sur la route du Mans, ce qui fait.. 2 2 | |
| Du 8 juin au 28 juillet, en tournées pour faire commencer les travaux dans les différentes élections, et retourné ensuite sur la route du Mans, ce qui fait. 1 20 | |
| TOTAL.. | 4 m. 22 j. |

L'intendant fit droit à sa demande et lui accorda une indemnité de 300 livres ; ce qui paraît d'ailleurs assez justifié.

Cet état d'emploi du temps peut donner une idée de ce qu'était alors le métier d'ingénieur. Il n'avait d'ailleurs pas encore de bureau à proprement parler et, tout en surveillant et dirigeant sur place les travaux en cours d'exécution, il dressait des devis et des détails pour la campagne suivante.

C'est ainsi que, pendant son séjour aux environs de Dreux, il expédie, daté de Digny le 25 mars 1739, les « devis et estimation

des travaux à faire à prix d'argent entre Regmallard et Dreux, sur la route du Mans à Paris, pour perfectionner les chaussées de cailloutis qui ont été commencées à Corvée ».

III. *Les entrepreneurs, les conducteurs, les adjudications fictives.*

Nous n'avons pas la prétention de donner la série chronologique des travaux faits. Et à vrai dire d'ailleurs, cette nomenclature serait sans grand intérêt. On employait l'argent pour le mieux, en parant au plus pressé; mais sans plan d'ensemble et en entreprenant trop de choses à la fois.

Nous noterons seulement au passage tout ce qui peut donner une idée générale du service aux divers points de vue du personnel, de l'administration, des entrepreneurs, etc.

Ces derniers, dès cette époque, connaissaient l'art des réclamations. C'est ainsi que le sieur Boulard, adjudicataire du bail d'entretien de la route d'Alençon à Paris, passé le 10 décembre 1736, demandait, en 1739, la résiliation de son bail et un dédommagement pour les pertes qu'il prétendait avoir subies. Mais une lettre de M. d'Ormesson, en date du 30 janvier 1740, nous apprend que :

Cette indemnité lui a été refusée par la raison qu'un entrepreneur doit savoir ce qu'il fait quand il contracte un engagement et que le vrai moyen de leur apprendre à connaître la valeur des ouvrages est de ne pas les dédommager lorsqu'ils s'en chargent à trop bas prix.

Sévère, mais juste, M. d'Ormesson, et voilà résumée en peu de mots une bien excellente jurisprudence.

Dans une lettre de Perronet à l'un des commis de l'intendance (1), nous trouvons sur les entrepreneurs habituels quelques détails intéressants :

Alençon, 17 mars 1740.

Voicy enfin, Monsieur, la réception du pont de Grenne (2) (sic) qui, à la rigueur, n'est pas conforme au devis dans quelques articles ; mais il a été

(1) Il y avait à l'intendance deux bureaux, ayant chacun à leur tête un principal commis. C'étaient à cette époque M. Bailly et M. Desperrières. Leurs fonctions correspondaient à celles des chefs de division actuels. Ils avaient dans les bâtiments de l'intendance, faubourg Saint-Étienne, non-seulement leur cabinet, mais leur logement personnel pour eux et leur famille.

(2) L'Égrenne prend sa source au pied de la montagne de Brimbal.

fait des ouvrages par augmentation et j'ai fait compensation du tout pour pouvoir terminer cette affaire.

Il reste dû à Gratien 300 livres sur ses ouvrages et il doit environ 400 livres à différens ouvriers. Il me paroitroit convenable que vous voulussiez bien dire à M. Courtin (1) qu'il retienne ces 300 livres, car il est bien certain que si Gratien reçoit cet argent, il n'en délivrera pas le quart. Il est bien fâcheux d'avoir affaire à de tels entrepreneurs.

Leclerc encore plus mauvais que Gratien, sans intelligence ny probité, est encore chargé du pavé de la route du Mans, et je crois cependant que M. l'Intendant avait décidé qu'on résilieroit son bail. Je vous prie, Monsieur, de me faire savoir si c'est sa dernière volonté et si je puis comprendre cet ouvrage dans l'état de cette année, au nom de la veuve Quillet. Il serait en bien meilleures mains quoiqu'en celles d'une femme; n'est-ce pas assez dire qu'il ne peut être plus mal conduit que par Leclerc?

La situation n'était pas très brillante, et il ne semble pas qu'elle se soit beaucoup améliorée pendant le séjour de Perronet, car après le départ de celui-ci, Levignen, ayant à faire une adjudication de quelque importance, n'y procéda point à l'extinction des feux et à portes ouvertes, ainsi qu'il est d'usage. d'autant qu'en pareille occurrence, il se présente toutes sortes d'ouvriers, gueux et ignorants qui, sans connaître l'ouvrage ni sa valeur, mettent continuellement enchères par le désir de rester adjudicataires et qui n'ont d'autre objet que de recevoir quelqu'acompte sans achever les ouvrages (2).

Nous avouons ne pas trop comprendre les scrupules de Levignen, parce qu'il nous paraît démontré par l'examen critique des dossiers d'adjudication que nous avons compulsés, que cette adjudication publique à portes ouvertes et à l'extinction des feux n'était en réalité qu'un mythe.

Nous donnons ci-dessous la reproduction d'un procès-verbal d'adjudication. Ces documents s'établissaient sur une formule imprimée; les mentions manuscrites sont ici reproduites en italiques.

LOUIS-FRANÇOIS LALLEMANT, CHEVALIER, *comte de Levignen, seigneur de Betz, Macqueline et Ormoy, conseiller du Roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finances en la généralité d'Alençon.*

Le Roy ayant été informé des ouvrages nécessaires pour la construction

(1) M. Courtin était le trésorier des ponts et chaussées de la généralité d'Alençon

(2) Plumitif général, C. 1113. Lettre à Trudaine du 26 août 1747.

et réparation des ponts et chaussées de cette généralité, il auroit été fait des fonds dans les états des dits ponts et chaussées de l'année 1741, pour être employez aux dits ouvrages, et nous auroit donné ses ordres pour procéder aux adjudications : A quoy voulant satisfaire, nous aurions fait publier et afficher dans cette ville et dans les lieux accoutumez de cette généralité, qu'il seroit cejourd'huy *vingt-neuf^e jour de mars mil set cens quarante-deux* procédé par devant Nous en notre hôtel en cette ville d'Alençon, au bail et adjudication au rabais des dits ouvrages, auquel jour plusieurs entrepreneurs étant assemblez, Nous leur aurions fait faire lecture du devis ci-joint, fait par le sieur Perronet, ingénieur des dits ponts et chaussées, en datte du *25 mars 1742, des ouvrages à faire pour la construction de quatre-vingt-quatre toises de longueur de chaussées de caillouty en deux parties, celle d'une pierrée à la porte de Châteauneuf et murs joignans, d'un bout de parapet au pont de Monvillette, le tout sur la grande route de Paris au Mans. la construction d'une chaussée de caillouty de soixante-dix toises de longueur et autres ouvrages proche Brezolles. Et la construction d'un parapet le long de la chaussée du château d'Alençon, de cinquante-deux toises et demie de longueur.*

A la charge par les adjudicataires de donner bonne et suffisante caution, tant pour la sûreté des deniers du Roy, que pour l'exécution des dits ouvrages, desquels ils répondront un an du jour de la réception qui en sera faite par le dit ingénieur.

Lesquels ouvrages ont été mis à prix par *Philippe le Romain, à dix mille livres ; par François Gerboux, à neuf mille cinq cent livres ; par Jean-Baptiste Boullard, à neuf mille livres ; par Charles Lefort, à huit mille cinq cent livres ; par Jean Bisson, à huit mille livres ; par René Le Lieure, à sept mille six cent livres ; par François Gerboux, à sept mille trois cent livres ; par Jean-Baptiste Boullard, à sept mille livres ; par Jean Bisson, à six mille six cent livres ; par François Gerboux, à six mille trois cent livres ; par René Le Lieure, à six mille livres ; par Philippe le Romain, à cinq mille huit cent livres ; et par François Gerboux, à cinq mille cinq cent dix-neuf livres six sols six deniers.*

Et personne n'ayant voulu faire la condition du Roy meilleure : Nous, maître des requêtes et intendant susdit, avons au dit *François Gerboux*, comme moins disant, adjudgé les dits ouvrages pour et moyennant la somme de *cinq mille cinq cent dix-neuf livres six sols six deniers.*

De laquelle somme le dit adjudicataire sera payé sur nos ordonnances des fonds faits et à faire dans les états du Roy, des dits ponts et chaussées.

Fait les jour et an que dessus et a signé avec nous *F. Gerboux et Lallemand de Levignen.*

Et à l'instant, le dit adjudicataire nous a présenté pour caution *Charles Lefort, demeurant à Lisieux*, lequel après avoir pris communication du dit devis et de la présente adjudication, s'est volontairement et solidairement obligé avec le dit adjudicataire, à l'entière exécution d'iceux, comme pour les propres deniers et affaires du Roy, et a signé : *Lefort, et F. Gerboux, et Lallemand de Levignen.*

Pour copie,
DE LEVIGNEN.

Sans doute, tout cela paraît au premier abord parfaitement régulier. Cependant il faut remarquer que la dernière mise, 5.519 livres 6 sols 6 deniers, représente *exactement* le montant du devis ; que cette mise est la seule contenant un appoint en sols et deniers, toutes les autres étant arrondies à cent livres. En outre, on trouve épinglée au devis qui a servi pour l'adjudication une petite fiche de la main de Perronet, qui porte : Ce travail doit être adjugé à Gerboux qui a un atelier à proximité.

Et il ne s'agit pas là d'un fait isolé motivé par quelque circonstance fortuite. Cette particularité se remarque à toutes les adjudications.

Invariablement, l'ouvrage est adjugé au montant exact du devis après une série de mises à prix plus élevées et en nombres ronds. Et presque toujours on retrouve encore épinglée au devis une fiche analogue à celle que nous venons de citer.

La rédaction varie ; mais l'idée est toujours la même :

M. l'Intendant a promis du travail pour cet hyver au nommé Le Romain, on pourrait lui attribuer cet ouvrage.

Ou encore :

Cet ouvrage convient au sieur Boullard, et le sieur Perronet lui a donné un extrait du devis pour lui donner le temps de faire ses réflexions sur les prix dont il se plaint ordinairement quoiqu'on n'use point de violence pour lui faire prendre les ouvrages dont il se charge.

Nous pourrions multiplier ces exemples desquels il ressort à notre avis que les offres successives inscrites complaisamment au corps du procès-verbal étaient purement imaginaires et ne se trouvaient là que pour les besoins de la chambre des comptes.

Par quel procédé arrivait-on à ce résultat ? Nous ne saurions le dire. Il n'était pas de règle qu'on ne pût descendre au-dessous du prix du devis ; et empêcher le rabais de ceux qui auraient voulu faire la condition du Roi encore meilleure. Il n'aurait donc servi de rien de prévenir confidentiellement l'entrepreneur secrètement choisi.

Faut-il admettre un accord entre les concurrents de s'en rapporter au choix de l'ingénieur ou de l'intendant ? Cela ne semble guère possible en semblable matière, quelles que soient d'ailleurs la puissance de l'intendant ou l'autorité de l'ingénieur.

D'ailleurs, il est à remarquer que ces procès-verbaux de pré-

tendues adjudications ne sont jamais signés que par l'adjudicataire et sa caution. On n'y trouve jamais les signatures des candidats dénommés comme concurrents et évincés ; tandis que dans les adjudications régulières (et nous aurons occasion d'en citer au moins une, celle de l'église), le procès-verbal porte les signatures de toutes les personnes présentes.

Aussi inclinons-nous à croire qu'il n'y avait point d'adjudication du tout.

Le travail était donné ou attribué sur la proposition de Perronet et sous l'agrément de Levignen à un entrepreneur choisi d'avance qui le prenait au prix du devis.

On faisait signer l'entrepreneur en blanc au bas d'une formule de procès-verbal d'adjudication et le commis remplissait à son gré les vides de l'imprimé en y faisant figurer des enchères fictives.

Ajoutons enfin que les travaux se donnant par groupe, comme il fallait une caution, les entrepreneurs se rendaient réciproquement ce service.

IV. *Polémique entre Perronet et l'inspecteur général Lahite.*

Au début de 1741, l'examen des projets, adressés par Perronet, donna lieu entre Lahite et lui à une assez vive correspondance.

Ces projets étaient au nombre de neuf, comprenant devis, détail estimatif et dessins ; ils étaient extrêmement soignés et à ce point de vue, sauf un petit nombre de critiques de détail, Lahite ne marchandait pas les compliments ; mais les prix paraissaient chers à l'appréciation du vieil inspecteur général et ses apostilles témoignent de ce sentiment. Il y mettait cependant beaucoup de formes. Ainsi sur une question de fondations, « j'aurais, dit-il, préféré un autre système. Au surplus, quand un ingénieur, aussi expérimenté que M. Perronet, peut s'assurer de la solidité, je ne m'oppose pas. . . . »

Voilà une appréciation flatteuse et qui montre que déjà Perronet s'était acquis une excellente réputation de constructeur.

Quant aux détails, presque tous se terminent par un résumé analogue à celui que nous reproduisons ci-après. Il figure sur un projet du 5 février 1741, montant à 30.188 livres 9 sols. . . .

Ce détail est fait avec capacité et doit avoir coûté un grand travail à M. Perronet ; mais je ne puis lui dissimuler que j'en trouve la plupart des prix chers. Je le prie de faire en sorte de les diminuer et de se conformer à mes notes autant qu'il sera possible. Il ne sera pas nécessaire au surplus de me le renvoyer ici pour subir un second examen. M. Perronet y fera les changements qu'il trouvera possibles.

Paris, le 15 avril 1741.

LAHITE.

L'observation était parfaite pour la forme et sans grande conséquence pour le fond, puisqu'en définitive on laissait Perronet maître de la situation et libre de faire les changements qu'il croirait possibles.

Une autre circonstance d'ailleurs suffisait à rendre superflue toute explication ultérieure. Les projets étaient adjugés depuis plus d'un mois, quand ils revinrent de Paris avec les observations de Lahite et une lettre du contrôleur général.

Ces neuf devis, dressés à des dates diverses entre le 5 janvier et le 4 mars 1741, furent tous adjugés ou plutôt donnés le 10 mars. Et les projets ne revinrent que le 22 avril.

Ce qui prouve en passant le peu de compte que tenait l'intendant des prescriptions qu'Orry avait données avec tant d'insistance dans la circulaire du 17 mars 1738 (1).

Perronet aurait donc pu se borner à classer les observations de Lahite pour en tenir compte l'année suivante.

C'est ce qu'il ne fit point. Soit amour-propre de rédacteur, soit désir de justifier ses prix, il répondit par le détail à toutes les annotations de l'inspecteur général qui, à son tour, répliqua (toujours en marge), le 19 mai 1741, en clôturant le débat.

Dans l'ardeur de la controverse, le jeune ingénieur d'Alençon se laisse parfois entraîner à quelque vivacité. C'est ainsi que pour le prix de la pierre brute des carrières de Bellefontaine, près Mortagne, que Lahite trouvait bien cher (7 sols le pied cube pour le tirer, + 2 sols pour l'ébaucher). Perronet avait observé : « C'est le prix que les carriers la vendent à Mortagne et je n'ai point le talent de la leur faire donner à meilleur marché. »

Le bon Lahite lui répond : « Je vous fais mes répliques sans aigreur et ne demande pas l'impossible ».

(1) Levignen tenait à adjuger de bonne heure, afin de donner plus de temps aux entrepreneurs pour se mettre en campagne.

Toute cette pièce est extrêmement curieuse, nous nous bornons à reproduire la conclusion de Lahite, sorte de mercuriale paternelle, d'une bonhomie charmante :

M. Perronet se rend à une grande partie de mes notes. Il y en a d'autres où j'avoue m'être trompé, soit par erreur ou méprise à laquelle tous les hommes sont sujets, ou parce que les devis n'étoient pas assez instructifs. Il y en a quelques-unes sur lesquelles il demeure dans son sentiment pour des raisons qu'il allègue et que je ne pouvais savoir. Mais il était fort inutile qu'il prit la peine d'en venir aux éclaircissemens, puisque j'avais eu le soin de mettre au bas desdits devis que je l'exhortois à faire usage de mes notes dans le cas où il n'y auroit point de raisons d'impossibilité de les suivre. Je l'exhorte donc de ne point ainsi doubler mon travail à l'avenir, en ayant d'ailleurs autant que j'en peux faire.

A Paris, le 19 mai 1741.

LAHITE.

La discussion était close ; nous avons dit qu'elle aurait pu ne point naître, et sur ce point nous partageons l'opinion de Lahite. Ne la regrettons pas toutefois, puisqu'elle nous permet de pénétrer plus à fond les rouages intimes de l'administration des ponts et chaussées, tels qu'ils fonctionnaient depuis 1716.

L'ingénieur adressait les plans et devis à l'intendant qui les transmettait au ministre. Celui-ci les soumettait à l'examen de l'inspecteur général qui, après avoir exprimé son avis au moyen d'annotations en marge, les remettait au ministre pour être retournés à l'intendant avec approbation ou non.

Ce n'était pas une mince besogne que celle de cet unique inspecteur général des ponts et chaussées. Lahite avait, en effet, un service de construction directement sous ses ordres. C'est ainsi qu'on lui doit le projet du pont de Compiègne (trois arches surbaissées de 24^m) exécuté de 1730 à 1733 et la reconstruction partielle du pont de Beaumont-sur-Oise en 1735 (1). Et comme on vient de le voir, il avait en outre à examiner et corriger les projets dressés en province.

Toutes les annotations en marge des devis, détails et rapports sont entièrement de sa main. Nous avons eu occasion d'en examiner un très grand nombre et nous pouvons dire qu'elles sont toujours marquées au coin du bon sens le plus sûr, et qu'elles ont pour but constant d'amener l'uniformité dans les méthodes, la clarté dans la rédaction et surtout l'épargne des deniers publics.

1) Tarbé de Saint-Hardouin. *Notices biographiques*, p. 20.

Au surplus, il ne gardait point copie de ces notes écrites au courant de la plume en regard de ce qui l'avait frappé. C'est ce qui explique que M. Vignon et M. Tarbé, qui ont écrit d'après les documents du ministère des travaux publics, n'aient accordé qu'une faible mention à l'inspecteur général Lahite. Mais si on étudie son œuvre, d'après les archives des généralités où sont conservés tous les projets annotés de sa main, il est impossible de méconnaître l'action considérable qu'il a exercée : Pendant vingt-sept ans, de 1716 à 1743, époque de sa mort, Lahite, investi de la plus haute charge du corps des ponts et chaussées, a dirigé par une sorte de dictature, au point de vue technique, le service des voies publiques de la France. Sans se noyer dans les détails, sans jamais *chercher la petite bête*, il a guidé paternellement les ingénieurs, redressant discrètement ce qui lui semblait mauvais, approuvant volontiers ce qui était bien, encourageant certaines innovations, stimulant le zèle de chacun à se rapprocher le plus possible de l'idéal qu'il n'a cessé de préconiser : l'économie dans la solidité.

D'autres ont été plus célèbres et l'éclat que prit notamment le nom de Perronet, à partir de 1750, a quelque peu rejeté dans l'ombre le souvenir de Lahite. Il ne faudrait pas oublier cependant que si Perronet a brillamment élargi la voie, c'est à Lahite que revient le mérite de l'avoir ouverte. Et il nous a semblé juste de rendre à ce grand ingénieur trop oublié le légitime hommage qui lui est dû.

Au reste, ce qui avait motivé cette polémique entre l'inspecteur général et Perronet, c'était bien moins sans doute les observations de Lahite, que la lettre du contrôleur général qui accompagnait le renvoi des dossiers.

Lahite, en effet, tout en gémissant un peu sur l'élévation des prix, rendait du moins hommage aux talents, à la capacité et au zèle de l'ingénieur. Orry, lui, ne retint que la cherté des prix, et ce n'était point une chose faite pour plaire à cet économiste administrateur. Aussi bien sa lettre était-elle un peu raide.

Le 20 avril 1741.

Je me suis fait rendre compte des devis et détails... Vous verrez par les notes qu'on y a mises combien le sieur Perronet a changé la face de votre département par rapport au prix des ouvrages. Il n'y a que cinq ans qu'on les adjugeait à moitié de leur valeur et on veut aujourd'hui les porter au

double de ce qu'ils doivent coûter. Ces deux sortes d'excès sont également répréhensibles et vous devez réprimer celui-ci en faisant entendre à cet ingénieur que ce n'est pas le moyen d'acquérir ma confiance, ni d'obtenir des gratifications ; et je ne lui accorderai celle que vous me demandez pour lui que quand il l'aura méritée par une réduction conforme à la raison et à l'équité....

Lahite, du reste, regretta sans nul doute cette conséquence de ses annotations ; et il avait trop d'estime pour les talents de Perronet pour laisser le contrôleur général sur cette mauvaise impression qui aurait été de nature à porter préjudice à un ingénieur, dont il reconnaissait hautement le mérite.

Aussi pour un projet expédié en mai (1), il n'a plus que des éloges sans la moindre restriction : « Le devis est bien fait et ne « laisse rien à désirer ; le détail est très bien fait, les prix en sont « bons, les toisés et calculs sont justes, hors une petite erreur que « j'ai cru apercevoir cy-contre. Paris, le 30 mai 1741. Lahite ». Néanmoins, Perronet n'eut pas de gratification.

V. *Chaussées d'empierrement.*

Dans tous les devis de cette époque et des années suivantes, on doit remarquer la tendance de Perronet à convertir le plus possible les vieilles chaussées pavées en chaussées de *caillouti*.

A cet égard, il a précédé de beaucoup Trésaguet, auquel on attribue communément l'honneur d'avoir généralisé en France les chaussées d'empierrement. Sans doute, Trésaguet opéra plus en grand dans la généralité de Limoges que Perronet ne pouvait le faire alors à Alençon avec les ressources très limitées dont il disposait. Mais en tant que principes sur la confection des chaussées, on retrouve dans ses devis de 1742 et années suivantes à peu près tout ce que Trésaguet exposa plus tard dans le mémoire de 1775 qui fut, par ordre de l'assemblée des ponts et chaussées, envoyé à tous les ingénieurs.

Il y a plus, et nous avons relevé, dans un échange de notes d'avril 1742 entre Lahite et Perronet, une particularité assez curieuse. Lahite observait que Perronet avait omis de prévoir une couche

(1) Construction de 340 toises de chaussées de caillouti entre Tillière et Verneuil et de 127 toises de chaussée pavée entre Saint-Maurice et Mortagne (8,506 livres).

de sable entre les couches de cailloux pour lier ceux-ci et Perronet répond : « L'expérience me démontre de plus en plus qu'il vaut mieux ne pas employer de sable et que les chaussées faites de cailloux et caillouti *pur*, *non mélangé de sable*, sont les meilleures et se comportent beaucoup mieux ».

La particularité est curieuse, disons-nous, parce que c'est là une idée qui n'avait pas cours du tout à cette époque. On peut même dire que son application est de date très récente. Et encore aujourd'hui faut-il insister beaucoup pour vaincre l'obstination des anciens conducteurs qui n'admettent pas qu'on puisse faire une chaussée sans sable pour la liaison.

Cette opération du convertissement, partout où Perronet put la faire, donna les meilleurs résultats et, dans une lettre que lui écrivait, en 1747, son successeur Chollet de Belle-Isle, celui-ci lui témoigne combien il apprécie le nouveau système : « J'ai
« trouvé la route bien mauvaise à l'exception des parties conver-
« ties en caillouti, dont la bonté et la solidité me font voir com-
« bien il est essentiel de continuer cette conversion ». Et Chollet de Belle-Isle a d'autant mieux senti la différence qu'il a fait le voyage par le carrosse public dont le confortable laissait sans doute à désirer : « Je ne connais pas, dit-il, de voiture plus sujette,
« plus rude et plus ennuyeuse, je suis charmé de la connoître
« pour n'en jamais plus faire usage (1) ».

Le convertissement des vieilles chaussées pavées en chaussées de caillouti ou d'empierrement soulevait une petite difficulté de forme. L'entretien de ces routes faisait en effet l'objet de baux pour plusieurs années; et les devis de ces baux ne faisaient mention naturellement que de pavages. Comme le convertissement coûtait plus cher que le simple relevé à bout du vieux pavé, il fallait bien expliquer et justifier sur l'état du roi le surplus des dépenses.

Perronet avait porté sous la rubrique *nouveaux ouvrages* (2), la somme en excédant, « laquelle sera payée en sus du prix du
« relevé à bout de l'ancien pavé qu'on supprimera, lequel sera
« passé comme fait et payé à raison de six livres la toise sur les
« fonds de l'entretien annuel ».

(1) Bibl. de l'École des Ponts et Chaussées. Mss. 723.

(2) État du Roi de 1743.

Cette rédaction fut jugée défectueuse et le contrôleur général fit cette observation :

Il faut que l'ingénieur fasse un devis et détail du prix des chaussées de caillouti, qu'il fasse ensuite l'évaluation du relevé à bout, afin de pouvoir établir la différence. Exemple par supposition :

| | |
|--|-----------------|
| 1331 toises de caillouti à 16 livres 10 sols font..... | 21.961 l. 10 s. |
| 1331 toises de relevé à bout à 6 livres font..... | 7.986 » |

L'adjudication doit être de..... 13.975 l. 10 s.

Il faudrait faire pareille opération en marge de chaque article de conversion et supprimer du texte le raisonnement final qui l'explique trop pour la Chambre des comptes et pas assez pour le bureau.

On voit que la Chambre des comptes avait une sérieuse raison d'être, puisque le ministre étudiait déjà les moyens d'éluder sa vigilance.

VI. *Tableau des routes de la généralité.*

Vers cette époque, on trouve un tableau dressé par Ferronet et intitulé : *État général des routes et chemins de la généralité d'Alençon et Estimation sommaire de la dépense à faire sur chaque route au 1^{er} novembre 1743.* Nous reproduisons ici ce document. On y voit que les routes étaient classées suivant leur importance en grandes routes, routes et grands chemins et que ces voies de communication, y compris leurs embranchements, formaient un total de 435.189 toises, soit environ 850 kilomètres. Le programme, esquissé en observations au bas de ce tableau, ne fut d'ailleurs jamais suivi.

ÉTAT GÉNÉRAL de la réparation à faire sur chaque route

| GRANDES ROUTES compris | Nombre de ponts, arches et pontceaux. | Superficie des chaussées à pavé. | Superficie des chaussées d'empier- rement | ESTIMATION SOMMAIRE | | |
|--|---|---|---|---|------------------|--------|
| | | | | Parties commen- cées à construi- re | Magonne- rie. | TOTAL |
| G1 | | | | | | |
| De Paris en Bretagne, | 80 | 78608.5.3 | 104134.3. » | | | |
| De Paris à Caën, par | 48 | 5230.3.8 | 16561 | 359000 | 107060 | 466060 |
| | | | | | | |
| De Paris au Mans, par Bellesme..... | 26 | 4857.4.6 | 92270 | 10662 | 264 | 10926 |
| De Paris à Saint-Malo Argentan et Domfray | 31 | 7251. » .6 | 11192 | 217771 | 70307 | 288078 |
| G2 | | | | | | |
| D'Alençon à Caën, par | 85 | 39624.5.9 | 20041. » .4 | | | |
| D'Alençon à Honfleur | 10 | 6569.5 | 49.52.4 » | | | |
| Mellerault et Lizieux | » | 535. » | 697.3 | | | |
| D'Alençon à Rouen, par | | | | | | |
| | 280 | 142678. 8 | 249848.4.4 | 587433 | 177631 | 765064 |

Tout le pavé et le moyen de ce qu'on con-
venables à proximité
— Les chaussées de
dont la dépense est
reste 74147 t. qui ont
— En 1736 on surp
économie de 6070 l.
— Le surplus des
prix d'argent depuis
— On voit par ce d
quantité est de 234
— L'estimation des
sur 8 lieues de long
longueur.
— Les ouvrages des
de Saint-Malo au-de
faire en entier; et m
employer sur les routes
temps.

Fait par n.

PERRONET.

VII. *Mort de Lahite. — Boffrand lui succède. — Trudaine remplace d'Ormesson. — Assemblée des ponts et chaussées. — Date véritable de sa fondation. — Doit-on l'attribuer à Trudaine? — Notes signalétiques.*

Nous arrivons à une période où les choses prennent une orientation nouvelle.

L'année 1743 est marquée par la mort de Lahite (1) et l'arrivée aux affaires de Trudaine comme chargé du détail, en remplacement de d'Ormesson (2).

Nous ne verrons plus les annotations de l'excellent inspecteur général. Son successeur fut Boffrand qui, l'année précédente, avait déjà été nommé premier ingénieur à la mort de Gabriel et qui, à celle de Lahite, réunit les deux charges de premier ingénieur et d'inspecteur général. Bien que ce dernier titre eût été jusqu'alors le plus élevé des deux, on conserva par habitude à Boffrand l'appellation de *Premier ingénieur* qui devint dès lors le plus haut grade du corps, et les quatre inspecteurs s'intitulèrent inspecteurs généraux.

Boffrand était un ingénieur éminent et avait une très grande réputation comme architecte (3) ; mais il ne pouvait à lui seul assurer les deux services importants qu'il avait réunis. On a vu que le seul service de Lahite donnait à ce dernier autant de travail qu'il en pouvait faire. Boffrand avait alors soixante-seize ans. Il publiait cette année même 1743 la description des procédés employés pour fondre en bronze la statue équestre de Louis XIV (in-folio) et préparait la publication de son *Traité d'Architecture* qui parut en 1746 (in-folio).

Il achevait les ponts de Sens et de Pont-sur-Yonne, dont la construction lui était confiée.

On voit que, sans aide, il n'aurait certainement pas pu suffire à ces multiples travaux. Il est donc naturel de supposer qu'il ait

(1) 8 janvier 1743.

(2) Trudaine fut commis à la direction des ponts et chaussées, par arrêt du conseil du 1^{er} avril 1743. Il s'en occupait depuis déjà quelques mois.

(3) Il était membre de l'Académie d'Architecture depuis 1709. Plusieurs princes étrangers lui demandèrent les dessins d'édifices considérables, notamment le duc Léopold de Lorraine. — V. *Vie des architectes*, par Pingeron, t. II, p. 447.

cherché des auxiliaires dans les quatre inspecteurs en résidence à Paris qu'on commençait à appeler inspecteurs généraux. Et c'est de cette époque vraisemblablement que doit dater l'institution de l'Assemblée des ponts et chaussées.

Il est vrai que M. Vignon a indiqué avec une grande vraisemblance d'exactitude la date du 14 mai 1747 comme celle de la première séance de l'Assemblée des ponts et chaussées (1). Nous avons tout lieu de croire que M. Vignon a commis une erreur et l'institution de l'Assemblée des ponts et chaussées est un fait assez capital dans l'histoire du corps pour que nous indiquions ici les motifs sur lesquels nous établissons notre opinion.

Les devis et détails des travaux à faire en 1746, dressés en décembre 1745 et janvier 1746, avaient été adressés par de Levisgngen à Trudaine à la fin de janvier 1746.

Or tous ces devis, qui furent retournés à Alençon et qui sont conservés aux archives (2), portent in fine et en post-scriptum une annotation de la main de Perronet, dont voici l'une :

Le présent détail et devis ci-joint, ayant été examinés à l'Assemblée des ponts et chaussées, les observations jointes avec des apostilles de M. de Trudaine ont été renvoyées par ce ministre au sieur Perronet, le 15 avril 1746, avec le rapport de M. Boffrand en date du 3 du même mois, à quoi ledit ingénieur a répondu le 4 mai, et il est résulté du tout qu'il serait retranché les sommes portées ci-devant pour les frais et l'entretien des équipages et outils qu'on ne veut point passer aux entrepreneurs, ce qui réduit le prix total de l'estimation à..... au lieu de..... ce qu'on doit également rectifier sur l'État du Roy de 1745.

A Alençon, le 5 mai 1746.

PERRONET (3) .

Il ressort incontestablement de ce document que l'Assemblée des ponts et chaussées existait et fonctionnait régulièrement sous ce titre avant 1747 et que sa première séance n'eut pas lieu le 13 mai 1747, puisqu'elle en tenait une en avril 1746.

(1) Études historiques, t. II, p. 101, et Pièces just., p. 297.

(2) Série C, 113.

(3) Cette annotation au bas des devis avait été nécessitée par l'irrégularité de forme que nous avons déjà signalée. Toutes les adjudications avaient eu lieu le 10 février, avant l'approbation et même l'examen des projets.

En présence des observations formelles du ministre sur le montant du détail, il devenait nécessaire de rectifier et les devis et les procès-verbaux d'adjudication.

Ces derniers furent refaits ; les entrepreneurs acceptèrent de les signer à nouveau, mais chose étrange, on leur laissa la date du 10 février.

L'erreur de M. Vignon est du reste facile à expliquer. Cet historien s'est appuyé sur le compte-rendu tenu par Perronet après sa nomination à Paris, des séances de l'Assemblée dont il faisait partie.

Or ce manuscrit, qui est conservé à la Bibliothèque de l'École des ponts et chaussées, porte : *première séance du 14 mai 1747*.

Il est vrai que le titre est ainsi libellé : *Remarques faites à l'assemblée des ponts et chaussées tenue tous les dimanches chez M. Trudaine et en sa présence à commencer de l'année 1748* (sic).

Il n'y a pas lieu d'attacher grande importance à cette erreur de quantième provenant de ce que le titre a été fait après coup ; il faut lire 1747, puisque immédiatement après ce titre on trouve : *Première séance du 14 mai 1747*. Mais on peut et on doit, ce semble inférer de cette rédaction, non pas que c'est à commencer de 1747 que l'Assemblée des ponts et chaussées a pris naissance, mais tout simplement ainsi qu'il est clairement dit que c'est à commencer de 1747 que cette Assemblée s'est tenue chez M. Trudaine.

Elle existait en 1746, la chose ne saurait faire de doute après le post-scriptum du devis que nous avons rapporté ; mais ce n'est qu'à partir de 1747 qu'elle s'est tenue chez Trudaine et régulièrement tous les dimanches.

Où se tenait-elle avant cette époque ? Très probablement chez Boffrand qui, à raison de son âge, de son grade, de sa situation considérable, avait qualité pour la réunir et la présider.

Elle ne se composait sans doute alors que des quatre inspecteurs et des ingénieurs en résidence à Paris. Trudaine convoqua plus tard à ces réunions, lorsqu'elles se tinrent chez lui, les trois trésoriers de France et ses amis Camus et Mignot de Montigny, tous deux de l'Académie des Sciences. Mais il n'en est pas moins certain que l'Assemblée existait déjà et infiniment probable qu'elle se tenait chez Boffrand et que c'est lui qui en eut l'idée.

Nous nous sommes un peu étendu sur ce point, mais il est important, avons-nous dit, pour l'histoire des ponts et chaussées et il avait été jusqu'ici, croyons-nous, complètement ignoré.

D'ailleurs si nous enlevons à Trudaine le mérite de l'institution de cette assemblée qui devait rendre par la suite tant et de si grands services, il reste à son actif assez de créations et de réformes utiles pour que sa mémoire reste chez nous en grand honneur.

Nous n'avons pas à raconter ici tous les bienfaits de l'administration de Trudaine. Bornons-nous à constater qu'il témoigna dès le début de sa prise de possession du service l'intention de s'en occuper sérieusement et vraiment en détail.

Sa sollicitude le porta d'abord à désirer « de connoître tous ceux qui sont emplotés pour les ponts et chaussées soit comme employés par le Roy, soit comme entrepreneurs et même principaux ouvriers ».

Il demande donc, par une lettre du 17 décembre 1743, à Levignen un état signalétique. « Vous pouvez assurer l'ingénieur, ajoute-t-il, qu'il ne sera jamais compromis pour ce qu'il marquera sur chacun, ces états devant demeurer entièrement secrets. »

Nous ne pensons pas compromettre Perronet en violant, après cent cinquante ans, le secret des notes qu'il donnait à son sous-ingénieur Renard, suivant l'ordre du questionnaire posé par Trudaine.

Nom : Renard.

Résidence ordinaire : Lisieux.

Age : 40 ans.

Profession principale : Sous-Ingénieur.

Capacité : Habile dessinateur et laborieux, propre à lever un plan et à conduire un ouvrage.

Mœurs : Très sage.

Un des autres objets, sur lesquels se porta l'attention du nouvel intendant des ponts et chaussées, fut le lever des plans des routes.

VIII. *Lever des plans. — Sous-ingénieurs. — Conducteurs. — Formation d'un bureau de dessinateurs à Alençon. — Demande d'augmentation de traitements. — Méaventure arrivée au géographe Lallié.*

A peine arrivé à son nouveau poste, dit M. Vignon, Trudaine songea à presser et à régulariser l'exécution de la circulaire du contrôleur général, notamment en ce qui concernait le lever et le dessin des plans des routes sur lesquels les ingénieurs devaient tracer les nouvelles directions à suivre et délimiter les zones comprenant les paroisses à y appeler en corvée (1).

(1) Vignon, t. II, p. 99.

En 1744, il établit à Paris un bureau de trois dessinateurs, dont le chef fut un nommé Mariaval, puis sur un devis de la dépense à faire, il passa l'année suivante un bail de six ans à Mariaval sous la surveillance de Pitrou (l'un des quatre inspecteurs généraux).

M. Vignon voit dans ce bureau des dessinateurs de Mariaval, le berceau de l'école des ponts et chaussées. Nous ne saurions dire jusqu'à quel point cette appréciation est exacte. Toujours est-il qu'il se forma également à Alençon en 1744, sous la direction de Perronet et d'après les instructions de Trudaine, un bureau de deux dessinateurs (Lallié et Duchesne), auquel fut adjoint en même temps de Voglie, qualifié dès cette époque : élève des ponts et chaussées.

Les instructions de Trudaine, en date du 26 mars 1744, portaient que Perronet ferait un devis *de forme* comprenant les appointements des dessinateurs, les frais de levée de plan et autres qui le concernent, et qu'il en serait fait une adjudication.

C'est ce qui eut lieu en effet. Perronet fit un devis pour la forme, et l'adjudication fictive en fut passée à un entrepreneur de confiance, le sieur Gerboux (Adjudication du 1^{er} mars 1745)(1).

Nous croyons intéressant de reproduire les principales dispositions du devis dressé par Perronet et du détail estimatif qui l'accompagnait. Ces deux pièces sont à la date du 8 novembre 1744.

ART. 1^{er}.

Les plans des routes et grands chemins de la généralité d'Alençon n'ayant été levés précédemment qu'en partie et même sur très peu de largeur n'y ayant en général que le chemin et peu d'accompagnement de chaque côté, ce qui met hors d'état de projeter les nouveaux alignemens et de connoître les environs des chemins, pourquoi il sera fait de nouveaux plans desdits routes et grands chemins sur la longueur en total de 94 lieues 1/2, sçavoir : la grande route de Paris en Bretagne contenant 24 lieues de longueur en ce qui dépend d'Alençon depuis la pyramide près Saint-Remy jusqu'à celle du Gué-David proche Pré-en-Pail ; la grande route de Paris à Caen par Lizieux contenant 16 lieues depuis l'avenue de

(1) Ce devis comportait aussi la « fourniture de poteaux provisionnels pour limiter les tâches de chaque paroisse ». Les poteaux n'étaient que provisoires, parce qu'il y avait un projet de diviser toutes les routes du Royaume par espace de 500 toises en commençant de Paris considéré comme centre ; et les poteaux définitifs, divisant les paroisses, devaient être rapportés à ces bornes de pierre (Lettre de Trudaine du 3 octobre 1744).

Graveron près le Bois-Normand jusqu'au pont de Dives ; la route de Paris au Mans par Châteauneuf et Bellême contenant 17 lieues depuis les environs de Tréon jusqu'à la pyramide au-delà d'Yger ; partie de la route de Paris à Saint-Malo par Verneuil, L'Aigle, Argentan et Domfront depuis Verneuil jusqu'à Argentan contenant 15 lieues ; le grand chemin d'Alençon à Caen par Seès, Argentan et Falaize contenant 18 lieues de longueur depuis Alençon jusqu'à Langannery où finit la généralité d'Alençon et 4 lieues 1/2 sur le chemin de Lizieux à Pont-Lévêque conduisant à Honfleur.

ART. 2.

Lesquels plans seront levés en total pour les chemins qui ne l'ont pas encore été contenant sept lieues de longueur seulement, sçavoir : 4 lieues sur la grande route de Paris à Caen et 3 sur le grand chemin d'Alençon à Caen ; et le reste sera levé par supplément de largeur seulement.

Le tout jusqu'à quatre à cinq cents toises de largeur de chaque côté en y plaçant exactement les chemins, rivières, maisons, cours et jardins, buttes et vallées, distinguant ce qui est pré ou vergers, des bruyères et terres labourables et levant en outre trigonométriquement la position des villages, châteaux, moulins et autres endroits les plus intéressans qu'on apercevra au-delà de la distance ci-devant prescrite jusqu'à environ une lieue du chemin. On aura particulièrement attention de lever avec la plus grande précision la route ou le chemin principal, dont on distinguera et cottera soigneusement les sinuosités, plis, coudes, longueur et largeur des chaussées de pavé et de caillouti et d'empierrement et de leurs bermes, berges, fossés et plantations. Les vuides seront pareillement distingués avec la nature du fond pour connoître ce qui est bon et passable d'avec le mauvais et l'impraticable ; on placera les ponts, arches et pierrées avec la même précision et l'on prendra des plans et des profils particuliers pour les dessiner séparément et plus en grand.

ART. 3.

Les plans des routes et chemins étant ainsi levés, on les rapportera sur une échelle de vingt lignes pour cent toises, dont la première minute sera mise à l'encre seulement.

ART. 4.

On dessinera ensuite ces plans au net et on les lavera sur les feuilles dont la grandeur sera prescrite pour les pouvoir placer de suite et en forme de livre, de sorte qu'il n'y ait point d'interruption sur les revers de ces feuilles, après quoi on écrira au bas et dans un cadre séparé du général la légende ou instruction relative au plan ainsi qu'il sera expliqué.

ART. 5.

Les plans des principaux ponts seront dessinés séparément et de suite à la fin de chaque route sur une échelle d'un demi-pouce par toise avec l'élévation de l'une de leurs testes.

.....

Détail des dépenses faites et à faire au sieur Perronet pour remboursement de ses frais extraordinaires pendant les années 1742 et 1743 et qui lui ont été alloués par M. Trudaine, suivant l'état qu'il en a produit, en date du 8 décembre 1743. 393 l. 18 s.

Au même, pour 54 jours de travail employé à lever le plan de 3 lieues de chemin et le supplément de 2 autres lieues à 3 livres par jour. 162 l.

Pour avoir défrayé les sieurs de Voglie et Duchesne qu'il avait menés avec lui pour les perfectionner et les sieurs Lhomme et François pendant qu'ils étaient avec M. Voglie à 30 sols par jour pour chacun 171 l.

Pour 2 chaînes avec 10 fiches chacune. 38

Frais de bureau, papier, etc. acheté chez le sieur Desaitre à Paris. 64 l. 4 s.

Parëille emplette chez Boulon, à Rouen. 56

Couleurs et crayons. 21

Au sieur Renard, sous-ingénieur, pour 90 jours employés à lever le supplément de douze lieues et le plan entier de une lieue et demie. 270 l.

Au sieur Voglie, élève, pour 123 jours employés à lever le supplément de 13 lieues. 369 l.

Au même, pour gratification à lui accordée par M. Trudaine 130

Au sieur Duchesne, géographe, pour 94 jours de travail employé à lever le supplément de 8 lieues. 282 l.

Ledit géographe est resté dangereusement malade dans une auberge à Nonancourt, du 5 septembre jusqu'au 27 octobre, et comme il a gardé ses porte-chaînes avec lui pour le soigner, il paroît être équitable de lui en tenir compte sur le pied précédent. 171 l.

On a levé cette année le plan entier de 4 lieues 1/2 et le supplément de 48 lieues, ce qui a coûté 66 livres par lieue pour le premier et 33 livres pour le second.

Il résulte de ce détail que, dès 1742, c'est-à-dire avant l'arrivée de Trudaine aux affaires, Perronet avait commencé à lever les plans des routes de la généralité d'Alençon, mais il n'avait pas compris assez de largeur de chaque côté de la route, ce pourquoi il dut faire compléter ses premiers levés. C'est par là qu'il commença et, dès la fin de 1744, 48 lieues étaient complétées et 4 lieues 1/2 faites en entier, ce qui donnait un total de 52 lieues 1/2 de plans levés sur 94. Il restait 2 lieues 1/2 à lever en entier et 39 à compléter.

En 1745, on commença à rapporter au bureau la première minute à l'encre, en même temps qu'on continuait le travail sur le terrain pour ce qui restait à faire.

Trudaine cependant avait hâte de recevoir les premiers dessins et en témoignait son impatience dans une lettre du 28 février 1746.

Cette lettre fut l'occasion d'un rapport de Perronet, dont nous reproduisons les principaux développements.

Lorsque l'ingénieur a commencé de lever les plans, il n'était aidé que du sieur Renard, sous-ingénieur, et du sieur Voglie, élève (1).

Pour le dessin au net, l'ingénieur avait aussi deux dessinateurs de Paris nommés Duchesne et Lallié, à raison de 40 livres par mois, à cause de l'espérance de parvenir à de meilleurs emplois. L'ingénieur, pour accélérer la levée des plans, y a employé ces dessinateurs ainsi que le nommé Lefrançois, conducteur principal de la généralité, après les avoir suffisamment endoctrinés à ce sujet, en sorte que tous ces plans se trouvent levés à onze lieues près et qu'ils seront achevés à la fin de la présente année 1746.

On emploie à peu près autant de tems à rapporter les plans, les mettre à l'encre, les coller et écrire qu'à les lever, en sorte que ces employés n'ont pu s'occuper que très peu au dessin au net des plans. Néanmoins, pour y suppléer, l'ingénieur a employé le nommé Dubois, dès le commencement, et, depuis cette année, les nommés Montfort et Leleu à ses frais.

On pourrait achever le tout à la fin de 1747, en continuant d'occuper les sieurs de Montfort et Dubois employés jusqu'à présent aux frais de l'ingénieur et en donnant 40 livres par mois au premier et 30 livres au second.

Les deux premiers dessinateurs, Duchesne et Lallié, ne sont payés chacun qu'à 40 livres par mois, quoiqu'avec des talens pour le dessin et la levée des plans à laquelle ils ont été occupés, ce qui les a constitués en plus de frais et les a obligés de s'endetter à Alençon ; ils sont sur le point de quitter leurs emplois ; on pourrait les retenir en donnant 20 livres de plus par mois au sieur Duchesne, qui a un talent distingué pour la figure et la carte, et 10 livres au second. Cette augmentation serait d'un objet peu intéressant et donnerait de l'émulation à ces employés, dont la conduite répond d'ailleurs aux talens et qui méritent la protection de M. Trudaine.

Le nommé Lefrançois, conducteur principal, s'est aussi employé avec beaucoup de zèle et d'application (2). Ses appointements sont de 720 livres par mois, au lieu de 1200 qu'avait le sieur Geoffroy, son prédécesseur. Celui-ci mérite au moins mille livres.

Levignen appuya très fortement ce rapport auprès de Trudaine, auquel il demanda en même temps une augmentation de mille livres pour Perronet « eu égard au travail dont il est chagé, à la cherté des denrées et à la retenue du dixième faite sur ses appointements depuis le 1^{er} octobre 1741 ». Il est constant, affirme

(1) En 1744, les appointements de de Voglie étaient de 600 livres. En 1745, ils furent portés à 1000 livres.

(2) Le François mourut en 1747. Sa veuve obtint un secours de 500 livres.

Levignen, que les 2.400 livres, auxquelles ses appointements ont été fixés originellement, ne sont point suffisants aujourd'hui à beaucoup près pour la subsistance d'un ingénieur dont les opérations et la dépense sont considérablement multipliées. Il n'est pas naturel qu'en remplissant ses fonctions avec exactitude, il contracte des dettes par la modicité de ses appointements. Et il semble de la justice de M. le contrôleur général de vouloir bien entrer dans ces raisons, surtout dans un département qui est un des plus avancés du royaume dans ces ouvrages.

On voit que Levignen savait chaleureusement plaider la cause des agents. Il gagna son procès, et le contrôleur général voulut bien entrer dans ses raisons. Perronet n'eut pas mille livres d'augmentation, mais une gratification de pareille somme ; toutes les augmentations demandées pour le personnel furent accordées. En portant cette bonne nouvelle à la connaissance de Levignen, Trudaine lui disait :

Vous pouvez communiquer à ces employés la grâce que vous avez obtenue pour eux et les engager par là à redoubler de zèle (1).

Dans sa réponse, l'intendant relève avec infiniment de tact le mot de grâce improprement employé par Trudaine :

Ils sont pénétrés, Monsieur, de vos bontés et m'ont promis de redoubler leur zèle et leur soin pour le service : au surplus, c'est une justice que vous leur avez rendue, leurs appointemens étant trop modiques (2).

Pour terminer ce qui a trait au lever des plans, nous raconterons une mésaventure survenue au dessinateur Lallié, dans le couvent des religieux de l'abbaye de Saint-Jean à Falaise, ordre des Prémontrés, où il avait à faire quelques opérations. Laissons-le raconter lui-même les incidents de cette grave affaire, tels qu'il les expose à Trudaine, le 9 novembre 1746.

Monseigneur,

A mon retour de Paris où j'eus l'honneur de réclamer votre protection, sous les auspices de M^{me} La Mésangère, j'ai été chargé par M. Perronet de lever le plan de partie de la roue d'Alençon à Caen et de la ville de Falaise dans laquelle j'ai essuyé une insulte des plus vives de la part du procureur de l'abbaye de Saint-Jean, ordre des Prémontrés, dont je vais

(1) Lettre de Trudaine du 31 août 1746.

(2) Lettre de Levignen du 5 septembre 1746.

prendre la liberté de vous informer avec exactitude et vérité, ayant tout lieu d'espérer, Monseigneur, que vous me rendrez à cet égard la justice qui m'est due.

La plus grande partie de la ville de Falaise étant levée, je me rendis mercredi dernier après midy à l'abbaye de Saint-Jean, où en faisant prendre quelques mesures dans la première cour du couvent, qui est ouverte, je tombay dans un bassin de chaux recouverte de sable ; un religieux me conduisit dans une salle du couvent où le procureur se rendit à l'instant ; après s'être informé du motif de mes opérations et avoir été instruit que j'avois un ordre de M. l'Intendant qui autorisoit mes démarches et que j'allois lui présenter, il me saisit néanmoins au collet dans l'état où j'étois et me poussa du haut en bas d'un escalier, me frappant et usant de toute la violence que peut inspirer la plus grande fureur, indigné, disoit-il, que je fus entré dans ce couvent, sans l'avoir prévenu en l'absence du prier, quoique j'eus l'attention de l'assurer que c'étoit bien mon dessein, n'étant encore entré que dans un lieu ouvert au public.

Mais, Monseigneur, je passe s'il le faut condamnation sur ce deffaut d'attention, il ne devoit tout au plus m'attirer que des reproches ; cependant frappé, demy nud, n'ayant pas eu le tems de changer de hardes, je me vois obligé de me retirer à mon auberge et d'essuyer en chemin les autres désagrémens inévitables en cette occasion ; j'eus recours aussitost à M. de La Fresnais, subdélégué du lieu, qui me promit, mais infructueusement à cause de ses affaires, toute la satisfaction que je pouvois désirer ; en attendant, et pour que le service ne manquât point, il m'a conduit dans ce couvent, dont j'ay finy de lever le plan ; à peine m'eut-il quitté, que j'essuyai de nouvelles injures d'un religieux de cette communauté ; je vous avoue, Monseigneur, que j'eus besoin de beaucoup de prudence pour me retenir en toutes ces occasions.

Le peuple que ces sortes d'opérations allarment beaucoup me fait éprouver ainsy qu'à mes confrères bien des désagrémens ; il semble même déjà s'appuyer de cet exemple et je n'ose pas me flatter sans une protection marquée d'achever les opérations dont je suis chargé. Que seroit-ce donc, Monseigneur, si cette insulte demeuroit impunie ; mais il suffit de vous exposer le fait et d'en appeler à votre protection et à votre équité ?

Perronet avait écrit de son côté au ministre, en soutenant vivement son employé, auquel du reste Trudaine ne marchande pas son appui, si l'on en juge par ce qu'il écrit à Levignen.

Paris, le 25 novembre 1746.

Monsieur,

Le sieur Perronet vient de m'informer que le sieur Lallié, l'un de ses géograpes, a été violemment insulté par le procureur de l'abaye de Saint-Jean de Falaise, lorsque pour compléter sa carte ce dessinateur s'est disposé à lever le plan de l'abaye.

Le sieur Perronet ajoute qu'un des mêmes religieux frappa, il y a quel-

ques années, un employé qui faisoit construire un nouveau chemin sur une pièce de terre qui leur appartient.

Il me représente aussi que, s'il n'y étoit pourvu, ces religieux, dans d'autres occasions, ne mettroient point de bornes à leurs excès contre les employés des ponts et chaussées.

Je pense qu'en effet il seroit nécessaire de leur imposer ; mandez-moy par quelle voye vous jugeriez à propos de le faire et si, pour rendre justice à l'offensé, vous voulez que je vous fasse expédier un arrêt d'attribution sans parler que l'inculte ait été commise par des religieux ; en ce cas, vous auriez la bonté de m'en envoyer le projet. Il me semble que MM. les Intendants ont dans leurs mains bien des moyens de faire repentir des religieux d'une conduite aussi indiscrete.

Je suis, etc.

TRUDAINE.

Le moyen indiqué par Trudaine n'étoit peut-être pas d'une exécution facile, et si l'intendant, tout intendant de justice et de police qu'il fût, avait voulu évoquer l'affaire devant lui, il est probable que la juridiction ecclésiastique eût soulevé un conflit.

Il prit le parti de chercher à intimider le prieur en lui écrivant la lettre suivante :

Alençon, le 10 décembre 1746.

Le conseil a été informé, mon Révérend Père, de l'insulte que le sieur Lallié, dessinateur géographe des ponts et chaussées, a reçu en votre absence de la part du père procureur de votre abaye au commencement du mois dernier.

Les violences, dont il a usé envers ce géographe, sont si repréhensibles, que le conseil est disposé à user de la plus grande sévérité contre luy et m'a adressé ses ordres à cet effet. J'en suspens l'exécution par déférence pour vous, persuadé que je suis que vous désapprouverez fort la conduite de votre religieux et que vous le punirez comme il le mérite pour prévenir des voyes plus désagréables pour luy et pour votre communauté.

Il est étonnant qu'un employé des ponts et chaussées, porteur d'un ordre de ma part en exécution de ceux du conseil, loin de trouver dans votre maison le secours qu'il avoit lieu d'attendre dans l'accident qui lui étoit arrivé de tomber dans un bassin de chaux en levant le plan des dehors de l'abaye, ait été maltraité par le père procureur et poussé du haut d'un escalier en bas. Ce trait de violence est peu conforme à la charité chrétienne et à l'esprit de paix qui doit régler les démarches d'un religieux. Je crois ne pouvoir mieux faire que de m'en rapporter à vous pour réprimer de tels excès et inspirer à ce procureur des sentimens plus modérés.

J'ay l'honneur, etc.....

Nous n'avons pas réussi à connaître le dénouement de cette querelle des ponts et chaussées avec les religieux de Falaise. Le violent procureur expia-t-il par quelques jeûnes rigoureux et une discipline sévèrement appliquée, ses intempérances de langage et de geste, ou bien le père prieur se contenta-t-il de lui communiquer avec un benoît sourire la missive de M. l'Intendant. Nous l'ignorons, et les murs du couvent de Saint-Jean ont gardé ce secret.

L'épisode montre en tout cas que les employés des ponts et chaussées savaient déjà se défendre et qu'on savait alors les soutenir.

IX. *Les débuts de la corvée.*

On a beaucoup écrit sur la corvée, pour et contre. Nous ne saurions entreprendre ici une étude approfondie sur cette institution, ce serait dépasser de beaucoup les limites de notre cadre. Nous allons essayer seulement de donner une idée de ce qu'a été la corvée dans la généralité d'Alençon pendant la période qui nous occupe.

Or précisément la date de 1738 est une date considérable dans l'histoire de la corvée, car ce n'est qu'à partir de ce moment qu'elle a été érigée en système général sur toute la surface du territoire, qu'elle a été réglementée par le pouvoir central, bref qu'elle est devenue une institution d'état.

Rappelons en quelques mots, d'après la remarquable analyse de M. Vignon (1), les principales phases de cette évolution.

Nulle part Colbert n'avait voulu autoriser en principe et, d'une manière générale, l'emploi de la corvée aux travaux des chemins. Il ne l'admettait qu'en des cas spéciaux à titre exceptionnel et temporaire. Ces errements furent suivis jusqu'à la mort de Louis XIV. En 1717, l'intendant d'Alsace ayant profité de l'usage du pays pour faire réparer par corvées les routes de cette province gravement endommagées par la guerre, on jugea qu'il convenait de continuer ces travaux d'année en année.

Vers 1726, Orry, alors intendant de la généralité de Soissons, y entreprit la réparation des routes au moyen d'une corvée de six jours par an qu'il imposa aux hommes et aux voitures des

(1) *Ét. hist. t. III.*

communautés voisines de ces routes jusqu'à une distance de deux et trois lieues au plus. Son successeur, Richer d'Aube (1), continua cette pratique pendant qu'Orry l'établissait dans le Hainaut. Enfin, en 1730, Orry fut nommé contrôleur général des finances, et on conçoit qu'il ait eu tendance à propager comme ministre un système qui lui avait réussi lorsqu'il était intendant.

C'est en 1734 que l'on commence à parler de corvée dans la généralité d'Alençon. Levignen soumet au contrôleur général un projet d'ordonnance pour appliquer cette mesure. Il s'occupe, de concert avec Guérout, de faire le dénombrement des hommes et des harnois dans chaque paroisse.

Bref, en 1735, la corvée fonctionne, mais seulement sur certains chemins et à titre d'essai pour ainsi dire.

Elle ne paraît pas donner lieu à beaucoup de récriminations. L'intendant instruit d'ailleurs consciencieusement les demandes qu'on lui adresse à ce sujet.

Ainsi, nous trouvons une lettre du 30 octobre 1735 de M. de Vatimesnil, curé de Saint-Denis-sur-Sarthon, qui intercède pour un de ses paroissiens nommé François Bougery, « homme sujet « à une maladie qu'on peut appeler folie, qui le rend d'une « humeur si particulière qu'il ne faut rien lui demander contre « son inclination. Il ne veut pas aller travailler sur les chemins « et on craint de le chagriner, parce qu'il ne faudrait que cela « pour le faire retomber dans sa frénésie. Sa femme s'offre « d'ailleurs pour travailler à sa place ».

Levignen en a conféré avec M. Guérout, et Bougery n'a pas été inquiété.

Les choses continuent ainsi assez doucement, semble-t-il, en 1736 et 1737. De temps à autre, l'intendant consulte le contrôleur général sur les points délicats qui se présentent.

Ainsi « faut-il admettre comme exemts les revendeurs de sel à « petite mesure communément appelés regratiers (1) ».

Le contrôleur général répond qu'« ils doivent l'être personnel-
« lement, mais que leurs enfans, domestiques, chevaux et équi-
« pages y sont sujets (1) ».

(1) Né à Alençon, le 20 mars 1688.

(2) Lettre de Levignen du 3 avril 1737.

(3) Lettre d'Orry du 18 avril 1737.

A partir de 1737, l'institution se généralisa sous la pression du pouvoir central. Il parut en effet, au mois de mai 1737, un « Mémoire sur la conduite du travail par corvée » imprimé à l'Imprimerie Royale et qui fut adressé aux intendants et aux ingénieurs. Bien qu'anonyme, le Mémoire avait un caractère semi-officiel et il n'est pas téméraire de l'attribuer à Orry qui, d'ailleurs, en confirma les principes dans une instruction qu'il fit paraître en 1738 sur la « Réparation des chemins ».

Mais à mesure que la corvée s'étendait dans la généralité d'Alençon, les abus et les difficultés surgissaient à chaque instant.

C'est d'abord l'organisation défectueuse adoptée par Levignen qui fut une des principales causes de désordre.

Cet intendant avait institué, sous le titre de *commissaires*, des subdélégués spéciaux chargés concurremment avec les ingénieurs de commander les corvées. Les ingénieurs devaient se borner à indiquer le travail ; mais le commandement direct des corvoyeurs était dévolu aux commissaires. L'idée aurait été bonne si ces commissaires avaient été soit des bas-officiers de la maréchaussée, soit des syndics généraux nommés par l'intendant sur la présentation des paroisses. Malheureusement, Levignen avait désigné des gentilshommes qui parfois, avec de bonnes intentions, prétendaient contrôler et discuter les opérations techniques ; d'un autre côté, les syndics des paroisses, élus par les communautés, soutenaient naturellement leurs mandants contre l'autorité des ingénieurs. De cette fausse situation et surtout du conflit perpétuel d'attributions entre l'ingénieur et le commissaire, il ne pouvait rien sortir de bon, et les correspondances des uns et des autres peuvent édifier pleinement à cet égard.

Pendant la campagne de 1738, Perronet dirigeait les corvées du côté de Verneuil. Le Lorrain de Sivry, sous-ingénieur, était à Laigle, et Bayeux jeune, sous-ingénieur de la généralité de Caen (1), était attaché accessoirement à celle d'Alençon et conduisait les travaux de la route de Lisieux.

Voici une lettre de Le Lorrain de Sivry à l'intendant qui témoigne déjà de la répugnance que montrait le peuple des campagnes pour ce nouvel impôt indirect.

(1) Bayeux l'aîné était lui-même ingénieur (en chef) de la généralité de Caen.

Laigle, le 12 mars 1738.

... Il y a sur cette route quelques paroisses mutines qui ne veulent pas aider à planter les piquets ; il s'est même trouvé trois corvoyeurs qui m'ont insulté parce que je n'ai pas voulu les laisser partir dès trois heures. J'en ai fait mettre deux en prison, dont il y en a un que j'ay mis dehors ; il y en a encore un dans la prison de Gacé, qui est trésorier de paroisse et qui a cherché à soulever toute la levée qu'il commandoit. Il y a actuellement quatre jours qu'il y est, et je compte le laisser huitaine.

Je crois, Monsieur, que vous approuverez ma conduite, car il est très important que ces hommes ne fassent point de révolte sur l'ouvrage, sans quoi il deviendrait totalement impossible de faire la route et je ne serois pas moy-mesme en sûreté....

De son côté, Bayeux écrit de Lisieux à la même époque (avril 1738) :

Dans la visite que nous fimes hier sur la route, tous les ateliers nous firent des plaintes violentes sur les absens. La paroisse d'Orbec surtout est d'un pernicieux exemple... La paroisse de Saint-Germain poussa les choses bien plus loin ; deux des habitans me reprochèrent, en présence de tous les ateliers que je retenois les fonds que le roy leur accordoit qu'il falloit se révolter et sur ce que je menaçai le premier de le faire emprisonner, l'autre dit insolemment que ce ne seroit pas en sa présence. Il ne se présente dans cette division ny commissaires, ny cavaliers pour les contenir et, en vérité, on n'y est point en sûreté de sa vie.

On voit que la situation des ingénieurs étoit loin d'être agréable dans la conduite de ces travaux. Ce sont eux qu'on voit les diriger, et naturellement on les rend responsables des vices du système ; tout l'odieux de l'institution retombe sur eux. Il est d'ailleurs remarquable qu'on ne songe point encore à se plaindre de l'inégalité sociale qui impose toute la charge à une seule classe de la nation, alors que les deux autres en sont exemptes. Bien au contraire, c'est au seigneur et au curé que les taillables vont porter leurs doléances, et chose tout aussi étrange, le gentilhomme et le curé prennent vivement leur parti.

Les habitans d'Échauffour vont se plaindre de Le Lorrain à Madame du Mesnil, et celle-ci écrit deux lettres au cardinal de Fleury.

Ceux de Ray et d'Aube sont soutenus et encouragés dans leur résistance par le sieur Trémèrel, curé de Ray, par le curé d'Aube, par M. de Boistorel, gentilhomme d'Aube.

Ainsi la corvée soulève partout des protestations. Les ingénieurs

accusent dans leurs correspondances les vices du système, le peuple murmure, les privilégiés eux-mêmes (du moins ceux d'entre eux qui résident et qui connaissent de la France autre chose que la cour et la ville), les gentilshommes de province et les curés de campagne protestent contre cet abus de pouvoir. Peine perdue, efforts inutiles. Orry n'abandonnera pas son idée. Il fait dire à Madame du Mesnil qu'elle veuille bien cesser d'importuner M. le Cardinal, il trouve très hardie la conduite de M. de Boistorel et écrit à Levignen (1) : « Vous pouvez lui faire dire de ma part que s'il ne se contient pas à l'avenir dans les bornes de la plus exacte obéissance, je le ferai punir comme il le mérite, et vous ferez dire à ses complices (les curés de Ray et d'Aube) de se comporter plus sagement s'ils ne veulent éprouver la disgrâce de Sa Majesté ».

A vrai dire, les plaignants auraient mieux fait d'accuser l'institution elle-même que ceux qui étaient chargés d'en diriger l'application. La tâche n'était pas facile et rien ne saurait mieux en donner une idée que les justifications que Le Lorrain de Sivry fut obligé de fournir en cette circonstance.

... Les habitans d'Échauffour furent commandés au mois de mars pour venir sur leur partie d'ouvrage. Cette paroisse rebelle refusa d'obéir. Quinze jours se sont passés de la sorte. Lassé de voir que cette paroisse n'agissoit pas pendant que toutes les autres travailloient, je crus qu'il étoit de mon devoir de les contraindre à venir puisqu'il ne le vouloient point de gre ; pour cet effet, j'envoyai un dragon en garnison dans cette paroisse, duquel ils se moquèrent et le menacèrent même s'il ne se reti-roit. Huit jours s'écoulèrent encore sans que personne de cette paroisse vint sur l'ouvrage. Fatigué de leur manœuvre qui révoltoit les autres paroisses, je dis aux deux commissaires chargés de la police pour cette partie de leur envoyer garnison, *ce qu'ils refusèrent*. Sur-le-champ, je fis partir cinq dragons que j'envoyai en garnison dans la paroisse. Le soir même, deux députés de la paroisse qui étaient yvres vinrent me demander à lever la garnison. Je leur fis réponse que je ne la lèverois point que je n'eusse 80 hommes sur la levée sans y comprendre les défailans. Le lendemain, je trouvois 180 hommes sur la route ; sur-le-champ, je levai la garnison qui coûta à la paroisse 13 livres, savoir : 10 livres pour les deux journées des 4 dragons et 3 livres pour les deux journées du brigadier. ... La dame du Mesnil, le sieur de Boistorel, le sieur Tremereil, curé de Ray, et le curé d'Aube sont les auteurs de toutes ces plaintes. Ils font entendre à tous les corvoyeurs que le Roy a donné des fonds pour payer

(1) Lettre d'Orry du 26 juin 1738.

les journées ; mais que MM. les Intendants les gardent et en font part aux ingénieurs, ces discours irritent les paroisses au point qu'il est à craindre des séditions (1).

De telles lettres, écrites du chantier même, donnent la peinture prise sur le vif de cette corvée des grands chemins et montrent bien les embarras dans lesquels se débattaient les ingénieurs, qui, ayant des ordres à exécuter, ne trouvaient d'appui nulle part et étaient contrecarrés dans leur action par ceux-là même qui auraient dû les soutenir, je veux dire les commissaires délégués par l'intendant.

On nous permettra de citer encore une lettre du sous-ingénieur Bayeux, qui exprime des sentiments bien remarquables d'honnêteté et de justice. Elle a trait aux dissentiments qui s'étaient élevés entre Le Lorrain de Sivry et M. des Carzis, gentilhomme, l'un des commissaires en question : dissentiments sur lesquels Levignen le consultait.

M. des Carzis, écrit Bayeux à l'intendant, est un honnête homme, mais s'attachant aux petites choses sur lesquelles il épilogue et qu'un rien occupe la moitié de son tems, voulant cependant se mesler de tout avec des connoissances médiocres sur beaucoup.

Je ne puis m'imaginer que M. Le Lorrain ait tenu les discours et les menaces de ruiner les paroisses. Cette dureté n'a rapport à rien ; il faudrait être né méchant et vouloir le mal pour le mal, ce qui ne me paroît nullement lui convenir. . . .

Il est triste que nous nous envisagions de préférence au bien du service ; cependant, Monsieur, sans préoccupation de ma part, j'ay éprouvé plusieurs fois que quelques-uns de MM. les Commissaires veulent étendre trop loin leur inspection, et sous prétexte des peines qu'ils se donnent gratis (2) rendent le service désagréable et veulent s'arroger le droit de commandement et d'autorité sur tout ce qui se fait et n'est ni de leur compétence ni de leur connoissance. Il est difficile que l'homme se rende justice à lui-même.

Ce qui me paroît le plus, Monsieur, contribuer à l'avancement des ouvrages, au bon ordre et à empêcher les mutineries, est une exacte justice sans préférences ny exemption. Ceux qui ont de la bonne volonté vous disent qu'ils sont tout prêts de travailler, mais que si telle ou telle paroisse ne vient point, et que si on n'oblige point ceux qui n'ont pas paru de venir, ils ne se présenteront pas davantage, qu'on peut leur faire tout ce qu'on voudra. Ils crient à l'injustice et il n'y a point de réplique.

(1) Lettre du 9 juin 1738. Arch. de l'Orne, C. 110.

(2) Cette prétention des commissaires n'était pas tout à fait justifiée, car il résulte de l'examen des pièces comptables et notamment des États du Roi qu'ils recevaient des gratifications.

Cette police, Monsieur, mérite assurément toute votre attention, elle est entièrement du ressort du commissaire ; mais il y en a qui se présentent rarement, d'autres ont des ménagemens à garder ou sont arrêtés par d'autres vues. L'inspecteur, toujours présent, est accablé de toutes les plaintes et le party qu'il a à prendre devient embarrassant ; on lui impute d'entreprendre au-delà de son autorité, et cependant s'il ne prend quelque chose sur son compte, l'ouvrage languit, la désertion augmente. Voilà, Monsieur, les difficultés qui se présentent tous les jours et sur lesquelles il est bien essentiel que vous donniez des ordres d'après lesquels on puisse agir sans crainte et pour le bien de la chose.

L'affaire fut portée devant le contrôleur général qui trancha la question en faveur des ingénieurs contre les commissaires.

On se plaint beaucoup, Monsieur, écrit-il à Levignen (1), du désordre qu'apportent sur les travaux, ces particuliers que vous avez établis sous le titre de commissaires. Et comme vous avez dû voir par ma dernière instruction à quoi j'entends que le ministère des subdélégués soit restreint par rapport au commandement des corvées, il est nécessaire que vous y assujettissiez ceux qui exercent votre autorité sous un autre titre et il seroit encore mieux de les supprimer.

Au ton quelque peu sec de cette dépêche, on peut constater l'influence qu'avaient alors les ingénieurs, et étant donné le caractère de l'homme qui, comme le dit Bayeux, se rend difficilement justice à lui-même, il n'y a pas lieu de s'étonner de l'espèce d'humeur et de jalousie qui animait le corps des intendans contre des fonctionnaires d'un ordre aussi chatouilleux.

Une autre cause de désordre, et non la moindre, consistait dans les perpétuelles demandes d'exemption.

C'est le sieur de la Porte, chevalier de Saint-Michel, seigneur de Banneré (élection de Lisieux), qui s'indigne qu'on ait appelé son *jardinier-concierge* au travail des corvées. C'est le sieur Petit des Cochères, garde-étalons du Roy, qui refuse de fournir ses chevaux et harnois, ce sont MM. les gardes des forêts du Roi qui prétendent n'être point assujettis à cette charge. Sur ce point, il faut rendre hautement justice à Levignen. Il fut ennemi du privilège et soutenu par le ministre jusqu'à un certain point. MM. les gardes des forêts n'obtinrent le privilège que pour leurs personnes ; mais leurs domestiques et harnois furent déclarés corvéables (2). Le garde-étalons fut encore moins bien partagé.

(1) Lettre du 4 décembre 1738.

(2) Lettre d'Orry du 25 juin 1738.

Le contrôleur général engage fort l'intendant à le condamner à cent livres d'amende et, faute par lui de payer, à faire vendre de ses bœufs jusqu'à concurrence de cette somme, parti bien plus convenable et qui réussira mieux que la prison (1).

Mais quand Levignen voulut généraliser ces mesures et qu'il demanda d'imposer la corvée aux domestiques et aux chevaux des gentilshommes faisant valoir leurs terres, il se heurta à un refus formel motivé sur ce que « le privilège de la noblesse ne peut être violé sans injustice (2) ». Le contrôleur général reconnaît bien qu'« il seroit très-avantageux que les gentilshommes se portassent d'eux mêmes à contribuer au rétablissement des chemins dont ils retireront plus de profit que le peuple, et rien ne sera plus louable de votre part », écrit-il à Levignen, « que de les y exciter par toutes les raisons que vous me représentez ; mais il est impossible de leur en faire une obligation, sans quoy ils ne seroient pas distingués de la simple bourgeoisie (3). »

Il est impossible de confesser plus nettement et plus naïvement l'absurde injustice du privilège, que ne le fait Orry dans le passage que nous venons de citer. Sans doute, ce sont les gentilshommes possédant des terres qui retireront le plus grand avantage du travail, mais le privilège de la noblesse ne permet pas qu'ils y contribuent, ni eux, ni leurs chevaux, ni leurs charrettes, ni leurs domestiques. C'est là surtout qu'était l'abus. L'exemption personnelle paraissait chose naturelle alors, et il ne serait pas venu à l'idée des plus mutins parmi les corvoyeurs de se plaindre, parce que le seigneur ou le curé ne venait pas remuer sa part de terres ou casser sa toise cube de cailloux. On ne songeait même pas à leur demander une part contributive en argent. Ce qui mécontentait le paysan, c'était de voir son égal, son parent, un homme de la même caste que lui, dispensé de la corvée parce qu'il était au service d'un gentilhomme ou d'un curé. Cela engendra par la suite de tels abus que le pouvoir central dut s'en émouvoir. Au moment de l'appel des paroisses, certains curés de campagne accusaient avoir à leur service un nombre de valets peu en rapport avec les revenus de leurs maigres prébendes. Bien entendu ces soi-disant valets ne recevaient point de gages et

(1) Lettre d'Orry du 19 juin 1738.

(2) Lettre d'Orry du 14 août 1738.

(3) Ibid.

le curé les licenciait aussitôt que le danger était passé ; ils avaient ainsi bénéficié de l'immunité ecclésiastique. Cette fraude pieuse souleva des réclamations et fut plus tard l'objet d'une lettre de Trudaine invitant l'intendant à réprimer ces agissements.

A la fin de 1738, une nouvelle cause vint encore augmenter le mécontentement du peuple pour ces travaux non rémunérés ; ce fut la misère et la cherté des grains.

Perronet prit l'initiative d'en informer l'intendant et de lui proposer de réduire la corvée, si on ne pouvait la suspendre entièrement.

J'ai l'honneur de vous observer, Monsieur, lui écrit-il des Murgers, le 2 septembre 1738, que le bled étant dans ces cantons au double du prix des années précédentes, les peuples sont d'autant moins en état de satisfaire aux travaux à corvées. Si cette raison n'est pas suffisante pour les suspendre entièrement, il me paroitroit naturel de diminuer ce travail proportionnellement à l'augmentation du prix du bled, c'est-à-dire de moitié.

Levignen s'arrêta au premier parti. Au reste, les conflits qui s'étaient élevés entre les ingénieurs et ses commissaires, l'insuccès de sa généreuse tentative pour faire imposer les domestiques et chevaux des nobles, le mécontentement général dont il se rendait bien compte et la misère du peuple surtout, étaient pour cet administrateur, au caractère bon et droit, autant de motifs pour qu'il ne désirât pas la prolongation du système. Il fit valoir surtout la considération de la misère auprès du contrôleur général et il insista si vivement que celui-ci voulut bien reconnaître que « les motifs invoqués étaient trop équitables pour ne pas le « toucher (1) ». Il consentit donc à la suspension des corvées dans la généralité d'Alençon, mais non sans espoir d'y revenir promptement, et il recommande bien à l'intendant de « faire « valoir aux yeux du peuple ce soulagement sur lequel on le pré- « vient pour l'exciter à obéir avec plus de zèle quand on pourra le « rappeler ».

Ainsi, par une étrange coïncidence, les corvées se trouvèrent supprimées dans la généralité d'Alençon, cette année même 1738 où elles avaient été officiellement inaugurées sur tout le territoire du Royaume comme mesure générale.

(1) Lettre d'Orry du 30 septembre 1738.

Levignen réussit même à obtenir sous le titre de fonds de charité des subsides importants pour suppléer à la corvée. Nous aurons occasion d'y revenir. Et en même temps, la cour accordait un dégrèvement considérable sur la taille.

Cet état de choses se maintint sans trop de difficultés pendant les années suivantes jusqu'en 1743. Cette année-là cependant, Levignen eut de la peine à empêcher le rétablissement de la corvée.

Dans une lettre du 14 février 1743, Trudaine, qui déjà s'occupait du détail des ponts et chaussées (1), mande à l'intendant que « le contrôleur général trouve la dépense bien élevée, et qu'il « souhaite vivement lui voir prendre le parti de faire voiturer le « pavé et le sable par corvées ».

Perronet, consulté, n'hésite pas à répondre « qu'on ne peut « pour le présent mettre en pratique cet expédient, à cause de la « rareté des fourrages et du peu de facultés de la plupart des « laboureurs qui, n'ayant pas le moyen de nourrir leurs chevaux, « sont depuis quelques années dans l'usage de s'en défaire dès « qu'ils ont fini la culture de leurs terres ».

Levignen appuie fermement cet avis et obtient gain de cause auprès du ministre qui déclare qu'« il n'insistera pas pour cette année (2) ».

Cette fin de phrase ne présageait rien de bon pour l'année suivante. Néanmoins Levignen et Perronet dressèrent le projet d'état des dépenses à faire pour la campagne de 1744 dans l'hypothèse qu'il n'y aurait point de corvées.

La réplique du contrôleur général fut péremptoire : « ... Je « trouve, dit-il (3), qu'elles (les dépenses) montent bien haut dans « un temps comme celui-ci... je vous prie de prendre dès cette « année même tous vos arrangemens pour distribuer aux « paroisses qui sont à portée, l'entretien de toutes les chaussées « d'empierrement et de caillouti... Il faut absolument que les « paroisses soient dorénavant chargées de cet entretien et je ne « veux plus entendre parler d'aucune dépense pour cet objet ».

(1) La date de cette lettre doit être remarquée. D'après les arrêts du conseil cités par M. Vignon (tom. II, p. j., p. 144), Trudaine n'aurait été commis à la direction du détail des ponts et chaussées qu'à partir du 1^{er} avril 1743. On voit qu'il s'en occupait déjà auparavant.

(2) Lettre du 24 mars 1743.

(3) Lettre du 21 janvier 1744.

L'ordre était formel, il n'y avait qu'à s'incliner. Cette reprise des corvées fut l'occasion d'un dissentiment assez grave entre Levignen et Perronet, où tous deux avaient d'ailleurs les meilleures intentions du monde.

Perronet pensait que les paroisses, traversées par des routes en empierrement, seraient mécontentes de travailler et de voir dans l'inaction celles voisines des routes pavées. Il trouvait plus équitable de faire peser la charge sur tout le monde et proposait d'employer ces dernières paroisses à transporter les pavés et le sable nécessaires à l'entretien. De cette façon, tout le monde prendrait sa part de l'imposition et on éviterait les jalousies de paroisses à paroisses et les récriminations.

Cela paraît assez sage. Mais Perronet eut le tort de soumettre son idée directement à Trudaine avant d'en avoir parlé à Levignen. Or il n'y avait rien qui choquât autant ce dernier que cette correspondance directe de l'ingénieur avec le ministre.

Il était d'ailleurs hostile à la corvée, ne la reprenait qu'à son corps défendant et jugeait suffisant de s'en tenir aux ordres stricts du contrôleur général. Ces ordres ne concernaient que les empierremments. Levignen trouvait dès lors parfaitement inutile d'aller au-delà ; et puisque les instructions ministérielles ne parlaient point des routes pavées, il aurait voulu tout au moins épargner les ennuis de la corvée aux paroisses riveraines de ces routes.

Aussi à l'ouverture insinuante que lui faisait Trudaine « de « prêter les mains à l'expédient imaginé par M. Perronet », il répondit de sa meilleure encre et sans retard. La lettre de Trudaine est du 26 juillet 1744 et la réponse de Levignen du 30 du même mois. Nous la citerons presque en son entier. Elle montre l'esprit de domination qui régnait chez les meilleurs intendants ; et c'est un des rares exemples que nous en ayons trouvé chez Levignen.

Alençon, le 30 juillet 1744.

Monsieur, il est vray que le sieur Perronet m'a remis, il y a quinze jours, un état des paroisses qui lui ont paru suivant la carte géographique à proximité de travailler à la réparation annuelle des chaussées de caillouti et d'empierrement ; mais comme il ignore la force de ces paroisses et que l'on ne scauroit prendre des mesures trop justes pour leur répartir leurs tâches avec égalité, j'ai cru convenable de me faire fournir préalablement par mes subdélégués le dénombrement exact de ces paroisses. Quand j'aurai rassemblé le tout, je ferai ma répartition avec le plus d'ordre qu'il

me sera possible. Ce n'est pas l'affaire de l'ingénieur, il n'y entend rien. Je lui feray seulement exécuter ce que j'aurai réglé.

Je suis surpris de l'expédient qu'il vous a proposé sans m'en avoir fait part pour diminuer la dépense de l'entretien des chaussées de pavé. Son peu d'expérience lui a fait trouver de la convenance dans ce projet ; mais s'il y avoit réfléchi, ou qu'il m'en eût communiqué, je lui en aurois fait connoître l'impossibilité. En effet, il est impraticable d'obliger les communautés à la voiture du pavé, soit par l'éloignement des carrières, soit par la variation des relevés à bout qui se font une année dans un endroit et l'année suivante dans un autre.

Souffrez que je vous ajoute, Monsieur, que s'il est convenable de consulter un ingénieur dans les opérations mécaniques, il est dangereux de le faire dans ce qui n'est pas de son ministère, puisque ne raisonnant que par spéculation, le défaut d'expérience et le peu de connoissance qu'il a du gouvernement d'un pays, lui font hazarder des systèmes dont l'exécution est impraticable ou trop onéreuse aux peuples.

La lettre étoit injuste pour Perronet qui n'avoit fait cette proposition que dans une intention d'équité et en vue de réaliser une égale répartition des charges. Il tenoit si peu aux mesures onéreuses pour les peuples, que c'étoit lui qui, en 1738, comme nous l'avons vu, avoit provoqué la suspension des corvées dans la généralité. Mais, d'un autre côté, il faut reconnaître que les intentions de Levignen étoient bonnes ; et cela fait même quelque plaisir de voir un intendant, l'homme du Roi après tout, prendre en main d'une façon aussi énergique l'intérêt des populations soumises à son gouvernement et entrer en lutte avec la cour pour défendre ses administrés contre le surcroît de charges que le pouvoir central veut leur imposer.

Les raisons de Levignen ne prévalurent pas. Toute mesure pouvant apporter quelque soulagement au trésor royal, auquel les dépenses de la guerre faisoient de larges brèches, étoit accueillie avec empressement par le contrôleur général. Ce fut ce dernier qui répondit. Trudaine d'ailleurs, n'osant point trancher lui-même un débat dans lequel l'intendant prenoit parti d'une façon si déclarée, avoit transmis sa lettre à Orry qui se trouvoit alors à Bercy. C'est de là qu'il répondit à Levignen le 3 août (1).

J'ai été fort surpris que vous vous soiez récrié sur la proposition de faire faire la voiture du pavé aux paroisses qui sont à portée des parties

(1) Remarquons une fois de plus, cette rapidité, dans l'expédition des affaires. La lettre de Levignen est du 30 juillet à Alençon et est adressée à Trudaine à Paris. Orry répond de Bercy le 3 août.

pavés des chemins. C'est un arrangement que je désire que l'on prenne dans toutes les généralités du Royaume. . . . Je me suis porté à donner à votre généralité des fonds beaucoup plus considérables qu'à toutes les autres dans l'espérance que vous vous porteriez à faire les plus grands efforts pour la mettre en règle ; mais si je ne vois un prompt succès à cet arrangement, je prendrai des mesures toutes différentes.

Et comme pour mieux marquer l'importance qu'il y attache, Orry ajoute en post-scriptum de sa main : « De tous les ouvrages « à faire faire à corvée celui du transport du pavé est le plus « facile, le moins onéreux et celui qu'on peut faire faire avec le « plus d'ordre ».

Le pauvre Levignen était battu et dut se résigner ; mais dans sa réponse, il laisse encore percer son sentiment en marquant qu'il va prendre des arrangements pour satisfaire à ces intentions et qu'il s'efforcera de le faire de la manière qui lui paraîtra la moins onéreuse aux communautés (1).

Perronet au contraire triomphait sur toute la ligne et se trouvait vengé des dédains de l'intendant pour « ces hommes qui, « résonnant par spéculation, n'entendent rien au gouvernement « des peuples ». Avec un intendant vindicatif, il aurait pu payer cher cette satisfaction d'amour-propre. Mais Levignen avait l'esprit trop haut placé et le caractère trop droit pour persister dans ce moment d'humeur.

Il avait d'ailleurs à ce moment de graves préoccupations. L'église Notre-Dame d'Alençon avait été incendiée par la foudre dans la nuit du 2 au 3 août. Nous aurons occasion de revenir sur ce sujet dont nous ne parlons ici que pour mentionner les éloges que Levignen, dans ses rapports à la cour sur ce triste événement, accorde très libéralement à Perronet « qui lui a été d'un grand « secours pour arrêter les progrès du feu ». On voit par là que l'intendant savait à l'occasion rendre justice à l'ingénieur et qu'il ne lui gardait pas rancune de l'opposition qu'il lui avait faite dans cette affaire de la corvée.

Toutes ces discussions s'étant prolongées assez tard, la corvée ne put être appliquée en 1744 et elle ne parait avoir été reprise qu'au printemps de 1745.

Les paroisses qui, depuis sept ans, n'avaient point fourni de travail, furent donc appelées à venir sur les chemins par une

(1) Lettre du 8 août 1744.

ordonnance du 1^{er} mars 1745, et la corvée recommença comme par le passé avec son accompagnement de plaintes, de mutineries et d'emprisonnements.

D'après le rapport fait au mois de juin 1745 par l'élève ingénieur de Voglie, sur 231 paroisses commandées, il n'y en eut que 8 qui refusèrent tout travail et une trentaine qui firent un ouvrage peu solide. Perronet estime que l'on doit être fort satisfait de ce résultat, vu la répugnance qu'ont les communautés pour ces sortes d'objets.

D'après ce que nous avons dit, les paroisses riveraines des chaussées pavées fournissaient les transports ; la main-d'œuvre étant aux frais du roi ; sur les parties de routes empierrées, au contraire, c'est la main-d'œuvre d'entretien (cassage et répardage) qui se faisait par corvée, mais le transport de la pierre et du gravier était payé sur les fonds du trésor. Trudaine aurait bien voulu mettre cette dernière charge encore au compte des paroisses, et il en fit la proposition au commencement de 1746 (1).

Cette fois, il n'y eut pas de désaccord entre Levignen et Perronet. Celui-ci, dans un rapport du 12 mars 1746, émet l'avis qu'« il paroît convenable, pour ne pas dire nécessaire, de différer « de quelques années cette nouvelle imposition ».

Levignen repousse vigoureusement cette nouvelle tentative de l'administration centrale et après avoir énuméré toutes les charges qu'occasionnent aux paroisses les corvées dont elles sont déjà chargées, il ajoute (2) : « Toutes ces corvées, jointes à la « voiture des équipages des troupes qui passent fréquemment et « aux impositions de toutes espèces que payent les paroisses, les « réduisent dans un état très fâcheux de manière que la plupart « des laboureurs n'ont plus de bestiaux ».

Nous n'avons rien trouvé qui pût nous indiquer d'une façon précise le nombre moyen de journées que chaque corvoyeur fournissait par an.

L'ordonnance de Levignen du 1^{er} mars 1745 porte que : « La « réparation (du chemin) sera faite en deux fois chaque année, « du 1^{er} mai et du 15 novembre, sans interruption jusqu'à la fin de l'ouvrage, sans préjudice de réparations provisoires.

(1) Lettre du 28 février 1746.

(2) Lettre du 17 mars 1746.

« Le syndic et les trésoriers commanderont de deux jours en deux jours le sixième des habitans avec pics, pelles et râteaux, et des voitures et chevaux de somme.

« Si l'ouvrage n'est pas commencé huit jours après ces époques et fini dans le délai d'un mois, il sera achevé aux frais de la paroisse ».

Chaque semaine comportant six jours ouvrables et les paroisses étant commandées par sixièmes pour deux jours chaque fois pendant quatre semaines, à chaque saison, il résulterait de ce texte que le travail était calculé de manière que chaque habitant devait fournir 4 journées de travail à la corvée de mai et 4 journées à la corvée de novembre ; soit en totalité 8 journées par an.

Dans la pratique, les choses n'étaient point aussi simples. On avait d'abord assigné une tâche à chaque paroisse, mais il aurait fallu obtenir que le travail se fit avec ordre et méthode, et c'était chose impossible. De plus, n'imputait-on pas aux paroisses de bonne volonté un peu de la tâche de celles qui refusaient de travailler ? Nous ne saurions le dire. Dans tous les cas, nous avons eu occasion de relever sur des tableaux donnant les résultats de la corvée par paroisses d'assez grandes différences dans les quantités de travail imposées eu égard au nombre des corvoyeurs à bras et à celui des équipages portés sur ces tableaux.

Tels furent les débuts de la corvée dans la généralité d'Alençon. L'impression qui se dégage du tableau que nous avons essayé d'en donner n'est pas bien favorable à cette institution. Il est impossible toutefois de prétendre tirer une conclusion générale de ce qui n'est qu'un simple aperçu concernant une généralité et quelques années seulement. L'histoire documentaire de la corvée est encore à faire. Les matériaux principaux de ce travail se trouvent dans les archives départementales. C'est aux chercheurs de province qu'il appartient de les faire sortir de l'oubli.

X. Ateliers de charité.

Dès 1738, en même temps qu'il obtenait la suspension des corvées Lallemand de Levignen réussit à se faire accorder, pour y suppléer en 1739, des fonds spéciaux dits fonds de charité, destinés à procurer du travail sur les routes aux ouvriers sans ouvrage et aux malheureux. L'ancienne monarchie a eu elle aussi ses

ateliers nationaux. L'organisation de ce nouveau système donna lieu à quelques tiraillements entre l'ingénieur et l'intendant. Perronet était parti par la route de Dreux au Mans et avait organisé sur place des ateliers sans faire de devis régulier soumis à Levignen. Celui-ci trouva la chose mauvaise et refusa de mandater les fonds. De là conflit que Perronet soumet au contrôleur général. La difficulté fut tranchée rapidement par d'Ormesson qui, le 8 mai 1739, écrivit à l'intendant.

J'apprend que votre amour pour le bon ordre vous fait desirer que les sieurs Perronet et Le Lorrain vous envoient les devis estimatifs des ouvrages. . . .

Je prends sur moi de vous assurer que ce n'est pas là le cas où M. le contrôleur général exige cette règle, et qu'il approuvera tout ce qui aura été fait de votre ordre pour remplir le plus utilement qu'il se pourra l'objet pressant de faire vivre les peuples. Vous pouvez donc fournir à ces deux employés l'argent nécessaire à soutenir la dépense de leurs opérations.

Levignen n'eut donc pas encore raison, mais on ne saurait trop admirer les formes polies avec lesquelles M. d'Ormesson condamne la doctrine de l'intendant.

Cependant Perronet, ayant installé les chantiers de cette route, revient en toute hâte à Alençon pour y élaborer une « Instruction sur la conduite des travaux qui se feront en régie pour le soulagement des pauvres pendant les mois de juin et juillet 1739 ».

Les travaux consistaient à tirer et casser du caillou pour les convertissements de chaussées pavées en empierrement et c'était un travail que tout le monde pouvait faire. Au reste, l'instruction portait que « les femmes et les enfans pourront être resçus ainsy « que les hommes à faire ces tâches étant indifférent par qui elles « soyent faites, pourvu qu'on observe exactement la mesure des « entoisés ».

Le prix était fixé à 3 livres pour un entoisé en forme de pyramide tronquée de 243 pieds cubes, mais qui se trouvera réduit à environ une toise cube « à raison du peu d'exactitude que les journaliers ont ordinairement à suivre les mesures qu'on leur indique ». Ce prix de 3 livres la toise était calculé d'après l'expérience de manière qu'un bon ouvrier pouvait gagner de 8 à 10 sols par jour.

Malgré toutes ces instructions, les ingénieurs ne pouvaient pas être partout ; et sur un grand nombre de points, la direction des

travaux fut laissée aux subdélégués qui n'avaient ni le temps ni la capacité nécessaires pour mener à bien semblable opération.

C'est ainsi que sur les plaintes de divers voyageurs, l'intendant envoya un conducteur, le nommé Lapierre, examiner l'état des travaux de la côte de Tillières, dirigés par M. de Brétignière, subdélégué de Verneuil. Voici comment Lapierre rend compte de sa mission dans une lettre du 5 juillet 1739 (1) :

J'ai trouvé 400 hommes au moins, desquels il n'y en a pas 150 qui travaillent par la mauvaise manœuvre qui s'y exerce pour la manutention de l'ouvrage. Trois piqueurs sont trop. J'ai proposé à M. de Brétignière de ne garder que le cavalier de maréchaussée et de renvoyer les 2 autres qui n'y entendent rien. Il ne peut être employé à cet ouvrage qu'au plus 150 hommes eu égard qu'il n'y a pas suffisamment d'outils. C'est un argent perdu que d'en avoir employé un si grand nombre....

Levignen approuva complètement la conduite de Lapierre ; mais M. de Brétignière parut extrêmement mortifié de cette intervention.

Les inconvénients du travail en régie ayant été reconnus, on résolut d'y substituer pour 1740 le système des entreprises. Les fonds de charité pour 1740 se montaient à la somme considérable de cent mille livres, en sus des fonds ordinaires des ponts et chaussées et indépendamment d'une diminution de trois cent cinquante mille livres sur la taille. C'était un grand soulagement et un réel bienfait.

En annonçant cette nouvelle à l'intendant, le contrôleur général Orry lui donnait de longues recommandations.

La réduction des 350 mille livres d'impôt ne devra point être faite à chaque taillable comme une sorte de marc la livre. On devra examiner soigneusement les paroisses nécessiteuses et après avoir fixé la portion pour une paroisse ordonner que les 2/3 de la réduction seront appliqués aux petites cotes de cinquante deniers et au-dessous, parce qu'il importe surtout de soulager les journaliers, locataires bordagers et petits métayers.

Quant aux cent mille livres de fonds extraordinaires « l'établissement des travaux devra être précédé d'une adjudication. « L'adjudicataire distribuera des tâches dont le prix sera réglé « par l'intendant. On doit avoir attention que le prix de la

(1) G. 159. Archives de l'Orne.

« journée soit un peu inférieur à celui que paient les laboureurs
« et autres personnes faisant travailler, le Roi ne voulant procurer
« ces secours aux peuples qu'au cas qu'ils ne puissent trouver
« aucune autre occupation (1) ».

Conformément à ces instructions, Perronet dressa le 7 décembre 1739 un état d'emploi des cent mille livres ; des devis furent dressés et des adjudications passées le 1^{er} mars 1740.

On se servit de l'imprimé ordinaire des adjudications en se bornant à ajouter ces mots : « à charge par l'entrepreneur d'employer les pauvres à ces travaux » De plus, la taxe des adjudications ne fut plus que de 3 deniers pour livre au lieu de 9 deniers.

Les devis comprenaient un article disposant que : « Il ne sera refusé sur les travaux aucun des journaliers qui se présenteront en état de travailler. On y emploiera même les femmes et les enfants à la tâche en leur donnant le même prix pour la toise cube, afin qu'ils puissent tous vivre en gagnant selon leurs force et travail ».

En 1741, il fut alloué 50 mille livres pour les fonds de charité. Orry renouvela ses instructions de l'année précédente en insistant surtout sur la nécessité de ne prévoir que des travaux habituels aux gens de la campagne et de ne faire travailler qu'à la tâche. « Il ne peut y avoir d'épreuve plus sûre de la misère réelle. L'expérience ayant fait voir que les travaux à la tâche sont déserts partout où il n'y a que des fainéants au lieu qu'on les attire par milliers lorsqu'on les occupe à la journée ».

En fait, ce système bien qu'il ne semble pas parfait et qu'on y aperçoive de nombreux inconvénients, paraît avoir beaucoup mieux réussi que la première méthode de la régie directe. Ce qui est certain, c'est qu'on ne trouve pas trace dans les dossiers de désordres comme ceux qui avaient eu lieu en 1739.

L'année 1741 fut la dernière où la généralité d'Alençon obtint des fonds de charité. Il n'en est plus question en 1742 ; et ainsi que nous l'avons vu, la corvée n'allait pas tarder à reparaitre.

(1) Lettre d'Orry du 23 septembre 1739.

XI. *Police du roulage. — Ordonnances et arrêts sur la matière.*
— *Influence des grandes compagnies.*

Il ne suffisait pas d'avoir construit de belles routes et de solides chaussées ; il était indispensable de parer à leur conservation sérieusement menacée par les habitudes des voituriers et messagers. A peine une route était-elle construite qu'on voyait passer dessus de lourds convois de charrettes à deux roues, pesamment chargées et attelées de 7, 8 et jusqu'à 12 chevaux qui, grattant le caillouti avec leurs sabots, désagrégeaient toute la chaussée, et à la place d'une surface bien réglée, ne laissaient après leur passage qu'une masse de pierres en désordre avec deux profonds sillons tracés par les roues.

Ce fut encore une des premières préoccupations de Trudaine de remettre en vigueur les prescriptions concernant la police du roulage qui étaient tombées en désuétude.

Avant d'entrer dans le détail des dispositions qui furent prises à cette époque, nous devons rappeler brièvement celles qui les avaient précédées, cette matière étant croyons-nous fort peu connue.

La première réglementation sur la charge des voitures s'applique seulement à la province de Normandie. C'est un arrêt du conseil d'État du 18 juillet 1670 (1) qui « fait défense à tous « rouliers ou voituriers d'atteler plus de quatre chevaux sur « chaque charrette ou harnois à peine de confiscation desdits « chevaux, charrette, harnois et marchandises ».

Puis l'ordonnance du 23 mai 1718, relative à la grande route de Paris à Orléans qui rappelle une défense antérieure « de « transporter sur cette route plus de cinq poinçons de vin par « voiture à deux roues, et ajoute la défense de charger plus de « trois milliers pesant de telle autre marchandise que ce soit ».

Cette ordonnance avait été précédée d'une minutieuse instruction, car la première intention du conseil avait été de la rendre générale. C'est ce qui ressort d'une circulaire aux intendants en date du 31 juillet 1717 (2) : « Les différens avis de MM. les Inten-

(1) Et non 1660, comme le donne par erreur M. Vignon, t. II, p. 48.

(2) Lettre à l'intendant Barberie des Courteilles. Arch. de l'Orne, G. 114.

« dans, consultés en 1712, Monsieur, pour remédier au mal que
« causent aux grands chemins les excessives charges des voitures,
« ont porté le conseil à faire rédiger, en conformité de ces avis,
« le projet d'ordonnance qu'il vous envoie, lequel il vous prie
« d'examiner et de voir si l'on y a prévu tous les cas. . . .

« Signé : Le duc d'ANTIN, BERINGHEN, LARROQUE ».

L'ordonnance générale ne fut pas rendue, mais celle du 23 mai 1718 fut néanmoins communiquée aux intendants avec la lettre suivante :

A Armainvilliers, le 17 juin 1718.

Le Conseil n'ayant pas été d'avis d'une ordonnance générale pour régler le poids des voitures dans tout le Royaume dans la crainte de gesner le commerce, le Roy en a rendu le 23 may dernier une particulière pour la grande route d'Orléans, dont j'ay l'honneur de vous envoyer copie. Vous aurez, s'il vous plaît, la bonté d'examiner s'il conviendrait d'en rendre une pareille pour votre généralité ou ce que vous croiriez y devoir changer, augmenter ou diminuer. . . .

Signé : BERINGHEN.

Le 5 juillet 1718, l'intendant d'Alençon, M. de Courteille, répondit à Beringhen en lui soumettant un projet d'ordonnance, dont nous n'avons pas pu retrouver la minute. Il est à présumer d'ailleurs que ce projet n'eut pas de suite ; et la généralité d'Alençon resta sous l'empire de l'arrêt du 18 juillet 1670 (qui, d'ailleurs, n'était nullement observé) jusqu'en 1724 où fut rendue la déclaration du 14 novembre qui faisait défense d'atteler plus de 3 chevaux en été et 4 en hiver sur les voitures à deux roues, laissant d'ailleurs toute liberté aux chariots à quatre roues.

Cette déclaration n'eut pas plus de succès que les ordonnances ou arrêts précédents ; et ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les intendants eux-mêmes n'en tenaient aucun compte, ainsi qu'on en peut juger par l'ordonnance suivante rendue par M. de Levignen, le 25 avril 1733 :

Étant informé que... les roulliers chargent sur des charrettes à deux roues attelées de huit, dix et onze chevaux jusqu'à près de sept milliers pesant et rapportent en retour jusqu'à dix poinçons de vin... faisons les plus expresses inhibitions et defenses de charger sur chaque voiture plus de trois milliers pesant ou plus de six poinçons et d'atteler plus de six chevaux à chaque voiture à l'exception des voitures allant d'autres provinces aux foires de Guibray et de Caen... le tout à peine de 300 livres d'amende, etc. . . .

Cette ordonnance d'intendant limitant à 6 le nombre des chevaux est comme on voit difficilement conciliable avec la déclaration royale de 1724 qui défendait d'en atteler plus de quatre.

Pendant les ingénieurs se plaignaient à Trudaine de voir leurs chaussées neuves bouleversées par ces charges énormes et le 20 décembre 1743, par une circulaire datée de Versailles, Orry consulta les intendants sur les mesures à prendre.

.. Je me suis fait représenter une déclaration du 14 novembre 1724, dont je vous envoie un exemplaire. Mais je sais qu'elle est peu connue et encore plus mal exécutée. Je vous prie d'en examiner les dispositions avec attention et de me mander si elle a eu quelque exécution dans votre département, quelles sont les causes de l'inexécution et les expédients que vous croirez les plus propres pour remédier au mal dont on se plaint... Pour encourager les maréchaussées, je consentiray volontiers qu'on leur destine une partie de l'amende encourue, de laquelle partie il ne seroit fait remise en aucuns cas.

Lallemant répondit le 13 janvier 1744 et le 27 février Trudaine envoie expédition de l'arrêt du 11 février 1744. Cet arrêt reproduit les termes de la déclaration de 1724. Il consacre en outre la compétence des intendants pour juger des délits concurremment avec les trésoriers de France et attribue la moitié des amendes à la maréchaussée.

Trudaine insiste fortement pour qu'on y tienne la main.

... Il sera à propos que vous fassiez imprimer, publier et afficher cet arrêt dans votre département avec une ordonnance d'attache qui fasse connoître qu'à compter d'un jour que vous limiterez (comme le 1^{er} juillet prochain), il sera tenu exactement la main à l'exécution. Prévenez d'avance toute la maréchaussée et vos subdélégués. Il est inutile de faire rendre de semblables réglemens si on ne tient exactement la main à leur exécution et c'est à quoi je ne doute pas que vous ne pensiez efficacement.

L'intendant se conforma aux ordres qui précèdent et, pendant quelque temps au moins, l'ordonnance fut appliquée, non sans soulever de vives protestations. Mais peu après le relâchement se produisit à l'instigation des ministres eux-mêmes qui ne surent pas résister aux demandes des grands compagnies d'alors, la Compagnie des Indes ou la Ferme générale.

Dès l'affichage de l'arrêt, les réclamations arrivèrent avant même le 1^{er} juillet, date fixée pour l'exécution.

C'est ainsi que, le 31 mai 1744, Trudaine communiqua un premier mémoire présenté par les rouliers et voituriers de Basse-Normandie.

Le 17 juin, il informe l'intendant que les voituriers des messageries ont adressé des remontrances, se disant n'être pas assujettis à l'arrêt sous prétexte qu'ils sont tenus par leur bail d'arriver à jour fixe.

Trudaine ajoute :

Toutes ces représentations, dont je crois devoir vous faire part, parce qu'il peut vous en être fait de semblables, ne m'empêchent pas de penser qu'il est d'une conséquence infinie de ne point faire de distinction en faveur des voituriers des messageries, lorsqu'ils se serviront de voitures à deux roues.

Lallemant de Levignen consulta là-dessus Perronet et M. de La Fresnaye, le subdélégué de Falaise, qui avait dans sa subdélégation la foire de Guibray et la route de Caen.

M. de La Fresnaye, absolument favorable aux rouliers, se borne dans son rapport à reproduire leurs motifs. Perronet, au contraire, dans un long avis très étudié, s'attache à les combattre et conclut que l'arrêt doit être exécuté aussi bien en Basse-Normandie que partout ailleurs.

Levignen adopta l'avis de Perronet qui reçut l'approbation du ministre.

Mais nonobstant les belles résolutions de Trudaine, l'avis de Perronet et l'appui de Lallemant de Levignen, dès le 14 août, les fermiers des messageries obtenaient du contrôleur général la permission d'atteler 4 chevaux l'été, au lieu de 3 que prescrivait l'arrêt.

Trois mois plus tard, le 8 novembre, le contrôleur général prescrivait de ne point inquiéter les rouliers et voituriers de la compagnie des Indes qui transportent de Lorient les marchandises de cette compagnie.

Une ordonnance spéciale fut même rendue à ce sujet par Lallemant.

Etant nécessaire de procurer toutes facilités pour le transport des marchandises de la compagnie des Indes, dont le prix deviendrait excessif si l'on ne chargeoit sur une voiture que ce que 3 ou 4 chevaux peuvent tirer... fessons deffenses à la maréchaussée et tous autres d'inquiéter lesdits voituriers.....

Ce considérant résume assez bien l'éternelle histoire des relations du gouvernement avec la grande et la petite industrie. Il est nécessaire de procurer toutes facilités aux voituriers de la compagnie des Indes, afin que les objets de luxe qu'elle importe puissent être vendus bon marché ; mais on ne sent nullement la nécessité de procurer de semblables facilités aux cultivateurs qui vont porter leur blé au marché de la ville. C'était déjà la question des grandes compagnies et des tarifs de pénétration.

Plus tard, ce sont les entrepreneurs des voitures à sel (entreprise de la Ferme générale) qui adressent au contrôleur général Orry un mémoire pour être autorisés à atteler sur leurs charrettes autant de chevaux qu'ils en ont besoin.

En transmettant cette demande à Levignen, le 3 avril 1745, Orry le laisse libre de décider la question : « Je vous observerai « seulement que le service, dont ils sont chargés, ne pouvant « souffrir de retardement, il est juste de leur procurer des facultés « qu'on refuse à d'autres ».

Mais déjà les pétitionnaires avaient fait appuyer leur demande auprès de Lallemand de Levignen par son frère Lallemand de Betz qui lui écrivait le 17 mars 1745 : « Je joins ici mon cher frère « 2 mémoires concernant les voitures des sels et une carte sur « laquelle est tracée les chemins (sic) que l'on prend pour voiturier « les sels dans les différents greniers de votre généralité. Je vous « prie de vouloir bien examiner le tout et permettre que les « voituriers des sels aient la liberté d'atteler à leurs charrettes le « nombre de chevaux qui leur sont nécessaires pour se tirer des « mauvais chemins. Cecy intéresse le service de la Ferme, la « Compagnie vous sera très obligée de l'attention que vous « voudrez bien faire à sa demande.

« Je suis, mon cher frère, avec les sentimens de la plus tendre « amitié, votre très humble et très obéissant serviteur.

« LALLEMANT DE BETZ ».

Consulté par l'intendant, Perronet, dans un rapport du 24 mars, déclare très fermement que si la cour a dessein de faire exécuter l'arrêt de 1744, « on ne doit point avoir de tolérance en aucune façon ». Il reconnaît que la substitution de charriots aux charrettes à 2 roues serait onéreuse pour les entrepreneurs de transport des sels puisqu'ils sont à fin de bail ; mais, ajoute-t-il, c'est

à MM. les fermiers généraux à proroger le dit bail ou à les indemniser dès maintenant.

Lallemant fit preuve d'une certaine habileté et adopta une solution mixte qui, tout en lui permettant de répondre à Orry et à son frère dans un sens favorable aux demandes des fermiers généraux, ménageait dans une certaine mesure les revendications des ingénieurs.

Voici son ordonnance du 4 avril :

Il est permis aux entrepreneurs des voitures des sels pour la fourniture des greniers de cette généralité de faire leurs voitures avec le nombre des chevaux qu'ils jugeront nécessaire, le tout sans tirer à conséquence et vu les ordres de la cour à nous adressés.

Pourvu néanmoins qu'il ne se trouve dans chaque voiture ou charrette que 16 sacs dont le poids est de 192 livres chacun. Et au cas qu'il se trouve un plus grand nombre que seize sacs dans chacune desdites charrettes, les chevaux en seront saisis et mis en fourrière, à moins que les voituriers ne donnent bonne et suffisante caution.

Et comme il est d'usage que les voituriers de ces sels après le dépôt qu'ils ont fait de leur charge dans les greniers vont chercher des marchandises pour les porter en retour dans les pays d'où ils sont partis ; et que sous prétexte de notre permission, ils chargeroient trop considérablement leurs charettes, ce qui seroit contre l'esprit du règlement la maréchaussée arrêtera leurs voitures attelées en retour de plus de 3 chevaux, sauf le cas où elles seroient à vuide.

En juin 1745, l'adjudicataire des bois de Bazoches présenta une demande identique. Elle fut repoussée de plano. Il n'était pas fermier général, ni associé de la compagnie des Indes !

Malgré les quelques passe-droits accordés par Levignen à certains privilégiés, il faut reconnaître que cet intendant fit bien appliquer les prescriptions de l'arrêt de 1744. Son collègue de Tours, M. de Lucé, qui était sans doute beaucoup plus coulant, s'étonnait de la rigueur avec laquelle on appliquait dans la généralité d'Alençon les arrêts sur les voitures et sollicitait Levignen d'accorder aux marchands et voituriers de Tours quelque adoucissement en vue de la Guibray (1).

Levignen répondit très poliment à M. de Lucé, mais n'accorda pas le moindre adoucissement. Aussi Trudaine le complimentait à ce sujet : « Vous devez vous faire honneur, Monsieur, lui écrivait-il, d'être un des plus exacts à faire exécuter un règlement dont tout le monde reconnoit la nécessité indispensable ».

(1) Lettre de M. de Lucé du 18 juillet 1745.

XII. *Affaires diverses. — Alignements. — Ponts à péage — Mémoires scientifiques.*

En dehors des devis et projets de travaux, l'ingénieur avait aussi à instruire quelques affaires se rattachant au service de la voirie. Elles étaient en petit nombre. Il n'intervenait guère dans les questions d'alignements qui étaient le plus souvent tranchées par les trésoriers de France. Le dossier d'une réclamation présentée par le sieur Champdavoine, directeur des carrosses et messageries d'Alençon, nous donne un aperçu général de ce qu'était la Grande-Rue d'Alençon en 1745. Ce pétitionnaire réclamait une indemnité pour le retranchement de deux maisons qu'il possédait dans la Grande-Rue. Sa demande fut repoussée d'après l'avis de Levignen, en date du 13 mai 1745, dans lequel on peut lire :

La plus grande partie des maisons de la Grande-Rue de cette ville, par où passe la vieille route de Bretagne, étant prêtes à s'écrouler par leur vétusté, les officiers du bureau des finances, après en avoir fait la visite, en ont ordonné la démolition ; et comme les propriétaires de ces maisons avoient anticipé considérablement sur la largeur de la rue qui étoit devenue si étroite que deux voitures n'y pouvoient passer ensemble, ce qui incommodoit beaucoup le public, le bureau des finances a ordonné en même tems que ces maisons seraient reculées ou plutôt retranchées conformément au plan qu'il en fait lever ; cette opération a été suivie avec attention depuis trois ans, en sorte qu'une très grande partie de cette rue est actuellement reconstruite et en règle. . . Le sieur Champdavoine est dans ce cas . il possède deux petites maisons dans cette rue. . . C'est une dépense d'environ deux mille livres pour ce particulier, dont il ne peut prétendre aucune indemnité.

Nous ne voudrions pas critiquer outre mesure cette opinion. Cependant il faut convenir que la législation actuelle est plus libérale. On paie au moins le terrain.

D'autres questions qui revenaient fréquemment consistaient dans le rachat des ponts à péage. Dans un grand nombre de villes, l'entretien des ponts des grandes routes était à la charge du seigneur ou d'une abbaye qui, pour se couvrir des dépenses que cette charge occasionnait, percevaient sur les voyageurs traversant les ponts un « droit de péage et travers ».

Le gouvernement, qui recherchait les moyens de favoriser la

circulation en supprimant toutes ces entraves, poursuivait le rachat des ponts ; mais auparavant ils devaient être remis en bon état par les concessionnaires ; et cette condition donnait lieu à de nombreuses visites dont on retrouve les procès-verbaux.

En dehors de ces travaux qui étaient inhérents à sa charge d'Ingénieur, Perronet, dont l'esprit était toujours en éveil sur toutes les questions intéressant les arts et les sciences, ne perdait pas une occasion de chercher à s'instruire et à faire progresser l'industrie mécanique.

Dans les manuscrits de l'École des Ponts et Chaussées, nous avons trouvé toute une série de notes au crayon contenant des renseignements recueillis par lui, de 1738 à 1741, sur le débit, la force motrice et le rendement des divers moulins de la généralité (1).

Le 18 novembre 1739, il avait rédigé une « explication de la façon dont on réduit le fil de léton à différentes grosseurs dans la ville de L'Aigle en Normandie par le moyen de la fillière, pour en faire des épingles et différents autres ouvrages ».

Et le 7 janvier 1740, un « mémoire sur la façon dont on fabrique les épingles à Laigle en Normandie (2) ».

Il adressa ce dernier mémoire à M. de Levignen qui se trouvait en séjour à Paris, au mois de janvier 1740, et lui envoyait en même temps ses vœux de bonne année.

Nous donnons ci-après la réponse de M. de Levignen qui témoigne des bonnes relations qui existaient entre Perronet et lui :

Paris, le 13 janvier 1740.

Je suis bien sensible, Monsieur, aux vœux que vous voulez bien former pour moi à l'occasion de la nouvelle année. Recevez-en, je vous prie, mes remerciemens, ainsi que les assurances du désir que j'ai de pouvoir vous être utile pendant son cours. Je viens de recevoir la manière de fabriquer les épingles que vous avez pris la peine de dresser avec le dessin des machines qui servent à leur fabrication ; il y a là un grand travail et je vous en ay beaucoup de reconnoissance ; je vais porter le tout à M. le comte de Belle-Isle. Mille compliments, je vous prie, à Madame Perronet ; vous connaissez les sentimens avec lesquels je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

DE LEVIGNEN.

(1) École des Ponts et Chaussées, Mss. 348.

(2) École des Ponts et Chaussées, Mss. 332.

Perronet avait conservé les minutes de ses mémoires et il les communiqua en 1760 à Diderot pour l'Encyclopédie et en 1761 à M. Duhamel pour l'Académie des Sciences.

La réputation de Perronet comme un habile ingénieur était des mieux établies. La construction des ponts en bois de Saumur commencés en 1730, ayant donné lieu à un procès entre l'État et l'entrepreneur, le sieur Miette, ce fut Perronet qui fut désigné, par arrêt du conseil d'État du 12 juillet 1746, pour visiter les ouvrages et donner son avis sur les réparations imputables au sieur Miette.

Ce choix d'un jeune ingénieur de province pour une mission aussi importante dénote bien la confiance qu'il avait su inspirer par ses talents.

La minute de son rapport existe dans les manuscrits de l'École des Ponts et Chaussées. C'est un travail considérable (183 pages in-folio). La première vacation sur place est du 3 octobre 1746 et le rapport est clos à Alençon, le 24 octobre de la même année. Il serait bien à désirer que les experts opérassent de nos jours avec une semblable ponctualité. Cette minute porte des corrections où l'on reconnaît l'écriture du jeune de Voglie, l'élève de Perronet, qui devait plus tard s'illustrer dans les constructions des nouveaux ponts de Saumur. Il fit aussi diverses réparations de peu d'importance aux bâtiments de l'intendance et de la prison ; mais le monument le plus important qu'il ait construit à Alençon est la tour de l'église Notre-Dame, en remplacement du clocher détruit par la foudre en 1744. L'histoire de cette reconstruction mérite un chapitre spécial.

XIII. *Reconstruction de la tour de l'église Notre-Dame.*

Nous ne discuterons pas du tout la question d'art. Il est indéniable que cette tour massive accolée à une ravissante église gothique forme un disparate choquant.

Tout ce qu'on peut dire à la décharge de Perronet, c'est que d'une part l'ancien clocher en vis, dont on a une petite image dans l'ouvrage d'Odolant Desnos, était pour le moins aussi laid, et en second lieu que l'idée des restaurations, dans le style primitif des ouvrages, est une idée absolument moderne, toute récente et qui n'était venue à l'esprit de personne au xviii^e siècle.

Le goût est sujet à variation en matière d'art. Le style affectonné au XVIII^e siècle pour les édifices publics peut nous paraître laid. Les contemporains le trouvaient beau ; et personne n'a récriminé que nous sachions contre les façades de Saint-Roch, de Saint-Thomas-d'Aquin et tant d'autres. De même, les Alençonnais trouvèrent leur nouvelle tour superbe et nous ne savons même pas s'ils n'auraient pas eu quelque velléité de démolir la nef et le portail flamboyants qui font aujourd'hui notre admiration pour y substituer des constructions plus en harmonie avec leurs idées architecturales. Heureusement, ils n'eurent pas assez d'argent pour commettre ce sacrilège.

La même faute de goût existe au mont Saint-Michel où, à la suite d'incendies, on a plaqué contre un magnifique vaisseau ogival une entrée pseudo-renaissance du plus déplorable effet.

Cela dit, sinon pour innocenter, tout au moins pour excuser notre ingénieur, suivons le récit des événements :

Voici comment, le lendemain du désastre, Levignen l'annonçait au contrôleur général.

Alençon, le 3 août 1744.

Un orage considérable qui est survenu la nuit du 1^{er} au 2 de ce mois a causé bien de l'alarme en cette ville par le malheur qu'il a occasionné. Le tonnerre est tombé sur la pointe du clocher de l'église Notre-Dame qui étoit fort élevé et l'a embrasé, ainsi qu'une partie de cette église. Je m'y suis transporté à 5 heures du matin, aussitôt que l'on s'aperçut du feu, et j'y ai passé jusqu'à 8 heures du soir, afin de donner les ordres nécessaires... l'hôtel de ville n'a ni pompe, ni sceaux, ni crochets, ni aucuns instrumens propres à arrêter les incendies... (1).

Le 6 août, il écrit à nouveau au contrôleur général pour lui adresser « le procès-verbal de l'incendie qui en a été dressé par « le sieur Perronet, ingénieur du Roy en ce département, qui « m'a été d'une grande utilité pour arrêter les progrès du feu « en conduisant les ouvriers que j'y ai employés (2) ». Il sollicite en même temps des secours pour la réparation du désastre, la succursale (Saint-Léonard) étant beaucoup trop petite pour une ville de 25,000 âmes. « Il est constant, dit-il, que les habitants « ne sont point en état de contribuer par imposition au rétablissement de leur église paroissiale. Ils sont pour la plupart dans

(1) Arch. de l'Orne, C. 249.

(2) Nous n'avons pas pu retrouver la minute de ce procès-verbal.

« une misère extrême et les autres ont des fortunes si bornées
« qu'ils ne se soutiennent que par une grande économie ».

Cette première demande fut suivie d'autres de plus en plus instantes et pendant sept mois Levignen multiplie ses démarches et ses suppliques. Il écrit au Roi, à la Reine, à M. le duc d'Orléans, à tous les ministres ; il essaie d'intéresser au sort de la ville d'Alençon des personnages influents, M. le comte de Tessé, M. l'ancien évêque de Mirepoix. Peine perdue, efforts inutiles ; on lui distribua force promesses pour l'avenir, l'eau bénite de cour fut prodiguée largement ; aucun subside ne fut accordé.

Pendant cette période d'attente des secours du gouvernement, une complication de politique intérieure venait se greffer sur le reste. Le curé de Notre-Dame, Messire Bourget, était entré en lutte ouverte avec l'intendant Lallemand de Levignen.

Dès les premiers mois, le curé crut reconnaître que la cour n'accorderait rien, et il demanda qu'on prit le parti énergique d'imposer tous les habitants pour la reconstruction de l'église.

Cette démarche contrariait vivement Levignen qui ne désespérait pas de réussir à arracher quelques fonds au contrôleur général ; et il est évident que le curé, en admettant la possibilité de l'imposition, savait par la base toute l'argumentation de Levignen fondée sur la misère générale des Alençonnais.

Cette lutte arriva à un degré de violence, dont on pourra juger par la lettre suivante que Levignen écrivait à l'évêque de Sées (Néel de Cristot), le 9 novembre 1744.

Après s'être plaint amèrement de l'attitude du curé qui lui a écrit deux lettres impertinentes et qui, le jour de la Toussaint au prône, n'a pas craint, en présence même de l'intendant, de prêcher violemment contre lui, Levignen ajoute :

A mon égard, il m'est fort indifférent que le curé rentre ou non dans son église, je ne veux aucune discussion ni me compromettre avec lui et ne puis me mesler de choses qui ne me concernent point. Je le connais pour un esprit brouillon, je ne pouvais m'imaginer qu'il manquât de bonne foi ; mais je vois à présent que c'est une beste maligne que j'aurai soin à l'avenir de contenir dans le respect qu'il me doit (1).

Cette lettre nous a paru curieuse à citer. Beaucoup de personnes s'imaginent en France, dans tous les partis, que l'idée de

(1) Arch. de l'Orne. série C. 249.

la suprématie du pouvoir civil sur l'autorité ecclésiastique date de 1789, et tandis que les uns regrettent le changement de régime, parce qu'ils s'en croient diminués, les autres s'en félicitent et lui attribuent le mérite d'avoir remis le clergé à sa place. On voit par le passage que nous venons de rapporter combien cette opinion est erronée, et sur quel ton les intendants de Sa Majesté savaient à l'occasion relever les écarts de certains ecclésiastiques.

Cependant Levignen, ayant épuisé toutes les supplications et comprenant qu'il n'obtiendrait rien du trésor royal, se résigna bien qu'à regret à l'imposition des habitants.

Le 5 mars 1745 eut lieu la première délibération des habitants. « Ils furent réunis au son de la cloche dans la grande salle du palais, où étant assemblés en grand nombre, M. l'Intendant leur déclara que les secours promis paraissant éloignés, il était nécessaire de rétablir le service divin en rentrant dans la règle et que le moyen le plus convenable paraissait être celui de l'imposition. A quoi les habitants acquiescèrent, faisant seulement observer par l'organe de M^e Paul Bourdon, procureur du Roi et syndic de la ville, qu'il serait bon et même nécessaire que lors du procès-verbal qui sera fait de la visite de l'église on distinguât ce qui tombe en charge aux gros décimateurs de ce qui sera à celle des habitants. Dont acte ».

« Et sur-le-champ, M. l'Intendant a nommé d'office, pour procéder à la visite de l'église et dresser les devis et détails estimatifs de la dépense de reconstruction, le sieur Perronet, ingénieur du Roi en cette généralité. »

En exécution de cette première résolution, Perronet procéda à la visite de l'église qui dura cinq jours, du 29 mars au 2 avril, et en dressa le procès-verbal.

Ce document ne contient pas moins de 50 pages in-folio. Il débute ainsi :

Nous, soussigné, Louis-David (1) Perronet, ingénieur des ponts et chaussées de la généralité d'Alençon, en conséquence des ordres de M. de Levignen, intendant de ladite généralité, qui nous ont commis d'office... nous nous sommes transporté, ce jourd'huy 29 mars 1745, à ladite église Notre-Dame, après avoir prêté le serment usité par devant M. l'Intendant, où étant arrivé et après avoir attendu que les formalités ordinaires aient été remplies et que les parties intéressées aient fait leurs soutiens dont et du tout il a été dressé acte par devant M^e du Fougeray, subdélégué de M. l'In-

(1) Voir la note page 115, au sujet de ces prénoms.

tendant, ce qui a occupé jusqu'à l'heure de midy, nous avons été obligé de remettre la continuation du présent procès-verbal du consentement de toutes les parties à 2 heures après-midy et nous nous sommes retirés.

Les formalités « ordinaires » étaient en effet fort longues ; chacun des gros décimateurs ayant fait des réserves spéciales longuement expliquées.

Nous relevons dans la suite du procès-verbal les passages suivants qui donnent la description de l'ancien clocher en charpente et couvert en ardoises.

Pour estre en état de connoître les mesures de ce clocher, d'en détailler la construction et en donner une idée dans notre présent procès-verbal, autant qu'il est possible de le faire, vu qu'il n'en est resté aucun vestige, nous avons fait venir les ouvriers qui ont travaillé à sa réparation avant l'incendie, l'un desquels nommé Jacques Gaudré dit la pensée, maistre charpentier en cette ville, nous a assuré avoir une parfaite connoissance des mesures et de la construction de ce clocher, auquel il a fait plusieurs fortes réparations et qu'il devoit même reconstruire en son entier. Il résulte des instructions que nous en avons prises que ce clocher avoit 140 pieds de hauteur du dessus des quatre murs précédens, lesquels étant élevés de 58 pieds, le tout devoit avoir 198 pieds du pavé de l'église, jusqu'au pied de la croix, ce qui s'est confirmé par Louis Fresnay, lequel nous a assuré que feu son père qui avoit recouvert le clocher en son entier, l'an 1712, lui avoit dit qu'il étoit élevé de 200 pieds sur le pavé de l'église jusqu'à la croix.

— Ce clocher avoit par bas toute la largeur des 4 murs jusqu'à 9 pieds de hauteur qu'il se trouvoit réduit à 22 pieds en quarré sur huit pieds de hauteur, ce qui formoit l'étage du beffroy où étoient placées les cloches.

Sur ce beffroy, le clocher étoit à 8 pans et étoit tors jusqu'à la lanterne qui se trouvoit placée 90 pieds au-dessus, laquelle lanterne avoit sept pieds de haut formant saillie d'environ 18 pouces de la partie inférieure et portée avec courbes appliquées contre les chevrons dessus et dessous. Le reste de la flèche en prolongement de la pente de la partie inférieure étoit aussy octogone, mais sans être torse.

.....
Pour mieux savoir si les mesures indiquées ci-devant étoient véritables, nous avons fait un dessin du clocher suivant icelles et l'avons ce jourd'huy représenté à l'assemblée présente, laquelle est convenue unanimement que ce dessin que nous avons joint au présent (1) procès-verbal ressembloit parfaitement à l'original.

Ce clocher menaçoit ruine au sentiment de plusieurs ouvriers dès l'an 1734 et la ville ayant desseïn de connoître le prix qu'il en pouvoit coûter pour sa construction, s'assembla le 10 août 1734 et le nommé Gaudré ci-

(1) Ce dessin a malheureusement disparu. Peut-être est-ce lui qui a servi à Goudard pour faire le bois de la vignette qui se trouve au tome II des *Mémoires historiques* d'Odolant Desnos.

présent, sollicité de s'en charger au moindre prix, consentit à le reconstruire ainsy qu'il étoit moyennant 10.000 livres, tous les anciens matériaux qu'il estimoit 3.000 livres, devant retourner à son profit et comme il estimoit la démolition 500 livres, le total faisoit 12.500 livres.

Nous ajouterons en cet endroit où finissent nos observations sur le dommage causé par l'incendie que le portail, les bas costés, la nef et les chapelles collatérales, ainsy que la chapelle du Rosaire et les deux chapelles qui la joignent, sont d'une architecture gothique et que le reste composé de la croisée de l'église et des 4 piliers et murs qui forment cette croisée et le chœur (excepté la voûte), sont d'une architecture romaine participante du gothique et de plus ancienne construction que la précédente.

A la suite de cette visite, Perronet se mit à l'ouvrage et à la date du 21 mai il présenta le devis des réparations à faire.

Voici comment dans ce devis il explique la substitution d'une tour à l'ancien clocher :

Les murs précédents portoient un clocher de charpente recouvert d'ardoises et élevé de 140 pieds au-dessus de ces murs ; mais comme cette grande élévation l'expose également à être détruit par le feu du ciel et qu'en réduisant ce clocher à une moindre hauteur, il ne se trouveroit plus avoir la proportion convenable pour la largeur qu'il doit avoir au bas, il est préférable de construire au même endroit une tour ou clocher quarré de maçonnerie, terminé d'un comble en forme de dôme, et dont la dépense soit à peu près équivalente à celle de la reconstruction dudit clocher de charpente, puisqu'il sera moins exposé à être incendié et que supposé que cet accident vint à arriver, on perdrait encore moins, vu la quantité de charpente bien moins considérable qui entrera à la dernière construction.

On peut encore ajouter que ce nouveau clocher, tel qu'il a été projeté, décorera mieux l'église que ne le fesoit l'ancien, que le beffroy en sera plus élevé et qu'il est également de l'intérêt des habitans et des gros décimateurs de le faire construire.

Ce devis montoit à 43.223 livres, dont 30.387 livres pour le compte des habitans et 12 896 livres pour celui des gros décimateurs.

Il fut approuvé par les gros décimateurs et par les députés des habitans qui ont paraphé chaque page et signé à la fin : Bourget, curé ; François Esnault ; Duperche, prieur d'Alençon ; Duval des Essarts ; Leconte Delavérierie ; Bourdon ; Leconte ; R. Morel.

Le projet étant dressé et approuvé, il n'y avoit plus qu'à le mettre en adjudication. Celle-ci fut annoncée non-seulement dans les principales villes de la généralité, mais encore dans celles des généralités voisines.

Voici la teneur de l'affiche :

AVIS AU PUBLIC

L'on fait sçavoir qu'il sera procédé le mardi 16 novembre 1745, neuf heures du matin, devant M. l'Intendant d'Alençon, en son hôtel à Alençon, à l'adjudication au rabais des ouvrages à faire tant à la charge des habitants d'Alençon que des gros décimateurs pour la reconstruction et réparation du dommage causé le 2 aoust 1744 par le feu du ciel à l'église Notre-Dame de ladite ville, conformément au devis qui en a été fait par le sieur Perronet, ingénieur du Roy, le vingt-un mai dernier, dont on prendra communication chez luy, ainsi que des dessins qui y sont relatifs pendant la quinzaine qui précèdera l'adjudication. Toutes personnes au fait desdits ouvrages (1) seront reçues à mettre au rabais, à la charge de se conformer aux clauses du devis et de l'adjudication comme aussi de fournir bonne et suffisante caution pour la garantie de la solidité de l'ouvrage duquel l'adjudicataire sera payé à mesure du progrès de son travail, à l'exception du cinquième du prix de ce qui se trouvera fait lors de chaque paiement, dont retenue sera faite successivement jusqu'après la perfection et réception du total. A Alençon, ce 16 septembre 1745.

Le 12 novembre 1745 (4 jours avant l'adjudication), Perronet rédigea des clauses supplémentaires qui, n'étant pas au devis, furent acceptées par les entrepreneurs présents :

Boullard, Lelièvre, Hercé, Jacques Gaudré, Louis Mazcé (de la compagnie d'Alençon) ;

Viguesney, Gerhoux, Mosnson, Lefort, Besnon (compagnie de Caen) ;

Gervais de la Prise, Massé, L. Massé, Chabot, Chaqtepie, Gravier, Laullan (compagnie du Mans) ;

Jean Barjolle, P. Levailant, Jacques Hélier (compagnie de Rouen).

Le détail estimatif fut en même temps augmenté et porté à une somme totale de 48.918 livres 9 deniers, savoir pour les habitants 34.401 livres 3 deniers et pour les gros décimateurs 14.517 livres 5 deniers.

Cette adjudication ne fut pas fictive comme celles des travaux ordinaires. Le procès-verbal en est très détaillé. Il constate que l'affiche a été apposée par trois différents jours de marché dans les villes de : Alençon, Sées, Argentan, Falaise, Lizieux, Orbec, Bernay, Conches, Verneuil, Châteauneuf, Laigle, Mortagne,

(1) Il n'est pas exigé de certificat ; mais on était encore sous le régime des corporations ; et le fait d'être membre d'une compagnie en tenait lieu.

Bellesme, Nogent-le-Rotrou et Domfront, comme aussi dans celles de Rouen, Caen, Orléans, Chartres, Tours, Le Mans, Laval et Mayenne.

Les rabais ne pourront être moindres que 200 livres.

On commence par mettre au rabais en partant de 48.918 livres et on arrive à 43.000 livres mis par Lelièvre et compagnie d'Alençon.

Puis : « Et attendu que ledit Lelièvre et compagnie d'Alençon, avant d'allumer des feux au nombre de trois, nous auroient requis de leur accorder le bénéfice du feu, avons fixé à leur avantage la moins dite à 200 livres, celle d'après à 400 livres et la troisième à 600 livres. Et ayant fait allumer 3 feux, le 1^{er} et le 2^e se seroient éteints sans rabais.

« Au 3^e et dernier feu par ledit sieur Jean Barjolle et compagnie de Rouen, lesdites réfections ont été mises au rabais à 42.400 livres et par ledit René Lelièvre et compagnie d'Alençon à 42.200 à cause du bénéfice du feu.

« Par ledit sieur Jean Barjolle et compagnie de Rouen à 41.600 livres et par ledit Lelièvre et compagnie d'Alençon à 41.400 livres à cause du bénéfice du feu.

« Et ledit 3^e feu s'étant éteint sans que personne ait mis au rabais. . . . Nous, maistre des requêtes et intendant susdit, avons adjugé à René Lelièvre, etc. ».

En somme, chaque compagnie s'était syndiquée : Lelièvre représentait Alençon et Barjolle, Rouen ; Caen était représenté par Besson et Le Mans par Jean Macé. Ces 2 derniers s'étaient arrêtés dès les 1^{ers} rabais.

Les travaux étaient donc restés à Lelièvre à 41.400 livres, mais le 19, Levignen recevait une requête de Barjolle, exposant que Lelièvre n'avait point fourni dans les 24 heures la caution bourgeoise de 20.000 livres à laquelle il était tenu et concluant à ce que les travaux lui fussent adjugés à lui, Barjolle, à 41.400 livres, sauf à condamner Lelièvre de lui payer les 200 livres de perte dues à son fol rabais.

En marge est écrit, soit communiqué à René Lelièvre et compagnie d'Alençon pour répondre devant nous dans les vingt-quatre heures, etc. . . . 19 novembre 1745, de Levignen.

En même temps, Barjolle cite Lelièvre à comparattre devant l'intendant, le 20 novembre, à midi.

Avant de statuer, Levignen voulut consulter les gros décimateurs et les syndics des habitants qui, par un avis du 7 décembre 1745, appuyèrent la requête de Barjolle.

Lelièvre fit défaut et Levignen rendit une ordonnance le 7 décembre, adjugeant les travaux à Barjolle pour 41.600 livres, donnant défaut contre Lelièvre et le condamnant à verser 200 livres de fol rabais aux mains du sieur Leconte, receveur nommé par les habitants, le condamnant à payer les frais légalement faits par Barjolle, suivant la liquidation qui en sera, par nous, faite sur les mémoires qu'il nous présentera.

Cette adjudication fut approuvée par arrêt du conseil du 11 janvier 1746. Tout était parfaitement en règle et Barjolle commença son travail.

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre dans des travaux de cette nature, il devait y avoir pas mal d'imprévus. Ainsi les deux piliers du côté de la nef, qui avaient paru suffisamment bons lors de la première visite, ne furent plus jugés tels quand les démolitions achevées et les décombres enlevés, on put mieux juger de leur état.

La situation fut signalée à Levignen par une requête des entrepreneurs Barjolle et Levaillant et, le 17 avril 1746, Perronet, sur l'ordre de l'intendant, les visita et reconnut que le parement seul était en pierre de hertré de 8 à 9 pouces au plus de lit qu'on pouvait détacher ces pierres plaquées avec le pied et sans effort du moëllon intérieur et que dès lors on devait les reconstruire.

Ce procès-verbal est suivi d'un devis estimatif (20 avril 1746) montant à 5.970 livres à la charge des habitants, parce qu'il s'agissait des piliers du côté de la nef.

Le 26 avril 1746, nouveau devis estimatif des ouvrages à faire par augmentation montant à 16.867 livres pour le « ralongement de 24 pieds et l'élargissement de 2 pieds au chœur ».

Le 29 avril 1746, délibération des habitants qui approuvent toutes ces augmentations.

Le 10 mai, Barjolle et Levaillant remontent à Levignen que les deux piliers côtés du chœur ne sont pas plus solides que les deux précédents et ordonnance à Perronet de les visiter. Mais cette fois il s'agissait de MM. les gros décimateurs (au reste, il fallait bien prendre ce parti puisque le chœur devait être élargi de deux pieds, il ne pouvait reposer sur un trapèze). Nouveau

procès-verbal et devis estimatif en présence de MM. les gros décimateurs qui consentent à cette reconstruction à leurs frais, ci 2 317 livres.

L'adjudication eut lieu le 2 juin 1746 et fut approuvée par arrêt du conseil du 21 juin pour 25.144 livres montant des trois devis ci-dessus, aux mêmes Barjolle et Levaillant. On ne pouvait pas raisonnablement les adjuger à d'autres et cette fois l'adjudication par concurrence ne fut qu'un simulacre.

Au bas de tous les devis estimatifs par augmentation, Perronet faisait signer à Barjolle et Levaillant qu' : « ils s'engageaient à « s'en rendre adjudicataires aux prix du devis à la première « sommation verbale qui leur en serait faite ».

La reconstruction des deux chapelles à droite et à gauche du chœur, dites chapelle de la Charité et chapelle du Rosaire, donna lieu à deux devis supplémentaires, le 4 juillet 1746. Devis de 9.908 livres pour rallongement de la nouvelle chapelle de la Charité à droite et joignant le chœur de l'église pour la construction d'une arcade sous cette chapelle, qui doit servir au passage des voitures par la rue de la Poterne et pour la construction extérieure de l'escalier de la grande sacristie sur le cimetière en place de celui que l'on devait faire intérieurement.

Adjudication du 10 août 1746 (simulée) et approuvée par arrêt du conseil du 6 septembre suivant.

Devis du 18 novembre 1747 pour la reconstruction de la chapelle du Rosaire, dressé à cette date par Perronet à Alençon, qui signe architecte et ingénieur des ponts et chaussées de France (1), montant à 10.425 livres.

Adjudication (simulée) le 28 novembre suivant, approuvée par arrêt du conseil du 19 décembre 1747.

Ce sont les derniers devis augmentatifs que nous trouvions au dossier. Mais le règlement des travaux devait soulever de grosses difficultés. Ce furent d'abord les entrepreneurs Levaillant et la veuve Barjolle (Barjolle était décédé au cours des travaux) qui introduisirent un mémoire de réclamation pour travaux imprévus montant à 44 424 livres 19 sols 10 deniers. Chaque réclamation est discutée en marge par Perronet, qui propose de leur accorder

(1) Depuis le mois de février 1747, Perronet n'était plus ingénieur d'Alençon ; mais il continua de Paris la direction de ce travail et fit de fréquents voyages pour sa surveillance.

22.215 livres. Ce règlement fut accepté, le 21 avril 1751, par les entrepreneurs et agréé par les habitants et les gros décimateurs à l'exception du sieur du Perche, prieur d'Alençon, qui introduisit une instance devant l'intendant pour protester contre le choix de Perronet pour régler les comptes. Débouté par Levignen de sa demande, le prieur du Perche appela devant le conseil d'État qui le condamna définitivement par un arrêt du 8 février 1752. Au cours de ce procès, Perronet reçut une marque bien flatteuse de la confiance et de l'estime qu'il avait su inspirer aux habitants d'Alençon.

Dans une enquête faite par Bourdon de Launay, subdélégué d'Alençon, le 18 mai 1751 « ont comparu MM. les Maire et « échevins de la ville d'Alençon qui, au nom des habitans, protestent contre la demande du sieur du Perche, déclarant qu'à « leur égard ils s'en tiennent à ce qui a été décidé par le sieur « Perronet, dont ils connaissent la capacité et la probité ».

La réception définitive ne fut prononcée que le 19 avril 1753 (1).

Le gros œuvre de la reconstruction avait coûté, si on additionne les devis successifs, la somme totale de 116.610 livres.

Outre le gros œuvre, il y eut à dresser et à faire exécuter un assez grand nombre de projets de détails. Ce furent d'abord les stalles dont Perronet donna un plan qui n'eut pas le don de plaire au turbulent curé Bourget. Le travail était alloué au nommé Cholet, menuisier, qui avait commencé à l'exécuter. Aussitôt Bourget lui interdit l'entrée de l'église pendant que l'intendant lui intime l'ordre de continuer sans désespérer. Bourget alors furieux fait faire sommation par huissier au pauvre Cholet d'avoir à cesser ce travail « irrévérencieux » sous les peines les plus graves. Cholet, intimidé, s'arrête et Levignen le menace de le mettre au cachot.

C'était une terrible situation ; il faut en convenir. Cholet prit le seul parti qui convint à un menuisier normand ; il tomba malade, et pendant ce temps l'intendant et le curé purent discuter à loisir. Voici un échantillon du style épistolaire de Messire Bourget :

Le 30 aoust 1749.

Monsieur, c'est avec un regret infini que je me suis déterminé à vous contredire ; mais bien instruit des maximes ecclésiastiques et comparant

(1) École des Ponts et Chaussées, Mes. 2899.

le respect dû à Jésus-Christ, Fils de Dieu, Notre Rédempteur, avec l'agrément d'un chœur, j'ai pris le parti de Saint Jean-Baptiste de dire par huissier : *Non licet*.

Nous aurions bien voulu pouvoir renseigner le lecteur sur les motifs et aussi sur la conclusion de cette lutte mémorable ; mais (ceci n'est peut-être pas le moins curieux de la chose) après avoir lu tout le dossier de cette grave affaire des stalles, il nous a été impossible de découvrir pourquoi on se disputait. Qui eut raison ? Qui eut tort ? autre mystère.

En tout cas devant l'opinion publique, ce fut l'intendant qui eut gain de cause et, le 8 juin 1751, les habitants d'Alençon, s'étant réunis et après avoir entendu un discours de M. J.-B. Demées, avocat, procureur du Roy, syndic de la ville, exprimèrent dans leur délibération leur reconnaissance à M. de Levignen pour les peines qu'il s'était données pour la reconstruction de l'église et décidèrent la fondation à perpétuité de trois messes basses pour M. et M^{me} de Levignen, l'une le jour de la fête de l'Assomption à l'autel de la Sainte-Vierge, la seconde le jour et fête de Saint-Louis à l'autel de Saint-Louis et la troisième à la chapelle de la Charité le lendemain de la commémoration des morts.

Ainsi Messire Bourget dut prier officiellement pour son vieil ennemi.

Outre les stalles dont le marché s'est trouvé perdu au milieu de toutes les contestations survenues à leur propos, on trouve les marchés suivants :

« 25 avril 1746, Jacques Chapelain, menuisier à Argentan, pour la menuiserie du baldaquin : 1.200 livres plus 24 livres de pot de vin

« 9 mai 1746, Jean-Charles Pualet, sculpteur à Rouen, pour la sculpture du baldaquin : 1.860 livres.

« (Diverses dates), Bouchard, doreur à Alençon, pour la dorure des sculptures du baldaquin : 1.932 livres 15 sols 6 deniers plus 30 livres de pot de vin.

« Suzanne, sculpteur à Paris, pour le groupe ou descente de croix du maître-autel : 520 livres.

« 13 mars 1746, Maurice Pierrelet, marbrier à Laval, pour la construction d'un autel en forme de tombeau et de fonts baptismaux : 2.400 livres.

• Le 11 octobre 1749, René et Jacques Gaussin, pour la voiture des marbres de l'autel de Laval à Alençon : 470 livres.

« Le couvercle des fonts baptismaux a été payé 320 livres à Jean-Gabriel Dugué, maître fondeur à Paris.

• Deux bénitiers, fournis par Maurice Pierrelet, ont coûté 220 livres et un pied de lutrin a coûté 225 livres.

• La fourniture du marbre, pour le pavé du sanctuaire, a coûté 300 livres payés à M. Henry de Hébert, écuyer, propriétaire des carrières.

• Le transport de ces pavés de marbre a coûté 52 livres et Jean Robert a reçu pour le pavage des marches : 626 livres.

« Il a encore été payé à M. Ruel, maître de la forge de Saint-Denis, pour 5.188 livres de fer : 548 livres 18 sols.

• A Dufresne, maître serrurier à Alençon, pour la grille du sanctuaire et les ferremens du baldaquin : 400 livres 12 sols 4 deniers.

« A Lalignel, maître serrurier à Alençon, pour les deux grilles d'appui du sanctuaire : 360 livres. »

XIV. *Nomination de Perronet à Paris.*

Le récit des événements de la reconstruction de l'église nous a entraîné au-delà des limites de notre récit ; car ils se sont terminés après le départ de Perronet pour Paris. Ce fut un arrêt du conseil du 14 février 1747, qui le nomma directeur du bureau des dessinateurs.

Nous croyons devoir le reproduire intégralement :

Le Roi ayant jugé à propos d'ordonner depuis trois ans aux inspecteurs et ingénieurs des ponts et chaussées de travailler et faire travailler sans discontinuation à la levée des plans et cartes de toutes les routes, grands chemins et chemins de communication dans l'étendue des provinces et généralités, chacun pour ce qui le concerne, et d'envoyer lesdits plans ainsi levés au sieur contrôleur général des finances, pour sur ses ordres et sur ceux du sieur intendant des finances ayant le détail des ponts et chaussées, être mis au net pour en former ensuite des recueils par chaque généralité, auxquels on puisse avoir recours lorsqu'il s'agira de projeter de nouveaux ouvrages pour parvenir de plus en plus à la perfection des grands chemins si avantageux au commerce ; et Sa Majesté étant informée qu'il est nécessaire de proposer un sujet capable pour avoir la garde de tous ces plans, les faire mettre au net, en faire faire des copies et suivre.

tout cet ouvrage et en même tems former des jeunes gens pour le dessin et les autres sciences qui puissent les mettre en état de remplir par la suite les places d'ingénieurs des ponts et chaussées, elle aurait cru ne pouvoir faire un choix plus convenable que du sieur Perronet, commis depuis dix années en qualité d'ingénieur des ponts et chaussées de la généralité d'Alençon, et qui a rempli ses fonctions à la satisfaction de Sa Majesté. A quoi voulant pourvoir, ouï le rapport du sieur de Machault, conseiller ordinaire au conseil royal, contrôleur général des finances ;

Le Roi étant en son conseil a commis et commet le sieur Louis-David (1) Perronet, ingénieur des ponts et chaussées de la généralité d'Alençon, pour, en la même qualité d'ingénieur des ponts et chaussées, avoir, sous les ordres du sieur contrôleur général des finances et sous ceux du sieur intendant des finances chargé du détail desdits ponts et chaussées, la conduite et inspection des géographes et dessinateurs des plans et cartes, instruire lesdits dessinateurs des sciences et pratiques nécessaires pour parvenir à remplir avec capacité les différents emplois desdits ponts et chaussées et avoir la garde et le dépôt desdits plans, cartes et mémoires y relatifs ; voulant en outre, Sa Majesté, que ledit sieur Perronet puisse avoir en qualité d'ingénieur la conduite et inspection des travaux et ouvrages des ponts et chaussées soit dans la généralité de Paris, concurremment avec les sieurs inspecteurs généraux desdits ponts et chaussées, soit dans les autres généralités du Royaume, concurremment avec les ingénieurs d'icelles, dresser ainsi qu'eux les devis et marchés sur lesquels lesdits ouvrages seront publiés et adjudés, délivrer les certificats et procès-verbaux de réception sur lesquels, ainsi que sur ceux desdits inspecteurs et ingénieurs, les mandemens des trésoriers de France pour la généralité de Paris et les ordonnances des commissaires départis par les autres généralités, seront expédiées aux adjudicataires soit à compte ou pour parfait paiement de leurs adjudications, le tout suivant les ordres et instructions qui en seront donnés au sieur Perronet par ledit sieur contrôleur général des finances pour chacun des ouvrages dont l'inspection lui sera confiée : le tout aux appointemens de 5 000 livres, dont le fonds sera annuellement fait dans les états des ponts et chaussées au chapitre des charges de la recette générale et dont ledit sieur Perronet sera payé, sur ses simples quittances en la manière ordinaire, à compter du jour et date du présent arrêt, sur lequel toutes lettres nécessaires seront expédiées.

Suivent les lettres patentes (2).

Perronet restait ingénieur, mais dans une situation singulièrement agrandie. Dans la généralité de Paris, on lui attribuait les mêmes fonctions qu'aux inspecteurs généraux et il est à croire que, si on ne lui en donna pas dès cette époque le grade,

(1) En marge est écrit : Le vrai nom de baptême est Jean-Rodolphe, ce qui a été réformé par sentence de M. le lieutenant civil du 21 février 1780.

(2) Archives du Ministère des Travaux publics. Collection Poterlet. — Vignon (II, p. j. 151).

c'est qu'il n'avait alors que 39 ans. Il n'était pas d'ailleurs limité à la seule généralité de Paris, mais l'arrêt portait qu'il pouvait exercer ses attributions dans toutes les généralités du Royaume, concurremment avec l'ingénieur en service dans chacune d'elles. Aussi pouvait-il signer ses devis : ingénieur des ponts et chaussées de France ; et lui seul pouvait prétendre à un pareil titre.

Nous donnerons, en terminant, les lettres par lesquelles Trudaine accrédita auprès de Levignen le successeur de Perronet à Alençon, Chollet de Belle-Isle.

Dans une première lettre du 22 février 1747, il prévient Levignen du choix fait par le contrôleur général et il ajoute : J'espère que vous aurez lieu d'être aussi content de ce nouvel ingénieur que vous l'avez été de son prédécesseur.

Le lendemain 23 février, il confirme cette première lettre par une seconde confiée à Chollet de Belle-Isle lui-même :

Le 23 février 1747.

Monsieur,

Le sieur Chollet de Belle-Isle, qui a l'honneur de vous remettre ma lettre, est celui que M. le Contrôleur général a nommé pour succéder au sieur Perronet et servir sous vos ordres en qualité d'ingénieur des ponts et chaussées de votre généralité. Il y a longtemps qu'il sert tant dans les turcies et levées que dans les ponts et chaussées en qualité de sous-inspecteur et toujours à la satisfaction de ses supérieurs.

J'ay lieu d'espérer que vous en serez également content et que vous voudrez bien l'honorer de votre bienveillance.

Sur les bons témoignages que le sieur Perronet m'a donnés du sieur de Voglie et de l'envie qu'il a de bien travailler, j'ay cru devoir le placer sous-inspecteur dans la généralité de Paris (1).

Voici maintenant la réponse de Levignen :

Paris, le 6 mars 1747.

Monsieur,

Je suis persuadé que le sieur de Belle-Isle, qui remplace le sieur Perronet dans mon département, s'appliquera avec le même zèle à remplir

(1) Perronet n'oubliait pas ses anciens collaborateurs.

Duchesne fut plus tard sous-ingénieur à Paris, puis ingénieur de la généralité de Poitiers.

Lallié, sous-inspecteur à Paris, ingénieur de la généralité de Lyon, puis inspecteur général.

De Voglie, sous-inspecteur à Paris, ingénieur de la généralité de Tours, puis inspecteur général.

ses fonctions. . . . J'auray pour lui, Monsieur, les mêmes égards que j'ay eus pour son prédécesseur et je chercherai à l'obliger dans les occasions qui pourront se présenter.

Je suis, etc.

On voit avec quelle sollicitude Trudaine s'occupait des ingénieurs. Un corps qui avait à sa tête un tel administrateur, doublé d'un ingénieur comme Perronet, ne pouvait manquer de devenir grand. Il le fut en effet dès cette époque, et s'il a conservé de nos jours un certain renom dont nous avons bien le droit d'être fiers, n'oublions pas d'en reporter le premier mérite aux ingénieurs du XVIII^e siècle. Gardons pieusement la mémoire de ces hommes qui, par leur rigide probité plus encore que par leurs talents, ont fondé l'honneur du métier et la stabilité du corps.

H. CHÉGUILLAUME.

Alençon, le 31 décembre 1890.

BIBLIOGRAPHIE

La France sous l'ancien régime, par le vicomte de Broc, 2 vol. in-8°. T. I, le Gouvernement et les Institutions ; 424 pages, 1887. — T. II, les Usages et les Mœurs ; 548 pages, 1889. Paris, Plon. — Ouvrage couronné par l'Académie française, en 1890 (Second prix Gobert).

La distinction académique dont cet ouvrage a été l'objet, sa notoriété et même, en ce qui concerne le département de l'Orne et la Normandie, sa célébrité nous dispensent de nous étendre longuement sur son compte. Qui est-ce qui ne l'a pas lu ? Qui ne le connaît au moins par les comptes rendus des journaux et des revues ? Qu'il nous suffise de dire qu'il remplit pleinement la promesse de son titre et que, sous un volume restreint, il est un de ceux qui donnent l'idée la plus juste et la plus complète de l'ancien régime.

L'ancien régime ! de combien de déclamations sociales ou politiques, de combien d'erreurs et de mensonges ce mot fatidique n'a-t-il pas été l'occasion !

Il est assez de mode de diviser les Français en deux catégories distinctes et opposées : d'un côté, l'homme de son temps, ami du progrès, de la liberté, des institutions modernes, qui seules sont les bonnes ; d'un autre côté, l'homme de l'ancien régime, sorte d'être antédiluvien, qui n'est connu que par ses préjugés et n'a de droit qu'au mépris ou à la pitié. En fait, cette distinction injurieuse pour la France, qu'elle ferait, en quelque sorte dater de 1789, n'est-elle même qu'un préjugé, si plutôt encore elle n'était une arme de parti. Non, il n'y a personne qui ne soit de son temps, et l'on peut dire qu'un homme égaré dans notre société

actuelle avec les idées et les mœurs d'autrefois n'y serait guère moins dépaysé que ne le serait dans nos rues le petit marquis de Louis XIV avec la grande perruque et la culotte courte.

Cela n'empêche pas que tous, tant que nous sommes, ceux qui seraient tentés de s'en défendre, comme les autres, nous sommes bien un peu aussi de l'ancien régime. On s'élève, et avec raison, contre les abus du temps passé, et l'on ne songe pas que, trop souvent, les abus sont restés, ou ont été remplacés par d'autres qui ne sont pas beaucoup moindres ; que les privilèges, les faveurs, les inégalités devant la justice et devant l'impôt, les exils, les expulsions, les confiscations font comme toujours et partout la désolation de certains hommes, la joie ou le profit de certains autres ; que le bien et le mal, et souvent le même bien et le même mal continuent à se produire dans les institutions et chez les hommes. De sorte qu'il serait plus exact de dire que nous sommes de notre siècle, mais les fils et les héritiers des siècles qui nous ont précédés ; que tout en étant nous-mêmes, nous tenons plus ou moins de nos pères.

Dans ce partage entre les deux époques, il est intéressant de se rendre compte de ce qui appartient en propre à la nôtre et de ce que nous devons attribuer à nos ancêtres. Le livre de M. de Broc est éminemment propre à faciliter cette distinction.

Il fallait, pour le faire, plusieurs qualités qui ne se rencontrent pas tous les jours.

Rien que la pensée d'une telle entreprise aurait eu de quoi effrayer un esprit moins habitué au travail et à l'étude. Pouvoir royal, cour, ministères, armée, magistrature et justice, finances, administration municipale dans les villes et dans les campagnes, libertés communales, police, classes sociales, clergé, noblesse, bourgeoisie, peuple ; éducation, famille, vie de Paris et vie de province, manières de se nourrir et de vêtir, littérature, poste, voyages, journaux, théâtres, salons, tout ce qui constitue la vie ou les occupations d'un grand peuple est par lui passé en revue, dévoilé, apprécié. Des citations nombreuses et bien choisies, empruntées en général aux auteurs du temps, contribuent à donner à chaque partie sa physionomie propre.

Ce n'est pas en tout cas les documents qui faisaient défaut ; peut-être pourrait-on se plaindre plutôt de leur abondance. Le XVII^e et le XVIII^e siècles, en effet, ont été également féconds en

événements et en écrits de toute espèce. Qui pourrait compter les livres d'histoire, de littérature ou de mœurs, les mémoires, les revues même, et les journaux qui datent de cette époque ? Ajoutons à ces sources d'information les auteurs plus récents, les Tocqueville, les Taine, les Albert Babeau et tant d'autres. Comment se reconnaître au sein de cet amas de matériaux ? Comment surtout attribuer à chaque témoignage sa place et sa valeur ? Et pourtant il fallait tout voir, tout lire, tout dépouiller. Telle scène d'une comédie aujourd'hui oubliée, tel couplet de chanson, telle anecdote, telle épigramme donnent parfois la note juste sur une institution ou sur une coutume aussi bien que la grande histoire, l'ouvrage spécial ou le livre de raison. Car ici, que serait la simple érudition sans la critique, qui omet ce qui est inutile, qui abrège ce qui est peu important, qui met en lumière ce qui l'est davantage ; qui, dans un long mémoire, sait choisir à propos la page, la phrase ou le mot de la situation ?

L'Académie a loué M. de Broc de la modération qu'il a apportée dans ses jugements ; de quelque mince valeur que soient nos félicitations, après celles de l'Académie, il est de notre devoir de ne pas les lui ménager.

Sa modération toutefois n'est nullement indifférence, mais bien impartialité. Entre le présent et le passé, il y aurait certainement exagération, et peut-être mauvaise foi à se faire sans réserve l'apologiste ou le détracteur de l'un ou de l'autre. Tous deux ont leurs grandeurs, tous deux aussi ont leurs faiblesses et leurs défauts. Le XVIII^e siècle notamment appelait des réformes profondes ; et quand nous disons *appelait* ce mot ne veut pas dire simplement que le besoin des réformes se faisait sentir, il signifie aussi qu'on les désirait, qu'on s'agitait pour les obtenir, qu'on les entreprenait avec une générosité, qui parfois allait jusqu'à l'imprudence. Bien avant 1789, la bourgeoisie était la classe prépondérante dans la Société et dans l'État, et l'on pourrait citer une foule de réformes accomplies ou essayées par Louis XVI. Mais, comme le dit l'auteur, « les institutions se trouvaient sur plus d'un point en contradiction avec l'esprit du XVIII^e siècle, et c'était là une des causes de leur faiblesse. Tel est le caractère des époques de transformation ; elles appellent les changements, sans pouvoir encore se changer elles-mêmes » (T. II, p. 412).

Obligé donc par son sujet de se prononcer sur une foule de questions graves et brûlantes, qui ont au suprême degré le privilège de passionner les esprits, M. de Broc a su tenir la balance en juge équitable, avec une fermeté calme et modérée, sûre d'elle-même, parce qu'elle s'appuie sur les principes éternels de la raison, de la justice, de la religion et de la morale. Il fallait une certaine dose de courage pour s'élever aussi complètement au-dessus de toutes les considérations d'amitié, de caste et de parti. Ce livre de haute impartialité et de conscience peut rappeler par le contraste ces œuvres de haine, dans lesquelles l'auteur semble s'être proposé avant tout de noircir et de calomnier tout ce qui n'est pas de son goût, sauf à justifier chez ses amis les atrocités et les crimes. Bien différent est l'ouvrage de M. de Broc. L'esprit qui s'en dégage est un esprit de réconciliation et d'apaisement ; il rend indulgent parce qu'il montre que tout le monde a besoin d'indulgence. Une de ses grandes qualités est d'inspirer d'une part une sorte de bienveillance sans regrets pour une époque qui eut beaucoup de grandeurs unies à beaucoup d'abus, et d'autre part une satisfaction sans enthousiasme pour les avantages incontestables, quoique hélas ! mêlés à bien des scories, du temps où nous vivons (1).

H. BEAUDOUIN.

(1) Nous sera-t-il permis de regretter certaines négligences de détail qui déparent quelques pages de ce beau livre. Ainsi page 385 du tome I^{er}, la comédie de Dancourt, *les Bourgeoises de qualité*, est donnée comme ayant été jouée pour la première fois en 1700 ; un peu plus loin, page 387, il est question d'une représentation qui aurait eu lieu en 1698. Ainsi encore les pages 518 à 520 du tome II demanderaient plusieurs rectifications. Dupin de Francueil n'était pas le fils de M^{me} Dupin, mais seulement son beau-fils, issu d'un premier mariage de M. Dupin ; J.-J. Rousseau ne fut pas son précepteur, mais plutôt son compagnon d'études, en même temps qu'il était le secrétaire de sa belle-mère ; enfin la longue citation placée dans la bouche de M^{me} Dupin doit être mise dans celle d'Aurore de Saxe, femme de Francueil et grand-mère de George Sand.

Ces légères taches et quelques autres, qu'il serait possible de découvrir en cherchant bien, n'enlèvent rien au plaisir et au profit que nous a procuré le livre de M. de Broc. Il lui sera facile de les faire disparaître dans une seconde édition. Nous avons voulu d'ailleurs, en les signalant, montrer l'attention avec laquelle nous l'avons lu.

Explorations et Missions dans l'Afrique équatoriale, par FLORENTIN LORIOU, 1 vol. in-12, 354 pages. — Paris, Gaume, 1890.

Ce livre est l'œuvre d'un poète, d'un penseur et d'un chrétien. Ne demandons pas à M. LorioU de conduire péniblement son lecteur, étape par étape, à travers les ennuis quotidiens de voyages sans terme ; quand on a, comme lui, à sa disposition les ailes de la poésie, on a des procédés plus expéditifs et plus agréables. Une scène, un pays sont-ils sans intérêt, on peut avancer de cent lieues en trois phrases ; le site, au contraire, est-il séduisant ; les événements deviennent-ils graves et pleins d'enseignements ; rien de plus simple que de s'y arrêter pendant plusieurs pages. Faut-il s'en plaindre, et la vérité a-t-elle à souffrir de cette méthode ? Loin de là, nous croyons que la vérité consiste bien plus à dire ce qu'il faut qu'à tout dire sans exception, à promener sa vue autour de soi du haut des sommets qu'à se perdre dans les inextricables sentiers et les infiniment petits, à faire un tableau d'artiste qu'à donner une photographie qui ne serait que du réalisme. Les tableaux de M. LorioU sont poétiques, son style est plein de réminiscences de la Bible, d'Homère, de Virgile, plusieurs de ses pages rappellent Chateaubriant et les Natchez ; mais est-ce que les peuples enfants de l'Afrique, au milieu desquels il nous promène, ne nous reportent pas par bien des côtés aux premiers âges de l'humanité ? Est-ce que ces explorations entreprises dans un but de civilisation et de progrès, ces vies d'aventures et de dangers, où l'homme est à chaque instant aux prises avec la mort, sauraient être racontées d'un cœur froid ? Et les grands lacs, les jungles immenses, les forêts inextricables, toute cette nature vierge, que l'œil de l'Européen avait à peine entrevue jusque-là, est-il possible d'en parler sans mêler à ses descriptions un grain de poésie ? M. LorioU en a mis à profusion ; il a bien fait, car toutes ces choses sont éminemment poétiques.

M. LorioU s'est surtout attaché à voir le grand côté des choses : il a le sentiment de l'au-delà. La nature, quelque belle qu'elle soit, ne lui suffit pas ; au-dessus de la nature, il voit l'humanité, l'humanité si abominablement pressurée, décimée, écrasée dans tout un immense continent ; il voit des millions d'êtres humains massacrés chaque année pour satisfaire la cupidité ou la débauche

d'un petit nombre, des villages entiers voués à l'incendie et au carnage pour fournir quelques esclaves, les chemins semés des os des malheureux que la faiblesse ou même le caprice de leurs ignobles conducteurs ont empêchés de suivre la triste caravane. Après les grands explorateurs du continent noir ; après les Liwingstone, les Lavigerie, les Pères Blancs, missionnaires de l'Afrique, après Léon XIII lui-même, il dénonce au public cette hideuse plaie de l'esclavage, qui, suivant le mot de Liwingstone, n'est pas susceptible d'exagération, tant elle est horrible.

Il avait commencé par s'attacher aux pas de Liwingstone. Il est sûr qu'un tel héros avait de quoi tenter un esprit ami de l'humanité. Liwingstone, simple rattacher de laine, qui, par son caractère, bien plus que par son talent, s'élève au niveau des grands hommes de son siècle ; Liwingstone, conquérant pacifique, qui repousse les procédés de la violence et ne veut qu'une chose, propager par la persuasion, au prix des plus incroyables fatigues, la connaissance et le règne de Jésus-Christ.

Mais Liwingstone lui-même est-il autre chose qu'un précurseur ? Il était isolé et n'avait ni compagnons, ni successeurs ; il était protestant et ne possédait qu'une vérité incomplète. Les sauveurs que l'Afrique attend, ce sont les missionnaires catholiques ; les missionnaires, qui sont une institution et non un homme ; les missionnaires, qui comptent autant de héros que d'individus ; qui ne sont jamais plus heureux que le jour où ils peuvent donner leur vie pour leur œuvre, sûrs que leur sang ne demeurera pas infécond, que la place qu'ils laissent ne restera pas inoccupée.

Nous parlons ici du salut de l'Afrique, sans distinguer la question religieuse de la question de l'esclavage ; c'est qu'en effet elles n'en font pour ainsi dire qu'une seule. Qu'on suppose l'Afrique devenue chrétienne, et l'on n'y conçoit même pas ces chasses à l'homme qui sont aujourd'hui sa honte et son malheur. Du reste, cette question de l'esclavage, qu'on peut appeler la grande question du XIX^e siècle, est très complexe et il n'est personne qui ait le droit de s'en désintéresser. L'honneur de Mgr Lavigerie est, après l'avoir ouverte et révélée devant l'opinion, d'avoir formé les ouvriers d'avant-garde et de dévouement, les plus capables de la résoudre. Tout le monde assurément n'est pas disposé à devenir missionnaire et à offrir sa vie pour

les sauvages ; mais tout le monde au moins peut et doit donner un peu de son cœur, et aussi un peu de son argent, pour aider cette œuvre sympathique entre toutes.

Un pays grand comme l'Europe ne s'explore et ne s'évangélise pas sans beaucoup d'argent ; ceux qui le fournissent ont encore la tâche la plus facile. Entre le missionnaire et le bailleur de fonds se place, comme un trait-d'union, le publiciste ; c'est le rôle qu'a pris M. Lorient. Il s'est indigné contre l'esclavage africain et il a pris à tâche de répandre autour de lui sa noble indignation. Sous ce rapport, son livre est plus qu'une parole éloquente, il est une action, et c'est là assurément son principal mérite. Que seraient à ses yeux ses plus belles pages, si elles n'avaient pour aboutissant une œuvre à soutenir, et la plus magnifique, la plus désirable, la plus nécessaire des œuvres, la régénération par l'Évangile de tout un continent, la liberté d'une foule de peuples. Il serait heureux si son livre pouvait susciter un missionnaire ; il peut être sûr au moins qu'il suscitera bien des générosités.

Ce sera, espérons-le, l'œuvre et l'honneur du XIX^e siècle de rayer enfin de la surface de la terre la plaie de l'esclavage qui la souille depuis si longtemps. Dieu offrait de pardonner aux villes coupables en faveur de dix justes ; qui sait si l'extinction de l'esclavage et l'apostolat de l'Afrique ne sera pas notre salut et la rédemption des lâchetés et des hontes au sein desquelles nous nous traînons. Le siècle, qui aura rendu à la liberté des millions d'êtres humains et aura ouvert devant eux les voies de la vérité divine, ne saurait être irremédiablement condamné. Il lui sera beaucoup pardonné parce qu'il aura fait beaucoup de bien.

H. BEAUDOUIN.

Notice sur les travaux scientifiques du R. P. Duparquet, missionnaire en Afrique, par M. l'abbé LETACQ. — Argentan, imprimerie du Journal de l'Orne, 1890.

Nous parlions, il y a un instant, des missions d'Afrique ; nous sommes heureux d'y revenir, afin de rendre un juste hommage d'admiration à un de nos compatriotes de l'Orne, le R. P. Duparquet, religieux de la congrégation du Saint-Esprit.

Le P. Duparquet, né à Laigle en 1830, a passé en Afrique la

plus grande partie de sa carrière apostolique. Il y fut envoyé, sur sa demande, dès 1855, aussitôt après qu'il eut été ordonné prêtre et qu'il eut prononcé ses vœux ; il y a terminé ses jours en 1888, et c'est à peine si, dans l'intervalle, il est revenu quelques années en France, afin de rétablir sa santé ébranlée par la fatigue et les terribles climats de Zanzibar, de l'Afrique centrale et du Congo.

Le P. Duparquet ne fut pas seulement, en bon et saint missionnaire qu'il était, un zélé prédicateur de l'Évangile, et même un ardent promoteur de la civilisation et de l'influence française chez les nègres ; à l'exemple de beaucoup de ses confrères, il fut aussi un géographe, un naturaliste, un botaniste surtout, vérifiant ainsi cette parole de l'Évangile, qu'à la recherche du règne de Dieu, s'ajoutent en surcroît une foule de biens qui, pour être d'un ordre inférieur, sont néanmoins très précieux. Cet accessoire, à lui seul, suffirait à faire la gloire et l'honneur d'une vie moins occupée des choses célestes. C'est même uniquement, à titre de savant, que M. l'abbé Letacq nous présente son héros dans sa très intéressante et trop courte notice. Qui n'admirerait avec lui le modeste missionnaire qui, au milieu des fatigues de son apostolat, savait trouver du temps pour dresser des cartes de régions inexplorées, rédiger des observations sur la configuration et la nature du sol, sur la température et le climat, sur les mœurs des habitants, sur la faune et surtout sur la flore des pays qu'il parcourait, collectionner des insectes, recueillir et préparer tout un herbier ? Rien que la liste des plantes qu'à diverses reprises, il a envoyées au Muséum de Paris ne comprend pas moins de 1372 espèces, les unes déjà connues, les autres entièrement nouvelles.

Les cartes et les divers travaux scientifiques du P. Duparquet sont, pour la plupart, dispersés dans le journal *Les Missions catholiques* et dans le *Bulletin de la Société de Géographie* ; ses catalogues de plantes, restés manuscrits, sont conservés au Muséum à Paris.

H. BEAUDOUIN.

HISTOIRE DE FALAISE (*sergenteries de la vicomté, armorial et noblesse*),
par M. Amédée MÉRUEL. — *Bellême, G. Levayer, 1890, in-12,*
491 pages.

Ce joli volume continue la série des publications que, depuis

longtemps déjà, M. Amédée Mériel consacre, avec tant de fidélité, à l'histoire de Falaise. Falaise, à l'heure où les marques provinciales vont s'effaçant de tous côtés, garde peut-être, en dictons et en souvenirs, le blason normand mieux qu'aucune autre ville de notre contrée La Guibray, les Lanternes et l'Étrenne mignonne — un gros morceau de papier à fleurs plié en deux sur une infinité de versiculets — sont célèbres aujourd'hui dans toute la France, comme choses très caractéristiques de la Normandie d'autrefois. Les fameuses lanternes, M. Mériel en a fait le sujet d'une comédie ; la vieille Guibray, il nous y a conduits dans un opuscule tout rempli d'anecdotes ; l'Étrenne mignonne, il en a donné l'histoire et la bien curieuse bibliographie (1). Ses études falaisiennes doivent donc être précieusement conservées dans nos collections de livres normands. Et, parmi elles, nulle n'a, peut-être, plus d'intérêt pour nous que celle dont nous avons à parler aujourd'hui, puisque la plupart des paroisses qui y sont mentionnées (sergenteries de la Ferté-Macé et de la Forêt-Auvray, du Houleme et de Briouze) sont actuellement des communes du département de l'Orne.

Comte G. DE CONTADES.

Archives du Calvados. — Rapport de l'archiviste.

La loi du 5 brumaire an V, constitutive des Archives départementales, prescrivant de rassembler au chef-lieu du département tous les titres et papiers dépendant des dépôts appartenant à la république, et la loi du 10 mai 1838 instituant les archivistes, lois suivies de nombreuses circulaires ministérielles explicatives, devaient enrichir le dépôt central des livres, manuscrits, cartulaires, états, catalogues et papiers déposés aux greffes, en vertu des lettres-patentes en date du 27 novembre 1789 ; mais pendant longtemps encore, les prescriptions législatives et ministérielles ne furent pas exécutées d'une manière absolue, et nous nous rappelons avoir jadis compulsé des titres précieux et ignorés répandus sans ordre sur le plancher des greniers du Palais de Justice et qui n'étaient d'ordinaire appréciés que par les rongeurs. Combien la science a-t-elle vu ainsi disparaître de manuscrits et de titres oubliés par suite de l'incurie administrative ? La concentration

(1) LA LANTERNE DE FALAISE, comédie-vaudeville, *Argentan, imp. du Progrès*, 1882 ; HISTOIRE DE FALAISE (Foire de Guibray), *Bellême, Levayer*, 1882 ; Notice historique sur le *Cadeau des Muses* ou *Étrenne mignonne* (Publiée dans le *Cadeau des Muses*, pour l'année 1886).

des archives devenue de nos jours plus complète par suite des progrès et des exigences de la science a constitué une œuvre de salut dont les résultats ont dépassé toutes les prévisions ; cette mesure plus appréciée a provoqué des dons nombreux de la part des archéologues, des lettrés et des chercheurs désireux de protéger leurs découvertes contre la destruction ou de faciliter aux savants de fructueux renseignements ; aussi les rapports annuels des archivistes offrent-ils un réel intérêt : ces documents renferment des résumés bibliographiques précis et circonstanciés ; ils présentent le catalogue des nouvelles richesses historiques, statistiques, administratives mises à la disposition des archéologues, des économistes, des administrateurs ; c'est ainsi que l'archiviste du Calvados constate dans son rapport que l'année qui vient de s'écouler a procuré au département des liasses de papiers très anciens, tels que des titres remontant à 1317 sur l'abbaye de Troarn et des dons importants parmi lesquels se font remarquer les travaux du savant et infatigable archiviste de l'Orne, M. Duval, qui, ainsi que M. Armand Bénét, archiviste du Calvados, consacre sa vie à une œuvre de reconstitution scientifique ; comme dans le Calvados en effet, les Archives de l'Orne ont acquis, en 1890, des pièces importantes, parmi lesquelles figurent un parchemin en date de 1436, retraçant les vexations subies par les habitants de Bellême pendant l'occupation anglaise. Le classement des pièces anciennes, travail méthodique et laborieux, témoigne également, dans notre département, des persévérants efforts de l'archiviste qui a terminé le premier volume sommaire (série H) des archives ecclésiastiques ; cet ouvrage est précédé d'une introduction explicative dont le mérite a provoqué, de la part du Ministre de l'Instruction publique, une lettre de félicitations adressée à son auteur. Lorsque le temps et l'espace auront permis à ces hommes de science de terminer l'inventaire et le classement de ces nombreux monuments qui ont encombré de tous temps les salles de dépôt des archives, la ville d'Alençon comme la ville de Caen, attirant les érudits par ses richesses historiques, deviendra, elle aussi, ville de sagesse.

M. LE NEUF DE NEUFVILLE.

La *Société des Antiquaires de Normandie*, dans sa séance administrative du 5 décembre 1890, a nommé Directeur, pour l'année 1891, M. Gustave LE VASSEUR. La *Société Historique de l'Orne* est heureuse de l'honneur fait à son Président. Elle peut, jusqu'à un certain point, regarder cet honneur comme lui étant fait à elle-même. M. Gustave LE VASSEUR succède à M. Léopold DELISLE : l'union de ces deux noms est assurément de nature à inspirer à notre Société une légitime fierté.

Comptes de l'Année 1890.

RECETTES

| | |
|--|----------------------------|
| En caisse au 1 ^{er} janvier 1890..... | 2.033 fr. 26 |
| 210 cotisations, année 1890..... | 2.519 95 |
| 4 id. années 1888 et 1889..... | 48 » |
| Vente de 9 Cartulaires de la Trappe.... | 68 60 |
| id. de Volumes.. | 35 75 |
| Remboursement sur les avances faites pour la réunion à Domfront..... | 7 » |
| Balance d'intérêts de banque..... | 52 20 |
| TOTAL des Recettes..... | <u>4.764 fr. 76</u> |

DEPENSES

| | |
|---|----------------------------|
| Impression de 4 Bulletins et frais d'envoi aux Sociétaires..... | 2.348 fr. 85 |
| Solde de l'impression du Cartulaire..... | 994 25 |
| Dépenses du Secrétaire..... | 55 45 |
| id. du Bibliothécaire..... | 53 40 |
| Frais de reliures..... | 48 70 |
| Abonnement à la Bibliographie de la France.... | 10 » |
| Timbres quittance et frais de recouvrement..... | 72 54 |
| Dépenses diverses..... | 13 85 |
| Indemnités aux Concierges des Mairies d'Alençon et de Mortagne..... | 55 » |
| TOTAL des Dépenses..... | <u>3.652 fr. 04</u> |
| Balance en caisse au 31 décembre 1890..... | 1.112 72 |
| TOTAL égal aux Recettes.... | <u>4.764 fr. 76</u> |

PROCÈS-VERBAL

Séance du 24 Mars 1891.

PRÉSIDENTENCE DE M. DE LA SICOTIÈRE

Désignation des délégués aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne et des Sociétés des Beaux-Arts à l'École des Beaux-Arts, du 19 au 22 mai 1891. Sont nommés, pour les Sociétés savantes, MM. de La Sicotière, Duval et Beaudouin ; pour les Sociétés des Beaux-Arts, MM. Le Vavasseur et Lorient.

Acceptation d'échange des publications avec la Société archéologique du Midi de la France, ayant son siège à Toulouse.

Démissions de MM. le commandant de Beauchêne, Marchand, maire d'Alençon, et Gaston Clouet.

Notification du décès de M. l'abbé Marière.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE [DU 12 JANVIER 1891

1° Publications individuelles.

1. *Inventaire-Sommaire des Archives départementales antérieures à 1789*, rédigé par M. L. Duval, archiviste de l'Orne. — *Archives ecclésiastiques*, série H, n° 1-1920. — *Abbayes d'hommes*, tom. 1^{er}, 1 vol. in-4°.

2. *Annuaire de l'Orne pour 1891*, édité par M. L. Duval, 1 vol. in-12.

3. *Conseil général de l'Orne*, session d'août 1891, 1 vol. in-8°.
4. *La France pendant la Révolution*, par M. le vicomte de Broc, 2 vol. in-8°.
5. *Fragments sur l'histoire civile de la ville épiscopale de Sées*, par M. L. Duval. Brochure in-8°.
6. *Documents et notes pour l'histoire de l'industrie textile dans la région de Flers*, recueillis par M. J. Appert. Brochure in-8°.
7. *Les Franchises de Domfront. Extrait du Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Lonlay*. — Texte, commentaire et fac-simile. Publié par M. J. Appert. Brochure in-8°.
8. *Rapport sur les publications historiques relatives au département de l'Eure et parues en 1889*, par M. L. Regnier. Brochure in-8°.
9. *Le Tonkin financier*. Brochure in-8°.
10. *Sculptured anthropoid ape heards, New-York*, fascicule in-4°.

2° *Publications collectives.*

1. *Bibliographie de la France*. Année 1890.
2. *Analecta Bollandiana*, t. IX, fasc. 4, 1890; t. X, fasc. 1, 1891.
2. *Mémoires de la Société d'Agriculture, etc d'Angers*. Année 1890, 1 vol. in-8°.
4. *Mémoires de l'Académie des Sciences, etc. de Caen*. Année 1890, 1 vol. in-8°.
5. *Bulletin de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, juillet-septembre et octobre-décembre 1890, 2 fascicules.
6. *Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, t. VII, 1890, 1 vol. in-8°.
7. *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Mémoires*, 1890.
8. *Société historique et archéologique du Maine*. Année 1890, 2 vol. in-8°.
9. *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 1^{er} trimestre de 1891.

10. *Bulletin de la Société archéologique de Nantes. Année 1889.*
11. *Bulletin de la Société normande de Géographie, novembre-décembre 1890.*
12. *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie, 1890, pages 93 à 137.*
13. *Revue des Provinces de l'Ouest, janvier et février 1891.*
14. *Bulletin de la Société d'Agriculture, etc. de la Sarthe, 1890, 4^e fascicule.*
15. *Bulletin de la Société d'Histoire ecclésiastique de Valence, janvier à décembre 1890, 6 livraisons, plus une livraison supplémentaire.*
16. *Bibliographie universelle, décembre 1890.*
17. *Bulletin de l'amateur des livres anciens, novembre-décembre 1890.*

Séance du 8 Avril 1891

PRÉSIDENCE DE M. LE VAVASSEUR

M. de La Sicotière fait don à la Société de son portrait. Ce portrait sera placé dans la salle des séances, et au-dessous sera suspendu un exemplaire en bronze de la médaille offerte par la Société à son vénérable président honoraire.

M. de Charencey fait une communication très intéressante sur quelques étymologies basques.

OUVRAGES REÇUS DEPUIS LA SÉANCE DU 24 MARS 1891

1^o Publications individuelles.

1. *Hugues Qéru de Fléchelles, dit Gaultier - Garguille, comédien et chansonnier, par M. de La Sicotière. In-8°, 1890.*

2. *Congrès international d'agriculture à Paris, en 1889. Rapports de la 6^e section.* Don de M. de La Sicotière. In-8°, 1889.

3. *Célébrités parlementaires. Duchesne de La Sicotière, sénateur.* Plaquette, in-8°, 1890.

2° *Publications collectives*

1. *Association artistique et littéraire de Bretagne. Annuaire et statuts.* In-8°, 1890. Don de M. Vérel.

2. *Même association. Pose d'une inscription sur la maison d'Hippolyte Lucas, à Rennes.* In-8°, 1891. Don de M. Vérel.

3. *Société normande de Géographie. Janvier-février 1891*

4. *Check list of publications of the Smithsonian institution.* July, 1890. Washington, 1890.

5. *Annual report of the curator of the museum of American Archæology in connection with the Universiti of Pennsylvania.* Vol. 1, n° 1. Philadelphie, 1890.

L'ABBAYE ET LE PRIEURÉ

DE

MOUTIERS-AU-PERCHE

(ANCIEN CORBION)

(Suite).

LE PRIEURÉ

DEPUIS LE XII^e SIÈCLE JUSQU'À NOS JOURS

Le temps acheva l'œuvre des Normands et détruisit dans les deux siècles qui suivirent ce que leur fureur avait épargné. Cependant la mémoire de saint Laumer vivait toujours dans le pays et le souvenir des pieux cénobites qui avaient sanctifié la contrée ne restait pas oublié. Il ne fallait plus songer en présence du florissant monastère de Blois à la reconstitution de celui (de Corbion, et pourtant on ne pouvait abandonner complètement le berceau de la communauté ; on en fit un prieuré conventuel (1) et on lui fit tenir le premier rang parmi ceux qui dépendaient de Saint-Laumer de Blois.

(1) Il y avait deux sortes de prieurés : conventuels et simples. Le prieuré conventuel était habité par un certain nombre de religieux (trois au moins suivant la règle), qui avaient charge d'âmes ; le prieuré simple, au contraire, n'avait ni conventualité, ni charge d'âmes, mais seulement un prieur chargé de l'administration du prieuré. Beaucoup de prieurés, conventuels dans le principe, plus tard devinrent simples, par suite du défaut de religieux, et mis en commende. Tel fut au xvii^e siècle celui de Montiers.

Rotrou le Grand, comte du Perche, voulut avoir l'honneur de relever le monastère de ses ruines ; vers la fin du onzième siècle, il entreprit cette belle œuvre, fit reconstruire les bâtiments nécessaires à la destination que devait avoir cette maison et la dota richement ; puis, quand tout fut prêt, on envoya de Blois une colonie de religieux qui devaient continuer dans le pays les pieuses traditions de leurs prédécesseurs (1098 ou 99). En 1107, Maurice, abbé de Blois, ayant appris que le pape Paschal II était en France (1), lui envoya l'état du monastère et de ses dépendances le priant de vouloir bien ratifier, ce que les rois de France, les comtes de Blois et autres seigneurs avaient donné à saint Laumer.

Par une bulle expresse, le pape confirma Maurice dans sa dignité d'abbé et unit tous les prieurés et membres dépendant de Saint-Laumer de Corbion à Saint-Laumer de Blois (2). De ce fait, Corbion ressortit à l'avenir du monastère de Blois et perdit son nom primitif pour désormais prendre celui de Moutiers (Monasteria). Une vingtaine de religieux l'habitèrent ; et jusqu'aux guerres de religion, il resta en belle prospérité ; le Cartulaire (3)

(1) Paschal II était venu en France se plaindre à Philippe I^{er} des entreprises de Henri V, empereur d'Allemagne, sur les droits de l'Église au sujet des investitures ; il se trouvait à Marmoutiers quand l'abbé Maurice s'adressa à lui ; par dévotion, il était allé visiter le tombeau de saint Martin à Tours.

(2) *Paschalis episcopus, servus servorum Dei dilecto in Christo filio Mauricio, abbati monasterii Sancti Launomari, ejus denique successoribus regulariter promovendis in perpetuum. . . .*

. . . . Quia dilectio vestra, ad portum apostolicæ sedis confugiens, ejus tuitionem debita devotionem requisivit, nos supplicationi tuæ clementer annuimus, et beati Launomari monasterium cui, Deo auctore, præsidet, decreti presentis autoritate munimus, quod manasterium videlicet penes oppidum Blesense situm tam à Radulpho quondam rege quam à Carolo et Ludovico, Francorum regibus, multis possessionibus et bonis ditatum esse dignoscitur, per præsentis igitur privilegii paginam, apostolica autoritate statuimus ut quæcumque ab eisdem regibus sen ab aliis viris fidelibus, de jure proprio, vestro beati Launomari monasterio concessa sunt, firma vobis vestrisque successoribus illibata permaneant. . . .

. . . . Datum apud Majus monasterium, quarto nonas aprilis, anno millesimo centesimo septimo (2 avril 1107) pontificatus autem domini Paschalis secundi papæ octavo. (Bulle inédite publiée par Noël Mars).

(3) L'original de ce Cartulaire est à Blois. M. de La Sicotière a pu s'en procurer une copie qui fut faite avec la plus grande exactitude, en 1857, par l'archiviste de Loir-et-Cher, Alfred de Martonne. C'est de cette copie que nous nous sommes servi. Nous remercions M. de La Sicotière, de l'obligeance qu'il a eu de vouloir bien nous la confier ; nous apprenons que ce Cartulaire inédit va être publié par les soins de MM. de Romanet et Tournouër, dans les « Documents sur le Perche », publication appelée à rendre les plus grands services pour l'étude de notre contrée.

de cette maison nous la montre aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles en possession de revenus nombreux et importants. Nous allons à l'aide de ce cartulaire et de quelques autres pièces parcourir l'histoire de ce prieuré jusqu'à sa complète destruction.

Nous pouvons très probablement supposer, quoique nous n'en ayons aucune preuve bien positive, que, pendant les deux siècles qui suivirent la destruction du monastère de Corbion, les moines de Saint-Laumer de Blois continuèrent de toucher les revenus des terres qui en dépendaient ; une partie de ces revenus contribua à former la mense du nouveau prieuré. La charte de Paschal II dont nous avons parlé, celle d'Honorius III conçue dans les mêmes termes (1224) et celle d'Innocent IV (1245) nous donnent la liste complète de toutes les possessions du monastère à cette époque ; elle est assez intéressante pour que nous reproduisions ici au moins la partie qui semble concerner davantage notre prieuré. En comparant avec la liste du Pouillé de 1646 que nous donnerons plus loin, on verra qu'au moyen âge le monastère possédait déjà presque tous les revenus que nous lui voyons quatre siècles plus tard, en particulier les possessions du Perche ; que, par conséquent, c'est à Corbion que furent donnés tous ces biens et que le monastère de Blois ne fit qu'en jouir sans y ajouter beaucoup.

Après avoir énuméré ce qui se trouvait situé au diocèse de Chartres dans le Blésois et le Vendomois, la charte d'Innocent en arrive à ce qui nous touche principalement :

. . In Episcopatu Carnotensi. . .

Ecclesiam Sanctæ Mariæ de Monte Arandi.

(L'église de N. D. de Mont-Arou, c'est l'église actuelle de Moutiers située sur le mont Arou et qui, déjà, était construite à cette époque au moins dans la partie romane. L'église du prieuré était dédiée à saint Laumer et l'église paroissiale à la Sainte Vierge. Nous verrons plus loin ce que décida l'évêque de Chartres au sujet de ces deux églises).

Ecclesiam Sancti Germani de Regimalasto cum appenditiis suis.
(Saint-Germain de Regmalard et ses dépendances).

. . De Dorcello cum pertinentiis suis.

(Dorceau, canton de Regmalard).

. . . De Candato cum capella Riveriaci oppidi et pertinentiis suis.

(Condé, canton de Regmalard. La chapelle de Riveray, dédiée à saint Jean, était située sur la commune actuelle de Condé-sur-Huisne ; cette chapelle a échappé à toutes les révolutions ; elle a une crypte à voûte ogivale qui devait être le lieu de sépulture des sires de Rivray. Elle est appuyée sur une motte gallo-romaine où j'ai retrouvé quelques fragments de poterie samienne et plusieurs silex, et qui ne manquerait pas de donner des fouilles intéressantes).

Ecclesiam de Bertuncellis cum appenditiis suis.

(Bretoncelles, canton de Regmalard).

Ecclesiam Sancti Hilarii cum capella Vallis-Pilonis et cæteris appenditiis suis.

(Vaupillon, canton de La Loupe (Eure-et-Loir).

Ecclesiam de Condancello cum capella Villeriaci oppidi et appenditiis suis.

(Condeau et la chapelle de Villeray, canton de Regmalard).

Ecclesiam de Mano.

(Manou, canton de La Loupe (Eure-et-Loir).

... De Bizo. (Bizou, canton de Longny).

Villam Sancti Angeli cum ecclesia et appenditiis suis.

(Saint-Ange, canton de Châteauneuf-en-Thimerais (Eure-et-Loir).

Blesivicum cum ecclesia et appenditiis suis.

(Blévy, canton de Châteauneuf-en-Thimerais (Eure-et-Loir).

Lupivillare cum ecclesia et appenditiis suis.

(Louvilliers-lès-Perche, canton de Senonches (Eure-et-Loir).

Lovilla in Pertico, Pouillé de 1250).

Villam novam cum appenditiis suis.

(Peut-être la Ville aux Nonains, près Senonches (Eure-et-Loir). Rien de certain sur la position de cet endroit, j'admettrais cependant comme plus probable « Neuville Lamare » patrie de Saint-Laumer au canton actuel de Dreux).

Ecclesiam Sancti Martini de Loviis cum appenditiis suis.

(Laons, canton de Brezolles (Eure-et-Loir).

Villam Isleam cum ecclesia et appenditiis suis.

(Saint-Michel d'Ilou, commune de Dampierre-sur-Avre, canton de Brezolles (Eure-et-Loir).

In episcopatu Ebrotcensi.

Drosuicum villam cum appenditiis suis.

(Droisy, canton de Nonancourt (Eure).

Cella Sancti Sulpitii, juxta Aquilam oppidum positam, cum tota ejus decima in mercatis, censibus, furnis, molendinis, nemoribus, pecoribus et cæteris appenditiis ;

(Le prieuré conventuel de Saint-Sulpice-sur-Rille, canton de Laigle).

Ecclesiam Sancti Martini, Sancti Michaëlis, Sanctæ Mariæ de Raio.

(Saint-Martin de Laigle, Saint-Michel la Forêt, Ray, canton de Laigle).

Ecclesiam Sancti Martini de Oculata, Sancti Leodegarii cum pertinentiis suis.

(Saint-Martin et Saint-Léger d'Ouilly qui, plus tard, firent partie de l'évêché de Lisieux, canton de Lisieux (Calvados).

In episcopatu Cenomanensi

Villam Seliacum cum ecclesia Sancti Petri de Ferciaco.

(C'est la villa de Cellé dont nous avons parlé précédemment aujourd'hui dans le canton de Savigny (Loir-et-Cher) et Farcé ou Fercé dans le canton de Brulon (Sarthe).

Cellam Sanctæ Mariæ de Mamerto.

(Prieuré conventuel de Mamers (Sarthe). D'après Mars, il fut donné à Corbion en 878. C'était un prieuré aussi important que celui de Moutiers, ayant de nombreux et riches revenus. Jusqu'aux guerres de religion, il y eut toujours vingt religieux ; depuis, il n'y en eut que six en comptant le prieur claustral et le sacristain qui avaient deux offices à part. Jusqu'à sa sécularisation, les prieurs de Farçay et de Cellé résidaient à Mamers pour y vivre plus régulièrement).

In episcopatu Sagiensi.

Ecclesiam Sancti Martini cum villa et pertinentiis suis.

(Cette église de Saint-Martin doit être celle de Réveillon qui a toujours dépendu de Blois et qui est dédiée à Saint-Martin, canton de Mortagne (Orne).

... Sancti Germani de Cimiliaco cum pertinentiis.

(Saint-Germain de Chemilly, canton de Bellême).

Sancti Petri de Corscaldo cum pertinentiis suis et Sancti Petri de Bruccolis ecclesias cum pertinentiis suis.

(Courcerault, canton de Nocé, au xvii^e siècle « de Curia Suraldi » ; nous verrons qu'un Guillaume de Courcerault fut

prieur de Moutiers à l'époque où fut expédiée la bulle d'Innocent IV (1245 et 1234).

Saint-Pierre de Brezolettes que Dupré a, par erreur, indiqué sous le nom de Burelotes au canton de Nocé, se trouve dans le canton de Tourouvre (Orne). Le Pouillé de 1646 le classe dans l'archidiaconé de Bellesme et non dans celui de Corbon, quoique les paroisses environnantes comme Champs, Lignerolles, Saint-Ouen-de-Sécherouvre fassent partie de ce dernier; d'un autre côté des paroisses limitrophes de Bellême sont données comme du ressort de Corbon, par exemple, Suré, Chemilly, la Perrière. D'après MM. Le Prévost (Anc. Div. Terr. de la Normandie) et L. Duval (Essai sur la topographie ancienne du département de l'Orne), l'archidiaconé de Bellême aurait compris les doyennés de Bellême et de la Perrière, démembrement de l'archidiaconé de Corbon postérieur au x^e siècle. Comment alors, dans le classement du Pouillé de 1646, La Perrière fait-elle partie de Corbon et comment Saint-Germain-des-Groix, Condeau et Brezolettes de l'archidiaconé de Bellême? De quel côté se trouve l'erreur, nous ne saurions le préciser. Mais nous sommes porté à admettre beaucoup d'inexactitudes dans le pouillé en question. Une entr'autres nous a frappé. Dans la partie Sud-Ouest du Perche, l'Huisne faisait, on le sait, le partage des diocèses de Sées et de Chartres, la rive droite était à Sées celle de gauche à Chartres. Condeau était comme aujourd'hui situé sur la rive droite et par conséquent appartenait à Sées. Or le pouillé nous place le prieuré de Condeau dans le diocèse de Chartres et l'église de Condeau dans le diocèse de Sées; comme nous savons, que le prieuré et l'église étaient situés sur la rive droite, il faut reconnaître qu'il y a erreur manifeste).

Nous ne citerons pas les possessions des diocèses de Paris, Sens et Clermont, elles n'ont aucun rapport avec notre prieuré et ce que nous avons cité suffit pour donner une idée de l'importance de la maison de Blois et du prieuré de Moutiers dans notre pays. Nous dirons plus loin lesquels de ces revenus retournaient spécialement à Moutiers. Le cartulaire va d'ailleurs nous donner de précieux renseignements sur les biens-fonds et les rentes de ce prieuré, nous y retrouverons des donations et transactions intéressantes, des noms connus dans l'histoire de notre contrée et quelques notions topographiques sur les environs de Moutiers.

Nous ferons l'analyse de chaque charte en l'accompagnant de quelques notes ; nous ne pouvons d'ailleurs mieux faire l'histoire du prieuré à cette époque qu'en parcourant ce précieux document (1).

La première charte est un accord entre le seigneur de Regmalard et le prieur de Moutiers ; elle n'a pas de date, mais son style (elle est écrite en français) nous la fait facilement placer au XII^e siècle ; et si nous considérons que le prieuré de Regmalard fut fondé en 1093, nous pourrions peut-être y voir la fondation de ce prieuré et le seigneur en question ne serait probablement autre que Paten de Regmalard. (N^o 1. — Pas de date).

Don de la justice de toute la terre du prieuré de Moutiers et de toutes les coutumes et exactions, fait par le seigneur du Perche Rotrou IV.

Marchant sur les traces de son père, Rotrou IV fait don aux religieux de la chapelle du Pas-Saint-Laumer et de quatre arpents de terre autour, il les exempte de toutes charges envers sa personne et ses descendants, sauf trois journées de travail pour la réparation des fossés de Riveray. Cette charte a été publiée par René Courtin. L'expression, dont on s'est servi pour désigner le Pas-Saint-Lhomer, a donné lieu, je crois, à une fausse interprétation de la part de M. Gouverneur (Essais historiques, p. 215). Il traduit par « vicairerie » ces mots « vicariam capellæ Sancti Launomari ». Il est peu croyable que le Pas-Saint-Lhomer ait été le centre d'une vicairie. La vicairie, viguerie ou centène (ressort ou juridiction du centenier) était, on le sait, une subdivision gallo-franque du « pagus ». Le Pas-Saint-Lhomer eût donc été le centre d'une division du « Pagus Dorcassinus », ce qui n'est pas probable ; nous n'en connaissons aucune preuve ; il est beaucoup plus simple de traduire le mot « vicariam » par l'expression actuelle « desserte ». Rotrou donna aux religieux la desserte de la chapelle du Pas-Saint-Lhomer avec quatre arpents de terre autour pour son entretien. (N^o 2. — 1159).

(1) Je ne suivrai pas l'ordre du Cartulaire, mais je classerai les chartes par rang d'ancienneté.

De la justice de la Lemendière, comme le prieur y a toute justice.

La Lemendière est aujourd'hui un village de la commune du Mage (canton de Longny), on écrit l'Allemandière ; ce village est à deux kilomètres de l'ancien prieuré. (N° 3. — 1199).

Accord avec le curé de Vaupilon.

Les religieux dtmaient sur Vaupilon, canton de La Loupe (Eure-et-Loir); un différend s'étant élevé à ce sujet avec le curé Raoul, Guillaume, pro-chancelier de Chartres, arrange les choses à l'amiable devant le curé et Garnier de Mons qui représente les religieux (Mons est un village de Bretoncelles limitrophe de Vaupilon). (N° 27 — 1204).

Littera translationis ecclesie de Monasteriis in ecclesiam prioratûs.

L'église du prieuré devient église paroissiale. L'église de N.-D. de Mont-Arou (de Monte Arandi), qui est l'église actuelle, est située sur le versant du coteau et son abord est très difficile ; la pente variant, comme nous l'avons vu, de 47 mètres entre le ruisseau et le sommet du coteau (Signal de Moutiers) 189^m à 236. D'un autre côté au XIII^e siècle, le bourg était concentré autour du prieuré sur la Corbionne ou Sommette ; l'église se trouvait donc isolée sur la côte à un demi-kilomètre de la localité (1). Pour parer à ces inconvénients, Regnault (Raginaldus), évêque de Chartres, sur l'avis de Thomas, archidiacre de Dreux, ordonne que les offices paroissiaux se feront dans l'église du prieuré, ainsi que les baptêmes, inhumations et mariages ; les fidèles pourront choisir entre l'ancien cimetière paroissial et celui des moines et le tout sans que ces derniers puissent molester le curé ni les paroissiens. Le curé exercera tous ses droits paroissiaux dans l'église du prieuré comme auparavant dans la sienne.

(1) Un pouillé de l'église de Chartres, connu sous le nom de « Livre Blanc », manuscrit du XIII^e siècle d'après Guérard, porte le nombre des habitants de Moutiers, en 1250, à 240 (Gouverneur. *Essais sur le Perche*, p. 75). En 1738, il y en avait 600 (Pouillé de 1738).

... Considerantes quàm remota sit ecclesia parrochialis ejusdem villæ (quæ Monasteria nuncupatur) et extra villam posita, ità quod à suo presbytero et à parrochianis suis prout deceret, nequeat visitari...

... Statuimus : ut in majori ecclesia monachorum de monasteriis, in altari videlicet crucifixi (le grand autel) a presbytero qui ibidem erit pro tempore divina officia perpetuo parrochiæ celebrentur, hora videlicet competenti, ita quod nec presbyter à monachis nec a presbytero monachi, in celebratione divinorum valeant molestari. Statuimus eciam ut prefatus presbyter in ecclesia monachorum tam in baptisteriis quam in nuptialibus, purificationibus et aliis ad parrochiam curam pertinentibus universa jura parrochialia exercent sicut primitus in remota ecclesia faciebat, volentes tamen ut cum parrochiani ad extrema devenerint vel in cimiterio monachorum vel in cimiterio extra villam constituto eligendi sepulturam liberam habeant potestatem... (N° 35. — Juillet 1204).

Achat d'une maison à Moutiers

Laurent Haie et Guillot, son frère, vendent ou plutôt louent (nous verrons plus loin l'acte de vente) au prieur une maison située entre le bourg et l'étang (inter vicum et stannum) pour 30 sous de monnaie courante au Perche payables chaque année à la Saint-Rémi. L'étang, dont il est ici question, est desséché, il ne reste plus que la réserve d'eau du moulin que les titres nomment « le grand moulin » magnum molendinum. (N° 29. — 1209).

Accord sur l'estang du Pas et des Augerez et aultres choses.

Hugues de Châteauneuf (Châteauneuf-en-Thimerais, Eure-et-Loir) s'était arrogé le droit de pêche dans ces deux étangs qui appartenaient aux religieux ; il reconnaît devant l'évêque d'Orléans et son archidiacre, députés par le pape pour juger la question, que les religieux de Saint-Laumer y ont tout droit et que, désormais, il les laissera jouir tranquillement de ces deux pièces d'eau. L'étang du Pas n'a été desséché qu'au commencement du siècle, on n'a aucun souvenir de celui des Augerez, village situé sur Moutiers dans la direction de Neuilly-sur-Eure. (N° 30. — 1217).

De decimis de Sicco Robore.

Gervais de Prulay passe sa dîme de Sécherouvre (Saint-Ouen-de-Sécherouvre, canton de Bazoches-sur-Hoène) à Alain-Langlois clerc, à la condition qu'il fera aux religieux trente sous de rente payables chaque année à la Toussaint. Il y eut deux Gervais de Prulay (commune de Saint-Langis, canton de Mortagne). Le premier prit part à la croisade en 1196. Entre lui et Gervais II dont il s'agit ici, il y eut Philippe qui fit une fondation à la collégiale de Toussaint de Mortagne, en 1214. (N° 42. — *Février 1218*).

Confirmation par l'abbé de Saint-Laumer d'un don fait à la Trappe par Guillaume, évêque de Châlons, comte du Perche.

Cette donation porte sur les bois du Fretay qui se trouvaient sur la commune de Brezolettes, canton de Tourouvre (Voir à ce sujet plusieurs chartes intéressantes du cartulaire de la Trappe, édition de la Société Historique de l'Orne ; S. de nemoribus, p. 450 et suivants). (N° 37. — 1220).

Pro priore contra presbyterum de Manou compositio.

Le doyen de Brezolles, chef-lieu de canton (Eure-et-Loir), devant les juges constitués par le Saint-Siège, à savoir l'évêque, le doyen et l'archidiaque de Lisieux, termine un différend survenu entre Eudes, curé de Manou, et le prieur de Moutiers, au sujet de la dîme ; le curé touchera tous les revenus pendant quatre ans moyennant cinquante sous de rente annuelle payable au prieur ; passé ce terme, tous les revenus appartiennent au prieur irrévocablement (Manou, canton de La Loupe, Eure-et-Loir). (N° 39. — 1223).

Accord entre le commandeur, le curé de Manou et le prieur de Moutiers.

Les Hospitaliers de Jérusalem (1) avaient fondé auprès de

(1) Les archives du bailliage de la Renardière en Manou nous ont conservé le nom de plusieurs commandeurs au siècle dernier : Armand-Louis-Joseph Foucault, de Saint-Germain-Baupré ; Emmanuel-Philippe de Brune ; Eustache de Vauquelin ; Anne ; Hilarion du Plessis ; Châtillon de Nonant ; Victor Férat d'Hérouville ; Rogres de Lusignan, de Champignelles ; Louis-Jérôme de Goujon, de Thuisy ; Jacques-Armand (Arch. d'Eure-et-Loir, B. 2931).

Manou un établissement qui a laissé son nom à un village aujourd'hui encore assez important, la Ville-Dieu. Les moines de Blois, à cause de leur droit sur l'église de Manou, réclamaient les droits paroissiaux sur la commanderie. On convint de partager ces droits en trois parts, l'une aux religieux de Saint-Laumer, l'autre aux hospitaliers, la troisième au prêtre qui desservirait la villa, mais le droit de sépulture serait maintenu à l'église de Manou; et aux fêtes annuelles, les Hospitaliers s'assembleraient à la paroisse de Manou pour y rendre les droits paroissiaux (jura parrochiala reddituri convenirent). Geoffroy, évêque de Chartres, et l'archidiacre Thierry sanctionnent ce partage.

Nous n'avons pas la date précise de la fondation de la Ville-Dieu de Manou, nous serions porté à l'admettre vers 1204, époque où Nicolas de Manou assista à la prise de Constantinople et de Damiette. (N° 17. -- Sans date).

Composition de la dîme au Bigot.

Le revenu de la dîme au Bigot, précédemment donné en prébende aux chanoines de Toussaint par Guillaume de Réveillon, sur la réclamation de l'abbé de Blois est résiliée entre les mains du prieur de Moutiers, en présence de S . . évêque de Séez.

Guillaume de Réveillon dota la collégiale de Toussaint en 1214 ; d'un autre côté, l'évêque de Séez, dont il s'agit ici, n'est autre que Sylvestre, neveu de Froger, précédemment évêque de Séez ; Sylvestre mourut en 1220, notre charte se place donc entre 1214 et 1220. (N° 28. — Sans date).

Don de quinze sous de rente pour entretenir une lampe sur le tombeau de Saint Laumer.

Gervais de Châteauneuf, fils de Hugues, confirme dix sous de rente annuelle et perpétuelle faite par son père pour l'entretien du tombeau de Saint Laumer et y en ajoute cinq autres, le tout à prendre sur la place de Regmalard, de la main du prévôt moitié à Noël, moitié à la Saint-Jean. Cette charte doit se placer entre 1220 et 1230. Le but de sa donation nous la rend intéressante, elle nous apprend que malgré que le corps de Saint

Laumer ne fût plus à Moutiers, cependant on y entretenait son tombeau avec beaucoup de dévotion. Noël Mars fait allusion à cette chartre en parlant de Moutiers : « La dévotion, dit-il, a été « si grande en ce prieuré que nonobstant que le corps de Saint « Laumer fût transféré à Blois, il s'est trouvé des personnes si « pieuses qui ont donné de quoi fournir de luminaire au sépul- « chre du saint patron comme l'on peut voir par une chartre de « 500 ans qui est gardée dans l'abbaye de Saint Laumer » (Hist. du Royal Monastère de Blois, p. 340). (N° 38. — Sans date).

Don de trois sous de rente à Culoisel.

Regnault Chesnel, chevalier (Raginaldus), du consentement de Margueritte, sa femme, et de Guillaume, son fils, fait une aumône annuelle de trois sous de rente à prendre sur une terre sise à Culoisel. Culoisel, aujourd'hui Culoiseau, est situé derrière le mont Arou, proche Moutiers. C'est une ferme et un moulin qui appartiennent à M. Bianchi. (N° 26. — 1228).

Chartre de Guérin, prévôt de Mortagne, échangeant avec Guérin de Comblot diverses terres sur le chemin de Mortagne à Bellavilliers pour six deniers annuels payables à la Saint-Remi. (N° 4. — 1228).

Comment le seigneur de Villeray est homme de foi de l'abbé de Saint-Lomer.

Hameric de Villeray avoue qu'il est homme lige de Saint-Lomer et d'Ernauld, abbé du monastère, pour son fief de Villeray et qu'il est tenu à hommage à chaque changement d'abbé comme ont fait ses aïeux. A Condé l'an 1202. Confirmation de cette lettre par G. . . évêque de Chartres. Blois 1230. (N° 24. — Novembre 1230).

Lettre du don de Macegacel et de XXX sous tournois de rente sur ledit lieu.

Guérin de Comblaut donne 30 sous de rente à prendre sur sa terre de Macegacel. Jean Barberote qui la cultive et ses héritiers sont chargés de payer cette rente à la Saint-Remi et à la Chandeleur; Guérin de Comblaut passe au monastère de Blois les titres de possession que Guérin, prévôt de Mortagne, lui avait donnés sur cette terre (Comblot, canton de Mortagne, Orne). (N° 12. — 1231).

Achat des dîmes de La Louppe.

Pierre de Pontgoin, prêtre, vend à l'abbé et au couvent de Blois la dîme qu'il avait sur la terre de La Louppe pour 40 sous tournois (Scellé du sceau de la curie de Chartres et certifié par maître Robert, official de la curie). (La Loupe, chef-lieu de canton, Eure-et-Loir).

Pontgoin, canton de Courville (Eure-et-Loir), ancienne maison de plaisance des évêques de Chartres. (N° 20. — Mars 1233).

Accord des dîmes de Bruerolles.

Hugues, seigneur de Corbon, fait un arrangement avec l'abbé de Blois ; celui-ci renonce à tout droit sur la terre de Brezolettes (Brueroletis) et Hugues du consentement de sa femme Béatrice, de ses fils Robert, Hugues et Amaury, lui fait une rente perpétuelle de 60 sous, monnaie courante au Corbonnais, payables à Mortagne en la fête de Saint-Remy à la maison des moines (Brezolettes, canton de Tourouvre ; Corbon, ancienne ville mérovingienne, canton de Mortagne). (N° 31. — Août 1233).

Accord pour le prieur de Moutiers d'un cheval de service, de l'hommage de Villeray à Monsieur l'Abbé et de deux muys de blé qui sont dus audit abbé et aultres choses.

H... (Hameric dont on a déjà parlé) se plaint des moines de Moutiers ; ils lui ont fait tort de cent mères en ne le défendant point pour son fief de Villeray, à cause duquel il rend hommage à l'abbé de Blois ; ils ne lui ont pas payé les cent sous convenus pour chaque nouvelle installation d'un prieur à Condeau ; ils ont planté la clôture dudit prieuré sur sa terre ; de plus, il prétend avoir un droit d'usufruit sur les bois de Moutiers ; mais d'un autre côté, les moines réclament la dîme des noales de sa forêt, la dîme de son four de Vilerey, de son fief de Monchaton et de son fief de la Chaussée, ils lui réclament l'hommage de son château de Villeray. Hameric donne raison aux moines pour tout ce qui précède, mais il retient pour lui et ses hers les fiefs de Monchaton et de la Chaussée, pour lesquels il donnera annuellement un cheval au prieur de Moutiers pour aller à Blois assister

à la fête de Saint Lomer et s'en revenir; il renouvelle la promesse de rendre hommage à chaque nouvel abbé, enfin il donnera chaque année deux muids de blé à la mesure de Nogent-le-Rotrou.

A côté de la charte, on a ajouté en note : « Au cas ou ni lui ni ses héritiers ne seraient là pour fournir le cheval, ils devaient payer une amende d'une livre de cire. ».

Le prieur de Moutiers, ainsi que les autres prieurs de la maison de Blois devaient se réunir tous les ans à l'abbaye de Blois en tenue de chapitre général pour la fête de saint Lhomer (19 janvier). Ils devaient arriver la veille en costume religieux « religiose præparati, tam in vestimentis quam in calceamentis et in equis sine pompa et tumultu ». Le lendemain, on célébrait la fête et chaque prieur rendait compte de son administration. Le troisième jour, chacun reprenait le chemin de son prieuré. A tour de rôle, chaque prieur prenait le bâton de saint Laumer et à cette occasion faisait un cadeau à l'église de l'abbaye « In quolibet festo et capitulo generali, unus prior aut alius officialis capiebat baculum beati Launomari, conferendo huic ecclesie matri suæ *unum Jocale* (un joyau) ».

Il est intéressant de consulter sur la tenue du chapitre général « l'Ordo Capituli generalis » dans l'Histoire du Royal Monastère de Blois, par Noël Mars, édit de Dupré, p. 306.

La maison de Villeray a joué un rôle très important dans le Perche au moyen âge ; les religieux de Saint-Lomer avaient donc de puissants défenseurs dans ces seigneurs qui, par le fait, se reconnaissaient leurs vassaux et prenaient l'engagement de les servir envers et contre tous. (N° 34. — 1233).

Achat des héritages, fé et seigneurie de la chaussée de Villeray.

Raginard Nenour et ses deux frères Hugues et Robert vendent à Guillaume de Courcerault, prieur de Moutiers, le ténement qu'ils avaient de leur frère Eudes (Odo), attaché à l'église du prieuré de Moutiers (de ecclesia Sancti Launomari de Monasteriis); ils livrent ce ténement situé près de la chaussée de Villeray pour 50 livres tournois du consentement de leurs épouses et de leurs héritiers et avec l'approbation de Eudes, leur frère.

La Chaussée de Villeray est un village de la commune de Condé situé dans le voisinage de Villeray. Courcerault, canton de Nocé, dépendait de l'abbaye de Blois, peut-être depuis Guillaume de Courcerault, prieur de Moutiers. (N° 15. — Janvier 1234).

Achat du fief censif, terres et autres choses entre la chaussée de Villeray et le chemin de Riveray.

Cette charte complète la précédente au profit du prieuré de Moutiers. Au-dessous de la chaussée de Villeray passe le chemin qui, autrefois et aujourd'hui, conduit de Villeray à Riveray, forteresses voisines l'une de l'autre. Garnier Galoys (Guarnerus Galoys) vend à Guillaume de Courcerault, prieur de Moutiers, le ténement qu'il avait de Odon ou Eudes et ses frères (les frères Nenour) entre la chaussée de Villeray et le chemin de Riveray, le tout pour 60 sous tournois du consentement de Pétronille, son épouse. (N° 8. — 1234).

De permissione ecclesiæ de la Loupe, salvo jure Sancti Elifi.

Étienne de Sancerre (Stephanus de Sacrocesare) a établi dans sa chapelle de La Loupe une collégiale de quatre chanoines de Saint-Vincent avec le consentement de l'abbé de Saint-Lomer, sauf le droit de l'église de Saint-Éliph et de celle de Blois. Aubry, évêque de Chartres, ratifie la convention avec la réserve que le prieur et les chanoines n'ajouteront rien au détriment des droits de la paroisse sans l'autorisation des moines de Saint-Lomer. (N° 18. — Mars 1237).

De la chapelle de La Loupe.

Étienne de Sancerre fait savoir qu'il a établi des chanoines de Saint-Vincent-des-Bois à La Loupe et confirme les conventions précédentes.

Thibault, comte de Champagne, mort en 1152, laissa La Loupe à son fils Étienne de Sancerre, lequel s'étant croisé avec Rotrou IV, mourut au siège de Saint-Jean-d'Acre, en 1491. Celui dont il s'agit ici ne peut être que le fils du croisé. En 1223, d'après M. d'Héricault, citant les archives nationales, il reconnut avoir emprunté 80 livres à deux juifs de Paris, Élie de Bray et

son fils Mérot. Il fut joué par les juifs. S'il ne rendait pas la somme aux Pâques prochaines, les prêteurs pourraient lui laisser l'argent, mais à la condition de payer deux deniers par semaine et par livre, ce qui, avec les intérêts composés, devait doubler la somme en treize mois ; d'un autre côté, ces dignes prêteurs ayant pris les précautions légales, le seigneur de Sancerre s'interdit de recourir à l'autorité royale pour obtenir de meilleures conditions ou un renouvellement. Saint-Vincent-des-Bois (Sanctus Vincentius de Nemore), abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, était située dans la commune actuelle de Saint-Maixme, canton de Châteauneuf-en-Thimerais (Eure-et-Loir). N° 19. — *Décembre 1237*).

Le chevalier Raherius de Cagia donne au sacristain de Moutiers, Guillaume, le revenu de son domaine de Freulmont du consentement de Denyse, sa femme, et de ses héritiers.

Freulmont, village de Moutiers sur la limite de cette paroisse avec Dorceau. Il y avait au prieuré de Moutiers un office de sacristain et celui-ci était curé primitif. C'est un titre consacré en droit canonique pour désigner les bénéficiaires dont les prédécesseurs avaient fondé ou doté une cure ; celle de Moutiers dut sa première origine aux moines de Corbion qui l'avaient d'abord desservie eux-mêmes ; les bénédictins de Blois, leurs successeurs, la conféraient à des *vicaires perpétuels ou inamovibles* en se réservant le titre de *curés primitifs*. (N° 9. — 1241).

De douze deniers de cens sur un pré près du grand moulin.

Pour terminer un différend entre Vincent Coignard et Guillaume, prieur de Moutiers, à propos d'une pièce de pré située entre la Sommette (Summeta) et le douai du grand moulin, lequel pré, au dire du prieur, dépendait du prieuré, Vincent Coignard donne douze deniers de rente annuelle audit prieuré à prendre sur sa terre de la léproserie de Rigny (Riniaco).

Remarquons de nouveau ce que nous avons déjà fait observer que le ruisseau de Corbion n'a pris le nom de Corbionne que vers le xvi^e siècle ; au moyen âge, il porte dans tous les actes le nom de Summa ou de Summeta, traduction ou décomposition du mérovingien « Firnma ».

Le prieuré possédait sur Moutiers plusieurs moulins, celui de Culoiseau, celui de Réjart et celui du grand moulin qui était

situé au prieuré. Si nous en jugeons par les objets trouvés dans la retenue d'eau actuelle, c'était un moulin à tan ou à foulon ; on y a en effet retrouvé beaucoup de peaux plus ou moins conservées.

Quant à la léproserie de Rigny, on n'a pas conservé le souvenir de sa position qui, cependant, devait être aux environs de Moutiers. (N° 33. — Février 1245).

Lettre de l'appointement du curé de Bretoncelles.

Nicolas, curé de Bretoncelles, se plaint de ce que les religieux perçoivent les grandes et les petites dîmes de la paroisse, ainsi que les novales et les oblations. L'évêque de Chartres, H...., ordonne que les religieux recevront des mains du curé tous les ans à la Toussaint 60 sous et que ledit curé jouira ainsi en récompense de toutes les dîmes et prendra deux muids de blé dans la grange de Bretoncelles, le tout sous peine au contrevenant d'une amende de 100 livres tournois.

Pour comprendre cet accord, il faut savoir que précédemment les recteurs des cures dépendantes de Saint-Lomer ne touchaient ni les dîmes ni les oblations de leurs paroisses, mais étaient payés de terme à terme en blé et en argent par les religieux ; d'après cet chartre, le contraire aura lieu désormais et c'est le curé qui fera rente aux moines sur les revenus de sa paroisse ; même accord fut fait avec le curé de Fontaine Simon ; les religieux faisaient d'ailleurs tout ce qui était en leur pouvoir pour tenir les curés dans la soumission, c'est ainsi que nous les voyons toujours garder le droit de bénir les cierges le jour de la Chandeleur et les rameaux le jour de Pâques Fleuries, d'officier aux quatre grandes fêtes de l'année et de porter le saint sacrement à la fête du sacre (Fête-Dieu), de toucher la moitié des offrandes dans les obsèques et les mariages. L'évêque de Chartres, dont il s'agit, est Hugues de la Ferté, de la famille des seigneurs de la Ferté-Fresnel, chef-lieu de canton (Orne). (N° 10. — Juillet 1245).

Achat de la Pure-Saucière.

H... (Hugues de la Ferté), évêque de Chartres, approuve la vente pour 40 sous de monnaie du Perche de la terre de la Pure-Saucière achetée par le prieur de Moutiers à Héloïse, fille de feu Guillaume Rossel. (N° 14. — Juin 1246).

Littere de novalibus non existentibus infra metas certe parochie.

L'évêque de Chartres, N... , donne au monastère de Blois toutes les novalles présentes et à venir situées sur les confins et en dehors des limites des paroisses de Moutiers, Mesnus, Bretoncelles, Neuilly et Saussay (monasteriis in Pertico, Mesnulis, Bertuncellis, Nuilliaco, Chauciaco) pour l'entretien du prieuré de Moutiers.

Saussay (Chauciacus) n'était pas une paroisse, mais un bois d'une grande étendue situé entre Bretoncelles et Moutiers. Les novalles étaient des terres nouvellement défrichées. (N° 11. — Janvier 1252).

De decimis novalium Sancti Germani des Groys.

Renault, curé de Saint-Germain-des-Groys (canton de Regmalard), prétendait que de droit commun la dîme des novalles de sa paroisse lui appartenait, l'abbé de Blois soutenait le droit de sa communauté sur lesdites novalles en raison des privilèges à elle accordés par le Saint-Siège.

Geoffroy (Gaufridus), évêque de Séez, (1240 à 1258) au diocèse duquel appartenait ladite paroisse, à cause de sa situation sur la rive droite de l'Huisne, déclare que le curé abandonnera ses droits sur toutes les novalles présentes et à venir excepté celles de la forêt de Villeray et en retour, aux deux mesures de blé que ledit curé prend annuellement dans la grange des moines à Saint-Germain, il ajoutera deux minots de blé (mina frumenti) qu'il prendra également chaque année dans ladite grange. (N° 36. — Octobre 1255).

Accord entre le prieur de Moutiers et le curé de Saint-Éliph.

Même querelle qu'à Saint-Germain, les deux parties prétendent avoir le droit sur la dîme des novalles. M... (Mathieu), évêque de Chartres, déclare que le curé abandonnera son droit, mais en retour il touchera le demi muid de blé que le prieur prélevait sur le moulin de La Loupe et sur les cinquante sous de rente que l'église de Saint-Éliph faisait au prieur, le curé retiendra chaque année trente-cinq sous et remettra le reste au prieur dans l'octave de Pâques. (N° 32. — Juin 1256).

Accord des noales de Saint-Éliph.

Remi, recteur de Saint-Éliph, convient avec l'abbé de Blois qu'il pourra poursuivre les détenteurs des dîmes noales de sa paroisse et que le produit des poursuites sera partagé entre lui et l'abbé à parts égales. Matthieu, évêque de Chartres, ratifie la convention. (N° 25. — *Février 12(*)3 probablement 1253*).

Marie dame de Mataiz, du consentement de Foulque de Mataiz et avec l'approbation de Bernard sire de la Ferté donne à Bernard Megret, homme de loi, son clerc, une rente annuelle et viagère de dix livres tournois, à prendre sur le prieuré de Moutiers, qui était obligé de payer chaque année cette rente à la dite dame de Mataiz. (N° 5 — *Juin 1260*).

Lettre du don de la vigne de Raderay de la dîme.

Étienne de Raderay, pour le salut de son âme (pro remedio animæ meæ), donne au couvent de Saint-Laumer, du consentement de sa femme et de ses héritiers. la dîme de ses vignes de Raderay, sauf la part d'Anselle de Raderay ; n'ayant pas de sceau, il emprunte celui de Gonfier de Villeray (Gonferius de Villereyo). Sont présents à la donation : Laurent, abbé de Blois ; Hubert, précédemment prieur de Saint-Denys-de-Nogent ; Pierre de Raderay, frère du donateur, prieur de Moutiers ; Thibault, grainetier de Moutiers et plusieurs autres.

Raderay, village entre Condé sur-Huisne et Saint-Pierre-la-Bruyère. D'après une liste des seigneurs de l'époque publiée par Gouverneur (Essais historiques), nous trouvons, en 1232, Guillaume Foart, seigneur de Raderay, Margueritte, sa femme, et Anselle de Raderay.

D'après cette chartre, l'abbé de Blois se nomme Laurent ; Noël Mars a donc fait erreur en indiquant dans sa liste des abbés de Blois. Guérin II, de 1259 à 1274, ce serait alors Laurent II, puisque nous voyons, en 1225, le pape Honorius confirmer les possessions du monastère et Laurent I^{er} dans sa dignité d'abbé et qu'après celui-ci nous rencontrons Milon en 1234 et Jean en 1246. (N° 6. — *Novembre 1270*).

Littere de decimis ab archidiacono Drocensi.

G... , archidiacre de Dreux, passe au prieur de Moutiers les décimes qu'il percevait dans les paroisses de Bretoncelles et Vaupilon à raison du prieuré des Murgers et de la Noë-Bernon, sauf les dimes qu'il touchait avec le Champart sur ces deux paroisses, en échange de neuf muids de blé commun et de la moitié de l'avoine que chaque année les religieux remettront pour l'archidiacre ; sept dans la grange de Vaupilon, deux dans celle de la Galetière près Cumont. (N° 13. — Juin 1270).

Moutiers et tous les alentours dépendirent toujours de l'archidiaconé de Dreux. Cumont est un village de Bretoncelles situé au N. E. de cette paroisse dans la direction de Vaupilon.

Saint-Jean-des-Murgers, paroisse supprimée en 1817 et fractionnée entre le Pas-Saint-Lhomer et Meaucé, canton de La Loupe (Eure-et-Loir). Du diocèse de Chartres avant la Révolution, elle fut jusqu'à sa suppression réunie au diocèse de Sées et au doyenné de Longny.

La Noë-Bernon, village de la Magdeleine-Bouvet, sur la limite de Bretoncelles, nous rappelle le souvenir du chef normand. Bernon et de sa défaite (voir une note précédente). Nous voyons dans la charte que le chemin de Moutiers à La Loupe passait par la Noë-Bernon. Le village des Champarts est voisin de la Noë-Bernon (Campipartagium).

Lettre de l'achat des guerniers de Moutiers.

En 1209, Laurent Haie et Guillot, son frère, avaient loué au prieur une maison située entre le bourg et l'étang à la charge d'une rente de 30 sous de monnaie courante au Perche payables chaque année à la Saint-Remy La charte de 1271 rappelle ce fait disant que la maison est située « inter magnum (?) et stagnum » entre le grand moulin et l'étang (il faut lire « magnum molendinum ») ; de même, la charte de 1271 ne parle point de monnaie courante au Perche, mais dit qu'elle fut louée 30 sous chartrains ; il est difficile d'établir la différence entre ces deux monnaies si, d'ailleurs, il y en avait quelqu'une.

Depuis 1209, les religieux avaient construit des greniers dans

cette maison et l'avaient aménagée à différents négoes « dictos religiosos ibidem horrea et alia negotia fecisse ». C'est pourquoi Laurent Haie, clerc, se démet de ses droits sur sa maison en faveur du prieur pour la somme de quinze livres et dix sous chartrains qui lui sont payés séance tenante devant l'official de Chartres. (N° 7. — Décembre 1271).

La grange dimeresse du prieuré existe encore à côté de l'ancienne ferme et tout près de l'ancien étang aujourd'hui desséché, elle a pu être construite sur l'emplacement de celle du XIII^e siècle.

*Littere de dominio aque in ripparia Enee usque ad medium
flli ejusdem aque.*

Le prieur avait établi des écluses sur la rivière d'Huisne aux Planches de Dorceau pour alimenter les moulins que le prieuré possédait de temps immémorial à cet endroit. Jean de Villeray prétendit que le prieur n'avait pas le droit de dériver ainsi les eaux de la rivière sans son consentement, que cette dérivation se faisait au préjudice de ses sujets et que, d'ailleurs, ces écluses avaient été ouvertes sur son terrain. Pour terminer ce différend, le prieur Guillaume donne à Jean de Villeray 20 livres de monnaie et celui-ci laisse au prieur et à ses successeurs le droit d'usage desdites écluses avec les biefs qu'elles entretiennent et le droit de pêche dans leur eau, ainsi que le droit de jouissance jusqu'au milieu du fil de l'eau de la rivière d'Huisne, depuis les nouvelles écluses jusqu'aux Planches et depuis les Planches, où étaient les anciens biefs, jusqu'à l'endroit où l'eau s'échappe des nouveaux. (N° 44. — Janvier 1273).

Commutatio cujusdam terræ per priorom de monasteriis.

Eudes (Odo), prieur de Moutiers (humilis prior de Monasteriis in Pertico), peut-être Eudes Nenour dont il s'agit dans l'acte de 1234, fait un échange de terre avec Guillaume Charron et Agnès, sa femme. Il leur donne une pièce de terre située sur la paroisse de Moutiers près du domaine de la dame de la Bourchère (Bor-rocheria, aujourd'hui la Bonne-Chère, commune de la Magdeleine-Bouvet), joignant d'une part le chemin qui va de la Bour-

chère aux Haies (village de Moutiers sur la limite de Dorceau), d'une autre, la terre des héritiers de Geoffroy Charron (Gaufridi Charron) et celle de Jacques de la Bourchère. En retour, Guillaume Charron et sa femme passent au prieur une pièce de terre située également dans la paroisse de Moutiers, près de la terre du prieuré et de la terre de Radier Cotepel (Raderi Cotepel) et d'autre côté aboutant à la terre du défunt Trahier (le souvenir de Trahier s'est conservé dans le nom du village de la Traherie) et au chemin qui va de la Coignardièrre aux Haies (la Coignardièrre, village de Moutiers, voisin de la Bonne-Chère). Cependant Guillaume Charron et ses héritiers paieront chaque année au prieuré quatre deniers de rente et seront soumis à deux deniers de taille. L'acte est passé en 1289, le vendredi avant les Brandons (die veneris ante Brandonnes), c'est-à-dire le vendredi avant le premier dimanche de Carême. La coutume des Brandons s'est conservée dans le Perche jusqu'à nos jours ; le premier dimanche de Carême porte encore le nom de « dimanche des Brandons » ; on allume ce jour-là de grands feux dans les Noës et autour des brandons enflammés, on fait des rondes en signe d'adieu aux réjouissances des jours gras. (N° 41. — 1289).

Pro conventu de monasteriis de decem solidis annui redditus.

Geoffroy Secon et sa femme Beatrix vendent au prieur pour cinquante sous tournois, dix sous de rente annuelle à prendre sur leur terre, excepté sur l'hébergement de la Seconnière. La rente est payable chaque année à Noël et le prieur a le droit de faire saisir le bien jusqu'à concurrence de la somme, si elle n'est pas versée régulièrement. (N° 22. — Mars 1296).

Vente du moulin de Rajart.

Jehan Courroie et Péronelle, sa femme, avons vendu et livré au prieur de Moutiers au Perche toute noustre partie que nous avons et poïons avoir au moulin de Rajart pour VIII livres de tournois... aux us et coutumes du pais... ce fut fait l'an de grâce M CC IIII^{xx}XVII. (N 40° — 1297).

Le moulin de Réjard, aujourd'hui abandonné, existe encore cependant à deux kilomètres de Moutiers; à côté, se trouve Launay-Réjard.

De decimis novalium Sancti Eliphii.

Un nouveau différend est survenu entre le curé de Saint-Éliph et les moines au sujet des dîmes noales. J... , évêque de Chartres, en visite pastorale à Blois, nomme deux arbitres, l'un vénérable homme, son cher Jonas (*venerabilis vir dilectus Jonas*), l'autre un chanoine de l'église de Chartres, maître Terret. Leur pouvoir durera jusqu'à la Toussaint; à ce moment, les dîmes seront remises à celle des deux parties en faveur de laquelle il sera prononcé. (*N° 21. — 25 Aout 1330*).

*Quod prior de monasteriis potest vendere annuatim
tonturam XX arpentorum ligni.*

Le frère R... , abbé de Saint-Laumer de Blois (Robert qui fut abbé de 1335 à 1346), avec son couvent réuni en chapitre général, décide que le prieur de Moutiers ne pourra couper plus de 60 arpents de bois de trois ans en trois ans sous peine d'encourir les punitions portées par le pape Benott XII contre ceux qui aliéneraient les biens de leur prieuré sans autorisation de l'abbé et sans nécessité pressante; même avis pour le prieur de Saint-Martin-du Tertre près Montereau (Seine-et-Marne, arrondissement de Fontainebleau) « Sancti Martini in Colle prope Monasteriolum », il ne doit pas couper annuellement plus de vingt arpents sur ses bois de Forges.

La délibération est signée en chapitre général dans la quinzaine après Pâques. Ce fut une réunion extraordinaire, car nous avons vu que les tenues annuelles avaient lieu à la Saint-Laumer; ces réunions extraordinaires devaient revenir au bout d'un certain nombre d'années, peut-être étaient-ce des réunions triennales. Nous voyons, en effet, une autre réunion en 1343 après Pâques; on y réunit le prieur de Périgny, canton de Selommes, arrondissement de Vendôme (Loir-et-Cher), à la sacristie de Saint-Lomer-de-Blois (Noël Mars, p. 393). Dans la tenue de chapitre de 1340, Guy de Châtillon, comte de Blois, fut reconnu gardien du monastère et de ses dépendances. (*N° 43. — Mars 1340*).

Comment le sire de Longny doit deux muys de bled au prieur de Moutiers.

Pierre, sire de Longny, se déclare obligé, lui et ses héritiers, à rendre au prieur de Moutiers et à ses successeurs un muid de froment et un muid de seigle chaque année, à prendre le blé sur la métairie de Coulonges (Coulonges-les-Sablons, canton de Regmalard) et le seigle sur la métairie des Courtils près des bois de Launay (en Coulonges) « tel froment et tel seigle comme il « croistra ès terres desdites métairies. » (N° 45. — Octobre 1351).

Ce Pierre de Longny eut le malheur d'être persécuté par un fils dénaturé qui le fit emprisonner pendant plusieurs années dans une forteresse sous prétexte que son père voulait se marier avec une femme de mauvaise vie. Ce mauvais fils qui porte le nom de Nicolas de Longny est encore accusé d'avoir de complicité avec Jean de Vendôme, seigneur de Feuillet (commune du Mage entre Longny et Moutiers), contribué à faire noyer un prieur de Moutiers dans l'étang du prieuré. La raison qu'en donne Pitard (Fragment's historiques) semble trop hasardée et d'ailleurs assez inavouable pour la rapporter ici ; aucun historien du Perche n'en fait mention. Nicolas fut gracié avec son complice le 14 mai 1389.

Devant Collin Haut-Chesne, tabellion de la châtellenie de Mortagne, Perrote, veuve de Collet Leber, prend des mains du prieur de Moutiers et ce à rente ferme pour six ans en son nom et au nom de ses enfants le moulin de Dorceau avec les charges qui l'accompagnent et les offrandes à faire à l'église de Dorceau aux fêtes indiquées ; la rente est de quatorze livres de monnaie courante au Perche, payable en deux termes. (N° 46. — Mars 1458).

Lettre d'appel de Noël Navet qui a été condamné par le bailli de Moutiers à être pendu. (Octobre 1477).

Le cartulaire se termine par quelques lettres d'achat de terres et maisons fait par de Germeys, prêtre (1370) ; ces lettres n'offrent que peu d'intérêt pour l'histoire de notre prieuré ; nous les passerons sous silence pour raconter brièvement les faits principaux de l'histoire de Moutiers dans les siècles qui suivent.

D'après les pièces qui précèdent, on voit que la maison fondée par saint Laumer dans la vallée de Corbion, bien que déchue de

son ancienne importance, avait cependant recouvré dans le pays la plus grande partie de son influence à la fin du moyen âge (1). Tout aux alentours, elle possédait le revenu de nombreuses églises (2) et une quantité de terres, bois, moulins et fermes, lui apportaient le meilleur de leur rapport. A l'intérieur, vingt religieux y rappelaient les vertus de saint Laumer dans la prière et le travail. Au-dedans comme au-dehors, le prieur commandait en maître ; il était, en effet, seigneur temporel de la châtellenie de Moutiers qui, en dehors de cette paroisse, comprenait celles de Dorceau, Condé, Riveré, Bretoncelles, Le Pas-Saint-Lhomer, Les Mesnus, Neuilly ; de ce fait, il avait droit de haute, moyenne et basse justice et nous venons de voir par la lettre d'appel qui précède qu'il ne se faisait pas défaut de l'exercer par le ministère de son bailli (1477) (3).

Cependant, en 1558, les droits seigneuriaux du prieur furent contestés par ses sujets devant les états du Perche. D'après le procès-verbal de cette assemblée, le prieur réclamait l'application pour les paroisses de son ressort de l'article 86 de la coutume (4). Thomas Bonenfant, procureur fiscal de La Lande (canton de Longny), qui représentait les habitants de Moutiers, remontra

(1) Il y avait sur Moutiers, auprès du village de la Boulaye-Blanche, une verrerie aujourd'hui ruinée, mais qui dut appartenir aux moines. Nous la retrouvons en 1743 aux mains d'un seigneur de Manou, aux archives du bailliage d'Authon (Eure-et-Loir). nous trouvons inscrit un « Procès entre Isaac de Ménou de la religion réformée, sieur de la Pépinière en Manou, maître de la verrerie de Moutiers et les habitants dudit Moutiers qui prétendent l'imposer à la taille » (Arch. d'Eure-et-Loir, B. 2870).

(2) Bretoncelles, Fontaine-Simon, Saint-Élip, Louvilliers-les-Perche, Dampierre-sur-Avre, Laons, Dorceau, Bizou, le Pas-Saint-Lhomer, la chapelle de la Magdaleine-Bouvet formaient la mense du prieuré.

(3) Depuis la réunion du Perche à la couronne, le ressort et la garde du prieuré appartenaient au roi (1226). Mais en 1277, Pierre I^{er}, comte du Perche, frère du roi Philippe III et cinquième fils de Saint Louis ayant cherché à augmenter le ressort de sa domination, après avoir été débouté de ses entreprises vis-à-vis l'évêque de Séz. Thomas d'Annou, ainsi que l'abbé de Cerisy et le commandeur de Ville-dieu-les-Bailleul réussit auprès du roi à obtenir la garde de Moutiers ; les protestations du prieur et de sa communauté ne servirent à rien et des lettres patentes données par le Roi à Paris, en 1277, assurèrent au comte d'Alençon la garde du monastère de Moutiers. On trouve dans Bry de la Clergerie le texte de ces lettres.

(4) Art. 86 : « Ventes sont dues par l'acquéreur à la raison de 20 deniers tournois par livre pour raison de vendition d'héritages qui sont tenus à cens seulement fors et excepté en la dite châtellenie de Mortagne, où ne sont dues aucunes ventes. . . . » (Coutumes du Perche, p. 22. Édition de 1759).

que bien que le prieur, à cause de son prieuré, ait droit de censive, cela n'emportait aucun droit de vente ni profit seigneurial; que d'ailleurs Moutiers était situé dans la châteltenie de Mortagne où, par exception et privilège, on ne percevait aucun droit de vente. Même réclamation fut faite pour les manans de Bretoncelles et Dorceau par mattre Charles Souève, avocat au bailliage de Lougny, lequel protesta que lesdits habitants ne devaient aucun droit de vente au prieur de Moutiers, parce que de cela ils avaient obtenu sentence et arrêt à leur profit et que, comme ceux de Moutiers, ils se prétendaient situés en la châteltenie de Mortagne. Nicolas Gouillet, procureur fiscal de Nogent, au nom du seigneur de Nogent, défendit les intérêts des habitants de Riveré et remontra que les seigneurs de Nogent ayant aumonné au prieur de Moutiers plusieurs cens, les lui avait donnés pour les percevoir simplement sans aucun profit de lots et de ventes, qu'il s'en était réservé la juridiction empêchant ainsi le seigneur de Moutiers d'exiger aucun droit de vente sur les héritages situés à Riveré et dans son ressort.

Nicolas Neveu, bailli de Moutiers, plaida pour le prieur commendataire Jean Hurault (1) et dit que les mattres Bonenfant, Souève et Gouillet n'avaient aucun pouvoir ni procuration pour établir ces remontrances, parce que ce prieur est seigneur temporel de la châteltenie de Moutiers, que cette châteltenie comprend les paroisses de Dorceau, Condé, Riveré, Bretoncelles, le Pas-Saint-Lhomer, Mesnus et autres et qu'elle est distincte de celle de Mortagne, que dans lesdites paroisses le prieur a beaucoup de terres sujettes à cens donnant profit de ventes, quand lesdites terres sont vendues ou aliénées et que de ces ventes, lui et ses prédécesseurs, ont toujours été payés et sont en possession immémoriale et que, dans le vieux coutumier, il y avait un article spécial pour Moutiers et Regmalard portant qu'audit lieu ventes sont dues. Le Révérendissime Cardinal de Tournon, abbé de Saint-Lhomer-de-Blois, déclara qu'en la châteltenie de Moutiers il y avait plusieurs cens et droits de ventes.

Les états prirent acte des remontrances qui furent faites, mais

(1) M. Gouverneur, dans ses « Essais historiques », a nommé à tort le révérendissime cardinal de Tournon, comme prieur de Moutiers à cette époque; il était abbé de Blois et Jean Hurault, prieur de Moutiers; il suffit de lire le Procès-verbal de la Coutume pour s'en convaincre.

décidèrent que l'article 86 passerait pour coutume, sans préjudice des titres, possessions immémoriales, jugements, arrêts et droits particuliers des partis, auxquels ils ne prétendirent nullement déroger.

Si nous en jugeons d'après ces réclamations, la châtellenie de Moutiers devait être d'institution récente (1), autrement les habitants des paroisses annexées ne se fussent point réclamés de la châtellenie de Mortagne comme de celle à laquelle ils appartenaient ; en tous cas, ils semblaient souffrir assez difficilement le joug du prieur surtout depuis l'établissement de la commende.

La commende fut un malheur ; elle fit passer l'administration des maisons régulières entre les mains de possesseurs hétérogènes et intrus séculiers pour la plupart, laïcs très souvent (2), qui prirent le titre d'abbés ou de prieurs commendataires et percurent les revenus des bénéfices sans en exercer les fonctions spirituelles ; le supérieur régulier de ces abbayes en commende ne porta plus que le nom de grand prieur claustral. Il y eut partage de biens entre le titulaire du bénéfice et les religieux, le patrimoine du couvent fut distinct de celui de l'abbé et divisé en mense conventuelle et mense abbatiale (de l'abbé ou du prieur, selon qu'il s'agissait d'une abbaye ou d'un prieuré).

Nous ne savons trop à quelle époque fut sécularisé notre prieuré de Moutiers. Noël Mars croit que c'est sous François I^{er} ; c'est parfaitement possible ; mais cependant, à cette époque, il n'y avait plus d'abbé régulier à la tête de la maison de Saint-Lhomer de Blois, puisqu'en 1514 Jacques Hurault, premier abbé commendataire, était à la tête de l'abbaye. Le procès-verbal, dont nous avons parlé tout à l'heure, nous donne au sujet de notre prieuré une précieuse indication en nous parlant de Jean Hurault comme prieur commendataire en 1558, mais nous ne pouvons affirmer qu'il soit le premier.

Nous eussions voulu avoir la liste des prieurs tant réguliers

(1) Dans la contribution des nobles du Perche pour subvenir aux frais du mariage de Jeanne d'Albret avec le duc de Clèves, nous relevons le nom du seigneur de la Motte-Staffier en Moutiers qui contribue pour 20 sous tournois et Moutiers se trouve classé dans la châtellenie de Mortagne (12 septembre 1541).

(2) Sous Henri IV, l'abbaye de Blois fut donnée à une courtisane, Charlotte de Beaune, qui en jouit près de trente ans.

que séculiers ; nous n'avons pu en retrouver que quelques-uns, trois réguliers d'après le cartulaire et cinq séculiers (1).

Les trois réguliers sont :

| | |
|-------------------------------|------|
| Pierre de Raderay..... | 1270 |
| Eudes Nenour | 1289 |
| Guillaume de Courcerault..... | 1234 |

Les cinq séculiers :

| | |
|--------------------------------|----------------|
| Jean Hurault..... | 1558 |
| Jacques d'Angennes..... | 1646 |
| Jean Forcoal..... | vers 1665 |
| David-Nicolas de Berthier..... | vers 1680 |
| De Méliand | vers 1696 (2). |

A l'époque où la commende fut appliquée au prieuré de Moutiers, cette maison commençait à disparaître. De vingt religieux qu'il y avait aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, le nombre en avait été réduit à six et, quelques années plus tard, Noël Mars déplorait le triste état de l'église de ce prieuré « sans vitres, sans

(1) Les archives du bailliage de Nogent-le-Rotrou nous indiquent entre de Berthier et de Méliand, un évêque de Baillern, François Servien comme prieur de Moutiers. En 1699, il y a procès entre Anne-Louis-Jules de Malon, seigneur de Bercy et Pierre Méliand, prieur de Moutiers, pour les réparations dudit prieuré de Moutiers à la mort de François Servien, évêque de Bayeux, ancien prieur (Arch. d'Eure-et-Loir, B. 2738).

(2) Quelques-uns de ces prieurs surtout parmi les séculiers occupèrent des positions brillantes dans le clergé. Jacques d'Angennes, frère de Jean, seigneur de Bretoncelles, fut évêque de Bayeux, il demeurait souvent à Moutiers et il y mourut en 1647.

Jean Forcoal fut évêque de Sées en 1670, il était aumônier du roi.

Nicolas de Berthier fut le premier évêque de Blois où il fit son entrée le 26 juin 1698 (1). Il a laissé de son passage à Moutiers un souvenir qui existe encore, mais dans le plus grand état de délabrement, c'est un jeu d'orgues que l'on voit encore dans la tribune de l'église, mais que l'on n'entend plus depuis longtemps.

Jean Hurault était d'une famille très considérée à la cour sous Henri III. Le dernier abbé régulier de Blois en 1509 est Philippe Hurault ; son successeur, premier abbé commendataire, Jacques Hurault, évêque d'Autun, il fut abbé jusqu'en 1546 et ce fut vers cette époque que notre prieuré fut donné à Jean Hurault ; en 1508, nous trouvons Philippe Hurault, abbé de Marmoutier et prieur de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême (Orne) ; le troisième abbé commendataire de la Trappe fut un Hurault, évêque d'Orléans.

(1) Nous devons compter comme prieurs de Moutiers les quatre évêques de Blois qui ont succédé à Mgr de Berthier, ce sont : Jean François-Paul de Caumartin (1730-1763), François de Crussol d'Uzès (1734-1753), Charles-Gilbert Mouy de Termont (1753-1776), (on verra plus loin qu'aux archives du bailliage de Nogent il y a une variante dans le nom de cet évêque), Alexandre-François de Lausière de Thémines (1776-1791).

« pavés, sans ornements. Chose déplorable et digne de commisération, s'écrie-t-il, malheur funeste de voir un lieu si saint et auquel il y a eu tant de saints religieux dans un tel désordre (1646) ».

Que dirait-il aujourd'hui ?

Ce désordre, qui ne se fit pas sentir seulement à Moutiers à cette époque, eut plusieurs causes. Les visites d'Eudes Rigault (1) dans les monastères du Perche, qui relevaient de sa juridiction, nous laissent une triste impression de l'état intérieur de ces maisons. Eudes Rigault est du XIII^e siècle, mais nous savons que, dans les siècles suivants, cet état de chose ne fit que s'accroître. La règle devint pour la plupart lettre morte et les relations extérieures des religieux moins qu'édifiantes. Un procès-verbal de visite, présenté au chapitre général de Cîteaux par l'abbé du Val-Richer, nous donne de la Trappe, en 1660, un tableau désolant que je ne crois pas nécessaire de reproduire ici, mais qui justifie bien les quelques lignes de Noël Mars sur Moutiers et nous permet de juger ce qu'étaient devenues les maisons de moindre importance.

A cette cause première s'étaient ajoutés les ravages de l'invasion anglaise, puis plus tard les guerres de religion, dont les excès se firent si cruellement sentir dans le Perche vis-à-vis des religieux (Voir Fret, *Ant. Perch.*, tom. II, p. 607 et suiv.). Nous n'avons rien de spécial sur Moutiers à ces tristes époques, mais nous pouvons croire qu'elles produisirent sur notre prieuré les funestes effets qu'avait produits au IX^e siècle sur l'abbaye de Corbion l'invasion normande.

Cependant nous retrouvons au XVII^e siècle la maison de Moutiers avec ses mêmes revenus qu'au XIII^e, mais presque réduite à l'état de prieuré simple, c'est-à-dire habitée par un moine ou deux chargés de l'administrer ; à la fin du siècle, il n'y en avait plus, si nous en croyons le mémoire de M. de Pommereu (2).

Nous allons donner, d'après le Pouillé de l'abbaye en 1646, la liste des revenus de la maison de Blois dans les diocèses de Séez

(1) Voir à ce sujet les extraits qu'en a donnés M. Gouverneur (*Ess. hist.*, p. 319 et suivants).

(2) V. État de la généralité d'Alençon, par Louis Duval, archiviste de l'Orne

et de Chartres; nous indiquons ceux destinés à la mense du prieuré de Moutiers, il pourra être intéressant de comparer cette liste à celle du XIII^e siècle donnée précédemment.

DIOCÈSE DE SÉEZ ACTUEL

Prieurés conventuels.

Moutiers-Saint-Laumer, mense du prieuré, (ancien diocèse de Chartres).

Saint-Sulpice-de-Laigle (ancien diocèse d'Évreux).

Prieurés simples (1).

Condeau.

Regmalard (ancien diocèse de Chartres).

Courcerault, Chemilli.

Iray, Ray (ancien diocèse d'Évreux).

Paroisses.

Bretoncelles, mense du prieuré, Condé, Le Pas-Saint Lhomer, mense du prieuré, (ancien diocèse de Chartres).

Regmalard, Dorceau, mense du prieuré, La Lande, Moutiers, mense du prieuré, Le Mage, Bizou, mense du prieuré, Mesnus, Neuilly-sur-Eure, Randonnay (ancien diocèse de Chartres).

Réveillon, Saint-Ouen-de-Sécherouvre, Champs, Lignerolles, Chemilly, Suray, Courcerault, La Perrière, Saint-Germain-des-Groix, Condeau, Brezolettes.

Ray, Iray, Saint-Barthélemy-de-Laigle, Saint-Sulpice, Écu-bley, Vitray, Saint-Michel-la-Forêt (ancien diocèse d'Évreux).

Chapelles monacales.

Saint-Nicolas-des-Feuillets (paroisse de Villeray). Ne faudrait-il point plutôt lire « paroisse du Mage » où se trouve le château de Feuillet ?

(1) Une copie de Bar de Boulais, le manuscrit imprimé à Mortagne en 1849, indique parmi les prieurés simples du Perche « Saint-L'Homer de Jouventry », dont la position m'est inconnue.

La Magdeleine-Bouvet, mense du prieuré, (paroisse de Moutiers).

Saint-Fiacre-de-Suray (paroisse de Suray).

DIOCÈSE ACTUEL DE CHARTRES

Prieuré conventuel.

Douy-lès-Châteaudun.

Prieurés simples (1).

Illou, Saint-Ange, Saint-Gilles-du-Tertre près Châteaudun.

Paroisses.

Saint-Michel-de-Chartres (n'existe plus), *Fontaine-Simon*, mense du prieuré, Douy-lès-Châteaudun, Boigasson, Langey, Villampuy, Autheuil, Laons, mense du prieuré, Saint-Ange, Blévy, *Dampierre-sur-Avre*, mense du prieuré, Louvilliers, mense du prieuré, Manou, mense du prieuré, Mattanvilliers (réuni à Fessanvilliers, canton de Brezolles), *Saint-Éliphe*, mense du prieuré, Saint-Médard-de-Châteaudun.

Cette liste donne une assez belle idée de l'importance de la maison de saint Laumer dans le Perche et les pays voisins, et cependant nous n'avons cité que la moitié à peine de ses dépendances. En effet, dans les diocèses de Chartres, Sées, Évreux, Clermont, Paris, Sens et Lisieux, elle comptait :

6 prieurés conventuels.

23 prieurés simples.

87 paroisses.

7 chapelles monacales.

On le voit, saint Laumer n'avait pas ménagé sa protection à ses religieux et ceux-ci n'avaient rien négligé pour se rendre dignes de leur fondateur, car il est à présumer que ce furent eux qui fondèrent les églises, chapelles et prieurés en question, puisqu'ordinairement le droit de présentation appartenait au fondateur primitif et à ses successeurs.

(1) Bar des Boulais indique Saint-Léonard de Souazé (canton d'Authou) qui, comme Saint-Lhomer de Jouventry, ne figure pas au Pouillé.

La fondation de l'évêché de Blois porta la première atteinte à ce beau revenu en formant à ses dépens la mense épiscopale de ce nouveau siège.

Une bulle d'Innocent XII, du 25 juin 1697, unit à l'évêché les biens de la mense abbatiale supprimée, mais seulement jusqu'à concurrence du revenu de 10.000 livres; elle y annexa en outre le prieuré de Moutiers au Perche, ceux d'Ilou, de Montereau et de Champigny et prit ainsi la dotation du siège de Blois sur le patrimoine des Bénédictins qui n'en furent pas peu contrariés, quoiqu'il leur restât d'assez beaux revenus, la mense conventuelle n'étant pas atteinte.

Le prieuré de Moutiers apporta pour sa part 4 000 livres à l'évêque de Blois. Quelques années plus tard, en 1738, il était évalué par le Pouillé de Chartres à 7.000 livres. Nous avons dit que son dernier prieur (1) fut l'abbé de Méliand, fils d'un conseiller de la Grande Chambre de Paris. A partir de son annexion à l'évêché de Blois, il fut confié aux soins d'administrateurs civils qui, jusqu'à la Révolution, furent les notaires ou tabellions de Moutiers.

M. Duc, notaire à Bretoncelles, a fait dans son étude un classement très intelligent des actes du tabellionage de Moutiers; je vais donner la liste par date et par casier des officiers civils qui en ont été les signataires et dans l'ordre où on les trouve classés en l'étude de M. Duc. Les minutes ne commencent qu'en 1702; jusqu'à cette date, ce ne sont que des expéditions.

(1) Les évêques de Blois furent cependant considérés comme prieurs jusqu'à la Révolution, ainsi qu'on le voit aux archives du bailliage de Nogent-le-Rotrou où se trouve inscrit un « Procès entre l'Hôtel-Dieu de Nogent et Charles Guillebot de Mouy de Trémont, évêque de Blois et prieur de Moutiers, pour une rente de 24 liv. due audit Hôtel-Dieu sur le prieuré de Moutiers » (Arch. d'Eure-et-Loir, B. 2801). En 1691, la paroisse de Moutiers figure au registre des recettes de l'Hôtel-Dieu pour une rente de 48 livres (Arch. d'Eure-et-Loir, B. 2714).

Cette rente était une fondation d'un seigneur de Nogent-le-Rotrou, Jean II, duc de Bretagne, comte de Richmond, qui, en octobre 1290, s'engagea à fournir une rente de 100 livres à l'Hôtel-Dieu de Nogent. 24 livres de rente qu'il avait le droit de prélever sur le prieuré de Moutiers contribuèrent à former le quart de cette somme. Le receveur des domaines de Regmalard remboursait le montant de cette rente. Vers 1448, le seigneur de Regmalard, Jean II de Bourbon, comte de Vendôme, déchargea son domaine de cette rente envers l'hospice de Nogent et autorisa l'administrateur de cet hospice à recevoir directement la rente des mains du prieur de Moutiers.

Expéditions.

| | |
|--|-----------|
| Expéditions des greffes des châtellenies de Bretoncelles et Saussay et des seigneuries et Hautes-Justices de Bretoncelles et Menaux (1), depuis..... | 1652 |
| Expéditions des Testaments reçus par les Vicaires de Moutiers (2), depuis..... | 1510 |
| Expéditions des Bailliages de Freulemont (3) et Moutiers, depuis..... | 1569 |
| Guillaume Guenard, tabellion de Moutiers, depuis | 1541-1562 |
| Nicolas Guérin, tabellion juré de la châtellenie de Moutiers, depuis..... | 1545-1567 |
| Maitre Guillin, tabellion à Moutiers, depuis..... | 1546 |
| François Loyseleur, id. depuis..... | 1581 |
| Pierre Barbé, id. depuis.. . . . | 1591 |
| Pierre Boussard, id. depuis..... | 1597 |
| François Gouget, id. depuis..... | 1603-1628 |
| Aignan Roy, id. depuis..... | 1603-1620 |
| Jean Guillemin, id. depuis..... | 1606 |
| Pierre Vivier, id. depuis..... | 1608-1629 |
| Pierre Leber, id. depuis..... | 1614 |
| Pierre Daragon (4), id. depuis..... | 1616-1623 |
| Durand, id. depuis..... | 1618 |
| Louis Loyseleur, id. depuis..... | 1627-1689 |

(1) Saussay, nous l'avons déjà dit, s'étend entre Bretoncelles et Moutiers. Au-dessus du bourg de Bretoncelles à l'Ouest, on retrouve les restes du vieux château féodal à l'état d'énorme tumulus sur lequel s'élèvent les plus beaux arbres de la forêt ; ce tumulus porte le nom de Butte-du-Château.

Menaux, situé sur la lisière de la forêt de Saussay au Nord-Ouest de Bretoncelles, est aujourd'hui un village de la Magdeleine-Bouvet.

(2) Les vicaires n'étaient autres que les prêtres chargés par les religieux de desservir l'église paroissiale. On sait que dans les églises qui étaient à leur présentation, les bénédictins se réservaient le titre de curés primitifs. Il est intéressant de voir qu'avant l'établissement du tabellionage à Moutiers, les vicaires faisaient office de notaires publics.

(3) Freulmont, nous l'avons vu dans une charte de 1241, avait été donné aux moines par le chevalier Rahérius de Cagia.

(4) J'ai entre les mains le testament de Jean Daragon, curé de Manou, léguant aux confréries du Saint-Rosaire et de la Charité de l'église de Moutiers chacun 60 sous par an à la charge pour chacun également de faire célébrer annuellement trois messes basses pour le repos de son âme (5 octobre 1651).

| | | | |
|--|-----|--------------|-----------|
| Jacques Véron, | id. | depuis..... | 1632-1667 |
| Estienne Bodouin, | id. | depuis..... | 1638 |
| Michélet Charles Romet, | id. | depuis..... | 1643-1674 |
| Mathurin Daragon, | id. | depuis..... | 1645 |
| Denys Lecerf, | id. | depuis..... | 1645-1647 |
| Louis Leber, | id. | depuis..... | 1648 |
| Jacques Dutartre, notaire de la châtellenie de Moutiers et tabellion à Moutiers, | | depuis | 1653 |
| Goislard, | | depuis..... | 1651 |
| Mathurin Hebert, tabellion, | | depuis | 1669-1677 |
| Revel, notaire royal de Moutiers et tabellion à Moutiers, | | depuis..... | 1678 |
| François Guérin, tabellion à Moutiers, | | depuis | 1687-1697 |
| Edme Dutartre, notaire et tabellion à Moutiers, | | d. | 1698 |
| Michel Desvaux, tabellion de la châtellenie de Moutiers, | | depuis..... | 1706 |
| Gauthier, tabellion..... | | | 1702-1703 |

Minutes

| | | |
|--|-------------|-----------|
| Giroux, tabellion, | depuis..... | 1721-1730 |
| Desvaux, id. | depuis..... | 1726-1734 |
| Peigné, id. | depuis..... | 1734-1735 |
| Jacques Berson, tabellion, | depuis..... | 1736 |
| François Desvaux, | depuis..... | 1736-1740 |
| Charles Darreau, | depuis..... | 1741-1742 |
| Jacques Cardon, | depuis..... | 1743-1746 |
| François Charpentier, Lejeune, | depuis..... | 1746-1763 |
| Thomas Gilbert, | depuis..... | 1763-1767 |
| Jean Regnard, | depuis..... | 1767-1768 |
| François Charpentier, | depuis..... | 1769-1780 |
| François-Joseph Charpentier, notaire à Moutiers et Bellanger, aux Loges (1), | depuis . | 1780-an V |

La Révolution, quand elle parut, eut peu de chose à faire pour

(1) Les Loges, village entre Moutiers et Le Mage.

Je relève aux archives du bailliage de Saint-Denis-de-Nogent, le nom de François-Joseph Osmond, procureur fiscal de Moutiers, convoqué pour l'élection d'un tuteur à Jacques-Claude Dugué, fils de Michel Dugué, lieutenant de l'élection du Perche.

achever la ruine complète de la maison qui, pendant quatre siècles, s'appela l'abbaye de Corbion et dans les derniers temps le prieuré de Moutiers ; cette maison n'était plus que l'ombre d'elle-même. Aujourd'hui, le souvenir n'en est évoqué que par une vieille tourelle en grison qui semble remonter aux premières années du prieuré (xii^e ou xiii^e siècle) et dont la destination, si on en juge par l'intérieur, semble avoir été celle de prison des justiciers de Moutiers ; on remarque encore les anciens communs de la ferme du prieuré et la grange dimeresse qui n'ont rien de saillant (1).

Sur l'emplacement du prieuré, on a construit dans ces dernières années un groupe scolaire. Les terrassements ont mis à jour quelques sarcophages, deux vases en terre ordinaire destinés à contenir des charbons ou de l'encens et dont l'usage s'est prolongé fort avant dans les sépultures du moyen âge ; précédemment d'autres sarcophages avaient été découverts lors de la construction de la route qui rejoint le bourg de Moutiers au village de la Joignière ; cette route traverse en effet l'ancien cimetière des moines que la tradition dit avoir porté le nom de cimetière Saint-Étienne (2).

Terminons cette étude par un coup d'œil sur l'Église ; nous y retrouvons le xi^e siècle dans son portail roman déjà bien effrité, mais dont les détails cependant attirent l'attention de l'archéologue ; dans toute la partie inférieure, il est facile de reconnaître l'église primitive qui dut être construite à peu près à l'époque du rétablissement du prieuré, peut-être même un peu antérieurement. La petite rotonde, qui sert de sacristie et se trouve au

(1) Les revenus de cette grange furent, en 1791, touchés par l'administration du district de Bellême.

Par deux lettres qui sont entre les mains de M. Charpentier, maire actuel de Moutiers, nous savons que la dîme de Manou était affermée environ 100 pistoles, qui se partageaient, entre le curé de Marchainville et la mense épiscopale de Blois. Ces deux lettres sont adressées par M. Lefeuriel, curé de Marchainville, à M. Dumesnil, chez M. Mirebeau le jeune, à Moutiers (Du 17 août et 10 septembre 1772).

(2) J'ai retrouvé à Moutiers quelques feuillets in-folio d'un bréviaire manuscrit que je placerais au xv^e siècle. Les légendes qui sont celles de Saint Solen, évêque de Chartres, au v^e siècle, de Saint Maurice et de Saint Michel sur le mont Gargan sont accompagnées de morceaux notés en musique ou plain-chant de l'époque ; il est à peu près certain que ce travail est sorti de la main des moines de Saint-Laudmer, et il est fort regrettable que nous ne l'ayons pas au complet.

chevet de l'église, est également de cette époque et a dû servir de chapelle. Le curé actuel de Moutiers, M Burel, a eu la bonne fortune de retrouver sous le badigeon dont elles étaient couvertes, des peintures du XIII^e siècle qui agrémentent la voûte de cette sacristie, et il a eu l'intelligence et la patience d'enlever l'épais rideau qui nous cachait ce souvenir artistique du moyen âge ; le sujet est familier aux peintres de cette époque, c'est Notre Seigneur dans une ellipse entouré des quatre évangélistes avec leurs attributs. On retrouve entre autres presque exactement le même dessin dans l'abside de Saint-Crespin-d'Évron dans le Maine, lequel, comme à Moutiers d'ailleurs, nous offre l'empreinte du plus beau caractère archaïque, avec une plus belle conservation toutefois. On en peut trouver la reproduction dans le « Treizième siècle artistique », de M. Lecoy de la Marche, et dans la « Peinture décorative en France du XI^e au XVI^e siècle », de MM. Gelis-Didot et Lafillée.

Si nous quittons la nef et que nous entrons dans les bas-côtés, nous reconnaissons le travail du XV^e siècle, celui de droite en particulier attire l'attention.

À l'extérieur, ses fenêtres à meneaux ramifiés à la naissance de l'ogive, ses contreforts à pinacles fleuris, son entablement festonné lui donnent le meilleur cachet de l'époque, c'est la partie la plus intéressante de l'église ; à l'intérieur, grâce encore au travail intelligent de M. l'abbé Burel, nous nous retrouvons en présence de peintures murales qui sont, au plus tard, du commencement du XVI^e siècle. Nous nous reconnaissons malheureusement incompetent à en déterminer le sujet ; il y a plusieurs tableaux qui semblent s'enchaîner l'un à l'autre, mais les personnages en sont tellement défigurés qu'il est presque matériellement impossible de déterminer les scènes que l'artiste a voulu reproduire ; nous laissons ce soin à des spécialistes plus autorisés, nous montrant complètement ennemi de toute déduction hypothétique, si vraisemblable qu'elle soit.

Si nous avons une chose à réclamer, ce n'est pas sans doute la restauration de ces peintures, mais au moins leur conservation par un vernissage quelconque. Beaucoup d'églises en certains endroits privilégiés, comme les portails, les tribunes, les absides, les voûtes, ont conservé de ces débris de peintures qu'avec des soins intelligents on eût facilement pu

restaurer, mais qui sont aujourd'hui trop dégradés pour pouvoir supporter cette opération délicate ; la qualité des matières, employées par l'artiste, a trop souvent facilité d'une façon déplorable ces détériorations causées par l'action du temps et l'incurie, très souvent même l'ignorance des hommes (1).

La Renaissance a laissé son empreinte à l'église de Moutiers ; elle a fermé la petite entrée en plein cintre que l'on montre encore sous le nom de « porte des moines » et à côté, elle a ouvert une porte du grec le plus pur ; les deux rétables sont également de cette époque ; nous retrouvons donc dans ce monument le cachet de trois âges très distincts, ce qui donne à l'ensemble une note assez disparate, malgré l'intérêt que chaque partie peut offrir en son particulier. Plût à Dieu que nous puissions retrouver dans les mêmes conditions notre prieuré accosté de son église ; fût-elle même comme au temps de Noël Mars « sans vitres et sans pavés », nous nous hâterions d'en refaire un sanctuaire digne de son fondateur.

Abbé GODET,

*Correspondant de la Société Nationale des
Antiquaires de France.*

Curé du Pas-Saint-Lhomer.

(1) L'église de Ceton dans notre département (Orne) a conservé sur ses colonnes et dans son portail principal de beaux vestiges de peintures murales. D'après Viollet Leduc, ces peintures sont faites ou à l'œuf, détrempe solide et légère, ou à la colle de peau, ou à la colle d'os, très durable quand elle n'est pas soumise à l'humidité. La peinture à la résine dissoute dans l'alcool était la plus solide, mais trop dispendieuse et par ce fait peu employée. La peinture à la gomme employée au XII^e siècle fut encore utilisée dans les siècles suivants pour les rétables et les boiseries.

APPENDICE

LE PAS-SAINT-LHOMER

Cette petite localité, limitrophe de Moutiers et de l'ancien Corbion, se relie par ses souvenirs à l'histoire de notre monastère ; on nous permettra d'en dire un mot. Contrairement à beaucoup d'autres endroits où saint Laumer fut plus connu, le Pas-Saint-Lhomer a conservé avec un sentiment très vif le respect et le culte de notre saint. Neuville-Lamar (1) où il est né s'en inquiète fort peu ; Chartres où il fut élevé et enterré ne conserve son souvenir que dans une statue extérieure du pourtour de la cathédrale et encore est-elle due aux artistes du moyen âge ; Moutiers où il a vécu l'a complètement oublié, quoiqu'en ait écrit M. Dupré, sur la foi d'un correspondant trop obligeant ou mal renseigné (2). Blois a supprimé le titre de Saint-Laumer à l'ancienne église du monastère qui est devenue l'église paroissiale de Saint-Nicolas. Cependant, disons-le, bien des choses nous rappellent notre saint dans ce monument, entr'autres les vitraux du transept qui nous retracent la légende de saint Laumer, telle que Noël Mars la raconte, et auprès de cette église une rue, heureusement nommée « rue Saint-Laumer ».

(1) Neuville-Lamar ou Laumer est au canton de Dreux.

(2) « Le culte de saint Laumer s'est perpétué dans la paroisse de Moutiers-au-Perche, berceau de la famille religieuse dont le fondateur de Corbion fut le « patriarche ; l'église du lieu prétend même avoir gardé une de ses dents » (Hist. royal. mon., p. 340, note 1). L'histoire de cette dent est assez curieuse. Elle était accompagnée d'un fragment de parchemin, sur lequel se trouvait une inscription illisible. M. l'abbé Bourdon, alors curé de Moutiers, aujourd'hui aumônier de l'Hospice de Sées, voulut se rendre compte de l'identité de cette relique ; il fit parvenir l'inscription à l'école des Chartes ; on y lut « De Dentibus Innocentium ». Les Saints Innocents avaient-ils des dents, et comment Moutiers en possédait-il une ?

Le Pas-Saint-Lhomer, qui n'a été favorisé que d'une station très courte de saint Laumer et de son passage lorsqu'il se rendait à Chartres, l'a toujours honoré aujourd'hui autant que jamais et voici à quel sujet. Cette église doit son origine à l'empreinte d'un pas que la tradition nous dit avoir été imprimé par saint Laumer dans un rocher très dur, lequel se trouve dans les fondations de l'abside de l'église et laisse voir d'une manière apparente dans la sacristie l'empreinte de ce pas.

Le mur est construit sur le rocher qui lui sert de base, mais à dessein, on a laissé le pas faire saillie à l'intérieur. Il mesure 0^m36 de long, 0^m14 de profondeur et 0^m12 de largeur, à l'extrémité 0^m09 du côté du talon ; on y enfonce le pied très facilement et ce pas a les courbures d'un pied d'homme ordinaire. Le rocher est un de ces blocs erratiques très nombreux sur le plateau et qui ne font pas partie essentielle du terrain ; leur ligne est dans la direction du Nord au Midi, leur composition un quartz compact et grenu.

Quelques-uns ont conservé un souvenir traditionnel de la vie de saint Laumer, l'un porte le nom de « Fontaine de Saint-Laumer », l'autre « le Four de Saint-Lhomer » à cause d'une excavation cintrée en forme de bouche de four, un autre porte la trace du bâton du saint, un quatrième s'est vu fendre en deux par notre saint ; inutile de dire quel cas il faut faire de ces légendes et de plusieurs autres (1). Mais que faut-il penser du pas de saint Lhomer ; il a certainement toute la tradition pour lui ; cette chapelle construite sur l'emplacement même, les chartes les plus anciennes (celle de Rotrou déjà citée 1159), nous parlant « de Passu Sancti Launomari » la dévotion qu'on a toujours eue à ce pas, indique une tradition très respectable, sinon un fait authentique. Noël Mars, en 1646, écrivait : « L'église « du Pas-Saint-Lomer fut bastie après sa mort et depuis érigée « en paroisse en mémoire du pas que saint Lomer fit dans une « pierre de grain, en laquelle il enfonça le pied, la profondeur « d'un demy-pied, comme l'on voit encore dans la même église « derrière le grand autel ». Et M. Dupré ajoute avec raison :

(1) Comme M. Dupré, M. l'abbé Blin, dans sa *Vie des Saints du diocèse de Séez*, a attaché trop d'importance à la « Fontaine de Saint-Laumer ». La fontaine est aussi authentique que la dent et le correspondant de M. Blin aussi sérieux que celui de M. Dupré.

« Cette pierre miraculeuse se voit encore à la même place. La tradition légendaire du pas de saint Lhomer contribue à entretenir la dévotion des fidèles au patron de la paroisse ».

Le Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, cité par M. Blin (Vie des Saints), rapporte que « le pas conservé dans l'église est vénéré des pèlerins et célèbre par beaucoup de guérisons ».

Tous ces témoignages sont précieux ; mais si l'on examine que l'historien de la vie de saint Laumer ne parle point de ce fait qui eût été un des beaux miracles du saint, si l'on considère qu'à beaucoup de blocs erratiques du pays est attachée une légende plus ou moins sérieuse de la vie de saint Laumer, si l'on admet avec plusieurs, ce que je suis loin de penser, que « passus » signifie « passage », la tradition de l'empreinte du pas de saint Laumer se trouve quelque peu ébranlée ; cependant les motifs de tradition étant plus sérieux que ces dernières raisons, je m'y rattacherai préférablement et avec plus de satisfaction.

L'histoire de cette église est facile à parcourir. Depuis sa fondation, nous n'en avons plus de nouvelles jusqu'à Rotrou IV, qui la donne avec quatre arpents de terre aux moines de Saint-Laumer, auxquels elle a toujours appartenu. Les registres que nous avons depuis 1632 ne nous disent rien de particulier. Aucune famille noble ne vint s'y fixer, sauf les Thieulin de Saint-Vincent qui, à la fin du siècle dernier, habitèrent la Métairie, proche le bourg, et la famille de la Ferté-Séneterre, seigneurs de La Loupe, qui posséda le château de la Gastine aujourd'hui détruit.

M. de La Sicotière a reproduit dans l'annuaire de l'Orne (1867) les Doléances des habitants du Pas à l'Assemblée Nationale de 1789. C'est court, mais original et naïf. Voici ce morceau :

DOLÉANCES

présentées à l'Assemblée Nationale, par la paroisse du Pas-Saint-Lhomer en 1789.

Les habitants de cette paroisse n'ont d'autres plaintes et doléances à faire que celles qui sont communes à des gens de leur état et condition, savoir qu'ils payaient déjà que trop d'impôts

en de différents genres, qu'ils désiraient que le dérangement des finances ne fût pas la cause de nouvelles impositions sur eux, parce qu'ils n'étaient pas capables d'en supporter davantage, ayant bien de la peine à acquitter celles qui sont imposées, mais que c'était bien plutôt à ceux qui sont riches à contribuer à rétablir les affaires du royaume.

Quant aux remontrances, ils n'avaient d'autres vœux et d'autres désirs que la paix et la tranquillité publiques, qu'ils souhaitent que l'Assemblée des États généraux rétablisse l'ordre des finances et amène en France la joie et la prospérité de l'État, qu'ils ne sont point assez versés dans les choses qui doivent se traiter en la dite assemblée pour donner leur avis et s'en rapportent aux lumières et aux bonnes intentions de ceux qui y seront députés.

Enfin qu'ils ne connaissent de moyen de pourvoir aux besoins de l'État qu'une grande économie dans les dépenses et un amour réciproque entre le roi et ses sujets.

Supprimée au Concordat, la paroisse du Pas-Saint-Lhomer fut rétablie, en 1849, au détriment de celle de Saint-Jean-des-Murgers qui fut partagée entre Meaucé (Eure-et-Loir) et le Pas.

Terminons par la liste des curés depuis 1622 jusqu'à la Révolution :

| | |
|----------------------|-----------|
| Jean de Labithe..... | 1622-1630 |
| Barbel..... | 1630-1649 |

Jusqu'en 1692, les registres sont perdus.

| | |
|---------------|-----------|
| Godefroy..... | 1692-1699 |
| Girard..... | 1699-1713 |
| Thibault.. | 1713-1717 |
| Roger..... | 1718-1743 |
| Delaunay..... | 1743-1745 |
| Vautier..... | 1745-1775 |
| Geslain..... | 1775-1792 |

Le « Livre Blanc » du XIII^e siècle porte à 44 le nombre des habitants du Pas en 1250 et le « Pouillé » de 1738, à 200. Contrairement à Moutiers qui relevait du doyenné de Brezolles, Le Pas dépendait du doyenné du Perche ou de Nogent.

J'ai parcouru les papiers du Bailliage et du Tabellionnage dont

il a été parlé plus haut ; ils ne renferment rien d'intéressant sur le sujet qui nous occupe. Ce sont des donations et testaments en faveur des Confréries de la Charité et du Rosaire ainsi que des jugements et sentences rendues contre des particuliers en faveur de ces Confréries.

PHILOGIE

Nouvelles remarques sur quelques expressions usitées en Normandie et particulièrement dans le département de l'Orne.

(Suite).

U

Undain.

Les rangs de foin couchés sur la prairie et tombés de la faux s'appellent-ils des *Andains* ou des *Ondains* ?

L'*Andain* (*Andare*) serait la quantité d'herbe abattue par le faucheur à chaque pas et à chaque coup de faux.

L'*Ondain* serait l'ensemble de la « rando » serpentant sur la prairie.

Undain se trouve dans Gouberville.

« Je fys venir deux faucheurs qui heurent 11 solds pour quatre *Undains*, le travers du pray. »

V

Mots sur lesquels des remarques ont été faites en 1878 :

Verder, verser.

Vénantises, par corruption dans certains endroits : *Méan-tises.*

Visites « intéressées » faites par les parents du futur pour s'assurer de la fortune de la promise.

« Le jeune homme paie à boire ; l'entrevue a lieu. Si elle paraît de bon augure, on invite le père, la mère ou les proches à se trouver à l'auberge, parce que le demandant ne peut pas se permettre d'aller chez la jeune fille avant d'avoir obtenu l'insigne faveur qu'on appelle l'Entrée de la Maison. Le jour fortuné où il reçoit cette grâce se nomme en langue vulgaire la Bienvenue ou les *Vénantises*. Alors on traite réellement le chapitre du mariage. »

(L. DU BOIS. *Cérémonies des mariages dans la partie occidentale du département de l'Orne*).

Venue, — quantité, abondance, flot, affluence, « planté ».

Exemples :

— Il y avait une *venue* de monde à la procession.

— Il y a une *venue* de nuile dans les blés cette année.

— Thomas a une *venue* de pommes dans les pommiers de Guillot-Roger, etc.

Venue ici signifie : *arrivage*.

Verge.

« Se dit d'un anneau sans chaton qui se donne ordinairement en se mariant et qui sert quelquefois à arrêter sur le doigt quelque autre bague. »

(*Dictionnaire de Trévoux*).

Les bonnes ménagères de Normandie nomment *verge* un dé primitif en forme d'anneau qui laisse à découvert le bout du doigt de la couturière.

« Hé bien, voilà un *vargée*, fig'la dedans ton dé. »

(*Comédie des chansons*).

Vernailler, — s'agiter, remuer, être en « *verdon* ».

Être en « *verdon* », c'est galoper et caracoler comme cheval mis au vert.

Vernailler, c'est « printaniser ». *Vernare vernaliter*.

Verri ou plutôt **Vairi**, — moisi (Senonches).

En ce cas, il viendrait de *varius*. La moisissure couvre les objets d'une sorte de peluche à reflets « variés » qui leur donne jusqu'à un certain point l'apparence de la panne blanche et bleue qui, sous le nom de menu *vair*, joue un si grand rôle dans les habillements et le blason du moyen âge.

Vesquir, — vivre.

Forme de l'infinifif français vivre, déjà supposée par Dubois pour se rapprocher de l'étyrnologie *vesci* et conservée dans le patois normand.

« Laisseray-je pas témoignage
Que nous *véquimes* d'un même âge ? »

(BAIF, épître à M. Gerraud).

Veste.

Rempporter une *veste* ou sa *veste* n'est pas du patois normand, c'est de la langue verte et du jargon de Paris. Delvau n'a pas manqué de le signaler et de moins réservés que lui se sont mis à la recherche de l'étyrnologie. Toutefois, je ne sache pas que l'on ait encore cité ce curieux passage de Strabon :

« Dans les assemblées des Gaulois, on observe un usage particulier. Si quelqu'un trouble ou interrompt celui qui a la parole, un huissier s'avance, l'épée à la main et lui ordonne avec menaces de se taire. S'il persiste à troubler l'assemblée, l'huissier répète ses menaces une seconde, puis une troisième et enfin, s'il n'est pas obéi, il coupe à l'interrupteur un grand morceau de son manteau, de façon à mettre ce qui reste hors de service. »

Si le règlement Strabon était en vigueur dans nos assemblées modernes, que de paletots y entreraient qui ressortiraient vestes !

Veule, lâche.

Cet adjectif, abandonné par les puristes du grand siècle et les clarifiés du dix-huitième siècle, a été repris par les amants nouveaux de la rime qui ont été ravis d'enrichir leur écrin d'une consonnance rare. Mais ils l'ont un peu mise à toutes sauces.

Veule, suivant les anciens dictionnaires de l'Académie, est un adjectif de tout genre, du style familier qui signifie : *mou, faible*. En termes de jardinage ou d'agriculture, une terre *veule* est une terre trop légère « qui n'a point de cervelle », les pommes *veules*, les poires *veules* sont de basse qualité, plutôt par la faute du terroir que de l'espèce. Elles font du « bère de culotte et pas de coupelle »

Un de nos jeunes poètes normands et des meilleurs a fort heureusement dit des vieux pigeons :

« Ils sont passés pour eux les voyages hardis,
Car l'âge sans égard *aveulit* les plus braves. »

(GERMAIN LACOUR. *Avec des rimes*).

Viage, — voyage, plus spécialement pèlerinage.

La voie lactée s'appelle dans l'astronomie populaire : le chemin de Saint-Jacques en Galice.

Certaines bonnes gens de notre pays de sagesse et de prudence, trop chrétiens pour avoir recours aux sorciers, trop sceptiques pour appliquer les remèdes de bonne femme, trop défiants ou trop pauvres pour consulter le médecin, se contentent de faire un *viage* au saint qui gouverne le mal dont ils souffrent ou dont les leurs sont atteints. Parfois les femmes se mettent neuf de compagnie pour faire le *viage* et la « novine » se trouve parfaite d'un coup. S'il y a là parfois un peu de superstition, la bonne foi domine.

Une mère racontait un *viage* fait à Saint-Liénard (Léonard) pour guérir son enfant de la fièvre. Elle avait porté, comme de juste, une chemise blanche sur laquelle le prêtre devait dire un Évangile et que l'on devait ensuite passer au malade pendant l'accès

— Magin'ous, Barblotte, que l'curé n'a jamais v'lu dire é'sn évangile sù la ch'minse à mon pau' gâs et qu'i m'a minse à la port' ed' l'église en me disant de mauvaises raisons.

— Pas possib' ! Jeanneton !

— Ah ! oui, mais ! L'saint vaaut bé mieux que l'curé. L'pétiot a guéri tout de même.

Vie. — *Faire la vie*, en patois normand, n'est pas « faire la noce », au contraire.

La *vie* que fait l'homme à sa femme quand il la rosse, la *vie* que fait la femme à son homme quand elle le « remanse » sont les giboulées et averses de la lune rousse.

Vieillotote, veillotote pour *veillotote*.

« Le mercredi V (aout 1556)... je fys mettre en *viellotte* le fain du Clos au couvert. »

(GOUBERVILLE).

Vieul, — vieil, vieux.

Vieuillesse, — vieillesse, vétusté, — prononciation normande.

« ... A Estienne Jardin, charpentier pour sa paine, sallaire et despens d'avoir refoit à neuf un *vieul* apprentis qui estoit choust par *vieuillesse*. etc.... »

(Détail et estimation de réparations faites au « Dangon d'Argenthen », en 1440).

Villé. — On appelle en certains cantons de Normandie le bœuf gras primé aux foires de Carnaval : *bœuf villé*.

En d'autres pays, on dit : le bœuf *viellé*.

Dans le premier cas, le mot *villé* voudrait dire : enguirlandé. La viorne, le liseron, etc. sont nommés *villée* en patois normand. Le français a conservé « *recroquevillé* ».

Dans le second cas, le qualificatif fait allusion à la musique, à la *vielle* qui accompagne le triomphe du moderne Apis.

Viôner, — flâner, muser, s'attarder en allant de côté et d'autre.

Dans cette acception, c'est une forme familière, diminutive et péjorative de « *voyager* ».

Viôner est aussi pris dans le sens de « *bruire, bourdonner* ».

En ce cas, c'est une crâse de : « *violonner* ».

Vipillon n'est plus guère usité pour « *goupillon* ». Toutefois, il mérite d'être signalé comme faisant partie du vocabulaire clérical de la Seine-Inférieure.

Il a été employé par le grand Corneille :

« Pour avoir fait raccommoder le *vipillon* d'argent vint sols.
Pour un *vipillon* 3 — »

(Compte et estat de la recepte, mise et dépense que Pierre Corneille, écuyer, cy-devant avocat de Sa Majesté aux sièges généraux de la table de marbre du palais, à Rouen, trésorier en charge de la paroisse de Saint-Sauveur dudit Rcuen, a faite des rentes, revenus et deniers, appartenant à ladite église et ce, pour l'année commencée à Pasques, mil six cent cinquante et deux, par luy présenté à Messieurs les curés et trésoriers de ladite paroisse à ce que pour la décharge il soit procédé à l'examen dudit compte et clausion d'action).

Vitre, masculin.

« Le mardy 7 (juillet 1556) je marchandé à luy (Guill. Leroux) pour raccoustrer *ung vitre* à la chappelle et en fère *ung neuf* à la letterye... »

Gouberville ne prend peut-être pas ici *vitre* pour carreau, mais pour panneau de vitre. Mais, dans les deux cas, on emploierait aujourd'hui le féminin.

Vôle, vôle. — Refrain de chanson à boire dont les vachères répètent ces uniques et monotones syllabes aux vaches à l'abreuvoir.

Ont-elles un sens ?

C'est en les fredonnant que *Sot dissolu* entre en scène dans une « Sotise » à huit personnages cités par les frères Parfait tom. II, p. 187).

« *SOT DISSOLU*, habillé en homme d'église,
Vôle, vôle, vôle, vôle, vôle.

ABUS, — véez-cy des gens de mon école.

SOT DISSOLU, — *vôle, vôle, vôle, vôle....*

Ay ! ha, ha, toy, toy : *vôle, vôle*, —
Ribleurs, chasseurs, joueurs, gormens,
Et aultres gens plains de tormens
Seigneurs dissolutz, apostates,
Ivrognes, napleux, à grands hastes
Venez, car vostre prince est né, »

Voyez voir.

Il est bon de répéter, toutes les fois que l'occasion s'en présente que *voyez voir* n'est point une locution vicieuse et un pléonasme bourgeois comme le disent certaines grammaires.

Voyez est ici l'impératif de l'ancien verbe *voyer*, dont la langue française a conservé le fréquentatif *voyager*.

Voyez voir signifie proprement « aller voir », « voyagez pour voir ».

« En ce bôquet, je voi voir Cléarite. »

VAUQUELIN LA FRESNAYE. *Foresteries*, liv. 1).

Vraie (En bonne).

: Synonyme de : *Vrai tout de bon*. Très vieille locution normande.

: Les Parisiens modernes se sont approprié cette gasconnade ou cette normandise.

Ils disent dans leur argot : *Blague dans le coin*.

Y

Mots sur lesquels des remarques ont été faites en 1878 :

Yellows, yeu.

Y-où ? — où cela ?

— Allez-y.

— Y ? où ?

FIN

UNE FAMILLE DE PROVINCE

AU XVIII^e SIÈCLE

I

Nous connaissons maintenant nos pères presque aussi bien que si nous avons vécu de leur vie. Les livres de raison nous ont introduits dans le foyer domestique ; les inventaires du temps nous renseignent sur le prix des choses. Les estampes retracent les détails de l'intérieur, les gestes, les attitudes d'un monde disparu. Par les mémoires et les correspondances, nous assistons à toute une époque ; nous en surprenons les secrets, nous en entendons le langage, nous en comprenons les caractères, les idées et les sentiments.

En étudiant l'ancienne France, on a généralement observé Paris plus que la province, la cour plus que la ville, la noblesse plus que la bourgeoisie, l'armée plus que la magistrature. Ce n'est pas seulement qu'on ait été séduit par l'éclat du rang, attiré par l'importance des personnages, intéressé par les événements et les lieux qui en furent le théâtre. Les situations brillantes, les vies remplies par les honneurs et les dignités offrent aux chroniqueurs des aliments qu'on ne saurait trouver dans les sphères paisibles et modestes. La grandeur des rôles met en relief les acteurs, et la richesse du décor exerce sa fascination sur l'esprit comme sur les yeux.

Paris tenait le sceptre de la mode et de l'élégance, représentait le génie des arts et des lettres, inspirait l'admiration et la curiosité. Versailles, marqué à l'empreinte de Louis XIV, était le

séjour de la royauté, la capitale d'une cour fastueuse qui se pressait dans la galerie des glaces, parmi l'éblouissement des lumières et des pierreries.

Toute autre est la physionomie de la province avec son cadre restreint, mais avec son caractère propre, ses usages persistants, ses traditions, ses familles attachées au sol. A cette époque où les voyages étaient moins fréquents, les communications moins rapides, les provinces avaient leurs frontières morales comme leurs divisions historiques.

Pour bien des gens, un voyage à Paris était un événement. La *Gazette de France*, qui paraissait une fois la semaine, apprenait les nouvelles publiques; en gardant la réserve que lui imposait sa qualité de journal officiel. Pour 24 livres par an, on pouvait recevoir les seize volumes du *Mercure de France*, consacrés à la chronique mondaine, littéraire et théâtrale.

L'animation et le mouvement intellectuel étaient loin d'être bannis des villes et y régnaient plus que de nos jours, après tant de dispersions volontaires ou forcées, et dans les conditions matérielles et morales qui ont si complètement transformé l'existence.

Des villes avaient leurs cercles qui ne différaient guère de ceux d'à présent. Elles possédaient des sociétés savantes et littéraires, mais ne subissaient pas beaucoup l'influence de la capitale et des productions célèbres de notre langue. Au xvii^e siècle, à Dijon, qui comptait beaucoup d'érudits, on connaissait à peine Corneille, on parlait rarement de Bossuet; on n'estimait Racine que comme historiographe; on jugeait sévèrement Descartes, peu favorablement Boileau, et l'on préférait Santeul à la Bruyère. On poussait l'indépendance jusqu'à critiquer le dictionnaire de l'Académie et à contester ses jugemens (1). Nous pouvons mesurer par là quelle distance séparait Paris de la province.

Soit à la ville, soit à la campagne, on apportait dans les plaisirs de la vie sociale un entrain qu'on ne retrouverait plus aujourd'hui. Au Mans, par exemple, il arrivait de donner des bals qui duraient douze et quatorze heures de suite (2). Rien de plus

(1) *La vie littéraire dans une ville de province sous Louis XIV*, par A. JACQUET, ch. IV.

(2) *Mémoires de Népveu de la Manouvillère*, publiés par M. l'abbé ESNAULT, I, 271, 362. — Robert TRIGER. *L'année 1789 au Mans et dans le Haut-Maine*, ch. I^{er}.

hospitalier que la plupart de ces châteaux habités par une noblesse souvent pauvre. Les chemins sont mauvais, les carrosses versent quelquefois dans les ornières ; mais l'on se console de la longueur de la route par la longueur du repas. On sait des chansons, et on les chante à table, au dessert.

Nulle part la province ne revit aussi bien que sous la plume de ceux qui peignent ses mœurs, ses idées, son caractère, en croyant seulement raconter leur propre vie. Il ne faut pas chercher dans ces simples récits les événements et les grandes agitations d'une époque. Une demi-obscurité enveloppe ces figures qui n'ont pas le rayonnement des choses illustres. Toutefois, elles ne sont dépourvues ni de charme, ni d'intérêt ; elles nous font pénétrer dans une région moins connue, moins observée, et nous montrent un côté moral et intime de la société d'autrefois.

Un livre publié, il y a une dizaine d'années, par M. l'abbé Esnault (1), nous transporte dans une famille de province, sortie des rangs du peuple et parvenue à la noblesse, après avoir traversé la bourgeoisie. On suit son élévation progressive depuis ses humbles commencements. Grâce aux efforts persévérants de plusieurs générations, elle arrive à occuper une place honorable et méritée, sans avoir jamais abandonné le négoce auquel se sont livrés ses premiers auteurs et qui a fondé sa fortune. Bellême est le berceau de cette famille. Elle se rattache ainsi au Perche d'où elle est sortie pour s'établir dans le Maine.

Geoffroy Le Prince, né vers 1605, habitait Bellême en 1637. De son mariage avec Marguerite Cunier étaient nés six enfants, dont la descendance se perpétua dans le pays jusqu'à la Révolution. On ignore quelle était sa profession ; mais il appartenait à la classe inférieure. Un de ses fils fut prêtre et chanoine du Mans où il mourut en 1721. Lui-même avait fini, en 1678, ses jours dans cette ville où l'attirait un autre de ses fils, nommé Jean, ouvrier cirier. Ce dernier, entré vers 1650 chez Julien Hossard, marchand cirier, épousa sa fille huit ans après. En 1686, il fut nommé échevin du Mans, et l'hôtel de ville lui donna pour armes : « d'azur à l'abeille reine en or, entourée d'un essaim de même ». Allusion à sa profession comme la devise qu'il reçut

(1) *Mémoires de J. B. H. M. Le Prince d'Ardenay, avocat en parlement, négociant, juge-consul et maire du Mans, 1737-1815, in-8°, Le Mans, 1880.*

en était une à son nom. Elle était tirée d'un vers des *Géorgiques* et ainsi conçue : « Gens sub principe tuta ».

Cette dignité municipale, ces honneurs obtenus par un simple artisan prouvent son intelligence et la considération dont il jouissait parmi ses concitoyens. La fabrication de la cire et de la bougie du Mans lui dut une perfection qui ne fit que s'accroître avec ses successeurs, et valut à cette industrie une véritable renommée en France et à l'étranger.

Jean Le Prince mourut en 1694, ayant demandé par testament que cent messes fussent dites pour le repos de son âme. Ses affaires avaient prospéré, car il laissait environ 60.000 livres aux quatre enfants qu'il avait eus de la fille de son patron. Un de ses fils s'était fait prêtre. L'aîné lui avait succédé de son vivant dans son commerce et devint substitut du procureur du Roi et échevin du Mans. Il épousa Marie Bouteiller, alliée aux meilleures familles de bourgeoisie de la province, et en eut huit enfants, six filles et deux fils. Le cadet, conseiller au siège présidial du Mans et échevin de la ville, se fait appeler Le Prince d'Amigné. L'aîné est avocat au Parlement, quand il abandonne le barreau pour prendre la direction de l'importante manufacture de son père mort en 1732. Il se fait recevoir « maître en l'art de marchand cirier », épouse Marie Desportes, fille d'un maître de forges, riche, bien apparentée, qui lui apporte en dot 30.000 livres en espèces, fortune égale à la sienne. Il recueille diverses successions, si bien qu'il se fait bâtir un bel hôtel au Mans en 1760. Bientôt après, il achète moyennant 60.000 livres la charge de conseiller secrétaire du Roi, une des quatre mille charges vénales qui donnaient alors la noblesse héréditaire.

Voilà donc le petit-fils de l'ouvrier cirier entré dans l'ordre des privilégiés. L'achat d'une terre complète celui de la noblesse. Il est seigneur d'Ardenay. Il a fallu trois générations et un peu plus de cent ans pour élever ainsi cette famille d'artisans, enrichie par le commerce, parvenue par l'intelligence. Un siècle, c'était peu, si l'on considère la distance parcourue pour monter de la dernière classe à la première.

Le nouveau seigneur d'Ardenay meurt en 1782, laissant une fortune de 354.000 livres. Ses fils, héritiers de sa noblesse, sont seigneurs de Malessard, de Beaufond, de Clairsigny, et l'aîné, Jean-Baptiste-Henri-Michel Le Prince, seigneur d'Ardenay,

siégera, en 1789, dans l'assemblée de la noblesse du Maine, chargée d'élire les députés aux États généraux. Il jouira de ses prérogatives au moment où, ironie singulière, la Révolution allait niveler tous les rangs, enlevant à la famille issue du peuple la noblesse que lui avait conférée l'ancien régime.

Ce sont ces Mémoires que M. l'abbé Esnault a livrés à la publicité, et dont M. Albert Babeau a donné une courte analyse dans *les Bourgeois d'autrefois*, en les signalant comme un document curieux et instructif au point de vue d'une classe et d'une époque.

Né en 1737, Michel Le Prince mourut en 1819, sans postérité. Surpris par la Révolution, il ne sut pas résister à ses entraînements. On lui reproche d'avoir participé comme maire du Mans à l'exécution des mesures de persécution religieuse, dont la constitution civile du clergé donna le signal, et d'avoir exigé le serment que tout ecclésiastique ne pouvait refuser sans être rebelle, ni prêter sans être schismatique et parjure. C'est lui qui, au nom de la loi révolutionnaire, supprima les chapitres et les monastères de la ville du Mans.

Michel Le Prince n'était cependant ni un incrédule, ni un jacobin. Élevé chrétiennement, il se montre plutôt scrupuleux. Il fait bénir sa chapelle, s'honore de la visite de son évêque, est parrain d'un juif converti et parle avec admiration des vertus et de la piété, dont il trouvait l'exemple dans sa famille.

Après les jours d'orage, il manifesta du repentir de ces actes où il faut voir moins la passion révolutionnaire que la faiblesse du caractère. Il acclama, en 1814, les Bourbons d'aussi bonne foi peut-être qu'il avait acclamé la Révolution. Il n'était pas de ceux qui sont nés pour la lutte et qu'on voit grandir avec le péril. Il avait les qualités et les défauts de la bourgeoisie de son temps, les vertus de l'homme privé, non celles de l'homme public.

Nous ne le suivrons pas au-delà de 1789, et nous évoquerons seulement le souvenir des époques antérieures où apparaissent, décrites par lui, les mœurs d'une famille de province au XVIII^e siècle.

II

C'était une famille vraiment patriarcale que celle où nous fait pénétrer l'auteur de ces Mémoires. « Mon père et ma mère, « dit-il dans le style et sur le ton facilement attendri de l'époque, « célébraient chaque année avec leurs enfants, l'anniversaire de « leur mariage, dont la vingt-cinquième année se trouva révolue « au 15 janvier 1762. Pour rendre plus solennelle cette fête « jubilaire, toute la famille fut invitée. La cérémonie commença « par une messe d'actions de grâces, suivie d'un vrai repas de « noces. Tous les convives apportèrent la plus grande gaieté ; « les muses s'escrimèrent. Je fis pour ma part et je chantai « quelques couplets analogues à la circonstance. Après le festin. « on dansa sans façon ni grands apprêts, mais de bon cœur, « avec une joie pure et franche comme celle de nos bons aïeux. « Leurs portraits rangés autour du salon de compagnie, en « rappelant leur mémoire, animaient nos doux transports et nos « tendres vœux pour la précieuse conservation des deux person- « nages chéris qui faisaient l'objet de cette fête charmante ».

Ce ménage respectable avait eu neuf enfants, dont l'aîné nous a laissé ces récits. Sans doute, on put lui appliquer un des vers qu'inspiraient Philémon et Baucis à notre grand fabuliste :

Ni le temps, ni l'hymen n'éteignirent leur flamme.

S'ils ne subirent la métamorphose de la fable où

Baucis devint tilleul, Philémon devint chêne ;

on pourrait presque dire :

Même instant, même sort à leur fin les entraîne,

car ils se survécurent moins d'un an, le mari étant mort le 17 septembre 1781 et la femme le 21 août de l'année suivante.

Michel Le Prince témoigne la douleur filiale que lui causa leur mort et rapporte les témoignages publics donnés aux funérailles de son père :

« Le convoi était suivi et accompagné d'un grand nombre de « personnes : grands et petits, riches et pauvres, vieillards et « jeunes gens, pères, mères et enfants, tous pleuraient amère-

« ment la perte de ce respectable défunt et regrettaient en lui un
« parent parfaitement bon, un ami excellent, un négociant
« habile, un juge intègre, un maître doux et humain, un protec-
« teur zélé, un appui sûr dans les affaires épineuses, dans
« l'infortune et les revers, et un vrai père des pauvres au soula-
« gement desquels il consacrait, tous les ans, des sommes consi-
« rables ».

Et parlant de la mort de sa mère, il dit :

« Elle reçut en pleine connaissance et avec une parfaite rési-
« gnation les derniers sacrements. Elle me dicta ses dernières
« volontés et, après avoir souffert pendant plusieurs jours les
« plus grandes douleurs qu'elle supportait patiemment sans se
« plaindre et montrant, au contraire, un courage vraiment
« héroïque, elle mourut le 21 août 1782, dans la soixante-neu-
« vième année de son âge... Elle fut inhumée le lendemain à
« côté de son mari, ainsi qu'elle l'avait demandé, en recomman-
« dant expressément qu'on bannit de cette cérémonie toute
« espèce de pompe et de dépense superflue. Ses instructions furent
« exactement remplies, mais la simplicité de son convoi fut bien
« relevée par le triomphe de ses vertus que publiaient hautement
« les témoins et les objets de ses bonnes œuvres, en bénissant
« son nom et sa mémoire »

Notre chroniqueur consacre plusieurs pages à l'éloge de Geneviève-Madelaine Le Prince, sa grand'tante paternelle, qui l'avait élevé, et que sa bonté faisait surnommer « tante mignonne ». Cette excellente vieille fille était d'une dévotion devenue un peu scrupuleuse avec l'âge. Quand ses facultés s'affaiblirent, il suffisait de lui parler de bonnes œuvres et de prières pour lui rendre sa raison.

Marie-Madelaine Le Prince, son autre tante, sa « tante marraine », comme il l'appelle, était « petite de taille, contrefaite, très délicate et d'une faible complexion ». Elle avait « le ton « impératif avec la plus grande bonté... Elle avait le talent de « se faire craindre et aimer de tout le monde qu'elle édifiait par « sa piété. L'ouvrage de ses mains était entièrement consacré aux « pauvres ; elle s'occupait habituellement à faire des trousseaux « pour les enfants de nos ouvriers.

« Garantie des vœux qu'elle avait faits pour moi sur les fonts

« sacrés du baptême, elle me les rappelait souvent et m'instruisait, par ses discours comme par ses exemples, à renoncer aux vanités du monde, à Satan, à ses pompes et à ses œuvres ».

On est porté à croire que si ces deux tantes gâtaient souvent, elles morigénaient quelquefois, surtout la tante marraine qui n'entendait pas posséder un vain titre.

Des trois frères de Michel Le Prince, l'auteur de ces récits, le premier, Mathieu-Godefroy Le Prince, seigneur de Malessard, fut marié peu de temps et mourut sans enfants. Le second, Charles-Louis Le Prince, seigneur de Beaufond, épousa Françoise Foacier, et ce mariage fut l'effet d'un singulier hasard. Étant à Paris, il allait assez régulièrement avec ses frères à des concerts où deux dames attirèrent son attention. Se retrouvant souvent, on prit l'habitude de se saluer, et de nouvelles rencontres amenèrent un nouvel échange de politesses. Une de ces deux dames s'appelait M^{me} Le Noir ; elle était femme d'un notaire. Celle qui l'accompagnait était sa cousine, M^{me} Foacier, dont la voix était charmante. « Elle joignait à ce talent une figure très agréable, une jolie taille, une douceur singulière répandue sur tous ses traits et un air de gaieté accompagné de la plus grande modestie ».

Aux concerts succédèrent les réunions, les soupers. Une autre fois, Beaufond obtint la permission de reconduire ces dames chez elles. Ce roman, commencé aux sons de la musique, se termina par un bon mariage. Mais ô inconstance du cœur humain ! Beaufond, ayant perdu sa femme en 1793, se remaria civilement presque aussitôt après.

Julien-Charles Le Prince, seigneur de Clairsigny, le troisième des frères dont il est ici question, fit peu d'honneur à sa famille qu'il désola par ses inconséquences et ses aventures. Marié, en 1775, à M^{me} Le Gris de la Pommeraye, il divorça pendant la Révolution et se remaria civilement.

Enfin des trois sœurs qu'eut Michel Le Prince d'Ardenay, une seulement fut mariée. Elle épousa Louis-Claude Gauvain, seigneur du Rancher, ancien mousquetaire noir, à qui elle apporta 50.000 livres de dot. Elle n'eut pas moins de huit enfants, dont cinq filles et trois garçons. Quatre filles étant nées les premières, son mari, qui s'impatientait de ne pas voir arriver

de garçon, répétait à la naissance de chacune d'elles : « Sapristi !
« Ençore une fille ! ».

Nous connaissons la famille de Michel Le Prince. Il va maintenant se faire connaître lui-même.

III

Aussitôt sa naissance, il fut porté en nourrice à Sainte-Jamme sur Sarthe et confié à la femme du sacristain, sous la surveillance d'Anne Desportes, sa tante maternelle. Cette tante était une vieille fille, dont presque toutes les heures étaient consacrées aux bonnes œuvres et aux exercices de piété. Elle surveillait peu la nourrice qui, faute de lait, nourrissait l'enfant de légumes et de racines. Il dépérit visiblement et fit une chute qui faillit être mortelle. Il en conserva les traces toute sa vie. « Mon nez
« enfoncé, dit-il, et mon menton avancé sont une preuve per-
« manente de la violence de cette chute ».

Sa tante, désespérée, le voua au blanc jusqu'à cinq ans et il fut sauvé. Mais elle reçut de vifs reproches sur sa négligence et sur le mauvais choix de la nourrice. On en trouva heureusement une meilleure au Mans, où le petit Michel fut rapporté. Ses parents l'élevaient avec sollicitude, mais leur tendresse ne dégénérait point en faiblesse. Il affirme n'avoir pas été gâté et se rappelle que son père le fouetta un jour avec les cordons de ses gants.

A cinq ans, il quitte le blanc, et sa tante marraine lui donne « un fourreau de ras de Sicile fond rose ». Mais ce bonheur fut bientôt troublé par la petite vérole. A huit ans, on le met au collège des Pères de l'Oratoire du Mans. Il passait ses vacances chez son grand oncle maternel, l'abbé Desportes, curé de Beau-fay, doyen de Ballon, qui mourut en odeur de sainteté.

Il a consigné le souvenir de ses premiers plaisirs et d'un voyage à la Flèche, où il assista à la distribution des prix du collège dirigé par les Jésuites. Il y eut une tragédie et un ballet « supérieurement exécuté ».

Parmi les élèves, alors au nombre de trois cents, il arriva trois ou quatre chinois, et il put constater qu'ils ne différaient pas de ceux qu'on représente sur les meubles et les écrans.

« J'allais tous les ans, nous dit-il, avec mon père, à la foire de

« Guibray, où il se rendait régulièrement avec ses confrères, pour
« faire ses provisions de cire. Les familles des maisons du même
« état se réunissaient pour ces voyages. Lors des premiers que
« je fis, la route de Normandie n'était pas encore faite, les
« chemins étaient mauvais et difficiles. Les femmes allaient en
« litière, les hommes les suivaient, montés sur des *locatis* ou sur
« de petits chevaux de fermier. La caravane se réunissait à
« chaque repas. On oubliait bientôt, dans un festin frugal, les
« fatigues qui l'avaient précédé, et l'on se préparait à en soutenir
« de nouvelles. La beauté de la saison, les agréments de la
« société et, par dessus tout, une gaieté franche et pure faisaient
« de ce voyage de vraies parties de plaisir, sauf les embarras de
« la route et de la foire. Mal nourris, mal couchés, excédés jour
« et nuit d'un tumulte et d'un mouvement perpétuel, nous
« payions assez cher la satisfaction de voir le concours immense,
« très intéressant, de commerçants de tous pays qui étalent, dans
« de vastes magasins et sur le champ de foire, une immense
« quantité de marchandise et de denrées de toute espèce ».

En 1755 (notre héros avait alors dix-huit ans), il se rend à Paris, où il doit étudier le droit et entrer en qualité de clerc chez un procureur. Il a dû prendre au Mans le coche ou « le carrosse de voiture », comme on l'appelait alors. Ce carrosse parti d'Angers tous les mercredis, à 3 heures du matin, s'arrêtait une demi-journée au Mans, se remettait en route le vendredi matin, et arrivait à Paris le mardi suivant, après avoir traversé Rémalard, Saint-Jean-du-Merger, Châteauneuf, Dreux, la Queue et Versailles. Le trajet du Mans à Paris durait donc cinq jours. Les voyageurs trouvaient, du moins, le soir, à la fin de chaque étape, un souper plus ou moins bon et un lit d'auberge plus ou moins mauvais, car, avant le règne de Louis XVI, on ne voyageait jamais la nuit, à cause du peu de sûreté des routes et de la fermeture des portes des villes qui avaient lieu tous les soirs.

Il avait fallu retenir sa place d'avance dans le véhicule, traîné par six chevaux, et elle coûtait 54 francs d'Angers à Paris, nourriture et logement compris (1). Voilà le jeune Michel parti pour la capitale, un 11 avril, date solennelle dans son existence. Il va nous décrire l'émotion des adieux et les incidents de la route :

(1) Fr. Yves BERNARD. *Souvenirs d'un nonagénaire*, I, 130 et 204.

« Ma mère, mes frères, ma sœur, les domestiques de la maison
« et quelques parents et amis me firent la conduite. Je reçus
« leurs tendres adieux ; je leur fis les miens. Quoique flatté d'aller
« à Paris, je ne pus retenir mes larmes, excitées par une juste
« sensibilité. Je quittais pour la première fois et pour longtemps
« ce que j'avais de plus cher. En ce moment, j'aurais presque
« désiré rester, au moins retarder mon départ, mais tout était
« prêt. Le signal est donné, je monte dans la voiture, le cocher
« jure, nous partons. »

Le mouvement de la voiture cause malheureusement à ce voyageur novice les effets du mal de mer. « Je ne trouvai, dit-il,
« d'autre moyen pour me soulager que de m'abstenir de manger
« le matin et de marcher souvent à pied. Je fus dédommagé des
« désagrémens de mon incommodité par les soins et l'accueil de
« mes compagnons de voyage. Nous vivions tous ensemble et
« nous tâchions de charmer les ennuis de la route par des
« lectures amusantes, des entretiens soutenus, toujours agréa-
« bles, souvent intéressants. Il fallait un tel spécifique pour ne
« pas céder à l'impatience que cause la lenteur incroyable de la
« marche de cette lourde machine, dans laquelle nous étions
« condamnés à passer cinq journées ; obligés de partir à une ou
« deux heures du matin et d'employer tout le jour à faire tout au
« plus dix lieues ».

Admirons ici la bonne humeur et les prévenances de ces victimes du coche. Elles ont pris, du reste, le meilleur parti, et plus la route est longue, plus il importe de la rendre agréable, en faisant connaissance et en s'intéressant les uns aux autres. Aujourd'hui que la vapeur franchit rapidement la distance, cette touchante confraternité est loin de régner parmi ceux que réunit le même compartiment, et le wagon n'inspire pas les mêmes vertus que la diligence. Le nouveau venu est accueilli plus que froidement, surtout si l'invasion des petits colis qu'il traîne après lui, paraît trop menaçante. Presque toujours son arrivée a dérangé les combinaisons des personnes installées avant lui. On s'est envisagé avec plus de curiosité ou de mécontentement que de sympathie ; on se séparera sans aucun regret, ou tout au moins avec indifférence.

Telles ne sont pas les dispositions des excellentes gens partis du Mans, le 11 avril 1755, et si courageusement résignés aux

ennuis du coche. « Quatre, nous dit le narrateur, n'avaient point
« encore vu Paris ni les environs, une femme d'un certain âge,
« une jeune demoiselle, un de mes condisciples et moi. En
« arrivant près de Versailles, nos compagnons nous laissèrent
« les portières libres pour voir plus à notre aise les beautés
« qu'on peut apercevoir de la route. Nous fûmes, tous quatre
« nouveaux arrivants, vraiment frappés d'admiration au premier
« coup d'œil sur le parc, le château, l'orangerie, la grille qui
« sépare le palais du Roi d'une place immense (1), à laquelle
« aboutissent plusieurs avenues superbes ».

En arrivant à la barrière de Paris, notre jeune voyageur trouve son père et son oncle, venus le chercher avec un carrosse de place, et il se rend avec eux rue Dauphine, où étaient situées la maison et l'industrie paternelles. Dès le lendemain, il se promène dans les rues de Paris. Il est très frappé de l'aspect du Pont-Neuf, du Pont-Royal, des quais, des Tuileries, de la colonnade du Louvre, du Palais-Royal, de l'Arsenal, du Luxembourg. Il a soin de visiter les bibliothèques. Parmi les églises, celles de Saint-Sulpice et de Saint-Roch sont celles qu'il admire le plus, après Notre-Dame.

« Je ne parle point de la comédie et de l'opéra, ajoute-t-il
« pour notre édification ; mon goût m'y eût porté, mais fidèle
« aux premiers principes de mon éducation, sentant et craignant
« le danger de les fréquenter à mon âge, j'aimai mieux y
« renoncer. Je me bornai à cet égard au concert spirituel où le
« concours des plus belles voix et des meilleurs instruments
« m'intéressait beaucoup. . . .

« Je désirais connaître Versailles que je n'avais vu qu'en
« passant ; mon père me fit cette amabilité. J'eus la satisfaction
« de voir, fort à mon aise, le Roi et la famille royale, le concours
« des princes, des seigneurs et des courtisans, l'ensemble des
« gardes du corps, des gardes françaises et suisses, des mousque-
« taires et des gendarmes ; les grands et les petits appartements,
« la galerie, la chapelle, les jardins, les statues, les bosquets, les
« bassins et jets d'eau qui les décorent. »

A Paris, il a le spectacle de l'assemblée générale du clergé qui a lieu au mois de mai. Il assiste à la cérémonie de l'ouverture, et

(1) La place d'Armes.

voit trente archevêques ou évêques, et d'autant d'abbés, communier à la messe du Saint-Esprit. Les processions de la Fête-Dieu excitent son admiration par leur majestueuse ordonnance, la beauté des repositoires et l'éclat de l'assistance.

Son père a eu soin de lui procurer quelques connaissances : un vieux prêtre janséniste, le bibliothécaire de l'Oratoire et le général de l'Ordre des Bénédictins. Le prêtre janséniste lui semble « d'une morale trop austère ». Le général des Bénédictins est un personnage qu'il craint d'importuner. Il s'arrange du bibliothécaire et se lie surtout avec celui qui tenait le magasin de bougies de son père. Il a aussi des relations dans le monde de la robe et du commerce, mais il ne fréquente pas plus la jeunesse que le spectacle. Il avait évidemment retenu les leçons de morale de sa « tante marraine ».

« Je formai, dit-il, la résolution de n'entretenir aucune liaison habituelle avec les jeunes gens de mon âge ; j'y ai tenu ferme, pendant tout le temps que j'ai demeuré à Paris. »

Placé en qualité de clerc chez un procureur, au Châtelet, M^e Douceur, assez digne de ce nom par sa bonhomie, il goûte peu ce genre de vie. Le travail n'était interrompu que par les heures de repas, et ces repas étaient des moins succulents. Jamais n'y figurait le moindre dessert, chose réservée uniquement à la table des procureurs. Il se montre fort courroucé de l'énormité de ce privilège et fait un portrait peu flatteur de la femme de son procureur, « une vieille sèche, mesquine, avare et craignant beaucoup la dépense, surtout pour les autres ».

Le style de la chicane, les formes de la procédure, les actes, les écritures éternelles n'ont aucun attrait pour notre jeune clerc. L'étude du droit vient y faire pour lui une agréable diversion. Il quitte, après quinze ou seize mois, l'étude du procureur, dont il garde un mauvais souvenir.

Ses vacances se passent au Mans et il termine son droit à Paris, ce qui ne l'empêche pas de travailler chez un notaire qu'il préfère de beaucoup à M^e Douceur. Revenu définitivement au Mans, il s'occupa du commerce de son père, se perfectionna chez un banquier dans la connaissance des affaires et fit plusieurs voyages à Paris, où il fut reçu avocat au Parlement, le 1^{er} mars 1761. Il consigne cet événement dans ses Mémoires :

..s Affublé d'une grande robe de palais, d'une perruque in-folio

« et d'un large rabat, et précédé de maître d'Outremont, qui me
« servit de parrain, je prêtai serment entre les mains du premier
« président, et j'eus l'honneur de siéger à côté de mon parrain et
« parmi les autres fameux avocats qui composaient alors le
« barreau. »

Il nous apprend qu'il avait eu, dès l'enfance, pour l'état ecclésiastique un penchant que son père combattit. Plus tard, il désira suivre la carrière de la magistrature, dont son père le détourna également, en l'engageant à se livrer au commerce dans lequel se trouvait engagée sa fortune, et où l'appelaient toutes ses traditions. Il céda à ce vœu, et fixé au Mans par ses intérêts, d'autres liens l'y attachèrent plus étroitement encore.

IV

On parla de le marier et divers partis lui furent proposés. Il les refusa malgré leurs avantages. Il ne se sentait attiré par aucune inclination. Le sentiment n'avait pas parlé. Il parla en faveur de M^{lle} Godard, fille de Charles-Michel Godard, seigneur d'Assé, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Tours, et de Marie-Anne Véron du Verger, sœur du célèbre économiste Véron de Forbonnais. Elle avait deux sœurs. Le choix de Michel Le Prince fut d'abord incertain. Admis dans la famille, il ne négligeait aucune occasion de voir M^{lles} Godard. Il allait assidûment aux vêpres et au sermon, afin de les rencontrer. Il les attendait au bas d'un escalier qu'elles descendaient souvent, espérant en obtenir « une révérence, un salut ou seulement un petit coup d'œil ».

C'est la première page de ce roman d'une correction parfaite. Après avoir penché pour la cadette, il s'attache à l'aînée qu'on appelait M^{lle} d'Assé, et il est complètement séduit lorsqu'il l'a vue danser à Clairsigny, un jour de vendanges, « avec tout plein de grâces ».

Des amis s'entremirent, et une cousine se chargea de faire la demande. Les parents ne dirent ni oui, ni non ; ils alléguèrent seulement la jeunesse de leur fille ; elle avait alors dix-sept ans. Bientôt après, un officier de condition se mit sur les rangs. Ils l'accueillirent favorablement ; mais il n'en fut pas de même de M^{lle} d'Assé.

Michel Le Prince, sachant qu'elle allait au concert, y assistait avec une régularité exemplaire. Il se plaça un jour auprès d'elle, et en sortant, il eut l'audace de lui offrir le bras. Elle refusa en disant « qu'elle ne prenait jamais de bras. »

Ce refus était dicté par un sentiment de convenance et de réserve, car elle n'ignorait pas que le bruit de la ville lui donnait déjà pour mari celui qui la recherchait avec tant d'empressement. Le pauvre Michel ne comprit pas le mobile, auquel obéissait M^{lle} d'Assé, et fort affligé de sa déconvenue, soupçonna un prétendant heureux. Le bon curé de la paroisse du Crucifix lui rendit courage, en lui promettant de plaider sa cause auprès des parents chez lesquels il allait passer quelques jours à la campagne. La Saint-Louis survint ; c'était la fête du curé. Notre soupirant ne trouva rien de mieux que de lui envoyer, en manière de bouquet, des fleurs accompagnées d'une lettre et de ce quatrain destiné à tomber sous les yeux de celle qui occupait toutes ses pensées :

Partez, jeunes flourettes.
Que craignez-vous ? Offertes par le cœur,
Quoique sans couleur ni odeur,
Vous plairez néanmoins en l'état où vous êtes.

Ces vers détestables obtinrent le plus grand succès. Ce n'est certainement pas à la poésie qu'ils le durent. L'excellent curé suppléa par son éloquence à la pauvreté du madrigal. Agréé par les parents de la jeune fille, Michel se présenta chez eux, où il trouva toute la famille réunie, ainsi que le curé qui avait si bien conduit la négociation.

« Mon rôle, écrit-il ingénument, était difficile, à raison de
« ma timidité naturelle ; la circonstance l'avait encore augmentée
« à un point considérable. J'avais eu beau étudier ma leçon, ma
« langue ne pouvait exprimer les sentiments de mon cœur. Je
« tâchai néanmoins de dire, le moins mal qu'il me fut possible,
« une faible partie de ce que je pensais. J'assurai M. et M^{me}
« d'Assé de mon respect et de ma reconnaissance, mes deux
« belles-sœurs futures de toute mon amitié, et ma prétendue de
« ma tendresse et de ma satisfaction de pouvoir lui peindre tout
« ce que j'éprouvais pour elle. J'étais placé à côté d'elle au milieu
« du cercle ; tous les spectateurs avaient fixé sur nous leurs
« regards pour suivre les nôtres et étudier nos moindres mou-

« vements. Aussi embarrassés l'un que l'autre, nous ne nous occupions de personne, nous ne voyions que nous et bornés au langage des yeux, nous nous contemplions mutuellement en silence, lorsque le bon curé vint interrompre cette espèce d'extase en demandant assez maladroitement à M^{lle} d'Assé si elle était bien disposée à me donner son cœur. Cette question, au moins indiscrète pour une première entrevue, attira quelques plaisanteries au curé et fit beaucoup rougir la jeune personne. »

Le lecteur, s'il est peu charitable, ne manquera pas de sourire de cette scène et de la gaucherie du futur qui, depuis la terrible chute dont il avait été victime dans son enfance, conservait, il nous l'a dit lui-même, « le nez enfoncé et le menton avancé ». Sa personne toutefois ne déplut pas, et l'on signa le contrat le 9 février 1764.

« Le lendemain du contrat, M^{me} d'Assé amena sa fille à la maison pour faire visite à ses beau-père et belle-mère. La famille se réunit, et mes parents donnèrent un charmant ambigu pendant lequel on se porta, à diverses reprises, des santés réciproques et les souhaits les plus ardents pour le bonheur parfait et durable des nouveaux époux.

« Le jour suivant fut consacré aux actes de piété nécessaires pour attirer la bénédiction du ciel sur notre mariage. Nous approchâmes des sacrements avec l'intention de recevoir, dans cette source inépuisable de grâces, toutes celles dont nous avons besoin. L'après-midi du dimanche fut employée à recevoir les visites ; le concours de tous les ordres de la ville fut continué depuis deux heures jusqu'à six ou sept. »

Enfin le mariage est célébré à l'église, le 13 février, et le héros de la journée a soigneusement relaté les détails de cette solennité :

« Après le festin nuptial, les vénérables de la famille firent bande à part et s'occupèrent à jouer divers jeux de société. La jeunesse, qui était assez nombreuse, dansa très gaiement toute la soirée, sauf quelques intermèdes pour le délassement des acteurs. On profitait de ces petits moments de relâche pour chanter des couplets faits en l'honneur des époux. Chesneau, mon cousin, me donna, en cette circonstance, une nouvelle marque de son amitié. Il en avait fait quelques-uns à notre intention : il les chanta avec autant de goût que d'intérêt.

« J'avais aussi fait une chanson par laquelle j'exprimai à ma femme tous les sentiments qu'elle m'avait inspirés depuis longtemps. Cette fête fut terminée sans cérémonie ; une vraie gaieté, libre sans excès, y présida. »

L'avenir ne devait pas démentir ces espérances de bonheur. Michel Le Prince ne cessa d'être le modèle des maris. Un chapitre de ses Mémoires est intitulé : « Grande maladie de ma femme ». Il nous en raconte toutes les phases et nous fait assister à la convalescence qui fut célébrée à Ardenay.

M^{lle} d'Assé, nous l'avons dit, avait deux sœurs qu'on appelait l'une M^{lle} de Mécorbon, l'autre M^{lle} des Haies. Mécorbon était une petite habitation, entourée d'un domaine. C'était alors l'usage dans la noblesse de donner seulement à l'aînée des filles le nom patronymique de la famille et de désigner les autres par des noms de terre. La bourgeoisie imitait volontiers cet usage, dès qu'elle avait des possessions territoriales. Il n'était point de champ et de ferme qu'on n'élevât ainsi au rang de seigneurie, et Molière raillait déjà ces prétentions lorsqu'il faisait dire à Chrysalde :

Je sais un paysan qu'on appelait gros Pierre,
Qui, n'ayant pour tout bien qu'un seul quartier de terre,
Y fit tout à l'entour faire un fossé bourbeux,
Et de Monsieur de l'Isle en prit le nom pompeux.

M^{lle} de Mécorbon épousa M. Thébaudin de la Rozelle, lieutenant particulier en la sénéchaussée et siège présidial du Mans, beaucoup plus âgé qu'elle, peu sociable, intéressé, dur pour lui-même et un peu pour les autres, mais magistrat intègre et laborieux. Ayant manifesté son opposition aux mesures anti-parlementaires du chancelier Maupeou, il fut exilé quelque temps aux environs de Paris. Ni M^{lle} Le Prince, ni M^{lle} de la Rozelle n'eurent d'enfants. M^{lle} des Haies, mariée à M. le Febvre du Breuil, conseiller au siège présidial du Mans, fut plus heureuse et plus malheureuse à la fois, car elle eut sept enfants et la petite vérole, dont elle resta défigurée.

Suivons maintenant M. et M^{lle} Le Prince dans leur voyage de noces. Ils partirent au mois de mai 1764, pour Paris, accompagnés de l'abbé Montsallier, chanoine du Mans. M^{lle} Le Prince qui n'avait jamais quitté ni ses parents, ni sa ville natale, eut

d'abord quelque peine à se décider. Son mari triompha de ses hésitations ; mais leur voyage débuta par un accident.

« Mon père, écrit-il, nous avait prêté sa chaise de poste, voiture excellente et bien solide ; mais comme elle n'avait pas servi depuis longtemps, les rais échauffés ou pourris ne purent supporter le mouvement rapide de la poste. Vers midi, entre Saint-Côme et Bellême, une des roues manqua tout net ; heureusement qu'au lieu de sortir en dehors, ce qui nous eut fait infailliblement verser, elle versa en dedans et fit arc-boutant avec l'impériale. Nous descendîmes bien vite, mais avec précaution, dans la crainte d'une culbute. Nous vîmes avec peine que nous ne pouvions aller plus loin et que nous étions éloignés de tout secours. L'abbé Montsallier, en s'orientant, reconnut de loin le clocher d'Igé ; il avait eu des relations avec le curé de cette paroisse. Il partit sur-le-champ pour aller lui demander l'hospitalité. Le bon curé, sensible à notre malheur, nous envoya une personne fidèle pour garder notre voiture auprès de laquelle nous étions restés, ma femme et moi, exposés aux rayons ardents du soleil. Nous acceptâmes avec reconnaissance le dîner du curé qui nous offrit, de la meilleure grâce du monde, tout ce qui était en son pouvoir.

« Cependant, le maître de poste de Saint-Côme, qui nous conduisait, retourna chez lui et amena une charrette sur laquelle on mit notre voiture pour la transporter à Bellême. Nous nous y rendîmes le soir, l'abbé Montsallier et moi à pied, et ma femme sur le cheval du curé qui ajouta cette complaisance à toutes les honnêtetés, dont il nous avait comblés pendant notre séjour chez lui

« Nous fûmes obligés de rester vingt-quatre heures à Bellême pour faire faire une roue et réparer notre voiture. Je n'avais jamais vu cette petite ville qu'en passant. Quoique contrarié par le retard que nous éprouvions, je ne fus pas fâché d'être à portée de séjourner dans le lieu où mes ancêtres avaient pris naissance. Je trouvai avec plaisir beaucoup de personnes de différents états qui portaient mon nom très commun dans le pays. L'abbé Montsallier nous procura, entre autres, la connaissance de M. Le Prince, bailli de cette ville ; il avait une femme et des filles très aimables. Il nous donna à dîner en bonne compagnie et nous procura tous les amusements qui pouvaient nous intéresser. »

C'est de cette ville qu'était parti, plus d'un siècle auparavant, le modeste ouvrier cirier, ancêtre de la famille, et où l'un de ses descendants s'arrêtait à la suite d'un accident de voiture qu'il n'eut pas trop à regretter, puisqu'il retrouva des parents à Bellême et y passa des heures agréables. Nous voici revenus avec lui dans le Perche, son pays d'origine, mais pour peu de temps. La chaise de poste a pu être réparée. M^{me} Le Prince, peu accoutumée aux voyages, est, sans doute, remise de sa fatigue et de ses émotions. Arrivés le mardi matin à Bellême, les jeunes époux et le vieux chanoine en repartent dans la soirée, et vont à Rémalard, où ils passent la nuit. Ce n'est que le jeudi qu'ils firent leur entrée dans la capitale, où Malessard et Beaufond les attendaient et les logèrent chez eux, rue Coquillière. Les premières journées sont consacrées aux visites ; les invitations à dîner se succèdent sans interruption, puis les emplettes, les promenades, les curiosités de Paris occupent les après-midi et les soirées. Versailles n'est pas oublié. Il y a des concerts d'abonnés où se font entendre les meilleurs artistes, et c'est à un de ces concerts que s'arrange le mariage de Beaufond avec M^{lle} Foacier, dont nous avons déjà parlé.

M. et M^{me} Le Prince avaient pris la courageuse résolution de n'aller à aucun spectacle. « Après avoir résisté pendant trois semaines aux instances réitérées de nos amis, nous succombâmes à la tentation, avoue l'auteur des Mémoires, dont la vertu est enfin défaillante. Je me déterminai, ajoute-t-il avec componction, parce que ce n'était qu'en passant ; nous n'étions pas dans le cas d'en contracter l'habitude, et je ne voyais pas, à beaucoup près, le même danger pour des gens mariés que pour de jeunes personnes. »

Malheureusement, M^{me} Le Prince n'est nullement satisfaite de l'Opéra. Elle ne va pas au Théâtre-Français qui ne donnait alors aucune pièce importante. Son mari la conduit à la Comédie Italienne qui ne lui cause qu'un médiocre plaisir. Mais elle est ravie de l'Opéra-Comique, et en profite si bien qu'elle se met à chanter sans avoir appris, et reçoit de nombreux compliments sur sa voix, lorsqu'elle revient au Mans.

Ce séjour à Paris avait duré sept semaines. Le jeune ménage était revenu par Orléans, Blois, Amboise et Tours, s'arrêtant pour voir tout ce qui méritait de fixer son attention.

Bientôt après, nos deux époux veulent aller à la foire de Guibray, à cheval. M^{me} Le Prince, qui n'a vraiment pas la vocation des voyages, se trouve si fatiguée de sa monture, qu'elle est hors d'état de poursuivre sa route. La providence se présente cette fois sous les traits du curé d'Ancinnes, chez lequel on accepte l'hospitalité.

En 1766, M. et M^{me} Le Prince se décident à partir pour Caen et se proposent de voir la mer. Une voiture les conduit à Caen.

« Nous logeâmes, dit le narrateur, sur la place, agréablement
« plantée et entourée de beaux bâtiments très réguliers. Le
« lendemain, nous vîmes les casernes, le mail, les rues vastes et
« tirées au cordeau, l'église de Saint-Pierre, qui est la princi-
« pale, les deux abbayes, le magasin à sel, dont les murs sont
« d'une épaisseur prodigieuse, et le port dans lequel il y avait
« plusieurs vaisseaux marchands qui montent avec la marée . . .

« Le jour suivant, nous allâmes à Notre-Dame de la Déli-
« vrande et de là au bord de la mer ; nous vîmes avec un plaisir
« mêlé d'admiration le spectacle imposant et magnifique de ce
« vaste et terrible élément dont les flots, toujours réglés dans
« leurs cours, vont et reviennent exactement aux mêmes heures,
« sans jamais passer les bornes qui leur ont été prescrites. Nous
« nous promenâmes assez longtemps sur la plage d'où nous
« vîmes distinctement le Hâvre et Honfleur, et reconnûmes dans
« le lointain quelques vaisseaux en pleine mer. Nous fîmes une
« petite collection des plus jolis coquillages, nous goûtâmes l'eau
« de la mer, mais nous refusâmes constamment d'aller dessus,
« malgré les vives instances des pêcheurs ; ils nous assuraient,
« sur leurs grands dieux, par saint Nicolas et sainte Barbe, leurs
« patrons, qu'il n'y avait aucun danger. La crainte d'un coup de
« vent ou de quelque événement imprévu nous décida à ne pas
« nous exposer. »

Cette décision ne manquait pas de prudence. Michel Le Prince était toutefois d'humeur voyageuse, car il fit, sans sa femme, un voyage en Suisse et en Allemagne, avec un de ses frères, Beau-fand, son associé dans l'industrie des cires et des bougies. Il était chargé de la direction de deux autres importantes manufactures, provenant de l'héritage paternel.

L'administration des hôpitaux du Mans lui avait été confiée en 1782, et, depuis 1764, il était juge-consul, fonction qui lui donnait

une juridiction dans les affaires commerciales. Il prenait une part active aux œuvres du Bureau de Charité, présidé par M. de Jouffroy de Gonsans, et dont les abondantes aumônes sont dignes d'éloges; car, dans l'espace de quatre années seulement, elles s'élevèrent à 105 957 livres, et l'on distribua aux pauvres de la ville 1684.112 livres de pain, ayant coûté 188.652 livres. Ce bureau était composé de 65 administrateurs, parmi lesquels figuraient les curés de la ville. On comptait alors plus de 4.000 pauvres inscrits sur la liste du bureau.

Quand Louis XVI créa, en 1778, les assemblées provinciales, une des meilleures innovations de son règne, Michel Le Prince fut un des seize députés élus par sa province, et y figura parmi ceux du Tiers-État, en qualité de syndic. Lors des élections relatives aux États généraux, en 1789, il avait pensé d'abord se faire élire parmi les députés du Tiers; mais l'anoblissement qu'il tenait de son père, lui donnant le droit de figurer dans l'ordre de la noblesse, il se présenta à cette assemblée, dont il fut élu secrétaire.

C'est seulement, en 1790, qu'il fut nommé maire du Mans, alors que dominaient les idées révolutionnaires, auxquelles il prêta trop facilement son concours.

La société d'agriculture, établie au Mans en 1761, le compta parmi ses membres les plus zélés; et il appartenait à une « Société littéraire et patriotique », dont la fondation datait de 1778. On s'y occupait de belles-lettres, de sciences et d'arts, mais plus spécialement de tout ce qui intéressait l'histoire de la paroisse. Chaque membre de cette petite académie était tenu de prononcer, le jour de sa réception, un discours dont il choisissait le sujet.

« Quoique l'établissement de cette société, dit Michel Le Prince, n'ait pas acquis la consistance que lui promettaient les apparences les plus flatteuses, il est néanmoins vrai de dire qu'il a été utile et avantageux à la ville et à la province, en excitant une noble émulation et en fournissant les moyens de propager les lumières et les connaissances. »

Comme on a pu en juger, l'auteur de ces Mémoires ne menait pas à la ville une existence oisive. Ses occupations ne l'empêchaient pas de diriger une société musicale composée de soixante membres. Les concerts exigeaient deux répétitions par semaine.

M^{me} Le Prince, à qui l'Opéra-Comique avait subitement révélé sa vocation musicale, pendant son séjour à Paris, surmontait sa timidité et consentait à chanter en public.

Quittons la ville et voyons comment se passait la vie à la campagne. Tous les ans, le ménage Le Prince allait passer huit jours à Clairsigny, à l'époque des vendanges. C'était une occasion d'y réunir leurs parents et amis. M. et M^{me} d'Assé possédaient à Lucé-sous-Ballon une maison de campagne, située au milieu du bourg, entourée d'un grand jardin et d'une vaste cour plantée de sycomores. Le curé et son vicaire composaient leur société habituelle, à laquelle venaient se joindre quelques intimes.

Michel et sa femme s'y rendaient volontiers. Ils possédaient aussi une maison de campagne, dont ils avaient fait l'acquisition, à deux lieues du Mans, et qu'on appelait la Houltière. « Elle était composée d'une maison de maître fort commode, un grand jardin, un parterre avec une pièce d'eau, un petit bosquet de futaie, vingt-quatre journaux de taillis, une belle ferme et un bon bordage. »

Le propriétaire de ce modeste enclos accomplissait le vœu d'Horace :

Hoc erat in votis : modus agri non ita magnus,
Hortus ubi, et tecto vicinus jugis aquæ fons,
Et paulum silvæ super his foret (1).

La terre seigneuriale d'Ardenay était la résidence de son père qui l'avait achetée, en 1767, de M. de Sémonville, conseiller au parlement de Paris. Il y passait une grande partie de l'année, travaillait à l'embellissement de son château et augmentait les revenus du domaine, réunissant autour de lui ses enfants et ses amis.

« J'y allais d'autant plus souvent, dit son fils, que ma femme qui m'accompagnait toujours n'avait guère besoin, ainsi que moi, de chevaux ni de voitures. Nous avions contracté l'heureuse habitude de promenades assez longues dans les environs de la ville : il ne se passait pas de semaines, dans la belle saison, que nous ne fissions au moins deux tournées, les moins

(1) Le terme de mes désirs était un bien de campagne d'une modeste étendue, où j'aurais eu un jardin ; près de la maison, une source intarissable et avec cela un petit bosquet (Satire VI, liv. II).

« dres d'une demi-lieue, souvent d'une et deux lieues et plus,
« avec un ou deux de nos bons amis qui aimaient comme nous ce
« genre d'exercice si utile à la santé et bien plus agréable que
« toutes les parties de jeu de cartes. Ayant fait ainsi notre appren-
« tissage dans l'art de marcher à pied, nous regardions comme
« une bagatelle de faire, par cette voie, le voyage d'Ardenay.
« Lorsque j'avais deux ou trois jours libres, je réunissais deux
« ou trois compagnons et nous parlions gaiement, chacun un
« bâton à la main, notre petit nécessaire dans nos poches ; un
« domestique portait la provision pour faire halte à moitié
« chemin. Là, assis à l'ombre d'un arbre touffu ou sur le bord
« d'un clair ruisseau, nous nous reposions et réparions nos forces
« avec un léger repas, toujours assaisonné du meilleur appétit.
« Lorsque nous avions quelques femmes de notre société qui ne
« marchaient pas aussi bien que la mienne, nous prenions un
« cheval de bagage qui portait, tour à tour, ceux qui étaient le
« moins en état de soutenir la fatigue. »

Parmi les hôtes d'Ardenay, nous trouvons le Père Alain, bénédictin, dont le savoir et la piété s'alliaient à une douce gaieté ; le Père Auribeau, oratorien très érudit ; le docteur Champion, l'ami de la maison, qui, pendant un de ses séjours, célèbre les charmes d'Ardenay dans un opuscule intitulé « les sept journées ». On se livrait aux plaisirs de la chasse et de la pêche. Les journées s'écoulaient trop rapidement au gré des heureux habitants du château. Laissons notre chroniqueur nous parler de cette vie familiale qui fut particulièrement animée pendant l'été de 1780 :

« Nous ne nous réunissions, le matin, que pour le déjeuner ;
« c'était le moment où se formaient les projets ; le surplus de
« cette portion la plus précieuse du jour était employée à tra-
« vailler, lire, écrire, etc., chacun dans son genre. La soirée
« était consacrée à la promenade, aux lectures en commun et à
« à quelques jeux amusants. La gaieté animait tous les repas.
« On se couchait de bonne heure pour être en état de se relever
« de bon matin. Nous devancions quelquefois l'aurore et nous
« nous faisons tous un devoir de jouir du spectacle intéressant
« du lever du soleil.

« Sur la fin du premier dîner que nous fîmes ensemble, le
« goût du chant s'empara de tous les convives ; chacun chantait

« à l'envi. Tous les airs anciens et modernes furent répétés, pour
« ainsi dire, sans relâche, même pendant la promenade et
« jusqu'au soir. Le Père d'Auribeau nous régala de plusieurs
« couplets, dans lesquels il faisait un éloge ingénieux et délicat
« d'Ardenay, des propriétaires et des hôtes. Il déploya, dans ses
« jolies productions, les ressorts de l'aimable gaieté de sa patrie ;
« il les chanta avec beaucoup de goût ; Clairsigny l'accompagna
« sur la clarinette. Cette soirée délicieuse fut le prélude d'un
« nombre incroyable de chansons. Toutes les têtes se montèrent
« à l'unisson, et depuis ce moment, tous les jours du matin au
« soir, pendant les repas et quelquefois pendant la nuit, chacun
« de nous s'exerçait à rimer, à provoquer la verve de son voisin,
« à répondre à l'un, à riposter à l'autre, toujours en vers et sur les
« airs les plus agréables. Le crayon sans cesse à la main, nous
« mettions sur-le-champ, à contribution, les plus petits événe-
« ments, les moindres choses, un mot, un geste, un signe, etc.
« Souvent la réponse n'attendait pas que la demande fût finie ;
« c'était un feu roulant qui jetait quelquefois des étincelles de
« génie, en entretenant toujours, sans la moindre altération, la
« chaleur douce et tranquille de la vraie amitié. »

Il est permis de croire que le chroniqueur, entraîné par son enthousiasme, ne s'est pas montré sévère pour la rime. Cette abondance poétique, dans laquelle on reconnaît l'influence régnante de Dorat et l'*Almanach des muses*, se traduit par une multitude de pièces de vers qu'on trouva dignes d'être recueillies, et qui formèrent un volume. Elles eussent, sans doute, mérité les anathèmes de Boileau, si l'on en juge par quelques échantillons fournis par notre chroniqueur.

On passa des vers à la prose, puis deux beaux esprits régallèrent les habitants du château de fables allégoriques qui terminèrent les exploits de ces intarissables rimeurs.

V

Le monde que nous venons d'apercevoir parait satisfait de son sort, content de lui et des autres. Qu'il se hâte de jouir de ces jours, dont la félicité inspira tant de mauvais vers !

Le châtelain d'Ardenay mourut l'année suivante et sa femme

le rejoignit dans la tombe. En leur succédant dans cette demeure, leur fils aîné, celui auquel nous devons ces Mémoires, ne devait plus goûter ces joies sans mélange, ni revoir ce ciel sans nuages. 1789 approchait. La Révolution allait provoquer de sa part de tristes défaillances, puis l'obliger à fuir la ville pour se réfugier dans sa terre d'Ardenay, où il resta caché quatorze mois, menacé sans cesse d'être arrêté, apprenant avec terreur les progrès du désordre, le triomphe de l'anarchie et les excès d'une tyrannie sanglante.

Lorsque la tourmente révolutionnaire fut apaisée, il put contempler les ruines amoncelées sur le sol français, et se retourner tristement vers le passé décrit par lui dans les pages que nous avons citées.

Si jamais le bonheur put exister ici-bas, il régna dans ces familles de provinces, dans cette bourgeoisie d'autrefois, ne voyant rien au-delà de son horizon, mesurant avec un légitime orgueil le chemin parcouru, moins riche par les biens de la fortune que par la modération des désirs, et trouvant dans l'acquisition de la noblesse les jouissances d'amour-propre, dont elle était privée dans sa première condition.

Ce bonheur fait de raison, de sagesse et de vertu, nous en avons contemplé une image dans la famille simple et patriarcale qui passait de si douces heures sous les lambris du château d'Ardenay.

Michel Le Prince dut le regretter lorsque devenu vieux, il se reporta vers le temps dont il nous a conservé le souvenir. Il se revoyait d'abord clerk de procureur, dans l'étude remplie d'actes poudreux et de grimoire, puis reçu avocat au Parlement et coiffé de la grande perruque qu'il portait avec dignité. Il songeait à M^{lle} d'Assé que la mort avait prise à son foyer (1). Il se rappelait les premières émotions qu'il ressentit en lui faisant gauchement la cour, et le jour mémorable où, ayant obtenu sa main, il se présenta devant elle avec tant de timidité et d'embarras.

Il rêvait à ces choses et il éprouvait le besoin de les écrire. A-t-il eu tort de nous faire ses confidences ? Grâce à lui, nous avons connu cet intérieur paisible et respiré l'air de la province au XVIII^e siècle.

(1) Elle mourut en 1805.

Telle est l'impression que laissent les souvenirs intimes et les récits familiers. Ils ressuscitent les personnages qui nous apparaissent, non en grand habit et en représentation, mais en négligé et dans la vie réelle.

Il est de vieux portraits, œuvres médiocres de quelque artiste de passage, qui intéressent par les costumes de jadis et où l'on aime à voir revivre des figures d'honnêtes gens. Les lettres, dont un siècle a jauni les pages, ont un indéfinissable attrait, fussent-elles sans esprit et sans orthographe.

Nous cherchons parmi les morts les traces de la vie et, tout ce que le temps épargne, nous semble une victoire remportée par les hommes.

Quels qu'ils soient, les témoins d'une époque ont le mérite de peindre ce qui fut. Eux-mêmes cessent d'être pour nous des étrangers, des inconnus. Ils prennent une forme, parlent à notre esprit et sont presque sous nos yeux.

Pourquoi douter des revenants ? Nous les rencontrons dans les livres.

H. DE BROG.

RECHERCHES
SUR LA
BIBLIOGRAPHIE SCIENTIFIQUE
DU DÉPARTEMENT DE L'ORNE,
PRÉCÉDÉES D'UNE
INTRODUCTION
SUR L'HISTOIRE DES SCIENCES DANS CETTE RÉGION,
Par M. l'abbé A.-L. LETACQ,

AUMONIER DES PETITES-SŒURS DES PAUVRES D'ALENÇON

PRÉFACE

Il y a deux ans, je lus à la séance publique de la Société Linnéenne de Normandie, à Bellême, un Essai sur la Bibliographie botanique de l'Orne, où j'énumérais les travaux publiés sur la flore de cette région et ceux publiés par des auteurs qui en sont originaires. Plusieurs de mes collègues de la Société, entre autres le regretté M. Morière, m'engagèrent vivement après cette lecture à continuer mes recherches et à faire pour les mathématiques, les sciences physiques et les autres parties de l'histoire naturelle, ce que je venais de faire pour la botanique.

J'ai suivi ces conseils et depuis lors, je me suis appliqué à recueillir tous les écrits qui composent notre littérature scientifique et à réunir ainsi les matériaux du mémoire que je publie aujourd'hui.

Il serait superflu de vouloir en démontrer l'utilité. Comme l'a dit Dumas dans l'Éloge d'Auguste Bérard (1), « l'exposition de la science serait incomplète et fautive si, dans le tableau du présent, on négligeait les droits et les travaux du passé. » C'est donc rendre service aux travailleurs que de mettre sous leurs yeux les sources auxquelles ils puiseront les connaissances acquises sur les sujets qu'ils traitent. Combien éviteraient l'écueil de rééditer d'anciennes découvertes, s'ils connaissaient le véritable état de la science au moment où ils écrivent ? Sans doute, pour les naturalistes, le livre le meilleur est le livre de la nature, mais il est nécessaire pourtant de consulter les auteurs qui sont venus avant nous, afin de suivre les routes qu'ils ont tracées et de profiter de leurs lumières pour en acquérir de nouvelles. Aussi la première condition pour qu'un travail soit vraiment scientifique et qu'il puisse donner d'utiles résultats, c'est une bibliographie exacte et complète. Et de fait, les ouvrages publiés dans ces derniers temps sur l'histoire physique ou naturelle des différentes régions de la France, débute en général par l'analyse ou au moins par l'indication de ceux qui les ont précédés. N'est-ce pas d'ailleurs rendre justice à nos devanciers ? Ils ont creusé le sillon, ensemencé la terre, préparé la récolte, c'est en partie à cet incessant labeur que la moisson doit sa richesse et son abondance ; nous ne devons pas l'oublier (2).

Les publications, dues à des savants originaires de notre pays ou qui l'ont habité de longues années, devaient aussi prendre place dans cette bibliographie. Le département de l'Orne, qui a donné des noms connus à l'histoire et à la littérature, peut aussi se glorifier de nombreuses illustrations scientifiques, parmi lesquelles les Conté, les Labillardière, les Boisduval, les Th.-H. Martin méritent une place d'honneur. C'était le moment de rappeler leurs grands travaux qui, suivant la parole d'un écrivain anglais, sont la plus belle gloire du pays qui a donné le jour à ces auteurs.

(1) *Discours et Éloges académiques*, par J.-B. Dumas, 1885, t. 1^{er}, p. 11. Voir encore la préface de cet ouvrage, par M. J. Bertrand.

(2) V. encore sur l'utilité de l'Histoire des Sciences naturelles : G. Cuvier : *Hist. des Sciences naturelles depuis leur origine jusqu'à nos jours* ; P. Flourens : *Histoire des travaux de Georges Cuvier* ; E. Meyer : *Geschichte der Botanik* ; H. de Blainville : *Histoire des sciences de l'organisation*.

On ne se figure pas tout ce qu'il a fallu de soin et de patience pour composer cette simple bibliographie locale, qui suppose la lecture d'une foule de livres, de brochures, de journaux, de Bulletins de Sociétés savantes, de Catalogues, de Recueils de tout genre. Des recherches personnelles dans plusieurs bibliothèques publiques, notamment à Caen et Alençon, m'ont fourni des matériaux considérables, et cependant il m'eût été difficile, dans un humble presbytère de village isolé au milieu des coteaux et des bois du Pays d'Auge, de réunir les éléments de cette publication, sans le concours empressé de correspondants qui ont été pour moi des collaborateurs.

M. de La Sicotière, dont l'obligeance est proverbiale parmi les travailleurs normands, a mis entièrement à ma disposition sa riche bibliothèque et ses notes si nombreuses sur tout ce qui concerne notre pays. Les services éminents, que je dois à l'illustre président honoraire de la Société historique de l'Orne, me font un devoir de lui dédier ce travail. Qu'il veuille bien accepter ce faible témoignage de ma reconnaissance et de mon respect.

Je citerai en outre mon compatriote et mon excellent ami, M. le D^r Thomas, bibliothécaire à la Faculté de Médecine de Paris ; M. Dureau de la Malle, bibliothécaire de l'Académie de Médecine, M. le D^r Fischer et M. Franchet, aides-naturalistes au Muséum de Paris, M. E. Niel, de l'Académie de Rouen, M. Lancaster, bibliothécaire de l'Observatoire de Bruxelles, M. Louis Duval, archiviste du département de l'Orne, M. l'abbé Barret, mon ancien collègue au Collège de Mortagne, aujourd'hui curé de N.-D. de la Place, à Sées, M. Letellier, ancien professeur au Lycée d'Alençon, M. Henri Beaudouin, secrétaire de la Société historique de l'Orne ; M. l'abbé Desvoux, curé de la Trinité-des-Lettiers, M. l'abbé Godet, curé du Pas-Saint-Lhomer, M. Alexandre, bibliothécaire de la ville d'Alençon, auxquels je suis redevable d'utiles et parfois nombreuses communications.

Le seul ordre à suivre dans un travail de ce genre était évidemment l'ordre méthodique ou par matières : Sciences mathématiques, physiques et naturelles. Les Voyages scientifiques, l'Histoire des Sciences et les Biographies forment à la suite des chapitres spéciaux. Enfin j'ai cru devoir mentionner, sous la rubrique

Ouvrages divers; les écrits qui traitent des questions scientifiques, mais d'une façon trop générale pour être placés dans un des chapitres précédents et dont la connaissance peut néanmoins être utile aux auteurs. — L'introduction n'est que l'exposé très sommaire ou plutôt le tableau chronologique des principaux faits qui se rattachent à l'histoire des sciences dans l'Orne.

Comme dans les sujets qui nous occupent, quelques lignes suffisent souvent pour indiquer un fait intéressant, j'ai tenu à citer sans exception aucune tous les articles que j'ai rencontrés; mais malgré le soin minutieux avec lequel j'ai fait mes recherches, je ne doute pas qu'il n'y ait encore bien des omissions à réparer, bien des inexactitudes à corriger. Aussi je remercie à l'avance toutes les personnes qui voudront bien me les signaler et m'aideront ainsi à rendre ce travail moins incomplet.

Ticheville (1), le 15 avril 1890.

A.-L. LETACQ.

(1) Ce travail était terminé, quand l'auteur a été nommé aumônier des Petites-Sœurs des Pauvres d'Alençon.

INTRODUCTION

Les abbayes de Saint-Évroult et de Saint-Martin-de-Sées, fondées en 1050, prirent part au mouvement scientifique qui se manifesta en France vers la fin du xi^e siècle : on y cultivait les mathématiques, la physique et l'astronomie. La bibliothèque de Saint-Évroult, formée par les soins de Thiéri Mathonville, possédait au xii^e siècle un traité de la sphère, plusieurs écrits de Boèce sur l'arithmétique, des traités sur les métaux et les pierres précieuses, les livres d'Hippocrate (1).

C'est d'ailleurs à Saint-Évroult que vécut le premier savant dont notre histoire ait conservé le souvenir : Raoul-Male-Couronne, surnommé le Clerc, cinquième fils de Giroie, seigneur de Montreuil-l'Argilé, de Heugon et d'Échauffour. L'astronomie, la physique, l'histoire naturelle, la médecine qu'il avait étudiées dans les plus célèbres écoles de France et d'Italie lui étaient familières et longtemps après sa mort, dit Ordéric Vital, les habitants de Montreuil parlaient encore de ses vastes connaissances et lui attribuaient des prodiges (2).

Ordéric Vital lui-même montre qu'il aimait les observations scientifiques, puisqu'il prend soin de mentionner les

(1) Ordéric Vital (Édit. Leprévost et Delisle), t. V, p. X, XXIX et XXX. — On est surpris de ne pas trouver à Saint-Évroult les livres des *Origines* et des *Étymologies* de Saint Isidore de Séville, sorte d'Encyclopédie catholique, qui était au Moyen-Age le manuel scientifique des étudiants et qui existait alors dans la bibliothèque de presque tous les monastères normands. Cfr. H. de Blainville : *Hist. des sciences de l'organisation*, T. II ; G. Cuvier ; *Hist. des sciences naturelles*.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 28, 29, 69-71, 92.

phénomènes les plus remarquables dont il fut le témoin, tels que l'éclipse de lune du 11 février 1096 (1), une pluie d'étoiles filantes en 1095 (2); l'éclipse annulaire du 25 décembre 1098 (3), des apparitions de comètes en 1106 et 1110 (4), la neige du 28 décembre 1133 et l'inondation qui en fut la conséquence (5), le violent orage du 11 août 1134, dont il alla lui-même le lendemain constater les effets au village de Planches (6). Le catalogue de tous ces faits formerait un chapitre intéressant de l'histoire physique de notre pays.

Au xvi^e siècle, Louis le Picard d'Alençon, Marin Soreau de Sées et Acopart de Trun (7), d'abord adonnés à l'étude de l'astrologie que Catherine de Médecis avait mise à la mode, cultivèrent aussi l'astronomie, mais comme nous ne connaissons que le titre de leurs ouvrages, il est difficile de rien préjuger sur la valeur de leurs travaux.

Vers la même époque, les alchimistes Nicolas de Grosparmy, seigneur de Flers, et ses deux associés, Nicolas Le Vallois et Vicot, marchant sur les traces de Raymond Lulle et d'Arnaud de Villeueuve, consommaient leurs fortunes et leurs veilles à la recherche toujours stérile de la pierre philosophale (8).

L'Académie des Sciences fut fondée par Colbert en 1666. L'un des premiers choisis pour en faire partie, Samuel du Clos, que Fontenelle appelle un habile chimiste, fit connaître trois ans après les résultats de son analyse des « eaux minérales de Belesme dans le Perche (9) ». Un autre savant,

(1) Ibid., t. III, p. 470.

(2) Ibid., t. II, p. 374

(3) Ibid., t. IV, p. 1.

(4) Ibid., t. IV, p. 210, 300.

(5) Ibid., t. V, p. 37.

(6) Ord. Vit., t. V, p. 40. — Sur ce passage d'Ordéric Vital, M. Léopold Delisle fait la remarque suivante : « Notre auteur excelle à décrire les phénomènes de la nature. Aussi recommandons-nous à l'attention des savants les relations qu'il en fait ».

(7) Voir ces noms.

(8) Cfr. Art. Chevreul, De Caix, Vérel.

(9) *Hist. de l'Académie des Sciences*, t. I^{er}, p. 53.

Étienne-François Geoffroy, que l'Académie devait appeler dans son sein, se rendant de Saint-Malo à Paris en 1694, visita les sources de Bagnoles où il reconnut le premier la présence du soufre. Ses observations furent complétées un demi-siècle plus tard par les expériences de son fils.

Dès 1745, Guettard, élève de Réaumur et déjà l'un des plus célèbres naturalistes de son époque, visite le Perche et la Normandie pour en étudier les minéraux et fait voir la ressemblance qui existe entre nos terrains et ceux de l'Angleterre. Les granites d'Alençon, les calcaires de Mortagne, les silex de Laigle attirent aussi l'attention de cet excellent observateur. Aux environs de Laigle, il étudie le cours de l'Avre, de l'Iton, de la Rille et du Guiel, et dans un mémoire sur ces différentes rivières présenté à l'Académie en 1758, il démontre par la constitution géologique du sol que le Guiel qui disparaît entièrement « à la Motte-de-Heugon ou Chesnai, près d'un petit hameau appelé les Foyards » et reparait beaucoup plus fort à Ternant, reçoit sous terre plusieurs cours d'eau notamment celui de la vallée de Beaumais (1).

Le kaolin d'Alençon, signalé dès 1750 à Bernard de Jussieu par Odolant-Desnos, étudié par Valmont de Bomare en 1762, est le premier gîte de vrai kaolin découvert en France, et c'est avec lui que Guettard en 1765 essaya, dans le laboratoire du duc d'Orléans, de fabriquer une porcelaine analogue à celles de la Chine et du Japon (2).

Dans son voyage à Alençon en 1762, Valmont de Bomare étudia aussi le granite et les cristaux qu'il renferme, les minerais de fer de la Ferrière-Bochard et de Saint-Denis-sur-Sarthon, les schistes ampéliteux de la Ferrière-Béchet, dans une carrière, qui se voit aujourd'hui encore non loin du

(1) Commune de Villers-en-Ouche

(2) Il y a quelques jours seulement, j'ai eu l'occasion de parcourir l'ouvrage de Guettard, intitulé : *Observations sur les plantes* (1767), où j'ai remarqué un certain nombre d'espèces indiquées par ce naturaliste aux environs de Bagnoles, d'Alençon et de Laigle. Ce sont les premières recherches botaniques faites dans notre pays. — A cette occasion, j'ai adressé à la Société Linnéenne de Normandie une notice sur les travaux scientifiques de Guettard, dans le territoire actuel du département de l'Orne.

presbytère, et sur laquelle le chimiste Monnet devait publier un mémoire quelques années plus tard.

On ne connaissait alors que la composition chimique des eaux minérales de Bellême et de la Herse. En 1776, Terrède, médecin à Laigle, fit paraître le résultat de ses expériences sur celles de Saint-Santin (1), Cernières (Eure), Gauville, Irai, Moulins-la-Marche, Saint-Évroult et indique les maladies où leur usage doit être prescrit ; mais son travail fut entre son collègue Huet de la Martinière et lui l'objet d'une vive discussion. Vers le même temps, Odolant Desnos analyse les sources de Saint-Barthélémy près Alençon et de la Ferrière-Béchet et y constate la présence du fer (2).

L'École centrale fondée à Alençon, le 10 mars 1799, marque le début d'une ère nouvelle pour les études scientifiques. Daguin, ancien professeur au Collège d'Alençon, y enseigna les mathématiques ; les cours de physique et de chimie furent confiés à Mignon, ancien élève de Sigaud de la Fond et de Lalande ; Renaut, conservateur de la bibliothèque, fut nommé professeur d'histoire naturelle (3). Des expériences habilement dirigées, l'observation directe d'échantillons d'animaux, de plantes, de minéraux facilitaient aux élèves l'intelligence de leur enseignement oral et attiraient autour de leurs chaires de nombreux auditeurs (4). Mignon, auteur lui-même d'un cadran universel et d'une nouvelle machine électrique, avait installé à l'École un cabinet de physique ; il se proposait même d'y fonder un Observatoire (5). Renaut organisa un

(1) La source de Saint-Santin, observée dès l'an 1598, devint, par suite d'observations pratiques, célèbre pour ses vertus curatives, non seulement à Laigle et aux environs, mais encore dans les pays plus éloignés. — Cfr. Art. Meton ; Vaugois. *Hist. de Laigle*, p. 9.

(2) *Mém. hist. sur Alençon*, t. II, p. 477.

(3) *Histoire du Collège d'Alençon*, par M. de La Sicotière (*Annuaire Normand pour 1842*, p. 399 et suiv.).

(4) *Les Bibliothèques et les Musées du département de l'Orne*, par Louis Duval. — *Bull. Soc. hist. et archéol. de l'Orne*, 1884.

(5) *Réflexions sur l'établissement de l'Observatoire de l'École centrale de l'Orne*, par Mignon (V. Art. Mignon).

jardin botanique (1) et réunit d'importantes collections de zoologie et de minéralogie, qui furent très remarquées par Biot, lors du voyage qu'il fit dans l'Orne en 1803, pour constater la réalité de la pluie de pierres de Laigle (2).

Renaut, qui s'occupait surtout de botanique et consacrait à la recherche des plantes les loisirs que lui laissaient ses devoirs professionnels, parcourut les environs d'Alençon, Bellême, Mortagne, La Trappe, Laigle, Gacé, Sées, Argentan, Carrouges et fit connaître dans sa *Flore de l'Orne*, qui parut en 1804, le résultat de ses herborisations. Vers la même époque, Roussel, originaire de Saint-Bomer et professeur d'histoire naturelle à Caen, publia sa *Flore du Calvados et des terrains adjacents*, où il signale plusieurs espèces rares de l'arrondissement de Domfront.

Dans la première moitié du siècle, la végétation de notre département fut encore sur plusieurs points l'objet de recherches attentives. Dufour, F.-J. Labillardière, Desnos, Lelièvre, De la Foye continuèrent les études de Renaut sur la flore alençonnaise, Auguste de Saint-Hilaire, qui devait un jour faire partie de l'Institut, visita Mortagne et Bellême, les docteurs Alph. et Ad. Boisduval, Ch. Pichonnier découvrirent un certain nombre de plantes intéressantes dans les vallées de la Touque et de la Vie, le D^r Prévost, quelques années plus tard, explora avec succès les plaines et la forêt d'Argentan. Dès 1825, De Brébisson étudiait les bords de l'Orne aux environs de Putanges, la Roche d'Oître, Argentan, Mortrée, Alençon, la forêt d'Écouves : il écrivait à son ami Boisduval, le 26 novembre 1826 : « J'ai fait un grand nombre de courses « dans le département de l'Orne, qu'il m'importait de bien « connaître pour publier ma Flore de Normandie. La forêt « d'Alençon m'a surtout offert de beaux cryptogames ; les « arbres sont aussi riches qu'à la Grande-Chartreuse (3) ».

(1) L'emplacement du jardin botanique de l'École centrale est occupé actuellement par les jardins du Lycée.

(2) *Relation d'un voyage fait dans le département de l'Orne, etc.*, par J.-B. Biot, p. 12.

(3) Cfr. A.-L. Letacq : *A.-H. Duterte, sa vie, ses travaux botaniques aux environs d'Alençon, Argentan*, impr. du *Journal de l'Orne*, in-8°, de 8 p.

La géologie et la minéralogie ne furent pas négligées pendant la même période : Renaut, à l'invitation du Lycée des Sciences et des Arts d'Alençon, rédigea un Mémoire sur l'état des carrières dans le département ; Barthélémy, ingénieur en chef des ponts et chaussées, réunit des échantillons de toutes les substances minérales de l'Orne et ce fut sans doute avec le concours de ces deux naturalistes que Louis Dubois, en 1811, esquissa la constitution de nos terrains.

Bientôt après, un jeune géologue, J. Desnoyers, parcourt les environs d'Argentan et de Mortagne, étudie nos calcaires jurassiques et les fossiles qui les caractérisent. Puis, les recherches de Bachelier à Sainte-Scolasse, de Triger à Bellême et Nogent, de Boblaye, Sevestre, Blavier et de Caumont sur toute la surface du département, de Morière et Deslongchamps à Sainte-Opportune enrichissent la science de faits nouveaux et ajoutent de nombreuses découvertes aux observations déjà recueillies. La Société géologique de France, réunie à Alençon, en 1837, ne consacra pas moins de quatre excursions à l'étude du sol qui environne cette ville.

C'est surtout depuis quarante ans que la fondation de Musées, de Bibliothèques publiques, une part plus large faite à l'enseignement des Sciences dans les collèges et les séminaires ont contribué à répandre parmi nous le goût des sciences physiques et naturelles. En outre, chacun a compris la nécessité de spécialiser ses études, de concentrer ses efforts pendant de longues années sur le même objet, pour arriver à un résultat sérieux, et de toutes parts on s'est mis à l'œuvre.

Aux travaux botaniques que j'énumérais tout à l'heure, il faut ajouter ceux du D^r Prévost, de MM. Letellier, Beaudouin, Gillet et Duterte, aux environs d'Alençon ; de l'abbé Chichou, à Sées ; du D^r Perrier, dans l'arrondissement de Domfront ; de l'abbé Frébet, à la Ferté-Macé ; de M. Corbière, à Argentan ; du D^r Perrier, de MM. Duhamel et Lecœur, à Vimoutiers et Chambois ; de Lubin-Thorel, Du Bois de la

Ville, Alphonse Lebas et l'abbé Olivier, à Laigle et la Trappe, de M. Niel, à Saint-Évroult-Notre-Dame-du-Bois, de l'auteur de ce mémoire à Mortagne, Sées, Écouché, Vimoutiers.

La cryptogamie, déjà étudiée par De Brébisson, dans l'arrondissement d'Argentan et la forêt d'Écouves, a fait le sujet principal des recherches de M. Husnot, à Putanges, Athis et Domfront ; de MM. Paul Alexandre, Duterte et Gillet, à Alençon ; du D^r Hommey, à Sées ; des abbés Chevallier et Réchin, à Bellême et Pervençères, et de plusieurs autres botanistes à Mortagne, Écouché, Vimoutiers et Tinchebray. Les ouvrages de M. Gillet, sur les champignons, les deux éditions de la *Flore des Mousses du Nord-Ouest* et le *Catalogue des Hépatiques* de la même région, par M. Husnot, l'excellente *Flore* et l'*Herbier des Lichens de l'Orne*, de l'abbé Olivier, les *Recherches sur les Muscinées de l'Orne*, ont fait connaître nos richesses végétales en même temps qu'ils témoignaient de notre ardeur et de notre activité scientifiques.

L'étude de la géologie, rendue plus facile par l'ouverture des routes et des voies ferrées, qui sillonnent notre pays en tous sens, a trouvé comme la flore de savants interprètes. Les nouvelles observations de M. Desnoyers sont venues confirmer sa manière de voir sur les terrains tertiaires du Perche. M. Morière a continué ses travaux sur les grès de Sainte-Opportune qu'il a démontré devoir être rangés dans l'étage du lias, ainsi que tout le minerai de fer des cantons d'Écouché et de Briouze ; les découvertes du savant professeur sur les grès liasiques de Sainte-Honorine-la-Guillaume et ses végétaux fossiles ont ouvert aux recherches de paléontologie végétale un vaste champ déjà exploité par plusieurs géologues, notamment par M. Ch. Renaut. M. Morière a également étudié les *Pas-de-Bœufs* des grès armoricains de Bagnoles, signalés pour la première fois, en 1867, par M. de La Sicoitière à J.-A. Deslongchamps, qui, lui-même, quelques années auparavant, avait consacré un mémoire aux empreintes analogues des Vaux d'Aubin. M. l'abbé Diavet et M. Pinçon ont fait connaître les collines du Lieuvin et la vallée de la

Risle ; il est regrettable que la publication de M. Diavet, sur la paléontologie de l'Ouest, ait été sitôt interrompue. Les environs de Vimoutiers ont été l'objet des recherches de M. Lecœur ; M. Gaston de Tromelin a plus spécialement fixé son attention sur nos terrains anciens ; M. Guyerdet a fait la carte géologique des vallées de la Vie, de la Touque, du Guiel et de la Charentonne ; M. Eugène Deslongchamps, que la mort vient d'enlever à la science, a surtout étudié nos calcaires jurassiques et leurs fossiles : dès 1864, l'éminent professeur avait démontré l'existence de l'axe anticlinal de Champ-Haut, entrevu autrefois par Boblaye et d'Archiac. Dans ces dernières années, MM. Letellier, d'Alençon, et Bizet, de Bellême, ont contribué plus que tous les autres observateurs aux progrès de la géologie ornaise ; les notices de M. Letellier, sur les deux cantons d'Alençon, celles de M. Bizet, sur le Perche, sont des travaux modèles poursuivis avec une patience et une sagacité qui ont valu à leurs auteurs les plus hautes approbations.

Mais si la flore et la constitution géologique de notre département ont fait le sujet de travaux assidus et de publications nombreuses, il n'en est pas de même de la faune restée jusqu'ici dans une obscurité presque complète. A part les ouvrages déjà anciens de Chesnon et De Brébisson et ceux plus récents de MM. Fauvel et H. Gadeau de Kerville, sur l'ensemble de la zoologie normande, où l'on ne trouve guère sur notre pays que des indications vagues et quelquefois inexactes, nous ne possédons que des notes de peu d'étendue et d'importance fort restreinte.

La météorologie, dont quelques anciens auteurs avaient parlé, mais d'une façon superficielle, puisqu'ils ne disposaient d'aucune observation précise, est aujourd'hui bien connue, grâce aux travaux de la commission scientifique de l'Orne fondée en 1870. Les stations agricoles de Champ-Haut, Mortagne, Bellême, Flers, la Ferté-Macé, Gacé, Ticheville, Domfront, Sées, Argentan, Alençon, Rémalard et les stations forestières d'Andaine, d'Écouves, du Perche, de Bonsmou-

lins ont donné sur la température, le régime pluvial, la pression barométrique, l'état hygrométrique de l'air, la direction du vent, des notions exactes, d'où il est facile de déduire les éléments du climat. Malheureusement, on n'a presque nulle part observé les époques de la feuillaison, de la floraison des arbres et des plantes, de la maturité des fruits, du premier chant et des migrations des oiseaux, de l'apparition des insectes, en un mot de ces différents faits connus sous le nom générique de Réveil de la nature, qui sont la conséquence immédiate des phénomènes atmosphériques accomplis autour d'eux, tandis qu'il serait utile non moins pour l'Histoire Naturelle que pour l'économie rurale de mieux connaître les rapports qui existent dans chaque pays entre la marche des saisons et le développement des êtres organisés.

Les chimistes jusqu'à ces derniers temps ne s'étaient occupés chez nous que de l'analyse des sources minérales : ainsi dans notre siècle, Émangard et Beuzelin, Charaud, Vauquelin, Desnos, Ossian Henry, J.-B. Dumas avaient repris et complété les travaux de leurs prédécesseurs, sur les eaux de Saint-Santin, de la Herse ou de Bagnoles ; mais l'étude de la nature du sol entrainait comme la météorologie dans le programme de la commission scientifique et les analyses faites depuis vingt ans, par son intermédiaire au laboratoire de l'École des Ponts et Chaussées à Paris, nous ont fourni les éléments d'espèces minérales et de plusieurs sources et rivières du département de l'Orne. Il est à regretter que ces recherches semblent aujourd'hui négligées, car elles intéressent non seulement la Minéralogie, mais encore la Géographie botanique et l'Agriculture, puisque les produits du sol sont intimement liés à sa constitution physique et chimique.

Les lignes, qui précèdent, ne sont pour ainsi dire que le résumé de nos connaissances acquises dans le domaine scientifique, et, en nous montrant ce qui est fait, elles nous indiquent ce qui reste à faire. Or, il faut constater que si des études sérieuses poursuivies avec cette patiente ardeur, qui

est la seule voie des découvertes, nous ont dévoilé quelques-unes des richesses naturelles du pays natal, le champ de la science est encore ouvert chez nous à de nombreuses et brillantes conquêtes. La minéralogie, la physique du sol, la zoologie sont à peine effleurées ; la botanique, la géologie, la météorologie ont été mieux étudiées, il est vrai, mais elles sont loin cependant d'avoir révélé tous leurs secrets. Plusieurs cantons n'ont pas été visités, d'autres sont presque inexplorés, ceux-là même qui ont été parcourus le plus attentivement recèlent sans doute encore des faits intéressants que de nouvelles recherches feraient découvrir ; le travail de l'homme n'entame que la surface et les œuvres divines ont en profondeur des ressources indéfinies.

Qu'il me soit permis en terminant d'exprimer un vœu dont je voudrais pouvoir espérer la réalisation dans un avenir prochain. Personne n'ignore que l'un des plus grands obstacles aux progrès des sciences, c'est l'isolement des travailleurs, car ainsi que le remarque Leibnitz : « Quoique
« les particuliers qui ont du mérite et de la bonne intention
« puissent nous donner des choses fort belles et fort utiles,
« il est pourtant vrai qu'ils feraient infiniment mieux et plus
« tôt s'ils avaient entre eux beaucoup d'intelligence et de
« communication (1) ». N'est-ce pas là d'ailleurs la raison des Académies, des Congrès, des Sociétés savantes ? La science a tiré le plus grand profit de ces Associations, car de la discussion et de la confrontation des idées naît souvent la vérité.

Dans notre pays, la Société historique et archéologique de l'Orne, fondée en 1882, est venue, pour l'objet de ses études, remédier à cet isolement, et, depuis huit ans, elle a publié des Mémoires dont il serait injuste de méconnaître l'importance et l'intérêt. Pourquoi donc ceux qui, dans l'Orne, s'occupent de sciences ne formeraient-ils pas eux aussi une Société, dont chaque membre, suivant sa spécialité, étudie-

(1) Cfr. : Foucher de Careil, *Lettres et opuscules*, p. 286-288.

rait la région qu'il habite ? Cette Société se proposerait avant tout de faire des recherches sur l'histoire physique et naturelle de l'Orne ; elle ferait appel à tous les observateurs, météorologistes, physiciens, géologues, entomologistes, botanistes, etc., dont elle enregistrerait les travaux et les découvertes. Sans même sortir de ses attributions, elle pourrait, à un point de vue plus pratique, étudier les rapports et les applications de la science à notre agriculture régionale. C'est là, je crois, le moyen efficace de faire revivre parmi nous, les études scientifiques, qui, sans parler de leurs autres avantages, développent et exercent notre intelligence, inspirent l'amour du travail, en livrant sans cesse de nouveaux aliments à notre désir naturel de connaître, deviennent ainsi une sauvegarde contre l'oisiveté et les distractions dangereuses et procurent à l'homme d'interminables jouissances, si, en considérant la beauté et la perfection de la nature, il sait y reconnaître la main du divin Artiste et lui rendre gloire.

SCIENCES MATHÉMATIQUES

BOURDON (Louis-Pierre-Marie), né à Alençon, le 16 juillet 1779, ancien élève de l'école polytechnique, docteur ès-sciences, professeur de mathématiques au lycée Charlemagne, au lycée Napoléon, examinateur à l'école polytechnique, inspecteur général des études, mort à Paris, en 1854.

— Thèse de Mécanique soutenue le 9 mars 1811, devant la Faculté des Sciences de Paris, suivie du programme de la thèse d'astronomie qui a été soutenue le 23 mars 1811, devant la même Faculté Paris, Courcier, 1811, in-4°, VIII-36 p.

La thèse de Mécanique commence ainsi : « Nous prenons pour sujet le mouvement d'un corps solide, sollicité par des forces accélératrices quelconques. . . . »

Et le programme de la thèse d'Astronomie (p. 35) : « On a pris pour sujet la théorie du mouvement elliptique des planètes, suivie du principe de la gravitation universelle et de son application à la détermination des masses de quelques planètes ».

Cfr. : Houzeau et Lancaster : *Bibliographie générale de l'Astronomie* (1889).

— Éléments d'algèbre. Ouvrage adopté par l'Université. Édition revue et annotée par M. E. Prouhet ; Paris, Gauthier-Villars, 1886, in-8° de XIII-655 p.

16^{me} Édit. Date de la première : 1817. Paris, V° Courcier, in-8° de XXIV-605 p.

— Elementos de algebra, traducidos de la novena, edicion francesa por D Lope Gisbert. Paris-Mexico, A. Bouret, 1876, in-8° de VIII-598 p. (Traduction espagnole de l'ouvrage précédent)

— Éléments d'Arithmétique. Ouvrage adopté par l'Université. Édition rédigée conformément aux nouveaux programmes de l'enseignement. Paris, Gauthier-Villars, 1886, in-8°, VIII-371 p.

36^{me} Édit. Date de la première : 1821.

— Elementos de aritmetica escritos en frances por M. Bourdon, traducidos de la ultima edicion por E. A. Obra adoptada por la Universidad de Paris. Segunda Edicion, *Paris, Rosa y Bouret*, 1862, in-8° de 456 p. (Traduction espagnole de l'ouvrage précédent).

— Application de l'Algèbre à la Géométrie, comprenant la Géométrie analytique à deux et trois dimensions. Ouvrage adopté par l'Université. Édition rédigée conformément aux nouveaux programmes de l'enseignement dans les lycées, revue et annotée par G. Darboux. *Paris, Gauthier-Villars*, 1880, in-8° de XIX-648 p., 10 planches.

9^{me} Édit. Date de la première : 1824.

— Précis de géométrie élémentaire (par A.-J.-H. Vincent) (1). Extrait du cours de Géométrie du même auteur, adopté par l'Université, augmenté de la Trigonométrie de M. Bourdon. *Paris, Bachelier*, 1837, in-8° de XVI-413 p. et 14 pl.

— Abrégé du cours de géométrie élémentaire de A.-J.-H. Vincent, rédigé conjointement par l'auteur et par M. Bourdon. Ouvrage adopté par l'Université. *Paris, Bachelier*, 1844, in-8° de VIII-322 p. et 12 pl.

— Cours de Géométrie élémentaire (par A.-J.-H. Vincent). Revu conjointement par l'auteur et par M. Bourdon. Ouvrage adopté par l'Université. *Cinquième édition, Paris, Bachelier*, 1844, in-8° de XVI-517 p. et 22 pl.

— Curso de geometria elemental (por A.-J.-H. Vincent). Revisado por el autor y por M. Bourdon. Traducido de la ultima edicion francesa por D. Lope Gisbert. *Paris-Mexico, A. Bouret*, 1375, in-8°, 492 p. (Traduction espagnole de l'ouvrage précédent).

CHARPENTIER (Pierre-Charles-Hippolyte), professeur au lycée d'Alençon, né à Angerville (Seine-et Oise), en 1804, décédé à Alençon, en février 1869.

— Questions sur l'arithmétique. *Alençon*, 1833, 12 p., in-12.

(1) VINCENT (Alexandre-Joseph-Hidulphe), né en 1797 à Hesden (Pas-de-Calais), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, était le gendre de M. Bourdon. il est mort le 28 novembre 1868.

(A suivre).

JOUÉ-DU-BOIS

PAROISSE — FIEFS — COMMUNE

Du XV^e Siècle à la fin du XVIII^e Siècle.

(Suite).

CHAPITRE V. — CHARITÉ ET ASSISTANCE PUBLIQUE

Sommaire : I. MALADRERIE. — II. LA CHARITÉ. — III. ADMINISTRATION DE LA CHARITÉ. — IV. CONTESTATIONS ET PROCÉDURES

Avant la Révolution, toutes les villes et les grosses bourgades possédaient une *Maison-Dieu* pour l'assistance et le soulagement des pauvres et des infirmes. Mais qu'avait-on fait pour ceux de la campagne ? Que devinrent en particulier ceux de Joué-du-Bois ?

I. MALADRERIE. — A deux cents mètres de notre bourg, on bâtit, au Moyen-Age, une petite maladrerie. Combien y recueillit-on de lépreux ? Nous l'ignorons, mais nous savons que bientôt il fallut abandonner l'idée de réunir les malades d'une paroisse en un même lieu, cette combinaison étant trop onéreuse. En 1585, il n'était déjà plus question de la maladrerie. L'expérience fit préférer un système en apparence beaucoup plus commode.

II. LA CHARITÉ. — De généreux chrétiens avaient, dès le XVI^e siècle, assuré aux pauvres de la paroisse des rentes destinées à les secourir (1556 et 1578). L'ensemble de ces rentes, les règlements qui les concernaient et le personnel chargé de leur répartition formaient une société légale, à laquelle on donna le nom de charité (1).

(1) Chartrier des Lé Verrier.

En 1585, M^e Jean Retout était le receveur de la Charité fondée en l'église de Joué-du-Bois.

A cette époque, Josselin Le Verrier, seigneur de Champsegré et de Joué, n'ayant plus l'espoir d'avoir de postérité et prévoyant sa fin prochaine, eut la sagesse d'arrêter de bonne heure ses dispositions dernières. Il pensa à sa famille, à son âme, à l'instruction de la jeunesse et au soulagement des indigents. De concert avec Guyonne de Marconnay, son épouse, il fixa les sommes annuelles que les possesseurs futurs de ses biens auraient à verser, ainsi qu'il suit :

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou ouïront, Jean Lonrey, escuyer, licentié en droit, garde des sceaux de la vicomté de Falaise, salut : Scavoir faisons que par devant nous Pierre Guenoust et Pierre Aumouette, tabellions royaultx, jurés et établis en la dite vicomté ès parties de Rânes et Carrouges, au siège de Briouze, fut présent haut et puissant seigneur Messire Josselin le Verrier, chevalier de l'ordre du roy, seigneur de Champsegray, Joué-du-Bois, du Bois-Josselin et Saint-Denis, présente aussi noble dame Guyonne de Marconnay, son épouse, de luy suffisamment autorisée, quant à faire et passer ce qui s'ensuit d'une part.

« Et Maistre Michel Hubert, prêtre, curé de la dite paroisse de Joué-du-Bois, et Mathurin et Thomas De Sanières, trésoriers d'icelle paroisse, et Maistre Jean Retout, receveur de la charité fondée en la dite église de Joué-du-Bois, et Léonard et Guillaume Couptry, Vespasien Aumouette, Michel Renut et son fils André et Jean Broust, Marin Retout, François et Jean Chauvin, Lislière, Louis Chauvin, François Chauvin, Jean Chauvin, Thomas et Eudin Christian, Fermin des Rochers, Denis Guérin, Michel Roy et Michel Gautier, Julien Gauthier et ses frères, François Gautier, André Gauthier cadet, Louis et Jacques Gautier, René Guillochin, Jean et Nicolas Roussel, Colas Catois, Michel Catois et ses frères, Benoist De Sanière, Jean Gérard, Gérard et ses frères, Guillaume Manson, Guillaume Jean, François et Jacques X. . . et tous autres paroissiens habitant en icelle paroisse congrégés à l'issue de la messe paroissiale, selon la dénomination publique que le dit curé a dite avoir été faite à son prône, tant dimanche dernier que ce jourd'hui d'autre part.

« Les deux époux chacun pour son fait et regard s'obligèrent donc, eux et leurs héritiers, à payer et continuer annuellement et perpétuellement au trésor et fabrique de la dite église, à sçavoir : le dit sieur la somme de *huit vingt livres de rentes* et la dite dame *cent livres de rentes* acquitables toutes fois et quantes au dernier dix. »

En retour, les trésoriers et paroissiens s'engagèrent à faire dire une messe « journallement et perpétuellement pour le repos des âmes des dits donateurs, leurs parents et amis trépassés et prospérité des vivants ».

Viennent ensuite une foule de prescriptions concernant la manière de célébrer les services, la nomination des cinq chapelains, l'instruction de la jeunesse et l'enregistrement du contrat aux assises de Falaise.

Quant à la clause concernant les pauvres, Guyonne de Marconnay, étrangère à Joué-du-Bois par sa naissance, ne consentit pas à participer aux nouvelles générosités de son mari. Josselin Le Verrier n'en dicta pas moins aux tabellions l'article ayant trait à la question de charité qui nous occupe.

« Et outre ce que dessus, le dit sieur donateur a donné, aumosné la somme de trente-trois escus, un tiers, de rente par chacun an, acquitable à dix pour cent comme dessus, pour luy ou les siens sans que, en ce, le bien de la dite dame, sa femme, y soit compris en cet article, à prendre sur tous et chacuns ses biens, laquelle rente sera mize entre les mains des trésoriers de la dite église de la dite paroisse, et sera distribuée aux pauvres de la dite paroisse par le curé et celui qui sera seigneur de la dite paroisse, et par le consentement de tous les dits paroissiens, lesquels tous ensemble adviseront au prosne de la messe de la distribution d'icelle rente, au mieux et plus saintement que faire se pourra, selon l'intention du dit sieur donateur pour aider à marier pauvres filles, pour mettre à métier pauvres orphelins et autres nécessiteux de la dite paroisse et pour exercer toutes œuvres de charité au mieux et plus saintement que faire le pourront ; lesquels curé, sieur et paroissiens après la mort et trépas du dit sieur donateur exerceront la dite charité, et rendront compte des deniers et charité qu'ils en auront faite devant M. l'Archidiacre, au jour de la visitation, et se payera la dite rente par le dit sieur ou ses successeurs du jourd'hui en un an jusques .

à ce qu'elle soit par le dit sieur donateur ou ses successeurs amortie et les deniers mis entre les mains des dits paroissiens, lesquels les employeront bien et assurément comme dessus : et pour faire sortir les deniers de la dite charité pour la dite aumosne, les trésoriers ou receveurs pourront prendre deux sols pour livre pour leur vacation si bon leur semble. »

Trente-trois écus, en un siècle où le numéraire avait une très grande valeur, constituaient une somme considérable. Les nécessités bénirent la mémoire de Josselin Le Verrier.

Au point de vue de l'administration des deniers, ni le seigneur de Joué, ni le curé de la paroisse ne furent investis de pouvoirs illimités. L'accord de tous ne parut pas, au pieux fondateur, une précaution inutile pour éviter le favoritisme et les abus. On fit plus ; afin d'obvier, dans la suite des siècles, à toute irrégularité de comptes, le représentant de l'évêque, l'archidiacre du Houleme, fut prié de vérifier chaque année les registres de la charité ; il reçut à cet égard 10 sols d'honoraires.

Le 8 décembre 1585, en la fête de l'Immaculée Conception, à l'issue de la grand'messe, entre onze heures et demi, on donna, aux paroissiens, lecture de toutes les clauses de la fondation, qui fut approuvée.

L'année suivante, Josselin Le Verrier remit lui-même au receveur de la charité les sommes promises. Il avait eu soin, par excès de précaution, « de bailler des rentes hypothéquées en assiette jusqu'à la concurrence de la dite somme ». Chacun de ses hoirs eut l'obligation de donner la même garantie avec liberté d'amortir au denier dix. Mais alors les paroissiens furent « sujets de remplacer les dits deniers en pareille rente et somme ».

Cette belle fondation, placée sous la garde de l'Immaculée Conception, a glorieusement traversé deux siècles jusqu'à la Révolution, qui abolit la majeure partie des rentes servies par ceux qui faisaient valoir les terres hypothéquées (1).

III. ADMINISTRATION DE LA CHARITÉ. — En 1607, le receveur, Thomas Aumouette, eut la faiblesse d'employer à ses besoins personnels les sommes disponibles. Dénoncé aux tribu-

(1) On connaît encore dans la paroisse les pièces de terre sur lesquelles étaient assises les rentes de la charité. On les désigne toujours sous le nom significatif de Champs de l'Aumosne.

naux, il expliqua sa conduite et ses intentions futures. Le jugement qui ordonna « la manière dont la charité rentrerait dans ses deniers » lui permit de conserver sa charge. Il rendit son dernier compte en 1626 et solda son arriéré en présence du curé Michel Robichon « en son lit retenu par une longue maladie (1).

Quelques années plus tard, la gestion de Guillaume Samson, plus imparfaite encore, suscita de nouveaux embarras. Le receveur infidèle fut destitué et sa liquidation traîna jusqu'en 1663 (2).

Néanmoins le bien se faisait d'une manière assez régulière. La veuve Leroy, affligée d'un mal qui l'empêchait de gagner sa vie, reçut en 1632 « 8 livres 16 sols pour le chirurgien qui avait promis de la guérir » ; et, la même année, Jehan Cuillier eut « 15 livres pour apprendre un métier » (3).

En 1633, le général extraordinairement assemblé, « voyant l'extrême nécessité à laquelle sont réduits les habitants du village du Hamel, à cause de la peste et épidémie qui est en celui village, et que la plus grande partie des habitants est sans parents ni amis qui les puissent assister, est d'avis qu'il sera baillé aux pauvres nécessiteux du village une somme suffisante pour les nourrir chaque semaine » (4).

Nous n'en finirions pas s'il fallait tout citer. La fondation était donc pour la paroisse une ressource providentielle.

IV. CONTESTATION ET PROCÉDURES. — La présidence de l'assemblée souleva bientôt une autre source de difficultés. Sans être premiers seigneurs de Joué du-Bois, les de Broon, s'appuyant sur leur double titre d'héritiers de Josselin Le Verrier et de patrons de l'église, voulurent s'arroger, pendant la minorité de Cl. Langlois (1622), l'honneur de présider les réunions de charité.

En 1657, le seigneur de Joué n'avait pas encore recouvré son droit de préséance et les enfants de René de Broon étant mineurs, le baron de Cholet y avait député un procureur. Voici le procès-verbal rédigé en la circonstance :

(1) *Registre des délibérés.*

(2) *Id.*

(3) *Registre des délibérés.*

(4) *Id.*

« Ce 23 décembre 1657, devant nous curé... et M^e Jean Catois, conseiller et procureur du roy aux eaux et forêts en l'élection et grenier à sel de Falaise, procureur spécialement fondé de M. le baron de Cholet, conseiller du roy et conseiller tuteur de M. des Fourneaux (de Broon) de notre advis et de celui des paroissiens du lieu, dont les noms s'ensuivent... avons donné et par le présent donnons à Guillemie Chauvin, fille estropiée et incommodée de sa personne, ne pouvant gagner sa vie à cause de son incommodité, lui accordons les arrérages de la rente qu'elle devait à la fondation de charité, également à *plusieurs autres nommés*, lesquels arrérages dus seront déduits des comptes du procureur de la charité fondée par feu Josselin Le Verrier (1). »

Guillemie Chauvin et les *autres nommés* étaient donc de ces personnes dont nous avons parlé précédemment. Le seigneur fondateur avait reporté les redevances dues à lui-même par les auteurs de la fille Chauvin et autres sur les pauvres qu'il voulait soulager. Les administrateurs de la charité, en usant d'indulgence à son égard, diminuèrent leurs revenus, mais seulement pour un temps, car les héritiers de la malheureuse estropiée et des autres dénommés n'étaient pas admis à profiter de la dispense.

Cependant Fr. Langlois poursuivait activement l'affaire, intentée depuis longtemps contre les de Broon, à l'occasion de la présidence de la fondation. Vers 1662, on fit même défense aux paroissiens de Joué, ayant signé l'acte de fondation, de verser leur part des redevances. Le seigneur du Champ de la Pierre les pressait au contraire de s'acquitter à bref délai.

Pour se tirer d'affaire, les habitants, par l'intermédiaire de leur procureur, eurent l'habileté de prendre une délibération remplie en apparence de bon vouloir, et se résumant en réalité à dire aux deux partis : « Ceci ne nous regarde pas, arrangez-vous »... Qu'on en juge :

« Aujourd'huy mardy, vingt-cinquième avril mil six cent soixante-deux, à l'issue de la grande messe paroissiale de la paroisse de Joué du-Bois, devant nous Jean Gérard, prêtre, vicaire de la dite paroisse, se sont assemblés les paroissiens en général, etc. . . tous lesquels ont nommé et constitué la personne

(1) *registre des délibérés.*

de Guillaume Guérin, pour dire et déclarer et signer en justice en bailliage à Falaize, à l'assignation faite faire audit général par François Langlois, escuyer, sieur du dit lieu de Joué, qu'ils renoncent à disposer en aucune façon de la charité qui a été cy-devant laissée à la dite paroisse de Joué, par feu M. de Champsegrey et la dame, sa femme, et qu'ils n'entendent en percevoir ni en jouir en aucune façon et que le dit sieur de Joué ayt à se prendre et adresser aux particuliers de la dite paroisse qui en ont contracté par cy-devant avec le dit sieur de Champsegrey, obéissant les dits paroissiens et général payer leurs taxes pour les pauvres de la dite paroisse, à quoy ils se trouvent obligés chacun suivant leur contingent à mesme leur propre bien, sans toucher l'intérêt de la dite charité.

« Fait ès présence, etc. . . . »

Quelques mois plus tard, Sonnard de Brochard, sieur de Saint-Ouen, délégué à cet effet par le tribunal de Falaise, rendait en faveur de François Langlois, une sentence définitive. Les oppositions des de Broon, leurs titres de seigneurs patrons et d'héritiers de Josselin Le Verrier et les droits de la prescription qu'ils invoquèrent, ne parurent pas assez forts contre le texte si clair de la fondation qui attribue la présidence « à celui qui sera seigneur de Joué ». Les de Broon rentrèrent néanmoins peu à peu dans une partie de ce qu'ils regardaient comme leurs privilèges, et, en 1663, nous voyons les habitants de Joué nommer un procureur de la charité du consentement de M. de Broon.

Pendant que les seigneurs se disputaient la présidence de la charité, la majeure partie des paroissiens se préparait à l'anéantir. Le curé avait beau dresser ses listes et stimuler le trésorier, les ressources n'arrivaient pas. Les pauvres auraient étrangement souffert si Fr. Langlois et son beau-frère, Jacques Marie, n'avaient eu la générosité, à leurs risques et périls, de faire les avances nécessaires (1).

Les habitants étaient encouragés dans leur résistance par des conseils perfides et surtout par le non accomplissement d'une partie des clauses de la fondation.

La présence de cinq chapelains à Joué-du-Bois, la nécessité

(1) *Registre de la charité.*

pour eux de chanter chaque jour, un grand service n'était pas, on le reconnut bientôt, une institution praticable. Il aurait fallu pour cela une paroisse importante et d'autres ressources. Les 40 livres qu'ils avaient à percevoir étaient une trop maigre rétribution. L'évêque, sur la proposition de M^e Lysieux, fit de sages et nécessaires réductions. Les débiteurs entendaient faire aussi leurs leurs en supprimant une partie, sinon la totalité des rentes.

L'affaire, portée au tribunal de Falaise, fut jugée contre les habitants en faveur des pauvres. La sentence rendue au bailliage reçut une prompte et entière exécution, comme nous l'apprend le délibéré suivant :

« Aujourd'hui dimanche, septième de may mil six cent soixante et deux, à l'issue de la messe paroissiale de Joué-du-Bois, devant nous Guill. de la Lande, escuyer, prestre, curé de Joué-du-Bois, se sont assemblés les paroissiens en forme de commun, dont les noms et surnoms ensuivent . . .

« Pour délibérer en exécution de la sentence donnée en bailliage à Fallaize, sur le fait de la charité et fondation qui aurait été autrefois faite par le sieur de Champsegrey, pour marier des jeunes filles et faire apprendre mestier à de pauvres garçons du dit Joué ; lesquels après avoir entendu la lecture du roole des pauvres de la dite paroisse et de la taxe qui en aurait été faite par le sieur curé et trésoriers de la dite paroisse, en exécution des arrêts de la cour en la présence des paroissiens qui s'y sont réunis, ont dit et déclaré qu'ils n'empêchent que la taxe faite par le sieur curé et les trésoriers sur la dite charité ne soit mise en exécution, mais qu'ils n'entendent qu'elle aille à leur aquit ; au contraire, ils obéissent payer les sommes à quoy ils sont taxés par le dit roole sans toucher à la dite charité et en cas que les dites taxes ne suflissent, ils obéissent d'estre taxés tout de nouveau en leurs biens renonçant à toucher à la dite charité sans empêcher l'exécution des sentences données à Falaize. Louys Estienne, escuyer, sieur du Taillis et du Belle en partie, stipulé et représenté par Thomas Estienne, escuyer, sieur du Belle, son fils, Jacques Marie, escuyer, sieur du Bois-Noirville, et demeurant à Lignièrès, pays du Maine, ont dit qu'ils consentent que les cent livres destinées par la sentence rendue en bailliage à Fallaize, du vingt-sixième jour d'avril dernier, contre les dits habitants de la dite paroisse, soient employées pour la nourriture

des pauvres de la dite paroisse, et en cas que la dite somme ne suffise, sont prêts de nourrir encore les pauvres suivant qu'ils ont *sy devant fait*, en attendant que le trésorier de la dite charité ait rendu son conte pour après en délibérer à quel usage que l'argent qui se trouvera excédent sera employé, interpellant les dits paroissiens de déclarer sy ils empeschent que les dites cent livres, portées par la dite sentence, soient employées pour la nourriture des dits pauvres, les sus dits paroissiens sy dessus dénommés déclarent aux dits sieurs qu'ils s'arrêtent et se tiennent à la déclaration sy dessus faite.

« Fait ès présence, etc. »

Le membre actif et indispensable de la charité était le receveur ou trésorier.

En 1663, Jacques Couppry-Tanques mourut. On s'empressa de le remplacer au plus tôt et, sans attendre le dimanche, jour ordinaire des réunions du général, les habitants en délibérèrent, au soir du vendredi-saint, à l'issue de l'office des ténèbres, sur le cimetière :

« Lesquels (présents) du consentement de hauts et puissants seigneurs Nicolas-René-François de Broon de X... et autres seigneuries, seigneurs et patrons de Joué-du-Bois, ont élu la personne de Guy Chauvin et de son consentement, ainsy qu'il a signé pour cueillir les dits deniers conformément à la dite fondation....

« Les dits Guillouard et Desnos et Blanchet sy dessus sont représentants de la quinzième partie d'une teste d'un des dénommés de la dite fondation de la dite charité et est entendu que le dit procureur n'est que pour un an. »

Nous ne suivrons pas la fondation de la charité dans toutes ses phases. Nous pourrions placer ici un grand nombre de documents et surtout de quittances la concernant, au cours du XVIII^e siècle : ils ne nous apprendraient rien de bien nouveau (1).

(1) La charité appauvrie eut cependant ses procureurs d'une manière régulière. Les nombreuses quittances délivrées, particulièrement à Marin Dalifard qui servait une rente de 10 livres, nous ont permis de relever les noms des procureurs suivants : Étienne Gérard (1750) ; Jean Christophe (1762) ; un autre Étienne Gérard (1768), et François Catois (1772). Ces fonctionnaires s'occupaient spécialement du soin des pauvres qui, en 1781, étaient encore inhumés aux frais de la charité.

Si la Révolution a rendu quelques services, il faut avouer au moins que les pauvres de Joué-du-Bois y ont perdu 100 livres de rente qui pourraient en faire maintenant, vu la dépréciation de l'argent, environ 300. Ces 100 livres, qui suffisaient dans les temps ordinaires, ne parvenaient pas à satisfaire tous les besoins, quand une épidémie venait à sévir dans la paroisse. C'est ce qui arriva en 1774. Cette année, il est vrai, fut exceptionnellement malheureuse. Les rapports, adressés à M. l'Intendant, accusent l'un 150, l'autre 100 malades, et pour comble d'infortune, il n'y avait pas un seul chirurgien (1). Guérin de la Raitière venait de mourir, et Guillaume Guillouard la Vallée étudiait la médecine à Écouché. La supplique très plaintive, rédigée par le curé, signée du syndic, du trésorier, du collecteur et du préposé, réussit fort bien. M. J. C. du Bois-Tesselin l'avait, il est vrai, fortement recommandée. Les secours accordés à Joué-du-Bois montèrent à l'importante somme d'environ 4.000 fr. Jamais on n'a vu depuis une pareille munificence.

Respect donc à l'ancienne charité. Nos pères nous ont valu en cœur et en intelligence. Les mépriser serait une impiété qu'un homme bien né ne doit pas se permettre.

(1) *L'Assistance médicale dans la Généralité d'Alençon, etc.*, par M. l'abbé Ph. Barret (*Bull. arch., historique de l'Orne*, t. VII, p. 455).

CHAPITRE VI. — L'INSTRUCTION

Sommaire : I. FONDATION DE JOSSELIN-LE VERRIER. — II. FONDATION MICHEL ROBICHON. — III. UNE ÉCOLE DE HAMEAU. — IV. INSTRUCTION DES FILLES.

Quelle fut, à Joué-du-Bois, l'instruction avant 1789 ? L'Église a-t-elle aussi, de ce côté, rempli ses importants devoirs ? Afin d'ajouter notre humble page à celles que de patients chercheurs ont déjà recueillies, nous allons donner quelques documents sur l'état des écoles à Joué-du-Bois, depuis 1585.

Dès cette année 1585, on rencontrait à Joué-du-Bois des personnes convenablement instruites. Le curé, Michel Hubert, le trésorier de la charité, M^e Jean Retout, et les deux vicaires, Claude Coupry et Guillaume Broust, aussi bien que le restaurateur de la Raitière, M^e Ambroise Daliphard, étaient de la paroisse. C'est ce qui permit au charitable et pieux seigneur Messire Josselin Le Verrier de pourvoir immédiatement aux cinq charges de chapelains qu'il eut la pensée de créer en cette année mémorable. Comment avaient-ils pu développer leur intelligence et se mettre en mesure d'arriver aux Saints Ordres ? Comment beaucoup d'autres avaient-ils acquis cette science qui leur donnait les moyens de remplir les nombreuses fonctions administratives de collecteur, procureur spécial, sergent, sénéchal et prévôt ?

A toutes les époques de son histoire, l'Église se fit une obligation capitale de travailler à l'éducation du peuple. Dès le neuvième siècle (750-821), Théodulphe, évêque d'Orléans, d'accord avec tous les conciles de l'Église de France, ordonnait : « Que les prêtres établissent des écoles dans les bourgs et les bourgades. Si quelques fidèles leur amènent leurs enfants pour leur apprendre les lettres, qu'ils ne les refusent pas, mais qu'ils accomplissent cette tâche avec une grande charité... En retour de cette

éducation, ils n'exigeront aucune rétribution, hormis celle que les parents leur voudront bien donner à titre de don » (1).

Les prêtres, auxquels leurs bénéfices laissaient des loisirs, se firent donc un devoir de communiquer leurs connaissances. On s'occupait spécialement de ceux qui semblaient destinés à recruter le sacerdoce ; toutefois on ne refusait personne. C'était une école gratuite ; elle n'était pas obligatoire, mais, en revanche, elle était religieuse, ce qui ne pouvait nuire à la moralité de la jeunesse.

I. FONDATION JOSSELIN-LE VERRIER. — Ce généreux seigneur, dont on a vu la charité envers les pauvres, donna à l'instruction populaire à Joué-du-Bois, une heureuse et féconde impulsion, en assurant au maître d'école une dotation permanente. Il fit insérer dans son testament cette précieuse clause que nous en détachons :

« Et afin que plus facilement soient nourris et élevés gens d'église en la dite paroisse, le dit sieur, pour luy et ses hoirs, a promis faire payer et continuer à l'avenir sur tous et chacun ses biens, la somme de quarante livres de rente acquittables au denier dix et employables comme dessus pour les gages et salaires d'un précepteur et maître d'école qui instruira la jeunesse et enfance de la dite paroisse aux lettres pour les rendre capables et dignes d'être pourvus, puis après, aux saints ordres ; lequel précepteur sera tenu chacun soir de faire chanter par les échoiliers *Salve Regina* ou *Gaude Virgo*, aussi *De Profundis* et antiennes accoutumées pour les trépassés, aussi l'antienne de Monsieur *Saint-Sébastien*, lequel précepteur sera commis, nommé et justifié par le dit sieur donateur tant qu'il vivra, et, après son décès, sera le dit précepteur nommé par celui de ses héritiers, auquel succédera la terre et sieurie de Joué-du-Bois. »

Cette clause du grand acte de fondation, produisit à Joué-du-Bois une vive satisfaction. Les parents y virent le moyen de procurer à leurs enfants le bienfait de l'instruction. Les jeunes gens accoururent à l'école avec un empressement extraordinaire, et, tout en étudiant, chacun d'eux apercevait, dans un avenir pro-

(1) *Labbei concilia*, t. VII, p. 1140.

chain et dans sa propre paroisse, un titre de curé, vicaire ou chapelain (1).

La fondation Le Verrier ne venait-elle pas de créer encore deux autres fonctions : celle du maître des écoles et celle de receveur de la charité aux émoluments « de deux sols par livre, si bon leur semble ». Les deux sieuries de Joué et du Belle, les forges nombreuses qui existaient dès lors offraient, d'un autre côté, des postes très recherchés. Quelques-uns désiraient l'instruction pour devenir hommes d'affaires, avocats de village et chirurgiens, et d'autres, doués de goûts plus modestes, n'avaient en vue que de se mettre en état de faire un commerce avantageux, en parcourant les régions du Maine, de l'Anjou et du Poitou. On les appelait les *camelots*.

La nouveauté, l'engouement, l'exemple et sans doute les bons procédés du maître produisirent un entrain admirable. Dix-huit ans plus tard (1603), Joué-du-Bois avait fourni treize nouveaux prêtres à l'Église ; un Guillouard la Vallée était chirurgien, son frère Michel écrivait du Poitou et annonçait à sa famille qu'il faisait des marchés heureux ; tous les *ainés* étaient en mesure de régler les affaires de leurs *ainesses* (2). On avait partout le personnel nécessaire.

Les plus intelligents allaient compléter leurs classes aux collèges d'Alençon et de Sées. Manquaient-ils des ressources nécessaires ? On venait à leur aide. Le conseil d'administration de la fondation Le Verrier avait retenu, parmi d'innombrables recommandations, cette clause précieuse : « Je laisse 33 écus de rente pour exercer toute œuvre de charité au mieux et plus saintement que faire le pourront » En conséquence, on se servit de ces 33 écus pour soutenir les jeunes clercs. En effet, un document de 1632 nous apprend qu'on remit 60 livres à M^e Claude Le Noir, sous-diacre, et à Étienne Manson, tous deux enfants de la paroisse « pour les aider à parvenir à l'État Sacerdotal, à s'entretenir aux études et à continuer leur bon dessein » (3). On dut renouveler souvent cette pieuse générosité.

(1) Un curé, 2 vicaires, 5 chapelains à la paroisse : 1 à Saint-Roch, 1 à la Raitière, 1 au Belie et 1 à Saint-Jacques.

(2) Papiers de famille.

(3) A Bréel, François Longuet dit des Rochers fit à la fabrique une donation avec charge d'instruire douze enfants. Son fils, bachelier en Sorbonne, fut le premier maître (xvii^e siècle).

A cette époque, le nombre des élèves allait toujours grandissant. En 1630, on ajouta 18 livres à la colde ordinaire. En 1631, « on bailla 24 livres à Pierre Gérard, diacre, pour son salaire et vacation d'avoir instruit et *fait instruire* la jeunesse de la dite paroisse, d'autant plus que la majeure partie est si *pauvre* qu'elle ne pouvait pas payer celui qui l'instruisait ».

II. FONDATION MICHEL ROBICHON. — M^e Michel Robichon encouragea à son tour ce beau mouvement. La fondation de la chapelle du Rosaire (1618) créait un nouveau poste de chapelain. De plus, quatre petits clercs eurent 12 livres : « 1^o pour assister à deux grandes messes (fêtes Notre-Dame et Saint-Michel) et 2^o pour chanter, après le soleil couché, le salut avec le *De Profundis*, l'oraison de la Sainte Vierge et des défunts. Enfin au jour de la Toussaint, on offrit 25 sols aux enfants de la dite paroisse pour dire les sept psaumes à l'intention du sieur foudateur ».

Il y avait par là même un^e ardente émulation parmi les jeunes gens ; c'était à qui serait capable de bien lire pour participer à ces avantages.

Le Joué-du-Bois du XVII^e siècle dut à toutes ces sages et charitables fondations une période intellectuelle et libérale qu'il ne retrouvera peut-être jamais. Nous avons relevé, dans la seconde moitié de ce siècle, quarante-huit noms de jeunes gens ayant reçu les Saints Ordres. Tous, excepté P. Robichon, eurent l'honneur d'arriver au sacerdoce et d'obtenir des bénéfices, ou dans la paroisse, ou dans diverses contrées des diocèses de Sées et de Coutances. Leurs signatures et leurs lettres nous les montrent dispersés de tous côtés. Les familles Robichon, Guillouard la Vallée, Couptry, Catois, Gautier et Lavannier sont celles qui ont fourni les sujets les plus nombreux à l'Église (1).

Nous connaissons les registres, les procès-verbaux de délibérés, contrats, etc. . . . Nous avons vu leurs comptes du trésor, leurs pétitions à l'intendant de la généralité ; nous possédons quelques testaments (2). Nous avons lu leurs rapports à l'évêché et autres

(1) Papiers de ces diverses familles.

(2) Celui de Chartier, mort à Paris, est un modèle de rédaction et de sentiments élevés. Celui de Guillouard le jeune, sieur de Goulet, est presque aussi bon.

écrits. Si tout n'est pas admirable, cependant tout est suffisant, bien écrit parfois et souvent d'une manière touchante (1).

Les laïques n'avaient pas moins bien réussi dans le monde que les prêtres dans le clergé. J. Catois de la Fontenelle devint conseiller du roi au grenier à sel à Falaise (1640-1680) ; Julien Guillouard-l'Étang-de-la-Vallée était chirurgien à la même époque ; son fils exerça la même profession à Faverolles, où l'avait attiré son mariage (Jacques de Thiboult avait été son parrain). Un autre fils, Michel, dit de l'Étang, s'adonna au commerce. Nos registres sont pleins des plus belles signatures. Ils contiennent hélas ! aussi une certaine quantité de marques ; car plusieurs négligèrent leur instruction : beaucoup de bûcherons, de forgerons, d'ouvriers et même de laboureurs se contentaient de savoir lire à la messe et n'écrivaient jamais. Ils ne voyaient pas qu'il leur fût avantageux de parapher comme des notaires et de parler comme des avocats.

Le XVIII^e siècle eut un début très avantageux. Les évêques, qui s'intéressaient, dans chacune de leurs visites, à la bonne tenue des écoles, y firent une attention plus soutenue encore à cette époque. Jusqu'alors les filles avaient été presque délaissées. Monseigneur Savary s'occupa de leur triste sort et leur fit désigner une maîtresse. Louis d'Aquin, son successeur, ayant visité Joué-du-Bois en 1701, donna des éloges à M^e Mathurin Manson qui instruisait les petits garçons, et, « sur la réquisition et bon témoignage du curé, Catherine Lorel, après avoir subi un examen, fut désignée pour être maîtresse d'école et enseigner les petites filles ».

En 1708, le même évêque revint à Joué-du-Bois. M^e Julien Gautier était maître d'école et Catherine Lorel toujours institutrice.

III. UNE ÉCOLE DE HAMEAU. — Un chrétien fervent et charitable, mort à Rânes et enterré à Joué-du-Bois (1737), Ch. Poullain de Beauchêne, bailli de notre haute-justice, eut le désir de contribuer pour sa part à l'amélioration du sort de la jeunesse. Il rebâtit la chapelle Saint-Jacques et laissa une rente suffisante

(1) L'orthographe française n'est devenue un peu fixe qu'à la fin du XVII^e siècle. Bossuet lui-même en a changé plusieurs fois.

pour la création d'une chapellenie; à la condition espressive que le titulaire emploierait son temps « à instruire aux petites écoles les enfants de huit villages de Joué-du-Bois et d'Orgères ».

Il en résulta une nouvelle génération d'hommes instruits. Dix-huit prêtres et presque autant de laïques sortirent des rangs du commun. Les prêtres eurent de petits bénéfices à la Motte, à Beauvain, à la Chaux, à Sainte-Marie, à Saint-Martin, à Longuenoë, à Joué-du-Bois et ailleurs. Les Broust, les Engerrand, les Guillouard et les Gérard sont les noms les plus communs que nous ayons relevés à cette époque. Un Robichon (M. de Livet) devint curé de Saint-Ouen de Séez et chanoine de la cathédrale; un Coupry, Étienne, avait été doyen de Saint-Georges; un Anceaume, qui se rattache au village de la Grandière par sa mère (Desanière), fut régent au collège d'Alençon (1764) avant l'expulsion des Jésuites (1).

Parmi les laïques, un Guillouard la Vallée, connu sous le nom de sieur de Glatigny, obtint le diplôme d'avocat du grand conseil, fut conseiller du roi et lieutenant des eaux et forêts de Caen.

R. Robichon, avocat et juge présidial d'Alençon, devint le bailli de la haute justice de Fontaine-Riant (1763); M. de Récalde fut avocat; son fils, Henri, un militaire distingué; Guérin Raitière, deux Guillouard la Vallée prirent la profession de chirurgiens. Fr. Côme du Bois était bailli de plusieurs hautes justices. Tous les habitants un peu aisés écrivaient admirablement. Les contrats de mariage de Raitière et de plusieurs autres, nous l'ont montré jusqu'à l'évidence. Fr. Côme du Bois et Raitière composaient même des chansons: nous avons retrouvé quelques-uns de leurs brouillons (2).

De 1585 à la mort de M^e Delaunay, « chapelain de Saint-Jacques et maître des enfants, il n'y eut pas de notables changements dans la manière de donner l'instruction. Les prêtres eurent constamment la direction de l'école des garçons.

IV. INSTRUCTION DES FILLES. — Les maîtresses des jeunes filles nous sont moins connues. Les pièces officielles qui les concernent ont été peu nombreuses. Nous n'en savons pas moins

(1) Papiers des diverses familles énoncées ci-dessus.

(2) Papiers de famille.

certainement que la formation de cette moitié de la jeunesse ne fut pas négligée et l'on a vu les efforts de nos évêques, Mathurin Savary et Louis d'Aquin, pour lui assurer ce bienfait.

Sur les registres de baptêmes, sur les *contrats* de mariage, les aveux et les quittances, les signatures de femmes sont aussi nombreuses et aussi belles que celles des hommes. De plus, au XVIII^e siècle, quatre jeunes filles de Joué-du-Bois, des familles Robichon et Guillouard la Vallée, furent jugées capables d'entrer aux Ursulines. Lorsque la Révolution eut anéanti ce qui restait des anciennes institutions, on fut très heureux de rencontrer parmi les anciennes élèves de ces temps si décriés des personnes capables de faire des maîtresses, et assez dévouées pour remplir volontairement et gratuitement cette pénible fonction (1).

Il en fut de même pour les garçons. Michel Gérard n'avait pas été trop mal formé par les prêtres, ses maîtres, puisqu'à son retour du service, il fut en état de rédiger fort bien les actes civils. Il eut en outre la charge de greffier de la justice de paix.

Nous supposons toutefois que la plupart de nos jeunes gens de la fin du dernier siècle étaient allés au dehors compléter leurs études. Les deux Lenoir (Grandpré et Bois-Gautier), Messieurs Lemeunier-Deschamps et son fils Martinière, Challemel-du-Plessis, Gautier-de-l'Aître Gautier, Guillaume Guillouard-la-Vallée, R. Robichon et de Récalde avaient une science et une éducation qui dépassaient le degré qu'on pouvait atteindre à Joué-du-Bois.

Jean Robichon du Mesnil et son frère Charles, le premier instituteur de Sainte-Honorine-la-Chardonne en ce siècle, avaient étudié à Séez, sous la direction du chanoine de Livet, leur oncle ; les autres avaient achevé leur instruction à la Ferté-Macé.

Joué-du-Bois eut, de 1775 à 1786, un maître capable. Sa belle écriture et les rédactions, que nous avons vues de lui, en fournissent la preuve.

Ce maître, pris cette fois hors des rangs du clergé, était un pieux laïque de Mayenne, nommé Omer du Tertre. Il mourut malheureusement trop tôt. Sa sépulture fut présidée par le Père Guillaume Étienne, cordelier de la ville d'Alençon, un de ses amis, peut-être même un de ses parents (1786). M. du Tertre

(1) Mlles Huard, Chesnel, Bousse, etc.

laissait un fils excellent et également très instruit ; mais il fut bientôt obligé de partir à l'armée où il a fait sa carrière, sans oublier jamais les amis d'enfance et surtout Jean Catois de la Beslière avec qui il entretint longtemps une correspondance empreinte des sentiments les plus affectueux.

À la mort d'Omer du Tertre, la classe de Joué-du-Bois fut négligée pendant plusieurs années. Bientôt du reste, les graves événements qui se succédaient avec une rapidité vertigineuse firent tourner les têtes et paralysèrent toute action.

Les Assemblées, qui gouvernèrent la France de 1789 à 1800, firent sur ce point des décrets qui, chez nous, demeurèrent lettre morte. Le presbytère ne fut pas affecté à l'instruction de la jeunesse et personne n'y tint les écoles. Michel Gérard lui-même était alors bien trop occupé par les événements pour se confiner dans une classe et demeurer immobile. D'un autre côté, les courses effrayantes des bleus, des chouans et des voleurs, qui se multipliaient dans le pays, effrayaient naturellement les familles ; aucune mère n'aurait consenti à exposer ses enfants aux avanies possibles ou aux brutalités des partis.

C. MACÉ

Curé de Joué-du-Bois.

BIBLIOGRAPHIE DU DÉPARTEMENT DE L'ORNE

PENDANT L'ANNÉE 1890

ACTES DE LA SOCIÉTÉ PHILOLOGIQUE, année 1888 (paru en 1890). In-8°. (Article de M. L. Duval sur l'*Enquête philologique de 1812 dans le département de l'Orne*). Alençon, Renaut-De Broise.

A LA MÉMOIRE de Marie-Eugène comte d'Andigné de Beauregard. In-4°, 12 p. La Ferté-Macé, V° Bouquerel.

ALMANACH DE L'AVENIR DE L'ORNE, pour l'année 1891. In-8°. Alençon, Guy.

ALMANACH DE L'ESPÉRANCE, pour l'année 1891. In-4°, 36 p. Montligeon, imprimerie de l'Œuvre expiatoire.

ALMANACH DE L'ORNE, pour l'année 1891. In-16 carré, 160 p. Alençon, Renaut-De Broise.

AME (L') D'UN PÈRE. In-32, 12 p. Montligeon, imp. de l'Œuvre expiatoire.

Ext. du *Bulletin de l'Œuvre expiatoire*.

AMI (L') DU FOYER. Almanach du Perche et du Saonnais (Orne, Eure-et-Loir et Sarthe), par Perchon (de l'Orne), pour l'année 1891. In-16, 192 p. avec vignettes. Mortagne, Daupeley.

ANGOT DES ROTOURS (Jules). *Le rôle de la statistique*.

Ext. de *La Réforme sociale*, 1^{er} mars 1890.

— *La Province et ses institutions (1789-1889)*. In 8°, 31 p. Paris, Levé.

Même revue.

ANNUAIRE ADMINISTRATIF, STATISTIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL d'Argentan et de son arrondissement et de la ville de Falaise, pour 1891, 6^e année. In-8°, 158 et XVIII p. Argentan, imprimerie du *Journal de l'Orne*.

ANNUAIRE ADMINISTRATIF ET HISTORIQUE du département de l'Orne, pour l'année 1891. Petit in-8°, 1^{re} partie, 212 p. ; 2^e partie (historique), 112 p. (*Mémoires sur l'état des paroisses de l'élection d'Argentan* (fin). *Cahiers du tiers état du bailliage secondaire d'Argentan, d'Exmes, de Domfront et de Verneuil*). Alençon, Guy.

Publié par M. L. Duval, archiviste du département (Voyez ce nom).

ANNUAIRE DES CINQ DÉPARTEMENTS DE LA NORMANDIE, publié par l'Association normande. In-8°, CVI-473 p. Caen, Delesques.

ANNUAIRE du Comice agricole de l'arrondissement d'Alençon, 1890. In-8°, 60 p. Alençon, Renaut-De Broise.

ANNUAIRE du Comice agricole de de l'arrondissement de Domfront, 1890. In-8°, 40 p. Flers, Follope.

APPEL AU CLERGÉ. Archiconfrérie de Notre-Dame des Champs. In-8°, 4 p. Montligeon, impr. de l'Œuvre expiatoire.

— Autre *Appel au Clergé*. In-8°, 4 p. Montligeon, imp. de l'Œuvre expiatoire.

APPERT (Jules). *Documents et notes pour l'histoire de l'industrie textile dans la région de Flers*, recueillis par M. Jules Appert. In-8°, 17 p.

— *Les Franchises de Domfront*. Extrait du Cartulaire de l'Abbaye de Nostre-Dame de Lonlay, texte, commentaire et *fac simile*. In-8°, 17 p. Publié par M. J. Appert. s. d.

APPERT (Jules) et CHALLEMEL (Wilfrid). *L'Ermitage du vieux Flers*.

Extr. du *Bulletin de la Société Flammarion*.

APPERT, CHALLEMEL et CONTADES (C^{te} DE). *A M. de La Sicotière. Souvenir du 9 octobre 1890*. In-12, 57 p. La Ferté-Macé, V^e Bouquerel.

(Publication collective contenant : 1° *A M. de La Sicotière, vers*, par M. W. Challemeil ; 2° *A propos de Louis de Frotté et les Insurrections normandes*, par M. le comte de Contades ; 3° *Bibliographie des ouvrages écrits ou publiés par M. L. de La Sicotière (1837-1890)*, par MM. J. Appert et le comte de Contades).

ASSOCIATION AMICALE des anciens élèves du Lycée d'Alençon. Procès-verbal de l'assemblée générale du 10 mai 1889. In-8° carré, 20 p. Alençon, Renaut-De Broise.

BARRET (P.), curé de la Place à Sées. *Comptes rendus des Revues adressées à la Société historique et archéologique de l'Orne et autres articles de bibliographie et de chronique.*

Bulletin de la Société historique de l'Orne.

BEAUDOUIN (Édouard), professeur à la Faculté de droit de Grenoble. Compte rendu de l'ouvrage de M. Paul Viollet : *Histoire des Institutions politiques et administratives de la France*. In-8°, 13 p.

Extrait du *Bulletin critique*. 15 avril, 1^{er} mai 1890.

— Compte rendu de l'ouvrage de M. Cagnat : *Cours d'épigraphie chrétienne.*

Revue générale des institutions et du droit, juillet-août 1890.

BEAUDOUIN (Henri). *La mort de J.-J. Rousseau.*

Revue des questions historiques. Janvier 1891.

— *Bibliographie du département de l'Orne pendant l'année 1889.*

Bulletin de la Société historique de l'Orne.

— *Articles de Bibliographie.*

Même revue.

BEAUREPAIRE (E. DE). *Les Artistes normands au Salon de 1888*. In-8°, 18 p. Caen, Delesques.

Extrait de l'*Annuaire normand*. Année 1889.

BÉNÉDICTION DES CLOCHES de la Lande-Patry, 26 mai 1890. Domfront, Gaigé. In-8°, 7 p.

BERTAUT. *Les œuvres poétiques de M. Bertaut, évêque de Sées, abbé d'Aunay, aumosnier de la Royné*. Publiées d'après l'édition de 1620. avec introduction, notes et lexique, par Adolphe Chenevière, docteur ès-lettres. In-16. Paris, Plon, Nourrit et C^{ie}, 1891.

Bibliothèque elzévirienne.

BESNARD (Joseph). *Voyez de La Sicotière*.

BEUNET, curé de Saint-Hilaire-lès-Mortagne. *Guide de l'apiculteur pour la percheronne ou ruche à cadres mobiles*. In-18, 64 p. avec gravures. Montligeon, imp. de l'Œuvre expiatoire.

BIDARD (Docteur René). *Souvenirs et impressions personnelles d'un médecin de mobiles (1870-1871)*. In-8°, 68 p. Alençon, Herpin.

BIGOT (L.), professeur à la Faculté des Sciences de Caen. *Sur la constitution et l'allure des terrains anciens dans le sud du département de l'Orne*.

Bull. Soc. Linn. Norm.

BISSON (Alexandre). *Feu Toupinel*, comédie en 3 actes, jouée sur le théâtre du Vaudeville. In 8° jésus, 179 p. Paris, Tresse et Stock.

— *Les joies de la paternité*, comédie en 3 actes, jouée sur le théâtre du Palais-Royal.

— *Le Sanglier*, comédie en un acte, jouée sur le théâtre du Vaudeville. In-8° jésus, 54 p. Paris, Tresse et Stock.

— *Nos jolies fraudeuses*, comédie jouée sur le théâtre des Nouveautés.

BONHOMME (E), curé de Saint-Langis. *L'aumône et autres articles*.

Bulletin de l'Œuvre expiatoire.

BONNEAU LA VARANNE. Articles de bibliographie.

Bull. de la Soc. hist. de l'Orne.

BOULARD (Félix), pharmacien à Alençon. *La guerre aux espèces nuisibles*.

Le cidre et le poiré.

BROU (Vicome H. DE). *La France pendant la Révolution*.
2 vol. in-8°, 416-448 p. Paris, Plon et Nourrit.

— *Les Héros de Mortagne en 1593*.

Bulletin de la Soc. hist. de l'Orne.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE L'ORNE.
2^e semestre de 1889. In-8°, 60 p. ; 1^{er} semestre de 1890. 64 p.
Alençon, Renaut-De Broise.

BULLETIN DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE, publié sous la direction
de l'inspecteur d'Académie. 288 p. Alençon, Guy.

CALENDRIER du diocèse de Sées à l'usage des fidèles, pour
l'année 1891. In-32, 64 p. Sées, Montauzé.

CANTIQUE à Notre-Dame de la Délivrance. In-8°, 4 p. Montli-
geon, imp. de l'Œuvre expiatoire.

CHALLEMEL (Wilfrid). *A M. de La Sicotière*, vers.

Bulletin de la Soc. hist. de l'Orne (Voyez APPERT).

CHAMBRE DE COMMERCE D'ALENÇON. *Réponses au question-
naire du Conseil supérieur du commerce et de l'industrie*.
In-4°, 12 p. Alençon, Renaut-De Broise.

CHAPELET pour les âmes du Purgatoire. In-16, 8 p. Montli-
geon, imp. de l'Œuvre expiatoire.

CHARENCEY (Comte DE). *Étude sur la langue Mam*. In-8°,
15 pages

Extrait du compte rendu du Congrès international des Américains à
Berlin, en 1888.

— *Confessionario en lengua mixe, por el P.-F. Augustino
Antonio de los Reyes*. Publié par M. le comte de Charencey.
In-8°, 151 p. Alençon, Renaut-De Broise.

CHENNEVIÈRES (Marquis de), de l'Institut. *Perche et Canada*.
Bulletin de la Soc. hist. de l'Orne.

CHENNEVIÈRES (Henri de). *Un mari à l'essai*. In-12, 363 p.
Paris, Plon et Nourrit.

CHENNEVIÈRES (Henri de) et L. de FOURCAUD. *Salon illustré* (3^e année), 1890, 1^{re} livraison. In-4°, 36 p. Paris, Baschet.

L'ouvrage sera complet en quatre livraisons.

CHOLLET (A.), juge de paix à Exmes. *Le Prieuré des Bénédictines d'Exmes*.

Bulletin de la Soc. hist. de l'Orne.

CHRISTOPHLE (Albert). *Traité théorique et pratique des travaux publics*, par Albert Christophle, gouverneur du Crédit foncier de France. 2^e édition. Revue et mise au courant de la législation et de la jurisprudence, sous la direction de l'auteur, par Paul Auger, avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation. T. 2, in-8°, 870 p. Paris, Chevalier, Maresq et Cie.

COMPTE RENDU des Conférences ecclésiastiques faites pendant l'année 1889 dans le diocèse de Sées. In-8°, 52 p.

— *Compte rendu de 1890*. 58 p. Sées, Montauzé.

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ORNE, session d'avril 1890. *Rapport du préfet et procès-verbaux des séances*. In-8°, 258 p.

— Session d'août 1890. *Rapport du préfet, procès-verbaux des séances, rapports des chefs de service*. In-8°, 479 et 257 p. Alençon, Guy.

CONTADES (C^{te} G. DE). *Flos mirabilis*, légende des bois de Villiers.

Revue des provinces de l'Ouest, novembre 1890.

— *Les Books of Beauty*.

Annuaire des Bibliophiles contemporains, novembre 1890.

— *Rapport sur les travaux de la Société historique et archéologique de l'Orne*, pendant l'année 1889.

Bulletin de la Soc. hist. de l'Orne.

— *Bibliographie ornaise. Explorations et missions dans l'Afrique équatoriale*, par Florentin Lorient. 8 p., in-12. Alençon, Renault-De Broise.

Journal d'Alençon.

— *Le Conte du Cidre.*

Le Cidre et le Poiré.

CONTEUR (Le) de la veillée. *Almanach du Maine et du Perche*, pour l'année 1891 (Sarthe, Eure-et-Loir, Orne). In-16, 168 p., avec vignettes. Nogent-le-Rotrou, Filleul.

CORBIÈRE (Louis), professeur de sciences naturelles au lycée de Cherbourg *La Flore littorale du département de la Manche*. In-8°, 11 p. Cherbourg, E. Le Maout.

Extrait des *Mémoires de la Soc. académique de Cherbourg*.

— *Compte rendu de l'excursion de la Société linnéenne de Normandie*, les 27 et 28 juin 1890 à Pont-Audemer et au Marais Vernier (Eure). In-8°, 7 p. Caen, Delesques.

Bull. de la Soc. linnéenne de Normandie.

— *Muscinées du département de la Manche. (Les Fossombronia. — Leptobarbula berica schr. trouvé en Normandie)*. In-8°, 173 p., avec planches. Cherbourg, imp. du Progrès.

Extrait des *Mémoires de la Soc. des sciences naturelles de Cherbourg*.

COURVAL (Abbé Lehout). *Histoire du Moyen-Age à l'usage de la jeunesse*, 13^e édit. Petit in-18. 475 p. Paris, Poussielgue.

— *Manuel de l'étudiant chrétien en vacances*, 4^e édit. In-18. 288 p. Paris, Poussielgue.

— *Histoire sainte*, par demandes et par réponses, 9^e édit. In-16, 143 p. Paris, Poussielgue.

— *Histoire contemporaine à l'usage de la jeunesse*, 7^e édit. continuée jusqu'à nos jours (1890), par l'abbé Dubois, professeur au Petit Séminaire de Rouen. In-16, 367 p. Paris, Poussielgue.

CROISÉ (Louis), agriculteur à Ménil-Erreux. *Articles divers. Le Cidre et le Poiré.*

DALLET (Alexandre). *Aubry-le-Panthou, son église, son château et ses seigneurs.*

Bull. de la Soc. hist. de l'Orne.

— *Villers-en-Ouche.*

Bulletin de la Société Flammarion.

DÉFENSE (La) d'un clocher et la paroisse de Saint-Martin d'Argentan. Suivi d'une *Tempête sous un clocher*. Comédie en 4 actes et en prose, 2^e édit., avec épilogue. In-8°, 95 p. Chez M^{me} Chevreuil, libraire à Argentan.

DELAPORTE (V.), S. J. *Récits et Légendes*, in-18 jésus de x-287 p. ; 1^{re} série, 4^e édition. Retaux-Bray, 82, rue Bonaparte, Paris.

— *Récits et Légendes*, in-18 jésus de vii-274 p. ; 2^e série, 3^e édition. Paris, Retaux-Bray.

— Les mêmes in-8°.

— *Loc'h Maria*, drame en 3 actes, en vers ; in-18 jésus ; 2^e édition, 131 p. Paris, Retaux-Bray.

— Un proverbe de France : *Fais ce que dois*, en un acte, en vers. Représenté pour la première fois à Canterbury, devant Mgr le Comte de Paris ; in-4° de 16 pages ; Société de Saint-Augustin, Lille. Paris, 30, rue Saint-Sulpice.

— *Une Page d'Histoire de France*, drame en un acte, en vers ; in-18 jésus, 34 p. ; 2^e édition. Paris, Retaux-Bray.

— *Trois journées de la Fronde*, tableaux dramatiques ; in-12 carré. Paris, Oudin.

— *L'Art poétique* de Boileau, commenté par Boileau et par ses contemporains. Trois volumes in-8° d'environ 400 p. chacun. Société de Saint-Augustin, Lille et Paris.

— *Souvenir de première communion*, poème orné de 12 illustrations, in-4°, 14 p. Paris, Dumoulin.

— *Cantiques* à saint Ignace, à saint François-Xavier, au Sacré-Cœur, musique du P. I. Gondard. Paris, Retaux-Bray.

— *Cantiques* à saint Louis de Gonzague, à la Bienheureuse Marguerite-Marie, etc , musique du P. Comire. Paris, Haton.

— *Noël*, musique de M. Bischoff. Paris, Lebeau.

— *Ode triomphale au Sacré-Cœur*, musique de M. Arnoud. Grand in-4° de 85 p. Paris, Pinatel.

— *Cantate à N.-D. de Boulogne*, musique de M. Guillemant. Grand in-4°.

— *Cantate à N.-D. du Rosaire de Lourdes*, musique de M. Antzenberger, à Lourdes.

— *Une légende*, musique de M. Quid'beuf. Paris, Parvy.

— *Le chant du retour et un Noël*, musique du P. Gondard. Paris, Parvy.

— *Les six sous de Boïeldieu*, musique du même.

— Préface et notes de l'*Art poétique* et de la *Lettre à l'Académie*.

De la petite collection des classiques de la *Société de Saint-Augustin*. Paris et Lille.

— *Étude sur les œuvres poétiques*. de M. l'abbé A. Rainguet, plaquette in-8° de 14 p. Montlieu (Charente-Inférieure). Petit séminaire.

— *Les cierges de saint Amand*, plaquette in-4° de 15 pages, illustrations de M. Dumoulin. Paris, 5, rue des Grands-Augustins.

— *Les nouveaux Saints de Paris et Choses d'Espagne*, poèmes.

Grand Almanach catholique de la Société Saint-Augustin. 1891.

— *La Société de Marie-Réparatrice*, in-12, 104 pages. Paris, Dumoulin.

— *Du merveilleux dans la littérature française sous le règne de Louis XIV*. Grand in-8°, 425 pages. Paris, Retaux-Bray.

— *Historia Gallix, privata, publica, litteraria, regnante Ludovico XIV, latinis versibus, a Jesuitis Gallis, scripta*. In-8°, 183 pages. Paris, Retaux-Bray.

— *Les poètes en 1889*.

Études religieuses, philosophiques, etc., des Jésuites.

— *La révision de l'orthographe*.

Même revue

— *De la Religion au théâtre. Lettre à un poète du Rouergue.*

Même revue.

— *Futura* (article de critique sur un volume de M. Vacquerie).

Même revue.

— *La vraie et la fausse Jeanne d'Arc au théâtre. Une tragédie de Jeanne d'Arc en 1580.*

Même revue.

— *Poésie d'un septuagénaire* (article de critique sur un livre de M. Leconte de Lisle).

Même revue.

— *Le Mont Saint-Michel en 1890.*

Même revue.

— *Les Sœurs aveugles de Saint-Paul.* In-8°, 24 pages. Tours, Mame.

Même revue.

— *Articles de bibliographie.*

Même revue, partie bibliographique.

DESPIERRES (M^{me} G.). *Documents concernant l'église Notre-Dame d'Alençon.* In-8°, 11 pages. Paris, Plon.

DESVAUX, curé de la Trinité-des-Lettiers. *Les études historiques au Perche, en l'an 1890.* In-12.

Extrait du *Bellémois.*

DESVAUX (Abbé A.) et LETACQ (Abbé A.-L.). *Essai sur la Bibliographie de l'abbaye de Saint-Évroult et du canton de la Ferté-Fresnel.* In-8°, 82 p. Alençon, Renaut-De Broise.

Extrait du *Bull. de la Soc. hist. de l'Orne.*

DUPONT (Abbé J.). *Cours de Géographie* (programmes de 1885 et 1886). *Géographie physique, ethnographique, politique et économique de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie, précédée de notions de Géographie générale.* Cours supérieur. In-12, XII-394 p. avec figures. Paris, Poussielgue.

DUVAL (A.). *Briouze et ses environs vus à 350 mètres d'altitude.*

Bulletin de la Société Flammarion.

DUVAL (Louis), archiviste du département de l'Orne. *État de la Généralité d'Alençon sous Louis XIV.* In-4°, xcvi-424 pages, 1 carte et 2 plans. Alençon, Loyer-Fontaine.

— *Inventaire-sommaire des Archives départementales antérieures à 1790*, rédigé par M. Louis Duval, archiviste de l'Orne. Archives ecclésiastiques, série H, n^{os} 1-1920 (abbayes d'hommes). Tome I^{er}, in-4°, xxvi-378 p. Alençon, Renaut-De Broise.

Voyez *Annuaire du département de l'Orne.*

— *Ephémérides de la moyenne Normandie et du Perche.* Documents pour servir à l'histoire du commencement de la Révolution dans la Généralité d'Alençon. In-32, viii-234 pages. Alençon, Guy.

Réunion d'articles parus en 1889 dans l'*Avenir de l'Orne.*

— *Fragments sur l'histoire civile de la ville épiscopale de Sées au XVIII^e siècle.* In-8°, 45 p. Caen, Delesques.

Extrait de l'*Annuaire normand*, pour 1890.

— *Domfront aux XII^e et XIII^e siècles.* In-8°, 48 p. Alençon, Renaut-De Broise.

Extrait du *Bulletin de la Soc. hist. de l'Orne*, en 1889.

— *Articles de bibliographie.*

Bull. de la Soc. hist. de l'Orne.

— *Le législation cambodgienne d'après un livre récent.*

Annuaire d'Argentan, pour 1891.

— *Autres articles sur le même sujet.*

Avenir de l'Orne et *Écho de la Creuse*. Janvier 1891.

EDOUARD (R. P.) d'Alençon, capucin. *Les capucins de Rouen pendant les pestes du XVII^e siècle.* In-8°, 64 p. Paris, Mersch.

— *Les Capucins de Mortagne.*

Bull. de la Soc. hist. de l'Orne.

— *Conférences sur la règle du tiers-ordre de Saint-François. Annales franciscaines.*

— *Souvenirs d'un pèlerinage à quelques sanctuaires franciscains en Italie.*

Même revue.

— *Notre-Dame de Chartres, le Roi de France et les Capucins.*

Même revue.

— *Articles divers.*

Même revue.

FAIENCES DE SAINT-DENIS-SUR-SARTHON, 20 pl. in-4°. Le Mans, Monnoyer.

FROMAGE (Dom), bénédictin de la Congrégation de France, né à Saint-Cyr-la-Rosière. *L'Année liturgique. Le temps de la Pentecôte.* Tom. I^{er} (supplément), in-12, 201 p. Poitiers, Oudin.

GALERIE des Familles normandes. *Famille de Guyon avec ses différentes branches spécialement la branche des Diquières.* In-8°, 194 p.

— *Famille du Fay de la Sauvagère.* In-8°, 55 p. Argentan, imp. du Journal de l'Orne.

GERMAIN-LACOUR (Joseph). *La vision de Jacob*, poésie.

Revue des Provinces de l'Ouest, septembre 1890.

— *Le Refuge*, poésie.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, etc. de Caen.

— *Dialogue*, sonnet.

Le Cidre et le Poiré.

GILLET (C. C.), vétérinaire principal en retraite, à Alençon. *Les Champignons de France.* Ouvrage publié par livraisons. In-8° avec planches en couleur. Chez l'auteur, rue du Pont-Neuf.

GOURDEL (L'abbé). *Le salut de la France*, mai 1889. In-8°. Laval, Chailland.

GUERRET (Abbé). *Essai de catéchisme*, édition abrégée. In-16, 64 p. Montligeon, imp. de l'Œuvre expiatoire.

— *Essai de catéchisme*, édition complète. In-12, 240 p. Montligeon, imp. de l'Œuvre expiatoire.

— Nombreux articles dans le *Bulletin de l'Œuvre expiatoire*.

GUIBOUT. *Origine et historique de l'impôt foncier en France*, avec quelques remarques relatives à la Normandie et à la ville de Sées.

Annuaire de l'Association normande, 1890, p. 194-233.

GUILLOUARD (L.), professeur de code civil à la Faculté de Caen. *Traité de la vente et de l'échange*. T. I^{er}, 2^e édit., iv-521 et t. II, 568 p. Paris, Pedone-Lauriel.

HAREL (Paul). *Morte*, poésie.

Extrait du *Cri-ci*. *Bibliothèque théâtrale*, n^o 66.

— *L'Orgue de Barbarie*.

Même publication, n^o 68.

— *Le Vieux Pommier*.

Même publication, n^o 96.

— *A celle qui chante*, sonnet.

Revue des Provinces de l'Ouest, juillet 1890.

-- *Sonnets pour deux femmes*.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, etc. de Caen.

— *La Hanterie*, roman. In-8^o écu, 208 p. Alençon, Renaut-De Broise.

— *A la santé des gueux*, sonnet.

Le Cidre et le Poiré.

HAUTANT (J.). *Les Illusions des Prévoyants de l'Avenir*. 16 p., in 8^o raisin. Alençon, Herpin.

HOMMEY (L.), prêtre à Saint-Léonard d'Alençon. *Articles de bibliographie*.

Bulletin de la Soc. hist. de l'Orne.

HOUELBEQ (Pierre). *L'éducation par le collège*. Discours prononcé à la distribution des prix du Collège de Sées. In-18, 36 p. Sées, Montauzé.

M. LE BARON HOUSSIN DE SAINT-LAURENT (6 avril 1820-10 juin 1890). In-12, 15 p. Paris, Chaix.

HUSNOT (T.), à Cahan, par Athis. *Muscologia gallica*. Descriptions et figures des mousses de France et des contrées voisines. En cours de publication par livraisons de 32 p. in-8° et de 8 à 10 planches.

— *Les Philonotis dioïques*.

Revue bryologique.

— *Articles de bibliographie*.

Même revue.

INDICATEUR D'ALENÇON (L'). Annuaire des fonctionnaires publics, adresses des habitants d'Alençon par ordre alphabétique, etc. et châteaux du département. Édition de 1891. Petit in-18, 215 p. Alençon, Renaut-De Broise.

INSTRUCTION (L') *laïque, gratuite et obligatoire*. Réponse à un instituteur laïque, par un père de famille. In-18, 36 p. Sées, Montauzé.

LAINÉ DE NÉEL (Arsène-François). *La vérité aux habitants de Mesnil-Hubert-sur-Orne et de la commune de Rouverou* (Orne). Ouvrage orné du portrait de l'auteur, par M. Arsène-François Lainé de Néel, de cette commune. Auteur de plusieurs ouvrages et cartomancies. In-8°, 31 p. Bellême, Ginoux.

LA JONQUIÈRE (Marquis de). *Une ambassade en Angleterre au XVI^e siècle. M. de Castillon à la cour de Henri VIII*.

Revue des Deux-Mondes, n° du 1^{er} mars 1890.

LALOT (J.-A.). *Essai historique sur la conférence tenue à Fontainebleau entre Duplessis-Mornay et Duperron, le 4 mai 1600*. Grand in-8°, XII-807 p. Alençon (Catalogue de A. Picard, n° 1618).

LA MARSONNIÈRE (J. L. de la). *Biographie de M. Lecointre-Dupont*. In-18, 170 p. et portrait. Poitiers, Oudin.

LANGLAIS, professeur départemental d'agriculture de l'Orne. *Articles divers*.

Le Cidre et le Poiré.

LA ROUSIÈRE (de). *La Normandie monumentale (Le château d'Alençon)*.

Revue des Provinces de l'Ouest, octobre 1890.

LA SICOTIÈRE (LÉON DE), sénateur de l'Orne. *Hugues Quéru de Fléchelles, dit Gaultier Garguille, comédien et chansonnier*. In-8°, 61 p. Caen, Delesques.

Extrait du *Bull. de la Soc. des Antiquaires de Normandie*.

— *Rapport sur différentes pétitions*. Sénat ; annexe au feuillet n° 4, du 20 janvier 1891. 39 p. in-8°. Imp. du Sénat.

— *Nécrologie. M. Achille Guiboury*. In-8°, 3 p. Vannes, La Folye.

Extrait de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*.

— *Esquisses normandes. Chaumont*. In-4°, 2 p. et dessin.

Revue illustrée des Provinces de l'Ouest.

— *Bibliographie. Normandie, Anjou, Maine, Bretagne*.

Même revue.

— *Exposition bibliographique de Sées, 26 octobre 1889. Impressions de visite*. In-8°, 34 p.

Extrait du *Bull. de la Soc. hist. de l'Orne*.

— *Etat de la Généralité d'Alençon sous Louis XIV, par M. L. Duval, archiviste de l'Orne. Compte rendu*. In-8°, 6 p.

Même revue.

— *Marcel Renaut. 6 décembre 1889*. In-8°, 2 p.

Extrait du *Journal d'Alençon*.

LA SICOTIÈRE (DE) et BESNARD. *Capucin ou Trappiste*.

Bull. de la Soc. hist. de l'Orne.

LECLÈRE (Adhémar). *Recherches sur la législation cambodgienne (Droit privé)*. In-8°, XIV-291 pages. Paris, Augustin Challamel.

LECŒUR (J.), pseudonyme de M. Jules Tirard. *Notice nécrologique sur M. Duhamel, botaniste*.

Réveil de Vimoutiers, février 1890.

— *Articles divers.*

Le Cidre et le Poiré.

LEFÉBURE (Léon). *Un plébiscite sur le repos légal du dimanche. L'état de la question en Allemagne.* In-8°, 16 pages. Paris, Soyes.

Extrait du *Correspondant*.

— *Le Roi mystère. Les dernières années du roi Charles-Albert.* In-8°, 31 p. Paris, Soye

Même revue.

— *Le Devoir social.* In-18 jésus, 304 p. et planches. Paris, Perrin.

— *L'Assurance ouvrière par l'initiative privée.* In-8°, 12 p. Paris, Levé.

Extrait de la *Réforme sociale*.

LEJARD (l'abbé J.), professeur au Petit Séminaire de Sées. *Virgili opera.* In-12, 3^e édit. Poussielgue, Paris.

LELIÈVRE (D^r), médecin à Sées. Lettre au professeur Burgraeve sur l'évolution de la médecine au XIX^e siècle. *Répertoire de Médecine dosimétrique.* Août 1889.

— *Pathogénie des fièvres à propos d'une observation curieuse de fièvre scarlatine.* *Ibid.* Novembre 1889.

LEMARQUANT, avocat, rédacteur au ministère de l'intérieur. *Articles divers.*

Le Cidre et le Poiré.

LEROY (abbé). *M. l'abbé Durel.* In-8°, 16 p. Sées, Montauzé. Extr. de la *Semaine cath. de Sées*, 5-11 et 18 septembre 1890.

LETACQ, aumônier des Petites-Sœurs des Pauvres, à Alençon. *Notice sur les travaux du R. P. Duparquet, missionnaire en Afrique.* In-8°, 11 p. Argentan, imp. du *Journal de l'Orne*.

Extrait du *Bull. de la Soc. Flammarion*.

— *Climat de Sées déduit des observations faites à la station météorologique de cette ville pendant la période 1876-1885.*

Annuaire Normand, 1890.

— *Observations critiques sur le mémoire de Charles Guérin, intitulé : Expériences sur la germination et l'implantation du gui, par M. Charles Guérin.*

Revue de botanique, 1890.

LETELLIER (Augustin), professeur à la Faculté des sciences de Caen. *Recherches sur la pourpre produite par le *Purpurea lapillus*.*

Communication faite à l'Académie des Sciences de Paris, le 11 août 1890.

— *Mémoire sur le même sujet.*

Archives de zoologie expérimentale avec planches en couleur, 1890, p. 362-408.

LETOURNEUR. *Mémoire pour M. Letourneur-Dubreuil, appelant contre la commune de Radon.* In-4°, 12 p. Alençon, Guy.

LE VAYASSEUR (Gustave). *Philologie (suite).*

Bull. de la Soc. hist. de l'Orne.

— *Une Églogue percheronne au commencement du XVII^e siècle.*

Même revue.

— *Sonnet.*

Même revue.

— *Dans ma maison des bois, poésie.*

Revue des Provinces de l'Ouest. Octobre 1890.

— *Ballade d'hiver.*

Mém. de l'Académie nationale des sciences, etc. de Caen.

— *Articles de bibliographie dans le Journal d'Alençon.*

— *Causeries dans le Cidre et le Poiré.*

LEVEILLÉ (abbé), curé de Mauves. *Allocution prononcée au mariage de M. le D^r Ronsin avec Mlle Saint-Père.* In-12, 12 p. Montligeon, imp. de l'Œuvre expiatoire.

LORiot (Ch.-Florentin). *L'Alchimiste, vers.*

Bull. de la Soc. hist. de l'Orne.

MAGÉ (C.), curé de Joué-du-Bois. *Joué-du-Bois. Paroisse, fiefs, commune, du xv^e siècle à la fin du xviii^e siècle.*

Bull. de la Soc. hist. de l'Orne.

— Série d'articles publiés dans l'*Écho de la Ferté-Macé*

MADAME LA MARQUISE DE BOYNES (notice nécrologique), par E. B. In-8°, 16 p. Mamers, Fleury et Dangin.

MARCÈRE (DE), sénateur. *La loi Marcel Barthe et le parti libéral.*

Ext. de *Revue politique et littéraire* (Revue bleue), 15 mars 1890.

MARMOTTAN (Paul). *Le général Pierre-Jacques Fromentin (1754-1830), d'après les papiers déposés aux Archives de la guerre et d'autres documents inédits.* Grand in-8°, 59 p. et portrait. Paris, Charavay.

Le général Fromentin est né à Alençon.

MARRE-DESPERRIERS. *Souvenir de la bénédiction d'un calvaire érigé dans le cimetière de Tourouvre.* In-18, 36 p. Montligeon, imp. de l'Œuvre expiatoire.

MASSON (Georges). *Souvenir de captivité (1870-1871).* In-18, 216 p. Alençon, Renaut-De Broise.

MAUNOURY (l'abbé A.-F.). *Grammaire grecque*, 25^e édit., in-12. Delagrave, Paris.

— *Grammaire latine*, 6^e édit., in-12. Poussielgue, Paris.

— *Anthologie*, 27^e édit. Ibid.

— *Dissertation sur le texte de saint Luc : Et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos.*

Études ecclésiastiques, décembre 1890.

MESSAGER (Le) de la Beauce et du Perche. Almanach comique, moral et illustré, pour 1891. In-16, 180 pages. Chartres, Langlois.

MILLET (Ernest). *Sous bois, vers.*

— *Bull. de la Soc. hist. de l'Orne.*

— *A un orme, sonnet.*

Le Cidre et le Poiré,

MISSIONS. Nouvelles des missions étrangères, lettres de missionnaires originaires du diocèse de Sées. Missions diocésaines.
Semaine catholique de Sées.

MONDE ÉLÉGANT (Le). N° du 13 juillet 1890. Consacré à la station thermale de Bagnoles-de-l'Orne, illustré de 6 vues.

MOTÉY (Renault DU). *M. Ernest de Courtilloles.* Article nécrologique.

Bull. de la Soc. hist. de l'Orne.

— *La Corporation des Barbiers, Perruquiers, Baigneurs, Étuvistes de la ville d'Exmes.*

Même revue.

NÉCROLOGIE. Articles nécrologiques principalement à l'occasion de la mort des prêtres du diocèse de Sées.

Semaine catholique de Sées.

NEUFVILLE (Martin le Neuf DE). *Droit rural Commentaire de la loi du 6 avril 1889, concernant les animaux employés à l'exploitation des propriétés rurales.* In-8°, 16 p. Paris, Durand et Pedone-Lauriel.

Extrait de la *France judiciaire.*

NOTICE sur la chapelle de Notre-Dame de Pitié, dite chapelle des Lépreux, nouvellement rendue au culte, par P. C. In-8°, 12 p. Montligeon, imp. de l'Œuvre expiatoire.

ŒUVRES CATHOLIQUES. Adoration du Saint-Sacrement. Propagation de la foi. Sainte enfance. Œuvre de Saint-François de Sales. Archiconfrérie de Notre-Dame des Champs. Écoles libres. Sourds-muets et aveugles, etc.

Semaine catholique de Sées.

OLIVIER (l'abbé), curé de Bivilliers. *Étude sur les Pertusaria de la flore française.*

Revue de Botanique.

ORDO divini officii recitandi, etc. ad usum diocesis sagiensis, pro anno Domini, 1891. In-12, 176 p. Sées, Montauzé.

PÈLERINAGE du diocèse de Sées à Lourdes. Avis, organisation, lettre de Mgr Trégaro. Compte rendu.

Semaine catholique de Sées, juillet, août et septembre 1890.

PERCHON. *Voyez Ami du Foyer.*

PETIT MOIS DES AMES DU PURGATOIRE. In-18, 80 p. Montligeon, imp. de l'Œuvre expiatoire.

PHILIPPE. *L'Influenza.* In-8°, 4 p. Alençon, Renaut-De Broise.

POUR L'ŒUVRE *patriotique et chrétienne de la reconstruction de l'église Notre-Dame de Mortagne.* In-18, 67 p. Montligeon, imp. de l'Œuvre expiatoire.

PRÉBOIS (Paul). *Notice sur la charité de Chailloué.*
Annuaire de l'Association normande, 1890, p. 188-193.

PRIEUR, médecin à Argentan. *Causeries du docteur.*
Le Cidre et le Poiré.

PROVOST (abbé). *Le Livret de l'Œuvre expiatoire.* In-16, 96 p. Montligeon, imp. de l'Œuvre expiatoire.

QUIQUEMELLE. *Le Cidre rouge, chanson.*
Le Cidre et le Poiré.

RAUX (F.). *Le Cidre : fabrication, conservation, soutirage,*
par F. Raux, propriétaire à Ménil-Hubert-sur-Orne. In-18 Jésus,
36 p. Rouen, Cagniard.

REGUEIL des actes administratifs de la préfecture de l'Orne.
Année 1890. In-8°, 528 p. Alençon, Guy (Les tables ont été
faites par M. Duval, archiviste du département).

RÈGLEMENT de la Charité de Notre-Dame de Barville. In-8°,
24 p. Montligeon, imp. de l'Œuvre expiatoire.

RÈGLEMENT de l'Octroi de la commune de Sées. In-4°, 8 p.
Sées, Montauzé.

RÈGLEMENT pour le 5° pèlerinage du diocèse de Séez à
 Lourdes. In-16, 48 p. Séez, Montauzé.

REGNIER (L.). *La cathédrale de Sées. Lettre à M. Eugène de
Beaurepaire,* par M. L. Regnier. In-8°, 12 p. Caen, Delesques.
Extrait de l'*Annuaire normand.*

RÖEDERER (comte). *Rapport fait au Conseil général sur*

l'industrie chevaline (Séance du 20 août 1890). In-8°, 11 pages.
Alençon, Renaut-De Broise.

ROMANET (V^o O. DE) et TOURNOUER (L.). *Documents sur la Province du Perche*, publiés par le V^o O. de Romanet et M. L. Tournouer. In-8°. Mortagne, Pichard-Hayes.

ROZIER (T.), commis d'inspection académique. *Géographie du département de l'Orne*. In-4° à 2 col., 4 p. avec carte. Paris. Guérin.

SANTIN (Dom Onésime), bénédictin de la congrégation de France (né à Saint-Aquilin). *Le R. P. Dom Cœcilianus, César-Eugène Fabre, prêtre-moine, bénédictin de la Congrégation de France*. Éloge. In-8°, 6 p. Marseille, imp. Marseillaise.

— *Pontifici Maximo Leoni XIII, Congregatio benedictina Galliarum*. Vers latins. In-4° de 32 p. Typis Solesmensibus.

SITUATION (La) *financière des communes en 1890*. Département de l'Orne. In-4°, 10 p. Melun, imp. administrative.

SOCIÉTÉ COLOMBOPHILE — *Les Courriers Alençonnais*. Compte rendu des concours de l'année 1890. In-4°, 3 p. Alençon, Herpin.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS des ouvriers de la ville d'Alençon. *Comptes rendus des assemblées générales* (Juillet et octobre 1889, janvier et avril 1890). In-8°, 34 p. Alençon, Herpin.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS des médecins de l'Orne. *Comptes rendus des assemblées générales* du 1^{er} août 1889 et du 17 février 1890. In-8° carré, 20 p. Alençon, Renaut-De Broise.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS établie entre les cantonniers des chemins vicinaux du département de l'Orne. *Compte rendu de l'assemblée générale du 1^{er} juin 1890*. Procès-verbal. In-8°, 40 p. Alençon, Herpin.

SOCIÉTÉ RÉGIONALE des pharmaciens de la Sarthe, de l'Orne et de la Mayenne. Bulletin donnant le compte rendu de l'assemblée générale du 16 juin 1889. In-8°, 24 p. Le Mans, A. Drouin.

STUD-BOOK percheron de France, publié par la Société hippique percheronne. In-8°, 1890. Nogent, Leconte.

THOMIN (Lucien). *Pêrdu sur les flots. Aventures d'un jeune mousse breton.* Petit in-8°, 120 p. avec gravures. Limoges, Ardant.

— THIBARD (Jules). Voyez Lecteur.

TOURNOUER (Henri). *Le manoir de Courboyer.* In-8°, 7 p. Alençon, Renaut-De Broise.

Extrait du *B^{ull.} de la Soc. hist. de l'Orne.*

— Voyez de Romanet.

TOUROUDE, aumônier de l'Adoration d'Alençon. *Lettres adressées au R. P. Hahn S. J. à l'occasion de son mémoire intitulé : Les phénomènes hystériques et les révélations de sainte Thérèse.* 3^e édit., in-8°, 114 p. Alençon, Renaut-De Broise.

— *L'Hypnotisme. Peut-on hypnotiser quelqu'un sans son consentement?* Lettre à M. Masoin, professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Louvain. Grand in-8°, 16 pages. Bruxelles, Th. Lombaerts.

Extrait de la *Correspondance catholique de Bruxelles.*

TRÉGARO (Mgr), évêque de Séez. *Lettre pastorale et mandement pour le carême* portant communication de l'encyclique du pape sur les devoirs des chrétiens. In-4°, 28 p. Séez, Montauzé.

Semaine catholique de Séez, 27 février et 16 mars 1890.

— *Lettre de Mgr l'évêque de Séez.* In-4°, 4 p. Séez, Montauzé. Même revue. Juillet 1890.

TURCAN (R.), supérieur du Grand Séminaire de Séez. *Le directeur des catéchismes de première communion et de persévérance.* Nouv. édit., 3 vol. in-16. T. I^{er}, xviii-463 p.; t. II, 446 p., et t. III, 499 p. Paris, Retaux-Bray.

— *M. l'abbé Dupont.* Article nécrologique.

Semaine catholique de Séez, 22 mai 1890.

TURGEON (Charles), professeur à la Faculté de droit de Rennes. *Des prétendues richesses immatérielles.* In-8°, 52 p. Paris, Larose et Forcel.

Extrait de la *Revue d'Économie politique.*

VAUDICHON (DE). *Le carnet d'un Cheval-Léger du Roi (1682-1734) avec une note (Les Prouverre), de M. du Motey.*

Bull. de la Soc. hist. de l'Orne.

VÉREL (Charles). *Les contes de ma voisine. 1° L'abbé Martin.* In-8°, 7 p Bayeux, imp. des Abeilles normandes.

— *Notice sur la Visitation d'Alençon.*

Bull. de la Soc. hist. de l'Orne.

— Articles dans la *Gazette sténographique*, dont M. Vérel est le directeur.

— *La table parlante*, par Pierre de Hertré.

Annuaire d'Argentan, 1891, p. ix-xv.

VIMONT (Eugène), professeur au Collège d'Argentan *Un ancien chef-lieu de canton après la Révolution. Bazoches au Houlme.*

Bulletin de la Société Flammarion.

— *Les Écoles et les Collèges dans le pays d'Argentan, depuis le Moyen-Age jusqu'à nos jours.*

Même revue.

— *La Révolution dans l'Orne.*

Même revue.

— *Les camps à trois enceintes.*

Revue des Provinces de l'Ouest. Septembre, novembre 1890.

— Articles divers.

Le Cidre et le Poiré.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ANNALES de l'archiconfrérie de Notre-Dame-des-Champs, paraissant tous les mois. In-8°. Sées, Montauzé.

AVENIR (L'), de l'Orne et de la Mayenne, écho du Maine et du Perche. Tri-hebdomadaire, mardi, jeudi et samedi. In-folio. Alençon, Guy.

BAGNOLES THERMAL (Saison de 1890), paraissant une fois la semaine pendant la saison. Petit in-folio. La Ferté-Macé, V° Bouquerel.

BELLÈMOIS (Le), *journal du Perche*, paraissant le jeudi. In-folio. Bellême, Levayer.

BIEN PUBLIC (Le). *Journal républicain de Bellême et de l'arrondissement de Mortagne*, paraissant le dimanche. In-folio. Bellême, Ginoux.

BONHOMME NORMAND (Le). Édition spéciale du *Bonhomme normand* publié à Caen, 4, place de la République, paraissant le samedi. Petit in-folio. Rédaction et abonnements pour l'Orne, 7, rue de l'Adoration, à Alençon.

BONHOMME PERCHERON (Le), paraissant le dimanche. In-folio. Mortagne, Daupeley.

BULLETIN de la Société historique et archéologique de l'Orne. Trimestriel. In-8°. Alençon, Renaut-De Broise.

BULLETIN de la Société industrielle de Flers. In-8°. Flers, Follope

BULLETIN de l'instruction primaire, publié sous la direction de l'inspecteur d'académie. In-8°. Alençon, Guy.

BULLETIN de l'Œuvre expiatoire en faveur des âmes du Purgatoire. Mensuel. In-8°. Montligeon, imp. de l'Œuvre expiatoire.

(Articles très nombreux de M. l'abbé J. Guerret, sous-directeur de l'Œuvre).

— *Le même en anglais.*

BULLETIN du Syndicat des agriculteurs de l'Orne. Mensuel. In-8°. Alençon, Herpin.

CIDRE (Le) ET LE POIRÉ. Revue mensuelle des intérêts pomologiques. In-8°. Argentan, Muller.

COURRIER D'ARGENTAN (Le), *Vimoutiers et Trun*, paraissant le dimanche. In-folio. Flers, Follope.

COURRIER DE FLERS (Le) *et des arrondissements de Domfront et d'Argentan*, paraissant le dimanche. In-folio. Flers; Levêque.

COURRIER DE L'ORNE (Le), paraissant le dimanche. In-folio. Laigle, Boulière.

COURRIER NORMAND (Le), paraissant le dimanche. In-folio. Alençon, Guy.

CROIX (La) DE L'ORNE Supplément de *la Croix de Paris*, paraissant le samedi. In-folio. Domfront; Gaigé.

ÉCHO DE BRIOUZE (L') *et de Putanges*, paraissant le dimanche. In-folio. La Ferté-Macé, V° Bouquerel.

ÉCHO DE CARROUGES (L'), paraissant le dimanche. In-folio. La Ferté-Macé, V° Bouquerel.

ÉCHO DE LA FERTÉ-MACÉ (L'), *journal de l'arrondissement de Domfront*, paraissant le dimanche. In-folio. La Ferté-Macé; V° Bouquerel.

ÉCHO DE L'ORNE (L'), paraissant le jeudi. In-folio. Mortagne, Daupeley.

ÉCHOS (Les) *de la région de l'Ouest*, paraissant le dimanche. In-folio. Argentan, Triolet.

FOYER RÉPUBLICAIN (Le), paraissant le samedi. In-folio. Argentan, rue de la Noë.

GLANEUR DE L'ORNE (Le) *et de l'Eure*, paraissant le jeudi. In-folio. Laigle, Guy.

JOURNAL D'ALENÇON (Le) *et du département de l'Orne*, tri-hebdomadaire, paraissant le mardi, le jeudi et le samedi. In-folio. Alençon, Renaut-De Broise.

JOURNAL D'ARGENTAN (Le) *et de l'union républicaine de l'Orne*, paraissant le mercredi. In-folio. Argentan, Gagnant.

JOURNAL DE BRIOUZE (Le); *Putanges et Écouché*, paraissant le dimanche. In-folio. Flers; Folléppe.

JOURNAL DE DOMFRONT (Le), paraissant le samedi. In-folio. Domfront, Renault.

JOURNAL DE FLERS (Le) et de l'arrondissement de Domfront, paraissant le mercredi. In-folio. Flers, Follope.

JOURNAL DE LA FERTÉ-MACÉ (Le), de Juvigny et de l'arrondissement de Domfront, paraissant le dimanche. In-folio. La Ferté-Macé, Féraud.

JOURNAL DE L'ORNE (Le), paraissant le jeudi. In-folio. Argentan, Muller.

JOURNAL DE SÈES (Le) et de Courtomer, paraissant le samedi. In-folio. Sées, Albert Véron, libraire.

JOURNAL DU MERLERAULT (Le), Exmes et Mortrée, paraissant le dimanche. In-folio. Flers, Follope.

JOURNAL DE TINCHEBRAY (Le), paraissant le dimanche. In-folio. Flers, Levêque.

NOUVELLISTE DE L'ORNE (Le), paraissant le dimanche. In-folio. Laigle, Nicolas.

PATRIOTE NORMAND (Le). Journal du dimanche. Flers, Follope.

PERCHE (Le), paraissant le samedi. In-folio. Mortagne, Bigot.

PUBLICATEUR (Le) de l'Orne. Journal de Domfront et de l'arrondissement, paraissant le samedi. In-folio. Domfront, Gaigé.

RÉVEIL (Le) de Vimoutiers et de la vallée d'Auge. Hebdomadaire. In-folio. Argentan, Triolet.

REVUE BRYOLOGIQUE, Bulletin consacré à l'étude des mousses et des hépatiques, paraissant tous les deux mois. In-8°. Directeur : M. T. Husnot, à Cahan, par Athis (Orne) Paris, Savy.

SEMAINE CATHOLIQUE (La) du diocèse de Sées, paraissant le jeudi. In-8° Sées, Montauzé.

H. BEAUDOUIN.

NÉCROLOGIE

PHILIPPE MOISSON

Le 3 janvier 1891, mourait, à Vaucottes-sur-Mer (Seine-Inférieure); un membre de la Société historique de l'Orne qui lui appartenait depuis sa fondation, resté toujours fidèle de cœur et d'esprit à notre département, où il avait été élevé, où il avait passé sa première jeunesse, et qu'avaient suivi dans ses nouvelles résidences, les regrets et l'affection de tous ceux qui l'y avaient connu.

Jacques-Philippe Moisson était né, en 1819, à Morteaux-Coulibœuf (Calvados), où son père était greffier de paix. Veuve de bonne heure, sa mère se remaria. Ils vinrent habiter Argentan, où elle exerça un petit commerce. Placé au collège de cette ville, le jeune Moisson y eut pour condisciples Philippe de Chennevières et Gustave Le Vavasseur, qui devinrent bientôt ses amis et qui le sont restés jusqu'à la fin. Le Vavasseur a retracé en vers charmants les vieux souvenirs de leur jeune camaraderie (1).

Doux par fois, par fois insoumis,
Rivaux souvent, toujours amis,
Jamais malades,
En classe tenant le haut bout,
Écoliers passables, surtout
Bons camarades,

Ils allaient jusqu'au bout de l'an,
Et quand on réglait leur bilan,
Malgré les pertes,
Il se soldait sans déficit ;
C'étaient des prix, des accessit,
Des palmes vertes,

(1) *Aux jeunes lecteurs des contes de Saint-Santin*; réimprimé dans *Inter amicos*; Plon, 1866.

Et des roulements de tambour ;
Doux mensonges, lauriers d'un jour,
Gloire éphémère,
Hochets bénis, doux à saisir
Pour l'enfant, qui font de plaisir
Pleurer la mère !

Puis ils changèrent de prison ;
Aux quatre coins de l'horison
Ils s'en allèrent ;
Autres maîtres, autres rivaux ;
Ils firent des amis nouveaux
Ils s'oublièrent. . .

Mais quand nos trois exilés
Se virent un jour rassemblés,
Je ne sais comme
Ce fut un long alleluia ;
Chacun, s'embrassant, oublia
Qu'il était homme.

Chacun se livrait tout entier ;
Ils avaient chacun leur métier
Et leur ménage ;
Mais au souvenir du ciel bleu,
Ils oubliaient leur pot au feu
Comme leur âge !

Ils sont en leur virilité,
Ce qu'enfants ils avaient été,
Ce que vous êtes,
Tellement qu'à l'heure qu'il est
Ils n'ont encor qu'un bourralet
Pour leurs trois têtes.

Le plus jeune des trois blondins
A fait ces contes anodins
A votre usage ;
L'aîné de nos trois vieux amis,
Dans le composteur les a mis
Page pour page.

L'autre, — c'est moi. Lecteur courtis,
Nous avons été tous les trois
Amis fidèles ;
Croyez-le bien, l'exemple est doux ;
Enfants et vieillards prenez nous
Pour vos modèles !

Ceux qui survivent ont, du moins la consolation de se dire que rien ne troubla jamais l'incomparable douceur de cette amitié.

Au sortir du collège, le jeune Moisson n'eut pas à hésiter longtemps sur le choix d'une carrière. Il lui en fallait une où il pût non seulement utiliser les études qu'il venait de faire, mais trouver immédiatement les ressources de la vie : double difficulté ! Il se fit typographe. C'est à Bayeux qu'il commença son apprentissage. Il l'acheva à Paris où il séjourna longtemps et se perfectionna dans cet art de la typographie si délicat, si complexe, si difficile pour ceux qui savent le comprendre.

Vers 1848, il revint à Argentan, « son berceau spirituel », comme a dit G. Le Vavasseur (1). Il y prit la direction de l'imprimerie de M. Barbier, dont il épousa bientôt la seconde fille.

Parmi les publications qui sortirent à cette époque des presses qu'il dirigeait et qui sont remarquables par la correction et l'élégance typographiques, on peut citer : *l'Histoire de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon* ; — *la Notice historique sur l'Abbaye royale de Sainte-Claire d'Argentan* et *la Notice sur l'église Saint-Germain d'Argentan*, 3 vol. in-12, dus à la plume de l'abbé Laurent, son ami ; — *le Manuel populaire d'agriculture à l'usage des cultivateurs de l'arrondissement d'Argentan*, par M. le comte de Vignerol, in-8° ; — *les Contes de Saint-Santin*, par M. le marquis de Chennevières, in-8°. Ce dernier volume est illustré de vieux bois que Moisson avait encadrés dans le texte avec une adresse et un goût exquis.

Il prit une grande part à la direction du *Journal de l'Orne*, devenu momentanément l'organe de l'opinion conservatrice libérale dans notre département. Parmi les collaborateurs de ce journal, nous pouvons citer MM. Louis Lamoignon, l'abbé Laurent, de Chennevières, Gustave Le Vavasseur, Edmond Baudry, H. Verrier, Comte de Vignerol, Léon de La Sicotière. Le coup d'État du 2 décembre amena la séparation de ce petit groupe, au point de vue politique du moins ; les idées, dont s'inspiraient la plupart de ses membres, se prêtaient mal à la complaisance envers le pouvoir nouveau, ou envers les passions révolutionnaires.

(1) *Journal d'Alençon*, 10 janvier. 1881.

Moisson fut encore un des fondateurs de l'*Almanach de l'Orne*, publication éminemment populaire que l'abbé Laurent, d'abord, et Gustave Le Vasseur, ensuite, devaient diriger avec tant de zèle et d'habileté et qui compte aujourd'hui 42 ans de succès toujours croissants.

La céramique et la bibliophilie normandes avaient en lui un adepte et un collectionneur curieux et sagace.

A la mort de M. Barbier, Moisson, qui avait eu l'espoir naturel de le remplacer comme chef de la maison, dût chercher ailleurs une situation en rapport avec ses aptitudes. M. Plon, le grand typographe, l'appela à la direction de ses importants ateliers; Moisson la conserva pendant 20 ans, et, comme le dit encore G. Le Vasseur, « l'exerça avec un désintéressement, une intelligence, une compétence professionnelle qui n'avaient d'égales que sa modestie », son extrême bonne grâce envers le nombreux personnel confié à sa direction et son dévouement à ses amis. Jamais personne n'eut plus d'abnégation ; il se consacrait tout entier à leurs intérêts, à leur honneur, s'oubliant en toute circonstance pour ne penser qu'à eux, leur prodiguant les excellents conseils de son goût et de son expérience, et jouissant de leurs succès plus qu'ils n'en jouissaient eux-mêmes. C'est ainsi que nous lui avons dû pour l'impression de nos volumes sur *Frotté et les insurrections normandes*, un concours d'un prix inestimable. Les clients de la maison Plon, les plus hauts placés dans la société, les arts et la littérature, étaient devenus ses amis et se plaisaient dans la familiarité de cet esprit délicat et fin, de ce caractère affectueux, sûr et bon.

Sa santé s'était usée de bonne heure. Il s'était retiré, il y a déjà plusieurs années, au bord de la mer, à Vaucottes, véritable nid caché dans la verdure, mais dont les vieux amis connaissaient bien le chemin.

Les soins dévoués de sa femme n'avaient pu conjurer les progrès douloureux d'un mal interne. Une attaque d'apoplexie survint, et deux jours après il s'éteignait dans les bras de sa famille désolée.

Moisson était un de ces hommes rares qui élèvent le métier à la hauteur de l'art, et savent se résigner à un rôle secondaire avec tout ce qu'il faut pour remplir avec distinction un rôle supérieur.

L. DE LA SICOTIÈRE.

BIBLIOGRAPHIE

MÉMOIRES POLITIQUES ET MILITAIRES DU GÉNÉRAL TERCIER (1770-1816).
Campagnes d'Amérique. — Guerres d'émigration. — Quiberon. — La chouannerie. — Conspirations de Cadoudal. Publiés avec préface, notes et pièces justificatives, par C. DE LA CHANONIE. In-8°, xxxi-451 p. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1891.

« La Restauration m'a repris au même point d'opinions et de « sentimens de fidélité que celui où j'étais lorsqu'en entrant au « service, sous Louis XV, je prêtai mon premier serment à la « Royauté. L'honnête homme ne doit en prêter qu'un seul dans « sa vie, et y tenir invariablement (1). » Ces lignes de Tercier, parvenu à la vieillesse, sont le meilleur portrait qu'on puisse faire de lui, en même que le plus bel éloge de sa vie. La fidélité, une fidélité un peu raide, un peu revêche, très ferme, très intransigeante, telle est sa qualité maîtresse, celle qui le distinguait déjà parmi les hommes de son temps, et qui, sans doute, le distinguerait bien davantage parmi ceux d'aujourd'hui. Et pourtant Dieu sait quelles vicissitudes, quelles épreuves de toute sorte, quels événements divers agitèrent cette existence marquée par l'unité la plus absolue de principes et de sentimens. On a dit qu'aux époques troublées, il est quelquefois moins difficile de faire son devoir que de le connaître ; Tercier n'eut jamais de ces doutes. Allant toujours droit au but, dans le chemin que lui traçait la conscience et l'honneur, il put se tromper parfois, il n'hésita jamais. Successivement officier à la Martinique pendant la guerre de l'indépendance américaine, garde dans la garde de *Monsieur*, à l'armée des princes, puis officier dans les chasseurs nobles de la légion de Damas ; forcé par les succès de la République de se réfugier en Angleterre et, à peine arrivé, s'engageant dans la malheureuse expédition de Quiberon ; échappé presque

(1) *Mémoires*, page, 5.

miraculeusement au massacre et poussé par une sorte de hasard dans l'armée des Chonans ; ne tardant pas à y prendre un rôle prépondérant, d'abord en qualité de chef de division, puis comme général en second et général en chef de l'armée du Maine ; arrêté dans un intervalle de paix et enfermé au Temple pendant plusieurs mois ; ayant hâte, aussitôt après son élargissement, de reprendre son service dans le pays où il s'était distingué ; plus ou moins compromis dans la conspiration de Georges Cadoudal ; tous les événements le trouvent prêt à affirmer son dévouement à la royauté. Ses états de service suffiraient déjà amplement à recommander ses *mémoires*. Mêlé activement à une foule d'événements importants d'une époque particulièrement féconde pour l'histoire ; ayant beaucoup vu, beaucoup observé, il a eu beaucoup à raconter.

Nous ne pouvons le suivre dans les nombreuses étapes de sa carrière ; ses récits, intéressants surtout par les détails, défont en effet toute analyse. Disons toutefois qu'aucun autre livre ne dispense de lire le sien, tant il est personnel. S'il n'apprend pas d'événements considérables, il en apprend un certain nombre de petits, et d'ailleurs, il éclaire parfois singulièrement les grands, par sa manière à lui de les exposer et de les juger ; de sorte qu'en plus de son témoignage, qui n'est certes pas à dédaigner, ses impressions et jusqu'à ses petites injustices et ses exagérations ne sont pas toujours perdues pour l'histoire.

Nous avons spécialement remarqué ce qu'il dit de Quiberon. Comment lire sans émotion ce triste épisode d'une des plus tristes époques de notre pays ? Comment ne pas plaindre l'inutile dévouement des amis de la royauté livrés par la trahison, déposant les armes sur la foi d'une capitulation bientôt désavouée ? Quelques-uns, Puisaye entre autres, purent gagner les vaisseaux anglais. Tercier, qui avait dédaigné de recourir à ce moyen, eut néanmoins le bonheur d'échapper à ce qu'il a appelé la *boucherie nationale*, et d'obtenir un sursis d'un conseil de guerre qui ne savait, pour ainsi dire, que condamner. Bientôt après, il s'évada.

Comme tous les écrivains royalistes, Tercier, témoin oculaire, soutient l'existence de la capitulation. Quoiqu'il en soit, si, dans le parti opposé, on est parvenu à l'environner de quelques doutes, il est certain que l'armée royale, victime d'une confiance tout au plus exagérée, y crut et y dut croire.

Les chapitres les plus originaux des *mémoires* de Tercier sont ceux qui concernent l'armée du Maine ; tant parce que ce sujet avait été moins traité avant lui qu'à cause de sa situation qui le

mettait à même de connaître les moindres faits. Sans prétendre comparer l'insurrection mancelle aux grands mouvements de la Vendée, de l'Anjou et de la Bretagne, elle eut pourtant son importance. C'est elle, en tout cas, qui intéresse le plus spécialement notre département de l'Orne, si voisin du Maine. M. Robert Triger, dont l'érudition et la compétence pour tout ce qui touche son pays ne sauraient être trop appréciées, a éclairé cette partie de l'ouvrage au moyen de notes très précieuses.

Tercier, habitué aux armées régulières, était peu préparé à un genre de guerre comme celui de la chouannerie ; cependant il ne tarda pas à passer maître. Obligé par les conditions tout exceptionnelles de cette grande insurrection patriotique et religieuse, recrutée presque toute entière parmi les paysans, de faire lui-même ses levées, de convoquer ses troupes au moment opportun, pour les renvoyer ensuite dans leurs foyers, de se faire accepter par ses soldats et de compter pour chaque affaire avec leurs dispositions actuelles, de discerner l'heure et la position favorables, dans un pays éminemment propre aux surprises, de profiter de sa connaissance des lieux pour lutter de ruses et de stratagèmes avec l'ennemi, de cultiver également l'art d'avancer ou de reculer à propos, il avait déjà en partie, et bientôt il eut toutes les qualités qui font le chef de partisans : l'autorité qui en impose ; la franchise, qui se fait aimer ; le courage, qui entraîne ; une prudence, qui allait parfois jusqu'à la défiance ; une activité et une patience que rien ne lassait. Voyant tout par lui-même, décidant hardiment, toujours mêlé à ses paysans, toujours à leur tête dans le combat, il devait réussir, et il réussit en effet autant que cela était possible dans sa situation et avec les moyens dont il disposait. Il se vante d'avoir eu des succès presque constants dans les innombrables affaires qu'il eut avec les républicains. Cette assertion serait difficile à contrôler ; mais il est sûr qu'il aimait à parler de lui et à se faire valoir.

Tercier, qui avait ses grandes qualités, avait bien aussi ses défauts. Il était personnel, avons-nous dit ; il était trop personnel, pourrions-nous ajouter ; car il l'était parfois jusqu'à la prévention et à l'injustice. Il savait choisir ses amitiés ; mais n'en était-il point trop avare ? Aussi, doit-on le croire hardiment toutes les fois qu'il dit du bien des autres. Le nombre de ceux dont il fait un éloge sans réserve est assez petit : le marquis de Bouillé, à la Martinique ; Sombreuil, à Quiberon ; et dans la Chouannerie, le comte de Rochecotte, un chef de division, simple paysan, nommé Taillefer ; deux amis, nommés Gayfontaine et le chevalier de la Volvenne, et par dessus tout, Georges Cadoudal. En revanche,

la liste de ses antipathies serait beaucoup plus longue. Citons seulement Puisaye, qu'il juge très durement ; d'Hervilly, pour qui il est un peu moins sévère ; Bourmont et son chef d'état-major Marlartie, avec qui il eut des difficultés. Dès son arrivée à Coblenz, il exhalait son désenchantement et donnait carrière à ses critiques contre les intrigues et la suffisance des seigneurs, qui y avaient amené avec eux l'ambition, le luxe, la dissolution, tous les vices de la cour. « Ce n'est point en pantoufles et en robe de chambre, s'écrie-t-il, qu'on peut espérer de faire une contre révolution armée. Il faut des vertus que nous n'avons point (1) ». Les puissances, d'ailleurs, n'avaient rien pour le rassurer, et lui paraissaient avec raison se servir bien plutôt de l'émigration pour le mieux de leurs intérêts que la servir pour elle-même.

Dans la guerre du Maine, il voit surtout les intrigues, les jalousies, les passe-droits, les dissensions intestines. Aussi regrette-t-il souvent que la présence d'un prince, tant de fois promise, ne vienne pas rétablir l'unité et la concorde. Il est heureux que, sur ce point, son respect pour le roi et la famille royale ait retenu sa langue. Ce n'est pas seulement, du reste, quand il est personnellement en cause qu'il exhale sa mauvaise humeur ; tout manquement à l'honneur, toute faute contre la discipline, tout oubli des principes le trouve inflexible. Amis comme ennemis, il faut que tout le monde y passe et subisse les traits de son rigorisme grondeur. Il est le premier du reste à se rendre justice à cet égard. « Je ne doute pas dit-il, que le petit nombre de personnes qui me liront ne soit tenté de me taxer d'humeur et d'injustice dans mon narré. A ce reproche, je répondrai que j'ai parlé des faits et des hommes, tels que je les ai vus et jugés et que je ne prétends nullement ne m'être point trompé dans mon récitatif, si je puis m'exprimer ainsi » (2). « J'ai trop appris, dit-il encore, à connaître les hommes ; il en est peu dont j'aie eu à me louer. Je ne leur ai jamais fait que du bien quand j'ai pu, et ils m'ont abreuvé du fiel de la perfidie (3) ».

Malgré ces taches, les mémoires d'un tel homme doivent être pleins d'enseignements. Leur auteur ne les destinait pourtant pas à l'impression. « Ceux qui me liront, dit-il, verront qu'ils sont écrits avec trop de sévérité pour être livrés à la censure du public (4) ». Après 70 ans passés, les mêmes motifs de dis-

(1) *Mémoires*, p. 54.

(2) *Mémoires*, page 371.

(3) *Id.* page 404.

(4) *Mémoires*, page 405.

création n'existent plus ; aussi, devons-nous savoir gré à M. de la Chanonie d'en avoir fait profiter la génération présente. Non content de nous présenter son héros dans une préface qu'on peut regarder comme un modèle, les excellentes notes et les pièces justificatives qu'il a ajoutées à l'œuvre principale en rendent la lecture plus facile et plus profitable.

H. BEAUDOUIN.

La France pendant la Révolution, par M. le vicomte de Broc. Paris, Plon. 2 vol. in-8°.

Lorsqu'un grand homme, un événement considérable ont remué le monde, il se forme immédiatement une légende qui, pendant un temps plus ou moins long, se substitue en partie à l'histoire. La Révolution est dans ce cas, et à l'heure qu'il est, il se trouve encore des gens qui s'en tiennent à la théorie du bloc et n'admettent pas que l'on discute ou que l'on essaie d'interpréter les faits les plus considérables de cette période agitée. Suivant M. Clémenceau, il ne serait pas plus permis d'y toucher qu'à la hache du bourreau.

Un siècle écoulé, une série d'événements qui, parfois, ont donné de cruels démentis aux promesses de 89, ont amené enfin, chez tous les esprits sensés, l'heure de la réflexion et permis à la critique d'exercer ses droits.

C'est dans cet esprit que paraît conçu le nouveau livre de M. le vicomte de Broc, auquel on pourrait donner comme sous-titre : *Tableau des erreurs et des pertes des Français pendant la Révolution*. Le peuple, en effet, a été souvent et cruellement trompé par les chefs improvisés qu'il s'était donnés : mais pris en masse, il ne peut être rendu responsable des crimes qui ont été commis comme en son nom. Une bonne partie de ses erreurs sont excusables et ont pour principe des sentiments généreux. La Révolution fut féconde en traits d'héroïsme. Les triomphes de nos armées parurent tenir du prodige et l'Empire fut comme le triomphe final de la Révolution promenant son char sanglant sur les trônes renversés. De là une légende, à la formation laquelle, comme le dit très bien M. le vicomte de Broc, M. Thiers, plus que tout autre, a contribué par son talent.

Entre l'ancien et le nouveau régime, il n'y a pour ainsi dire pas de comparaison possible. Ce sont deux mondes absolument différents. La Révolution eut un caractère fatal. Elle fut d'autant plus violente que le gouvernement, au début, semblait l'encourager, tandis qu'une partie de la noblesse tentait une résistance

impolitique. Il est certain que les changements, que tous les hommes raisonnables demandaient en 1789, eussent pu être opérés à moins de frais, car la Révolution nous a coûté cher et c'est le peuple, en définitive, qui les a payés. Mais quand il s'agit d'opérer une révolution, peut-on compter sans les passions, sans les appétits, sans la folie de quelques-uns des principaux meneurs ? Il eût fallu une volonté puissante, une prévoyance, un esprit politique rares pour ménager tous les intérêts et imposer à tous le respect de l'autorité, la soumission aux lois. Au lieu de cela, dès le début de la Révolution, nous avons le spectacle d'une place démantelée ouverte à tout venant et n'offrant aucune garantie à ceux qui auraient voulu et pu la défendre — comme elle devait être défendue, mais non pas à la façon des premiers émigrés dont la fuite précipitée a contribué pour une forte part à la catastrophe dans laquelle disparurent, au moins pour un temps, une bonne partie des espérances des amis de la liberté et de la justice.

C'est assez faire l'éloge de la *France pendant la Révolution* que de dire que cet ouvrage forme dignement le compliment de la *France sous l'ancien régime* qui a valu à l'auteur une haute récompense. Il suppose des lectures immenses et témoigne d'un goût parfait, d'un talent littéraire très sûr dans le choix et la disposition des matériaux. La lecture en est des plus agréables, en même temps que des plus instructives. L'Académie, nous l'espérons, ne fera pas moins bon accueil à ce nouvel ouvrage qu'au premier.

LOUIS DUVAL.

BIBLIOGRAPHIE AMÉRICAINE

Annual report of the Curator of the Museum of American Archæology in connection with the University of Pennsylvania, presented to the president and Council of the University Archæological Association, October 1890. Philadelphia printed by order of the Council University of Pennsylvania press. 1 vol., in-8°, 52 p.

On n'a pas oublié l'histoire de cette ville du Nouveau-Monde fondée au Texas, il y a cinq ou six ans. dans l'espace de deux mois et qui, vingt jours plus tard, possédait un journal. Si ce tour de force vraiment inouï peut nous donner une idée de l'activité des Américains dans l'art des constructions, la fondation du Musée archéologique de Pensylvanie nous montre leur ardeur et leur dévouement scientifiques.

L'Université de Pensylvanie ne possédait pas de Musée avant le 1^{er} décembre 1889 ; ce jour-là on en décide la création, des

spécialistes sont désignés pour former les collections, on souscrit la somme nécessaire pour construire des locaux destinés à les recevoir, on choisit un conservateur et moins d'un an après, le 1^{er} octobre 1890, le Musée parfaitement installé possédait une bibliothèque considérable et 7500 objets rangés par ordre et étiquetés.

Le rapport, que je signale ici, donne la description sommaire des pièces les plus intéressantes pour l'origine et l'histoire des premiers habitants de l'État de Pensylvanie ; ce sont surtout des haches, des poinçons, des grattoirs, des conteaux, des marteaux de pierre, des fragments de poterie, des sculptures en pierre ou en os. Mais la pièce la plus curieuse et la plus antique est celle qui a été découverte à une profondeur de 300 pieds au-dessous des dépôts formés dans un ancien lac. C'est une figure humaine sculptée sur la pierre avec une habileté digne de nos artistes modernes, et qui nous montre que les hommes des premiers siècles étaient non moins adroits et non moins industrieux que ceux du dix-neuvième. Que deviennent en présence de pareils faits les trop célèbres hypothèses de l'évolution et du progrès indéfini ?

A.-L. LETACQ.

Sculptured anthropoid ape heads found in or near the valley of the John, day river, a tributary of the Columbia river Oregon, by James Terry. New-York, 1891, in-folio, 15 p., with V plates.

Si les études archéologiques ont pris depuis quelque temps une si grande extension dans le Nouveau-Monde, c'est à cause de la lumière qu'elles jettent sur l'origine, l'antiquité et les migrations des peuples qui sont venus les premiers s'établir en Amérique. Ainsi les sculptures de pierre représentant des têtes de singe décrites dans cette brochure seraient d'après l'auteur le témoignage d'une antique civilisation, dont les indigènes ne gardent plus aujourd'hui aucun souvenir, aucune tradition ; M. J. Terry croit même pouvoir affirmer que la région, où ces sculptures très-anciennes ont été découvertes, est une de celles où vinrent se fixer les premiers habitants du Nouveau Continent ; un certain nombre d'objets recueillis dans les mêmes localités ont, de toute évidence, une origine asiatique et nous font ainsi connaître le pays d'où ces premiers peuples étaient originaires. Ici les données de la science viennent à l'appui des traditions religieuses pour démontrer une fois de plus que l'Asie a été le berceau du genre humain.

A.-L. LETACQ.

REVUES

*Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe
fondée en 1761. 1889 et 1890, 4^{me} fascicule.*

Citons dans ce recueil un travail sur l'*Influenza au Mans, pendant l'hiver 1889-90*, par M. le D^r Hervé; des *Notes historiques sur Saint-Gilles-des-Guérets*, par M. Legeay; *Une Révolution à Dollon*, par M. Deschamps la Rivière; plusieurs études scientifiques de M. Gentil : les *Anémones de la Sarthe*, les *Contributions à l'histoire naturelle de cette région*. Je me permettrai de rectifier une indication de ce dernier mémoire : le *Ranunculus ophioglossifolius* signalé comme recueilli à Arçonnay, dans la Sarthe, par M. Gentil, a été découvert à Hêloup, dans l'Orne, par l'honorable secrétaire de notre Société historique, M. H. Beaudouin.

Il est regrettable que jusqu'ici on n'ait pas réussi à fonder chez nous une Société analogue à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, qui établirait un nouveau bien entre les travailleurs ornaïens et permettrait de publier dans un Recueil spécial les faits les plus intéressants pour l'histoire physique de notre pays.

A.-L. LETACQ.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen. 1890.

Je signalerai surtout l'article qui a pour titre : *Le premier Recteur de l'Académie de Caen, Pierre-Robert Alexandre*, par M. E. Zévort. C'est moins une biographie qu'une histoire de la fondation de l'Université impériale : nous y voyons que, dans le département de l'Orne, il y avait, en 1808, 14 collèges ou pensions dépendant de l'Académie de Caen et que sur 571 communes 258 n'avaient d'écoles. Dans le personnel de l'enseignement su-

périeur, nous retrouvons le nom de deux compatriotes, De Roussel, professeur de botanique à la Faculté des sciences, et Le Prévost d'Iray, inspecteur général.

De charmantes pièces de vers dues à la plume délicate de Gustave Le Vasseur, Paul Harel et Germain-Lacour semblent placées à la fin du volume pour délasser le lecteur après les *Études* un peu arides de M. De Saint-Germain, *Sur le Mouvement d'un point dans un milieu résistant*, de M. Lecornu, *Sur les Courbes Enveloppes* et les travaux pleins d'érudition, de M. A. Jolly, sur *Gérolde le Gallois*, de M. Ch. Joret, sur *Pierre Formont ou Fromont*, l'un des auxiliaires les plus dévoués de Colbert et qui était probablement originaire de Normandie.

A.-L. LETACQ.

*Mémoire de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts
d'Angers. 1890.*

Une très intéressante biographie d'Albert Lemarchand, « l'un de ceux qui, durant notre siècle, ont le plus honoré l'Anjou par la vigueur et l'étendue de son esprit en même temps que par la multiplicité de ses aptitudes », occupe les 150 premières pages du volume. On y voit jusqu'à quel degré de savoir peut s'élever un homme placé d'abord dans une situation des plus modestes, lorsqu'à une intelligence d'élite il joint cette volonté forte, énergique et persévérante qui est la première condition du succès.

Des lettres inédites ou introuvables du célèbre voyageur François Bernier, un mémoire sur les *Petites Antilles françaises*, la monographie de la paroisse *Saint-Michel-du-Tertre d'Angers*, l'*Inauguration du buste de Julien Dallièrre*, complètent la série des études historiques et littéraires.

Là encore on sait mener de front l'histoire, l'archéologie et les sciences. Le *Terrain déronien aux environs d'Angers*, par M. l'abbé Rondeau, la *Note sur les Herborisations de la Faculté des sciences d'Angers*, par M. l'abbé Hy, qui est plutôt une monographie des Characées de Maine-et-Loire, intéresseront vivement les naturalistes et pourront servir de modèles à des travaux analogues.

A.-L. LETACQ.

RECHERCHES
SUR LA
BIBLIOGRAPHIE SCIENTIFIQUE
DU DÉPARTEMENT DE L'ORNE,
PAR
M. l'abbé A.-L. LETACQ,
AUMONIER DES PETITES-SŒURS DES PAUVRES D'ALENÇON

(Suite).

DESAUNEY (l'abbé Félix), né à Saint-Pierre-du-Regard, le 1^{er} octobre 1817, licencié ès-sciences physiques, successivement professeur au Petit Séminaire de Sées, directeur du collège de Domfront, supérieur du Petit Séminaire de la Ferté-Macé, curé de La Courbe, mort à la Ferté-Macé, le 14 décembre 1889.

— *Traité d'arithmétique raisonnée. Bourges, E. Pigelet. Édition 1874, in-12 de 248 p.*

Cfr. : *Notice nécrologique sur M. Desauney*, par M. l'abbé Rombaut (*Journal d'Alençon*, du 18 décembre 1889).

FORTIN (l'abbé Casimir), né à Saint-Cyr-en-Pail (Mayenne), le 22 janvier 1859, licencié ès-sciences mathématiques et ès-sciences physiques, supérieur de l'École Saint-François de Sales d'Alençon, ancien professeur au petit séminaire de la Ferté-Macé.

— Discussion arithmétique du problème : trouver deux nombres dont la somme soit égale au produit (*Journal de mathématiques élémentaires*, 1^{er} avril 1889, 2 p., in-4°).

INSTRUCTION abrégée sur les mesures déduites de la grandeur de la terre uniformes pour toute la République. *Imp. Malassis, Alençon*, an II de la République.

LECOINTE (Désiré-Honoré), né à Rouellé, le 30 avril 1840, professeur à l'École normale d'Évreux, officier de l'Instruction publique.

— Énoncés de problèmes d'arithmétique, contenant des données utiles sur l'agriculture, l'économie rurale et l'économie domestique, les sciences physiques et naturelles, l'hygiène, la géographie et la statistique. *Paris, Ch. Delagrave*, 1876, in-12, VIII-192 p.

OLIVIER (J.-J.-C.), de Soligny-la-Trappe (Orne)

— Le Grand Mathématicien : Almanach contenant
. Les Mathématiques démontrées avec le plus grand soin et mises à la portée de la jeunesse, etc. 1^{re} année, an de grâce 1845. — *A L'Aigle de l'imprimerie de P.-E. Brédif. Se trouve à Mortagne (Orne), chez M. Beauvais, libraire, et chez tous les libraires du département et ceux voisins et chez l'auteur*, in-18 de 178 p., plus 2 p. de fig.

La partie de ce livre consacrée aux Mathématiques, qui occupe les p. 77-fin, est intitulée : Les Mathématiques, contenant toutes les opérations ordinaires des calculs, une table mécanique pour apprendre la multiplication, les fractions, l'extraction des racines, les progressions arithmétiques et géométriques, les logarithmes naturels des nombres, le tableau des mesures légales comparées aux anciennes et réciproquement et enfin la manière de mesurer la surface et la solidité des corps (1).

(1) L'ouvrage suivant du même auteur est annoncé sur la couverture de l'*Almanach* comme devant paraître prochainement : *Nouveau planétaire ou planisphère* composé 1° de la Géographie physique considérée sous le rapport astronomique ; 2° d'un beau traité de la sphère ; 3° de la beauté des cieux étoilés ; du mouvement diurne et annuel de la sphère céleste ; de celui de la terre, de la lune, des planètes et comètes, des étoiles en général et orné de quatre jolies planches parfaitement dessinées et gravées : mis à la portée de la jeunesse. J'ignore s'il a jamais été imprimé.

PRUDHOMME (René-Louis), né à Bellême en mai 1749, professeur de physique à Bordeaux, d'hydrographie à Caen, où il mourut le 29 décembre 1840.

Le Rapport général sur les travaux de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de la ville de Caen jusqu'au 1^{er} janvier 1811, p. 104, par P.-F.-T. Delarivière (1), secrétaire, contient l'analyse d'un Mémoire de Prudhomme *Sur les avantages des Mathématiques*. — Cfr. *Notice biographique*, par Mancel.

RENAUDIN (Julien-Louis-Constant), né au Mans (Sarthe), le 2 octobre 1817, instituteur public à Bellême, officier d'Académie, mort le 22 juillet 1884.

— *Système métrique démontré en action ou quatre cents exercices simples et faciles mis à la portée des enfants de 7 à 10 ans*. 15^e Édition avec figures dans le texte, Paris, librairies Larousse et Boyer réunies, 1886, in-18 de 72 p. Date de la 1^{re} Édit. : 1855.

— *Système métrique des écoles faisant suite au Système métrique démontré en action*, contenant des exercices oraux, des exercices écrits et des problèmes de récapitulation, avec figures. 5^e Édit., Paris, librairies Larousse et Boyer réunies, 1876, in-18. Date de la 1^{re} Édit. : 1856.

— *Le Calcul mental démontré en action et appliqué à toutes les opérations de l'arithmétique*. 2^e Édit., Paris, librairies Larousse et Boyer réunies, 1874, in-18 de 120 p. Date de la 1^{re} Édit. : 1866.

TABLES de comparaison entre les mesures anciennes du département de l'Orne et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique, avec leur explication et leur usage ; suivies d'un extrait, pour l'usage des personnes qui ne sont pas familiarisées au calcul ; imprimés par ordre du préfet de ce département. *A Alençon, de l'imprimerie de la préfecture et autres autorités constituées. An X. Se vend chez Malassis le jeune, imprimeur, place du Cours*, in-8^o de 96 p.

L'Extrait a paru en tir. à part, in-8^o de 20 p.

(1) Delarivière (l'abbé Pierre-François-Toussaint), né à Seès le 13 décembre 1762, secrétaire de l'Académie de Caen, professeur à la Faculté des Lettres de cette ville, mort à Montargis le 20 octobre 1829.

TRAITÉ de Géométrie et de Mécanique (fin du x^e siècle).
M. S. in-f^o, provenant de l'abbaye de Saint-Martin de Sées, con-
servé à l'évêché de Sées.

Cfr. : *Catal. de l'Exposition bibliographique de Sées du 2 au
6 octobre 1889*, p. 7.

ASTRONOMIE

« **ACOPARD** ou **ACOPHARD**, de Trun, mathématicien
français, étudiait à Bordeaux, au collège de Bruval, l'an 1552.
Il a écrit quelques *Pronostications* imprimées à Rouen, l'an
1552. » Cfr. : *Biblioth. de la Croix du Maine*, édit. Rigoley de
Juvigny, t. I, p. 4. L. Dubois : *Annuaire de l'Orne*, pour 1808 ;
Lebreton : *Biographie normande* ; Louis Duval : *Illustrations
scientifiques du département de l'Orne* (Bulletin Flammarion,
1885, p. 43.

BIOT (J.-B.), né à Paris, le 21 avril 1774, membre de l'Aca-
démie française, de l'Académie des Sciences et du Bureau des
longitudes, mort à Paris, le 3 février 1862.

— Relation d'un voyage dans le département de l'Orne pour
constater la réalité d'un météore observé à Laigle, le 6 floréal,
an XI (26 avril 1803), lu à l'Institut, le 22 messidor, an XI
(18 juillet 1803) *Paris, Beaudouin*, thermidor an XI, in-4^o de
47 p., avec une *Carte des lieux sur lesquels a éclaté le
météore* (1).

Parti de Paris le 26 juin, Biot vint d'abord à Alençon, fit part
de l'objet de son voyage au préfet de l'Orne, La Magdelaine, à
Berthelmy (2), l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et aux
professeurs de l'École centrale, mais ne put obtenir que des
renseignements fort vagues sur le phénomène de Laigle. Il quitta
Alençon le 29, passa à Sées, Nonant, Le Merlerault, Sainte-
Gauburge, interrogeant sur sa route toutes les personnes qu'i

(1) L'auteur donne à la fin de son mémoire le résultat de l'analyse chimique,
faite par Thénard, des échantillons de pierres météoriques :

| | |
|-----------------------|----|
| Silice..... | 46 |
| Fer oxidé..... | 45 |
| Magnésie..... | 10 |
| Nickel..... | 2 |
| Soufre (environ)..... | 5 |

Cfr. Art : Fourcroy.

10

(2) Voir ce nom. — C'est par erreur que dans le dernier *Bulletin*, p. 216, on a
imprimé *Barthélemy*.

croyait pouvoir lui donner d'utiles indications et arriva ce jour même à Laigle, où il séjourna jusqu'au 5 juillet. Il parcourut alors les communes de Saint-Nicolas de Sommaire, Glos, Couvains, Gauville, Saint-Symphorien-des-Bruyères et recueillit les témoignages les plus variés et aussi les plus décisifs en faveur de la réalité du météore. — « Aucun de nos plus habiles juges « d'instruction, dit M. Guizot, n'a jamais mis en œuvre, pour « découvrir un homme, plus de pénétration, de pensée et de « patience que n'en montra dans cette occasion M. Biot pour « constater ce trouble apparent de la nature. » *Réponse à M. Biot, lors de sa réception à l'Académie française.*

Le Mémoire de Biot a été réimprimé dans le 14^e volume du *Journal des Mines* et dans les *Mémoires de l'Institut*, 1806, t. VI, section des sciences nat. et phys., et dans le *Magazin encyclopédique*, an XI, t. II, p. 408-415. — Cfr. : J.-B. Biot : *Traité d'Astronomie physique*, 5 vol. in-8°, 1857, et *Mélanges scientifiques et littéraires; Aérolithes* par J.-B. Biot in *Cosmos*, t. XIV, p. 14, 73, 178, 316, 572, 713, 720. Arthur Mangin : *Les savants illustres de la France*, p. 475-488, Art. Biot ; F. Arago : *Astronomie populaire*, t. II et IV ; Gabriel Vaugeois : *Hist. de Laigle*, p. 12-18 ; *Les Météorites en Normandie* : Exposition géol. du Havre (1880), p. 849 ; A. Desvaux et A. -L. Letacq : *Essai sur la bibliographie du canton de la Ferté Fresnel*, p. 11 (1).

(1) M. de La Sootière possède un rarissime imprimé, 2 p. in-4°, d'où j'extraits l'analyse d'une lettre écrite de Laigle à l'époque de l'événement : « Le 6 floréal dernier entre une et deux heures après-midi, nous fûmes surpris par un roulement qui était semblable au tonnerre ; nous sortîmes et aperçûmes le ciel assez net, à quelques petits nuages près, qui n'étaient pas assez épais pour nous dérober la clarté du soleil, nous crûmes que c'était le bruit d'un cabriolet ou le feu dans le voisinage.

« Voici comment s'expliquent tous ceux qui ont été témoins d'un événement aussi extraordinaire ; ils entendirent comme un coup de canon, ensuite un coup double plus fort que le précédent, suivi d'un roulement qui a duré environ dix minutes, accompagné de sifflements causés par ces pierres, qui se trouvaient contrariées dans leur chute par les différents courants d'air, ce qui est assez naturel dans une dilatation aussi subite.

« On n'entendit plus rien après, et il n'est pas surprenant que l'histoire n'offrit pas d'exemple d'une pluie de pierres comme celle-ci.

« Il s'est débité parmi le peuple des histoires sans nombre plus ou moins absurdes ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y en a qui pèsent dix-sept livres, et tombèrent avec une telle violence qu'elles entrèrent d'un pied de profondeur dans la terre.

« Certifié et approuvé par les maires des communes ci-après désignés, savoir :

« Aubry, maire de la commune de Glos ;

« Hurel, de Saint-Nicolas de Sommaire ;

« Laroche, maire de la commune de Saint-Sulpice. »

De l'imprimerie de Renaudière fils, rue des Deux-Portes, Paris.

FOURCROY (Antoine-François), né à Paris, en 1755, membre de l'Académie des Sciences. mort le 16 décembre 1809.

— Mémoire sur les pierres tombées de l'atmosphère et spécialement sur celles tombées auprès de Laigle, département de l'Orne, le 6 floréal dernier, lu par le citoyen Fourcroy, à la séance publique de la classe des sciences mathématiques et physiques de l'Institut du 1^{er} messidor, an XI. *Magazin encyclopédique*, 9^e année; t. II, p. 508 et suiv. (1).

LAMY (Léon-Charles), né à Argentan, le 11 avril 1817, ancien conducteur principal des ponts et chaussées à Gacé.

— Sur le mouvement de rotation et sur la forme de la lune. *Musée des Sciences*, 15 février 1860, p. 335.

— Sur le mouvement et la forme de la lune. *Bull. soc. Flam.* 1883, p. 142-144.

— Sur le mouvement de la lune et de ses satellites. *Bull. soc. Flam.*, 1883, p. 197-199, 294-296 et 308-309.

LE QUEU dit **VERDURE** (Jean-Jacques), né à Alençon, le 11 juillet 1716, mort dans cette ville, le 25 mars 1793, dessinateur et maître de géographie.

— Description et usage de la sphère armillaire suivant le système de Ptolémée, pour joindre aux éléments de géographie. *Alençon, Malassis*, 1784, in-12 de 20 p.

MIGNON (Jean-Michel), né à Alençon, le 18 janvier 1744, d'abord élève des jésuites au collège de cette ville, où il manifesta une grande aptitude pour les sciences exactes, alla suivre les cours de physique de Sigaud de la Fond, au collège Louis-le-Grand et d'astronomie de Lalande, au collège de France, puis revint professer la physique en 1764, au collège d'Alençon. Il

(1) Ce mémoire contient, outre la relation du phénomène de Laigle, l'analyse chimique des pierres tombées :

| | |
|----------------|----|
| Silice | 54 |
| Fer oxidé..... | 36 |
| Magnésie | 9 |
| Nickel..... | 3 |
| Soufre..... | 2 |
| Chaux..... | 1 |

entra dans les ordres, fut ordonné prêtre et nommé vicaire à Cuissai, où il prêta le serment à la constitution civile du clergé. Curé de Valframbert en 1791, il ouvrit, en 1793, dans son presbytère un cours d'institutions civiques. Ayant résigné les fonctions ecclésiastiques le 23 janvier 1794, il fut nommé le 27 février suivant conservateur du cabinet d'histoire naturelle et de physique d'Alençon ; il reprit alors ses cours de sciences. Bientôt après, il repartit à Paris, et sous les auspices de Lalande, son maître et son ami, le 24 septembre 1797, il ouvrit dans son domicile de la rue du Bac un cours gratuit de mathématiques et de sciences physico-mathématiques. Lors de l'établissement de l'École centrale de l'Orne, il obtint au concours la chaire de physique et de chimie (6 janvier 1799). Il remplit en même temps les fonctions de directeur de cette école, de 1800 à 1803, époque de sa suppression. Comme Lalande lui avait confié pour ses démonstrations divers instruments d'astronomie, il s'était proposé de fonder un observatoire à Alençon, mais ce projet ne fut pas exécuté. Mignon mourut le 6 décembre 1817.

— Réflexions sur la comète qu'on attendait en 1789. *Journal du Perche*.

— Sur les méridiens à rouages dont on démontre les défauts. *Journal de physique*.

— Mémoire communiqué aux auteurs de la nouvelle encyclopédie sur l'invention d'un horographe ou équatorial propre à faire par des rayons visuels toutes les opérations de la gnomonique sans calcul et avec toute la précision astronomique. Cfr. Art. : *Cadrans* dans la *Nouvelle Encyclopédie méthodique*.

— Mémoire communiqué au ministre de l'intérieur, François de Neufchâteau, pour l'établissement des obélisques à méridiens, pour l'intelligence du calendrier républicain, approuvé par le Bureau des Longitudes. *An VI*.

— Almanach du cultivateur pour la cinquième année républicaine ou 1797 (v. s.), contenant le nouveau et l'ancien calendrier; tout ce qui a rapport à la culture des terres, et les foires et marchés qui se tiennent dans l'étendue du département de l'Orne. On y trouve des tables astronomiques précieuses pour ceux qui

étudient la géographie. *A Alençon, chez Malassis le jeune, imprimeur. place du Cours, in-32 de 13 feuillets non paginés et 36 p.*

Les tables astronomiques, qui comprennent les 13 feuillets, sont signées : Jean-Michel Mignon, astronome et professeur de physique et de mathématiques à Alençon.

— Réflexions sur l'établissement de l'Observatoire de l'École centrale de l'Orne. Ms de 4 p., in-4°, daté d'Alençon, 9 nivose, an IX (30 décembre 1800). Bibl. de M. de La Sicotière (1).

— Notice sur les Comètes, 4 p., in-8° (2).

Cfr. : Louis Duval : *Les bibliothèques et les musées du département de l'Orne pendant la Révolution* : Bull. Soc. hist. et archéol. de l'Orne, t. I, p. 73-120 ; t. II, p. 153-185 ; *Notes manuscrites sur Mignon*, par Louis Dubois, bibliothécaire de l'École centrale, et Renaut, professeur d'histoire naturelle. Bibl.

(1) Mignon voulait établir l'observatoire sur l'ancienne chapelle du Collège des Jésuites, où l'on avait installé la bibliothèque centrale, aujourd'hui bibliothèque publique de la ville d'Alençon.

Nous avons, dit-il en terminant son travail, les principaux instruments qui font le fond de tous les observatoires :

- 1° Un bon télescope anglais de 32 pouces, qui équivaut à une lunette de 20 pieds ;
- 2° Un autre semblable qui a moins de champ, mais à cela près aussi bon ;
- 3° Une lunette parallaxique ;
- 4° Une pendule à secondes ;
- 5° Des globes célestes et terrestres d'un pied de diamètre, des planisphères, etc.

(2) Cette notice signée : J.-M. Mignon, professeur de physique à Alençon, débute par quelques détails autobiographiques : « Dès l'instant, dit-il, où je sortis des mains de cette illustre compagnie, à laquelle je dois de la reconnaissance pour les premiers principes d'une éducation libérale..... je continuai de suivre le goût qu'elle m'avait inspiré pour les sciences exactes et je le communiquai aux autres. Une aurore boréale, en 1763, fixa les regards de tous les habitants de ce pays. Il semblait à tous voir des lances, des cavaliers, des armées, des combats, des pronostics fâcheux et tout ce que l'imagination peut sentir de plus inquiétant. C'est à cette époque que je profitai de mes premières connaissances pour développer à ceux qu'il effrayait le mécanisme de ce superbe météore et dissiper leurs craintes.

En 1764, le 1^{er} avril, une éclipse de soleil centrale et annulaire fut annoncée par M^{me} Levaute. Le public pensa qu'elle serait totale et que l'obscurité serait complète. Je me fis un devoir d'interpréter la prophétie des astronomes : l'heure et le jour arrivés, il n'y eut que l'obscurité d'un temps nébuleux qui ne provenait point de l'éclipse et chacun fut guéri de la peur.

de M. de La Sicotière. — Lalande n'a cité Mignon ni dans sa *Bibliographie astronomique*, ni dans son *Histoire de l'Astronomie*.

PARIS D'ORNEMONT (l'abbé Louis-Michel), né à Argentan, le 29 septembre 1740, d'abord curé de Soccanes (paroisse aujourd'hui réunie à Couvains, près la Ferté-Fresnel), puis chef d'institution à Argentan avant et après la Révolution, pendant laquelle il fut exilé en Angleterre, où il demeura neuf ans (17 septembre 1792-décembre 1801), mort à Argentan, le 6 juin 1806.

— 42 Cartes élémentaires d'Astronomie, in-18, gravées à Alençon par M. Godard, imprimées à Falaise, chez M. Brée, en 1807, avec un texte clair et précis fourni par M. Paris.

Cfr. : *Journal de l'Orne*, 17 juillet 1808 ; *Notice biographique sur L.-M. Paris*, par Louis Dubois, dans le *Journal de l'Orne*, du 7 janvier 1810 ; Houzeau et Lancaster : *Bibliographie générale de l'Astronomie* (1889) ; *L'Instruction secondaire à Argentan*, par M. Louis Duval : *Bull. Soc. scientifique Flammarion d'Argentan*, 1884, p. 243-294 ; De Maurey d'Orville : *Recherches historiques sur la ville de Sées* (1829) : *Notice sur l'abbé Paris*, p. 343 (1).

PICARD (Louis Le), originaire d'Alençon, médecin et astronome.

— Révolutions calculées sur le méridien de Paris et lieux circonvoisins, Paris, 1547.

Cfr. : Odolant-Desnos : *Mém. hist. sur Alençon*, t. II, p. 610. — Cet ouvrage n'est cité ni par Lalande, dans sa *Bibliographie astronomique* (1796, in-8°), ni par MM. Houzeau et Lancaster, dans leur *Bibliographie générale de l'Astronomie* (1889) (2).

(1) L'abbé Paris fit paraître pendant son séjour à Londres une *Introduction à l'étude de la Géographie, des Éléments de Grammaire française* et plusieurs ouvrages de mathématiques en langue anglaise. Je n'ai pu jusqu'ici connaître le titre de ces derniers et les catalogues anglais, que j'ai consultés, n'en font pas mention.

(2) M. Lancaster, astronome à l'Observatoire de Bruxelles et bibliothécaire de cet établissement, m'écrivait à la date du 2 juillet 1889 : « L'ouvrage de L. Le Picard, au sujet duquel vous avez bien voulu m'écrire, m'est absolument inconnu. Il doit être excessivement rare. Je suis justement occupé en ce moment à corriger

PRUDHOMME (R.-L.).

— Sur les comètes en général et en particulier sur celle qu'on a vue pendant les mois de Septembre, Octobre et Novembre, et quelques jours de Décembre 1807.

— Observation du passage de Mercure sur le soleil, le 17 Brumaire an xi.

— Observations de MM. Prudhomme et Wheatcroft sur l'éclipse de soleil du 21 Pluviôse an xii.

Ces mémoires sont analysés dans le *Rapport général sur les travaux de l'Académie de Caen jusqu'au 1^{er} janvier 1811*, p. 86, 95, 96.

SONGEUX, pharmacien à Argentan.

— Le passage de Vénus : *Bull. Soc. scient. d'Argentan*, 1883, p. 5.

SOREAU (Marin), né à Sées, vers le commencement du xvi^e siècle, médecin et astronome.

— Le pronostic fatal pour l'année 1548. *Rouen*, 1548.

Cfr. : La Croix du Maine : *Biblioth. franç.* Édit. Rigoley de Juvigny, t. II ; Lebreton : *Biogr. normande* ; Louis Duval : *Illustrations scientifiques de l'Orne*. *Bull. Flam.*, 1885, p. 43.

VIMONT (Eugène-François), né à Rabodanges, le 14 décembre 1850, ancien professeur au Collège de Sées (1870-71), directeur de la Société Flammarion, professeur au Collège d'Argentan, officier d'Académie.

— Curiosités du ciel. Observations astronomiques de chaque mois. *Revue d'Astronomie populaire, de Météorologie, de Physique du Globe* publiée par Camille Flammarion (1884-1889). — *Bull. Soc. Flamm.*, 1883-1889.

— Observations de la Lune, le 8 février, 24 heures après la Néoménie. *Ibid.*, 1883, p. 40.

les épreuves de la section de la *Bibliographie générale de l'Astronomie* relative aux Éphémérides et aux Almanachs et rien n'a été négligé, je puis vous l'assurer, pour la rendre aussi complète que possible. Toutes les sources imaginables ont été mises à contribution et aucune ne mentionne les *Révolutions* de Le Picard.»

- Comète de Pons observée à Argentan. *Ibid.*, 1883, p. 38.
- Éclipse totale de Lune du 4 octobre 1884. *Ibid.*, 1884, p. 288.
- Sur les phases lunaires. *Ibid.*, 1885, p. 65.

PHYSIQUE ET MÉTÉOROLOGIE

ALLIOT (V.), d'Argentan.

— Les lueurs crépusculaires en Espagne, par J.-M. Folaché. Traduit de l'espagnol, par M. V. Alliot. *Bull. Soc. scientifique d'Argentan*, 1884, p. 178.

ARAGO (F.), secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, décédé en 1853.

— Sur une prétendue jeune fille électrique. *Œuvres complètes de François Arago, publiées d'après son ordre sous la direction de J.-A. Barral*, t. IV ; *Notices scientifiques*, t. I^{er}, p. 453-456.

Cette jeune fille nommée Angélique Cottin était du département de l'Orne. Elle fut présentée, à l'âge de 14 ans, en 1846, à l'Académie des Sciences

BOISDUVAL (Pierre Déchauffour de), né à Ticheville, le 2 mai 1705, membre de l'Académie de Rouen, médecin dans cette ville, où il mourut le 21 septembre 1772.

— Mémoire sur la situation et le climat de Rouen. *Ms. conservé dans les Mémoires de l'Académie de Rouen.*

V. l'Éloge de cet auteur, par M. Dambourney : *Hist. de l'Académie de Rouen*, t. IV, 1819, p. 278-280.

CARTELLE (F.), professeur à l'École normale d'Alençon.

— Observations météorologiques faites à Alençon pendant les mois de février 1883, 1878, 1873. *Bull. Soc. scientifique d'Argentan*, 1883, p. 54.

— Observations météorologiques faites à Alençon pendant les mois de mars 1883, 1878, 1873. *Ibid.*, id., p. 84.

— Observations météorologiques faites à Alençon pendant les mois d'avril 1883, 1878, 1873. *Ibid.*, id., p. 109.

— Observations météorologiques faites à Alençon pendant les mois de mai 1883, 1878, 1873. *Ibid.*, id., p. 128.

CONTÉ (Nicolas-Jacques), peintre, chimiste, physicien, né au hameau de Saint-Céneri (commune d'Aunou-sur-Orne), le 4 août 1755, manifesta dès son jeune âge une merveilleuse aptitude pour les arts et les sciences. A neuf ans, n'ayant d'autre outil qu'un couteau, il fit un violon en bois, qui put servir dans plusieurs concerts. A quatorze ans, il peignit dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Sées, plusieurs panneaux que l'on voit encore aujourd'hui. Immédiatement après, il inventa un nouvel instrument et une nouvelle méthode d'arpentage. En 1776, il se rendit à Paris, où il travailla pendant dix-huit mois dans les ateliers de Greuze et de Hall, puis il revint à Sées. Quelques semaines seulement après la découverte des frères Montgolfier, ayant été témoin au château des Genettes (1), des essais de Valazé, qui s'occupait d'aérostats, il lança lui-même du haut de la cathédrale de Sées un ballon, qui vint tomber à Saint-Céneri. En 1785, Conté retourna à Paris, où il se livra à la peinture et aussi à des travaux de physique, de chimie et mécanique, qui le firent bientôt accueillir de Guyton de Morveau, Fourcroy, Vauquelin, Leroy, Charles et Vandermonde. « Inventeur d'un grand nombre de machines, qui révèlent un véritable génie, il les appliqua avec succès aux arts et à l'industrie. Il créa un nouveau genre de couleurs, fonda la manufacture des crayons, qui portent son nom et fit instituer le conservatoire des Arts et Métiers. Appelé au commandement du corps des aréostiers, Conté fit partie de l'expédition d'Égypte, et par la fécondité et la rapidité de son esprit, il rendit à l'armée française les plus éminents services. A son retour en France, le gouvernement lui confia la direction du grand ouvrage sur l'Égypte, à l'exécution duquel il appliqua l'ingénieuse machine à graver qui lui est due, et tout en diminuant les frais de gravure, accélère le travail et lui donne une précision remarquable. Conté mourut à Paris, le 6 décembre 1805. La ville de Sées a inauguré en son honneur, le 2 décembre

(1) Commune d'Essay.

1852, une statue en bronze qui a été fondue à Paris par MM. Eck et Durand, d'après le modèle de Jules Droz. » *Ed. Frère.*

Conté a toutes les sciences dans la tête et tous les arts dans la main (*Monge*). Conté est la colonne de l'expédition d'Égypte (*Berthollet*). Conté, homme universel, ayant le goût, les connaissances et le génie des arts, bon à tout, capable de créer les arts de la France, au milieu des déserts de l'Arabie (*Napoléon*). Le gouvernement informé des services, que vous rendez à l'armée d'Orient, me charge d'être auprès de vous l'interprète de sa satisfaction. . . . L'Égypte vous devra presque tous ses arts. Il est permis de s'enorgueillir, lorsque comme vous on peut dire : J'ai construit le premier moulin, j'ai formé la première fabrique, préparé le premier acier, fondé le premier canon (*Lettre de Chaptal à Conté*).

Cfr. : Ed. Frère : *Manuel du bibliographe normand* ; Letellier : *Éloge historique de Conté* ; De Charencey : *Rapport au Conseil général de l'Orne sur un projet d'érection de la statue de Conté* ; *Notice biographique*, par M. Jomard, dans l'*Athenæum*, janvier 1806, avec portr., notice réimprimée avec changement, Paris, Thunot, 1849, in-8° de 100 p., et 1842, in-12 ; *Conté* ; *Inauguration de sa statue à Sées (Orne)*. Rev. de Rouen, 1852, p. 629-646, art. signé S. P. L. C. ; *Inauguration de la statue*, par M. G. Le Vasseur ; Extr. du *Journal de l'Orne*, in-4° de 8 p. ; *Conté* ; *Châlons-sur-Saône*, imp. de Dejussieux, 1853, in-8° de 12 p., notice signée : Morand de Jouffrey ; Extr. du feuillet de la *Gazette de Lyon*, des 29 et 30 octobre 1852 ; *Magaz. encyclopédique*, 1806, p. 117. Cfr. art. : De Gérando, Jomard. — La biographie la plus complète est celle de Jomard.

DEMEULE (Gustave-Louis), né à Nocé, le 13 juillet 1833, élève de l'École centrale des arts et manufactures, professeur de physique et de mathématiques à la Société industrielle d'Elbœuf-sur-Seine, secrétaire de correspondance de cette Société, officier d'Académie (1865), officier de l'Instruction publique (1881), mort à Elbœuf, le 12 juin 1883.

— Cours de mécanique et de physique appliqué à l'industrie. *Autographié*, 150 p. ; se trouve aux archives de la Société industrielle d'Elbœuf.

— La Mécanique à l'exposition universelle de 1878. Imp. Levasseur, Elbœuf, rue Saint-Jean, 1878, in-8° de 220 p., et un vol. de planches.

Tous les travaux suivants ont été publiés dans le *Bulletin de la Société industrielle d'Elbœuf*. Imp. Levasseur, à Elbœuf.

— Mémoire sur le calcul des turbines. 1859, 9 p.

— Mémoire sur un cas particulier des transmissions par courroies. 1860, 9 p.

— Rapport sur les appareils contrôleurs des rondes des veilleurs de nuit. 1862, 7 p.

— Note sur un nouveau système de compteurs du nombre de tours des machines à vapeur. 1862, 7 p.

— Description du métier Strütter. 1864, 10 p.

— Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1863. 1864, 24 p.

— Note relative à la nouvelle loi sur les appareils à vapeur. 1865, 14 p.

— Note sur un nouvel appareil dit l'Extincteur, 1865, 7 p.

— Note sur un essai de chaudière semi-tubulaire (système Renaux). 1866, 5 p.

— Rapport sur le métier à tisser de M. Alavoine. 1866, 9 p.

— Note sur le régulateur Dudgale. 1869, 5 p.

— Note relative aux régulateurs de pression pour le gaz 1872, 8 p.

— Note sur la mesure des hautes températures et le pyromètre Lamy. 1872, 8 p.

— Note sur les appareils employés comme accessoires des chaudières à vapeur. 1872, 6 p.

— Note relative à l'Exposition de Vienne. 1872, 5 p.

— Note relative aux brevets d'invention. 1873, 9 p.

— Rapport sur l'Exposition de Vienne. 1874, 150 p. et nombreuses figures.

— Note sur l'Oleïne. 1874, 3 p.

— Note sur l'appareil Tissot-Verdier. 1876, 7 p.

— Rapport sur l'éclairage électrique des ateliers Powel. 1877, 21 p.

— Note sur la machine à fabriquer des tubes en papier (système Primont). 1877, 9 p.

— Rapport sur les machines à vapeur de l'Exposition universelle. 1880, 25 p.

— Note sur le photophone Bell. 1880, 8 p.

— Rapport sur les becs à gaz intensifs. 1881, 10 p.

— Discours prononcé à la distribution des récompenses de la Société. 1881, 10 p.

— Notice sur les compagnies téléphoniques. 1882, 9 p.

— Note sur le sixième congrès des ingénieurs en chef des associations de propriétaires d'appareils à vapeur. 1882, 13 p. ; 1883, 20 p.

— Communication sur le frein Westinghouse. 1882. 9 p.

DU BOIS (Louis-François), né à Lisieux, le 16 novembre 1773, professeur d'histoire et de bibliographie à l'École centrale de l'Orne, bibliothécaire de cet établissement, puis de la ville d'Alençon, mort au Mesnil-Durand (Calvados), le 9 juillet 1855.

— Orage à Alençon. *Journal de l'Orne*, 3 juillet 1808.

— Hiver de 1709 dans le département de l'Orne. *Journal de l'Orne* du 4 novembre 1810, p. 393-395.

L'auteur cite une note très intéressante de l'abbé Henri-Louis Merreau, curé de Feings, sur les dégâts causés par l'hiver de 1709 aux environs de Mortagne. — Cette note, datée 10 août 1710, se trouve dans le Registre des baptêmes, inhumations, etc. de la paroisse de Feings.

M. de La Sicotière l'a reproduite dans le *Magasin pittoresque*.

— Hiver de 1709 (à Alençon et Sées). *Journal de l'Orne* du 24 février 1811, p. 83.

FOUCAULT (Eugène), archéologue à Flers.

— Singuliers phénomènes observés au Mont de Cerisi. *Bull. Soc. Flamm.* 1885, p. 45.

Cfr. : Louis Figuier : *Année scientifique*, 1885, p. 246.

GENTY (Denis-Achille), né à Verneuil (Eure), le 31 décembre 1826, avocat à Mortagne, rédacteur du feuilleton scientifique de la *Gazette de France*, mort à Longny, le 12 décembre 1870.

— Le Muséum des Sciences et des Arts, choix de traités sur les sciences physiques et leurs applications, par le D^r Dionysius Lardner, de la Société royale de Londres, professeur de physique et d'astronomie à l'Université de Londres, traduit et annoté avec le concours de l'auteur, par Ach. Genty. Paris, 1851, 3 vol. in-8°, avec fig.

HERVIEU (l'abbé Jean-Louis-François), chanoine de Sées et de Bayeux, principal du collège de Falaise, né à Écouché (rue Notre-Dame), le 7 février 1764, mort à Falaise, le 17 septembre 1847.

— Lettre à M. de La Métherie, sur un météore électrique.

Datée de Falaise, le 15 mars 1789, et publiée dans le *Journal de Physique* (mai 1789, p. 386-487). Communication relative à un phénomène observé à Falaise, le 25 février de la même année.

— Lettre à M. de La Métherie, sur une nouvelle machine pneumatique.

Datée de Falaise, le 26 juin 1789, et insérée dans le *Journal de Physique* (juillet 1789, p. 60-62).

— Essai sur l'électricité atmosphérique et son influence dans les phénomènes météorologiques. Paris, Firmin-Didot et Bachelier ; Falaise, imp. Brée, 1835, in-8° de XXXVI-267 p.

Ouvrage dont la rédaction fut interrompue par la Révolution. L'auteur, ayant laissé ses notes en France, dut écrire son travail de mémoire. Il le prépara pour l'impression en Angleterre dès 1794, mais ne le publia qu'en 1835.

Cfr. : *Bibliographie du canton d'Écouché*, par MM. G. Le Vasseur et le comte de Contades.

LAMY (L.-C.).

— Observations météorologiques faites à Gacé pendant les mois de janvier 1883, 1878, 1873. *Bull. Soc. scientifique d'Argentan*, 1883, p. 31.

— Observations météorologiques faites à Gacé pendant les mois de février 1883, 1878, 1873. *Ibid.*, id., p. 54.

— Observations météorologiques faites à Gacé pendant les mois de mars 1883, 1878, 1873. *Ibid.*, id., p. 84.

— Observations météorologiques faites à Gacé pendant les mois d'avril 1883, 1878, 1873. *Ibid.*, id., p. 109.

— Observations météorologiques faites à Gacé pendant les mois de mai 1883, 1878, 1873. *Ibid.*, id., p. 128.

LA TOURNERIE (Henri Le Royer de), né à Mantilly, le 18 octobre 1824, inspecteur général des Ponts et Chaussées, ancien ingénieur en chef de l'Orne.

— Notice sur la *Météorologie générale* et sur les *Observations météorologiques* dans le département de l'Orne. *Alençon, E. De Broise*, 1875, in-8° de 132 p.

Cette notice renferme les observations faites dans l'Orne pendant les années 1871, 1872, 1873 et 1874.

— Notice sur les travaux de la commission scientifique de l'Orne pendant l'année 1875. *Alençon, E. De Broise*, 1876, in-8° de 56 p.

— Étude sur les orages de l'Orne en 1875. *Alençon, E. De Broise*, in-8° de 23 p., avec cartes des orages, 1° du 21 avril 1875, 2° du 17 mai, 3° du 19 septembre, 4° du 1^{er} juin, 5° du 2 juin.

— Notice sur les travaux de la commission pendant les années 1876 et 1877. *Alençon, E. De Broise*, 1879, in-8° de 78 p. avec 4 planches.

— Notice sur les travaux de la commission pendant les années 1878 et 1879. *Alençon, E. De Broise*, 1880, in-8° de 52 p.

— Notice sur les travaux de la commission pendant les années 1880 et 1881. *Alençon, E. De Broise, 1882, in-8° de 58 p.*

LEBLANC (Louis-Eugène), né à Argentan, le 30 janvier 1822, conducteur des Ponts et Chaussées, décédé en sa ville natale, le 12 novembre 1888.

— Observations météorologiques faites à Argentan pendant le mois de décembre 1882. *Bull. Soc. scientifique d'Argentan, 1883, p. 21.*

— Observations météorologiques faites à Argentan pendant les mois de janvier 1883, 1878, 1873. *Ibid., id., p. 31.*

— Observations météorologiques faites à Argentan pendant les mois de février 1883, 1878, 1873. *Ibid., id., p. 54.*

— Observations météorologiques faites à Argentan pendant les mois de mars 1883, 1878, 1873. *Ibid., id., p. 84.*

— La Saint-Médard *Ibid., id., p. 135.*

— Observations météorologiques faites à Argentan pendant les mois d'avril 1883, 1878, 1873. *Ibid., id., p. 109.*

— Observations météorologiques faites à Argentan pendant es mois de mai 1883, 1878, 1873. *Ibid., id., p. 128.*

— Résumé des observations météorologiques faites à Argentan, depuis le 1^{er} janvier 1877, jusqu'au 1^{er} janvier 1887. *Ibid., 1887, p. 34.*

— Pluies, températures et hauteurs barométriques *maxima* et *minima* constatées à Argentan (Orne), dans la période décennale comprise le 1^{er} janvier 1877 et le 1^{er} janvier 1887. *Ibid., 1887, p. 72.*

LEGUERNEY (l'abbé Félix), né à Écouché (rue Saint-Nicolas), le 28 novembre 1799, officier de la légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, principal du Collège d'Argentan (1832-1856), mort au Bourg-Saint-Léonard, le 16 décembre 1860.

— Traité élémentaire de physique et de météorologie, avec des figures, des questions sur le texte et une série de problèmes

destinés à servir d'exercices aux élèves, à l'usage des écoles primaires supérieures. Paris, A. Delalain, L. Hachette; Seès, imp. Valin, 1836, in-18 de II-196 p., avec 2 pl.

-- Solution des problèmes à l'usage des maitres. *Ibid.*, 1836, in-18.

Cfr. : *Bibliographie du canton d'Écouché*, par MM. G. Le Vavasseur et de Contades.

LETACQ (Arthur-Louis), né à Heugon, le 20 octobre 1855, prêtre, successivement professeur au Collège de Mortagne, vicaire à Écouché, curé de Saint-Germain-d'Aunay, curé de Ticheville, aumônier des Petites-Sœurs des Pauvres d'Alençon.

— Météorologie et histoire naturelle. Causerie scientifique publiée dans le *Journal de l'Orne*, du 7 juillet 1887.

— Résumé des observations de météorologie agricole faites à Ticheville, pendant l'année 1887. *Bull. Soc. scientifique d'Argentan*, 15 janvier 1888.

— Météorologie agricole de la vallée de la Touque pour la partie comprise dans le département de l'Orne ou résumé des observations faites à Champ-Haut, Gacé, Ticheville, pendant l'année 1888. Deuxième année. *Ibid.*, avril et mai 1889.

Tir. à part in-8° de 19 p. *Argentan, imp. du Journal de l'Orne*, 1889.

— Observations sur la météorologie agricole du Pays-d'Ouche extraites du *Journal d'un paysan 1799-1823* (François Hue, du Sap), avec notes et remarques, par MM. E. Veulin et l'abbé A. -L. Letacq. *Ibid.*, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre 1889.

— Climat de Sées déduit des observations faites à la station météorologique de cette ville pendant la période 1876-1885 et publiées dans les *Notices sur les travaux de la commission scientifique de l'Orne. Annuaire Normand*, 1890, p. 184.

— Météorologie populaire du Pays-d'Auge (environs de Vimoutiers) ou Recueil des proverbes, pronostics, dictons, préjugés des habitants de cette région sur le temps, l'agriculture, la marche de la végétation et les phénomènes qui dépendent du

climat. *Annuaire d'Argentan pour 1890*, p. XLVIII-LVIII. Reproduit dans le *Bull. Soc. scientifique d'Argentan*, janvier et février 1890.

Tir. à part, *Argentan, imp. du Journal de l'Orne*, 1890, in-8° de 12 p.

LEVILLAIN (H.).

— Pronostics du temps. Règles générales. I. D'après les animaux. II. D'après les corps terrestres. III. D'après les phénomènes atmosphériques. *Bull. Soc. scient. Flamm.*, 1883, p. 87, 112, 134.

LORET, directeur de la station météorologique d'Échauffour.

— La grande marée de septembre à Trouville (9 sept. 1885). *Bull. Soc. Flamm.*, 1886, p. 131.

— Orages à Échauffour. *Ibid.*, 1886, p. 385.

— Colonne lumineuse observée à Échauffour. *Ibid.*, 1888, p. 108. — La *Revue d'Astronomie, de Météorologie, de Physique du Globe*, de M. Flammarion, a aussi inséré plusieurs observations de M. Loret.

MERGET, professeur de physique au Lycée de Caen.

— Rapport sur les causes du météore qui a ravagé une partie du département de l'Orne, le samedi 10 juin 1848. *Mém. Soc. Linn. Norm.* T. VIII, p. 295-302.

Ce météore avait surtout ravagé le canton d'Écouché.

MÉTÉOROLOGIE.

— Sous ce titre, on trouve dans l'*Annuaire de l'Orne* (1880) quelques notes sur la météorologie de cette région et 12 cartes représentant les états graphiques mensuels, qui ressortent des observations faites en 1879 à Alençon.

MICHEL (Eugène), né à Gauville en 1853, ancien instituteur à Sérans.

— Les crues de l'Orne à Écouché en 1881. *Bull. Soc. Flamm.*, 1885, p. 143.

MIGNON (J.-M.)

— Observations et expériences sur l'électricité et le magnétisme. *Journal d'histoire naturelle*.

— Description d'une grande machine électrique, horizontale en verre, peu dispendieuse. *Ibid.*

— Sur les télescopes catoptriques à miroirs de verre. *Journal des Sciences utiles*.

— Note sur le froid de 1709. Ms. (adressé à Louis Dubois) de 4 p. in-8°, daté du 18 décembre 1810. Bibl. de M. de La Sicoitière. — Mignon rapporte qu'en 1776 il observa, dans le parc de Lonrai, le thermomètre Réaumur descendu à — 17° 3/4.

PRUDHOMME (R.-L.)

— Sur l'électricité aérienne et les paratonnerres, p. 62.

— Sur l'aurore boréale.

— Sur les tempêtes du 15 janvier et du 12 février 1808.

Ces travaux sont analysés dans le *Rapport sur les travaux de l'Académie de Caen jusqu'au 1^{er} janvier 1811*, p. 62, 72, 92, et dans le *Rapport pour les années 1811-1815*, on trouve le résumé de :

— Exposition sur les effets météorologiques de l'air, p. 64.

— Nouvel essai sur les causes générales des vents, p. 135.

Le même auteur a aussi donné une édition des *Leçons de navigation* de Dulague.

RIGAUX (H.), ingénieur en chef des ponts et chaussées.

— Notice sur les travaux de la commission scientifique de l'Orne pendant les années 1882, 1883, 1884, 1885. *Alençon, E. Renaut-De Broise, 1887*, in-8° de 48 p., avec cartes représentant : 1° les courbes générales de la répartition des pluies ; 2° les diagrammes locaux des relations entre les pluies et les vents.

ROUSSEL (Henri-François-Anne de), né à Saint-Bomerles-Forges, le 11 juillet 1748, professeur de médecine et d'histoire naturelle à Caen, mort dans cette ville le 17 février 1812.

— Éléments de chimie et de physique expérimentale à l'usage des écoles du Calvados. *Caen, chez la veuve Poisson, imp.-lib., rue Froide-Rue*. Sixième année républicaine, in-8° de XV-300 p.

Ouvrage précédé d'un discours préliminaire, lu à l'ouverture des Écoles centrales de l'an VI. In-8° de XV-300 p.

— Mémoire sur la direction que le tonnerre tient le plus communément. Analysé dans le *Rapport sur les travaux de l'Académie de Caen jusqu'au 1^{er} janvier 1811*, p. 38.

— Précis des moyens les plus importants aux progrès de l'hygrométrie. Analysé dans le *Rapport sur les travaux de l'Académie de Caen pour les années 1811-1815*, p. 63.

ROUYER (D^r Jules-Théodore), médecin à Laigle, né à Sainte-Ménéhould (Marne), le 11 décembre 1830.

— Notice sur l'étude de la météorologie adressée au conseil général de l'Orne. *Laigle, imp. Montauzé*, 1873, in-8° de 7 p.

— La graduation des thermomètres. *Bull. Soc. Flamm.*, 1883, p. 17.

— Les lois des phénomènes terrestres d'après M. Delaunay. *Ibid., id.*, p. 325.

SONGEUX, pharmacien à Argentan.

— De l'emploi à distance des forces naturelles comme forces motrices. *Bull. Soc. Flamm.*, 1883, p. 50-53.

VALAZÉ (Charles-Éléonor Dufrische de), né à Alençon, le 23 janvier 1731, député de l'Orne à la Convention, mort à Paris, le 30 octobre 1793.

— Sur les causes de l'élévation des vapeurs dans l'atmosphère et sur les tuyaux capillaires.

Ce mémoire, qui fut présenté, en 1783, à l'Académie des Sciences, n'a jamais été imprimé, et on ignore ce qu'est devenu le manuscrit.

Cfr. : L. de La Sicotière : *Notice sur Valazé : Mosaïque de l'Ouest*. T. 1^{er} ; Louis Duval : *Les députés de l'Orne de 1789 à 1815 : Annuaire de l'Orne pour 1880*, p. 32.

VIMONT (E.).

- La lumière zodiacale. *Bull. Soc. Flamm.*, 1883, p. 56-58.
- Soleil vert et lueurs crépusculaires observés à Argentan. *Ibid.*, 1883, p. 36.
- La tempête du 26 janvier 1884. — Lueurs crépusculaires. — Halo lunaire. — Arc-en-ciel (Observations faites à Argentan). *Ibid.*, 1884, p. 62-68.
- Les Hivers sans froids. *Ibid.*, 1884, p. 116.
- Inondations des 5 et 6 mars dans l'Orne. *Ibid.*, 1885, 111.
- Le Tornado de l'Orne : Rapport de MM. Chauveau, instituteur à Saint-Martin-l'Aiguillon, Gauquelin, instituteur à Sainte-Marguerite-de-Carrouges, et Vimont, professeur au Collège d'Argentan, d'après les enquêtes longues et minutieuses faites sur les lieux du sinistre. *Ibid.*, 1885, p. 120-133.
- Cfr. : l'*Astronomie*, 1885, et l'*Année scientifique*, 1885, p. 55. Cette trombe a exercé ses ravages, le 16 février 1885, dans les cantons de Carrouges et d'Écouché et spécialement sur les communes du Champ-de-la-Pierre, Saint-Martin-l'Aiguillon et Rasnes.
- Curieux effets de la foudre (à Champsecret et à Saint-Brice-sous-Rasnes). *Ibid.*, 1885, p. 140.
- Les gelées de mai 1885. — Grêlons d'une forme remarquable. — Dégâts occasionnés par la foudre (à la Haute-Chapelle et à Montgaroult). *Ibid.*, 1885, p. 203.
- La Trombe de l'Orne. 28 octobre 1885. Rapport de MM. Louis Duchemin, D. Férouelle et Eugène Vimont. *Ibid.*, 1885, p. 413-418.
- Cette trombe s'est abattue sur plusieurs communes des cantons d'Athis, Briouze et Putanges.
- Les six halos du 6 mai, par E. Vimont et E. Foucaut. *Ibid.*, 1886, p. 165-171.
- Météorologie : les premiers mois de l'année 1886. — Accidents produits par la foudre. — Halos solaires. *Ibid.*, 1886, p. 202-206.

— Les Halos de juin 1886, par E. Vimont et P.-M. Touchard. *Ibid.*, 1886, p. 244-247 (avec gravure).

— Une grande marée d'équinoxe au Mont-Saint-Michel et à Saint-Malo. *Ibid.*, 1886, p. 284.

— Les orages dans l'Orne et dans la Manche. — Orages et inondations dans l'Orne. *Ibid.*, 1886, p. 350-353.

— Halos lunaires (observés à Argentan). *Ibid.*, 1886, p. 440.

— Météorologie de mai à décembre 1886 *Ibid.*, 1886, p. 440.

— Foudre en boule. — Neige. — Lueurs crépusculaires. — Halos solaires et couronnes. — Tempête. — Inondations du 8 au 14 décembre 1886. — *Chronique scientifique du Bull. Flamm.*, 1886, p. 473.

— Météorologie (première et seconde période de l'année 1887). *Ibid.*, 1887, p. 198-200 et 201-204.

— Météorologie (période de chaleur et de sécheresse). *Ibid.*, 1887, p. 313-315.

— Météorologie. La cinquième période de l'année 1887. *Ibid.*, 1887, p. 388-390.

— Les grandes inondations (Argentan et les environs). *Ibid.*, 1887, p. 417.

— Chronique scientifique : 5 mercredis en février ; halo lunaire ; la neige. *Ibid.*, 1888, p. 84 et 85.

— Météorologie. La sixième période de l'année 1887. *Ibid.*, 1888, p. 97-99.

— Halos solaire et lunaire (observés à Argentan). *Ibid.*, 1888, p. 107.

— Orages ; températures extrêmes, tremblement de terre (observés à Argentan). *Ibid.*, 1888, p. 184 (Notes pour servir à l'histoire physique de l'Orne).

— Météorologie : Une période d'été froide et pluvieuse : mai et juin 1888. *Ibid.*, 1888, p. 210-212.

— Les orages de 1888. — Tourbillons de poussière. — Halos solaires (observés à Argentan). *Ibid.*, 1888, p. 224-226.

CHIMIE

ALIBERT (D^r Jean-Louis) (1775-1837), professeur à la Faculté de médecine de Paris.

— Dans le *Dictionnaire des Sciences médicales* (Paris, 1815, t. IX, p. 43) et dans ses *Nouveaux Éléments de Thérapeutique* (Paris, 1826, t. III, p. 395), le D^r Alibert donne des notes sur les Eaux de Bagnoles et relate leurs propriétés physiques et chimiques.

BIGNON (D^r L.), médecin-inspecteur de l'établissement de Bagnoles.

— De la valeur thérapeutique des Eaux de Bagnoles-de-l'Orne. Paris, Germer-Baillière, 1865, in-8° de 45 p.

Propriétés physiques et chimiques des Eaux, p. 7-16. L'auteur résume les travaux des Geoffroi, de Vanquelin et Thierry et les premières études de M. Ossian Henry.

BOISSIÈRE, ancien élève de l'école polytechnique, directeur de la Verrerie du Gast.

— De l'amendement des terres dans l'arrondissement d'Alençon, au moyen du feldspath. *Annuaire Normand pour 1858*, p. 434-438.

— Composition chimique des marnes de l'arrondissement d'Alençon. *Almanach de l'Orne pour 1861*, p. 18.

CHAMBAY (D^r), médecin à Alençon.

— Eaux thermales de Bagnoles (Orne). *Journal d'Alençon*, du 1^{er} au 6 avril 1833.

L'auteur étudie leurs propriétés physiques, chimiques et médicales.

CHARAUD (L.-R.), préparateur de physique au Lycée Napoléon.

— **Mémoire sur les eaux minérales de la fontaine de la Herse** située près Bellême (Orne), présenté à l'Académie de Médecine, le 27 juillet 1852. Paris, imp. de L. Simon d'Autreville, rue Neuve des Bons-Enfants, 3, 1853, in-8° de 16 p.

GLOS (D^r Samuel Cotreau du), médecin ordinaire du Roi, chimiste, membre de l'Académie des Sciences, mort en 1685.

— Observations sur les eaux minérales de plusieurs provinces de France, faites à l'Académie des Sciences en 1670 et 1671. Paris, de l'Imprimerie royale, 1675, 1 vol. in-12.

L'auteur étudie les eaux minérales de « Belesme dans le Perche. » Cfr. : *Hist. de l'Acad. Roy. des Sciences de Paris*, 1666-1698, t. I^{er}, p. 53.

CURAUDEAU (François-René), né à Sées, le 14 novembre 1765, professeur de pyrotechnie, membre de la Société de pharmacie de Paris, de l'Athénée des arts, etc., mort à Paris, le 25 janvier 1813.

— **Traité sur le blanchissage à la vapeur.** Paris, 1806, in-8°.

— **Mémoire sur le gaz muriatique oxygénée ou chlore,** lu à l'Institut, le 5 mars 1810.

— **Mémoire sur l'extraction du suc de betterave,** 1812.

— **Mémoire sur la nature et les propriétés du radical prussique,** 1831.

— **Théorie de la saponification et description d'un procédé à la faveur duquel on peut accélérer et perfectionner en même temps la fabrication du savon.** De l'imprimerie de D. Colas, éditeur du « *Journal d'Économie rurale et domestique* », rue du Vieux-Colombier, n° 26, faubourg du Saint-Germain, in-8° de 12 p, sans date.

— **Lettre à Monsieur le Président de la classe des Sciences physiques et mathématiques de l'Institut national,** lue à la séance du lundi 16 novembre 1807, in-8° de 4 p.

Cette lettre est relative à l'invention du poêle ventilateur de Curaudeau.

— **Recherches sur les moyens de connaître les proportions**

d'acide et de potasse qui entrent dans la composition du sulfate d'alumine et dans celle du sulfate, du nitrate et du muriate de potasse, lues à l'Institut impérial de France, le lundi 4 avril 1808 ; in-8° de 11 p.

— Réponse de M. Curaudeau extraite de la *Gazette de santé*, couverture du n° 21, à la lettre insérée dans le précédent n° de la même Gazette, 2 p., in-8°.

Dans cette lettre datée du 12 juillet 1808, Curaudeau réclame contre Thénard et Gay-Lussac la priorité de la découverte des parties constituantes des métaux alcalins.

Une *Notice sur F.-H. Curaudeau*, insérée dans le *Journal du département de l'Orne*, n° du 18 avril 1813, mentionne plusieurs autres mémoires de ce savant chimiste : 1° sur l'influence que la forme des alambics exerce dans la distillation et qui est plus ou moins favorable aux produits ; 2° sur l'acide boracique ; 3° sur la théorie des métaux alcalins ; 4° sur l'application des observations pyrotechniques aux fourneaux d'évaporation ; 5° sur la décomposition du muriate de soude.

« Savant, modeste, oublié du public, parce qu'il resta sans fortune, Curaudeau, dit J. Odolant-Desnos, rendit les plus hauts services à l'industrie et à l'économie domestique. Il perfectionna le tannage en 1800, fabriqua à l'instar de Rome l'alun Curaudeau en 1805, inventa le tannage des cordages en 1807, perfectionna les étuves des hongroyeurs en 1809 et trouva enfin le moyen de chauffer toute une maison avec une seule cheminée, laquelle porte aujourd'hui le nom de *Calorifère*. . . . Curaudeau inséra beaucoup de notices dans les *Annales de Chimie*, dans le *Journal de Physique*, dans le *Bulletin de Pharmacie* et dans la *Bibliothèque économique*. »

Cfr. : J. Odolant-Desnos : *Statistique du département de l'Orne* (1836) ; *Annuaire de l'Orne pour 1844*, Frère : *Man. du Bibliographe normand*, etc.

DESGENETTES (René-Nicolas-Dufriche, Baron), né à Alençon, le 23 mai 1762, médecin en chef des armées d'Italie et d'Égypte, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, mort à Paris, le 2 février 1837.

— Lettre à M. Cuvier sur les fumigations du gaz muriatique oxygéné, suivant la méthode Guyton de Morveau.

Cfr. : J. Odolant-Desnos : *Statistique de l'Orne*, p. XXIV.
V. Chap. *Biographie*.

DESNOS (Louis), né à Nouans (Sarthe), le 19 mars 1798, pharmacien à Alençon, propriétaire et directeur de l'établissement thermal de Bagnoles (octobre 1840-avril 1865), mort à Paris, le 30 juin 1874.

— Note sur les eaux minérales de Saint-Barthélémy à Saint-Germain-du-Corbéis et sur divers échantillons de Lignite découverts dans cette commune. *Annuaire Normand*, 1837, p. 262-265.

— Composition chimique des eaux de la fontaine de la Herse. *Annuaire Normand*, 1841, 562-563.

— Eaux minérales de France. — Établissement thermal de Bagnoles-de-l'Orne. Paris, Guiraudet et Jouaust, in-4° de 8 p.

— Notice topographique et médicale sur les Eaux minéro-thermales de Bagnoles-de-l'Orne, par L. D., pharmacien. Paris, Guiraudet et Jouaust, sans date, in-8° de 40 p.

Dans ces deux brochures, l'auteur relate les expériences de Vauquelin et Thierry et cite un extrait de l'article publié dans le *Dict. des Sciences médicales*, par le D^r Alibert. V. ce nom.

V. encore une note de M. Desnos, dans le *Congrès scientifique de France tenu au Mans en 1839*, p. 256.

DESNOS (D^r Louis), fils du précédent, né à Alençon, le 22 septembre 1828, médecin à la Charité, chevalier de la Légion d'honneur.

— Recherches bibliographiques et recueil d'observations cliniques pour servir à l'étude des indications et des contre-indications des eaux Minéro-Thermales de Bagnoles-de-l'Orne. Paris, Guiraudet et Jouaust, in-8° de 35 p., sans date (Cette publication n'est pas antérieure à 1851. Cfr. : *Bibliog. de Bagnoles*).

Propriétés physiques et chimiques des eaux de Bagnoles, p. 4.

— Bagnoles : Article d'hydrologie médicale publié dans le *Nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, édité en 1866 par la maison J.-B. Baillière et fils.

L'auteur cite l'analyse qualitative faite par Vauquelin et Thierry (de Caen).

DU BOIS (Louis).

— Notice sur les bains de Bagnoles. *Alençon, Poulet-Malassis le jeune*, 1813, in-8° de 8 p.

Inscrite d'abord dans le *Journal de l'Orne*, en 1813, p. 199, cette notice fut réimprimée dans le *Magasin Encyclopédique*, août 1814, t. IV, p. 460-473, et reproduite avec des additions considérables dans les *Archives de Normandie*, 1^{re} année, p. 119-130. (Cfr. : *Bibl. de Bagnoles*).

Dans sa première notice, l'auteur rapporte les expériences des Geoffroi et d'Hélie de Cerny; dans la seconde, il fait de plus connaître l'analyse de Vauquelin et Thierry.

DUMAS (J.-B.), secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, décédé en 1884.

— Analyse des eaux de Bagnoles. *Guide du Baigneur aux eaux minéro-thermales de Bagnoles-de-l'Orne*, 1885, p. 30.

DUPONT (Jacques-Marie), pharmacien à Mortagne et membre du Comité de vaccine de l'arrondissement.

— Analyse des eaux minérales de la fontaine de l'Épine (commune de Mortagne). *Journal de l'Orne*, 18 octobre, 1^{er}, 15 et 12 novembre 1812.

EMANGARD (Dr François-Pierre), né à Laigle, le 13 décembre 1778, exerça d'abord la médecine dans sa ville natale, puis à Mortagne, devint plus tard médecin du vice-roi d'Égypte et professeur à l'École de Médecine du Caire. Il est mort à Laigle, le 21 avril 1859 (1).

— Essai analytique des eaux minérales de Saint-Santin, près Laigle (2), par Emangard, officier de santé, ancien élève de l'École pratique de Paris. *A Laigle, de l'imprimerie de Mlle Glaçon* (s. d.), mais publié en 1810. — Une seconde édition parut en 1817.

L'analyse avait été faite par l'auteur et par Beuzelin, pharmacien à Glos-la-Ferrière.

(1) Il fut reçu docteur de la Faculté de Paris, le 14 mars 1815. *Saignées dans le traitement des fièvres et des phlegmasies* (Thèse de doctorat).

(2) Dans le *Mercur de France*, de mars 1734, on trouve une courte notice sur la source de Saint-Santin et une longue pièce de vers en l'honneur de ces eaux.

Cfr. : Vaugeois : *Histoire de la ville de Laigle*, p. 10-12.
V. encore sur la fontaine de Saint-Santin, le *Journal de l'Orne*,
du 7 juin 1812.

FORTIN (l'abbé C.).

— Théorie générale de la fermentation. *Le Cidrè et le Poiré*,
1^{er} mai 1889, p. 20-22.

— Théorie de la Méthode dite par diffusion pour la fabrication
du cidre. *Ibid.*, novembre 1889, p. 198-201.

GEOFFROY (E.-F.) (1672-1731), doyen de la Faculté de
Médecine de Paris, membre de l'Académie des Sciences.

— Tractatus de Materiâ medicâ.

Dans le t. 1^{er}, art. 3 : *De aquis sulphureis*, p. 62, l'auteur
rapporte ses observations sur les eaux minérales de Bagnoles. Il
y a reconnu en particulier un principe sulfureux plus abondant
que dans toutes les eaux minérales, dont il avait fait l'analyse :
*Quasdam autem novi uberiore sulphure turgentes sunt aquæ
tepidæ Balneolenses, vulgo Bagnoles in Normanniâ prope
Argentan*

GEOFFROY (Cl.-Joseph), frère du précédent.

— Première lettre sur les Eaux de Bagnoles en Normandie,
contenant plusieurs expériences faites sur ces eaux. *Journal
historique sur les matières du temps* (Journal de Verdun);
juin 1750, p. 442-447. — Deuxième lettre sur les Eaux de Bai-
gnoles, etc. *Même recueil*, juillet 1750, p. 39-44. Ces deux lettres
mentionnent les propriétés physiques et chimiques des eaux de
Bagnoles; une troisième du même auteur publiée dans le même
recueil, juillet 1751, p. 49-52, ne s'occupe que des vertus théra-
peutiques (1). — Cfr. Art. *Lepecq de la Cloture*.

(1) L'opinion de Louis Dubois (*Notice sur Bagnoles*), de MM. de Contades et Appert
(*Bibliographie de Bagnoles*), qui attribue ces lettres à Geoffroi fils, me semble
difficile à concilier avec ce qui est dit dans la première : « Pour vous faire
« connaître plus particulièrement la température de ces eaux, je vous rapporterai,
« Monsieur, les expériences qui furent faites à Bagnoles l'année dernière par
« M. Geoffroi fils, médecin de la Faculté de Paris, et dont j'ai été moi-même
« témoin ; nous primes pour faire ces épreuves le 6 septembre ».

J'ai suivi l'opinion d'Ed. Frère.

L'auteur relate les études faites en sa présence sur les eaux de Bagnoles, le 6 septembre 1749, par son neveu E.-L. Geoffroy, fils du doyen de la Faculté de Médecine.

GEOFFROY (Étienne-Louis), médecin de la Faculté de Paris, né en 1725, mort en 1810.

— Trois lettres sur les eaux de Bagnoles. *Journal de Verdun*, avril 1767, p. 443, juin et juillet 1767, p. 39, 1770, p. 49.

Cfr. : D^r Ledemé : *Notice historique et médicale, etc.* (1844), Louis Duval : *Les Médecins de Bagnoles*. Bull. soc. scient. d'Argentan, 1885, p. 287.

HELIE DE CERNY, propriétaire de Bagnoles, en 1740.

— Traité des eaux minérales de Bagnoles contenant une explication méthodique sur toutes leurs vertus et la situation et la route pour y arriver de toutes parts par M. X. . . . Alençon, Malassis aîné, 1740, in-8° de 52 p. Biblioth. Nation., t. 763/230.

L'auteur rapporte quelques observations personnelles et les expériences de Geoffroy père.

HENRY (Ossian), membre de l'Académie, professeur à l'École de pharmacie de Paris.

— Bagnoles-de-l'Orne, ses sources naturelles. — Étude chimique sur leur composition et leurs éléments minéralisateurs. Alençon, Ch. Thomas, 1869, in-8° de 16 p., vignette sur le titre.

Ossian Henry visita Bagnoles en juillet 1868. Les résultats de son analyse ont été reproduits par M. Richard, du Mans, ancien notaire à Alençon, dans son *Guide du Baigneur aux eaux de Bagnoles-de-l'Orne* (Alençon, imp. lith. et stér. Ch. Thomas 1869, in-12 de 68 p.), par 28 et par M. de Blanzay, dans la nouvelle édition qu'il a donnée de cette brochure en 1885 (La Ferté-Macé, typ. V^e A. Bouquerel, 1885, in-12 de 80 p.) p. 28. V. encore les différentes publications du D^r Joubert médecin actuel de l'établissement (1).

(1) Ossian Henry est le premier chimiste qui ait donné une analyse complète des eaux de Bagnoles et le D^r Ledemé pouvait écrire en 1867 : « l'analyse réelle de la source thermale n'a jamais été faite ; c'est une lacune regrettable ». *Eaux thermales de Bagnoles, leurs propriétés curatives* (Alençon, De Broise, in-8° de 212 p.) p. 9. — En somme, malgré les nombreuses publications faites sur Bagnoles, les

HERVÉ-MANGON, ingénieur des ponts et chaussées, membre de l'Institut, décédé en 1888.

— Analyse des eaux de la Charentonne (1). *Annuaire Normand pour 1864*, p. 524-527.

HUET DE LA MARTINIÈRE, docteur en médecine, à Laigle, originaire de Breteuil (Eure).

— Dissertation sur l'*Examen analytique* des Eaux minérales des environs de Laigle. A Genève et se trouve à Laigle chez M^{me} Glaçon, libraire, MDCCLXXVI, in-12 de 58 p.

Critique assez amère de l'ouvrage de Terrède qui, « voulant faire un livre utile, en a fait un dangereux ». Cfr. : Art. Terrède.

JOUSSET (D^r P.-G.).

— Notice historique sur la Fontaine de la Herse située dans la forêt de Bellême (Orne), sur les propriétés médicales de ses eaux, etc. *Mamers, imp. de Jules Fleury*, MDCCLIII, in-8° de 54 p.

— Documents historiques sur la Herse, forêt de Bellême. *Mortagne, imp. de Longin et Daupeley*, in-8° de 15 p., sans date.

L'auteur reproduit dans ces deux brochures, p. 11-15 et p. 10-12, l'analyse de M. Charaud.

LEDEME (D^r H.), médecin de Bagnoles.

— Notice sur l'établissement thermal de Bagnoles, p. 7-12 du recueil intitulé : *Bagnoles-de-l'Orne*. Paris, imp. de M^{me} Porthmann, 1838, in-8° de 15 p.

Analyse de Vauquelin, p. 10 et 11.

seuls savants qui aient étudié les propriétés physiques et chimiques de ses eaux minérales sont : Geoffroi père (1694), Geoffroi fils (6 septembre 1749), Vauquelin et Thierry (14, 15 et 16 octobre 1813), Desnos (1839), Ossian Henry (16 juillet 1863), J.-B. Dumas (1878) et les auteurs qui en ont parlé dans l'intervalle n'ont fait que reproduire leurs indications. — Dans son remarquable travail sur *Les Médecins de Bagnoles* (Bull. Soc. Flamm., 1885), M. Louis Duval dit bien que les eaux de Bagnoles furent analysées par Perrier, médecin de l'hospice de Domfront au commencement du siècle, et Leroy-Langevinière, pharmacien à Tiochebray, mais les résultats de cette étude n'ont pas été publiés.

(1) Bien que les échantillons, qui ont servi à cette analyse, aient été puisés à Bernay, j'ai cru cependant devoir la mentionner, car la Charentonne prend sa source dans la forêt de Saint-Évron et arrose le département de l'Orne sur une longueur de 15 kilomètres environ.

. — Notice sur les eaux minérales en général et sur celles de Bagnoles en particulier. Paris, Guiraudet et Jouaust, 1841, in-8° de 16 p.

Analyse de Vauquelin et Observations de L. Desnos, p. 11 et 12.

— Notice historique et médicale sur les eaux thermales de Bagnoles-de-l'Orne. Caen, H. Leroy, 1844, in-8° de 56 p. Extrait de l'*Annuaire Normand*.

Résumé des observations des Geoffroi, de Monnet, Vauquelin et Thierry ; recherches personnelles de l'auteur, p. 24-27.

LEMOULT (E.), d'Aunou-le-Faucon.

— Les eaux de la fontaine Thiot, à Sévigny. *Bull. Soc. Flam.*, 1883, p. 327.

LIESVILLE (A.-R. Frigoult vicomte de), né à Caen, le 4 juin 1836, conservateur adjoint de la bibliothèque et des collections historiques de la ville de Paris, administrateur du Musée des Arts décoratifs, mort à Paris, le 1^{er} février 1885.

— Guide du voyageur à Bagnoles-les-Eaux (Orne). Paris, chez tous les libraires, imp. Walder, in-12 de 86 p. (sans date).

— Composition des eaux, p. 72.

Cfr. : L. de La Sicotière : *Notice sur Liesville*. Nantes, imp. de Vincent-Forest, in-8° de 5 p.

METON (Germain).

— Traité des eaux minérales trouvées en 1598, près la ville de L'Aigle, en Normandie. Rouen, Hamilton, 1629, in-12. — Il n'est question dans cet ouvrage que de la source de Saint-Santin.

Cir. : P. Lelong : *Biblioth. histor. de la France* ; Hérisant : *Biblioth. phys. de la France*.

MIGNON (J.-M.).

— Rapport fait au nom de la commission nommée par la Société d'Émulation sur les propriétés des tourbes annoncées dans le Mémoire qui lui a été présenté par le Cit. Renault. Séance du 29 thermidor (an X, 10 juillet 1802). Ms. de 11 p. in-8° : *Biblioth. de M. de La Sicotière* (1).

(1) On lit dans le *Compte rendu des séances de l'Association normande tenues à Alençon en 1837* : « M. Desnos termine en entretenant l'assemblée d'un mémoire ou rapport manuscrit de M. Mignon, professeur à l'École centrale, déposé à la bibliothèque d'Alençon et communiqué par M. Léon de La Sicotière, sur des échantillons de tourbe trouvée dans la commune de Saint-Germain-du-Corbéis. Comme d'après

RABOT, docteur ès-sciences, pharmacien de 1^{re} classe, originaire d'Alençon.

— Eaux d'Alimentation de Versailles. Analyses et quantités. Versailles, imp. de E. Aubert, 6, avenue de Sceaux, 1882, in-8° de 16 p.

LA TOURNERIE (H. de).

— Notices sur les travaux de la commission scientifique de l'Orne. Alençon, E. De Broise. V. le chap. *Météorologie*.

Ces brochures contiennent l'analyse chimique de nombreux échantillons de roches et de plusieurs sources ou rivières du département de l'Orne.

1867 et 1877 : Chaux d'Écouché, sol d'un champ de labour et sous-sol à 0^m30 de profondeur dans le canton de Passais, sables dioritiques du canton de Passais, chaux des Choux près Sées, marbre de la Ferrière-Béchet, source Prion et source des Goutelles à la Ferté-Macé.

1878 et 1879 : Eau des sources de la Hulinière et de la source des Fontaines à la Ferté-Macé, nodules de phosphate de chaux recueillis dans les environs de Céton, marne de Rémalard, des Menus et de Longny, sources de l'étang de Radon, minéral de fer de Nocé.

1880 et 1881 : Marne de la Mariette, de la Botagne (Dancé) ; calcaire marneux de l'Ormoie (Colonard) ; marne de la Tonelière (Saint-Aubin-des-Grois), de la Chevrolière (Nocé), de la Madeleine (Nocé) ; sources de Guéramé, de Pommeray, de Saint-Isige ; ruisseau de Saint-Nicolas-des-Bois ; marne de la Monnerie (Montgaudry), de Vauvineux (Pervençères) ; coquilles d'*Ostrea vesiculosa* (Montgaudry) ; banc de calcaire entre l'oolithe inférieure et la grande oolithe, Fulers' Earth (Suré) ; marne de la carrière de Neuville (Céton) ; glauconie à *Ostrea vesiculosa*, en Baudonnière (Saint-Martin-du-Vieux-Bellême) ; marne de Laigle ; calcaire d'Irai ; craie de Saint-Ouen près Bellême ; craie de la Mazinière.

TERRÈDE (Simon-Pierre-Antoine), docteur en médecine

ses observations et plusieurs renseignements pris à cet égard, il n'existe pas de tourbières ouvertes dans cette commune. M. Desnos présume que le lignite aura été considéré par ce savant et ses collègues comme une tourbe. L'examen et la description qu'en donne M. Mignon et qui se rapportent parfaitement au lignite en question, confirment M. Desnos dans cette opinion ». *Annuaire Normand pour 1837*.

à Laigle, député de l'Orne à l'Assemblée législative 1791-1792, mort à Laigle, vers 1798.

— Examen analytique des eaux minérales de Laigle en Haute-Normandie, avec leurs propriétés dans les maladies, par M. Terrède, docteur en médecine, médecin ordinaire de la ville de Laigle. *A Amsterdam et se trouve à Paris, chez Vincent* MCLXXVI, in-12 de IV-103 p. Dédié au D^r Raulin.

L'auteur donne l'analyse chimique et les propriétés médicales des sources de Saint-Santin, de Cernières (Eure), Gauville, Iray, Moulins-la-Marche, Saint-Évrout.

— Réflexions sur une brochure intitulée : *Dissertation sur l'examen analytique des Eaux minérales des environs de Laigle*, par M. Terrède. S. L. n. n. n. d., 88 p. in-12.

Terrède riposte avec amertume ; il maintient son opinion critiquée par Huet et la justesse de ses analyses. Cfr. Art. : *Huet de la Martinière*.

CH. VAUQUELIN, membre de l'Institut, et **THIERRY**, professeur de physique et de chimie à la Faculté des Sciences de Caen.

— Résumé des faits observés par Messieurs Vauquelin et Thierry fils aux sources de Bagnoles.

Le résumé de l'analyse des eaux publiée sous ce titre se trouve à la fin d'une brochure de M. P.-A. Lair, conseiller de préfecture à Caen : *Eaux thermales et ferrugineuses. Bains de Bagnoles, département de l'Orne. — A Caen, de l'impr. de F. Poisson*, sans date, in-8° de 8 p.

Vauquelin et Thierry passèrent à Bagnoles les 14, 15 et 16 octobre 1813. Les résultats complets de leurs travaux sur ces eaux minérales ont été insérés dans les *Annales de physique et de chimie*, t. 8, n° d'avril 1814.

VIMONT (E.).

— Analyse des eaux de la Fontaine Thiot (à Sévigny), par M. Perrin-Duval, pharmacien à Argentan, en 1840. *Bull. Soc. Flamm.*, 1883, p. 327.

— Les Eaux de Brochard, près du Val-Dieu, à Longny. *Ibid.*, 1888, p. 203.

(A suivre).

EXCURSIONS DANS LE PERCHE

II

SAINT-JEAN-DE-LA-FORÊT

L'an dernier, un habitant de Nocé vint me trouver, un rouleau de feuillets jaunis sous le bras : « Monsieur, me dit-il, je sais que vous aimez les vieux papiers... en voici quelques-uns qui sont enfouis depuis bien longtemps au fond d'une antique armoire. Ils doivent provenir, à ce que j'ai entendu dire, d'un curé de Saint-Jean-de-la-Forêt qui vivait au temps de notre grande révolution. Ils ne valent peut-être pas grand'chose, mais je serais curieux tout de même de savoir ce qu'il y a là-dedans... Je vous les confie ; vous en ferez ce que vous voudrez ». — Je reçus, comme vous le pensez, les vénérables manuscrits avec un saint respect et avec de minutieuses précautions, car les feuilles, rongées par le temps et par l'humidité, tombaient en lambeaux et, après avoir chaleureusement remercié mon brave homme, je me mis un beau matin à déchiffrer ce vieux grimoire. Déchiffrer est bien le mot : l'encre était mangée par places, les phrases, brusquement interrompues, étaient souvent incompréhensibles et parfois les pages se trouvaient en partie détruites. Bref, à force de patience et de soins, j'arrivai à reconstituer tant bien que mal l'histoire du curé de Saint-Jean et de ses vicaires ou plutôt à

réunir quelques épisodes de leur existence que je vous présente tels que je les ai trouvés. Comme voisin et ancien paroissien de ce gentil petit bourg, j'ai pris, à les lire, un intérêt tout particulier que d'autres peut-être n'y verront pas. Ils n'apprennent d'ailleurs rien de bien nouveau, mais ce sont des documents bons à conserver ; n'est-ce pas en glanant de ci et de là que l'on arrive à former des gerbes ?

Il y a cent ans, vivait à Saint-Jean (1), dans ce charmant et séduisant petit presbytère encore debout aujourd'hui, d'où la vue s'étend à plus de huit lieues, un modeste curé de campagne, l'abbé Jean-François Lempérière. Né en 1745 ou 46, il avait succédé en cette cure, en 1773, à un parent du même nom qui lui-même, avait administré la paroisse pendant plus de trente ans. Un autre Lempérière avait été vicaire au même lieu ; un autre encore était curé de Saint-Hilaire-des-Noyers, paroisse voisine (2). Cette famille était, comme vous le pensez, vénérée par tous les habitants d'alentour et les paroissiens de Saint-Jean en particulier étaient complètement dévoués à leur curé.

Monsieur Lempérière se trouvait donc heureux au milieu des siens et de cette petite population, dont il était aimé comme un père, lorsqu'à la fin de 1790 vint s'abattre comme un ouragan dans les plus petits hameaux une nouvelle terrifiante pour le clergé : l'Assemblée Nationale venait de voter, le 27 novembre, la loi qui obligeait tout ecclésiastique à prêter serment à la Constitution, serment qui venait jeter le trouble dans toutes les consciences, aussi bien chez les fidèles que chez les prêtres, auquel un grand nombre résistèrent, mais que beaucoup ne comprirent pas. L'ignorance souvent, la peur quelquefois ou l'union de ces deux sentiments le firent prêter et dans le nombre relativement restreint de prêtres assermentés peu s'y soumièrent en connaissance de cause et avec conviction. Certes, il est triste de voir ces hésitations, ces alternatives de soumission à la loi et de rétractation, mais l'histoire doit être indulgente pour de pauvres

(1) Saint-Jean-de-la-Forêt est situé sur la crête d'une colline, à égale distance de Nocé et de Bellême. C'est un village d'environ 475 habitants. Les registres de l'état civil y sont conservés depuis 1646. Le docteur Jousset lui a déjà consacré quelques pages sous le titre de : *Promenade archéologique à Saint-Jean-de-la-Forêt. Nogent-le-Notrou*, 1857, 12 p., in-8°.

(2) Paroisse supprimée le 17 septembre 1812.

prêtres qui ne pouvaient même demander conseil à leurs supérieurs, tant le désarroi était général, et que l'on trompait souvent par de fausses promesses. Tel était l'état des esprits dans les campagnes et telle était la situation de l'abbé Lempérière.

Le 30 janvier 1791, jour fixé pour l'acquiescement à la nouvelle loi par toute la France, il prêtait le serment devant les officiers municipaux de sa commune et son vicaire, l'abbé Cuvigny, suivait son exemple (1). Ils ne faisaient en cela qu'imiter leurs confrères du voisinage qui tous, sauf de rares exceptions, reconnaissaient la Constitution (la Normandie d'ailleurs fut une des provinces qui virent le plus grand nombre de serments). Le curé de Saint-Jean, devenu prêtre assermenté, continua donc sans être inquiété l'exercice de son ministère. Il prêtait même le nouveau serment exigé par la loi du 14 août 1792 (2), exerçait en 1794 les fonctions d'officier public et le 26 prairial an III (1795) faisait sa soumission aux lois de la république. Mais, en février de la même année, le remords commence à se faire sentir et reconnaissant ses erreurs, l'abbé Lempérière rétracte publiquement son serment à la Constitution ; peu de temps après, il rétracte de même sa soumission à la république. Il ne tarde pas à voir les résultats de cet acte courageux. Arrêté le 28 décembre 1795, il est conduit aux prisons de Bellême et traduit devant une commission militaire : « Là, écrit-il, je subis les interrogatoires les plus terribles pour avoir reçu chez moy des confrères insermentés, ainsi que des émigrés et chefs de chouans... » mais

(1) Nous, officiers municipaux de la paroisse de Saint-Jean-de-la-Forêt, district de Belesme, certifions que Monsieur Jean-Jacques-Alexandre Cuvigny, vicaire de la dite paroisse, a prêté en notre présence, à l'issue de la messe, le serment dans la forme ordonnée par la loi du 27 de novembre 1890, à Saint-Jean-de-la-Forêt, ce 30 janvier 1791. — Gervais Chevalier, maire. — Jean Liberge, officier. — François Éluard, procureur. — Louis Bourdin, greffier. — J.-J.-A. Cuvigny, vicaire de Saint-Jean-de-la-Forêt (*Archives de l'Orne. Doss. serments constitutionnels*, 1791).

(2) Le 3^e jour d'octobre 1792, l'an 1^{er} de la république française est comparu devant nous, maire et officiers de la dite paroisse de Saint-Jean-de-la-Forêt, le citoyen Jean-François Lempérière, curé de cette paroisse, lequel, en exécution et après lecture à luy faite de la loi du 14 août dernier, a prêté le serment : « Je jure d'être fidèle à la nation et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en la défendant » et duquel serment ledit citoyen a requis acte, ce qui luy a été octroyé. — J.-F. Lempérière, curé de Saint-Jean-de-la-Forêt. — J. Mauthé, maire. — François Éluard, procureur. — L. Bourdin, officier. — F. Binois. — Le Sueur, officier. — F. Charon. — P. Neaufle, secrétaire-greffier (*Archives de la mairie de Saint-Jean*).

bientôt en face d'une mort certaine, la nature humaine reprend le dessus « pour m'arracher à un tribunal de sang qui d'avance avoit juré ma perte, j'eus la faiblesse de souffrir que mes paroissiens présentassent à ce tribunal sanguinaire l'extrait du serment que j'avais prêté, ainsi que ma soumission à la république » et dans toutes ses réponses, n'osant nier ni affirmer, il cherche un biais et ses juges hésitants ne prononcent pas sa condamnation.

Voici d'ailleurs un extrait de l'interrogatoire :

« D. Vous avez rétracté votre serment exigé par les lois de 1792 et 93 ?

R. Ceci n'est pas de votre compétence.

D. Vous avez des relations avec M. Le François que vous regardiez comme votre supérieur et évêque au mespris du citoyen Le Fessier et vous êtes même allé le voir ?

R. Je n'ai point été le voir, je luy ay écrit pour affaire de ma conscience ; il a été mon supérieur et je me fais un devoir de le regarder comme tel.

D. Enfin vous avez rétracté votre serment ?

R. Vous n'avez pas d'acte authentique qui détruise ceux que je vous ay présenté ; je n'ay rien de plus à vous dire. »

De Bellême où il reste 10 mois et 8 jours, il est transféré à Alençon, en novembre 1796, où il subit un nouvel interrogatoire qu'il repousse dans les mêmes termes. Il parvient enfin, je ne sais comment, à sortir de prison, mais l'autorité supérieure lui interdit l'exercice de ses fonctions. C'est alors que les habitants de Saint-Jean, d'un commun accord, adressent au directeur du diocèse de Sées (le 2 février 1797) une pétition tendant à obtenir la réintégration de leur bien-aimé pasteur : « Nous sommes réunis, disent-ils, pour supplier Monsieur le directeur du diocèse de Sées de vouloir bien nous accorder notre curé en qui nous avons toute confiance ; certifions en outre qu'il n'a cessé de nous engager tant par ses discours que par son exemple à soutenir notre sainte religion, qu'il a fait tous les sacrifices pour nous en donner les moyens et n'a repris l'exercice de ses fonctions qu'à nos instances et sollicitations réitérées ; certifions aussi que le dit Lempérière, notre curé, s'est toujours comporté de la manière la plus édifiante, que sa charité envers les pauvres est au-dessus

des éloges que nous en pourrions faire ; tant de titres réunis nous engagent à solliciter sa grâce auprès de vous. Nous vous prions de vouloir bien écouter favorablement des enfans qui vous redemandent leur père ; nous espérons cette grâce de votre zèle, pour le maintien de la religion que nous désirons tous conserver à Saint-Jean-de-la-Forêt ». A cette touchante adresse, l'abbé Lempérière joint une sorte de confession publique, dans laquelle il fait amende honorable en toute humilité : « Personne ne peut plus condamner ma foiblesse que moy-mesme ; je sçais qu'elle a pu occasionner des scandales, aussi me suis-je occupé de les réparer dès que j'ay été en liberté ; je n'ay point cherché à m'excuser, puisqu'à peine sorti des prisons j'ay eu recours à votre charité pour obtenir mon pardon. Vous exigez que ma rétractation soit signée de témoins ; sur le chams, je m'en occupe. La volonté du Premier Maître, le bien de l'Église nécessite votre conduite à mon égard et la charité dont vous estes rempli me fait espérer que vous voudrez bien envisager ma triste position sous le rapport du bien de cette mesme Église que j'ay toujours soutenue mesme sous le règne de nos plus cruels ennemis... ; une seule chose m'embarrasse ; vous m'ordonnez de cesser mes fonctions, je l'aurois fait il y a desjà longtems, si la crainte du trouble ne m'eut retenu. Je suis le seul dans le canton, excepté Saint-Aubin, qui exerce publiquement. En cessant l'exercice public, la religion va disparoitre dans l'étendue d'environ 4 ou 5 lieues. Considérez en mesme tems dans quel moment ? A l'instant de la Pâque, dans un moment où des personnes qui ont commencé leurs confessions vont se trouver hors d'état de pouvoir les continuer ; quels murmures, quelle désolation et quel découragement porté dans des âmes pieuses. Pesez ces choses dans votre sagesse ; je ne demande pas de grâce pour moy, je le répète, on ne peut m'accuser d'avoir des vûes d'intérêt, je n'ay pas perçu un denier depuis que j'exerce. Les démarches que je fais font connoître que je sens toute l'énormité de ma faute ; je me reproche chaque moment ma foiblesse, j'ay commencé ma pénitence et je désirerois bien sincèrement que la sévérité de toute la peine tombast sur moy et non sur mes paroissiens qui ne cherchent que les moyens de faire leur salut et de donner des preuves de leur catholicité. Mandez moy si c'est votre dernière volonté que je cesse toutes fonctions ; j'attendroy vos ordres avec une

humble soumission ; je ne vous fais tant d'instances que pour satisfaire mes paroissiens. . . . ».

Je n'ai pu résister au désir de vous citer cette page en entier, car elle fait grand honneur à celui qui l'a écrite. S'il fallait un grand courage pour refuser la prestation de serment, il fallait aussi une certaine énergie, surtout à l'abbé Lempérière, dont le caractère était plutôt faible et facile à intimider, pour se rétracter et s'humilier non seulement devant ses supérieurs, mais en présence de toute une population, de ses propres paroissiens.

Pendant ce temps, l'abbé Devaux, vicaire de Saint-Jean, menait aussi une vie des plus agitées, semée d'angoisses, d'alertes perpétuelles et lui-même nous en fait un émouvant récit dans une lettre que voici dans son intégrité ; elle peindra mieux que je ne saurais le faire sa lamentable existence : « Errant et fugitif en 1791 et 1792, j'ay encore trouvé les moyens de sauver ma vie et de me cacher jusqu'au 26 août, époque malheureuse où je fus contraint de prêter le fatal serment (1). Un jour, je fus tiré de la paille où j'étois depuis trois mois, j'eus le malheur d'être découvert ; personne n'osa me cacher. Des réquisitionnaires donnés au milieu du canton de me prendre et de piller les maisons où je serois trouvé, dénué de tout secours, ayant pour tout argent 50 livres, les jambes hors d'état de me porter, puisque tous les ongles des pieds me sont tombés ; huit jours auparavant, on avoit assassiné M. le curé de Nocé, la crainte d'exposer une vingtaine de personnes et le défaut de moyens de me sauver sont les motifs qui me déterminèrent. Le 26 novembre même année, on m'élut pour Origny-le-Roux ; j'ay refusé deux fois d'y aller ; on porta ma lettre de remerciement au district et un administrateur après bien d'autres propos dit que j'étois un aristo manqué, qu'il falloit se défaire de moy. La crainte ou pour mieux dire la lâcheté m'y firent aller le 3^e dimanche de l'Avent 92. . . et on m'installa le 3^e dimanche de carême 1793. . . . J'ay exercé dans cette paroisse jusqu'au mercredi de la semaine de Pâques. Pour lors, persécuté

(1) J'ay, Guillaume Devaux, prêtre, ancien vicaire de Nocé, soussigné, jure de remplir exactement les fonctions de mon ministère, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roy, de maintenir de tout mon pouvoir la constitution du royaume décrétée par l'Assemblée nationale et sanctionnée par le roy et en outre la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant et de me comporter en bon et fidèle citoyen, ce dimanche 26 août 1792, l'an 4^e de la liberté. — Devaux, pr. (*Archives de la mairie de Saint-Jean*).

par les patriotes qui m'avoient toujours regardé comme suspect, fanatique et contrévolutionnaire, je fus obligé de me sauver, chargé de deux mandats d'arrêt. Voilà ma conduite, vous voyez mon état, vous désirez sans doute connoître l'époque de mon repentir ; je puis vous assurer qu'il datte de l'instant de ma prestation de serment. (1) •

Et voici encore un passage de sa rétractation solennelle : « O vous, chers paroissiens, vous que je porte dans mon cœur, vous qui m'avez toujours été chers et pour qui mon attachement est sans borne, ayez pitié de ma faiblesse. J'aurois dû donner ma vie pour vous et je vous ay scandalisés. Pardonnez-moi ma faute, unissez vos prières aux miennes ; c'est à vous, âmes chrétiennes et chéries de Dieu qui avez eu le bonheur de rester fermes dans le chemin de la vérité, c'est à vous que je m'adresse particulièrement. Priez pour moi ».

Un autre prêtre, vicaire également de Saint-Jean pendant 11 mois, puis curé de la Martelière, succombe aussi au serment, mais se relève à son tour dans une édifiante soumission : « ... déchiré par les remords de ma conscience, j'ay recours à votre charité, je vous supplie de me réconcilier avec mon Dieu et mon Église Je veux luy obéir et luy satisfaire. Je me soumetts aux peines et à la pénitence qu'il luy plaira m'imposer... ».

Combien d'ecclésiastiques n'ont-ils pas mené semblable existence, traqués nuit et jour, obligés de se cacher pour exercer

(1) « ...Deux ans après son retour dans sa maison, où il auroit été paisible en exerçant son ministère dans sa paroisse, ses ennemis jurés, qui composaient la municipalité de son canton de Nocé, le dénoncèrent et essayèrent de le faire capturer, mais il aperçut les gendarmes et il s'enfuit ; mais ils fouillèrent chez luy et ils y trouvèrent caché le sieur Desvaux, curé de Nocé, qu'ils saisirent et conduisirent dans les prisons de Bellesme et d'Allençon et ensuite à l'île de Ré. Le suppliant fut obligé de s'évader ; il fut obligé de prendre un état civil pour se subterfuger, il conduisait dans les carrières de Paris une voiture qu'il avoit achetée ; pendant son absence, les commissaires de son canton firent apposer les scellés sur le peu de meubles et effets qui luy restoient avec deux gardiens ; alors, instruit de cette manœuvre, il conçut un chagrin mortel et après il reçut une lettre d'un de ses amis qui luy annonçait que ses affaires étoient terminées, ce qui étoit supposé. Il prit le parti de s'en revenir et en arrivant chez luy il fit rencontre de gendarmes qui le saisirent et le conduisirent dans les prisons de Bellesme et d'Allençon, où il est resté 11 mois entiers. Alors, interrogé par le sieur Des Hayes, membre du département, avec autant d'acharnement que le conseil militaire, il luy auroit demandé : Vous avez rétracté votre serment, logé chez vous des réfractaires et des émigrés, nous en avons la preuve. Il se seroit servi des mêmes réponses qu'il avoit faittes à devant... » (*Papiers de l'abbé Lempérière*).

leur saint ministère, poursuivis, jetés en prison, menés la plupart du temps sans jugement à la guillotine ou lâchement massacrés, ou n'échappant à la mort que pour vivre le cœur brisé de douleur et de remords. Certes *ces hommes étaient des héros* et nous leur devons bien un souvenir !

Ce que je vous raconte aujourd'hui ne fait que confirmer ce que d'autres avant moi ont démontré. En 1873, M. René Lavollée, dans un excellent article paru dans le Correspondant, où il rend compte de l'ouvrage sur l'Église et la Constituante de M. Ludovic Sciout, nous montre la persécution contre le clergé dans toute sa vérité et dans toute son horreur. Et ce sont les mêmes idées que nous rencontrons sous la plume de M. l'abbé Dumaine, dans sa grande et consciencieuse œuvre sur Tinchebray. Les faits que je vous rapporte n'ont donc que le seul mérite d'ajouter une page de plus à l'histoire religieuse de ce diocèse pendant la Révolution.

L'abbé Lempérière, réintégré dans sa paroisse, y demeura jusqu'à sa mort arrivée le 16 février 1818. Il avait 72 ans et l'on peut dire qu'il fut pendant 45 ans curé de Saint-Jean-de-la-Forêt. Son digne et vénéré successeur d'aujourd'hui est en train de marcher vaillamment sur ses traces. Prêtre depuis plus d'un demi-siècle, il administre depuis plus de quarante ans cette même paroisse. En véritable archéologue, il l'a dotée d'un clocher, inspiré de celui de Chambois (fin du XII^e siècle), qui ne dédaignerait pas de figurer à côté des bons spécimens de cette époque. Qu'il me permette de le citer en passant et qu'il me permette aussi de lui dédier tout spécialement ces pages. Je suis sûr qu'il sera heureux de parcourir, dans ce même presbytère témoin des tristes événements de jadis, ces quelques détails inédits sur la vie tourmentée, mais dignement couronnée de l'un de ses prédécesseurs.

H. TOURNOÛER

LA
BIENHEUREUSE JEANNE-MARIE DE MAILLÉ
ET
MARIE DE BRETAGNE, DUCHESSE D'ALENÇON

La seigneurie d'Argentan fut réunie au comté d'Alençon par lettres du roi Charles V, du mois d'avril 1373. Pierre II, le Noble, qui avait acquis cette seigneurie de Jean de Châtillon, y fixa sa résidence et y mourut le 20 septembre 1404. Son fils, Jean I^{er}, dit le Sage, comte d'Alençon et du Perche, demeura à Argentan comme lui. Par contrat du 26 juin 1396, il avait épousé Marie, fille de Jean le Vaillant, duc de Bretagne. Connue sous le nom de Marie de Bretagne, elle fut la première duchesse d'Alençon, quand le roi de France érigea, en faveur de Jean I^{er}, le comté d'Alençon en duché pairie, par ses lettres patentes du 1^{er} janvier 1415.

La comtesse d'Alençon avait une parente nommée Marie de Bretagne, comme elle. Jean le Vaillant, son père, était cousin de cette autre Marie qui avait épousé Louis I^{er}, duc d'Anjou, comte du Maine, que Jeanne I^{re}, reine de Naples et de Sicile, choisit pour son successeur (1382). La reine de Sicile mourut en 1404 (1).

(1) Voir pour ces renseignements généalogiques et ceux qui suivent : le C^{te} DE MAS LATRIE, *Trésor de Chronologie*. — MORERI, *Dictionnaire historique*. — DE SAINTE MARTE, *Histoire généalogique de la maison de France*.

Elle avait entretenu les plus amicales relations avec la sainte baronne de Sillé-le-Guillaume, Jeanne Marie de Maillé (1). Celle-ci après la mort de son époux, Robert de Sillé (2) était revenue auprès de sa mère, Jeanne de Montbazou, dans le manoir de Maillé, près de Tours. Là, son biographe nous la montre, s'occupant de bonnes œuvres et apprenant de sa mère l'art de faire des onguents pour les plaies et les maladies (3).

Ces onguents devinrent bientôt célèbres, car, outre la vertu curative que leur donnaient les plantes dont ils étaient composés, le ciel leur accordait une efficacité merveilleuse, en témoignage, sans doute, de la sainteté de celle qui les préparait. Charlotte de Bourbon, seconde femme de Janus, roi de Chypre et de Jérusalem, en emportait une petite provision quand elle alla prendre possession de son trône lointain (1411), et bientôt elle en demandait de nouveau (4).

La comtesse d'Alençon avait aussi de cet onguent préparé par Marie de Maillé, et de plus elle avait la plus entière confiance dans les mérites de la vertueuse veuve.

Comment Marie de Bretagne avait-elle connu la baronne de Sillé? — Nous ne le saurions préciser. — Peut-être par la reine de Sicile, sa parente, dont nous avons parlé à dessein. Peut-être, et nous le croirions assez volontiers, par la mère du comte d'Alençon, son époux. La veuve de Pierre II, Marie de Chamailart, était vicomtesse de Beaumont, baronne de La Flèche et de Château-Gontier. Elle aurait pu connaître la baronne de Sillé, dont le domaine était pour ainsi dire enclavé dans les fiefs qu'elle apporta en dot au comte d'Alençon, lors de son mariage (1371). Ce qui nous le ferait encore penser, c'est que ces deux pieuses

(1) Abbé JANVIER, *la Bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé*. Voir aussi les Bollandistes, Mars, tome III, 28 mars.

(2) Robert de Sillé, deuxième du nom, était fils de Guillaume VI et de Jenne de Lonrai, issue d'une famille du diocèse de Sées (Abbé JANVIER, *op. cit.*). « Dès le XII^e siècle, en énumérant les quatre grands seigneurs du Maine, les chroniqueurs nomment les seigneurs de Sillé. L'un d'eux paraît en 1118 à la bataille de Sées, commandant le centre de l'armée mancelle » (*Idem*).

(3) « Cum illa (matre sua) se occupavit in omni opere bono, ab illaque didicit modum et artem conficiendi unguenta » *Addit vita Gallica* « sanandis vulneribus aliisque morbis ». (*Vie de la Bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé*, par le R. P. MARTIN DE BOIS-GAULTIER, son confesseur. Chap. II. *Apud* BOLLAND., *loc. cit.*).

(4) *Processus informativus pro Canonizatione de Maria de Maillie*, esp. IV. *Ap. BOLLAND., loc. cit.*

veuves, Marie de Chamailart et Marie de Maillé, consacraient la liberté que la mort de leurs époux leur avait faite au service des pauvres et des malades. Peu après la mort de Pierre II, sa veuve se retira avec sa fille Marguerite « dans l'hôpital de Saint-Thomas » (à Argentan), pour s'occuper à nettoyer les chambres des « malades et à panser les infirmes et les blessés (1) ».

Quelle que soit son origine, la confiance de la comtesse d'Alençon dans les mérites de la vertueuse Marie de Maillé est un fait historique, et nous avons des preuves que cette confiance n'était point sans fondement. Plusieurs prodiges récompensèrent la foi de Marie de Bretagne dans la sainteté de la veuve du baron de Sillé.

Ces faits nous sont connus par la comtesse d'Alençon elle-même. Marie de Bretagne les raconta dans la lettre que nous donnons ci-après, et qui est insérée dans le procès d'enquête pour la canonisation de Marie de Maillé (2). Malheureusement, nous n'avons plus le texte original de la dévote comtesse, mais seulement la traduction latine du procès d'enquête, que nous traduisons à notre tour :

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen.

PÈRE TRÈS CHER,

Pour la gloire de Dieu, je vous veux faire mémoire de certains miracles que Dieu a opérés pour moi et pour d'autres, par les prières de bonne et sainte dame Marie de Maillé, dame de Sillé.

Premièrement, elle étant encore vivante, j'allais une fois à Notre-Dame de Mont-Fort (3) et je vis une femme qui vint à moi, toute triste, et me dit

(1) BRY DE LA CLERGERIE, *apud.* : *Histoire de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon*, par l'abbé LAURENT.

(2) *Ap.* BOLLANDIST., *loc. cit.*

(3) Les Bollandistes, dans leurs annotations, indiquent Montfort-le-Rotrou comme lieu de ce pèlerinage. C'est une erreur à ajouter aux autres que l'on rencontre dans ces notes. Montfort-le-Rotrou ne fut jamais un centre de pèlerinage à Notre-Dame ; l'église paroissiale était dédiée à la Sainte-Croix, jusqu'en 1858 ; à cette époque, elle fut reconstruite sous le vocable de l'Immaculée Conception. Nous proposons Montfort-sur-Risle, dans le diocèse d'Évreux. Dans l'église, dédiée à Saint-Pierre, était une statue de Notre-Dame de Pitié (aujourd'hui placée à l'extérieur du monument). On voit encore dans l'intérieur de l'église, scellé dans le mur, un énorme caillou avec une très vieille chaîne de fer. La tradition locale raconte que le seigneur du château, dont les ruines dominent encore le pays, revenant d'une expédition, guerre ou croisade, jaloux de sa dame, la fit jeter dans la Risle avec cette pierre au cou. La pauvre châtelaine se recommanda à Notre-Dame et fut délivrée par elle. En reconnaissance, la chaîne et la pierre furent placées dans le mur de l'église, où elles sont encore. — Nos remerciements à Messieurs les curés de Montfort-le-Rotrou et de Montfort-sur-Risle pour leur bienveillance à nous renseigner.

quo son mari était très jaloux à son sujet, et cela sans cause ; il voulait la tuer, comme il avait voulu tuer l'homme contre lequel l'excitait son humeur sombre ; il disait aussi à sa femme que jamais il ne l'aimerait. Quand je vis sa tristesse, j'implorai le secours de ladite sainte dame, la priant de consoler cette pauvre femme. Peu d'heures après, son mari vint à elle et, la caressant doucement, il lui découvrit avec grande confusion tout ce dont il avait été teuté. Depuis il fut si bon pour elle qu'il ne l'avait jamais été autant ; il devint même meilleur.

De même, de son vivant, il y avait dans la prison un prisonnier qui était condamné à mort. Je lui fis dire de se recommander à ladite dame et de la porter dans son cœur. Et quand tout était prêt pour l'exécution, subitement, Bailli et autres officiers s'en allèrent et le laissèrent ; ensuite cependant, on annonça l'arrivée de la charette qui devait le conduire à la potence ; mais la charette fut aussitôt remmenée et arrêtée jusqu'à ce qu'il ait obtenu sa grâce ; et il fut délivré par la bonté de Dieu et le secours de ladite dame (1).

De même, j'étais enceinte et très malade ; mes femmes craignaient que l'enfant ne fût mort dans mon sein et que par suite je ne mourusse moi-même. J'étais en réalité très malade et très débile, l'enfant l'était beaucoup plus. Je sentais les douleurs de l'enfantement et, le terme n'étant pas arrivé, je craignais que l'enfant ne vint au jour. C'est pourquoi, je commençai aussitôt à implorer le secours de cette bonne dame ; c'était le jour même de sa mort (2). A peine l'avais-je invoquée, les douleurs et les tortures que j'avais ressenties se changèrent pour moi en espérance et en confiance absolue. Peu après, l'enfant se retourna dans son sein, et au moment le plus critique, je n'éprouvai aucune douleur ; ce ne fut que plus tard. L'enfant était vigoureux et fut baptisé, par la grâce de Dieu et de cette bonne dame (3). Après mes couches, je fus entièrement guérie.

De même, une fois je souffrais beaucoup des dents, j'avais la joue très enflée et je ne pouvais reposer ni le jour ni la nuit. Je pris un peu de son onguent et je frictionnai la joue à l'endroit le plus douloureux, ayant grande confiance de recouvrer la santé par les mérites de cette bonne

(1) La chanoine Tennegot, dont nous allons parler tout à l'heure, dit qu'il obtint sa grâce du comte d'Alençon « cum gratia Domini comitis ». La comtesse ne dut pas être étrangère à cette faveur (*Processus*, cap. III, n° 19).

(2) Le 28 mars 1414.

(3) D'après le chanoine Tennegot, l'enfant ne vint au monde que le lendemain de la mort de Marie de Maillé « ante tempus pariendi per duos menses vel circiter... quod contigit die crastina post transitum dictæ Domine » (*Processus*, cap. III, n° 20). Le Père JEAN-MARIE de VERNON, dans son *Histoire générale et particulière du Tiers-Ordre de saint François d'Assise* (Paris 1667), dit au sujet des miracles opérés par Marie de Maillé : « L'un arriva le lendemain de son décès, en la personne de la comtesse d'Alençon, qui, estant enceinte de sept mois, se trouva en péril éminent de mourir avec son fruit. Elle se recommanda à nostre Bienheureuse, et au mesme instant elle enfanta heureusement » (Tome II, p. 133). Quel fut cet enfant de la comtesse d'Alençon ? — Les Bollandistes, dans leurs annotations, proposent Marie, dont les généalogistes ne donnent point la date de naissance et qui ne vécut que deux ans. Ce ne peut être qu'elle, si les dates données par les généalogistes pour les autres enfants sont exactes. Ce fut le cinquième et dernier enfant de Marie de Bretagne.

dame A l'instant, mes violentes douleurs cessèrent et j'en ai été délivrée depuis sa mort, jusqu'à présent.

Une autre fois, un oeil me faisait extrêmement souffrir, il ne pouvait supporter la lumière et pleurait continuellement. Je pris un peu de l'onguent fait par la bonne dame, je l'appliquai sur l'oeil malade, et, soulagée aussitôt, je commençai à voir ; en deux jours, j'étais entièrement guérie.

Il y eut un prisonnier qui, dans sa prison, perdit la parole et passa ainsi un an et demi sans rien pouvoir dire ; de plus, il ne voyait et n'entendait rien. Quand je le visitai, je le recommandai à la bonne dame et aussitôt il recouvra parfaitement l'ouïe. Pour moi, prenant de l'onguent de ladite dame, j'en frottai la gorge du prisonnier et le lui consacrai, promettant que, si par son intercession, Dieu rendait la parole à ce malheureux, je l'enverrais faire une neuvaine à son tombeau. Ce pauvre homme, de son côté, se recommanda à la dame de Sillé de tout son cœur, faisant la même promesse d'aller à son dit tombeau, si elle l'aidait à retrouver la voix. Elle lui fut presque aussitôt rendue.

Après sa mort (de Marie de Maillé), mon fils souffrait beaucoup des yeux (1) ; après que je les eus pansés avec ledit enguent, le lendemain il fut entièrement guéri et depuis il n'éprouva que de légères souffrances.

J'ai écrit ces choses de ma main propre, affirmant le tout être vrai. En témoignage de quoi, j'y ai apposé ma signature et les ai scellées de mon sceau.

De par la comtesse d'Alençon et de Perche,

MARIE.

Cette lettre portait la date du dernier juin 1414 et elle était contresignée par Colin Cervain, notaire de la cour ou châtellenie d'Argentan.

Ce dernier détail nous est fourni par la déposition faite le 5 août de cette année 1414, devant les commissaires enquêteurs pour le procès de canonisation de Marie de Maillé, par « vénérable et discrète personne maître Jean Tennegot, licencié en l'un et l'autre droit et chanoine de Saint-Martin-de-Tours ». Il déclare « avoir vu, tenu, lu et touché une lettre sur papier, écrite, comme il paraissait au premier aspect, de la main même de noble et puissante dame, Madame la Comtesse d'Alençon (2) ». Il rapportait

(1) Le chanoine Tennegot dit : « Item de filio suo primogenito, qui tener in oculis erat, et rheumate seu aqua descendente a cerebro oculi sui caligabantur, fuerat que per longum tempus in ista infirmitate, nec poterat sanari » (*Processus* cap. III, n° 20). L'enfant, dont il est question, ne doit pas être le premier né, comme dit Tennegot, mais le cadet. L'aîné Pierre, né le 4 octobre 1407, mourut le 16 mars 1408. Le second Jean, qui succéda à son père dans ses titres, était né le 2 mars 1409. Ce fut Jean le Beau, dont la vie devait être agitée par bien des événements fâcheux pour notre pays.

(2) « Vidit, tenuit, legit et palpavit quasdam litteras in papiro, manu propria nobilis et potentis Dominæ, D. Comitissæ de Alençonio, ut prima facie apparebat,

d'après ces lettres, les mêmes faits que nous venons d'écrire. Le procès d'enquête ajoute ce qui suit à sa déposition relative aux faits susdits : Il croit avec vraisemblance que tout ce qui précède est vrai, en raison de ce qu'il a déjà dit de la dame de Sillé (1), et par ce qu'il a été recteur d'une église paroissiale dans ce pays (d'Argentan), où il a résidé pendant un certain temps, principalement pendant le dernier carême, et encore parce qu'il a été quelque temps official de Sées (2), enfin parce que dès le principe tant par son expérience que par le témoignage de personnes dignes de foi, il a connu la dite dame d'Alençon, dont la vie, les mœurs et la conduite sont louées de tous ceux qui en ont connaissance. Rendant raison de son dire, il a vu et entendu, étant dans ce pays pendant le dernier carême, il a appris de plusieurs personnes dignes de foi, que la dite dame d'Alençon avec son fils aîné obtinrent la guérison de leurs infirmités dans la manière et la forme susdites ; son fils n'avait pu être guéri autrement, quoiqu'il ait été longtemps entre les mains des médecins, dont il n'avait reçu aucun soulagement. Aussi la dite dame et comtesse, voulant rendre louanges et actions de grâces pour tant de bienfaits à la dame de Sillé, envoya un cierge de grand poids (3), orné de ses armes au tombeau de la dite dame ; et, en souvenir des faits susdits, elle l'y fit déposer, comme on peut l'y voir encore. Et le témoin croit fermement que la dame d'Alençon aurait plus volontiers encore apporté elle-même son cierge et l'aurait déposé de ses mains sur le dit tombeau, si elle eut eu la liberté de faire le pèlerinage et de venir ».

On nous a dit que ces faits, racontés dans le Procès de Béatification de Jeanne-Marie de Maillé, pouvaient intéresser les membres de notre Société. Ils jettent, en effet, quelque lumière sur la physionomie assez peu connue de la première duchesse d'Alençon. Nous les offrons donc à nos confrères, sans autre mérite que celui de notre bonne volonté.

P. ÉDOUARD D'ALENÇON,
Capucin.

scriptas ; cum approbatæ fuissent in fine per tabellionem authenticum Curie seu Castellaniæ de Argentonio, vocatum Colinum Cervain, cujus ipse testis notitiam habebat » (Processus, n° 19).

(1) Dans le commencement de sa déposition sur d'autres faits.

(2) « Tum quod (fuisset) Rector Ecclesiæ Parochialis in istis partibus, in qua per aliquod tempus resedit et potissime in ultima quadragesima, tum quod per aliqua tempora fuit officialis Sagiensis » (*Ibid.*, n° 21).

(3) « *flnum Cereum notabilem armis suis ornatum » (Ibid.).*

MONNAY ⁽¹⁾

I

En latin du moyen âge, *Monnayo, Moenai, Moenniacum*.

La commune de Monnay s'est accrue le 5 août 1839, par la réunion de Ternant à son territoire (2). Comme ces deux communes avaient été cadastrées séparément, il est bon de faire connaître leur superficie respective.

Monnay a été cadastré en 1828. Sa superficie totale était de 1276 hectares 86 ares 30 centiares, divisés ainsi qu'il suit : labours, 789 hectares 67 ares 90 centiares ; jardins, 10 hectares 30 ares 10 centiares ; pépinières, 85 ares 60 centiares ; bruyères, 14 hectares 11 ares 50 centiares ; pièces d'eau, 67 ares 60 centiares ; pâtures, 233 hectares 37 ares 40 centiares ; prés, 51 hectares 93 ares 90 centiares ; tailhs et futaies, 137 hectares 89 ares 25 centiares ; chemins, 34 hectares 55 ares 20 centiares ; rivières, 3 ares. Le nombre des maisons était de 165.

A cette époque (1828), le revenu imposable de la commune était de 25.457 fr. Il était à la même époque, en y ajoutant Ternant, de 32.652 fr.

Comme superficie, la commune de Ternant était bien inférieure à celle de Monnay ; sa surface territoriale n'était que de 274 hectares 85 ares et son revenu imposable de 7.193 fr. 62. Ce qui met la superficie totale de la commune de Monnay à 1551 hectares 71 ares 30 centiares.

(1) Canton de la Ferté-Fresnel (Orne).

(2) *Annuaire de l'Orne*, pour l'année 1841.

Ces 274 hectares de terrain, qui formaient la surface territoriale de la commune de Ternant, étaient divisés de la manière suivante : labours, 166 hectares 86 ares 90 centiares ; jardins, 2 hectares 77 ares 90 centiares ; bruyères, 4 hectares 27 ares 80 centiares ; prés, 20 hectares 44 ares 10 centiares ; pâtures, 49 hectares 30 ares 10 centiares ; taillis, 22 hectares 40 ares 50 centiares ; chemins, 6 hectares 89 ares 30 centiares ; rivières, 83 ares.

La commune de Monnay s'étend à l'extrémité occidentale de la fertile plaine du Lieuvin ; vaste plateau qui va de là en s'inclinant insensiblement vers l'est, pour se terminer à l'embouchure de la Seine, à plus de 60 kilomètres de distance. Son sol, généralement plat, se trouve échanuré au sud-est par la vallée ou coule la Guiel et au nord-ouest par plusieurs petits vallons peu profonds.

Comme dans presque toutes nos communes rurales, la population a beaucoup diminué à Monnay. Ainsi on y comptait en 1816, 581 habitants et 168 à Ternant, total 749. Le recensement de 1886 n'en donnant plus que 518, c'est une diminution de 231 habitants en 70 ans, ou environ 34.84 %. En divisant le chiffre de la superficie par le chiffre de la population, nous obtiendrons sa densité ; soit environ 3 hectares par habitant ou 34 habitants par kilomètre carré ou 100 hectares.

II

Avant l'époque de la Révolution française, la paroisse de Monnay dépendait de la généralité d'Alençon et de l'élection de Bernay. Dans la liste des paroisses composant cette élection au 24 décembre 1789, on voit que le montant des impositions de la paroisse de Monnay s'élevait à la somme de 5.129 livres et celle de Ternant à 1.264 livres (1).

Au spirituel, la paroisse de Monnay faisait partie du diocèse de Lisieux, archidiaconé de Gacé, doyenné de Montreuil-l'Argillé. La cure était divisée en deux portions, dont le bénéfice était de 700 livres pour chacune (2). La première portion était taxée à

(1) *L'ancienne élection de Bernay*, par A. Gardin.

(2) Voir H. de Formeville. *Histoire de l'ancien évêché ; comté de Lisieux ; article, revenus.*

xxx livres de décimes et la seconde seulement à xxv livres ; mais le curé devait servir une rente annuelle de 5 livres au chapitre de la cathédrale. L'abbaye de Saint-Évroult percevait les dîmes, tout du moins en partie ; car nous voyons dans les comptes des pensions dues au chapitre de Lisieux, par les églises et les monastères, figurer le couvent de Saint-Évroult, pour une somme de xxv livres payable aux deux synodes à cause des dîmes de Monnay (1).

Par une charte en date du mois de novembre 1215, Jourdain du Hommet, évêque de Lisieux, donnait à son chapitre plusieurs patronages d'églises, parmi lesquels nous voyons figurer le patronage des deux portions de Monnay, de Courson, de Réville, de Roiville, de Bellouet, de la Goulafrière, de Genneville, de Family, de Beuvillers, de Villerville et de Bellou. Tous ces patronages furent l'objet, le 24 juillet 1444, entre l'évêque et son chapitre, d'une transaction, par laquelle la nomination à ces bénéfices fut déclarée alternative entre eux, sans que les provisions obtenues en cour de Rome puissent y préjudicier. Cette convention fut confirmée par lettre du roi d'Angleterre, le 5 septembre suivant ; mais les parties ne purent exécuter cet accord, et il intervint le 12 décembre 1531, une nouvelle transaction, portant que l'évêque et ses successeurs confèreraient de plein droit aux cinq cures de Family, Monnay (deuxième portion), la Goulafrière et Cisey (2).

L'église paroissiale dédiée à la Sainte-Vierge et à Saint-Sauveur est située à environ 240 mètres d'altitude, sur le faite des collines qui séparent les bassins de la Gueil et de l'Orbec (3), à peu de distance du point d'intersection des routes de Rouen à Alençon et de Laigle à Saint-Pierre-sur-Dives, sur lesquelles sont groupées une vingtaine de maisons, dont la plupart des habitants se livrent à différentes sortes de commerce. Cette église s'élève au centre d'un petit enclos entouré de murs à

(1) Idem, article le Chapitre.

(2) Ibidem.

(3) La vallée dans laquelle serpente l'Orbec prend naissance dans la forêt de Chaumont, un peu au-dessus du village de la Houssaye. Sa première source se trouve sur la route Nationale, n° 138, de Rouen à Alençon, en face le portail de l'antique église du Douet-Artus, coule quelques centaines de mètres, puis vient se perdre dans des terrains perméables. C'est alors une vallée sans eau jusqu'à la Folletière-Abenon, près Orbec (Calvados).

hauteur d'appui, qui servait encore il y a à peine vingt ans de cimetièrre à la commune. Le chœur et la nef étant placés sur la même ligne, son plan général nous présente un rectangle de 10 mètres de largeur, sur 29 mètres de longueur.

Le pignon occidental que rien n'abrite contre la pluie et les tempêtes commence à s'endommager dans sa partie supérieure. Il nous présente ce type si commun dans la contrée aux églises de la fin du xv^e siècle ou du commencement du xvi^e. Son mur droit, bâti en silex, est appuyé par six contreforts très saillants, formés d'épaisses assises en grès ; deux sont placés aux extrémités ; deux autres l'appuient latéralement. Quant aux deux derniers, beaucoup plus élevés, ils sont disposés de manière à laisser entre eux la porte principale de l'édifice, large ouverture, dont le linteau droit en grès porte pour ornement une gracieuse accolade très bien exécutée. Un peu au-dessus, on remarque une large fenêtre cintrée à moulures primatiques.

Le mur septentrional de la nef est appareillé en grès et silex, mélangés de quelques pierres de travertin, le tout disposé sans ordre. Les contreforts qui le buttent paraissent appartenir au xvi^e siècle.

Au midi, le mur est revêtu d'un épais crépi qui en dissimule l'appareil, mais qui cependant, détaché en différents endroits, laisse apercevoir sur une longueur d'environ sept mètres, dans la partie centrale, une maçonnerie qui peut très bien remonter à l'époque romane. Les contreforts qui l'appuient sont identiques à ceux du côté opposé.

Sur les six fenêtres dont ces murs sont percés, quatre quoi que ogivales, ont dû être refaites au dernier siècle ; du reste, elles portent le cachet du mauvais goût de cette époque. Les deux autres, qui appartiennent au style ogival tertiaire, sont de larges baies dépourvues de meneaux. Leurs contours en pierre blanche sont sillonnés par des gorges profondes, alternées par des moulures anguleuses.

Le chœur, dont la toiture est plus élevée que celle de la nef, a été construit en 1870, sous la direction de M. Lamy, architecte à Gacé. C'est une pâle imitation du style du xiii^e siècle.

Le clocher en charpente se dresse sur la partie occidentale de la nef ; sa flèche pointue s'aperçoit de fort loin. Ce clocher est soutenu intérieurement par de forts poteaux en bois, sur les

afselliers desquels nous avons remarqué des moulures trilobées, dont le sommet se termine par une sorte de flamme ; l'inscription suivante est gravée au ciseau sur un des poteaux au midi DA B B C A T I O 3.

La cloche ne remonte qu'au commencement du siècle ; voici l'inscription que nous avons lue sur son pourtour :

JAI ETE BENITE PAR M PIERRE EUTROPE GRAVEY CURE DE
MONNAY ET NOMMEE ADELAIDE PAR M FRANÇOIS CAIRON ET DA
ME ADELAIDE HAIS CAIRON CI DEVANT SEIGNEUR DE CETTE
PAROISSE MM AUGUSTIN CHARLES JAMOT CLAUDE AMIARE.
FRANÇOIS VITROUIL PIERRE GIRE MARGUILLIERS
A LAVILLETTE DE LISIEUX MA FAITE EN 1812.

Au moment de la Révolution, il y avait une cloche qui remontait au milieu du xvii^e siècle. Cette cloche, bénite le 6 janvier 1663, avait été nommée Marie par Henri de Mallevoue, escuyer, sieur de la Hostière, et noble dame Marie du Rolet, épouse de Gaspard de Mallevoue, escuyer, seigneur de Monnay. Emportée à Laigle en 1793, elle fut fondue pour faire des canons (1).

La voûte de la nef, construite en merrain, est de forme ogivale ; les jointures des douvettes sont dissimulées par des couvre-joints moulurés. Sa forme est l'ogive. Le sous-faîte soutenu par trois fermes apparentes, est décoré de médaillons à sujets variés.

En fait de mobilier, nous devons citer en première ligne les fonts baptismaux, qui doivent remonter au xvi^e siècle. Ils sont supportés par une colonne monocylindrique, à base évasée en forme de doucine. La cuve octogone est ornée, sur chacune de ses faces, de deux quatre-feuilles à folioles allongées ; elle est soutenue par quatre caryatides, aux nez épatés, aux mèches tournées en volute, et dont deux ont les cheveux perlés sur le front.

Le mobilier du chœur est neuf. L'autel supérieur est surmonté d'un haut rétable adossé contre le chevet ; deux colonnes rudentées à chapiteaux composites supportent un entablement denticulé. Deux urnes godronnées, d'où sortent des flammes, sont placées sur chacune des extrémités.

(1) Veulin. Les grands événements au village sous l'ancien régime. — Couriol. Notes manuscrites.

Quant aux autels inférieurs placés contre les murs latéraux, ils sont absolument de même style que l'autel principal.

Voici les noms des curés de Monnay, que nous avons trouvés dans les archives municipales, gracieusement mises à notre disposition par M. Blanchet, maire actuel.

PREMIÈRE PORTION

DEUXIÈME PORTION

| | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| 1642. Cottin, doyen de Montreuil. | 1642. Bellencontre (Thomas). |
| 1672. Despériers (Robert). | 1677. Cottin (Pierre). |
| 1706. Després. | 1727. Bocage. |
| 1727. Fouques. | 1762. Despériers. |
| 1783. Gravey (Pierre-Eutrope). | 1739. Vattier. |

Depuis le Concordat de 1802, ont été curés de Monnay : Gravey, Foucault et Foucher, curé actuel.

Comme il y avait deux curés à Monnay, il y avait aussi deux presbytères ; celui de la première portion, situé en face le chevet de l'église, fut vendu au moment de la Révolution ; celui de la deuxième est le presbytère actuel, dans le jardin duquel on remarque au bord de la grande route six ifs artistement taillés. Ces ifs atteignent environ dix mètres de hauteur ; leur partie inférieure forme une énorme colonne monocylindrique de plus de cinq mètres de circonférence. Tant à la partie supérieure, qui forme un encorbellement très prononcé, elle est taillée en pain de sucre avec des saillies et des rentrées profondes qui s'enfoncent jusqu'au gros de l'arbre.

Ces arbres aussi rares que beaux ont été chantés par un enfant de Monnay, dans un recueil de poésies resté inédit (1).

L'auteur nous a permis d'en extraire ce qui suit :

Dans le jardin, six ifs avec ordre plantés
Étaient, avec grand soin, artistement taillés.
De ces hommes de Dieu, leur coupe gracieuse
Ornait sévèrement la demeure pieuse.
Robustes végétaux, ces arbres toujours verts,
De plus de trois cents ans, ont bravé les hivers.
Et dans autant d'étés, recherchant leurs ombrages,
Ont pu se succéder de nombreux personnages.
Et comme leurs pareils ne se voient nulle part,
Du voyageur surpris, ils frappent le regard.

(1) Le dernier Chant du Cygne, par François-Philippe Guérin.

III

Le château de Monnay, dit aussi de la Motte, est situé au nord de l'église, tout auprès d'une sombre et noire sapiaie. Sa base très irrégulière baigne dans l'eau stagnante des profonds fossés qui l'entourent de trois côtés. Au midi, M. Despierres, alors propriétaire, les fit combler il y a environ quarante ans. La partie supérieure, presque à partir du niveau du sol, a été refaite depuis peu d'années et ne présente aucun intérêt au point de vue de l'art ou de l'archéologie.

A l'intérieur, nous avons remarqué une plaque en ardoise où sont gravées les armes de la famille de Droulin, qui sont : *D'argent au chevron d'azur, accompagné de trois quintefeuilles de pourpre avec couronne de marquis* ; puis l'inscription suivante :

TABLEAV DE LA FONDATION DE MONNAY LA FONDATION DE FEVE NOBLE DAME MARIE DV ROLET VEVVE DE M^{RE} GAS PARD DE MALLEVOVE CHEVALIER S^{NEVR} DE MONNAY PORTANT OBLIGATION DE DIRE LA MESSE TOVS LES IOVRS DE L'ANNEE DANS LEGLISE DE MONNAY A ETE FAITE LE 1^{ER} JANVIER 1693 ET A ETE REDVITE DV CONSENTEMENT DE M^{RE} GILLES ANTOINE LE DIACRE DE MARTIMBOS ET DE NOBLE DAME MARIE ELISABET DROVLIN DAME DE MONNAY REPRESENTANTS LA DITE DAME FONDATRICE PAR MON^{SR} LEVEQVE COMTE DE LISIEVX LE 9 F^{ER} 1762 A QVATRE MESSES CHAQUE SEMAINE DE L'ANNEE DONT LA PREMIERE SE DIRA TOVS LES DIMANCHE A HVIT HEVRES ET DEMIE POVR LA COMMODITE DV PVBLIC LES TROIS AVXTRES SERONT CELEBREES LE LVNDY LE MERCREDY LE VENDREDY DE CHAQUE SEMAINE A MOINS QVIL NE SE TROVE QVELQVES FETES DANS LE COURANT DICELLE AVQVEL GAS ELLES SERONT DITES CES IOVRS A MOINS QVE LES SEIGNEVRS NEXIGENT QVELLES SOIENT DITES DANS LEVRS CHAPELLES CONFORMEMENT AV CONTRAT PRIMORDIAL AINSI QVA LA SENTENCE DE REDVCTION CI DESSVS DATEE LE PRESENT TABLEAV PLACE EN CETTE EGLISE AVX FRAIS DE LA DITE DAME DE MAISON MAVGIS S^T XTOPHLE MONNAY ET AVXTRES LIEVX ET PAR LES SOINS DE M^{RE} FOVQVES CVRE DE LA PREMIERE PORTION DE MONNAY LAN DE GRACE MDCCLXIV.

P. COMBE SCVLP.

Dans les dernières années du XVIII^e siècle, la guerre civile touchait à sa fin en Normandie ; quelques détachements de chouans parcouraient encore la contrée et couchaient assez souvent au château de Monnay qui n'était pas habité. Ils s'y rassemblèrent dans la nuit du 24 au 25 nivose, an VIII, au nombre d'environ 300, sous les ordres de Jean-Pierre Delahaye. Ils y vécurent de vols de bestiaux et autres ; ils pillèrent quelques maisons et prirent entre autre choses, une montre et trois carottes de tabac, au domicile du citoyen Ruaut, agent national (1). Le lendemain dans la matinée du 25 nivose (mercredi 15 janvier 1800), ils prirent le chemin du Sap où ils arrivèrent vers neuf heures du matin. Le chef de la bande ayant été tué dès son arrivée, dans cette dernière localité, par un coup de feu parti de la maison commune où s'étaient réfugiés les patriotes du Sap, qui, trahis par leur portier, furent pris, puis fusillés au nombre de huit, dont plusieurs membres de la municipalité (2).

IV

Avant de nous occuper des seigneurs de Monnay, nous voulons dire quelques mots du Plessis. Le Plessis est un de ces anciens manoirs normands en charpente du XVI^e siècle, comme on en rencontre encore assez souvent dans les profondes et pittoresques vallées du pays d'Auge, ainsi que dans les vastes plaines du Lieuvin et du Pays d'Ouche.

Il est situé à peu de distance au sud du bourg de Monnay, d'où le sépare une fertile campagne ; c'est une construction rectangulaire, dont la façade se compose au rez-de-chaussée d'un soubassement en silex et grès ; puis immédiatement au-dessus, d'une charpente en colombages remplie de briques inclinées d'environ un pouce d'épaisseur. Les énormes sablières, formant encorbellement entre chaque étage, sont décorées de rageurs ou avalepoutre, d'imbrications et de damiers, de torsades, d'entre-lacs et d'un arc en accolade sur la porte d'entrée qui a été refaite depuis peu et qui n'est nullement monumentale. Plusieurs blasons, qui

1) Couriol. Histoire de la commune du Sap. Idem. Notes manuscrites sur la commune de Monnay. M Léon de La Sicotière. Les insurrections normandes.

(2) Idem.

avaient été sculptés sur les poteaux corniers et d'huisserie, ont souffert de la main des hommes ou du temps. Une des lucarnes, qui orne la toiture aigue de l'édifice, est surmontée d'un épi en terre cuite vernissée.

Du côté opposé se trouve une sorte de hourd hexagonal qui renferme l'escalier. Les charpentes des longs combles sont établies sur blochets. A l'intérieur, il n'y a de remarquable que les énormes poutres et les solives saillantes qui supportent les lourds planchers.

Dans la deuxième moitié du *xiv*^e siècle, une demoiselle Marguerite Halbout, en épousant Raoul de Rupières, seigneur de Canapville, Ménil-Hubert, Survie, etc., lui apporta en dot les fiefs du Plessis, de Bois-Hébert et autres. Nous croyons que ce fief du Plessis, dont fut possesseur Raoul de Rupières, et qui passa successivement à Jean III et à Jean IV de Rupières, est celui qui nous occupe, mais cependant nous ne pouvons l'affirmer absolument.

A partir du milieu du *xvi*^e siècle, le Plessis fut presque constamment possédé par les seigneurs de Monnay, comme on le verra dans la suite de cet article

V

Le premier seigneur de Monnay que nous connaissons fut un puissant chevalier normand, nommé Helgon, qui offrit à Giroye, fils d'Ernauld-le-Gros de Courcerault et petit-fils d'un breton du nom d'Abbon, sa fille unique en mariage, en lui donnant Montreuil (1) et Échaufour, avec tous les domaines situés auprès de ces deux places. Helgon étant mort peu de temps après, Giroye eut la jouissance de tous ses biens ; mais la jeune fille, qui avait été sa fiancée, suivit son père dans le tombeau avant le mariage projeté. Ce fut alors que Guillaume de Bellème conduisit Giroye à Rouen et le présenta à Richard, duc de Normandie, qui lui concéda, à titre héréditaire, toutes les possessions de Helgon. A son retour, Giroye épousa Gisèle, fille de Turstin de Bastebourg, de laquelle il eut onze enfants.

Guillaume, le second de ses fils, que l'on désigne communé-

(1) Montreuil-l'Argillé (Eure).

mient sous le nom de Guillaume Fitz-Giroye, épousa Hiltrude, fille de Fulbert de Beine, il en eut Ernauld d'Échaufour. Ayant ensuite épousé Emma, fille de Vulquelin du Tannet, elle mit au monde Guillaume que l'on a surnommé le Bon-Normand.

Comme toute sa famille, Guillaume Giroye dit le Bon-Normand fut un des bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Évroult ou d'Ouche, comme on la nommait alors, à qui il donna tous les moutiers qui étaient en son pouvoir (1), moyennant une forte somme d'argent qu'il reçut de l'abbé Théodéric. Un de ces moutiers était situé au Ménil-Bernard (2) et érigé en l'honneur de saint Sulpice; un autre à Roiville, en l'honneur de saint Léger; un troisième à Monnay, dédié à sainte Marie. Il donna en outre la métairie de Monnay que tenait Robert et de son consentement. Parmi les autres donations, on voit figurer le moutier de Ternant et dans les Essarts (3) un moutier en l'honneur de Saint-Pierre; un autre aux Augerons avec toute sa ferme et un autre au Bois-Hébert (4).

Tous ces biens furent donnés librement avec toutes leurs dîmes et les biens des prêtres, pour le rachat des âmes des donateurs, tant par le même Guillaume, que par les seigneurs de ces moutiers, savoir : Roger Goulafre de Ménil-Bernard, Herfroi de Roiville, Robert de Monnay, Herfred de Ternant, Guillaume, prêtre des Essarts; Guillaume Prévôt, des Augerons; Roger Faitel, de Bois-Hébert 5).

(1) Ici moutier est synonyme d'église.

(2) Aujourd'hui la Goulafrière (Eure).

(3) Ancienne commune réunie à celle de Verneusse (Eure).

(4) Le Bois-Hébert est présentement une ferme sur Verneusse, qui possède un vieux manoir situé sur le bord de la route Nationale de Rouen à Alençon; on y accède par une belle avenue de platanes. C'est une charmante petite construction normande du xvi^e siècle, entourée de profonds fossés pleins d'eau. La façade Nord est construite en bois avec briques inclinées entre les colombages. L'encorbellement, orné de rinceaux et de mascarons, est coupé par des sommiers à bouts saillants décorés de billettes. La toiture, revêtue de tuiles, est mouvementée par trois lucarnes garnies d'essentes, dont le fronton trilobé est couronné d'épis en terre cuite vernissée. Au midi, on voit un hourd hexagonal qui renferme l'escalier. Toute cette façade est revêtue de larges carrés en terre cuite. A l'Ouest, la construction primitive est accostée par une bâtisse moderne placée en retour. Au levant, il n'y a rien qui puisse fixer l'attention. Une des grosses cheminées en briques, qui couronnent l'édifice, est courtée et trapue; elle dépasse à peine l'enfottage.

(5) Ordéric Vital, liv. III.

Comme nous venons de le voir, Robert de Monnay tenait la seigneurie de ce lieu, sous la suzeraineté de Guillaume Giroye dit le Bon-Normand. Nous ignorons jusqu'à quelle époque cette famille de Monnay en conserva la possession. On trouve dans le rôle des taxes de l'arrière-ban du bailliage d'Évreux, pour l'année 1562, plusieurs membres de la famille de Monnay ; l'un Jehan, écuyer, seigneur du Plessis, de la Foucardière et du Buysson, était taxé à 45 livres ; un autre Jehan, de Monnay, qui pourrait être le même, était seigneur de Gauville et d'un autre fief nommé aussi Gauville, assis à Saint-Germain, et du fief du Bas-Bosc-Roger ; il était taxé, en 1562, à 66 livres. Ce Jean de Monnay épousa Marguerite de Fouilleuse et il mourut vers 1580. L'une de ses filles Marguerite de Monnay épousa d'abord Jean d'Abos, écuyer, seigneur de Beauval et de Follainville. Étant devenue veuve, elle épousa en secondes noces, le 29 janvier 1598, Guillaume de Bonnechose, écuyer, seigneur de la Boulaye à Grand-Camp (1).

Suivant Couriol, auteur des notes inédites sur la commune de Monnay, ce Guillaume de Bonnechose qu'il nomme Gustave, aurait possédé la seigneurie de Monnay.

Peut-être que Jehan de Monnay avait plusieurs filles, dont l'une mariée à Guillaume ou Gustave de Bonnechose et une autre à Pierre de Bailleul, et qui auraient eu par conséquent chacune une partie de la seigneurie de Monnay ; toujours est-il que Pierre de Bailleul était seigneur de Monnay ou du moins en partie, à la fin du XVI^e siècle, comme on le voit par l'aveu suivant daté du 23 septembre 1581 :

Aveux passés à noble homme Pierre de Bailleul, seigneur du noble fief et terre sieurie de Monnay, par Ollyme Quinquet, pour lui et aux droits d'Isabeau Proud'homme, sa femme, fille et héritière en partie de défunts Roger et Jehan-Anthoine Proud'homme, de la paroisse de Monnay. Il confesse tenir du dit seigneur, pour son fief de Monnay, l'ainesse de la Chesnaye, de laquelle est à présent aîné et assembleur Sébastien Proud'homme, sergent héréditaire.

A raison desquels héritages, je confesse être tenu, et sujet faire et payer, à mon dit seigneur, passant par les mains de mon dit aîné, douze deniers de rente par acre pour chacun an, en deux termes. C'est à savoir : Noël et Saint-Jéhan-Baptiste, par moitié ; avec ma part de quatre gallines,

(1) Charpillon. Dictionnaire historique des communes du département de l'Eure

quatre deniers au dit terme de Noël, de ma part et portion. De 80 œufs, 4 deniers au terme de Pâques, que toute la dite aïnesse est tenue de faire, avec reliefs, treizièmes, service de Prevôté, à mon tour et rang, regard de mariage, sujet au ban du moulin de mon dit seigneur, à la réparation des fossés d'alentour la maison manable du manoir du dit Monnay, jouxte l'obligation de la faire, et sujet aussi ès corvées de bestes à harnois, tirantes et gisantes sur le dit fief, aux trois saisons, savoir : ès blés, mars et guérets. Sujet aussi à amener le foin croissant au pré de mon dit seigneur, près de son dit moulin. Auxquels les aides féaux et coutumiers, quand ils échoiront et le cas s'offrant.

Une famille noble se fixa à Monnay au commencement du xvii^e siècle. C'est la famille de Mallevoue, dont un membre Jean de Mallevoue, seigneur d'Échaufour, Saint-Vincent, Villeneuve et Aulnay, étant gouverneur de Gacé à la fin du xvi^e siècle, fit beaucoup de mal aux Ligueurs et conserva cette place sous l'autorité du roi (1).

Le premier seigneur de ce nom que nous trouvons pour Monnay est Louis de Mallevoue, qui, vers 1606, se dit sieur de Monnay et du Plessis (2).

Vient ensuite probablement son fils, Henri de Mallevoue, écuyer, sieur de la Lozière (3), seigneur de Monnay, du Plessis, de Chanteloup (4) et autres terres. Il avait épousé noble damoiselle Barbe de Bois-Hébert, dont il eut : 1^o Charlotte de Mallevoue, qui épousa Gaspard du Quesnel, seigneur de Fresné et autres terres ; 2^o Gaspard de Mallevoue, écuyer, seigneur de Monnay, Plessis, Chanteloup et autres lieux, qui épousa noble damoiselle Marie du Rollet. Il mourut le 20 janvier 1683, à l'âge de 55 ans. Onze ans plus tard, son épouse le suivit dans la tombe ; elle fut inhumée dans le chœur de l'église de Monnay, le 18 mars 1694. De leur mariage étaient nées neuf filles :

- 1^o Le 6 mars 1655, Marie-Barbe de Mallevoue ;
- 2^o Le 16 mai 1656, Thérèse-Henriette de Mallevoue ;
- 3^o Le 12 juillet 1657, Anne-Charlotte de Mallevoue ;

(1) M. Léon de La Sicotière. Le département de l'Orne archéologique et pittoresque.

(2) Couriol. Notes manuscrites sur Monnay ; manuscrit communiqué à l'auteur par M. Venelin, publiciste à Bernay.

(3) Fief à Meulles (Calvados).

(4) Fief à Monnay, aujourd'hui grande ferme.

- 4° Le 5 mai 1663, Françoise-Élisabeth de Mallevoue ;
- 6° Le 26 juillet 1666, Anne de Mallevoue, qui épousa Charles Demiffant ;
- 7° Le 2 octobre 1667, Thérèse de Mallevoue, qui épousa François de Droullin, seigneur de Saint-Christophle ; elle mourut à Monnay à l'âge de 27 ans et fut inhumée dans le chœur de l'église, le 13 juin 1694 ;
- 8° Le 16 avril 1670, Marie-Anne de Mallevoue, qui épousa Antoine de Pigace, sieur de l'Aubrière ;
- 9° Le 24 juillet 1671, Rose-Monique de Mallevoue.

Du mariage de Thérèse de Mallevoue et de François de Droullin, naquit un fille, Marie-Françoise-Élisabeth de Droullin, qui épousa Pierre-Anthoine de Fontenay, seigneur de Maison-Maugis, à qui elle porta probablement la terre de Monnay, comme nous voyons par l'aveu suivant :

Le 9 décembre 1723, messire Pierre-Anthoine de Fontenay, chevalier, seigneur de Maison-Maugis, Vesors, le Plessis, Monnay, Chanteloup, Ternant et autres lieux, époux de noble dame Élisabeth-Marie-Françoise de Droullin, reçut l'aveu de Pierre d'Épinay, écuyer, sieur de la Pittière, au nom et comme ayant épousé dame Julite-Élisabeth de la Vallée, hériitière de feu Henri de la Vallée, écuyer, sieur de Beauvais, qu'il tient de lui de Fontenay en son fief du Plessis, savoir : Une pièce de terre en pâture et bruyère nommée les bruyères brûlées, autrement du hameau du Bois, d'environ 10 acres, close de fossés avec les arbres et les plantes dessus étant ; bornée d'un côté la sente de Beauvais à la Chesnaye ; d'autre côté, plusieurs ; d'un bout, le chemin du Sap à Monnay ; d'autre bout, le taillis du hameau du Bois ; pourquoi il est soubmis envers la dite seigneurie, à quatre poulets à la Saint-Jean et deux chapons à Noël, suivant le contrat de la siefte de la dite pièce de terre, faite à Nicolas de la Vallée, écuyer, sieur du lieu, par feu Henri de Mallevoue, chevalier, seigneur de la Lozière, le Plessis, Monnay et autres lieux, par contrat passé devant le notaire de Heugon, le 22 juillet 1649.

Puis suivent la désignation d'un assez grand nombre de pièces de terre, relevant des seigneuries de Monnay et du Plessis, et soumises à diverses rentes, faisances et charges seigneuriales, le tout affirmé véritable par le sieur de la Pittière, devant Charles Le Frère, bailly haut-justicier de la Goulafrière et sénéchal de la seigneurie, présence de M^e Jacques Sorel, greffier, le 9 décembre 1723 (1).

Élisabeth de Droullin dut convoler, en secondes noces, avec

(1) Couriol. Notes manuscrites.

Gilles-Antoine Le Diacre de Martimbos, comme on l'a vu ci-dessus par l'inscription de la plaque du château de Monnay.

Une autre famille se trouva en possession de la terre de Monnay, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, les de Cairon ; mais s'ils habitèrent ce lieu, ce ne fut qu'à de rares intervalles ; nous n'avons trouvé qu'une fois leur nom sur les registres de l'état-civil.

François Le Conte, ancien référendaire au Parlement de Normandie, conseiller du roi, ancien vicomte du Sap, époux de Marie-Catherine-Adélaïde-Angélique de Cairon, fut inhumé dans l'église de Monnay, le 4 avril 1769, âgé de 92 ans.

Cette dame Le Conte, née de Cairon, a probablement possédé le domaine de Monnay ; mais nous ne pouvons l'affirmer d'une manière certaine.

Au moment de la Révolution, un de Cairon (1) était seigneur de Monnay ; car nous voyons que N. de Cairon, seigneur de Monnay, se fit représenter par M. de Bonneville, lors de l'élection des députés aux États-Généraux, pour le grand bailliage d'Évreux, laquelle eut lieu dans la cathédrale de cette ville, le 16 mars 1789.

Nous ne savons ni les prénoms, ni les qualités de ce de Cairon ; mais nous croyons que c'était le comte François de Cairon, qui, comme on l'a vu à l'inscription de la cloche, se dit ci-devant seigneur de Monnay, et qui, en 1828, possédait ce domaine. A moins qu'il ne s'agit de Alexandre-Anne-Augustin-Gabriel, marquis de Cairon, décédé veuf d'une demoiselle de Malleville, au château du Vert-Bois, à Saint-Nicolas-des-Laitiers, le 4 avril 1832. C'était sans doute le père de François qui mourut aussi à Saint-Nicolas-des-Laitiers, le 11 mai 1855.

Ce dernier posséda les fermes du Château, du Plessis, de Chanteloup, du Boulay et des Houlettes, toutes situées à Monnay ; mais ayant dissipé son immense fortune, les fermes du Château, du Boulay et des Houlettes passèrent par acquisition vers 1840, à M. Despierres ; puis successivement à Mathurin-Marie-René Goyeau, par sa femme, née Despierres. M. Goyeau, qui habitait

(1) La famille de Cairon, dont un des membres, Guillaume de Cairon, accompagna le duc de Normandie à la conquête du royaume d'Angleterre en 1066, fut maintenue dans sa noblesse en 1463 et le 1^{er} août 1667 ; elle porte pour armes : *De gueules à trois coquilles d'argent*

le château, est décédé à Monnay, le 27 août 1855. Après sa mort, cette propriété passa par succession à Madame Hommey, née Goyeau ; elle appartient présentement à M. Vérel, négociant à Caen. M. Rogère-Préban fit aussi l'acquisition, vers 1840, des fermes du Plessis et de Chanteloup, qui appartiennent actuellement à un M. Dufresne, de Paris.

Monnay a donné le jour à deux hommes célèbres. Le premier par ordre de date est Edmond du Boulay, historiographe et poète du xvi^e siècle, né à Monnay vers 1500, décédé en 1557. Le second, Pierre Vattier, né à Monnay, en 1623, décédé à Paris, le 17 avril 1667. Il fut le médecin et le conseiller de Gaston d'Orléans. Il professa l'arabe au collège de France, et nous a laissé quelques écrits originaux et un grand nombre de traductions.

VI

La chapelle du Vallet (1) est située à environ 2 kilomètres à l'Ouest du bourg de Monnay, à une centaine de mètres de la route du Sap à Laigle, au fond d'un vallon solitaire ; car là pas d'habitations proches, à l'exception d'une auberge placée au haut de la côte sur le bord de la route qui s'en trouve à une certaine distance ; mais partout la prairie et les grands bois.

L'origine de cet oratoire nous est inconnue. On raconte à ce sujet plusieurs légendes plus ou moins vraisemblables. Les uns disent qu'un seigneur du voisinage, étant entré dans une grande colère contre un de ses valets qui ne lui obéissait pas assez promptement, lui aurait dans sa fureur ôté la vie, en lui plongeant son glaive dans la poitrine ; pensant racheter sa faute, il aurait sur le lieu même du crime fait bâtir la chapelle que nous voyons aujourd'hui. Les autres racontent qu'un berger faisant paître son troupeau, un de ses moutons se mit à gratter le sol d'une manière inaccoutumée ; le berger se rendit près de lui pour s'assurer quelle en était la cause ; il s'aperçut alors que

(1) Deux auteurs ont consacré quelques pages à la chapelle du Vallet. Lebout-Courval. *Pèlerinage à Notre-Dame-du-Vallet*, 1883. — Couriol. *Voyage à la chapelle du Vallet*, 1839. Ce dernier auteur a laissé des notes inédites sur cette chapelle, qui ne sont pas sans valeur et auxquelles nous avons fait plus d'un emprunt.

l'animal tenait de déterrer une petite statue de la Vierge. Ayant raconté le fait à son maître, celui-ci qui était très pieux fit bâtir sur l'endroit de la trouvaille une chapelle que l'on a nommée le Vallet. D'autres encore disent qu'un noble chevalier, qui avait suivi saint Louis en Palestine, fit vœu s'il revenait sain et sauf dans son pays de bâtir une chapelle à la Vierge Marie, ce qu'il exécuta à son retour.

Dans les pouillés du diocèse de Lisieux, nous trouvons cette chapelle portée au n° 25 du doyenné de Montreuil-l'Argillé; elle est désignée sous le nom de chapelle de Saint-Antoine-du-Vallet. Nous croyons qu'elle était à la présentation de l'abbé de Saint-Évroult.

Dans l'état des revenus des bénéfices du diocèse de Lisieux, dressé et arrêté par l'Assemblée générale du clergé en 1760, le revenu de la chapelle de Saint-Antoine-du-Vallet est estimé à 100 livres (1).

On trouve dans les registres de l'état-civil de l'ancienne commune de Notre-Dame-d'Aulnay, que Jacques Le Frère, chapelain de Saint-Antoine-du-Vallet, fut inhumé dans l'église de cette paroisse, le 11 septembre 1716, par le curé de Bonneval.

Au commencement de la Révolution française (1791), Charles Hue, ancien vicaire de Monnay, curé de Notre-Dame-des-Prés, était titulaire du bénéfice de la chapelle du Vallet.

A cette époque, les biens de cette chapelle consistaient en :

1° La cour avec bâtiment dessus contenant 7 vergées; bornée d'un côté par le chemin de Saint-Germain au bois du Vallet; d'autre côté, Rouvin; d'un bout, plusieurs; d'autre bout, le chemin du Sap à Laigle.

2° Un labour de 5 vergées 20 perches, avec ceinture d'arbres fruitiers; borné par des chemins.

3° Un pré d'une vergée; borné d'un côté et d'un bout, par le chemin de Saint-Germain au Vallet; d'autre côté, Goupil; d'un bout, le chemin du Sap à Laigle; d'autre bout

4° Le grand pré de la chapelle, de 5 vergées 35 perches, sur lequel est la chapelle; borné d'un côté par le fond de la dite chapelle; d'autre côté, par le chemin de la Chesnaye au Vallet; d'un bout, par Delahaye; d'autre bout, par le chemin du Sap à Laigle.

(1) H. de Formeville. Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux.

5° Un labour près l'église d'une vergée ; borné d'un côté et d'un bout, Perrotte ; d'autre côté, Mésange ; d'autre bout, plusieurs.

6° Une pièce en labour, couchée récemment en herbe, d'une contenance de..... ; bornée d'un bout par le chemin du Sap à Laigle ; et par ailleurs, Jacques-Antoine Delahaye.

7° Un labour d'environ 3 vergées ; borné d'un bout par le chemin du Sap à Laigle ; et par ailleurs, le fond de la dite chapelle.

8° Un bois taillis de 3 acres ; borné d'un côté, par la sixième pièce ; d'autre côté, par plusieurs ; d'un bout, M^e Denneval ; d'autre bout.....

9° Une vergée de taillis ; borné d'un côté par la dite dame Denneval ; d'autre côté, Touzey ; d'un bout, le chemin du Sap à Laigle.

10° Une vergée 20 perches de taillis ; joignant d'un côté, M^e Denneval ; d'autre côté et d'un bout, le fond de la chapelle ; d'autre bout, le chemin du Sap à Laigle.

Nous n'avons pas la contenance de la sixième pièce ; mais les neuf autres réunies forment une contenance totale de 9 acres 35 perches, ou environ 7 hectares 40 ares.

Tous ces immeubles furent adjugés, le 21 mai 1791, à Jean-Baptiste Ruaut, huissier à Saint-Nicolas-des-Laitiers, moyennant 10.000 livres. Ils avaient été estimés à 300 livres de revenu par Jamot, expert *ad hoc*, suivant procès-verbal du 26 décembre 1790. Ruaut n'ayant pas satisfait aux obligations qui lui étaient imposées par le cahier des charges, ces biens furent de nouveau mis en adjudication, le 5 novembre 1791, en l'église de l'Hôtel-Dieu de la ville de Laigle, le bureau du district étant trop petit.

Le directoire était composé des citoyens Jamot, Aury, Colombel, Chevalier, Laigneau et Meurger, secrétaire, assistés du procureur-syndic et des commissaires des municipalités du Sap et de Monnay.

La chapelle faisait partie de la vente, à condition de la laisser subsister, à l'usage ordinaire, tant et jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné, parce que son entretien sera à la charge de la nation, jusqu'au moment où elle cessera d'y faire célébrer la messe.

Seront réservés, les vases sacrés, ornements, linges, cloches et généralement tout ce qui est nécessaire au service divin.

La jouissance commençait à Noël 1791, la nation la gardant jusque-là. L'adjudicataire devait souffrir le sieur curé de Notre-Dame-des-Prés, titulaire de la dite chapelle, enlever dans le courant d'un mois, si fait n'a été, les meubles, fumiers et pailles, qu'il peut avoir sur le dit fond.

Les enchères furent successivement mises à 7.200, 7.400, 7.525 et enfin à 7.675, par le sieur Ruaut, marchand d'eau-de-vie à Monnay, qui fut l'adjudicataire définitif avec ses commanditaires, François Mesange, Pierre Perrotte, Jean Urset et Louis Blanchet, qui s'obligèrent à payer, dans le courant de quinze jours, 12 % du prix de l'adjudication et le surplus en douze annuités, dans lesquelles sera compris l'intérêt du capital 5 % sur retenue. Cette adjudication fut enregistrée à Laigle, le 10 décembre 1791.

Malgré la vente des biens qui la dotaient, la chapelle est restée debout et est parfaitement entretenue. Les murs en ont été entièrement refaits en briques vers 1862. C'est une bâtisse rectangulaire de 11 mètres 50 de longueur, sur environ 7 mètres de largeur. Sa construction actuelle n'a rien de monumental. Un petit clocher en bois, à base quadrangulaire, avec pyramide à huit pans, est placé à cheval sur la partie occidentale.

A l'intérieur, on remarque un rétable placé contre le mur du chevet. D'un côté se trouve la statue en pierre de la Vierge Marie, tenant l'Enfant-Jésus sur un de ses bras. Cette statue, dans le style de la Renaissance, représente la mère de Dieu richement vêtue et couronnée d'un splendide diadème. Tout autour sont des cierges et de nombreux *ex-voto*. Du côté opposé, on voit la statue de Saint-Antoine-de-Padoue, à qui cette chapelle paraît avoir été primitivement dédiée. Le tableau central représente la Vierge ayant le cœur percé d'un glaive de douleur.

La construction détruite vers 1862, quoique très simple, portait le cachet de l'architecture du commencement du *xvi*^e siècle.

Le Vallét est présentement un lieu de pèlerinage très suivi, surtout les lundis de Pâques et de la Pentecôte, les samedis et les jeudis de mai. Ces jours-là, il y a affluence. Les processions des paroisses environnantes s'y rendent à la Saint-Marc, aux Rogations et à différentes autres époques de l'année.

En évaluant le nombre des personnes qui s'y rendent chaque année à six mille, on est assurément au-dessous de la vérité. Il en vient de toute la contrée environnante et quelquefois de fort loin.

Quand un malheureux se trouve perclus des membres et que la science s'est reconnue impuissante à opérer sa guérison; c'est souvent vers Notre-Dame-du-Vallet qu'il tourne ses regards, comme sa seule ressource et sa dernière espérance. La mère de famille des environs ne croirait pas avoir rempli son devoir, si elle n'avait pas présenté son jeune enfant à la Vierge du Vallet et ne lui avait fait faire plusieurs fois le tour de la chapelle.

Il est rare qu'un homme, quelles que soient ses convictions religieuses, entre dans ce sanctuaire vénéré sans ressentir un sentiment de respect et d'émotion. Tant de ferventes prières y ont été adressées à Dieu par l'intercession de Marie; puis, que de cierges ont brûlé devant la statue de cette Madone, que d'offrandes ont été déposées à ses pieds et un si grand nombre de genoux ont ployé sur ce sol dans le but de se rendre la divinité favorable, qu'il est presque impossible de se soustraire à un sentiment indéfini qui va jusqu'à l'âme.

Au moment des assemblées, tout s'improvise au Vallet. Des tentes sont dressées çà et là pour abriter les consommateurs. Ailleurs, ce sont de nombreux marchands de galettes et de gâteaux; puis, des vendeurs d'objets de piété. N'oublions pas les marchands de jouets d'enfants, qui, par leurs étalages, attirent tous les bambins, dont le rendez-vous semble être au Vallet.

Ainsi se termine notre étude sur la commune de Mounay; malgré les recherches qu'elle nous a coûtées, nous savons qu'elle est bien incomplète; puisse la bonne volonté que nous avons apportée à ce laborieux travail, nous faire trouver grâce pour ses imperfections!

Le Bos, 10 décembre 1890.

A. DALLET.

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 2 juillet 1891

PRÉSIDENCE DE M. DE LA SICOTIÈRE

Annonce d'un concours archéologique : Prix Lucien Fouché, d'une valeur de 600 fr., qui devra être décerné en 1893 par la Société libre d'Agriculture de l'Eure.

Concours poétique ouvert par la Société libre d'Agriculture de l'Eure, section de Bernay, à l'occasion de la pose d'une plaque commémorative, en l'honneur du poète bernayen Alexandre.

Invitation par la Société française d'Archéologie au Congrès archéologique de France, qui s'ouvrira à Dôle, le 15 juillet prochain.

Notification des décès de M. de Vaudichon, de M. Ernest Millet, de M^{me} Leroy, de M. de Montozon, de M. d'Auriac. La Société s'associe aux éloges et aux regrets adressés à chacun par son président.

La Société décide qu'elle tiendra à Sées sa prochaine réunion générale.

M. Lorient signale la découverte de peintures murales du ^{xvi}^e siècle faite dernièrement dans l'église de Saint-Auvieux. M. le Président invite M. Lorient à reproduire ces peintures par le dessin.

Séance du 20 août

PRÉSIDENCE DE M. GUSTAVE LE VAVASSEUR

Acceptation de l'échange des publications avec l'Académie delphinale de Grenoble et avec la Revue catholique de Normandie.

Promesses d'articles pour la séance générale de Sées.

Cette séance est fixée au jeudi 15 octobre.

M. le Président rappelle, qu'aux termes du règlement, les auteurs de lectures sont tenus d'envoyer leurs manuscrits, quelque temps à l'avance, au Comité de publication.

Séance du 3 octobre

PRÉSIDENCE DE M. GUSTAVE LE VAVASSEUR

Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, relative au Congrès des Sociétés savantes en 1892, et programme de ce congrès.

Acceptation de l'échange proposé par M. Champion, libraire à Paris, du Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris contre les publications de la Société.

Démission de M. le comte de Maleyssie.

Admission de M. l'abbé Esnault.

Fixation définitive des détails de la réunion de Sées et de l'ordre des lectures.

Réunion générale annuelle

PRÉSIDENCE DE M. GUSTAVE LE VAVASSEUR

Le 15 octobre 1891, la Société historique et archéologique de l'Orne a tenu à Sées sa réunion générale annuelle.

Sont présents : MM. Appert, abbé Barret, Beaudouin, Besnard, abbé Blin, Bonneau-Lavaranne, Buquet, D^r Cachet, Comte de Contades, Descoutures, abbé Desvaux, abbé Dumaine, Duval, abbé Frébet, abbé Gatry, abbé Gaulier, Germain-Lacour, abbé Girard, abbé Guéclin, abbé Hommey, abbé Josse, de La Sicoitière, Lecointre, abbé Letacq, Le Vavasseur, Lorient, abbé Mallet, Marigny, du Motey, abbé Rombault, des Rotours, abbé Saffray, Sénéchal, Vérel.

Excusés : Le R. P. Bernier, MM. Guibout, Harel, marquis de la Jonquière.

A une heure, séance administrative.

Admission de M. l'abbé Guesdon, directeur au Grand Séminaire de Sées, et de M. Gabriel Fleury, imprimeur à Mamers.

Élections : M. Lecointre, est élu vice-président, à la place de M. le marquis de La Jonquière, qui a exprimé le désir de n'être pas réélu.

MM. H. Beaudouin, abbé Hommey, de Neufville sont réélus secrétaire, secrétaire-adjoint et archiviste-bibliothécaire.

M. le vicomte de Broc est élu membre du Comité de publication, à la place M. Lecointre. Les autres membres du Comité de publication sont réélus.

Toutes ces élections sont faites au scrutin secret.

A deux heures, séance publique dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Aux côtés de M. Le Vavasseur, président, prennent place M. l'abbé Fourmi et M. l'abbé Marais, vicaires généraux, M. Sénéchal, maire de Sées, M. de La Sicoitière, sénateur, président honoraire de la Société, etc.

L'assistance, composée de dames, d'ecclésiastiques, d'hommes notables de la ville et du département, est nombreuse et sympathique.

Monseigneur l'évêque, absent de Sées, adresse ses regrets de ne pouvoir assister à la séance M. le Président, se faisant l'écho de tous, dit combien la Société aurait été heureuse de posséder Sa Grandeur, comme elle a fait, il y a cinq ans dans une circonstance semblable.

Ensuite les lectures sont faites, suivant l'ordre qui a été annoncé à l'avance.

1° Discours de M. G. LE VAVASSEUR, président : BERTAUT.

2° Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année, par M. le Comte de CONTADES, secrétaire-général.

3° M^{me} de la Peltrie, fondatrice des Ursulines de Québec, par M. l'abbé GAULIER.

4° Le Puits de la cathédrale de Sées, sonnet. — Un Puits du v^e siècle, pièce de vers, par M. Florentin LORiot.

5° La dernière dame de Boisgeffroy, par M. DU MOTÉY.

6° L'abbé Durand et l'abbaye d'Almenèches, par M. l'abbé ROMBAULT.

7° A propos de quelques débris gallo-romains, trouvés dans les fondations de la cathédrale de Sées, par M. l'abbé BARRET.

8° Les Carreaux-Mosaïques, dans le département de l'Orne, par M. l'abbé GATRY.

9° A Ernest Millet, poésie, par M. GERMAIN-LACOUR.

Toutes ces lectures sont écoutées avec une faveur très marquée et interrompues par des applaudissements unanimes.

Il est 5 heures et demie quand l'ordre du jour est épuisé ; la séance est alors levée.

OUVRAGES REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ, DU 8 AVRIL AU 15 OCTOBRE

1° *Publications individuelles.*

1° Les Temples vides, par M. Germain-Lacour.

2° Les Mammifères de France, par M. Bouvier.

3° Numismatique de la France, par M. A. de Barthélemy.

4° Documents sur la province du Perche, publiés par MM. de Romanet et Tournouër, 5 fascicules.

5° Monographie de la cathédrale de Chartres, par M. l'abbé Bulteau, 10^e livraison.

6° Vie de M. de Fontenay, par M. l'abbé Guesdon.

7° Pèlerinages les plus fréquentés, par M. Ch. du Hays.

8° Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, le 27 mai 1891, par MM. Gaston Boissier, de l'Académie française, et Léon Bourgeois, ministre de l'instruction publique.

9° Éloge funèbre de M. Lecornu, curé de Flers, par M. Du-
maine, curé de la cathédrale de Sées.

10° Les Veillées Percheronnes, par M. l'abbé Fret, rééditées par
M. l'abbé Gaulier, 3 vol.

11° Le livre de la famille, par M. l'abbé Charpentier, curé de
Briouze.

12° Rapport fait au Conseil général de l'Orne, par M. Duval,
archiviste, sur les archives du département.

13° Bibliographie du canton de Carrouges, par MM. le Comte
de Contades et l'abbé Macé.

14° Le Faux-monnayeur de St-Aubert-sur-Orne, par M. Vimont.

15° Le vieil Argentan, par M. Vimont.

16° Histoire du Collège de Rabodanges, par M. Vimont.

17° Unellographie ou description poétique de la fondation de Bel-
lesme, par Jean de Meulles, 1634, éditée par M. l'abbé Desvaux,
avec une préface de M. G. Le Vasseur.

2° Publications collectives.

1° Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen. 3° cahier de
1790.

2° Compte rendu de la session du Congrès archéologique de
France, tenu à Dax et à Bayonne en 1888, par la Société fran-
çaise d'archéologie.

3° Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie, p. 139 à
202, 1891.

4° Bulletin de la commission historique et archéologique de la
Mayenne. 2°, 3° et 4° trimestres de 1891.

5° Bulletin de la Société normande de Géographie ; mars-avril,
mai-juin et juillet-août 1891.

6° Annales de l'archiconfrérie de N.-D. des Champs, mai 1890
à octobre 1891. — 18 livraisons.

7° Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XIII,
1890.

8° Bulletin de la Société philomatique vosgienne, année 1890-91.

9° Annual report of the Smitsonian institution, années 1887, 1888 et 1889. 5 vol.

10° Kongt Vitterhets historie och antiquitets akademiens menadsblads. Stockholm, 2 fasc., 1888-89.

11° Bulletin de l'Académie delphinale de Grenoble, année 1890.

12° Bulletin de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, janvier-mars et août-juin 1891.

13° Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, mai et septembre 1891.

14° Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France. novembre 1890 à mars 1891.

15° Bulletin de la Société archéologique de Nantes, année 1890.

16° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2° trimestre de 1891.

17° Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe 1891-92, 1^{er} fascicule.

18° Analecta Bollandiana, t. X, fasc. 4.

19° Revue catholique de Normandie, juillet et septembre 1891.

BERTAUT

« En creusant la tombe de M. Turgot de Saint-Clair, mort évêque de Séez, en 1727 », dit la *France pontificale* (1), on trouva celle de Jean Bertaut. Elle renfermait un cercueil de bois qui en contenait un de plomb, posé sur des grilles de fer. On ouvrit ce dernier sur lequel était écrit le nom de BERTAUT et l'on y trouva un corps de haute taille, à la barbe longue, revêtu de ses habits pontificaux et ayant à ses côtés une crosse en bois. On referma bientôt le cercueil qu'on recouvrit de terre et l'on plaça au-dessus de lui la bière de M. Turgot. »

La tombe de Bertaut a été violée une seconde fois dans ces derniers temps et, la curiosité satisfaite, l'homme de haute taille, à la barbe longue, une fois contemplé dans le repos de la Mort, on a refermé le cercueil et rejeté la pelletée de terre. Jusqu'à la prochaine indiscretion, *Requiescat in pace*.

Voilà ce qui reste de l'évêque.

Et du poète ?

On cite de lui quatre vers, parfois dix quand on ne lui vole pas, pour l'attribuer à Des Portes, la strophe de *l'Esclave fugitif* (2). Les écoliers, qui apprennent encore Boileau par cœur, le saluent en passant comme un versificateur honnête. Un rayon de tendresse, un brevet de sagesse et c'est tout.

Un coup de goupillon, une pelletée de terre.

Ronsard est un demi-dieu, un véritable fils d'Apollon. On le savoure, on le chante, tout le Parnasse en raffole. Si Mozart est la musique, Ronsard est la poésie. Pour les musiciens de son orchestre, c'était à la fois Homère et Virgile (3). Je connais des

contemporains qui l'ont positivement lu d'un bout à l'autre. C'est le seul poète grand ou petit qui justifie cette affirmation.

Les éclectiques et les gourmets picorent dans la Pléiade. On y cueille sa fleurette, on y becquète son grain de mil suivant la fantaisie de son œil, la délicatesse de son toucher, la subtilité de son odorat, les partialités natales de son goût. Certains Champenois relisent leur Amadis Jamin, il est des Parisiens qui se souviennent de Jodelle et de Balf, bien que celui-ci fût né à Venise. Les bons Percherons se poulèchent de Rémi Belleau. Mais que de *Pierres précieuses* ! Et quel pieux joaillier, fût-il de Nogent, s'obstine à réveiller les feux de ses multiples facettes ?

C'est un devoir de lire Malherbe, d'aucuns disent : un pensum. Aussi les humanistes de la poésie l'absorbent-ils dans une après-dinée, comme des écoliers en retenue. C'est beau, c'est net, c'est froid. Cela ne fatigue, ni n'émeut. C'est à relire, pour citations ; on est sûr d'y trouver de l'inconnu, de l'oublié, sinon du nouveau.

Des Portes n'est pas sans attrait : son vers est bien fait, mais sa prosodie est un peu trop bonne fille, elle habille de même le vice et la vertu, sert tous les convives avec le même sourire. L'ombre des Valois plane sur l'œuvre de Des Portes. On en lit le tiers ou la moitié ; les plus indulgents s'étonnent de ce que *Rodomont* ait été payé huit cents couronnes d'or (4).

Qui cite Des Portes ?

Excepté les deux couplets de chanson dont je parlais tout à l'heure, que cite-t-on de Bertaut ?

Qui le connaît autrement que de réputation et qui l'a lu tout entier ?

A la vérité, c'était une entreprise difficile avant la nouvelle édition qui vient de paraître (5).

Et pourtant, comme Malherbe, plus que Malherbe même par certains côtés, il fut le fils disert, aimable et correct de notre pays de sagesse, il fut par excellence l'Athénien de Caen.

Qu'il fût ou non de la souche des Saint-Agnan qui accompagnèrent Robert Courte-Heuse à la conquête de Jérusalem et portaient d'hermine à six roses de gueules (6), François Malherbe, sjeur d'Igny, conseiller du Roi, était loin de tenir à la Norman lie lettrée aussi viscéralement que François Bertaut, professeur de science au collège du Bois et descendant de Jean Bertaut, secrétaire de Charles VIII.

Que Malherbe ait manifesté de bonne heure des goûts lettrés, qu'il soit allé vers treize ou quatorze ans passer une année dans un collège de Paris, qu'il ait, à son retour, reçu les leçons de Jean Rouxel, dans la maison duquel il était reçu familièrement, qu'il s'en soit allé ensuite étudier le droit à Heidelberg et à Bâle, cela constitue une éducation littéraire et libérale de premier ordre, mais sans comparaison pour la discipline et la suite avec celle du jeune Jean Bertaut que son père suivait assiduellement et initiait à petites doses à ses propres connaissances.

Les Malherbe étaient de noblesse mélangée de robe et d'épée, gentilshommes toutefois, bien qu'à simple seigneurie. François était sorti de double souche pareille, les Le Vallois se qualifiant : sieurs d'Ifs comme les Malherbe : sieurs d'Igny.

Les Bertaut étaient clercs de père en fils, d'oncles en neveux et en nièces, universitaires et chevaliers de l'écrivoire.

Jean Bertaut et François Malherbe, qui était d'ailleurs le plus jeune de trois ans, ne furent pas camarades de première enfance.

Ces particularités expliquent comment Malherbe et Bertaut vécurent et rimèrent côte à côte sans se saluer autrement que du bonnet, moitié défiants, moitié jaloux, le hautain gentilhomme retenant à peine ses sarcasmes, le « retenu » bourgeois gardant un silence significatif et prudent.

D'autres circonstances contribuèrent à maintenir les deux poètes à l'écart l'un de l'autre.

Vinrent les troubles de religion.

En 1558, Cousin, « flamand de nation », vint à Caen prêcher la réforme. Ce fut un entraînement général. Le bas peuple lui-même qui, partout en Normandie, semblait garder la foi de ses pères « fut assez facilement séduit » (7).

La Magistrature, l'Université, le corps enseignant se divisèrent profondément.

Bigot, docteur en théologie, Vincent Le Bas, Pierre Pinchon, régents, embrassèrent la réforme et devinrent prédicants. Si Malherbe d'Igny ne se jeta pas tout de suite dans le mouvement, au moins prépara-t-il son évolution puisque, suivant toute probabilité, ainsi qu'il résulte des curieuses et savantes recherches de M. Armand Gasté, il faisait baptiser son fils Éléazar par un ministre protestant. En tout cas, le sieur d'Igny était à la tête de la « compagnie de voleurs, perfides et hérétiques de la ville

de Caen qui. . . . entrèrent de force dans l'église de Troarn, rompirent les autels, images, crucifix, bancs, chaises et autres meubles de la dite église, bruslèrent tout dans l'église mesme, prirent les livres, ornements, reliques et argenteries qui estoient considérables et emportèrent le tout » (8).

Ces choses se passaient les 14 et 15 mai 1562.

Où était le fougueux religionnaire six jours auparavant pendant le sac de Saint-Étienne, des temples, églises et monastères de la ville de Caen ?

L'histoire ne dit rien de François Bertaut, le professeur au collège du Bois, mais ses amitiés répondent pour lui ; il fréquentait chez M. de Bras qui devait avoir les prémices de la Muse de Jean. On aime à se représenter celui-ci, âgé de dix ans, curieux et fureteur, se glissant dans la bagarre entre les jambes de son vieil ami le lieutenant général ou tenant par la main le fidèle Toustain, pendant qu'il dérobaît pieusement une relique de notre conquérant (9). Les discordes civiles et religieuses avaient diversement trempé les cœurs et façonné les courages. On tendait le dos chez les Bertaut. On fronçait le sourcil chez les Malherbe. Chez le grave et bon de Bras, on versifiait à l'envi, malgré les huguenots et la peste. Vauquelin de La Fresnaye, déjà avocat du Roi, était depuis trois ans le gendre enamouré du lieutenant général. Il rimait à veine ouverte avec son cher Toustain, le Toustain des Forceries et du Bôquet de Philerème (10). Il s'agissait bien vraiment de la contagion ; c'était la fièvre poétique qui se gagnait. Elle sévissait en latin et en français. Jean Rouxel « excellait au droit civil, à l'éloquence et à la poésie tout ensemble » et Tanneguy Sorin méditait les distiques latins qu'il devait mettre quatre ans plus tard en tête de son recueil de lois (11).

C'est dans ce milieu que grandissait Jean Bertaut. Plus précoce que Malherbe qui s'est vanté à tort dans une strophe admirable des précoces faveurs d'Apollon, bien que ses premiers vers datent de la vingtième année, il avait aussi gagné la maladie. Il rimait à seize ans, dans l'ombre d'abord, puis il se hasardait petit à petit au soleil.

On se figure l'écolier, nourrisson des Muses « encore jeune d'environ dix-huit ans » signant modestement : *Bertaut, de Cuen*, le sonnet suivant adressé à son vieil et paternel ami Bourgueville de Bras et lui disant avec une naïve assurance :

« C'est à ce coup qu'il faut, ô doctes Piérides,
Que vos doux violons du croc soient dépendus
Et vos nerfs relâchés si doctement tendus
Qu'ils ne cèdent en rien aux sœurs Achéloïdes.

« C'est à ce coup qu'il faut sur vos nerfs plus valides
Fredonner hautement les honneurs épanus
De votre Bourgueville et qu'ils soient entendus
Par delà le jardin des filles Hespérides.

« Muses, que tardez-vous? Ignorez-vous combien
A vos chers nourrissons il élargit de bien,
Combien il les chérit, les prise et les honore?

• Ignorez-vous combien vos honneurs lui sont chers?
Ignorez-vous comment son blanc chef se décore
De lauriers triomphants et de lierres verts?

Tout Bertaut est en herbe dans ce sonnet clair, naïf, aimable et correct (12). C'est le devoir excellent d'un rhétoricien émérite qui brille en discours français après avoir été fort en thème. Il charma toute la maison de M. de Bras, presque septuagénaire, si bien que le vieillard, piqué au jeu, ne voulut pas laisser à son gendre Vauquelin ou à son familier Toutain, le soin de répondre en gens du métier. Il riposta par un sonnet qui commence ainsi :

« Ton écrit, jeune enfant, me donne un grand espoir
Par les vers bien limés qu'enfin tu parviendras
A ce haut mont-Parnasse et puis que tu boiras
De cette eau Castaline à longs traits jour et soir.

Le bonhomme de Bras rimait à la dérive sans souci du sexe de ses assonances, mais il avait trouvé le vrai qualificatif des vers de Bertaut : *Bien limés*. Mieux limés sans contredit que le poème « des larmes répandues » cinq ans plus tard par le jeune « François Malherbe » sur le trépas de Gèneviève Rouxel. En attendant qu'il devint le tyran des mots et des syllabes, le néophyte subissait le joug des rimes pauvres et des hiatus dont Bertaut s'était affranchi dès son début (13).

Bertaut alors, âgé de 20 ans, était-il encore à Caen, lors de la Saint-Barthélemy ? Le bon camarade, l'ami Des Portes l'avait-il déjà attiré à la cour et doté de la place de précepteur de ce comte d'Auvergne qui devait, dit-on, sa naissance et son sang royal à

l'entregent du poète aux faciles complaisances (14)? Quelle que fût la pensée intime de Bertaut sur ce coup de force, il n'en reste aucune trace dans les œuvres du plus contenu et du plus réservé des hommes. Dans son *discours funèbre sur la mort de la royne Catherine* qui contient un peu plus de 400 vers, il loue discrètement l'illustre princesse, « cet astre florentin ».

« D'avoir forcé l'orage et sauvé la couronne.

Il exhorte la France à pleurer.

« Celle qui se laissait en vivant consumer
Du soin de rendre un jour la France soulagée
Du fardeau des malheurs dont nous l'avons chargée.
... Qui, mère de nos Rois et de notre royaume
S'exposait aux périls pour n'en voir rien périr,
Se privait du repos pour nous en acquérir
Et, sage, nous était ce qu'est un bon pilote
A la nef qui sans ancre en la tempête flotte
Ou ce qu'est au malade àprement tourmenté
La main qui peut et veut lui rendre la santé (15).

Rien de plus. Le sage M de Bras, le Nestor normand, s'est chargé de nous donner l'opinion des catholiques de Caen, au milieu desquels avait été élevé le jeune Bertaut :

« Le Roi, dit-il, fit un traité de paix en 1570, lequel dura jusques en l'an 1572. au jour de la Saint-Barthélemy, me passant d'en faire plus long discours de ce qui advint à Paris pour ce qu'il a été décrit par les historiographes de notre temps, tant catholiques que protestants, chacun en discourant selon leurs affections et dont j'en laisse le jugement à Dieu seulement. Je dirai ce que Salluste réfère en l'histoire catilinaire, à savoir que l'exécution est aucunes fois nécessaire sans attendre de conseil. »

Malherbe, qui n'avait que dix-sept ans et rongait son frein en pleine huguenoterie, devait sentir fermenter en lui le levain de cette cruelle et tant soit peu odieuse épigramme, dont il saluait plus tard le foyer paternel.

Ici dessous git monsieur D'Ifs.
Plût or à Dieu qu'ils fussent Dix,
Mes trois sœurs mon père et ma mère,
Le grand Éléazar, mon frère,
Mes trois tantes et monsieur d'Ifs.
Vous les nommé-je pas tous dix? (16)

Des Portes n'était pas en France à la mort de Charles IX. Il quittait la Pologne quand le roi de France, son généreux protecteur et son tendre obligé, mourut, le 30 mai 1574, entre les bras de son fidèle valet de chambre, Adrien Le Haguais (17).

Plus familier même que Des Portes avec le jeune roi, Le Haguais, fils d'un marchand de Caen, était l'inséparable compagnon de son maître. Ils chassaient ensemble, vêtus des mêmes habits, mangeaient à la même table et faisaient la sieste côte à côte, si bien que l'on ne savait « distinguer le maître du serviteur, ni à la mollesse du lit, ni à la délicatesse des mets » (17).

Élevé à la cour de Henri II, il avait sept ans quand il fut attaché à la personne du prince Charles. Il y resta dix-sept ans.

Comme le bon et fidèle Des Portes, *Qui semel admissos non fallere novit amicos* (18), protégeait-il les bas Normands et [les] Caenais, ses compatriotes?

Singulière coïncidence! Bertaut lui succéda dans sa charge et, nommé en 1576 ou 1577 lecteur ordinaire et secrétaire du cabinet de Henri III, il assista, comme son prédécesseur, à l'agonie du Roi.

Il était à Saint-Cloud, le 2 août 1589.

« Fallait-il pour combler mes malheurs de tous points
Qu'un si piteux spectacle eût mes yeux pour témoins !
Car je l'ai vu, chétif, et souvent la mémoire
En repeint dans mon cœur la lamentable histoire,
M'étant toujours avis qu'au milieu de nos pleurs
Je vois ce pauvre prince étouffé de douleurs,
D'une voix que la Mort rendait faible et cassée
Et d'un piteux regard dont l'âme était percée,
Tantôt jeté sur terre et tantôt vers les cieux,
Implorer le secours des hommes et des Dieux,
La tristesse et l'horreur en nos visages peintes,
Son palais retentir de sanglots et de plaintes.
.... Hélas! il me souvient que quand son pâle corps
Fut mis à reposer en la couche des morts
J'entrai dedans la chambre où le plomb qui l'enserme
Gisait sans nulle pompe étendu contre terre
Pendant que l'artisan à cette œuvre empêché
De maint ais résonnant l'un à l'autre attaché
Formait la triste chambre où la fatale marque
Des fourriers de la Mort logeait le grand monarque
Et lors, ramentevant que celui dont les os
Dormaient entre les vers dedans le plomb enclos,

Naguère était au monde et mon prince et mon maître,
Celui d'où tout mon heur se promettait de naître
Et de qui le trépas venait de me ravir
L'espoir de tout le bien qu'à le suivre et servir
J'avais peu mérité d'un cœur si débonnaire,
Je vis perdre à mes sens leur usage ordinaire,
D'un tel coup de douleur dedans l'âme frappé
Par le triste penser qui m'avait occupé
Que presque évanoui je tombai sur la place.
. . . Puis, commençant l'humeur de manquer à mon œil
Tourné vers l'artisan, ouvrier de ce cercueil :
— O toi, lui dis-je alors, d'une voix triste et basse,
Qui de la main céleste a reçu cette grâce
D'enfermer au cercueil les os d'un si grand Roi,
Pour Dieu ne veuille point envier à ma foi
L'honneur de t'assister en ce piteux office
Que lui rend maintenant ton fidèle service ;
Permits-moi de tenir le sapin que tu couds,
Que j'en touche les ais, que j'en touche les clous,
Que ma tremblante main un à un te les donne
Et que de ce devoir en pleurant je couronne
Les services passés qu'à lui seul j'ai rendus
Et qu'hélas ! par sa mort pour jamais j'ai perdus.
Je l'ai servi treize ans dont mon attente morte
Après tant d'espérance autre fruit ne rapporte
Que les cuisants soupirs, que cet honneur amer
De pouvoir maintenant au cercueil l'enfermer
Et si, j'estimerai la fatale inclémence
Ne m'avoir point du tout laissé sans récompense,
M'accordant cette grâce, ains bénirai mon sort
De l'avoir pu servir encore après sa mort. »

Il me semble que ces vers ne sont point tant « nichil-au-dos » (19) et que Malherbe eût récité d'un bout à l'autre ses odes superbes sans y trouver cette note honnête, émue, virile sans rudesse, tendre sans emphase.

Durant les treize années qu'il passa à la cour des Valois, Bertaut mena la vie la plus douce, la plus conforme à ses goûts. Relativement pur et humble de cœur au milieu de l'aimable corruption dont il ne voyait que les dehors élégants sans en partager les vices, moins accommodant et moins courtisan que Des Portes, moins ambitieux que Du Perron, il vivait à leurs côtés dans une atmosphère d'inaltérable et courtoise amitié, veillant de loin sur les siens et s'apitoyant sur sa ville natale que la guerre civile menaçait et que la peste décimait (20).

Ce fut alors qu'il composa à loisir, sollicité par les mouvements d'un cœur tendre sans emportement, ces pièces charmantes, un peu précieuses, à travers lesquelles serpente en faisant miroiter ses écailles l'esprit que l'auteur veut avoir sans gâter celui qu'il a et perce, malgré la toilette parfois un peu extravagante du sentiment, la tendresse simple et naïve dont les frivolités et les galanteries diaboliques de la cour des Valois n'avaient pu corrompre l'ingénuité.

En publiant, l'an 1602, les *Juvenilia* de son frère, Pierre Bertaut a rendu aux lettres profanes un grand service. Il faudrait n'avoir jamais lu les poésies du temps pour se scandaliser de quelques *conchetti* où l'esprit met trop de fanfreluches autour des soupirs du cœur, pour ne pas ranger ces galanteries rimées parmi les aimables bagatelles.

Cette publication a valu l'immortalité à la strophe de l'*Esclave fugitif* et au couplet de : *Félicité passée*. A côté de ces étincelles brillantes et d'un éclat sans tache, il est bon de tirer de l'oubli quelques demi-nébuleuses comme ces petites strophes de chanson où le caractère de Bertaut se révèle plus intimement que dans les madrigaux habillés pour les anthologies :

« On ne se souvient que du mal,
L'ingratitude règne au monde,
L'injure se grave en métal
Et le bienfait s'écrit en l'onde.

Amour en sert de preuve aux siens
Lui qui joint la peine aux délices;
Ceux que plus il comble de biens
N'en célèbrent que les malices

Il porte un flambeau dans sa main
Pour en éclairer à notre âme,
Et nous, d'un jugement peu sain
Nous allons brûler à sa flamme.

Il prête à notre entendement
Pour voler au ciel ses deux ailes,
Nous les engluons follement
Dedans les vanités mortelles

Il purge une âme en l'allumant,
Par lui la crainte en est chassée;
Il bannit du cœur d'un amant
Toute basse et vile pensée.

Il fait que le vice abattu
Ne l'enchanter pas de ses charmes,
Il lui fait aimer la vertu,
L'honneur, l'éloquence et les armes.

Il l'emplit d'un soin généreux
De rendre son nom perdurable,
Bref, en le rendant amoureux,
A la fin il le rend aimable (21).

La mort de Henri III avait jeté le trouble dans le nid des poètes. Les nôtres ne se firent point ligueurs et attendirent. Plus heureux que Des Portes qui ne put même se réfugier dans son abbaye de Bonport et fut obligé de guerroyer sur la terre et sur l'onde à la suite de Villars, Bertaut trouva un asile chez le cardinal de Bourbon-Condé ; ce fut pour lui un paradis (22).

« Car, lorsque, abandonné de tout humain secours,
En éternels ennuis je consumais mes jours,
Ma fortune ayant fait un malheureux naufrage
En la mort de ce prince à qui l'aveugle rage
D'un brutal assassin osa percer le flanc
D'une lame trempée en l'infernal étang,
Lorsque je m'abîmais dans la fureur de l'onde,
Que nul astre pour moi n'éclairait plus au monde
Et que le fier destin m'était plus qu'inhumain,
Ce fut lui le premier qui, me tendant la main,
M'empêcha de périr, força l'onde importune
Et réserva ma vie à plus douce fortune,

Il y a sans doute un peu d'égoïsme dans la façon de chanter de Bertaut. C'est une sorte de *suave mari magno et*, bien qu'on aime à le savoir dans un doux et discret asile, ce n'est pas sans un peu de remords que l'on goûte avec lui.

Le jeu, la joie et les doux passe-temps
Qui s'engendrent de l'aise en des esprits contents

On voit, en le suivant d'un sourire triste,

Le poulet d'Inde, impunément courant
Parmi les bassécours des maisons ménagères
En croissant parvenir à l'âge de ses pères,
Puis, ayant accompli les ans de son destin,
Par un jour solennel honorer le festin
Que son maître soigneux à ses amis apprête
Comme une hostie offerte en l'honneur de la fête. (23)

Le lyrisme a évidemment emporté le poète au-delà de la pure vérité et de la saine cuisine quand il parle des années que le dindon a dû accomplir avant d'être mis à la broche. Un gourmet peut le trouver peu expert dans l'ordre des coteaux, quand il ne voit rien de préférable au vin de Bourgueil et célèbre la terre.

« Heureusement fertile

Non en cidre et poiré, mais en ces nobles vins
Qui font gagner la palme aux coteaux angevins
Sur tous ceux de la France où le père Lénéé
Porte de raisins blancs la tête couronnée. (24)

Mais si Bertaut est un cuisinier novice, quel poète accompli quand il chante les véritables délices de sa paisible retraite !

« Ici coulent sans peur et la nuit et le jour,
Ici la douce paix semble faire séjour,
Du reste de la France horriblement chassée
Par le sanglant fouet de la guerre insensée.
Ici les bruits menteurs qui des plus avisés
Remplissent tous les jours les esprits abusés
D'une vaine espérance ou d'une fausse crainte
Ne viennent point tromper nos âmes de leur feinte
Ou, si pour nous charger d'un frivole souci,
Quelqu'un, poussé du vent, parvient jusques ici,
Le démon qui régit cette douce demeure
Ne permet point qu'il vive et parle plus d'une heure,
Ains l'étouffe aussitôt entre des soins plus doux
Et des discours plus gais qui règnent parmi nous.
Ici, ce bruit tonnant dont on voit les tambours
Changer le guet des nuits à la garde des jours
Ne rompt point en sursaut l'enchantement du somme
Qui si doux au matin charme l'esprit de l'homme,
Ains un muet silence y nourrit le sommeil
De son jus de pavots sous les voiles de l'œil
Depuis l'heure du soir où les terres se taisent
Jusqu'à tant que la voix des pigeons qui se baisent
Fait entr'ouvrir les yeux et voir sur l'horizon
Le soleil visiter sa dixième maison.

Dans cet aimable retraite, Bertaut dut faire deux choses : composer une partie des vers qu'il corrigea depuis ou retrouva tout limés d'avance pour les adapter aux choses présentes et conspirer prudemment de loin mais efficacement et sans défaillance, derrière et au besoin à côté du camarade Du Perron, à la restauration de la monarchie et à l'abjuration du Roi.

La plupart des pièces de Bertaut sont trop longues, trop réfléchies, trop passées au laminoir pour avoir été composées de premier jet. Certaines, comme le panégyrique de saint Louis, portent la marque d'une double composition. Longuement méditée, ciselée vers à vers, il suffisait de quelques retouches pour produire cette hymne à l'heure opportune. Dédiée au duc de Montpensier comme à un Mécène présent et agissant, elle glorifiait la maison de Bourbon tout entière comme l'indique son sous-titre et dans la pensée de l'auteur elle en visait le chef. C'est d'ailleurs tout un poème d'environ mille vers. Le panégyrique est complexe. Passe pour les vertus du jeune duc de Montpensier, auquel est dédié le poème. Passe pour l'éloge des princesses de Bourbon, dont l'histoire n'enregistre ni ne conteste les vertus et les mérites. Mais, après avoir chanté les perfections de saint Louis en vers magnifiques, loué surtout sa chasteté, sa fidélité conjugale, sa charité, sa répugnance à percevoir les impôts, sa foi catholique, il met en parallèle le roi Henri IV et célèbre la faveur dont le comble la huguenote Catherine.

Ce modèle accompli de royale douceur
Que les Dieux en naissant lui donnèrent pour sœur. (25)

L'ingénuité, la bonté naturelle, la piété tempérée de Bertaut se retrouvent tout entières dans ce panégyrique un peu inconséquent. La note tendre, aimable et reconnaissante du poète lui fait exprimer des sentiments vrais d'une particulière délicatesse. Son protecteur, le cardinal de Bourbon, est mort depuis peu.

Un prince est maintenant dans le tombeau logé
A qui tant de bienfaits me font vivre obligé,
Qu'à jamais sa bonté dedans mon âme empreinte
M'en rendra la mémoire et véritable et sainte....
.... Tout le bien souhaitable à l'éternel repos
Des hostes du tombeau puisse honorer ses os;
Les œillets et les lis, non plus serrés d'épines
Mais joints à des lauriers dont les vives racines
Ne dessèchent jamais, ombragent son cercueil,
Pendant qu'il cueillira, loin de peine et de deuil,
Dans le jardin des Cieux les innombrables roses
De toute éternité pour les anges écloses,
Car il m'a fait sentir au fort de mon ennui
Combien la courtoisie était parfaite en lui
Voulant cette belle âme aux affligés propice
Que le salaire en moi précédât le service.

Quelle fut la part de Bertaut dans les petites intrigues du tiers-parti, les revendications nationales et l'abjuration du Roi? Elle fut discrète et cachée comme la vie et le caractère de l'homme, mais active, persévérante et peut-être décisive. Depuis la publication des lettres d'Antoine de La Boderie, les négociations entre le tiers-parti français et la cour de Rome sont connues dès leur origine, c'est-à-dire depuis l'année 1590. On sait comment la mort inopinée de Sixte-Quint fit échouer une première fois les projets patriotiques des politiques et des habiles, on pourrait dire des Normands. « Mon Fèvre » avait agi à Rome en gentilhomme royaliste (26). Du Perron allait reprendre l'entreprise en diplomate mitrable et mitré et la mener à bonne fin avec une habileté supérieure à travers des difficultés de toute sorte sans se heurter aux pièges tendus ni s'embarrasser des petits scrupules. Derrière lui, à côté de lui, Bertaut besognait utilement sans faire de bruit. Était-il à Chartres, le 25 septembre 1591, confondu avec les prélats dans les rangs du clergé expectant ou déjà entré dans les ordres? Assistait-il aux instructions et aux controverses de Du Perron? — Oui, s'il faut l'en croire sur parole. Dans son discours sur la conférence de Fontainebleau en 1600, après d'admirables vers sur l'inutilité de la persécution qui fait des martyrs (27), semence d'erreur aussi bien que de vérité, il félicite le Roi d'avoir proposé la douce voie des conférences pour ramener le peuple français à l'unité de la Foi :

« Or, sire, qui ne sait que des chemins si doux
Sont pour la plus grand'part déjà suivis de vous?
A qui ne parut point l'ardeur de cette flamme
Qu'un zèle tout céleste allumait en votre âme
Quand ce docte prélat en qui luit le pouvoir
Qu'à l'extrême éloquence et le même savoir
Combattait devant vous des armes de l'Église
Pour la Foi dont la garde en vos mains s'est commise,
Vous sembliez du désir combattre avecques lui
Chaque mot vous comblait ou de joie ou d'ennui
L'honneur qu'il s'acquerrait paraissait votre gloire
Et, tout autant de fois qu'il gagnait la victoire,
Soudain le feu de joie en luisait dans vos yeux
Étincelants alors comme étoiles des Cieux.

Bertaut était-il à Saint-Denis, le 24 juillet 1593, et au sacre de Chartres, le 27 février 1594? Deux vers de lui semblent le faire

entendre (28). Cette fois, il est prêtre sans doute et, à la veille de revêtir le manteau d'abbé d'Aulnay, devant les privilèges de l'épiscopat Sagien, il bénit résolument le nouveau converti :

• Au milieu des frayeurs qu'on me donnait de toi
Sans autre gage humain que celui de ta foi
De qui la renommée est partout florissante
J'étendis dessus toi ma dextre bénissante
Et, consoillé de Dieu durant mon oraison,
J'ouvris les huis sacrés de sa sainte maison.

Bertaut est d'une sincérité parfaite. La conversion du Roi étant devenue fait accompli, c'est de bonne foi et le cœur joyeux qu'il s'écrie :

« Ah ! que mon triste cœur justement soupirait
Quand loin du droit chemin ton âme s'égarait
Après l'illusion qu'il a trente ans suivie,
Par l'ombre de la Mort laissant errer ses pas
Sans la guide qui seule aux mortels d'ici bas
Enseigne et la lumière et la voie et la vie !

Et que, parvenu au comble de ses vœux, il ajoute :

« Puissent mille succès parfaitement heureux
Désormais témoigner à ce cœur généreux
Qui de tous nos malheurs cherche la délivrance
Qu'en remettant ses pas dedans le droit sentier,
Il se rend tout d'un coup pacifique héritier
Du royaume céleste et du trône de France !

C'est en ce temps que Bertaut fit ses plus beaux vers. La pièce adressée au Roi pour l'engager à revenir à Paris (1593-1594), exprime des sentiments d'une élévation particulière dans le langage le plus pur et le plus élevé.

Paris.

« Cette ville sans peur, cet abrégé de France
Où repose et le trône et le sceptre des Rois,
..... aime à voir reluire en votre vie
Les fameuses vertus des grands Rois vos aïeux
Et bien doit-elle aimer l'honneur de voir reluire
L'astre qui lui faisant sa douceur éprouver
Aima mieux la sauver et la pouvoir détruire
Que non pas la détruire et la pouvoir sauver.

**Non, cette ville auguste, invincible Monarque
Ne saurait désormais fleurir qu'à votre honneur,
Sa grandeur n'étant plus qu'une éternelle marque
Et de votre clémence et de votre bonheur.
Qu'un autre l'ait fondée et ceinte de murailles,
Qu'un autre ait fait l'empire en ses murs résider,
Vous, vous l'aurez sauvée au milieu des batailles
Et sauver une ville est plus que la fonder.**

Du Perron partit pour Rome, évêque nommé d'Évreux. Bertaut prit possession de son abbaye d'Aulnay (1594), entretenant les douces amitiés communes, rimant et limant à son aise, épargné même des protestants et des anciens ligueurs, tant il était courtois et sage. Accommodant et vivant dans l'air de son temps, comme son vieux camarade Du Perron, il ne put faire grise mine et garder rancune à cette Gabrielle qui, comme son royal esclave, avait l'esprit chrétien et le cœur payen (29). Il se souvenait de la part prise par la duchesse de Beaufort à la conversion du Roi, sans examiner ce que sa conduite pouvait avoir d'intéressé et quand la mort vint mettre si tragiquement fin au scandale (10 avril 1599), l'abbé d'Aulnay fit sur le trépas de Caleryme la plus touchante et la plus chrétienne élogie. Comme d'ordinaire, Bertaut prêche et moralise en termes galants, si l'on peut appliquer ce qualificatif aux expressions de la plus aimable courtoisie.

Six jours après la mort de Caleryme, Anaxandre se lamentait.

« En songe elle parut devant ses tristes yeux
Telle que paraîtrait un bel ange des Cieux
Qui descendu naguère en ces plaines mortelles
Prendrait un corps visible et cacherait ses ailes.

Anaxandre croit revoir sa maîtresse vivante :

« Mon âme répondit animant sa parole
La faible et triste voix de cette aimable idole,
Un faux bruit de ma mort n'a point déçu ton cœur ;
J'ai senti du trépas la meurtrière rigueur.
Mon corps n'est plus que terre et mes yeux dont la flamme
Semblait donner la vie et le jour à ton âme
D'une éternelle nuit en la tombe couverts
Ne sont plus maintenant que le repas des vers,
Accident qui témoigne aux hôtes de ce monde
Combien faux est l'espoir de l'âme qui s'y fonde

Puisque rien n'est durable en ce traitre séjour,
Que la gloire y fleurit et s'y passe en un jour,
Que la pompe et l'orgueil des beautés de la terre
Qui luit comme de l'or, se rompt comme du verre.
Et que la Mort triomphe en te privant de moi,
De ce qu'Amour faisait triompher d'un grand Roi.

Puis la chère ombre cherche à consoler le royal survivant et, politiquement, par un détour charmant, elle invite l'inflammable Anaxandre à la sagesse et au mariage.

« Que si mes humbles vœux en larmes prononcés
Peuvent se voir encor de ton âme exaucés,
Par nos feux qui brûlaient d'une flamme si pure
Et par ta propre foi je te prie et conjure
De ne plus engager la sainte liberté
Que la Mort t'a rendue à nulle autre beauté
Qu'à celle que les Dieux t'ont déjà destinée
Pour attacher ton cœur des chaînes d'hyménée.
Accorde-moi ce bien pour comble de mes vœux
Que je sois la dernière après tant d'autres nœuds
Qui t'aie étreint des lacs dont la beauté nous presse
Au volontaire joug d'une simple maîtresse
Et quand d'autres beautés s'offriront devant toi
Pour tenter ta constance et débaucher ta foi,
Lorsque tu sentiras ton cœur prêt à se rendre,
Dis soudain à part toi, repensant à ma cendre :
Les yeux de Caleryme en la tombe enfermés
Qui ne sont plus que terre et que j'ai tant aimés
Défendent sans parler cette erreur à mon âme.
Leur cendre encore aimée éteindra cette flamme.

Anaxandre, dont le cœur volant était aussi étourdi que son esprit était retors, donne dans le panneau tendu par l'ombre de Caleryme, devenue normande avec son interprète et lui répond en ces vers délicieux, véritable chapitre d'histoire écrit dans une langue harmonieuse et irréprochable : « Hélas ! », dit-il.

« Hélas ! quelle beauté pourrait tant me charmer
Qu'après toi ma chère âme, il me plût de l'aimer !
Où trouverai-je plus les vivantes merveilles
Qui, parfaites en toi, n'avaient point de pareilles ?
.... Tu m'étais comme un port où mon esprit lassé
Des flots dont cet état s'est vu bouleversé
Prenait quelque relâche et d'où, plein de courage,
Il retournait encor s'opposer à l'orage.

Tu savais mes désirs, tu savais mes desseins,
Mon cœur ne respirait qu'entre tes seules mains.
Toi seule à mon amour ayant coupé les ailes
Tu le tenais lié de chaînes éternelles
Et ta seule beauté mes regards arrêtant
M'avait fait devenir et fidèle et constant ;
Car nulle autre que toi ne plaisait à ma vue,
Tant fût-elle d'appâts et de grâces pourvue
Ou ses beautés pour moi n'avaient point de vigueur
Et contentant mes yeux ne touchaient point mon cœur.

.... — Cher astre des français, Roi juste et magnanime
Lui répondit alors l'ombre de Caléryme
Nulle haine des Cieux poursuivant ta valeur
Ne m'a ravie à toi pour t'emplir de douleur,
Le Ciel aime ta gloire et sans cesse conspire
Avec tes saints pensers pour l'heur de ton Empire,
Mais le bien de l'État, conservé par tes mains,
Veut que, cédant au vœu d'un million d'humains
Tu rengages tes ans dans les nœuds d'hyménée
Et je n'étais point celle à qui la destinée
Avait promis l'honneur d'être conjointe à toi
Par les sacrés liens de la nopcière loi,
Bien que la France ait cru, vu ton amour extrême,
Que pour me faire part du royal diadème
Ton esprit embrasé d'une si longue ardeur
Elèverait ma vie à ce point de grandeur.
D'autres chaînes d'amour, d'autres flammes t'attendent
Et si d'entre les Dieux, invisibles, descendent
Au cœur d'une princesse à qui l'heur des François
Réserve cette gloire en ses fatales lois,
Princesse qui ne cède à nulle âme qui vive
En rien, dont la douceur les plus libres captive,
Qui rend de ses beautés l'Amour même amoureux,
Qui, nourrissant son cœur de soins tout généreux,
Joint aux grâces du corps les richesses de l'âme
Et les vertus d'un homme aux beautés d'une dame.

Tout cela est incontestablement supérieur aux épithalames des poètes du temps, Nicolas des Yveteaux excepté. Bertaut est ici plus fin, plus délicat, plus poète que Malherbe qui, n'étant de nature ni courtisan, ni amoureux, se montra peut-être le plus faible de tous (30).

C'est alors que Vauquelin, en recopiant sa satire à *Monsieur Bertaut, abbé d'Aulnay*, ajouta, non sans un grain de malice : **A PRÉSENT, premier aumônier de la Reine. Cet à-présent est à la fois une date, un compliment et peut-être une épigramme :**

« Adieu, mon cher Bertaut, je vais quitter le monde,
Rien plus que ta vertu qui n'a pas de seconde
Bertaut, je ne regrette; encore ai-je grand peur
Qu'enfin tu ne sois pris à quelque appât trompeur
Et que ton jugement, ton savoir, ta constance,
Ne fassent jusqu'au bout au monde résistance.
Tout est si corrompu que la Corruption
Peut-être corrompra ta grand'perfection.

La corruption effleura-t-elle la grande perfection du vertueux par excellence? Non mais, notre doux et optimiste Bertaut restait fidèle à tout le monde et madrigalisait à la ronde. Quel aumônier pouvait être plus agréable à Marie de Médicis que ce prélat courtois et sage qui ménageait si bien toutes choses et tressait si méthodiquement les couronnes en glissant sa note personnelle et sa douce morale dans les fleurs cueillies un peu partout sans grimace et sans scrupule? Qui faisait si bien prêcher la fidélité conjugale par les ombres volages?

Mais, à force de courtoisie et de complaisance pour les faibles-ses royales, le poète de cour ne se laissa-t-il pas entraîner trop loin, l'aumônier de la Reine n'était-il pas sur la pente glissante où se retenait à peine sa « grand'perfection » quand il rimait à mademoiselles d'Antragues (sic) un charmant sonnet, tout confit en douceur angélique, mais où sont blasonnés « les doux regards mettant les cœurs en cendre, les attrails, les dédains qui donnent aux plus grands la vie et le trépas »? Où en étaient au temps de ce madrigal, rimé sans nul doute avant le mois de novembre 1599, les intrigues de Henriette d'Entragues avec les pages Joinville, Bellegarde et le Roi lui-même? Bertaut ne voyait-il rien, ne savait-il rien quand il demandait la voix d'un ange pour louer les beautés de cette diabolique? (31).

C'est possible. Il se passe de ces phénomènes dans les âmes simples des poètes ingénus. D'ailleurs, Henriette était la fille de Marie Touchet, la vieille obligée de Des Portes. Bertaut avait débuté à la cour par être le précepteur de son frère. Il est si doux de ne pas voir les défauts de ses anciens amis. Henriette d'ailleurs est lettrée et fait la dévote. Si sa mère lit Plutarque dans la traduction d'Amyot que Bertaut lui a envoyée avec un sonnet, la fille répond aux mysticités galantes de l'abbé en faisant son bréviaire de saint Augustin (32). Tout autre y serait pris. Le mentor Vauquelin a beau lui dire du fond de sa province :

« Adieu donc, mon Bertaut, adieu d'un long adieu,
Je m'en vais la vertu chercher en autre lieu.

Bertaut reste, partageant son temps entre son abbaye d'Aulnay et les devoirs de sa récente aumônerie. Il ferme les yeux sur les faiblesses du Roi que la Reine elle-même est obligée de supporter au grand jour (33) et quand il naît à la France un Dauphin, il chante dans le tas des poètes qui font des épithalames et des cantiques. Les vers qu'il est forcé d'improviser à cette occasion ne sont pas de ses meilleurs, il se réserve pour *Pannarelle*, fantaisie de longue haleine puisqu'elle renferme environ 1550 vers et qui semble bien l'œuvre d'un évêque, Bertaut ayant pris possession du siège de Séez en juin 1607, trois mois avant le baptême du Dauphin qui eut lieu à Fontainebleau, le 14 septembre de la même année.

En attendant, sans craindre de redoubler les demi appréhensions du bonhomme Vauquelin, Pierre Bertaut publia chez la veuve de Mamert Patisson sous le nom de *Recueil de vers amoureux*, les *Juvenilia* de son frère avec une singulière préface qui justifie en le trahissant l'anonyme gardé par l'auteur.

Le caractère de Bertaut apparaît tout entier dans l'avertissement de son frère. Il laisse faire, il « ropasse un peu les yeux dessus les petites œuvres tenant un peu de l'âge où premièrement elles furent composées ». Il « marie sa fille de peur qu'on ne la marie » et, comme l'autruche, se laisse voir tout entier en cachant sa tête dans le sable.

Cette publication ne fit aucun scandale. Celui-ci ne vint qu'après et les commentateurs se copiant les uns les autres ont plus ou moins accusé la dissonance des *Vers amoureux* avec la gravité sacerdotale du poète. Le dernier éditeur de Bertaut est allé jusqu'à dire : (introduction littéraire, p. VIII) Bertaut eut un scrupule. **ÉVÊQUE DE SÉEZ**, il ne trouva pas bienséant de signer ces *vers amoureux* et ce volume publié par Pierre Bertaut parut sans nom d'auteur.

Effectivement, en 1602, l'Évêque de Séez aurait pu éprouver quelques scrupules à laisser imprimer les madrigaux et autres poésies érotiques qui couraient sous son nom, mais il s'appelait Claude de Morenne (34). Nous avons constaté l'innocence relative des *vers amoureux* de Bertaut.

Claude de Morenne étant mort le 4 juin 1606, Bertaut fut nommé évêque de Séez. On sait comment le fidèle Du Perron, qui savait son ami généreux et sans fortune personnelle, usa de son don de persuasion pour lui faire expédier promptement et gratuitement ses bulles (35). On sait aussi comment, modeste sans doute et fuyant la pompe, économe peut-être dans les petites choses, Bertaut qui avait fait prendre possession de son siège par procureur, le 1^{er} juin 1607, entra sans bruit dans sa ville épiscopale, le 1^{er} mars 1608, et s'accommoda avec Louis Le Sergent en lui cédant un pré en échange du cheval et des habits de gala auxquels il avait droit. Séez était du reste un pauvre Évêché de 10 ou 12.000 livres, bénéfice de poète ou de saint. Heureuse pauvreté d'ailleurs qui fit éclore à Séez une génération littéraire protégée, encouragée par trois poètes qui se succédèrent presque immédiatement, le didactique Du Val, l'aimable Claude de Morenne et le « retenu » Bertaut ! Heureuse pauvreté qui nous a valu des pasteurs modestes et fermes, attachés de cœur à leur pauvre et digne église, marchant droit, sans souci des ambitions et des intrigues dans la voie étroite, mais sûre, de la vérité et de la vertu.

Notre honorable président, M. de La Sicotière a jadis raconté comment Bertaut retrouva à Séez l'ancien-intendant de M. du Moulinet, Julien Riqueur, une sorte de Cyrano de Basse Normandie « d'étude pareille et d'âge sortable », et comment il en fit son commensal et son *negotiorum gestor*. L'étude de M. de La Sicotière est complète (37). On ne saurait rien y ajouter. Je veux seulement rappeler un des derniers vers du sonnet de Riqueur à Bertaut, qui peint si bien l'homme dont je me suis efforcé de dégager le caractère.

• Aussi ta vertu seule est cause que je t'aime !

Je signalerai encore le talent de peintre de Bertaut, rappelé par M. de La Sicotière, et dont personne autre que lui, que je sache, n'a parlé.

Il avait fait une trouvaille, dont il était quelque peu fier et qu'il annonçait aux éditeurs. C'était un sonnet, de qualité moyenne à la vérité, mais authentiquement de Bertaut, l'anagramme *bâti en la vertu* ne permet pas de s'y tromper. Il ne se trouve pas dans la nouvelle édition (38).

Bien entendu *Pannarette* y est tout entière.

La pièce de Bertaut se ressent de sa nouvelle dignité. C'est bien là l'œuvre d'un poète indulgent jusqu'alors aux fantaisies de la rime et aux puérités littéraires que ses vertus personnelles, sa fortune et les circonstances ont fait évêque. C'est long, un peu précieux, un peu alambiqué avec des développements et une mise en scène homérique où toutes les vertus affublées de noms grecs symboliques viennent, comme des fées dans les contes populaires, déposer, par ordre du ciel, des fleurs sur le berceau royal. Il faut un nom au Dauphin et chaque vertu veut être sa marraine. Enfin elles se mettent d'accord et réunissant leur nom en un seul faisceau, elles nomment l'enfant royal *Pannarette*.

En attendant, elles parlent d'or, *Phronèse* surtout, laquelle n'est autre que la Prudence, vertu des Normands; il ne lui faut pas moins de 165 vers pour plaider sa cause et vanter sa supériorité.

« N'ayant point de vertu qu'on trouve m'être égale
Pour dignement régner dans une âme royale. »

Euerghésis (libéralité) dit son mot et l'auteur à la fin du poème semble parler pour son compte et formuler en vers excellents les plus nobles souhaits : Que le Roi de France, dit-il, n'imité pas les tyrans d'Asie, invisibles à leurs sujets :

« Lui, que comme un soleil il sorte tous les jours
Pour se montrer au monde et pour donner secours
Soit à la pauvre veuve opprimée et dolente,
Soit au pauvre orphelin qui vainement lamente,
Soit aux justes soupirs du chétif laboureur
Et que suivant les pas d'un illustre empereur
Il croie avoir perdu le cours de la journée,
Qu'à d'aussi nobles soins il n'aura pas donnée.
.... Qu'il ne consume point en frivoles dépenses
L'or que d'un juste amour les douces violences
Auront pour son secours en un pressant besoin
Contraint son pauvre peuple à se l'ôter du poing,
Ou plutôt de la bouche, ou plutôt des entrailles,
Quoiqu'épuisé déjà par la pompe des tailles,
Mais que le réputant avec quelque douleur
Du sang, non du métal, bien qu'il ait sa couleur,
Il ait horreur de perdre en des dépenses vaines.
L'âme de ses sujets et l'humeur de ses veines.

Et ailleurs :

Qu'il mette comme en vue aux yeux de son penser
Avec quelles sueurs on a pu l'amasser
Quelle rigueur peut-être en son nom exercée
L'aura tiré du sein de la veuve oppressée,
Du chétif artisan, du triste vigneron
Que la pauvreté même élève en son giron
Et die avec pitié de sa pauvre abondance :
C'est le sang de mon peuple et sa pure substance.
Il ne faut pas qu'en jeux et sans fruit dépendu,
Il soit comme de l'eau sur la terre épandu.

Il exhorte le futur roi de France

A bâtir des palais où luise sa grandeur,
Mais où l'utile usage égale la splendeur,
Donner un dos de pierre aux grands chemins publics,
En aqueducs et ponts égaler les antiques,
Fonder des hôpitaux ou renter les fondés,
Braver l'humide orgueil des fleuves débordés
Avec le fort rempart des publiques chaussées,
Défendre aussi les ports des vagues courroucées,
Bâtir de grands ouvriers aux métiers des neuf sœurs,
Avancer leurs beaux-arts, doter leurs professeurs
Et prendre en des bienfaits comme en des rêts vivantes
Et les vaillants esprits et les âmes savantes.

Hypomène (la constance) fait partie du cortège des vertus, mais elle ne parle pas. C'eût été délicat ; le prudent Bertaut laisse à Du Perron, cardinal depuis six ans déjà (9 juin 1601), le soin de chanter en détail les vertus et les hauts faits du monarque futur et

D'être l'Homère seul de ce royal Achille.

La France attendit. Louis XIII ne fut point Achille ; Du Perron ne fut point Homère, mais Richelieu prépara Louis XIV et Corneille.

Bertaut occupa le siège épiscopal de Séez trois ans environ. On le représente d'ordinaire comme partageant son temps entre la cour où l'appelaient ses fonctions d'aumônier de la Reine et l'évêché de Séez. Sans doute, il ne resta pas continuellement dans son diocèse, mais il n'oublia pas les devoirs de sa nouvelle charge. En usufruitier consciencieux, il régla avec les héritiers

de Claude de Morennes ; il obtint d'eux 1.200 livres et quelques objets précieux. Il employa consciencieusement cette somme et les revenus d'une confrérie à l'entretien de la cathédrale.

Très soumis au Pape, fort bien en cour de Rome, était-il aussi « ultramontain » que son ami Du Perron ? — Sans doute dans les choses nécessaires, le pape est

Le grand Pontife à qui par dessus tous
Dieu commit le troupeau qu'il garantit des loups.

Mais Bertaut est un prudent. Il est prêt à rétablir la liturgie romaine avec les tempéraments dont son successeur Suarez ne voulut tenir compte. Le savant archidiacre du Houlme, Gervais Bazire, poète aux minutes de sentiment, liturgiste aux heures de raison, prépare le bréviaire Sagien, réformé suivant la règle de Pie V ; Pierre Gond, le chapelain calligraphe de Saint-Thomas-d'Argentan se complait dans les enluminures de l'antiphonaire Sagien, destiné au chœur de Saint-Germain ; il caresse du regard et de la plume le parchemin et le velin venus de Bayeux (1606-1607) (39). Si Bertaut eût vécu en 1614 et en 1615, il aurait sans doute acquiescé à la résolution de l'Assemblée du clergé qui refusa son assentiment à la résolution gallicane du Tiers-État, — comment contredire Chrysostôme Du Perron ? — mais il aurait laissé passer l'arrêt du Parlement (2 janvier 1615) et se fût accommodé de l'arrêt du conseil interdisant la discussion.

Où était Bertaut, lors de l'assassinat de Henri IV ? L'Estoille ne le nomme pas parmi les prélats à haut siège à l'assemblée qui proclama la régence (samedi 15 mai 1610). Il n'y avait sans doute aucun droit, mais il n'est pas nommé non plus parmi les prélats assis aux bas sièges dans le parquet à côté de l'Évêque de Béziers, grand aumônier.

Mourut-il de chagrin ? Tout porte à croire que la peine ressentie hâta sa fin. Le cœur de Bertaut était d'une sensibilité extrême et surtout porté à la constance. La délicatesse de son sentiment et la sincérité de sa douleur se traduisaient par une sorte de mysticisme payen, qui lui fait en quelques endroits de ses œuvres élégiaques regretter que la doctrine chrétienne ne permette pas au survivant de suivre l'objet aimé dans la tombe. On se souvient qu'Horace est mort d'amitié. L'esprit et le cœur de Bertaut étaient de l'école d'Horace. Henri IV valait bien Mécène. Que faire après sa mort,

« Mort de qui le malheur toutes plaintes excède
Mort qui fait souhaiter la Mort comme un remède. »

Se taire et pleurer.

« La parole défaut aux âmes plus dolentes,
Les petites douleurs sont seules éloquentes
Et l'objet trop sensible éteint le sentiment. »

Bertaut a beau chercher à cadencer l'oraison funèbre et à fleurir l'élogie, l'horreur et la peine étouffent la harangue.

« Aussi bien Apollon n'anime plus sa veine
Comme il faisait du temps que la docte Neuvaïne
Donnait vol à sa plume en un âge plus doux.

C'est bon pour Malherbe que rien n'émeut qui, toujours maître de lui, pleure avec pompe et mesure et qui, cette fois, se fait pardonner le Malherbisme exagéré d'une strophe ridicule en Ron-sardisant de la façon la plus charmante et la plus inattendue (40).

Bertaut mourut à Séez, le mercredi 6 juin 1611. Aux derniers temps de sa dolente vie, le souvenir de ses vers légers le hantait parfois et « les stances presque inimitables », que lui avaient inspiré jadis les Muses payennes, voltigeaient à son chevet, sans éveiller de remords. Toutefois, on aime à penser que le bon et sensible prélat, le poète accompli, murmurait en façon de prière suprême ce cantique à la Vierge Marie d'un sentiment si exquis et d'une forme si pure, composé par lui au temps de la virilité de son inspiration :

« Quand au dernier sommeil la Vierge eut clos les yeux,
Les Anges qui veillaient autour de leur maîtresse
Élevèrent son corps en la gloire des Cieux
Et les Cieux furent pleins de nouvelle allégresse.

Les plus hauts séraphins, à son avènement
Sortaient au devant d'elle et lui cédaient la place
Se sentant tout ravis d'aise et d'étonnement
De pouvoir contempler la splendeur de sa face.

Dessus les Cieux des Cieux elle va paraissant,
Les flambeaux étoilés lui servent de couronne,
La lune est sous ses pieds en forme de croissant
Et comme un vêtement le soleil l'environne.

Elle est là haut assise auprès du Roi des Rois,
Pour rendre à nos clameurs ses oreilles propices
Et sans cesse l'adjure au seul nom de la croix
Dé purger en son sang nos erreurs et nos vices.

Elle rend nos désirs par ses vœux exaucés
Et pour mieux impêtrer ce dont elle le presse,
Remet devant ses yeux tous les actes passés
Qui le peuvent toucher de joie ou de tristesse.

Et lors, elle lui va ses mamelles montrant
Qui dedans le berceau son enfance allaitèrent,
Dont le doux souvenir va son cœur pénétrant
Et les flancs bienheureux qui neuf mois le portèrent.

Elle lui ramentoit les douleurs et l'ennui,
Les sanglants déplaisirs et les gênes terribles
Que durant cette vie elle endura pour lui
Quand il souffrit pour nous tant de peines horribles.

Puis vient la paraphrase du Stabat :

« Elle serrait la croix de ses bras précieux,
Regardant par pitié ses blessures cruelles
Et répandait autant de larmes de ses yeux
Comme il versait de sang de ses plaies mortelles...

Le soleil contristé print son voile de deuil,
Les astres de la nuit en plein jour resplendirent,
Les ossements des morts quittèrent leur cercueil
Et des durs monuments les pierres se fendirent.

Ames qui surpassez les rochers en durté,
Ames que les plaisirs si vainement affolent,
Vous ne gémissiez point de le voir tourmenté
Et tous les éléments à sa mort se désolent.

Les plus fermes esprits, l'effroi les emporta
Voyant mourir celui que la mort épouvante
Et des plus assurés l'assurance douta,
Seule entre tous les saints la Vierge fut constante.

On aime surtout à se représenter notre pieux évêque Bertaut-
rendant son âme à Dieu et rimant son dernier *Ave Maria*.

Étoile de la mer, notre seul réconfort,
Sauve-nous des rochers, du vent et du naufrage,
Aide-nous de tes vœux pour nous conduire au port
Et nous montre ton Fils sur le bord du rivage.

Lorsque, le 25 juin 1784, « Monsieur le Chantre » représenta à « la compagnie » des chanoines de Séez que « la dévotion de nos pères les avait jadis portés à dédier l'Église cathédrale sous l'invocation de la très Sainte Vierge . . . que la dévotion envers la Sainte Vierge a toujours persévéré dans cette église » et qu'il y a lieu de supplier Mgr l'Évêque de vouloir bien, lorsqu'il fera la dédicace du maître-autel, le mettre sous l'invocation de la Sainte Vierge montante au ciel, ainsi que toute l'église cathédrale » (42), Monsieur le Chantre aurait pu citer Bertaut parmi les illustres dévots à Marie et quel hymne eût plus dignement accompagné la gloire de cette Assomption que les strophes magistrales et harmonieuses que je viens de citer ?

NOTES

(1) *La France pontificale* (Gallia Christiana) histoire chronologique et biographique des Archevêques et Evêques de tous les diocèses de France par H. Fisque, membre de plusieurs sociétés savantes. Métropole de Rouen. Séez, p. 56.

(2) Voici cette stance, trop connue pour être citée dans le texte d'une étude sur Bertaut, trop charmante pour ne pas être imprimée une fois de plus dans les Notes :

Quand je revy ce que j'ay tant aymé
Peu s'en fallut que mon feu r'allumé
N'en fist l'amour en mon âme renaistre
Et que mon cœur autrefois son captif
Ne ressemblast l'esclave fugitif

A qui le sort fait rencontrer son maistre.

Voltaire l'admirait, dit-on, mais La Harpe ne l'avait probablement pas lue. Ce défricheur superficiel du terrain critique juge Des Portes en bloc, comme un mauvais imitateur de Marot. Il ne nomme pas même Bertaut.

(3) *Sil tua laus, totum quos late amplectitur orbem,
Fluctibus immensi non minor Oceani.
Crescere nec potis est, nec jam decrescere, laude
Omni hominum major, major et invidiâ.
Majorem hic igitur magno te dicet Homero
Ille tibi magnum Cedere Virgilium.*

(4) Et toutes fois Des Portes
De Charles de Valois, étant bien jeune encor
Eut pour son Rodomont huit cents couronnes d'or,
Je le tiens de lui même.

(Claude GARNIER, *La Muse infortunée*).

(5) *Les œuvres poétiques de M. Bertaut, évêque de Sees, abbé d'Aunay, premier aumosnier de la Roynne*, publiées d'après l'édition de 1620 avec introduction, Notes et Lexique par Adolphe Chenevière, docteur ès-lettres. Paris. Librairie Plon, Nourrit et Cie, Imprimeurs-Éditeurs, rue Garancière, 10. MDCCCXCI.

(6) *Catalogue des seigneurs de Normandie qui furent en la conquête de Hiéru-salem sous Robert Courte-Heuss, duc de Normandie.*

— « Monsieur Jean Malherbe de St-Aignan, d'Ermines a six roses de gueules. »

(7) *Histoire de la ville de Caen par P. Carel. — de Bras. passim.*

« Il popolo minuto non vuole intender niente de questa nuova religione : e nella Normandia si sono levati ed hanno prese l'arme contra i nobili. »

(Tornabuoni. lettre, négociations).

Dix ans plus tard, Le Bas et Pinchon sont qualifiés de ministres de la religion réformée à l'assemblée du 3 novembre 1567, présidée par de Bras.

(8) Armand Gasté. *La Jeunesse de Malherbe*. Inventaire de l'abbaye de Troarn.

(9) On connaît le récit de M. de Bras et l'épisode de l'os dérobé par le fidèle Toustain de la Mazurie « qui pour lors lui était domestique. »

Le petit François Malherbe avait à peine atteint l'âge de raison en ces jours funestes. Mais quelques éclairs de honte et d'ennui lui rendaient déjà probablement odieux le séjour de la Maison paternelle et préparaient son éloignement. Ne pourrait-on, à ce sujet, concilier les différentes versions de Racan, de Huet et de M. de Gournay rapportées par M. Gasté ?

Ne peut-on pas attribuer aux dégoûts et aux ennuis du jeune Malherbe sa fugue vers Paris avec le jeune de Mondreville ? En 1567 et 1568, la Normandie était en ébullition. Montgomery et Colombières s'agitaient. L'assemblée du 4 novembre 1567 ne maintenait à Caen qu'une paix boiteuse comme celle que signait Catherine pour toute la France, le 22 mars suivant. Malherbe Digny faisait baptiser ses filles et présentait les enfants de ses coreligionnaires au temple protestant. Le petit catholique devait être fort mal vu dans la maison paternelle.

(10) Dy que, ne passant point encore dix et huit ans,
Grimoult, Tôutain et moy, poussez d'un beau Printans
Nous quittâmes Paris et les rives de Seine,
Vinmes dessus le Loir, sur la Sarthe et sur Maine.
Lors Angers nous fist voir Tahureau qui mignart,
Nous affrianda tous au sucre de son art.

(Vauquelin de la Fresnaye. Epître à son livre).

Toustain débuta jeune en effet dans les lettres. Son *Agamemnon*, dédié à Gabriel Le Veneur, Evêque d'Évreux est de 1556. En le supposant du même âge que Vauquelin, il avait alors 20 à 22 ans.

On connaît Tahureau, célébré par Ronsard. Ses « Mignardises » Catulliennes ont eu plusieurs éditions.

Quant à Grimoult, il ne reste à son sujet qu'une note de l'abbé de la Rue qui signale de lui un ouvrage intitulé : *Observations sur la France*.

(11) Caen. Pierre Chandelier 1667-1668.

Sorin dit de Catherine :

Femina huic anima est quia femina ; deinde virilis
Magna quod ista viri facta animamque gerit
.... Ut sunt tres animæ, tria sic sæcula vives !
.... Vivax mente, potens factis et corpore pulchra
Pulchra, potens, vivax, sic magis esse potes.

(12) Ce n'était pas le premier essai de Bertaut, si l'on prend à la lettre ce passage de l'épigramme : *Sur le trépas de M. de Ronsard*.

« Je n'avais pas seize ans quand la première flamme
Dont ta Muse m'éprit s'alluma dans mon âme ;
Car dès lors un désir d'éviter le trépas
M'excita de te suivre et marcher en tes pas,

Me rendit d'une humeur pensive et solitaire
Et fit qu'en dédaignant les soucis du vulgaire
Mon âge qui, fleuri, ne faisait qu'arriver
Aux mois de son Printemps tint déjà de l'Hiver

Ronsard jugea mieux le jeune Bertaut que ne le fit plus tard le quinteux Malherbe. Regnier raconte que son oncle Des Portes fut l'introducteur du jeune poète auprès de Ronsard qui l'encouragea et l'écouta. Bertaut remercie ses protecteurs.

Toi principalement, belle et généreuse âme....
Qui, voyant mon destin me vouer aux neuf sœurs
Me promis quelque fruit de mes premières fleurs
M'exciter de monter après toi sur Parnasse
Et m'en donnas l'exemple ainsi bien que l'audace....
Qu'il me fallait oser; que pour longuement vivre,
Il fallait longuement mourir dessus le livre
Et que j'aurais du nom si, sans être étonné,
Je l'allais poursuivant d'un labeur obstiné.

Oser ! c'est sans doute ce qui a manqué à Bertaut. Est-ce donc l'audace qui a rendu Malherbe plus célèbre que lui ? Peut-être. Oser ne pas marcher, faire digne un torrent est du courage. C'est de la crânerie sans élan, mais c'est de la bravoure et cela manque aux éclectiques et aux opportunistes.

(13) Voir : *Les premiers vers de F. de Malherbe, traduction de l'épithaphe de Geneviève Rouzel, publiés d'après le manuscrit de Jacques de Cahaignes par F. C. S. Trébutien. Caen. Le Blanc-Hardel, 1872. p. 18. — La Jeunesse de Malherbe par M. Armand Gasté. Mémoires de l'Académie de Caen. 1890. p. 35 et suiv.*

La rime est faible, presque toujours sans consonne d'appui. On y rencontre ces horribles hiatus.

.... Et là, affriandé au nectar doucereux
.... De la sainte clarté, éternellement pure.

et dans le petit poème des « larmes » : *lui avez ; et, afin ; n'y a rien ; qui ôdissent ; luy estre, etc.*

(14) Charles IX était brouillé avec Marie Touchet « sa seule maîtresse ». Il demanda au jeune Des Portes de solliciter sa rentrée en grâce par des strophes amoureuses. « L'intervention du poète ne fut pas inutile ; la belle offensée rendit au monarque ses amoureux privilèges et il en résulta un fils auquel Des Portes aurait pu servir de parrain. Cet enfant... fut d'abord comte d'Auvergne, puis duc d'Angoulême. »

(Alfred Michiels introduction aux œuvres de Philippe des Portes, p. xviii).

(15) Bertaut montre dans cette oraison funèbre combien il est difficile de fixer les dates qui semblent les plus certaines *car, encor*, dit-il en apostrophant la feue Reine,

« Car, encor que ta vie, au monde assez illustre,
Ait passé de deux ans son quatorzième lustre, »

Ce qui donne 72 ans à Catherine de Médicis qui naquit (voir la lettre de Goro Gheri citée par M. Armand Baschet. *Jeunesse de C. de M.* p. 37) le mercredi matin 13 avril 1519 à onze heures et mourut le 5 janvier 1589, dans sa soixante-dixième année. Il s'en fallait de trois mois et huit jours qu'elle eût accompli son quatorzième lustre.

(16) Les Le Vallois d'Ifs, parents maternels de Malherbe s'étaient, au moins en partie, faits Huguenots. Jean Le Vallois, sieur d'Ifs figure comme parrain protestant de Josias de Malherbe frère de François en 1562. (voir M. Gasté. *Jeunesse de Malherbe*).

(17) Cahaignes, cité par P. Carel, Histoire de Caen. tom. 2. p. 116 en note.

Les Le Haguais étaient d'ancienne famille bourgeoise et artistique.

« En 1477, on pendit à Caen en effigie, comme d'ailleurs dans toutes les villes du royaume, Jean de Châlons, prince d'Orange, déclaré coupable de trahison. *Jean le Haguais* et Jean Picard », peintres et ymaginiers firent pour 50 sols la figure en bosse et forme de personne du prince d'Orange. » (P. Carel. Tom. 1. p. 181).

(18) Jean Daurat.

(19) On sait que Malherbe n'estimait aucun des vers des poètes de son temps, excepté quelques-uns de Bertaut, encore disait-il qu'ils fussent presque tous *Nichij au dos*. — On se souvient du pourpoint de cette espèce qu'avait le glorieux Porthos des Mousquetaires et qui fut cause du premier duel de d'Artagnan.

(20) 1589. Révolte et défaite des Gauthiers Bertaut ne se doutait guère qu'un nombre des ligueurs militants faits prisonniers à Commeaux le 22 avril 1589 se trouvaient deux chanoines de sa future cathédrale (v. Beaudouin et Marais) 1589-1590. Troubles à Caen, séditions, exécutions capitales. — 1591. Révolution municipale à Caen. Révocation de Bauches. —

(21) La Préface de Pierre Bertaut est curieuse ; elle est connue et reproduite tout entière dans la nouvelle édition. On verra que pareille aventure arriva encore à notre poète à propos de la publication des *Délices de la Poésie Française* dédiées cette fois à Mgr le Cardinal de Retz.

(22) Voir l'étude sur Philippe des Portes par M. Alfred Michels et la notice biographique de M. Adolphe Chenevière (passim).

(23) Voir pour l'introduction des dindons en France. Le Grand d'Aussy, *histoire de la vie privée des Français*. Tom. 1. pag. 350 et suiv.

(24) Bertaut chan'te encore le vin de Bourgueil dans un sonnet à l'aumônier de la Pelonie.

En 1596 Baocius cité par Le Grand d'Aussy dans son traité de *naturali vinorum historia*, après avoir vanté les vins d'Arles, de Béziers, de Frontignan, de Gaillac, de Saint-Laurent, les vins d'Avignon venus en petits fûts, les vins blancs, parfumés et mousseux, célèbre les vins des environs de Paris comme les meilleurs du monde.

Liébaut (1578 leur faisait le même honneur. *L'Hercule Guépin* (imprimé en 1605) vante les vins de Ruel, de Suresnes et de Coucy. Les vins d'Anjou peuvent soutenir la comparaison.

(25) On connaît l'histoire de Catherine de Bourbon, sœur de Henry IV, ses amours avec le comte de Soissons, son opiniâtreté religieuse et son mariage tardif avec le comte de Bar (voir une *Églogue percheronne au commencement du 17^e siècle*).

(26) *La Normandie à l'Étranger, documents relatifs à l'histoire de Normandie*, tirés des Archives étrangères par le C^{te} Hector de la Ferrière. Paris, Aug. Aubry. 1873.

« Le Fèvre, cependant qu'avec plaisante peine
Les remarques tu vois de la grandeur romaine
Et tandis que, suivant du Roi l'ambassadeur
A Rome, tu ne vois quel est notre malheur. etc.

(Vauquelin de la Fresnaye, satires françaises, liv. V).

- (27) « De la cendre des corps dévorés par les flammes
Cette erreur s'est montrée en mille faibles Ames
Plus vive et plus féconde et, par un mauvais sort,
Plus les nouveaux croyants affermis de la mort
En souffrant ont rendu la poussière sanglante
Plus ils ont arrosé cette fatale plante
Et fait évidemment regermer et fleurir,
Ce que l'esprit humain pensait faire mourir.

(28) Bertaut n'est pas nommé parmi les prélats et notables ecclésiastiques qui assistèrent à l'abjuration de St-Denis, après avoir pris part aux conférences des 22, 23 et 24 Juillet 1593. Le procès-verbal fait mention, outre le cardinal de Bourbon, chez qui la première conférence eut lieu, de Renaut de Beaune, archevêque de Bourges; Philippe du Bec, évêque de Nantes (depuis archevêque de Rheims); Louis du Moulinet, évêque de Séz; Henri Descoubleau, évêque de Maillezais; Charles Méron, évêque d'Angers; Nicolas de Thou, évêque de Chartres; Claude d'Angenne, évêque du Mans; René de Dailion, abbé des Chatelliers, évêque nommé de Bayeux; Henri de Magnan, évêque de Digne; Jacques Davy du Perron, évêque nommé d'Évreux; Louis Séguier, doyen de l'église cathédrale de Paris; Jean de la Voluire, abbé de la Couronne; Vincent Got, archidiaire et chanoine d'Avranches, nommé à l'abbaye de Saint-Étienne de Caen; Jean de Chavagnac, curé de Saint-Sulpice, docteur en théologie; Nicolas Baselin et Jean Gobelin, religieux de Saint-Denis, docteurs; Olivier Bérenger, dominicain, id; Antoine Chauveau, curé de Saint-Gervais; Claude de Morenne, curé de Saint-Merry; Claude Gonio, docteur en droit canon, doyen et chanoine de l'église de Beauvais; Jean Touchard, abbé de Bellozanne; le sous-prieur et les religieux de Saint-Denis envoyèrent leur adhésion comme l'avaient déjà fait l'évêque de Digne et l'évêque d'Angers.

(Procès-verbal cité par l'abbé Féret, *Henri IV et l'église catholique*, p. 66).

Le secrétaire de Philippe du Bec, qui assistait probablement à la cérémonie d'abjuration ajoute les noms suivants: Les évêques de Lisieux (erreur probable d'Escars était à Rome, députés par la ligue) et de Langres; les abbés de Montaignis, Saint-Iay, Selles, Bellebranche, Livry, Aiguevive; les doyens de Chartres, de Tours, de Mantes, les docteurs et théologiens qui ont assisté à l'instruction du Roi; Benoit Curé de Saint-Eustache; le théologal du Mans; le théologal de Chartres. Il ajoute: *Et plusieurs autres dont je ne me souviens.*

(Journal du secrétaire de Philippe du Bec, publié par M. Ed. de Barthélemy, p. 262 263).

Le 27 février 1594 fut sacré le Roi dans la grande église de Chartres par R. P. en Dieu Mgr Nicolas de Thou, évêque du dit lieu de Chartres qui était le premier dimanche de Carême, où assistèrent les princes du sang, les pairs de France et évêques, les pairs laïcs... les pairs d'Eglise MM. de Nantes, de Châlons, de Mailleis, de Digne, d'Angers, d'Orléans... l'évêque de Coutances, M. de Bourges, grand aumônier, l'abbé de Sainte-Geneviève, l'abbé de Livry.

Bertaut n'étant encore pourvu d'aucun bénéfice et n'étant pas docteur en théologie n'avait droit à aucune mention particulière. Il était aux conférences et à l'abjuration parmi les théologiens obscurs et les assistants dont on ne se souvient pas

il était au sacre dans les rangs du « nombreux clergé » qui alla chercher processionnellement le Roi à l'évêché de Chartres. Il affirme positivement son adhésion aux principes de l'assemblée de Saint-Denis et sa présence à l'abjuration dans les vers suivants :

« Tu ne me frustres point de la fidèle attente
Que je conçus de toi quand malgré les efforts
Des divers ennemis qui l'impugnaient alors
Quand, malgré le conseil, quand, malgré la menace
Des uns, pleins d'artifice et des autres, d'audace,
Au milieu des frayeurs qu'on me donnait de toi
Sans autre gage humain que celui de ta foi
De qui la renommée est partout florissante
J'étendis dessus toi ma dextre bénissante
Et, conseillé de Dieu durant mon oraison
Touvris les huis sacrés de sa sainte maison.

Les vers de Bertaut confirment la version du *Registre Journal de Henri IV*, au sujet de la vive discussion soutenue dans l'assemblée du 22, entre les membres du tiers-parti et les royalistes. Certains se rapportent aussi sans doute aux sermons et libelles des ligueurs. (Sermons de Jean Boucher. — Satire de Louis d'Orléans. Il ne faut pas oublier que Bertaut était poète avant tout.

(29) « L'on a dit : L'Esprit est souvent la dupe du cœur. Il faut dire encore : Le cœur est parfois la contradiction du cœur lui-même :

(L'abbé Féret. *Henri IV et l'Église catholique*).

(30) Nicolas des Yveteaux ne fit point d'épithalame à proprement parler. L'éloge de Marie de Médicis auquel il est fait allusion est contenu dans le *Discours sur la naissance de Mgr le Dauphin*. « En ce lieu l'ornement de la belle Hespérie » etc.

Rien de plus faible que les stances de Malherbe : *Mopse entre les devins*, etc., qui finit en épigramme. Rien de plus ampoulé que l'*Ode présentée à sa Majesté la Reine, à Aix, en 1600*.

« Aujourd'hui nous est amenée
Cette princesse que la foi
D'Amour ensemble et d'hyménée
Destine au lit de notre Roi :
La voici, la belle Marie,
Belle merveille d'Hétrurie,
Qui fait confesser au soleil,
Quoique l'âge passé raconte.
Que du ciel, depuis qu'il y monte
Ne vint jamais rien de pareil....
Quantes fois, lorsque sur les ondes
Ce nouveau miracle flottait
Neptune en ses caves profondes
Plaignait-il le feu qu'il sentait ? etc.

(31) A Mademoiselle d'Entragues.

Flambeaux étincelants, clairs astres d'ici-bas,
De qui les doux regards mettent les cœurs en cendre,
Beaux yeux qui contraignent les plus fiers de se rendre,
Ravissant au vainqueurs le prix de leurs combats,

Riches filets d'amour semés de mille appâts,
Cheveux où tant d'esprits font gloire de se prendre
Doux attraits, doux dédains de qui l'on voit dépendre
Ce qui donne aux plus grands la vie et le trépas,

Beau tout où nul défaut n'a pu trouver de place
Et je serais stupide et je suis plein d'audace
De taire votre gloire et d'oser la toucher;

Car, voyant des beautés si dignes de louange
Pour ne les louer pas il faut être un rocher
Et pour les bien louer il faudrait être un ange.

(32) « Qu'avait donc pour séduire cette d'Enragues dont il (le Roi) s'éprend à première vue ? Elle ne ressemble guère à l'enjouée Gabrielle... dont le sourire attire et dont les bras caressants retiennent sans trop étreindre. Cette brune à la taille de guêpe, à l'œil dur et impérieux, aux lèvres minces et ironiques, n'a rien d'une jeune fille. Mûre pour l'intrigue, courtisane d'instinct... A l'exemple de sa mère qui lisait Plutarque dans la belle traduction d'Amyot, elle affecte de lire chaque jour quelques pages de Saint-Augustin. »

(H. de la Ferrière. *Henri IV*).

(33) Dès le mois de Février 1600. (voir La Ferrière. T. IV. p. 225).

(34) « Il (Claude de Morenne) est digne de figurer, par exemple, près de ce Jean Bertaut, son successeur à l'évêché de Sées qui soupire de si gentils vers amoureux... lui aussi a composé des vers d'amour, a fait causer en langage humain Cupidon, le *petit Archerot* et la déesse d'Eryne... Monseigneur a pu relire plus tard ces vers, les revoir avec bonheur comme on revoit d'anciens amis : Mais plus craintif et moins rassuré sur le jugement de ses contemporains, que ne le sera Bertaut, ayant du reste plus d'ennemis, il a toujours gardé précieusement ces petits péchés dans le plus secret et le plus obscur de sa bibliothèque. »

(Duhamel. Notice biographique sur Claude de Morenne en tête de l'édition de ses œuvres).

Il y a du galant et du gracieux dans les *Juvenilia* de Claude de Morenne ; mais la forme est bien moins correcte que celle de Bertaut. La prosodie de Claude de Morenne admet familièrement les hiatus. On n'en trouve pas dans Bertaut.

(35) « — Priez Dieu, — disait le cardinal Borghèse devenu le pape Paul V (1606) — qu'il inspire bien le Cardinal du Perron, car il nous persuadera ce qu'il voudra. »

(36) *Marais et Beaudouin. Essai historique sur la cathédrale de Sées*, p. 169.

(37) Julien Riquier, poète français du XVI^e siècle, par M. Léon de La Sicotière, ancien directeur de la Société des Antiquaires de Normandie. Caen. Imprimerie de Pagny, rue Froide. broch. de 44 pages. 1845.

(38) Le sonnet ne vaut pas un long poème. Mais il n'est pas de ceux qu'Alceste condamne à l'ignominie. D'ailleurs il est de Bertaut, si on croit l'anagramme. *Bati en la Vertu*, ne saurait s'appliquer au frère Pierre, ni au cousin Jacques, ni au neveu François. Et pourtant !... pourtant, il y a un hiatus au second vers : *Qui est*, une crase ou diphthongue forcée au même : *lien*, monosyllabique, un quasi-hiatus au 5^e vers, *et ailleurs*. Le dernier vers est rocailleux et pitoyable. Si l'on retrouve le Bertaut de l'*Erothés* de M. de Contades, c'est à lui qu'il faudra attribuer le sonnet à Riquier.

(39) (Marais et Beaudouin. — Abbé Laurent. Histoire de l'église Saint-Germain d'Argentan. page 200) — Pie V est au nombre des saints, mais il fut béatifié seulement en 1672 par Clément X et canonisé par Clément XI en 1712.

(40) Malherbe essaie de dépeindre l'affection de Marie de Médicis :

« L'Image de ses pleurs dont la source féconde
Jamais depuis sa mort ses vaisseaux n'a taris
C'est la Seine en fureur qui débordt son onde
Sur les quais de Paris. »

Ne se croirait on pas revenu au temps des *Larmes de Saint-Pierre* et des soupirs qui se font vent pour combattre les chênes ? Mais cinq strophes plus bas Malherbe apostrophe l'ombre du mort et dit :

« Quelque soir en la chambre apparais devant elle,
Non le sang en la bouche et le visage blanc
Comme tu demeuras sous l'atteinte mortelle
Qui te perça le flanc;

Viens-y tel que tu fus quand aux monts de Savoie
Hymen en robe d'or te la vint amener
Ou tel qu'à Saint-Denys entre nos cris de joie
Tu la fis couronner.

Je ne sais si Bertaut eût fait ces vers, mais Ronsard les aurait signés.

(41) Le recueil des *Muses ralliés à Paris* édité à Paris chez Mathieu Guillemot en 1599 contient les stances sur la résolution d'aimer une grande et la pièce : *Quand je revis ce que j'ai tant aimé*, conjointement avec le *Cantique de la Vierge Marie*.

On lit dans les *Délices de la Poésie Française*, recueillis par de Rosset, Paris. 1618.

L'éditeur parle de la pièce intitulée : *Amour vaincu de ses nymphes et s'en complaignant*. « Je vous redonne cette rare pièce de la sorte que M. Bertaut l'avait composée en tant qu'il prit la peine de corriger ses œuvres. Je m'étonne de ce qu'un si parfait jugement en avait retranché des stances (cinq) qui sont presque inimitables. Six mois avant que ce bel esprit rendit à la Parque ce que tous les mortels lui donnent, je lui en dis ce qu'il m'en semblait et il trouva ma raison si bonne qu'il promit d'y remettre ce que j'y ai maintenant remis. Je n'ai fait que ce qu'il avait intention de faire; c'est pourquoi je ne doute pas que si les mânes en l'autre monde ont du sentiment, il n'aye agréable ce que j'offie pour lui maintenant à la postérité. »

(Cité par M. Chenevière, édit. de Bertaut. Bibliographie, p. 532).

(42) Marais et Beaudouin. Histoire de la Cathédrale de Séz, p. 235-236).

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE

MESSIEURS,

Notre Société, en se réunissant à Sées aujourd'hui, vient y clore, pour la seconde fois, le cycle de nos séances ornaïses. Elle a déjà dix années de vie, et dix années d'existence comptent toujours, même pour une Société archéologique. Mais ces années écoulées ont, il me semble, singulièrement resserré les liens, qui unissent entre eux, dans une collaboration plus intime, les travailleurs de notre contrée ; elles ont fait de la Société historique de l'Orne, presque une famille. Notre président, en vous parlant de Bertaut, vient de vous montrer avec quel soin l'on sait garder dans cette famille-là, les portraits des ancêtres. Et ce n'est pas seulement un portrait que nous lui devons cette année. Il a fixé, dans ses *Remarques sur quelques expressions usitées en Normandie*, ce que nous pourrions appeler notre vieux langage domestique. Puis, dans cette sorte de livre de famille, qu'il tient si fidèlement à jour, il nous a donné, en strophes alertes et délicates, — comme Vauquelin de la Fresnaie en adressait à sa cousine *Annette de Chanévières*, — trois *sponsalia* (1), qui célèbrent des noms connus et aimés de nous tous.

Mais toute famille a ses deuils comme ses joies, et nous avons été, depuis notre dernière séance, particulièrement éprouvés. Je crois devoir, Messieurs, rappeler à votre souvenir les noms de nos regrettés confrères, MM. d'Auriac et de Montozon, M^{me} Leroy et M. l'abbé Marière. Nous avons aussi perdu M. de Vaudichon, l'un des meilleurs et des plus bienveillants de nos collègues. Possesseur de l'ancien manoir des Turgot et voisin du bourg des Tourailles, théâtre de la fin dramatique de Montchrétien de Vateville, il avait, entre autres travaux, consacré une excellente étude au poète bandolier, dont les tragédies viennent de nous être rendues dans la bibliothèque elzévirienne. M. de La Sicotière, notre président honoraire, a déjà donné, dans notre bulletin, un

(1) *Sponsalia*. A Marie de Chennevières. — à Gustave Buisson — à Gérard de Laverrie et à Paule Duchesne de La Sicotière. — Alençon, E. Renaud-De Broise, 1881.

adieu amical à M. Philippe Moisson, un ornais d'adoption, « resté toujours fidèle de cœur et d'esprit à notre département. » M. Moisson a délicatement imprimé à Argentan, sur papier bleu, blanc ou rose, des fantaisies de ses compagnons d'enfance, des contes pour M. de Saint-Santin, des *Intima* pour Gustave... Delorne. Opuscules rarissimes, ardemment convoités par nos bibliophiles locaux, et dont nous croyons juste de rappeler ici le bon et aimable imprimeur.

Une autre perte douloureuse pour nous tous, mais particulièrement cruelle pour nos poètes, est celle de M. Ernest Millet, enlevé en pleine jeunesse, en plein talent, en pleine poésie ! Nous l'entendions encore, l'an dernier, à Mortagne, où il nous menait, sous bois, écouter les voix charmeresses de la nature, qui pour lui, hélas ! devaient si promptement se taire ! Et la vitalité qui passait dans ces strophes, et l'ardeur communicative du jeune et fier diseur, nous laissaient pleins de trompeuses espérances... Ceux qui meurent jeunes, et pour ainsi dire, en chantant, joignent à la poésie de leurs œuvres celle de leur touchant destin. On dirait que le charme de ce qu'ils auraient pu produire, s'ajoute au charme de ce qu'ils nous ont donné. Et nous aimons, prolongeant en rêve leurs existences perdues, à nous les représenter grands et glorieux, dans cette carrière que la mort a impitoyablement brisée. Puis, ramenés à la réalité, nous nous attachons avec une fièvre de regret, à ce qui nous reste d'eux, à ces pièces, à ces fragments, sur lesquels sont basées nos hypothèses de gloire... Et il arrive parfois que, de ces fragments rassemblés, jaillit soudain une belle flamme géniale. Cela vient, Messieurs, d'avoir lieu, dans notre pays, pour un homme inconnu hier, pauvre précepteur qui, aux environs de Flers, expliquait l'*Epitome* et le *De viris*, Jules Tellier, en qui ses *reliquiæ* ont manifesté un maître (1). Les *reliquiæ* de notre cher Millet, nous oserons ici, au nom de tous ceux qui ont le culte de notre poésie normande, les réclamer aujourd'hui.

Et, pour vous permettre d'en apprécier la valeur, voici un sonnet, plein de tendresse et de regret pour la terre natale, adressé à M. Challemel par Ernest Millet, à la veille de son dernier départ pour Cannes :

(1) Jules Tellier, précepteur des enfants de M^{me} la comtesse de Martel (Gyp), a fait de longs séjours au château de Cossesseville, sur les bords de l'Orne.

Novembre ! O mon village, adieu tes jours charmants !
Après tant d'or, hélas ! que d'écorces rouillées !
J'entends le bois qui craque, où chantaient les feuillées,
Et le deuil des longs soirs a pris nos firmaments.

Pour tromper la lenteur des janviers incléments,
Mères grands, mères grands, filez vos quenouillées,
Et que le fagot large, éclairant les veillées,
S'épanouisse en gerbe au foyer des Normands !

Moi, dont le pâle ennui fait que mon front s'incline,
Je vais aller chercher la mer et la colline
Au pays lumineux des éternels palmiers ;

Mais parfois, dans mon âme aux fidèles pensées,
L'image surgira de mes très vieux pommiers
S'agenouillant au poids des neiges amassées.

Et quand ces reliques, dispersées dans des maisons amies, mais pieusement conservées, auront été réunies, nous ne manquons pas, grâce à Dieu, de poètes pour parer le reliquaire ! Mais, Messieurs, nos poètes vont parler devant vous, et je ne sais trop, en vérité, comment vous parler ici d'eux. Vous m'en voudriez, toutefois, de ne rien vous dire du dernier volume de M. Germain-Lacour, *les Temples vides*. Livre intime et délicat, tout de méditation, où l'auteur unit à la précision de l'analyse, l'émotion d'un sentiment très sincère et très intense. États de l'esprit fixés, dans une forme impeccable, pour lui et pour quelques-uns, dit-il. Mais tous ceux qui comprendront ce que ces pièces exquises renferment d'âme et de destinée, aimeront, selon le vœu des dernières strophes, non seulement le poème, mais encore le poète !

Récemment, j'ai eu le fort grand plaisir d'applaudir et d'entendre applaudir à l'Odéon, les beaux vers de *l'Herbager*, de M. Paul Harel. Il me semblait — et j'y prenais un plaisir particulier — qu'une partie des applaudissements s'en allait, par delà l'auteur, à notre cher pays, dont il avait si fidèlement transporté sur la scène le caractère et le charme. Et pourtant, quand je cessais d'écouter en compatriote, je saisissais, dans la poésie la plus élevée, des enseignements qui s'adressaient à la patrie tout entière. . . . J'ai donc été surpris de l'accueil fait à *l'Herbager* par un certain nombre de critiques parisiens. Mais je ne veux tirer de ces comptes rendus, dont beaucoup d'ailleurs sont élogieux, qu'une expression de M. de La Pommeraye, parce qu'elle me paraît indiquer, mieux que toute autre, la marque du talent

de M. Paul Harel. Il dit, en parlant des vers de l'*Herbager*, que c'est de la *poésie généreuse* (1). C'est cette poésie-là, que nous avons déjà rencontrée aux *champs* et sous les *pommiers* ; c'est elle qui traverse d'un souffle si puissant le vigoureux toast aux travailleurs de la terre. Poésie saine et généreuse, je le dis encore, et dont M. Paul Harel peut être légitimement fier !

M Florentin Lorient a, cette année, délaissé les vers pour la prose. Mais, pour avoir fait à la rime une infidélité tout à fait exceptionnelle, il n'en reste pas moins poète, comme il le restera toujours. Ne nous en plaignons pas, car sa qualité de poète lui a permis de voir très nettement, dans une vision intérieure et par une sorte de divination, ces scènes et ces paysages de l'Afrique équatoriale, que, dans les *Explorations et missions*, il nous présente avec tant de relief et de coloris.

Après avoir tenté de reconnaître, en saluant nos poètes, le charme que prêtent à nos séances leurs sonnets et leurs strophes, il n'est que juste d'indiquer ce qu'ont fait pour l'histoire, après tout dame et maîtresse de notre Société, ceux de nos confrères qui, en dehors du bulletin, ont publié de sérieux et importants travaux.

Signalons d'abord le bel ouvrage de M. le vicomte de Broc, la *France pendant la Révolution*, complément attendu de celui dont nous vous avons parlé l'an dernier, la *France sous l'ancien régime*. La quantité d'études, relatives à la Révolution, publiées à tous les points de vue, dans tous les partis et presque dans tous les pays, dépasse ce que peut concevoir l'imagination. Sur nul sujet peut-être, la pléthore de livres, dont se plaignent actuellement les critiques et les libraires, n'est plus menaçante aujourd'hui. En présence de cette infinité de publications consacrées le plus souvent à des questions très particulières, l'utilité et l'à-propos d'ouvrages synthétiques ne peut être contestée. Sur-tout quand ils sont, comme celui de M. de Broc, basés sur des pièces triées avec habileté et employées avec conscience. La théorie du bloc révolutionnaire, si à la mode en ce moment, n'est, à coup sûr, pas la nôtre. Le livre de M. de Broc, écrit avec sagesse, permettra de discerner nettement le bien et le mal, dans cette période révolutionnaire, dont il donne les plus impressives peintures ; mettant d'ailleurs en évidence, au milieu

(1) Critique dramatique du *Paris* (21 septembre 1891).

des tableaux les plus sinistres, « les dévouements, les morts sublimes et les vertus héroïques, qui brillèrent alors sur la terre de France. »

Nous sommes heureux de saluer l'apparition prochaine de l'intéressante *Histoire de Jean-Jacques Rousseau*, par M. Henri Beaudouin, dont d'importants fragments ont déjà été publiés dans notre bulletin et dans la *Revue du monde catholique*. Ils annoncent un examen très fin et très équitable de la physiologie si complexe du philosophe de Genève. Il a été à la mode, pendant de longues années, d'accepter ou de rejeter entièrement l'homme. C'était encore la théorie du bloc, appliquée, cette fois, à l'individu. Mais ne vaut-il pas mieux, comme M. Beaudouin le fait dans ses articles, blâmer le penseur, ses paradoxes philosophiques et religieux, ses systèmes sociaux et politiques, tout en louant l'écrivain qui, révélateur du charme infini de la nature, a fait jaillir d'interminables sources de poésie, tout en plaignant l'homme, timide, inquiet, hypocondre, de la misère de sa lamentable existence ? La nouvelle *Histoire de Jean-Jacques Rousseau* ne sera donc point un livre d'enthousiasme, ni même un livre de sympathie. Mais nous sommes certain, connaissant l'auteur, que ce sera parfois un livre de pitié, que ce sera toujours un livre de justice.

M. Louis Duval, qui nous avait déjà donné, l'an dernier, un bel *État de la Généralité d'Alençon sous Louis XIV*, prépare actuellement un fort intéressant travail sur la région de la Ferté-Macé en 1789. Il a aussi achevé les publications du très utile *Inventaire des fonds d'abbayes d'hommes dans le département de l'Orne*. Mais il est des services d'un autre genre, rendus par M. Louis Duval, sur lesquels je crois devoir aujourd'hui, Messieurs, attirer votre attention. C'est son travail d'inspection des archives municipales. Son rapport, présenté au Conseil général de l'Orne, nous montre avec quel zèle il s'acquitte de cette tâche. Le nombre des communes de notre département, dont le passé a été étudié, est encore bien petit. En défendant de son mieux les vieux registres paroissiaux et les cahiers de délibérations municipales, M. Duval permettra d'écrire l'histoire de notre pays aux travailleurs de demain. Ne faut-il pas l'en remercier dès aujourd'hui ?

Le temps va me faire, malheureusement, défaut pour parler ici, comme il conviendrait, d'excellentes publications dues à

plusieurs de nos confrères : des savantes études philologiques de M. le comte de Charencey, de l'article, d'une double actualité, que M. des Rotours a donné au *Correspondant* sur la *Question juive en Russie*, du travail très complet de M. Charles du Hays, sur les *Pèlerinages de France*. des jolis opuscules, si fidèlement consacrés à Falaise, par M. Amédée Mériel. Mais je ne puis, quoique le roman soit, peut-être, le genre de littérature qui s'écarte le plus du but de notre Société, m'empêcher de mentionner deux œuvres d'imagination, qui ont droit à une place dans nos bibliothèques ornaïses. L'une, *le Faux monnayeur de Saint-Aubert-sur-Orne*, par M. Eugène Vimont, ingénieusement basée sur de très exactes données historiques, est de la plus agréable lecture. L'autre, *un Mari à l'essai*, thème délicat, finement développé par M. Henri de Chennevières, nous conduit bien loin de notre Normandie, vers des rêves très aimables et des pays très bleus. En un mot, c'est un livre de bonheur, c'est-à-dire, par ce temps d'œuvres pessimistes et noires, un livre absolument à recommander.

Vous connaissez, Messieurs, les travaux publiés dans notre bulletin. Mais, à côté de ce bulletin, qui suffit à peine aujourd'hui à contenir les productions de nos travailleurs ornaïses, qu'il me soit permis de souhaiter la bienvenue à une publication nouvelle, *la Revue catholique de Normandie*, où, sous l'ancienne bannière provinciale, « un certain nombre de catholiques défendent et justifient leur foi sur le terrain historique, par la sincère exposition des faits et la publication des documents. » Cette revue ne s'adresse pas, il est vrai, à moins de cinq départements, mais elle possède, dans l'Orne, d'actifs et vaillants représentants, comme M. l'abbé Barret, et elle a déjà donné des études précieuses pour notre pays, telles que *l'Essai sur le Prieuré et la Baronnie de la Ferté-Macé*, par M. Jules Appert et le R. P. Bernier.

Nous venons de nommer M. l'abbé Barret et le R. P. Bernier, dont une indiscretion nous a permis de feuilleter une thèse, toute remplie des choses de notre pays. Signalons encore, parmi nos travailleurs les plus zélés et fidèles, M. l'abbé Dumaine, qui vient, dans la plus belle langue, de prononcer l'éloge funèbre de M. Le Cornu, curé de Flers, et M. l'abbé Gourdel, qui va publier la vie de ce prêtre vénérable, si étroitement liée à l'histoire d'une

des principales villes de l'Orne. M. l'abbé Blin, rapproché de nos archives diocésaines, poursuit à Sées, dans des conditions particulières de succès, des études entreprises depuis de bien longues années ; M. l'abbé Rombault va pouvoir achever, à Messey, son travail sur les du Merle, seigneurs de Briouze et de Messey, comme ils l'étaient du Merlerault, sa paroisse natale. M. l'abbé Guesdon a rassemblé, dans sa biographie de l'abbé de Fontenay, les plus précieux documents relatifs à l'histoire du diocèse de Séez, pendant ce siècle qui va finir. Nos bibliophiles ont précieusement recueilli un très utile *Livre de la famille*, par M. l'abbé Charpentier, premier volume sorti des presses briouzaines. M. l'abbé Frébet prépare une notice sur le petit séminaire de la Ferté Macé, instamment réclamée par ses condisciples et ses élèves. L'*Unellographie*, de Jean de Meulles, vient de nous être, sous les meilleurs parrainages, très artistiquement et très savamment rendue par M. l'abbé Desvaux.

Nous ne pouvons vraiment, en trouvant un si grand nombre de nos collègues si heureusement placés sur un bon terrain de travail, y voir le simple effet d'un hasard favorable à nos études ornaïses. Et nous ne saurions nous empêcher de croire, en voyant les bons postes d'étude si utilement occupés, que le successeur des Pierre Duval, des Morenne et des Bertaut a le souci de perpétuer la tradition, vieille de plus de trois siècles, qui rehausse le siège épiscopal de Séez du prestige des lettres et de l'histoire.

Et puisque le nom de Pierre Duval vient d'être prononcé, qu'il me soit permis, Messieurs, d'émettre un vœu à la fin de ce trop long rapport. C'est que les œuvres de l'auteur du poème *de la Grandeur de Dieu et de la Cognoissance qu'on peut auoir de luy par ses œuvres* soient, comme l'ont été cette année les œuvres poétiques de Bertaut, l'objet d'une réimpression et d'une édition définitive. Ce poème a tenu dans les lettres, à la fin du xvi^e siècle, une place si considérable qu'il a été inséré, à cette époque, dans presque tous les recueils collectifs de poésies chrétiennes. Et si quelqu'un de nos confrères entreprenait de nous restituer les œuvres de Pierre Duval, je lui remettrais un petit cahier, couvert de parchemin jauni, rencontré au hasard de flâneries parisiennes. C'est un *Petit discours de foy, espérance et charité*, attribué à Pierre Duval. Ces attributions de manuscrits sont sujettes à caution, mais divers motifs, que le défaut de temps m'empêche

d'exposer, me permettent de regarder comme vraisemblable l'authenticité de ce petit discours.

La copie en a été faite sur vélin et adressée en guise d'étrennes, à un gentilhomme normand, M. de Feumichon, par quelque calligraphe besoigneux. Non seulement calligraphe, mais encore poète, car il fait précéder le très sérieux discours de l'évêque de cette très légère et très ingénieuse ode quémanderesse :

Il n'est sy petit amy
Tant soit lourd et endormy
Que le vray amour enflamme,
Qui, de l'an ce premier jour,
Avec le phifre et tabour
Estrener n'aille sa dame.

Soit de quelque fin colet
Ou d'un jumeau bracelet,
De quelque bague ou ceinture ;
Aussy, la dame luy rend
Quelque autre estrene, ou il tend
De raison et de droicture.

L'humaine ciuilité,
A la grande utillité
D'aucuns, suict ceste coustume,
Car plusieurs, pour moins que riens,
Y trafiquent de grandz biens,
Quand amour les cœurs allume.

Ainsy, monsieur, d'un discours
De trois sœurs des hautes courtz
Humblement je vous estrene,
Esperant de vostre soing,
Amiable à mon besoing,
Quelque liberale estrene.

Cette ode pressante est suivie de deux sonnets, puis du *Petit discours de foy, espérance et charité*, dont les vers rappellent, à les croire détachés du même recueil, ceux du poème de la *Grandeur et de la Cognoissance de Dieu*. Puisse l'un de vous, Messieurs, soucieux de restaurer et de suspendre, dans la galerie littéraire des évêques de Sées, le très précieux portrait de Pierre Duval, rassembler toutes ses œuvres en un joli volume, vêtu de toile rouge, marqué de la sphère d'or, et nous le donner, l'an qui vient, pour nos étrennes.

Comte G. de CONTADES.

MADAME DE LA PELTRIE

FONDATRICE DES URSULINES DE QUÉBEC

MESDAMES ET MESSIEURS,

Au nombre des femmes illustres que notre pays a vues naître, Madame de la Peltrie mérite sans contredit d'être placée à l'un des premiers rangs. Cette gracieuse dame est tout à la fois une illustration pour le Perche et pour la Normandie. Si la ville d'Alençon, en effet, s'honore d'être son berceau, le Perche eut le privilège de la posséder pendant les années de son mariage ; car son mari, Messire Charles de Gruel de la Frette, seigneur de la Peltrie, descendait de l'une des familles les plus anciennes et les plus puissantes de la noblesse percheronne.

Le souvenir de Madame de la Peltrie, il y a peu d'années encore, était peu vivant parmi nous ; mais cet oubli venait peut-être de ce qu'elle s'est principalement illustrée bien loin du lieu de sa naissance. Ce fut à Québec, dans le Canada, vaste et belle contrée, qui porta, presque pendant deux siècles, le nom de Nouvelle-France, jusqu'au jour où une politique aveugle le céda honteusement à l'Angleterre. Mais le vénéré fondateur de notre société historique (1), cet éminent restaurateur de toutes les gloires de notre pays, nous rappelait son souvenir, il y a quatre ans, en nous faisant connaître cette émigration percheronne, oubliée alors parmi nous, et cependant si glorieuse pour la Province du Perche. Cette révélation, due à notre digne Prési-

dent, attira à juste titre l'attention des membres de la société. Aussi plusieurs d'entre nous se sont estimés heureux de marcher sur ses traces et de faire connaissance avec l'histoire de ces Français d'Outre-mer, histoire où apparaissent, presque à chaque page, les dévouements les plus généreux et les faits d'armes les plus éclatants. Voilà ce qui me permet de vous retracer aujourd'hui à grands traits la vie de cette noble dame, qui, dans la fleur de la jeunesse, abandonna tous les agréments d'une brillante société pour consacrer ses biens et sa personne elle-même à instruire les jeunes filles sauvages.

I. — *Commencements de Madame de la Peltrie.*

Dans la ville d'Alençon, vers l'an 1603, naquit de parents riches et très considérés Madeleine de Chauvigny, plus connue sous le nom de Madame de la Peltrie. Elle était la seconde fille de Guillaume de Chauvigny (2), seigneur de Vaubougon (3), président de l'élection d'Alençon, et de Jeanne du Bouchet. Ses parents prirent un soin tout particulier de l'élever dans la crainte de Dieu et dans les véritables principes de la religion. Ce travail leur fut du reste facilité par son bon naturel et son inclination au bien. « Elle fit
« paraître dès son enfance, dit dom Claude Martin (4), la maturité d'une personne âgée, qui lui faisait mépriser les jeux et
« les légèretés de son âge pour s'appliquer aux œuvres de piété
« qu'elle voyait pratiquer. La miséricorde surtout semblait avoir
« pris naissance avec elle aussi heureusement qu'avec Job : car
« elle ne pouvait voir une personne dans la misère qu'elle ne
« la soulageât selon son petit pouvoir ; ou si elle ne le pouvait
« faire, elle regrettait son impuissance et demeurait toute pénétrée d'une tendre compassion. Des commencements si chrétiens attiraient l'admiration de ses parents, qui se disaient les
« uns aux autres ce que les parents de Zacharie se disaient sur
« la naissance de saint Jean : Quel pensez-vous que sera un jour
« cet enfant ? »

Grâce à des inclinations si nobles et si heureuses et à la belle éducation qu'elle avait reçue, elle s'était rendue dès l'âge le plus tendre l'admiration de la ville et les délices de sa famille. « Dès
« qu'elle fut capable de faire des réflexions, dit le père Charle-
« voix, elle crut que Dieu voulait seul posséder son cœur, et elle

« commença de prendre des mesures pour entrer dans quelque
« communauté religieuse (5). Mais Dieu avait d'autres vues, et
« comme il la destinait au même dessein que la Mère Marie de
« l'Incarnation (6), il ne permit pas que ces deux femmes, par
« qui il voulait faire de grandes choses, prissent d'abord un parti
« qui aurait privé l'une de ses biens et l'autre de la connaissance
« des affaires et de l'expérience, qui leur étaient nécessaires pour
« exécuter l'œuvre importante qu'il leur devait confier ».

M. de Chauvigny, son père, désirait laisser après lui des héritiers capables de rappeler toutes les vertus de ses ancêtres. Pour y réussir, ce gentilhomme, qui n'avait point de fils pour transmettre son nom à la postérité, voulut du moins se consoler de cette privation en assurant à ses deux filles une position distinguée dans le monde (7). Après avoir établi l'ainée, il résolut de procurer une alliance à la jeune Madeleine. Elle eut beau protester qu'elle se sentait uniquement attirée vers la vie religieuse, tout fut inutile ; sa volonté dut fléchir sous l'autorité paternelle. Mademoiselle de Chauvigny se laissa donc engager par obéissance dans l'état du mariage. Elle avait environ dix-neuf ans, quand elle épousa Charles de Gruel, seigneur de la Peltrie (8). Ce jeune gentilhomme était un rejeton de l'antique famille des Gruel (9), d'abord seigneurs de Loisé (10), à Mortagne-au-Perche, vers le commencement du onzième siècle, puis de Mortoût (11), de la Frette (12), de la Ventrouse (13), de Feuillet (14), de Chérencey (15), de Touvois (16) et autres lieux. Cette célèbre maison a toujours tenu l'un des premiers rangs parmi la noblesse de la province du Perche (17). Quant au manoir de la Pelleterie (18), des pièces trouvées aux archives de l'Évêché de Sées et au chartrier du château de Lisle, près Alençon, nous apprennent qu'il était situé dans la paroisse de Bivilliers, à neuf kilomètres de Mortagne-au-Perche. Cette demeure féodale, aujourd'hui mutilée, est assise dans un agréable vallon au milieu d'anciens étangs et d'une vaste prairie (19). Les bruyères de Bubertré la dominant au Nord.

De tous les ornements qui faisaient de cette gentilhommière un asile charmant, il ne reste plus, avec la pièce d'eau, que quelques rares sapins. Les longues et magnifiques avenues, bordées d'ormeaux, de peupliers et de mélèzes, dont les branches séculaires formaient des voûtes de verdure, n'existent plus. Ce

château s'élevait à l'entrée même du bourg de Bivilliers, dont l'église compta Monsieur et Madame de la Peltrie au nombre de ses bienfaiteurs.

! Dans une visite faite en cette église, l'an 1748, le chanoine prévôt de l'église collégiale de Toussaint de Mortagne-au-Perche, délégué par Mgr l'évêque de Séez pour réduire les fondations et services religieux, mentionne expressément qu'un service pour les membres de la confrérie du Très-Saint Rosaire a été érigé dans l'église de Bivilliers par Messire Charles de Gruel, seigneur de la Peltrie et par dame Madeleine de Chauvigny, son épouse (20).

Madame de la Peltrie n'eut de son mariage qu'une fille, fleur éphémère moissonnée presque aussitôt après sa naissance (21). Peu de temps après, la mort de son mari (22), tué au siège de la Rochelle, lui rendit toute sa liberté (23). Dans ses lettres historiques, la Mère Marie de l'Incarnation nous apprend « que Madame « de la Peltrie, dès qu'elle fut devenue veuve, se porta d'une « manière toute particulière à la pratique de la vertu. Elle sortit « de son château contre le gré des parents de M. de la Peltrie, « qui avaient tant d'amitié et de tendresse pour elle qu'à peine « la pouvaient-ils perdre de vue. Elle fut demeurer à Alençon, « où elle ne voulut pas demeurer chez M. de Vaubougon, son « père, pour éviter les sollicitations qu'il lui eût pu faire de se « remarier. Étant ainsi établie à sa liberté, elle faisait beaucoup « d'actions de charité. Quelque aversion qu'elle eût du mariage, « son père ne laissa pas de lui en parler et de la presser d'y « entendre une seconde fois. Comme elle donnait autant de refus « qu'il faisait d'instances, il lui défendit l'entrée de sa maison et « lui dit qu'il ne la voulait jamais voir. Ce traitement l'obligea « de se retirer quelque temps dans une maison religieuse, où « elle ne fut pas exempte d'importunité à cause de la proximité « de ses parents (24) ».

D'après les biographes de Madame de la Peltrie, sa première pensée, dès qu'elle se vit maîtresse d'elle-même, fut de reprendre son ancien projet d'entrer en religion ; mais elle ne s'y arrêta pas longtemps. Se voyant libre, jeune, sans enfants et en possession de grands biens, elle crut mieux faire de conserver sa situation actuelle : elle ferait ainsi beaucoup de bonnes œuvres qui lui seraient impossibles dans l'état de pauvreté volontaire.

Peu de temps après son zèle changea d'objet. Elle éprouvait les désirs les plus ardents de travailler à la conversion des indigènes, et elle se sentait emportée en esprit dans les pays les plus éloignés pour y contribuer au salut des âmes. Elle en était là, lorsque la relation du Père Le Jeune sur l'état où se trouvait la jeune Église canadienne lui tomba entre les mains. A cette époque, il était partout question du Canada, comme de nos jours l'on parle des nègres de l'Afrique ; mais on s'en occupait surtout dans le Perche et la Normandie qui avaient fourni la plus grande partie des nouveaux habitants de cette colonie. Dans cette relation, cet apôtre de la Nouvelle-France exhortait ses lecteurs à donner du secours aux sauvages, et disait ces paroles touchantes : « Ah ! ne se trouvera-t-il point quelque bonne et vertueuse dame qui veuille venir en ce pays pour ramasser le sang de Jésus-Christ en instruisant les petites-filles sauvages ? »

II. — *Madame de la Peltrie forme le projet d'aller fonder un monastère d'Ursulines au Canada.*

Ces paroles du Père Le Jeune pénétrèrent le cœur de Madame de la Peltrie et firent sur son esprit une si forte impression, qu'elle conçut dès lors le dessein de se consacrer, elle et tout son bien, à cette œuvre de civilisation religieuse. Comme c'était là une entreprise nouvelle et jusque-là sans exemple, elle ne devait pas être entièrement résolue avant d'avoir sérieusement consulté Dieu. C'est ce que fit la jeune veuve et le ciel ne tarda pas à l'éclairer.

« Le jour de la fête de la Visitation de la Sainte Vierge, comme elle était en oraison, Jésus-Christ se fit entendre à son cœur, et lui dit que sa volonté était qu'elle allât en Canada pour y travailler au salut des filles sauvages, et il l'assura qu'elle recevrait de très grandes grâces dans ce pays barbare. « Hé ! quoi, Seigneur, reprit-elle, est-ce à une vile créature et à une pécheresse comme moi qu'il faut faire de semblables faveurs ? »

« — « Votre bassesse, répartit le Seigneur, ne fera que relever l'éclat de ma miséricorde. Je veux me servir de vous en ce pays-là ; et malgré les obstacles qui s'opposeront à l'exécution de mes ordres, vous irez en Canada et vous y mourrez. »

« Ces paroles remplirent la servante de Dieu d'une douce

« confiance et mirent la paix dans son âme ; mais pour avoir reçu
« sa mission immédiatement de Dieu même, elle ne s'en crut
« pas moins obligée à prendre toutes les précautions que la pru-
« dence demande en de pareilles occasions. Elle consulta
« plusieurs personnes fort éclairées dans les voies de Dieu, qui
« toutes l'assurèrent qu'elle était appelée en Canada, et qu'elle
« ne pouvait davantage en différer l'exécution sans résister au
« Saint-Esprit qui en était l'auteur (26). »

Mais à peine avait-elle pris ses premières mesures pour suivre sa vocation, « qu'elle fut obligée, dit la Mère de l'Incarnation, de
« retourner à Alençon, où le décès de Madame sa mère la
« rappela. Elle y tomba elle-même malade à la mort, en sorte
« que les médecins l'ayant abandonnée, ils ne la visitaient plus
« que par honneur et par cérémonie. La mort la pressait de si
« près qu'on avait passé la nuit à lui faire un habit de Saint-
« François avec lequel elle voulait être inhumée. Il y avait si peu
« à espérer, qu'on la sollicitait avec empressement de révoquer
« un testament qu'elle avait fait, et tout ce qu'elle pouvait faire
« en cet état, c'était de prier d'une voix mourante qu'on ne lui
« parlât que de Dieu et qu'on la laissât mourir en paix. Deux
« pères capucins, qu'elle avait fait appeler pour l'assister à ses
« derniers moments, priaient pour elle comme pour une agoni-
« sante, et selon les prières de l'église ils commandaient déjà à
« son âme de sortir. Sa vie étant ainsi désespérée de tout le
« monde, elle se sentit inspirée de faire vœu à saint Joseph,
« patron du Canada, que, s'il lui plaisait d'obtenir de Dieu sa
« santé, elle irait en Canada pour y bâtir une église à Dieu sous
« le nom de saint Joseph, et y employer sa vie et ses biens, sous
« ses auspices, au service des filles sauvages. Elle suivit le mou-
« vement de cette inspiration, et au même moment elle fut saisie
« d'un doux sommeil pendant lequel ses douleurs cessèrent, et à
« son réveil, au grand étonnement de tout le monde, elle se
« trouva sans fièvre et dans une forte résolution de conserver son
« bien pour l'exécution de son dessein du Canada. Le lendemain,
« les médecins, ayant appris qu'elle n'était pas morte, l'allèrent
« visiter, et l'un d'eux, lui ayant manié le pouls et l'ayant
« trouvée sans fièvre, lui dit par un certain transport : Madame,
« vous êtes guérie ; assurément votre fièvre est allée en Canada.
« Il ne savait pas ce qui s'était passé dans son intérieur, mais

« elle, qui s'en ressouvenait fort bien, le regarda et avec un petit
« sourire lui reparti : Oui, Monsieur, elle est allée en
« Canada (27). »

III. — *Obstacles que rencontre Madame de la Peltrie dans
l'exécution de son pieux dessein.*

Retirée d'une manière si merveilleuse des portes de la mort, Madame de la Peltrie se persuada qu'elle n'était plus maîtresse d'elle-même : elle n'avait, se disait-elle sans cesse, recouvré la vie qu'à la condition expresse de la consacrer avec tous ses biens au service des filles sauvages. Aussi, craignant de commettre une indigne infidélité, elle n'eut rien tant à cœur que de rechercher les moyens d'accomplir son vœu et d'aller en Canada pour y fonder un monastère d'Ursulines. A peine eut-elle mis la main à l'œuvre, qu'elle rencontra des difficultés qui auraient rebuté un courage moins inébranlable, et il faut en convenir, elle se trouvait dans une situation qui rendait son entreprise moralement impossible.

M. de Vaubougon, son père, s'était mis dans la tête de lui faire contracter un second mariage ; il lui livra de nouveaux combats et alla même jusqu'à lui déclarer qu'il mourrait de chagrin, si elle s'obstinait dans un refus. Cette déclaration, que Madame de la Peltrie ne crut pas devoir prendre à la lettre, ne fit pas sur son esprit toute l'impression que M. de Vaubougon en avait espéré. Celui-ci essaya donc de la prendre du côté de la conscience. Il engagea quelques religieux à la voir. Ils lui représentaient qu'elle devait tout à son père et le conduirait infailliblement au tombeau, si elle n'entrait dans ses vues. D'ailleurs l'état où son père la voulait engager n'était point contraire à la pitié ; elle y trouverait moyen de satisfaire amplement sa charité envers les pauvres. Les conseils des bons religieux demeurèrent encore sans effet, et la vertueuse veuve fit paraître, parmi toutes ces sollicitations, une fermeté qu'on n'aurait pu attendre d'elle.

Elle ne laissait pas néanmoins de compatir douloureusement au chagrin de son père. Mais son vœu, pensait-elle, ne lui permettait en aucune sorte d'y apporter remède. Dans cette perplexité, elle prit avis d'un religieux qui, après mûres réflexions, lui proposa un expédient. C'était d'amener M. de Bernières, seigneur de

Louvigny, à la demander en mariage (28). Ce gentilhomme très riche, très considéré et fort connu de M. de Vaubougon serait le gendre préféré de ce bon vieillard. D'un autre côté, ajouta le religieux, M. de Bernières, qui vivait comme un ange, et qui s'était engagé par vœu au célibat, serait aisément disposé à n'entraver la liberté de Madame, « que pour l'aider à conserver son cœur à Celui à qui elle l'avait consacré ».

« L'extrême embarras où se trouvait la jeune dame, dit le « père Charlevoix, lui fit goûter cet expédient, et l'empêcha de « voir ce qu'il avait de singulier. Elle écrivit sur-le-champ à « M. de Bernières. Elle lui découvrit l'extrémité où la réduisait « son père et le moyen qu'on lui avait suggéré de s'en tirer, et « elle le conjurait, au nom du Maître qu'ils s'étaient également » engagés de servir seul, le reste de leur vie, de ne pas se rendre « difficile dans une occasion où il s'agissait de son salut.

« M. de Bernières n'entra pas dans ce projet aussi aisément « qu'avait fait Madame de la Peltrie. Il était bien assuré de la « vertu de cette dame, mais comme il ne s'était point trop caché « de son vœu, il voyait bien qu'il ne pouvait consentir à ce qu'on « demandait de lui sans donner une scène au public, qui ne « pouvait être instruit des conditions auxquelles il s'engageait. « D'un autre côté, le grand bien qui pouvait revenir de ce « mariage balançait les raisons qui le portaient à en rejeter la « proposition. Dans cette perplexité, il redoubla ses prières et il « se décida à remettre la chose entre les mains de son directeur « et à quelques personnes de piété qui avaient part à sa confiance « Tous lui dirent nettement que la gloire de Dieu demandait qu'il « fût ce qu'on souhaitait de lui, et qu'ils n'y voyaient aucun « inconvénient qui pût balancer ce qu'ils y trouvaient d'avanta- « geux pour les intérêts de la nouvelle église du Canada.

« M. de Bernières n'était point de ces gens de bien qui abon- « dent dans leur sens ; mais la singularité de l'affaire dont il s'agis- « sait l'empêcha encore pendant quelques jours de se résoudre. « Enfin il se rendit, et il écrivit à un gentilhomme de ses amis, « nommé M. de la Bourbonnière, qu'il le priait d'aller trouver « de sa part M. de Vaubougon et de demander pour lui madame « sa fille en mariage. Cet ami se fit honneur de trouver une « occasion si favorable de rendre service à M. de Bernières. Ja- « mais demande de cette nature ne fut plus agréablement reçue.

« M. de Vaubougon, ne se possédant pas de joie, ne put répondre
« à M. de la Bourbonnière, et tout ce qu'il put faire fut de le
« mener chez Madame de la Peltrie. Le consentement de la
« jeune dame ne fut pas difficile à obtenir. M. de Vaubougon se
« mit aussitôt en devoir de faire restaurer et embellir la maison
« pour recevoir M. de Bernières et de suggérer à sa fille les
« paroles qu'elle lui devait adresser pour les avantages de ce
« mariage. Mais la joie ne fut pas de longue durée, ni pour le
« père, ni pour la fille. M. de Bernières retomba bientôt dans ses
« hésitations et il prit le parti de temporiser. Ce retardement
« n'accommoda pas M. de Vaubougon, qui ne pouvait avoir l'es-
« prit en repos qu'il ne vit sa fille mariée. Il entra en quelque soup-
« çon que les avances qu'on lui avait faites pour ce mariage
« n'avaient été qu'un jeu pour l'amuser. Un jour qu'il était de plus
« mauvaise humeur qu'à l'ordinaire, il alla trouver sa fille et lui
« dit qu'elle choisit sur-le-champ, ou de signer un papier qu'il
« lui présentait et qui lui devait faire perdre la meilleure partie
« de son bien, ou de faire parler M. de Bernières d'une manière
« positive. Madame de la Peltrie répondit qu'on s'alarmait sans
« sujet ; que M. de Bernières lui avait mandé, il n'y avait pas
« longtemps, que sans une affaire de conséquence qui le retenait
« à Caen, il serait déjà à Alençon ; qu'il apporterait pour la
« terminer toute la diligence possible, et qu'elle pouvait être sûre
« qu'il ne perdrait pas un moment pour se rendre chez Monsieur
« son père. Elle fut assez heureuse pour se tirer par cette réponse
« du mauvais pas où elle se trouvait, mais comme elle prévit
« qu'on ne manquerait pas de revenir à la charge, elle fit prier
« M. de Bernières de faire un voyage à Alençon, parce qu'il était
« de la dernière conséquence qu'ils conférassent ensemble au
« plus tôt.

« M. de Bernières quitta tout pour faire ce que désirait
« Madame de la Peltrie. Elle le fit loger à Alençon dans la
« maison d'un de ses amis qui lui était fidèle, et à qui elle avait
« confié tout le secret du Canada (29). Ils se virent en présence
« de quelques amis communs, sans que M. de Vaubougon en sût
« rien, et ils conférèrent ensemble de ce qu'ils pourraient faire
« pour ce mariage. On commença par examiner si le mariage
« proposé était expédient, et l'on convint que non, parceque,
« pour les intérêts temporels, l'on assurait qu'il eût pu porter

« préjudice aux affaires du Canada à cause du bien de Madame
« de la Peltrie, dont les héritiers eussent pu avec le temps faire
« de la peine à M. de Bernières. La conclusion fut donc prise entre
« eux qu'ils ne se marieraient pas, mais que pendant quelque
« temps ils feraient semblant de l'être, et là-dessus M. de Ber-
« nières retourna en sa maison. Au même temps M. de Vaubou-
« gon fut saisi d'une grosse maladie dont il mourut ; ce qui fit
« changer les affaires de face.

« Cet accident leva toutes les difficultés, qui avaient tenu
« jusques alors Madame de la Peltrie dans l'inquiétude ; mais il
« lui en suscita d'autres qui ne lui donnèrent pas moins d'exer-
« cice. Car ses proches, ne voulant pas qu'elle entrât en partage
« du bien de son père, et voulant encore s'assurer de celui dont
« elle jouissait déjà, la voulaient faire enlever et déclarer inca-
« pable de gouverner son bien, à cause de la dissipation qu'elle
« en faisait. C'était ainsi qu'ils appelaient les grandes aumônes
« qu'elle faisait aux pauvres et aux églises.

« Les juges d'Alençon avaient déjà accordé à ses parents une
« sentence favorable, lorsque cette dame, se trouvant presque
« abandonnée de tout le monde, et voyant que ses affaires pre-
« naient le train de ruiner entièrement son grand dessein, alla
« secrètement à Caen pour consulter M. de Bernières, qui la
« consola et l'encouragea beaucoup. Il lui conseilla d'en appeler
« au parlement de Rouen, où elle fut obligée d'aller avec son
« Procureur. Cet homme de loi, ayant mis l'affaire en état d'être
« jugée, lui dit qu'il fallait faire serment d'une chose très juste,
« et qu'elle gagnerait infailliblement son procès. Mais elle, qui
« était fort craintive, et à qui le serment donnait de la terreur,
« ne put jamais se résoudre de le faire. Ce refus fut un dange-
« reux préjugé contre elle : mais Dieu, qui tient les cœurs des
« juges dans sa main, les fit pencher de son côté ; car s'étant
« adressée à saint Joseph, et ayant réitéré le vœu qu'elle avait
« fait à Dieu de fonder sous son nom un monastère d'Ursulines
« en Canada et de se donner avec tous ses biens au service des
« pauvres filles sauvages, on lui vint dire dès le lendemain que
« son procès était gagné et qu'elle était déclarée capable de
« gouverner son bien. »

Le parlement de Normandie cassa donc la sentence des juges
d'Alençon. Dès lors, sa sœur et son beau-frère, voyant un succès

si contraire à l'attente de tout le monde, furent extrêmement surpris : ils ne doutèrent point qu'il n'y eût en cela une conduite toute particulière de la Providence ; bref ils se réconcilièrent de bonne foi avec elle.

« Sur ces entrefaites, ses parents, qui savaient que M. de Bernières l'avait demandée en mariage, crurent qu'elle s'allait marier avec lui, et le bruit s'en répandit dans toute la province (30). Quelques-uns la montraient au doigt, et même quelques personnes religieuses lui faisaient en face des reproches de ce qu'ayant mené une vie dévote et exemplaire, elle la quittait pour reprendre celle du grand monde. A tout cela, elle répondait avec douceur et en souriant qu'il fallait faire la volonté de Dieu ; et cette réponse confirmait encore davantage le monde, et surtout sa sœur et ses parents, dans les sentiments que l'on avait que le mariage s'allait conclure.

« Les affaires de Madame de la Peltrie étant réglées, et n'y ayant plus rien qui la retint en son pays, elle ne pensa plus qu'à accomplir son grand dessein (31). Pour cet effet, elle s'en alla à Paris, accompagnée seulement d'une demoiselle et d'un laquais qui en avaient connaissance, mais qui savaient garder le secret, et elle donna le rendez-vous à M. de Bernières, qui s'y trouva quasi en même temps. A peine fut-elle arrivée à Paris qu'on lui suscita de nouveaux troubles, car ses parents, soupçonnant quelque dessein caché, recherchaient les moyens de la faire enlever. On lui en donna avis, et pour ne point tomber dans les pièges qu'on lui dressait, et tromper adroitement ceux qui eussent voulu attenter à sa personne, elle ne paraissait dans les rues de la capitale que déguisée en servante, à la suite de sa femme de chambre avec qui elle changeait d'habits, et qu'elle faisait passer pour une dame de condition. »

Cette singulière métamorphose se renouvela fréquemment dans les visites qu'elle fit pour consulter sur sa vocation toutes les personnes qu'on lui désigna comme étant d'une sainteté éclairée. Ceux qu'elle vit le plus souvent furent le père de Condren, général de l'oratoire, et saint Vincent de Paul, qui étaient en ce temps-là les arbitres des entreprises extraordinaires. L'un et l'autre, après avoir examiné mûrement la question, assurèrent que son projet venait de Dieu, et elle ne trouva personne qui n'en tombât d'accord. Sur ces entrefaites, arriva M. de Bernières,

Dès lors, Madame de la Peltrie ne sortit jamais qu'avec lui ; aussi l'on ne douta plus qu'elle ne fût mariée, et on cessa de l'inquiéter. Ce fut alors que cette dame, aussi prudente que pieuse, pour mieux déguiser ses plans, fit venir ses meubles d'Alençon à Paris : par là fut confirmée l'opinion qu'elle allait s'y établir.

Convaincu que, dans cette affaire plus que dans aucune autre, la diligence était nécessaire, M. de Bernières mit tout en œuvre pour la terminer incessamment. Lui et Madame de la Peltrie virent le Père Poncet, qui faisait alors à Paris les affaires du Canada, et se disposait à partir par les premiers vaisseaux. Tout cela se passait vers le mois de novembre de l'année 1638. Ils le consultèrent principalement sur le choix des sujets, dont ils devaient composer au Canada la petite communauté projetée. Ce père leur apprit qu'il y avait au monastère des Ursulines de Tours une religieuse d'un grand mérite, qui se consumait du désir de passer dans la Nouvelle-France. C'était la Mère Marie de l'Incarnation, que Bossuet a appelée la Thérèse du Nouveau-Monde. Il les détermina aisément à s'assurer d'abord de la Mère de l'Incarnation. Dès qu'il eut sur ce point leur parole, il écrivit aussitôt à cette religieuse. Cette lettre ne laissa pas de causer à celle-ci une grande joie, et elle la fit paraître surtout dans sa réponse. On y voit que les saints, qui sont si étroitement unis avec Dieu, ont fort peu à faire pour l'être aussi entre eux, et que la vertu est le lien le plus fort et le plus naturel de l'amitié véritable.

Madame de la Peltrie avait le dessein de partir avec la flotte, qui devait faire voile au printemps suivant. Des difficultés surgirent de la part de Messieurs de la Compagnie du Canada. Ils mirent tout en œuvre pour l'engager à différer son voyage jusqu'à l'année suivante, à moins qu'elle ne voulût entreprendre seule la traversée. Comme Madame de la Peltrie voulait mener avec elle ses religieuses et ne pouvait, sans s'exposer à manquer son but, consentir au retard qu'on lui proposait, elle tint bon, et il fut résolu qu'il se tiendrait une assemblée pour résoudre cette affaire. Elle eut lieu chez M. Fouquet, alors conseiller d'État. Outre M. de Bernières et Madame de la Peltrie, on y appela le père Étienne Binet, provincial des Jésuites, le père de la Haye et le père Charles Lallemand, ancien missionnaire au Canada. Les députés représentèrent que Madame de la Peltrie avait parlé trop

tard, que tous les navires étaient frétés, et qu'il n'y avait plus de place, ni pour ses ballots, ni pour ses provisions de voyage. S'il n'y a que cet embarras, répondit Madame de la Peltrie, il sera bientôt levé. Après avoir rappelé que ces Messieurs de la Compagnie du Canada étaient obligés de lui procurer gratuitement le passage dans la Nouvelle-France avec tous ses effets et tout ce qu'elle ferait venir de France les deux années qui suivraient son arrivée, elle offrit de fréter un bâtiment à ses dépens. A cela il n'y eut point de réplique, et il ne fut plus question que de voir où l'on prendrait des religieuses.

Madame de la Peltrie déclara qu'elle voulait à tout prix la Mère de l'Incarnation. On lui représenta que Mgr Deschaux, archevêque de Tours, de l'humeur qu'on lui connaissait, n'y consentirait jamais : mieux vaudrait choisir des Ursulines du faubourg Saint-Jacques.

« Madame de la Peltrie ne se relâcha point, dit le père Char-
« levoix, quoi que lui pût dire le père Binet, qui avait fort à cœur
« qu'on n'allât point chercher des filles hors de Paris. Il fallut
« se rendre. Le père de la Haye fut celui qui contribua le plus à
« faire décider en faveur de la Mère de l'Incarnation : car il savait
« mieux que personne qu'elle était le plus digne sujet qu'on pût
« choisir pour une entreprise si délicate (32).

« Il fut donc convenu que M. le commandeur de Sillery, qui
« non seulement était membre de la Compagnie du Canada,
« mais de plus était dans ce temps-là l'âme de toutes les entre-
« prises qu'on formait pour la gloire de Dieu, M. Fouquet, les
« pères Binet et de la Haye, que Mgr de Tours considérait beau-
« coup, écriraient à ce prélat pour l'engager à donner à la mission
« du Canada la Mère de l'Incarnation avec une compagne, et
« que Madame de la Peltrie porterait la lettre et l'appuyerait de
« tout ce que son zèle lui pourrait suggérer pour fléchir l'archevê-
« que. Le père Binet écrivit encore au père Grandami, recteur
« du collège de Tours, et lui enjoignit de ne rien omettre de ce
« qui dépendrait de lui pour que Madame de la Peltrie fût satis-
« faite. Toutes ces mesures étant prises, Madame de la Peltrie
« consigna l'argent nécessaire pour équiper un bâtiment de
« transport, et le père Lallemand se rendit à Dieppe, où devait se
« faire l'embarquement dont il fut chargé. »

IV. — *Madame de la Peltrie chez les Ursulines de Tours.
Son départ pour le Canada. Heureux succès de son entre-
prise.*

« Madame de la Peltrie, bien contente de voir que tout réussissait à son gré, écrivit à la supérieure des Ursulines de Tours et à la Mère de l'Incarnation, et elle se hâta d'expédier ses affaires pour se rendre à Tours. Elle y arriva le 19 de février 1639, accompagnée de M. de Bernières qui ne la quittait point, La première chose qu'ils firent, ce fut de se rendre chez le père Grandami, et ils le prièrent d'aller d'abord seul chez l'archevêque pour le préparer à la demande qu'on lui devait faire. Il y consentit, et à peine eut-il exposé la chose dont il s'agissait, que le prélat, surpris et charmé au-delà de tout ce que l'on peut dire, l'interrompit et le regardant fixement : « Hé ! quoi, mon cher père, s'écria-t-il, est-il donc vrai que Dieu veuille bien avoir de mes filles pour un si précieux dessein ? Je ne suis pas digne de cette grâce ; mais en trouvera-t-on qui soient assez courageuses pour passer les mers ? » Le père lui ayant dit où les choses en étaient, l'archevêque lui dit d'aller de sa part commander à la supérieure des ursulines de donner entrée chez elle à Madame de la Peltrie et de lui faire la même réception qu'elles lui feraient à lui-même.

« Le père Recteur, qui ne s'était pas attendu à un succès si facile et si prompt, courut en diligence intimer l'ordre agréable dont il était chargé. A peine était-il sorti de l'archevêché, que M. de Bernières et Madame de la Peltrie y entrèrent. Mgr de Tours les reçut de la manière la plus gracieuse, et il ne fut pas longtemps sans reconnaître que le père Grandami ne les avait point flattés dans la peinture qu'il lui avait faite de l'un et de l'autre. Il admira leur piété, il fut charmé de leur zèle et il leur promit toute l'assistance et toute la protection qui dépendrait de lui. Dès le même jour, le père Recteur retourna chez le prélat et l'assura que la Mère de l'Incarnation était toujours dans ses mêmes sentiments et ses mêmes ardeurs ; que l'esprit apostolique s'était répandu dans la communauté ; qu'il n'y avait pas, dans toute la maison, une fille qui ne brûlât du zèle du salut des âmes et qui ne fût prête à sacrifier mille vies pour

« sauver une seule sauvage, et que c'était quelque chose de
« ravissant que de les voir et de les entendre. L'Archevêque,
« attendri jusqu'aux larmes, ne put répondre autre chose, sinon
« que Madame de la Peltrie pouvait prendre la Mère de l'Incar-
« nation et telle des religieuses qui lui agréerait davantage.

« Pendant ce temps-là, M. de Bernières avait conduit Madame
« de la Peltrie au monastère des Ursulines. La Supérieure, à la
« tête de toutes les religieuses, l'attendait sous la porte, et dès
« qu'elle parut, la communauté, séparée en deux chœurs, entonna
« le *Veni Creator* et ensuite le *Te Deum*. La dame alla ainsi en
« cérémonie à l'église, où elle demeura quelque temps prosternée
« devant l'autel (33). Sa prière finie, on la mena dans une salle
« où toutes les religieuses se furent jeter à ses pieds pour lui
« rendre action de grâces de ce qu'elle avait jeté les yeux sur une
« personne de la maison pour l'exécution de son dessein, et
« c'était à qui irait la première s'offrir à elle pour être compagne
« des travaux qu'elle allait embrasser. Il semblait que cette bonne
« dame eût apporté la joie du paradis avec elle dans le monas-
« tère. Cette ferveur dura pendant les trois jours que Madame de
« la Peltrie fut en notre maison pour faire tout ce qui était
« nécessaire dans le choix de celle qui devait passer avec moi, et
« l'on fit à cette fin les prières des Quarante-Heures.

« Dans toute cette nombreuse communauté, il n'y avait alors
« de tranquille que la Mère de l'Incarnation, qui était assurée de
« son sort, et une jeune religieuse de vingt-deux ans, nommée
« Marie de Saint-Bernard, qui n'avait pas moins d'envie que les
« autres d'aller en Canada, mais qui, plus timide, n'osait faire
« aucune démarche (34). C'était un ange sur la terre, et il est
« difficile de voir une âme plus prévenue des bénédictions du
« Ciel, plus fidèle à la grâce, plus courageuse et plus accomplie
« dans tout ce qui peut rendre recommandable, aux yeux de
« Dieu et des hommes, une épouse de Jésus-Christ. Dès sa plus
« tendre enfance, elle avait de très vives atteintes de ce zèle du
« salut des âmes, qui l'a dévorée jusqu'à sa mort, et dont elle a
« été la victime. La Mère de l'Incarnation, qui l'avait élevée,
« et pour qui elle n'avait rien de caché, n'avait jamais douté
« qu'elle ne fût la compagne que Dieu lui destinait, et, indépen-
« damment de toute autre chose, la Mère de Saint-Bernard était
« sans contredit le meilleur sujet que l'on pût choisir pour

« l'expédition du Canada. Sa vertu avait extrêmement mûri sa
« raison, et, dans une si grande jeunesse, elle faisait voir par
« toute sa conduite une extrême prudence que les années ne
« donnent pas toujours. Dès que Madame de la Peltrie fut entrée
« dans le monastère, cette jeune religieuse sentit tout son zèle et
« toute sa ferveur se ranimer ; mais, n'osant se présenter ni à la
« dame, ni à M. de Bernières, elle se contenta de s'offrir à Dieu
« comme une victime toute prête à être immolée pour sa gloire.
« Après qu'elle eut fait ce sacrifice, elle se tint en repos. Elle ne
« laissait pas cependant de ressentir quelques mouvements qui
« la faisaient rôder, tantôt autour du parloir où M. de Bernières
« passait presque tout le jour, tantôt auprès de la chambre de
« Madame de la Peltrie, sans pouvoir se résoudre à y entrer,
« jusqu'à ce qu'enfin la Mère de l'Incarnation l'ayant rencontrée
« la prit par la main, et sur-le-champ alla la présenter à M. de
« Bernières et elle le pria de l'examiner avec bien de l'attention.
« Le serviteur de Dieu commença par engager la jeune reli-
« gieuse à lui rendre un compte exact de tout ce qui s'était passé
« dans son intérieur au sujet de la mission du Canada ; et, comme
« il avait un discernement exquis, il jugea d'abord de cette fille
« ce qu'en avait jugé la Mère de l'Incarnation. Il lui dit donc
« d'avoir bon courage et qu'il ne tiendrait pas à lui que ses vœux
« ne fussent exaucés.

« La vertueuse fille, encouragée par ces paroles, alla directe-
« ment du parloir à la chambre de la Mère Supérieure. C'était
« encore la Mère Françoise de Saint-Bernard qui gouvernait
« cette maison. Elle reçut fort mal la jeune religieuse, et pour
« lui ôter d'abord toute espérance de rien obtenir, elle lui dit de
« se préparer à prendre la chambre et l'office de celle qui serait
« choisie pour la mission. La servante de Dieu fit paraître en
« cette occasion son humilité et sa confiance. Elle se retira sans
« rien répliquer à la Supérieure, et ne songea plus qu'à fléchir
« le Ciel dont elle attendait tout. Elle renouvela à Dieu le sacrifice
« de sa vie et elle prit saint Joseph pour son protecteur en cette
« affaire auprès du Seigneur, lui promettant de prendre son
« nom, si elle obtenait la grâce qui faisait l'unique objet de ses
« vœux.

« Enfin, les prières des Quarante-Heures finies, la commu-
« nauté fut assemblée pour faire l'élection. Toutes les religieuses

« furent proposées, parce que toutes s'étaient mises sur les rangs ;
« mais il n'y en eut aucune en qui on ne trouvât quelque obstacle
« qu'il n'était pas aisé de surmonter. Marie de Saint-Bernard fut
« la seule en qui on ne vit aucun empêchement qui ne pût être
« facilement levé. La Supérieure même, qui avait témoigné
« d'abord qu'elle ne consentirait jamais qu'on jetât les yeux sur
« elle, se trouva tout à coup changée, et elle déclara qu'elle
« donnerait les mains à tout, si l'on pouvait avoir le consente-
« ment des parents de la jeune religieuse, pour lesquels on devait
« avoir de grands égards.

« Marie de Saint-Bernard était fille de Messire de la Troche
« de Savonnière, d'une des meilleures familles de l'Anjou. On
« députa à ce gentilhomme un exprès pour lui apprendre ce qui
« se passait à Tours. Il en fut surpris au-delà de ce que l'on peut
« dire, aussi bien que Madame de la Troche, et ils ne répondi-
« rent à l'envoyé qu'en ordonnant de mettre les chevaux au
« carrosse pour aller s'instruire eux-mêmes d'une chose qu'ils
« ne pouvaient encore croire, et pour s'y opposer au cas que l'avis
« fût véritable. Pendant qu'ils se disposaient à partir, un religieux
« Carme entra dans le château et demanda pour quel voyage
« étaient les préparatifs qu'il voyait. On lui dit de quoi il s'agis-
« sait. Il parut étonné à son tour de la résolution de M. et
« Madame de la Troche, et comme s'il eût été envoyé du ciel
« pour leur intimer les ordres du Seigneur, il dit des choses si
« touchantes pour leur faire comprendre l'honneur que Dieu
« faisait à leur famille, que cela, joint au ton pathétique dont il
« parlait, les fit en un moment changer de pensée. M. de la
« Troche écrivit sur-le-champ à sa fille qu'elle faisait faire à ceux
« qui lui avaient donné le jour un sacrifice qui leur coûterait
« bien des larmes ; qu'il acquiesçait néanmoins avec soumission
« aux ordres du ciel, et qu'elle pouvait aller, puisque Dieu l'appe-
« lait, et que lui et sa mère lui donnaient et lui souhaitaient mille
« bénédictions. Toute la lettre était si tendre et si belle, que, la
« lecture en ayant été faite en présence de la communauté,
« toutes les religieuses fondirent en larmes. La seule Mère de
« Saint-Bernard y parut insensible ; la grâce, qui s'était emparée
« de son cœur, y avait étouffé les sentiments naturels, et lui avait
« inspiré une grandeur d'âme et une intrépidité qui depuis ce
« moment ne l'abandonnèrent jamais. Elle changea de nom,

« commé elle s'y était engagée, et se fit appeler Marie de Saint-
« Joseph. Elle a rendu ce nom célèbre dans toute la Nouvelle-
« France, où elle a laissé une odeur de sainteté qui dure encore,
« et que le ciel a confirmée par plus d'un miracle.

« Toutes choses étant ainsi disposées, on se disposa à partir
« pour Paris. Madame de la Peltrie avait réussi en tout au-delà
« de ses espérances ; mais Dieu permit que sa joie fût tempérée
« par une affliction qu'elle ressentit vivement, et qui lui vint d'où
« elle devait la moins craindre (35). Elle avait une demoiselle de
« compagnie, qui avait été élevée avec elle chez M. de Vaubou-
« gon, son père. Cette fille avait été jusque-là sa confidente et sa
« compagne très fidèle, et l'on ne croyait pas qu'elle se dût
« jamais séparer d'elle qu'à la mort ; mais quand elle vit l'affaire
« engagée sans retour, elle déclara qu'elle ne voulait point aller
« en Canada, que la seule pensée des dangers de la mer lui
« causait de la frayeur, et qu'elle était d'une constitution trop
« délicate pour s'exposer à un voyage aussi long et aussi pénible
« que celui-là. A ces paroles, Madame de la Peltrie se trouva
« fort surprise, surtout dans l'empressement où étaient les
« affaires. Elle déclara sa peine à la Mère de l'Incarnation qui se
« mit aussitôt en devoir de chercher une autre fille pour remplir
« cette place, et qui eût assez de courage pour aller recueillir la
« couronne que l'autre refusait. Un père Jésuite, qui lui était
« venu dire adieu, lui en indiqua une qu'il estimait propre à ce
« dessein. A cet effet, il sortit à la hâte pour la faire chercher, et
« lui dire qu'elle allât trouver au plus tôt la Mère de l'Incarna-
« tion, sans lui parler du sujet dont il s'agissait. Elle n'y manqua
« pas, et aussitôt la Mère de l'Incarnation la présenta à Madame
« de la Peltrie, laquelle lui ayant demandé si elle voulait bien
« l'accompagner en Canada, elle lui répondit sans autre délibé-
« ration qu'elle postulait pour être religieuse, mais que, puisque
« Dieu lui offrait une si belle occasion de risquer sa vie pour son
« service, elle l'embrassait très volontiers ; qu'au reste elle était
« toute prête, et qu'elle la suppliait seulement de lui permettre
« de porter la clef de son coffre à une honnête fille, sa compagne,
« afin qu'elle y prit un objet dont elle était dépositaire et qu'elle
« le rendit à la personne qui le lui avait confié. Une résolution si
« prompte et si remplie de l'esprit apostolique ravit la compagne.
« C'est pourquoi Madame de la Peltrie, voyant qu'elle s'offrait

« de si bonne grâce et qu'elle avait dessein d'être religieuse, lui
« promit de lui faire donner l'habit quand elle serait en Canada.
« Elle se nommait Charlotte Barré, d'une fort honnête famille.
« Son oncle, qui était un très pieux chanoine, et son frère, ayant
« appris le dessein et l'engagement de cette fille, firent tout leur
« possible pour l'arrêter, mais ce fut inutilement. Malgré tous
« les obstacles, elle demeura ferme dans sa résolution, et, dans la
« crainte d'être ébranlée, elle ne voulut pas seulement dire adieu
« à sa mère.

: « Il y avait près de six ans que Dieu lui donnait de très grands
« désirs de trouver une occasion favorable de consumer sa vie à
« son service et au salut des âmes, sans avoir aucune vue du
« lieu, du temps et de la manière que cela se pourrait exécuter.
« Mais Dieu, qui attache à de certains moments l'exécution de
« ses desseins, permit que ce père, qui était son directeur, se
« trouvât présent lorsqu'on cherchait un sujet propre pour la
« mission, et qu'il lui fit rencontrer l'occasion que la Providence
« lui avait préparée. D'où vient que la Mère de l'Incarnation en
« parle en cette sorte : « Nous reçûmes cette bonne fille comme
« un présent que Dieu nous faisait pour nous accompagner en
« notre voyage, et participer au sacrifice que nous allions faire
« de nos personnes à sa divine Majesté. Depuis ce temps-là, selon
« la promesse que Madame de la Peltrie lui avait faite, nous lui
« avons donné l'habit de religieuse de chœur, et aujourd'hui elle
« s'appelle la Mère de Saint-Ignace. C'est la première qui ait fait
« profession dans le Canada. »

Malgré l'extrême bienveillance avec laquelle Mgr de Tours avait favorisé l'établissement d'un monastère d'Ursulines au Canada, il ne laissa pas de se comporter avec toute la prudence que méritait une affaire si importante. Voulant n'avoir rien à se reprocher touchant les deux religieuses qu'il donnait à Madame de la Peltrie, il assembla dans son palais les personnes qu'il honorait le plus de sa confiance ; il pria M. de Bernières et Madame de la Peltrie de s'y trouver, et voulut que la Supérieure des Ursulines avec une autre religieuse, la Mère de l'Incarnation et la Mère de Saint-Joseph y fussent aussi présentes. Quand tout le monde fut réuni, il prit la parole et dit qu'il avait une joie sensible de ce que Dieu avait jeté les yeux sur ses filles pour une entreprise aussi héroïque et aussi sainte que celle dont il s'agis-

sait : mais la sagesse voulait et sa conscience demandait qu'il ne conclût rien sans avoir un fonds assuré pour le Monastère que l'on avait dessein de bâtir. S'adressant alors à Madame de la Peltrie, il la pria de lui marquer les avances qu'elle était résolue de faire, et de passer en sa présence le contrat de fondation. Celle-ci répondit qu'elle avait résolu de donner tout son bien ; elle en donna le détail. En outre, pour s'ôter, ainsi qu'à tout autre, les moyens d'en rien retrancher, elle était déterminée à se donner encore elle-même. Elle suppliait seulement Sa Grandeur de la dispenser de conclure présentement le contrat de fondation : car elle n'avait pas pris pour cela ses mesures à Paris, et il lui serait difficile de faire les choses si régulièrement qu'il ne s'y trouvât quelque cause de nullité : si Mgr l'archevêque voulait donner commission à Paris à quelque personne de confiance, on ferait devant elle le contrat, et on y suivrait, autant que possible, toutes ses intentions. Après avoir pris conseil des personnes qu'il avait appelées, le prélat agréa ces propositions, et il chargea le Père de la Haye, alors à Paris, et dom Raymond de Saint-Bernard, provincial de son ordre, de travailler à cette affaire en son nom : il agréerait ce qu'ils feraient comme s'il l'avait fait lui-même. « Il ne pouvait, dit le père Charlevoix, prendre de « meilleures sûretés pour ses religieuses, qu'en remettant leurs « intérêts entre les mains de deux hommes aussi éclairés que « l'étaient ceux-là, et qui avaient autant à cœur que lui qu'on ne « fit rien au désavantage de ses filles (36).

Tout étant ainsi arrêté, l'Archevêque voulut célébrer la messe afin de communier de sa main la Mère de l'Incarnation et sa compagne, mais son extrême vieillesse et ses infirmités ne le lui permirent pas. Il fit donc offrir le saint sacrifice par son aumônier, et il reçut la communion avec les deux religieuses. Il retint ensuite toute la compagnie à dîner, et tandis que son secrétaire, après le repas, expédiait les obédiences des deux missionnaires, il leur fit une fort belle exhortation sur les devoirs qu'elles avaient à remplir dans leur nouveau genre de vie. Dès qu'il eut cessé de parler, la Mère de l'Incarnation le pria de vouloir bien leur commander le voyage qu'elles entreprenaient, afin qu'elles eussent le mérite de l'obéissance ; il y consentit et leur parla d'une manière si touchante, que tous les assistants en furent attendris. Le prélat voulut ensuite que les quatre religieuses

chantassent le psaume *In exitu Israël de Ægypto* et le cantique *Magnificat* : ce qu'elles firent, à deux chœurs, avec beaucoup de dévotion. Puis il leur donna sa bénédiction, et adressant la parole à M. de Bernières, ainsi qu'à Madame de la Peltrie : « Voici, leur dit-il, mes filles, que je vous confie ; voici les deux « pierres fondamentales de l'édifice que vous voulez élever dans « le Nouveau-Monde en l'honneur de Jésus et de Marie : qu'elles « y soient comme deux pierres précieuses, semblables à celles « des fondements de la Jérusalem céleste. Que ce temple soit à « jamais un lieu de paix, de bénédictions et de grâces, plus « fécond que ne fut celui de Salomon. Que les portes de l'enfer « ne prévalent jamais contre lui, et ne lui puissent jamais nuire, « non plus qu'à celui de Pierre. Que Dieu y habite comme Père « et comme Époux jusqu'à la consommation des siècles. »

Après ces paroles qui furent comme le testament du vénérable vieillard à l'égard de ses filles bien-aimées, les deux religieuses, M. de Bernières et Madame de la Peltrie allèrent prendre congé de la communauté. Enfin l'on monta en carrosse ce jour-là même, qui était le 23 février 1639. Mgr l'archevêque voulut que la Mère Supérieure avec une autre religieuse les accompagnât jusqu'au monastère d'Amboise : là se firent les derniers adieux.

« On ne se peut rien imaginer de plus céleste, ni de plus « admirable que leur conduite pendant ce voyage, dit la Mère de « l'Incarnation (37). M. de Bernières réglait notre temps et nos « observances dans le carrosse, et nous les gardions aussi exacte- « ment que dans le Monastère. Il faisait oraison et gardait le « silence aussi bien que nous. Dans les temps de parler, il nous « entretenait de matières spirituelles. A tous les gîtes, c'était lui « qui allait pourvoir à tous nos besoins avec une charité singu- « lière. Il avait deux serviteurs qui le suivaient, et qui nous « servaient comme s'ils eussent été à nous, parce qu'ils partici- « paient à l'esprit d'humilité et de charité de leur Maître, surtout « son laquais, qui savait tout le secret du mariage supposé.

« Lorsque nos Révérendes Mères du faubourg de Saint- « Jacques surent notre arrivée à Paris, elles nous firent l'hon- « neur de nous envoyer visiter et de nous offrir leur maison ; « mais les affaires de Madame de la Peltrie ne nous permettaient « pas de nous séparer d'elle. M. de Meules, maître d'hôtel chez le « roi, nous prêta sa maison, qui était dans le cloître des pères

« Jésuites de la maison professe ; ce qui nous fut très commode,
« tant parce que nous avons des départements séparés pour
« M. de Bernières et pour nous, que pour la facilité que nous
« avons d'aller entendre la messe à Saint-Louis et d'y recevoir
« les sacrements. »

A peine cette sainte compagnie venait-elle d'arriver à Paris, que M. de Bernières tomba malade et fut bientôt réduit à l'extrémité. Ce contretemps déranger fort les affaires de la mission, dont il était comme l'âme, mais il contribua beaucoup à tromper les parents de Madame de la Peltrie, car son assiduité auprès du malade ne laissa aucun lieu de douter qu'elle ne fût son épouse.

« Ceux qui rendaient visite au malade, dit dom Claude Martin,
« trouvaient toujours Madame de la Peltrie proche de lui ou pour
« le consoler ou pour lui faire prendre quelque chose. Son
« masque était attaché au rideau du lit. Les médecins lui
« faisaient rapport de l'état de sa maladie, et lui confiaient les
« ordonnances pour les remèdes, et enfin tous ceux qui allaient
« et venaient lui parlaient et la consolait comme si elle eût été
« sa femme. C'est ainsi que ces âmes saintes se jouaient du
« monde pour avancer les affaires de Dieu ; car si les parents,
« de Madame de la Peltrie n'avaient pas eu la croyance qu'elle
« était mariée, ils auraient assurément rompu son dessein,
« ou du moins ils l'auraient fait différer jusqu'à l'année suivante.

« Lorsque M. de Bernières commença à se mieux porter, il
« eut une inquiétude au regard de M. de la Bourbonnière, dont
« il s'était servi pour demander Madame de la Peltrie en mariage
« à son père ; car encore que ce fût un homme d'une très haute
« piété, il n'avait pas néanmoins perdu les sentiments raisonnables
« de l'honneur, ni des devoirs de l'honnêteté dont il était
« redevable à ses amis. « Que dira M. de la Bourbonnière,
« disait-il, quand il saura que le mariage pour lequel il s'est
« employé n'est qu'un jeu et une supposition ? Bon Dieu, que
« dira-t-il que je me sois ainsi moqué de lui ? C'est un homme
« d'honneur et de mérite en la présence duquel je n'oserai jamais
« paraître. Toutefois j'irai lui demander pardon ; si cela ne le
« satisfait, je me jetterai à ses pieds ; s'il ne se rend à mon humi-
« liation, je m'abandonnerai à sa discrétion. Il répétait souvent
« ces paroles, que sa compagnie faisait tourner en divertissement.

« pour soulager l'abattement de sa maladie. Mais leurs entretiens
« plus ordinaires, dans le repos que cette maladie leur donnait,
« étaient du Canada, des préparatifs qu'il fallait faire pour le
« voyage et des sentiments qu'elles auraient, si elles tombaient
« entre les mains des Iroquois et des autres barbares, ennemis
« de la foi. M. de Bernières regardait la Mère de Saint-Joseph,
« qui n'avait que vingt-deux ans, comme une tendre victime, et
« quoiqu'il admirât son zèle et son courage, toutefois, la voyant
« faible et délicate, il en avait de la compassion. La Mère de
« l'Incarnation ne lui faisait point de pitié, mais il souhaitait
« qu'elle fût sacrifiée, ou immolée, ou brûlée toute vive pour
« Jésus-Christ, et il faisait paraître de semblables désirs pour
« Madame de la Peltrie. Bien que ces âmes héroïques parussent
« avoir quelques loisirs en attendant la santé de M. de Bernières,
« leur repos néanmoins n'était pas oisif : car elles agissaient
« d'intelligence et de concert avec le père Charles Lallemant, qui
« était à Dieppe, où il, faisait préparer en secret tout ce qui était
« nécessaire pour l'embarquement (38). »

Dès que M. de Bernières fut en état d'agir, il usa d'une si grande diligence, qu'avant la fin du mois, tout fut conclu, et le contrat de fondation signé en bonne et due forme.

« Une petite négociation, dont le succès ne fut pas heureux,
« dit le père Charlevoix, troubla un peu la joie qu'on avait de se
« voir si près du port. Les deux religieuses qui s'étaient enfin,
« le jour de Saint-Joseph, huit jours environ avant leur départ,
« transportées au monastère du faubourg Saint-Jacques, y
« avaient gagné une vertueuse fille, nommée la Mère de Saint-
« Jérôme. La permission des Supérieurs immédiats étant donnée,
« il ne restait plus qu'à avoir l'agrément de l'Archevêque de
« Paris, qu'on s'était flatté d'obtenir sans peine. Il fut effective-
« ment accordé à la première demande, mais dès le lendemain il
« fut rétracté, sans qu'on en ait jamais pu savoir le motif; et
« quoi qu'on pût faire pour regagner le prélat, il tint ferme. Il fit
« plus, car sachant que Madame la duchesse d'Aiguillon et
« Madame la comtesse de Brienne, qui avaient vivement pris à
« cœur les intérêts du nouvel établissement, s'étaient engagées
« à le fléchir, il se retira pour n'être pas obligé de refuser à ces
« dames ce qu'il était déterminé à ne point leur accorder.

« Quelques jours après, Madame la comtesse de Brienne alla

« prendre Madame de la Peltrie et les deux religieuses pour les
« mener à Saint-Germain, où la reine souhaitait les voir. Il ne
« se peut rien ajouter à l'accueil que Sa Majesté leur fit. Cette
« princesse ne se lassait point d'admirer la générosité avec
« laquelle Madame de la Peltrie, dans un âge si peu avancé,
« allait se consacrer, avec tout son bien, au service des filles
« sauvages. Le grand mérite de la Mère de l'Incarnation, dont
« elle avait été prévenue, et qu'elle reconnut bientôt par elle-
« même, dès qu'elle l'eut un peu entretenue, la charma, et le
« courage avec lequel sa compagne, dans une si tendre jeunesse,
« et malgré la délicatesse de sa complexion, s'exposait à tant de
« dangers et de traverses, l'attendrit jusqu'aux larmes. Elle
« voulut savoir jusqu'aux moindres circonstances d'une entre-
« prise si extraordinaire, et, apprenant ce qui s'était passé à
« l'occasion de la religieuse ursuline de Paris, elle envoya sur le
« champ un gentilhomme à l'Archevêque pour l'engager à donner
« cette fille à Madame de la Peltrie ; mais le prélat, qui s'était
« apparemment douté qu'on ferait encore jouer cette machine,
« prit si bien ses mesures qu'il ne fut pas possible au gentilhomme
« de le trouver (39). »

Cet accident donna une nouvelle face aux événements. Non seulement la Mère de l'Incarnation ressentit une profonde affliction de se voir privée d'un excellent sujet, mais elle fut encore obligée de rompre le contrat de fondation, où cette Mère était comprise. M. de Bernières et M. Laudier, intendant des affaires de Madame de la Peltrie, conduisirent les religieuses chez le notaire pour en faire un nouveau. La rédaction de ce dernier fit naître certaines difficultés : en effet, M. Laudier ne jugea pas à propos que Madame de la Peltrie comprit dans le traité tout ce qu'elle avait promis à Mgr de Tours. Cette dame, observait-il, avait engagé plus que le droit n'autorisait, et de là pouvait surgir plus tard une source de procès entre ses parents et les religieuses du futur monastère. Ces nouvelles propositions auraient pu inquiéter des personnes attachées aux biens de la terre ; mais la Mère de l'Incarnation, qui ne regardait que Dieu, et fondait plutôt ses desseins sur les trésors de la Providence que sur les secours humains, accorda tout ce que l'on voulut. Elle aimait mieux d'ailleurs que le monastère possédât un bien fort médiocre, mais net et assuré, qu'une ample fortune sujette aux inquiétudes

et aux procès. Par ce contrat, Madame de la Peltrie assurait à la nouvelle communauté sa belle terre de Harenvilliers, située dans la paroisse de Saint-Aubin-d'Appenay (40). Cela constituait une rente de neuf cents francs par an, qu'elle augmenta plus tard de six cents francs. De cette terre seigneuriale, elle ne se réserva que le fief, qu'elle vendit dans la suite (41).

• Nos affaires étant expédiées à Paris, dit la Mère de l'Incarnation, nous partîmes vers le commencement du mois d'avril « pour nous rendre à Dieppe, qui était le lieu de l'embarquement. » M. de Bernières était toujours notre ange gardien avec une « charité non pareille. Nous trouvâmes à Rouen le père Charles « Lallemand, qui nous assura que tout était prêt pour le voyage. « Ce père avait fait préparer toutes choses si secrètement, qu'à « peine les pères de la maison eux-mêmes s'en étaient-ils aperçus. « Il nous fit la charité de nous conduire à Dieppe et de faire « embarquer nos provisions et notre équipage, Madame de la « Peltrie fournissant à toute la dépense (42). »

La Mère de l'Incarnation et la Mère de Saint-Joseph logèrent à Dieppe chez les Ursulines de cette ville ; là elles sollicitèrent le secours qu'elles n'avaient pu obtenir à Paris. Cette communauté s'estima heureuse de prendre part à une aussi sainte entreprise, et elle leur accorda la Mère Cécile de Sainte-Croix, dont la Mère de l'Incarnation a fait d'un seul mot l'éloge, en l'appelant « une religieuse parfaite ».

Enfin, le 4 mai 1639, par un vent favorable, on appareilla de grand matin. La Mère de l'Incarnation, la Mère de Saint-Joseph, la Mère Cécile de Sainte-Croix et Madame de la Peltrie montèrent à bord à la vue de toute la ville, qui était descendue au port pour voir un spectacle si nouveau et admirer des courages si extraordinaires. M. de Bernières, qui les accompagnait partout, leur rendait plus que jamais de bons et charitables offices et mettait ordre à ce que rien ne leur manquât. Il eût bien souhaité de les accompagner jusqu'à Québec ; mais il jugea lui-même qu'il leur rendrait plus de services s'il restait en France, pour prendre soin du bien de la Fondatrice et pourvoir aux intérêts de la fondation. Aussi bien l'on peut dire que, sans son laborieux concours, les religieuses eussent probablement été contraintes de repasser en France.

« Tout le monde sait, dit dom Claude Martin, que M. de

« Bernières s'est rendu considérable dans le monde par une
« infinité d'actions très héroïques, mais je puis dire que le soin
« qu'il prit de ces trois grandes Âmes pendant l'espace de quatre
« mois fait une des plus belles parties de sa vie. Aussi la Mère de
« l'Incarnation l'appelait ordinairement l'ange de leur voyage.

« Je pourrais dire ici beaucoup de choses à la recommandation
« de ce grand personnage, mais comme elles ne sont pas tout à
« fait de mon sujet, je me contenterai de rapporter ce que la
« Mère de l'Incarnation a écrit de lui dans une de ses lettres.
« Enfin, dit-elle, il fallut se séparer avec bien de la douleur et
« quitter notre ange gardien pour jamais ; mais quoiqu'il fût
« éloigné de nous, sa bonté lui fit prendre le soin de nos affaires
« avec un amour plus que paternel. Dans toute la conversation
« que nous eûmes avec lui depuis notre première entrevue
« jusques à notre séparation, nous reconnûmes que cet homme
« de Dieu était possédé de son esprit et entièrement ennemi de
« celui du monde. Jamais je ne lui ai entendu proférer une
« parole de légèreté, et quoiqu'il fût d'une agréable conversation,
« il ne se démentit jamais de la modestie convenable à sa grâce.

« Cependant les hommes parlaient de ce voyage diversement
« et selon leurs inclinations. Les uns s'en riaient comme d'une
« légèreté de femmes, qui se laissent facilement emporter à
« leurs imaginations, et qui en reviennent avec la même facilité,
« et ils croyaient que, quand elles seraient satisfaites de la vue
« du Canada, on les reverrait à la première flotte. Les autres
« disaient que c'était une témérité de s'exposer non seulement
« aux accidents de la mer, mais encore à la rage des sauvages,
« surtout dans un temps où les Français, qui ne commençaient
« qu'à s'établir, n'avaient pas encore des lieux de défense.
« D'autres enfin avaient des sentiments contraires et n'en
« parlaient qu'avec admiration, voyant dans un sexe faible et
« délicat des courages qui ne se trouvent que dans les apôtres les
« plus zélés (43) ».

Des jugements si divers ne doivent point surprendre ; car c'était
là une entreprise si extraordinaire que beaucoup ne savaient
comment l'apprécier. C'était la première fois en effet que de
faibles femmes, dans les temps modernes, faisaient preuve d'un
courage dont peu d'hommes sont capables. Ainsi donc à Madame
de la Peltrie, à la Mère de l'Incarnation et à ses compagnes

revient l'incomparable honneur d'avoir les premières tracé la route qu'ont suivie depuis et que suivent encore tant de saintes héroïnes. Or, cet étendard de la foi et de la civilisation catholique, que ces généreuses missionnaires plantèrent chez les sauvages de l'Amérique du Nord, des légions de vierges chrétiennes l'arborent aujourd'hui dans les régions les plus lointaines et dans les contrées les plus barbares de l'Ancien et du Nouveau-Monde.

La traversée fut longue et périlleuse. On mit près de trois mois pour un trajet qui se fait aujourd'hui en moins de douze jours. Le récit que fait la Mère de l'Incarnation des circonstances de son voyage est si naturel, que je ne crois pouvoir faire rien de mieux que de la laisser parler.

« Nuit et jour, dit-elle, je m'offrais à Dieu dans les périls qui
« se présentaient, et surtout dans un accident que ceux qui n'ont
« pas fréquenté ces mers auront de la peine à croire. Ce fut une
« glace, détachée de la mer du Nord, si haute et si grosse, que,
« du haut des hunes du vaisseau, on n'en découvrait point la
« cime, laquelle se perdait dans la brume. On aurait dit une
« ville flottante, et il y a des villes qui n'ont pas l'étendue
« qu'avait cette glace. Nos marins même, accoutumés à ces
« sortes d'écueils, avouaient qu'ils n'en avaient jamais rencontré
« qui en approchât. Cependant cette monstrueuse glace, que la
« brume nous avait cachée, venait fondre sur nous avec impé-
« tuosité, et comme nous n'avions pas assez de vent pour la
« parer, le naufrage paraissait inévitable. Tout le monde criait
« miséricorde, et le père Vimont avait déjà donné l'absolution
« générale. Il fit ensuite, au nom de tout l'équipage, un vœu à la
« Mère de Dieu, et aussitôt une voix angélique se fait entendre.
« C'était ma sœur de Saint-Joseph qui commençait d'un ton
« ferme et plein d'espérance les litanies de la Sainte Vierge,
« auxquelles tout le monde répondit. Cela était à peine fini, que
« le timonier, ayant reçu l'ordre de mettre le gouvernail d'un
« côté, le tourna sans y penser de l'autre, et nous sauva par
« mégarde : car par là il mit de côté la glace que nous avions
« devant nous, et qui n'était plus éloignée que de la longueur
« d'une pique. Ce danger fut le plus grand que nous courûmes.
« Enfin nous arrivâmes à Québec le premier jour d'août 1639,
« où le petit navire de Madame de la Peltrie, qui avait fait plus

« de diligence que nous, avait déjà donné avis que nous appro-
« chions. L'allégresse fut grande dans la ville : car outre le plaisir
« que causait notre venue, celle de cinq missionnaires ne causait
« pas une moindre joie à toute la colonie. Monsieur de Montma-
« gny, gouverneur de Québec, nous reçut sur la grève avec tout
« l'accueil possible, et, dès que nous parûmes, les ouvrages cessè-
« rent et on ferma les boutiques. La première chose que nous
« fîmes, au sortir du vaisseau, fut de baiser cette terre, en laquelle
« nous étions venues pour y consommer nos vies au service de
« Dieu et de nos pauvres sauvages. On nous conduisit à l'église,
« où le *Te Deum* fut chanté ; ensuite, Monsieur le gouverneur
« nous mena au fort, où il nous régala splendidement. Après le
« repas, lui-même, entouré de son cortège, nous conduisit avec
« Madame de la Peltrie aux lieux destinés pour notre de-
« meure (44). »

Pendant que Monsieur de Montmagny conduisait de la sorte ces religieuses, la route était bordée d'une foule immense de Français et de sauvages, qui tous acclamaient ces femmes apostoliques comme des anges descendus du ciel. Les sauvages surtout ne savaient comment exprimer leur joie et leur reconnaissance en voyant la jeune et belle Ursuline et l'aimable dame de la Peltrie baiser sans répugnance et caresser avec tendresse leurs enfants « tout sales et dégoûtants qu'ils étaient ». Les uns posaient la main sur leur bouche, les autres levaient les mains et les yeux au ciel, ou restaient immobiles, tandis que des larmes abondantes roulaient silencieuses de leurs yeux attendris.

Dès le lendemain de leur arrivée, le Supérieur des Missions et le Père Le Jeune conduisirent Madame de la Peltrie et les religieuses à Sillery pour y visiter les familles sauvages, que les Pères Jésuites y avaient établies depuis deux ans environ.

« Quand les religieuses, dit le père Le Jeune, virent ces
« pauvres gens, assemblés à la chapelle, faire leurs prières et
« chanter en leur langue les articles de notre croyance, elles
« avaient beau se cacher, leur joie se trouvait trop resserrée
« dans leur cœur, les larmes leur coulaient des yeux. Au sortir
« de là, elles visitèrent les familles arrêtées dans cette résidence
« et les cabanes voisines. Madame de la Peltrie, qui conduisait
« la bande, ne rencontra petite fille sauvage qu'elle n'embrassât
« et ne baisât avec des signes d'amour si doux et si forts, que ces

« pauvres barbares en restaient d'autant plus étonnés et plus
« édifiés qu'ils sont froids en leurs rencontres ; toutes ces bonnes
« religieuses en faisaient autant, sans prendre garde si ces petits
« enfants étaient sales ou non, ni sans demander si c'était la
« coutume du pays (45).

« Ce jour-là même, dit la Mère de l'Incarnation, le premier
« chrétien nous donna sa fille, et en peu de jours nous en eûmes
« un assez grand nombre, outre toutes les filles françaises qui
« étaient capables d'instruction (46).

« En attendant qu'on nous eût bâti un monastère, on nous
« logea dans une maison où il n'y avait que deux petites cham-
« bres. Bientôt, ce fut un hôpital, la petite vérole s'étant mise
« parmi nos petites sauvages, dont trois ou quatre moururent.
« Madame notre fondatrice voulut tenir le premier rang dans les
« pratiques de charité, dont nous avons de si belles occasions à
« chaque instant, et quoiqu'elle fût d'une complexion fort déli-
« cate, elle s'employait avec un zèle merveilleux dans les offices
« les plus humbles et les plus rebutants. Oh ! que c'est une chose
« précieuse que d'avoir les prémices de l'esprit, surtout lorsqu'il
« inspire le zèle du salut des âmes ! »

Voilà de quelle manière les Ursulines, pour répondre à la
confiance qu'on leur témoignait, ne reculèrent jamais devant
aucune fatigue dans l'accomplissement de leur pénible mission:
« On montre encore l'arbre au pied duquel la Mère Marie de
« l'Incarnation s'asseyait pour enseigner les premiers éléments
« de la foi aux petites filles sauvages ; et, parmi ces tribus errantes
« qui restent encore, on conserve le souvenir de cette tendre
« mère, de cette première religieuse du Canada, qui jadis vint
« montrer aux femmes de ce pays, alors assis dans les ténèbres
« et à l'ombre de la mort, un modèle si distingué de la vie reli-
« gieuse (47) ». De son côté, Madame de la Peltrie, qui n'avait
jamais désiré d'être riche, et qui s'était faite pauvre de si bon
cœur pour Jésus Christ, ne s'épargnait en rien pour le salut des
âmes. Son zèle la porta même à cultiver la terre de ses mains
pour avoir de quoi soulager ses pauvres néophytes. « Trouve-t-on
« dans l'histoire ancienne, dirons-nous avec Châteaubriant (48),
« rien qui soit aussi touchant, rien qui fasse couler des larmes
« d'attendrissement aussi douces, aussi pures ? »

V. — *Vertus de Madame de la Peltrie.*

Pour achever de donner une légère idée de la vie de Madame de la Peltrie, il ne nous reste plus qu'à passer en revue les vertus qu'elle pratiqua pendant les trente-deux années qu'elle a vécu au Canada.

Son zèle pour la conversion des infidèles la portait à tenter l'impossible ; elle eût voulu traverser les forêts, les lacs et les montagnes de cet immense pays pour annoncer aux peuples la bonne nouvelle. Tel était l'unique but de son voyage à Montréal et de ses préparatifs pour passer au pays des Hurons. Ce projet n'étant pas réalisable, elle voulut s'en dédommager en établissant une fondation pour l'entretien d'un missionnaire de la Compagnie de Jésus.

Persuadée que, pour satisfaire à sa vocation, elle devait concourir à la conversion de ces âmes abandonnées par des prières ardenes et des abstinences, exercer ensuite la charité auprès des petites filles sauvages, et enfin demeurer en clôture et vivre dans la régularité avec ses religieuses, Madame de la Peltrie se livra avec ardeur à toutes ces pratiques : elle y persévéra jusqu'à son dernier soupir. Son exactitude allait jusqu'à prévenir les sœurs en tout ce qui regarde la discipline religieuse, et jamais les exercices de la communauté n'étaient sonnés plus ponctuellement, que lorsqu'elle avait le soin de la cloche.

Elle occupa pendant dix-huit ans l'office de lingère, sachant relever ce qu'il y a de petit dans cet office par la manière dont elle s'en acquittait. Voyant des yeux de la foi Notre Seigneur dans la personne de celles qu'elle servait, son emploi lui semblait délicieux. Aussi le remplissait-elle avec une grâce parfaite, une bonté ineffable et même avec respect, s'excusant de ce que les choses n'étaient pas aussi bien qu'elle l'eût souhaité. C'était encore la pauvreté de Notre Seigneur qu'elle honorait dans les indigents ; aussi avec quelle tendresse elle les aimait toujours ! Elle eût désiré en avoir constamment quelques-uns auprès d'elle pour les vêtir et les consoler. Quant à elle, de vieux habits rapiécés, qu'elle n'eût voulu donner à personne, lui suffisaient. Comme on lui représentait un jour que la bienséance en était quelque peu blessée, et qu'elle ferait mieux de donner de tels habits aux

pauvres : « Ah ! pour moi, répondit-elle, si je le pouvais, je leur « en donnerais bien plutôt de neufs ».

Sa modestie ne pouvait souffrir qu'on lui donnât le nom de fondatrice. « Hélas ! disait-elle à cette occasion, je ne suis qu'une « pauvre misérable qui ne fais qu'offenser Dieu ».

Son port, quoique assez majestueux, était humble et portait au recueillement et à la dévotion. Jamais on ne l'entendait parler d'elle-même, sinon pour s'anéantir. Un jour, au commencement de l'année, les petites pensionnaires étant allées lui demander sa bénédiction : « Mes pauvres enfants, leur dit-elle, à qui vous « adressez-vous ? A la plus méchante créature qui soit au « monde ». Ne se distinguant des autres que par une plus grande humilité, elle suivait la règle commune pour la nourriture et même pour le lever, si ce n'est qu'elle était souvent debout plus matin que les autres.

Quoiqu'elle eût reçu du ciel le don d'oraison continuelle, et qu'elle parlât admirablement des choses de Dieu aux personnes du dehors qui venaient la visiter, avec les religieuses, elle n'en parlait que lorsqu'on l'interrogeait, craignant de paraître meilleure qu'elle ne croyait l'être. Si, à la récréation, on la pressait de communiquer les bons sentiments que Dieu lui avait inspirés, elle répondait avec une simplicité touchante : « Que dirai-je, « sinon que je suis continuellement infidèle aux grâces de « Dieu ? »

Un corps robuste aurait eu de la peine à supporter les pénitences qu'elle s'imposait, refusant constamment les adoucissements qu'on jugeait nécessaires à la faiblesse de sa complexion et à ses infirmités ; apprenait-elle qu'une personne était en mauvais état de conscience, elle redoublait pour elle ses austérités et ses prières.

Son cœur était insatiable du saint sacrement de l'autel, et sans son humilité qui l'éloignait de déroger en rien à la vie commune, elle eût communie tous les jours. Pour se consoler de cette privation, elle procurait au monastère autant de messes qu'il était possible, et les entendait toutes avec une modestie et un respect angéliques ; même si elle se trouvait au parloir, elle le quittait aussitôt, quand le son de la cloche annonçait que le saint sacrifice allait commencer (49).

« Ce fut le 12 novembre 1671, rapporte dom Claude Martin, que

« Madame de la Peltrie, illustre par sa naissance, mais beaucoup
« plus considérable par ses propres vertus, tomba malade d'une
« pleurésie qui l'emporta le septième jour (50). Je viens de dire
« que sa vie a été fort semblable à celle de la Mère de l'Incarna-
« tion, et cela suffira pour persuader aux siècles à venir qu'elle a
« été une des plus brillantes lumières de l'Église naissante du
« Canada. Pendant sa maladie, toutes ses vertus, que son humi-
« lité avait tenues cachées pendant sa vie, et qui n'avaient éclaté
« que comme à la dérobée, mais pourtant qui s'étaient assez
« fait connaître pour se faire admirer, parurent en toute leur
« force et en tout leur éclat, surtout son amour pour la pauvreté ;
« car afin de mourir pauvre, à l'imitation de Notre Seigneur,
« elle pria celles qui l'assistaient d'ôter de sa chambre tout ce
« qui ne respirait pas l'odeur de cette vertu. Il y avait proche de
« son lit une table couverte des douceurs dont l'on fait ordina-
« rement provision pour récréer les malades ; mais voyant que
« ces sortes de soulagements n'étaient point convenables aux
« pauvres, et que ces douceurs ne s'accordaient point avec le fiel
« de son bon Maître, elle voulut que l'on retirât tout cela de
« devant ses yeux. »

Le quatrième jour de sa maladie, elle fit son testament solennel, où M. Talon, intendant général de la Nouvelle-France, voulut se trouver, tant pour honorer Madame de la Peltrie, que pour autoriser ses dernières volontés ; cette dame, qui avait toujours l'esprit sain et présent, ne manqua pas de lui en témoigner sa vive reconnaissance (51). Deux jours après, apprenant du médecin qu'elle ne passerait pas le lendemain, elle pria les religieuses qui étaient auprès d'elle de ne lui parler plus que de l'éternité. Comme on lui demandait si elle n'avait pas quelque regret de mourir : « Point du tout, dit-elle ; j'estime mille fois plus le seul
« jour de ma mort que toutes les années de ma vie ».

Le jour suivant, qui devait être celui de son bonheur, elle fut ravie quand on lui dit que c'était un mercredi. « Dieu soit béni ! dit-elle ; ah ! que je serais heureuse de mourir aujourd'hui ; c'est
« un jour destiné à honorer saint Joseph ». Elle reçut les derniers sacrements de la main de M. de Bernières, curé de Québec, avec une dévotion et une joie qu'il serait difficile d'exprimer (52). Elle entra dans l'agonie en priant Dieu et expira doucement sur les huit heures du soir, âgée de soixante-huit ans. La sainte

fondatrice avait consacré ses derniers moments à des désirs si ardents de voir Dieu et de le posséder, que les heures lui paraissaient des années. Elle demandait incessamment quand arriverait ce bienheureux instant qui l'unirait pour jamais au souverain bien, et priait ses chères filles, qui étaient toujours auprès d'elle, de lui redire souvent ce premier verset du psaume cent vingt-et-unième : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi : in domum Domini ibimus* (53).

« Son corps, déposé dans un cercueil de plomb, fut enterré
« dans le chœur de ses religieuses, qui en usèrent, selon dom
« Claude Martin, d'une manière bien opposée aux sentiments de
« son humilité, car n'estimant pas pouvoir assez reconnaître les
« bienfaits d'une si bonne fondatrice, elles lui procurèrent et lui
« rendirent elles-mêmes des honneurs qu'elle n'eût peut-être pas
« eus, si elle fût morte dans l'éclat de sa première condition (54).
« C'est ainsi que Dieu voulut montrer en la personne de cette
« illustre dame qu'il ne récompense pas seulement les bonnes
« œuvres dans le ciel, mais encore qu'il donne dans ce monde le
« centuple des biens et des honneurs que l'on abandonne pour
« son amour. »

Avant que d'ensevelir son corps, on en retira le cœur, selon qu'elle l'avait ordonné par son testament, pour le remettre entre les mains des pères de la Compagnie de Jésus, qui l'avaient désiré et en avaient reçu d'elle-même la promesse.

« Ce qu'elle avait de plus précieux, écrit dom Claude Martin, et
« qu'elle estimait le moins, c'était son cœur qu'elle donna par
« testament aux Révérends Pères Jésuites, pour marque de
« l'affection qu'elle avait toujours eue pour leur compagnie, et
« en reconnaissance des peines qu'ils avaient prises de tout temps
« à la diriger, tant dans l'ancienne France que dans la Nouvelle.
« Après avoir témoigné une sainte indignation contre ce cœur,
« qu'elle disait avoir été si ingrat et si infidèle à son Créateur, elle
« recommanda qu'il fût enfermé dans une petite caisse de bois,
« toute simple, sans même être rabotée, et sans autre enveloppe
« que de la terre mêlée avec de la chaux vive, afin qu'il fût plutôt
« consumé, voulant qu'il fût porté en cet état chez les Révérends
« Pères pour être enterré sous le marchepied de l'autel de leur
« église, où repose le Très Saint Sacrement. Sa charité lui fit
« trouver cette invention, afin que son cœur fût consumé et

« anéanti en forme d'holocauste au pied de l'autel devant la
« divine Majesté (55). »

Ses obsèques, dit le père Dablon, furent honorées de toutes les personnes considérables de la ville de Québec et des bourgades voisines. Bien des larmes coulèrent des yeux des assistants. La compagnie étant restée dans l'église extérieure au cloître, le clergé entra processionnellement dans le sanctuaire des religieux pour y procéder aux cérémonies de l'inhumation. Les saints rites achevés, le même clergé, précédé de M. de Bernières, curé de Québec, fit cortège au cœur, porté sous un crêpe noir par un des principaux habitants du pays. Venaient ensuite M. de Courcelles, gouverneur de la Nouvelle-France ; M. Talon, intendant, et toute l'assemblée. Quand la procession parvint à l'église des Jésuites, M. de Bernières, exécuteur du testament, remit son précieux dépôt entre les mains du Père Supérieur, et celui-ci le plaça au pied des degrés du maître-autel, dont elle avait donné le grand tableau et la lampe d'argent avec un fonds pour l'entretenir (56).

Dans les premières années du XIX^e siècle, lors de la démolition de l'église des pères Jésuites à Québec, où le dernier survivant de cet ordre au Canada venait de mourir, cette chère relique de Madame de la Peltrie a été rapportée chez les Ursulines, qui s'empressèrent de la réclamer. Enfin, nous devons l'ajouter, dans ce monastère, l'un des plus remarquables de l'ordre de sainte Angèle, conjointement avec les ossements de la Mère Marie de l'Incarnation et de la Mère Marie de Saint-Joseph, l'on garde toujours avec les plus grands honneurs ceux de cette vénérable Fondatrice.

Nous ne pouvons mieux terminer cet essai biographique qu'en citant l'éloge que fait des vertus de Madame de la Peltrie le père Charlevoix (57). « Depuis que cette illustre femme était en
« Canada, elle avait mené une vie très cachée, et elle semblait
« n'avoir en d'autre attention qu'à s'anéantir et à se faire oublier
« des hommes. Pauvre et austère jusqu'à l'excès, et se chargeant
« toujours de ce qu'il y avait de plus rebutant dans l'éducation
« des filles sauvages, auxquelles elle avait consacré ses biens et
« sa personne, elle était, sous un habit séculier, l'exemple d'une
« des plus saintes communautés qui fût alors dans le monde.
« Mais la personne qui l'admirait le plus, parce qu'elle la

« connaissait mieux qu'aucune autre, c'était la Mère de l'Incarnation. Ces deux grandes âmes avaient bien des rapports, qui
« avaient formé entre elles une union très intime. Pour le dehors,
« Madame de la Peltrie semblait être fort peu connue, mais il
« parut bien, quand on l'eut perdue, que sa réputation n'avait
« pas laissé de se répandre fort loin, outre qu'on n'ignorait point
« que le Canada lui était redevable de l'établissement d'une
« maison qui était d'une si grande utilité pour la colonie (58).
« Effectivement sa mort jeta une grande consternation dans tout
« le pays, et il n'y eut personne qui, par ses larmes et par sa
« douleur, ne fit son éloge. La Mère de l'Incarnation lui fit faire
« des obsèques magnifiques dans l'église du monastère. Les Jé-
« suites en firent autant dans la leur, où elle avait souhaité que
« son cœur fût enterré sous le machepied du grand autel. Son
« oraison funèbre y fut prononcée, et l'on eut soin ensuite de
« donner au public un recueil des vertus héroïques dont elle
« avait donné, jusqu'à sa mort, de continuelles exemples (59). »

L'abbé A. P. GAULIER.

NOTES

(1) M. de La Sicotière, sénateur, ancien directeur de la Société des Antiquaires de Normandie.

(2) Chauvigny, commune de Saint-Germain-du-Corbéis, demi-fief de haubert relevant du roi sous Alençon.

(3) Vaubougon, commune de Longé-sur-Maire, canton de Briouze.

(4) *La vie de la Vénéralde Mère Marie de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France*, tirée de ses lettres et de ses écrits. Paris 1677. p. 312. — Cette vie de la servante de Dieu a été écrite par son fils, Dom Claude Martin, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, d'après des relations qu'elle avait rédigées elle-même, forcée en quelque sorte par l'obéissance. La première de ces relations, où elle raconte elle-même sa vie, fut faite à Tours, peu de temps après sa profession, en 1633. Elle écrivit la seconde à Québec, par ordre du Père Lallemant. Elle finit à l'année 1654.

(5) Charlevoix (le P. François-Xavier de), *La vie de la Mère Marie de l'Incarnation, institutrice et première Supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France*. Paris-1735. liv. III. p. 195.

(6) Marie Guyard, en religion la Mère Marie de l'Incarnation, naquit à Tours, le 28 octobre 1599. A l'âge de dix-sept ans, elle épousa Claude-Joseph Martin. Devenue veuve deux ans plus tard, elle donna tous ses soins à l'éducation de son fils, Claude Martin, qui devint dans la suite religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur. Après douze ans de veuvage, Madame Martin entra chez les Ursulines de Tours, où elle composa, pour l'instruction des novices, un très bon livre intitulé *l'École sainte, ou Explication du Grand Catéchisme*. A l'âge de quarante ans, elle quitta la France pour aller fonder une maison de son ordre à Québec, où elle mourut en odeur de sainteté, le 30 avril 1672. Dom Claude Martin, son fils, par son application continuelle à Dieu et à ses devoirs, s'éleva à une sainteté éminente. Il contribua à la réforme de plusieurs abbayes, et mourut saintement à Marmoutiers, le 9 août 1696, à l'âge de 77 ans, après avoir passé quarante ans comme Supérieur dans diverses maisons de son ordre.

(7) Marguerite de Chauvigny, sœur aînée de Madame de la Peltrie, fut mariée à Georges des Moulins de la Quenstière et lui porta en mariage le fief de Chauvigny. Leurs descendants en ligne directe devinrent marquis de l'Isle. La baronnie de

Hertré fut achetée, en 1712, par Louis François des Moulins, d'abord colonel du régiment de Barrois, ensuite maréchal de camp, et commandant à l'Isle. Il était fils de François des Moulins, seigneur de l'Isle, maréchal de camp, gouverneur de Bellesme et lieutenant du gouvernement de Marseille, et de Marie de la Marck. Louis François des Moulins obtint au mois de décembre 1716, l'érection en marquisat, sous le nom de l'Isle, de la baronnie de Hertré, avec union des fiefs de Chauvigny, Beaumais et la Tirelière. Le Roi s'exprime ainsi dans les lettres d'érection : « désirant donner des preuves de la satisfaction des services par lui rendus, et la faire passer à la postérité par des marques d'honneur. » Il en rendit aveu, l'année suivante, et commença de rassembler les matériaux pour bâtir le château de l'Isle à une demi-lieue d'Alençon. Il fut fait lieutenant-général des armées du Roi, le premier février 1719, et commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, le 20 octobre 1720. Louis des Moulins, son fils, marquis de l'Isle, colonel du régiment de la Fère, rendit aveu de ce marquisat en 1730. Il fut fait maréchal de camp le 22 décembre 1732, et fut tué à la bataille de Parme, le 29 Juin 1734, à l'âge de quarante trois-ans, étant alors inspecteur-général d'infanterie. Messire Louis des Moulins, son fils aîné, capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, posséda ensuite le marquisat de l'Isle. V Odolant-Desvois, *Mémoires historiques sur Alençon et sur ses seigneurs*, t. II. p. 384, 494, 504, 505.

(8) Nous tenons à témoigner ici notre vive gratitude à M. Eugène Lecointre, vice-président de la Société Historique de l'Orne et propriétaire du château de Lisle, près Alençon. Nous devons à son obligeance la communication du document suivant et de plusieurs autres que nous mentionnerons plus loin comme extraits du chartrier de Lisle.

Le contrat de mariage de M. et de Mme de la Peltrie fut reçu par le tabellion du Mesle-sur-Sarthe, le 29 octobre 1622. « Messire Charles de Gruel, chevalier, seigneur de la Peltrie, fils de Messire Emmanuel Philibert de Gruel, chevalier, seigneur de Thouvoys et de dame Jeanne Do, ses père et mère, a été conjoint par mariage avec damoiselle Magdaleine de Chauvigny, fille de Guillaume de Chauvigny, escuyer, sieur du dit lieu, et de damoisele Jeanne du Bouchet par contrat du XXIX^e d'octobre 1622. » (*Archives de Lisle*).

(9) « La famille des Gruels, seigneurs de la Frette, est une des anciennes du Perche qui a toujours tenu des premiers rangs près des comtes du Perche; iceux ayant assisté aux fondations faites par eux d'églises et monastères et autres et à icelles ayant départi de leurs biens. » (*Les antiquités du Perche*, par Bart des Boulais; mss. dans notre bibliothèque).

(10) « En l'an 1050, régnant Henri premier du nom, Roi de France, Gantier Gruel de Loisé, sa femme et son fils donnèrent à l'église de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou la troisième partie de Saint-Germain-de-Loisé et la troisième partie de celle de Saint-Jean-Baptiste de Mortagne, présents Geoffroy, comte de Mortagne, et sa femme. » (Bart des Boulais; mss. dans notre bibliothèque).

A cette époque, Gantier Gruel partageait la seigneurie de Loisé avec Gérard de Sassy de Loisé et Geoffroy de Loisé, qui étaient de même famille que lui. Ces deux seigneurs, qui possédaient aussi la troisième partie de chacune de ces deux églises, la donnèrent également aux moines de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou. Si l'on en croit plusieurs pièces authentiques, tout le territoire de la ville de Mortagne, à l'exception de l'enceinte du château-fort des comtes de cette ville, relevait dans l'origine de la seigneurie de Loisé. Six cents ans plus tard, au dix-septième siècle, les Gruel possédaient encore ce premier titre de leur famille. Comme les habitants de toute la partie Sud de la ville de Mortagne ne pouvaient.

pendant la saison rigoureuse de l'hiver, se rendre à l'église de Loisé, dont ils dépendaient, Mgr Camus de Pontcarré, évêque de Sées, par une ordonnance du 30 octobre 1691, permit de construire dans l'intérieur de la ville l'église de Sainte-Croix, qui serait succursale et simple annexe de Saint-Germain-de-Loisé. Le 18 décembre de la même année, Grégoire Gut, archidiacre du Corbonnais, procéda à la plantation de la croix sur le terrain où devait s'élever la future église. Enfin, le 5 juillet 1635, messire Pierre Gruel, marquis de la Frette, gouverneur de Chartres, maréchal de Camp, représenté par le sire de Mouticout, posa la première pierre en sa qualité de seigneur de Loisé. La plus ancienne des trois paroisses qui existaient à Mortagne avant 1789 était celle de Saint-Germain-de-Loisé : elle était aussi la plus riche des trois cures de cette ville.

(11) Mortoût, commune de Mauves, canton de Mortagne-au-Perche. « L'une des « maisons des dits Gruel était anciennement le lieu, terre et seigneurie de Mortoust, près Mauves ». (Bart des Boulais ; mss. dans notre bibliothèque). Du château de Mortoût il ne subsiste plus rien. Il était situé vis-à-vis celui de Mauves, sur le versant opposé de la même vallée.

« Saint Louis, venant prendre possession du comté du Perche, en 1257, fit l'honneur à Guillaume Gruel, issu de Gautier Gruel, « seigneur de Loisé », de prendre pour séjour son château de Mortoux, paroisse de Mauves, où Sa Majesté expédia plusieurs lettres. Ce château de Mortoux est à présent ruiné ; mais la seigneurie en est encore à Monsieur de la Frette, et depuis ce temps-là, les descendants du dit Gruel ont toujours été à la cour où deux ont été faits chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, et pourvus de bons gouvernements. » (*État de la généralité d'Alençon sous Louis XIV*, par M. Louis Duval, p. 225).

(12) La Frette, commune de Saint-Victor-de-Réno, canton de Longny. « Au dict « an 1237, le dit Guillaume de Gruel, seigneur de Mortoust, épousa Alice de Saint-Victor, fille de Guillaume de Saint-Victor ; outre la terre de Saint-Victor que « possédait la dite Alice, elle était encore dame de la Frette et porta cette terre « en mariage au dit Guillaume de Gruel. Celui-ci quitta le séjour de Mortoust et « vint demeurer à la Frette à cause de la beauté et de la situation du lieu. « Depuis ce temps, les sieurs de Gruel y ont toujours fait leur demeur et pris la « qualité de seigneurs de la Frette, et c'est sous ce nom qu'ils sont plus connus « dans les anciens titres.

« Les armes de la famille des Gruel sont d'argent à trois faces de sable. » (Bart des Boulais, mss. de Versailles).

(13) La Ventrouse, commune du canton de Tourouvre.

(14) Feuillet, commune du Mage, canton de Longny.

(15) Chérencey, commune de Saint-Maurice-les-Charencey, canton de Tourouvre. « Rotron, cinquième comte du Perche, vivant en l'an 1144, maria sa fille Alix « à James de Chasteaugontier, chevalier, et lui donna la terre, baronnie et seigneurie de Nogent-le-Rotrou, de laquelle dépendaient les terres de Feuillet, La « Ventrouse et Chérencey, par lequel de Chasteaugontier la dite terre de Nogent « entra en la maison de Bretagne. Jean de Vendôme épousa Alix, fille d'Artus, « duc de Bretagne, qui emporta la dite terre de Nogent, laquelle depuis fut divi- « sée. Bouchard de Vendôme, qui vivait en l'an 1371, eut en partage les dites « terres de Feuillet, La Ventrouse et Chérencey.... Symon de Dreux, fils de « Gauvain, épousa Jeanne de Vendôme, qui eut en partage les dites terres, laquelle « décéda sans enfants, et par son décès les dites terres retournerent à Guillemette

« de Vendôme, femme de Nicolas Auvé, chevalier, seigneur de Genetay.....
« Dame Marguerite Auvé, conjointe par mariage avec messire Claude Gruel,
« chevalier, seigneur de la Frette, apporta en la dite maison de la Frette les dites
« terres de Feuillet, La Ventrouse et Chérenoy. Duquel mariage est issu messire
« Claude de Gruel (1), seigneur de la Frette. » (Bart des Boulais, mss. dans notre

(16) Touvois, commune de Burea, canton de Courtoimer. En 1593, la famille de Gruel possédait le manoir seigneurial de Touvois.

(17) La maison des Gruel est citée, au nombre des bienfaiteurs, dans presque toutes les chartes des abbayes et prieurés de la province du Perche, et leur nom figure avec honneur parmi les chevaliers qui se croisèrent pour la délivrance de la Terre Sainte.

Vers le milieu du xv^e siècle, un Guillaume Gruel prit part à la bataille de Formigny. Ami des lettres aussi bien que de la gloire des armes, il écrivit l'histoire du duc Artus III de Bretagne. Elle ne fut mise au jour qu'en 1822 par Théodore Godefroy, avocat au parlement de Paris.

Claude I^{er} Gruel de la Frette, époux de la dame de la Ventrouse, fut présent à la rédaction de la coutume du Grand-Perche, en 1558. Cette famille s'éteignit le 22 mai 1708 dans la personne de Nicolas Gruel, son dernier rejeton.

(18) La Pelletrie, commune de Bivilliers, canton de Tourouvre.

Dans les écrits anciens ou nouveaux où il est question de cette terre seigneuriale, on écrit ordinairement : La Pelletrie. C'est là la règle que nous suivrons. Mais nous devons faire observer ici que Madame de la Peltrie, par abréviation sans doute, signait toujours : de la Peltrie. Tel devait être aussi l'usage de son mari. Nous regardons comme une obligation pour nous d'écrire le nom de M. et de Madame de la Peltrie, comme ils l'écrivaient eux-mêmes. De là vient la légère différence que l'on remarquera dans l'orthographe de ce mot. La Pelletrie désignera le château, et quand nous parlerons des châtelains, à leur exemple nous écrivons : de la Peltrie.

(19) Madame la comtesse de Trédern, qui avait hérité de ce domaine de M. le marquis de Meslay, son oncle, se vit, à son grand regret, contrainte de l'aliéner dans les premières années de la Restauration, par suite des malheurs qui avaient pesé sur sa famille pendant les temps désastreux de la Terreur. Elle le vendit à un simple paysan pour la modique somme de quatre-vingt mille francs. Le nouveau propriétaire eut bientôt mis le joli manoir en harmonie avec sa condition et sa manière de vivre. Le château des seigneurs de la Peltrie se vit métamorphosé en rustique métairie. A l'exception de deux ou trois pièces réservées pour héberger l'acquéreur et sa famille, les salles, les salons et les chambres élégantes furent dépouillées de leurs ornements et transformés en celliers, fenils et greniers.

Ce manoir, bâti vers le xv^e ou le xvi^e siècle, était flanqué de trois tours cylindriques, couronnées d'un toit arrondi, se terminant en forme de cône et surmonté de girouettes. Ces tours restèrent debout pendant l'existence du bonhomme d'acquéreur, qui eut le bon esprit de les respecter : mais à peine fut-il mort, que ses héritiers exercèrent à l'envi leur vandalisme. Les vieilles tours furent démolies vers 1827, et leurs matériaux furent vendus à l'encan. Il ne reste plus aujourd'hui qu'un corps de logis à deux étages.

V. l'abbé Fret, *La Pèlerine Percheronne*, p. 87.

(20) Bivilliers, suivant la tradition des lieux, n'était dans le principe qu'une

(1) Il défendit Mortagne contre les ligueurs le 1^{er} août 1590. (bibliothèque).

petite chapelle qui dépendait de Villiers, paroisse limitrophe. Cette chapelle ne consistait que dans le chœur de l'église actuelle. Les seigneurs du lieu y firent ajouter la nef, qui ne remonte pas au-delà du xiv^e ou xv^e siècle, et ils obtinrent la faculté de l'ériger en église paroissiale. Dans l'intérieur de cet édifice, on voit trois autels, dont le principal, dédié à Saint-Pierre, est orné d'une contretable en pierre blanche richement sculptée. Les deux petits autels sont dédiés, l'un à la Sainte Vierge et l'autre à saint Mamès, martyr. La petite statue de ce saint, qui tient ses intestins entre ses mains, est fort jolie ; on y va en pèlerinage pour les enfants atteints de tranchées. Cette église est surmontée d'une flèche élégante et fort élevée.

Situé au fond d'un fertile vallon, que traverse la Commauche, le petit bourg de Bivilliers, situé à trois kilomètres de Tourouvre, est fort agréable ; tout y porte l'empreinte de l'aisance des habitants qui, là comme dans le reste de la commune, sont riches et bien nantis. Cette paroisse renferme actuellement cent cinquante habitants, répartis dans une vingtaine de hameaux. Ils se livrent tous à l'agriculture.

V. abbé Fret, *La Pèlerin Percheronne*, p. 89.

(21) Charles de Gruel, seigneur de la Peltrie, dans son testament olographe, en date à la Pelletrie du 9 novembre 1624, choisit pour lieu de sa sépulture « le chœur » de l'église de Bivilliers, si Messieurs de la Frette n'y apportent aucun contredit (1) « ou autrement l'église de Bures pour y être inhumé près le corps de Madame de Touvois, sa mère ». Il fait différentes dispositions pieuses et charitables, d'autres en faveur de sa femme « en considération de l'amitié qu'elle lui a toujours témoignée » et des bons et agréables services qu'elle lui rend et a rendus par le passé « avec tant de charité qu'il espère qu'elle continuera jusqu'à la fin ». (*Archives de Lisle*).

(22) M. et M^{me} de la Peltrie se firent aussi une donation entre époux. En voici le titre : « Donation entre époux devant les notaires de Mortagne, en date au lieu « seigneurial de la Pelletrie de la paroisse de Bivilliers, du 16 octobre 1626, par « haut et puissant seigneur messire Charles de Gruel, chevalier, seigneur de la « Pelletrie, et haute et puissante dame Magdeleine de Chauvigny, son épouse ». (Copie collationnée par le greffier du bailliage à Essay, le 15 février 1653. *Archives de Lisle*).

(23) « Environ le mois de juillet 1628, le ditsieur de la Peltrie mourut au siège « de la Rochelle sans avoir laissé aucun enfant ». (*Archives de Lisle*). Après la mort de M. de la Peltrie, l'interprétation de son contrat de mariage, de son testament, de la donation mutuelle entre les époux, dont les clauses paraissent se contredire, donna lieu à des difficultés entre M^{me} de la Peltrie, M. de Touvois, son beau-père, et M. de Digny, son beau-frère. (M^{me} de Touvois était morte avant le

(1) Les Gruel de la Frette, seigneurs de la Ventrouse, de la famille desquels il descendait, étaient à cette époque seigneurs patrons de l'église de Bivilliers. Or, disent les lois ecclésiastiques de France, « Il n'y a que le curé de la paroisse, le patron et le seigneur haut-justicier « qui aient le droit de se faire inhumés dans le chœur de l'église paroissiale. Ils peuvent « même empêcher que d'autres personnes ne s'y fassent enterrer ». (*Lots ecclésiastiques*, par M. Louis de Héricourt, ch. XII, *Des Sépultures*).

Messire Charles de Gruel, seigneur de la Peltrie, ne pouvait donc se faire inhumé dans le chœur de l'église de Bivilliers, sans l'autorisation des seigneurs de la Ventrouse, qui en étaient les patrons ; c'est ce qui explique cette parole de son testament : « si Messieurs de la Frette n'y apportent aucun contredit ».

mariage de son fils) Quelques pièces relatives à ces contestations existent au charrier de Lisle, mais elles n'en donnent pas la solution. Toutefois un accord verbal paraît être intervenu entre M. de Touvois et M^{me} de la Peltrie ; mais après le décès de M. de Touvois, en octobre 1641, la lutte recommença avec M. de Tonvois fils aîné, au mois d'avril 1642. M^{me} de la Peltrie avait M. Laudier pour mandataire, depuis le mois de mars 1639, et M. de Bernières s'occupait de ses affaires.

Par arrêté de compte fait à Touvois, le 12 janvier 1672, entre M. Laudier et Claude de Grvel, seigneur de Touvois, ce dernier s'est reconnu débiteur envers M^{me} de la Peltrie de deux mille huit cents quatre-vingt-quinze livres, jusqu'au 31 mai 1671. (Note communiquée par M. Eugène Lecointre).

(24) *Lettres de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation, première Supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France*. Paris, 1681, p. 657.

Ces lettres sont divisées en deux parties ; la première contient les lettres spirituelles et la seconde les lettres historiques. Ces dernières lettres, au nombre de quatre-vingt-neuf, contiennent une histoire succincte, mais sincère, de tout ce qui s'est passé de plus remarquable dans le Canada pendant les trente-deux ans qu'elle y a vécu. Elles furent publiées par dom Claude Martin, en l'année 1681.

(25) *Relation de 1635*. Les *relations* des Missions de la Nouvelle-France, comme celles des autres pays, n'étaient pas autre chose qu'un recueil de ce qui s'était passé d'édifiant dans le courant d'une année. Ces *relations* sont devenues, de nos jours, grâce aux progrès des recherches historiques, l'objet d'une curiosité toujours croissante. Dans l'Ancien comme dans le Nouveau-Monde, elles excitent au plus haut degré l'intérêt de tous les vrais amis de l'histoire. Cette publication, commencée d'une manière régulière en 1632, s'est continuée chaque année sans interruption jusqu'en 1672. Là, elle s'est arrêtée, sans qu'on puisse en donner bien positivement les raisons. Comme les volumes de ces *relations* étaient aujourd'hui tellement rares qu'il n'était pas possible d'en réunir une collection complète, le gouvernement du Canada a consacré une somme considérable dans le but de favoriser la réimpression de ces documents, si importants pour son histoire. Cette nouvelle édition des *Relations du Canada* forme trois volumes in-8° et a paru à Québec, en 1858.

(26) P. Charlevoix, *Vie de Marie de l'Incarnation*, p. 196 ; — dom Claude Martin, *Vie de Marie de l'Incarnation*, p. 314.

(27) Dom Claude Martin, p. 314 ; — *Lettres de la Mère de l'Incarnation*, p. 658.

(28) Jean de Bernières, seigneur de Louvigny, conseiller du roi et trésorier de France à Caen, naquit dans cette ville en 1602. Sans craindre la censure et les railleries, il se livra, dès sa première jeunesse, à la pratique des bonnes œuvres. Aucun riche n'a fait un meilleur emploi de sa fortune que M. de Bernières. Vivant dans le célibat, et jouissant de biens considérables, il prenait part à toutes les bonnes œuvres du pays, et il était le refuge de tous les nécessiteux. Il aidait de ses aumônes à bâtir des séminaires, des hôpitaux et des maisons religieuses. Il fit passer dans la Chine, et dans toutes les contrées du Canada des sommes considérables, pour y entretenir la foi, et ceux qui l'annonçaient. Il avait fait bâtir, d'après le conseil du père Jean Chrysostôme, son directeur, une maison près le monastère des Ursulines de Caen, dont sa sœur, M^{me} Jourdain de Bernières, fut la fondatrice et la supérieure. On appelait cette maison l'*Ermilage* parce que, quoiqu'elle fût dans une grande ville, on y menait une vie retirée et toute d'oraison. C'était le lieu que M. de Bernières habitait, et où il recevait ses amis. Le pieux Boudon, qui y passa deux ou trois mois, rapporte qu'on n'y parlait d'autre chose

que de l'oraison, pendant même le temps de la récréation, aussi bien que dans un autre temps; et en vérité c'était la plus douce récréation de ce saint lieu. Ce qui est merveilleux, dit Mgr Doncy, évêque de Montauban, c'est qu'on ne s'y ennuyait jamais. Les discours du monde, les nouvelles de la terre n'y avaient aucun accès. On s'y levait de grand matin, et durant toute la journée c'était une application continuelle à Dieu. M. de Bernières sortait pour les fonctions de sa charge; mais ceux qui le connaissaient savaient qu'il ne perdait jamais de vue l'union avec son divin Maître.

C'est dans cet exercice angélique que ce pieux trésorier de France puisa les lumières répandues dans ses traités de la vie intérieure et devint l'un des plus grands contemplatifs du dix-septième siècle. Son directeur lui avait commandé d'écrire ce que Dieu lui communiquerait dans son oraison; M. de Bernières le fit par obéissance et dicta plusieurs cahiers à un bon prêtre qui demeurait avec lui. Ces cahiers furent, après sa mort, remis au père Louis-François d'Argentan, auteur de plusieurs ouvrages ascétiques. Il tira des manuscrits de M. de Bernières deux volumes qu'il donna au public sous le titre : *Du chrétien intérieur, ou Confrimite intérieure que doivent avoir les chrétiens avec Jésus-Christ* (cet ouvrage fut très bien reçu des personnes de piété, et l'on en fit de grands éloges. L'auteur y traite de la perfection la plus relevée, mais dans un style simple et facile à comprendre.

Une nouvelle édition de cet ouvrage a paru de nos jours, mais dans le temps il n'eut pas moins de douze éditions et se vendit à plus de trente mille exemplaires.

La charité qui animait M. de Bernières le rendait propre à conduire les âmes; aussi aidait-il volontiers de ses conseils ceux qui les réclamaient, et le nombre en était très grand. Non seulement il était consulté par les laïques, mais encore par les ecclésiastiques et les religieux.

Une vertu aussi parfaite que celle de M. de Bernières ne devait point, ce semble, craindre le trépas; cependant Dieu, dont les desseins sont admirables, permit que son serviteur éprouvât une frayeur extraordinaire de la mort. La tradition de sa famille est qu'il demandait au Seigneur de mourir subitement. Sa prière fut exaucée. Le 3 mai 1659, qui fut le dernier jour de sa vie, il n'avait eu aucune atteinte de mal. Un domestique était chargé de l'avertir tous les soirs que le temps de l'oraison était fini, parce que sans cette précaution il eût donné à la prière les instants qu'il devait au sommeil. Lorsque ce valet de chambre entra dans son appartement pour s'acquitter de sa commission, M. de Bernières le pria, avec sa douceur ordinaire, de le laisser encore un moment. Ce moment, qui, selon les apparences, ne se mesura pas à la minute, étant fini, le serviteur rentre, et trouve son bon maître à genoux, mais sans mouvement et sans vie. Son âme perdue dans le sein de la divinité n'avait pu revenir à lui. Il était âgé de cinquante-sept ans. Son corps fut enterré dans l'église des Ursulines de Caen. L'on mit sur son tombeau ces mots : *Jésus-Christ est mort pour tous les hommes*. C'était sa devise. Il s'était fait faire un cachet qui portait l'image de son crucifix avec la même inscription. Cette seule parole : *C'est pour mon amour que le Fils de Dieu s'est fait homme et qu'il est mort sur la croix*, remplissait son cœur de la plus douce consolation. Il s'en servait pour nourrir sa foi, pour animer sa confiance, pour enflammer son amour. Et quels effets admirables ne produisirent pas ces vertus dans M. de Bernières ! (*Notice de la vie et des écrits de M. de Bernières*, par Mgr Doncy, évêque de Montauban; — Ed. Frère, *Manuel du bibliographe normand*; — Théod. Lebreton, *Bibliographie normande*; — etc.).

(29) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, p. 659; — D. Cl. Martin, p. 352.

(30) Dom Claude Martin, p. 354.

(31) Avant de partir pour Paris, M^{me} de la Peltrie fit avec sa sœur le partage des biens de ses père et mère. Voici quelques extraits de cet acte de partage :

« Le 7 avril 1638, devant les tabellions d'Alençon, eut lieu le partage des successions de défunts noble maître Guillaume de Chauvigny, sieur du l'eu et de Vaubougon, vivant président de l'élection d'Alençon, et de damoiselle Jeanne du l'ouchet (1), leur père et mère entre leurs deux filles Marguerite de Chauvigny, épouse de Georges des Moulins, escaier, sieur de la Queustière (2), capitaine des eaux et forêts du bailliage d'Alençon, et dame Magdelaine de Chauvigny, veuve de défunt messire Charles de Gruel, vivant chevalier, sieur de la Peltrie. »

Le second lot, qui fut attribué à Madame de la Peltrie, comprenait entre autres choses :

« Le fief de Harenvilliers ou Rouilley qui s'étend es paroisses de Saint-Aubin-d'Appenay, Laleu et lieux circonvoisins, ainsi qu'il se poursuit et se comporte le dit fief ayant droit de cour, usage, etc.

« La terre de Rouilley, autrement Harenvilliers, assise es paroisses de Saint-Aubin-d'Appenay, Laleu et lieux circonvoisins, châtellenie d'Essay, consistant en etc., etc. » (Copie sur papier collationnée sur l'original en parchemin par... huissier au parlement de Rouen. — *Archives de Lisle*).

(32) P. Charlevoix, liv. IV, p. 225.

(83) *Lettres de la Mère de l'Incarnation*, p. 659 ; — Dom Claude Martin, p. 360.

(34) P. Charlevoix, liv. IV, p. 232.

(35) Dom Claude Martin, p. 372.

(36) P. Charlevoix, liv. IV, p. 245.

(37) *Lettres de la Mère de l'Incarnation*, p. 663.

(38) Dom Claude Martin, p. 383.

(39) P. Charlevoix, liv. IV, p. 250.

(40) Aux archives de Lisle se trouve aussi l'intéressante pièce, dont nous donnons ici le titre.

« Fondation des Ursulines de Québec. Donation de la métairie de Rouilley, autrement Harenvilliers, assise es paroisses de Saint-Aubin-d'Appenay, Laleu et vicomté d'Alençon, châtellenie d'Essay, devant les notaires du Châtelet, 28 mars 1639, suivie de l'autorisation de l'archevêque de Tours. » (Cette autorisation avait été donnée dès le 20 février 1639). (Copie sur papier collationnée sur l'original au parchemin par les notaires d'Alençon, le 14 janvier 1676).

(41) Madame de la Peltrie avait donné aux Ursulines de Québec la métairie de Harenvilliers, mais elle s'était réservé le fief. Guillaume Laudier, écuyer, sieur de

(1) Jeanne du Bruchet était fille de François du Bouchet, seigneur de Malfré, et de Marie de Tucé, veuve en premières noces de René Juannes, sieur de Glatigny.

(2) Georges des Moulins, écuyer, sieur de la Queustière, en Saint-Romer-les-Forges, était maître des eaux et forêts et vicaire ou lieutenant du courtois du prévôt général de Normandie au bailliage d'Alençon. Sa famille était originaire du Passais. Il laissa un fils qui fut maréchal de camp et gouverneur de Bellême, puis de Marseille : une fille mariée à Henri de Jumilly, des environs de Domfront, et une autre fille mariée à Philippe du Val, sieur de Lanchal. (*Archives de Lisle*).

la Crochardière, président de l'élection d'Alençon, son mandataire, vendit le 7 avril, 1667, devant les notaires d'Alençon, à Messire Jean-Baptiste de Bonvoust, chevalier, seigneur de Courgeoust, demeurant en son manoir seigneurial du Mesnil, paroisse de Coulonges, le fief de Hareuvilliers autrement appelé le fief de Coulonges et de Laleu. Ce fief relevait nuement du comté de Montgomery à cause de la baronnie du Meslé-sur-Sarthe (Copie sur papier. *Archives de Lisle*).

On trouve aussi au chartrier de Lisle le compte de la gestion de Guillaume Laudier, mandataire de Madame de la Peltrie et diverses pièces à l'appui (V. aussi Odo-
lant-Desnos, *Mémoires historiques sur Alençon et ses seigneurs*, t. II, p. 385).

(42) *Lettres de la Mère de l'Incarnation*, p. 664.

(43) Dom Claude Martin, p. 389, 390 ; — *Lettres de la Mère de l'Incarnation*, p. 665.

(44) *Lettres de la Mère de l'Incarnation*, lettre à son fils.

(45) *Relation de 1639*.

(46) *Lettres de la Mère de l'Incarnation*.

(47) *Lettres des Évêques du Conseil de la province de Québec* envoyée à Rome, au mois de mai 1668, pour obtenir la béatification de la Mère Marie de l'Incarnation.

(48) *Génie du Christianisme*.

(49) V. P. Dablon, *relation de 1671* ; — *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, passim.

(50) Dom Claude Martin, p. 734.

(51) Voici quelques extraits de ce testament :

« Il fut fait devant Romain Bisquet, notaire et garde-notte du roy notre sire, en la nouvelle France, résidant en la ville de Québec, le 15 novembre 1671, au monastère des Ursulines de Québec, où Madame de la Peltrie était malade.

« Déclare la dite dame de la Peltrie que son intention est que son corps soit posé dans le lieu où les religieuses du monastère de Saint-Joseph des Ursulines de cette ville de Québec doivent être enterrées. Elle demande aux révérends Mères Ursulines cette charité par aumosne ; mais auparavant elle les supplie de faire tirer son cœur de son corps, pour être mis dans une quaisse (sic) de bois sans estre pollie et qui sera remplie de terre et chaux vive dans laquelle on l'enfoncera sans enveloppe, et puis on le mettra entre les mains des révérends pères de la Compagnie de Jésus de cette ville de Québec qui sont ainsy désiré il y a longtemps pour marque et témoignage du respect et affection qu'elle a toujours eue pour leur sainte compagnie, pour être ensuite posée et enterrée sous le marchepied de l'autel de leur dite église, où repose le très saint sacrement de l'autel, pour y être consommé, anéanti et réduit en poudre au pied de la divine majesté. »

« Plus déclare la dite dame de la Peltrie qu'elle constitue son légataire universel le couvent ou séminaire de Saint-Joseph des Ursulines de la dite ville de Québec, à tous ses biens qui sont dans l'ancienne France, en quelques lieux qu'ils soient sis et situés. et à quelque somme qu'elle puisse se monter en meubles, immeubles, argent, debtes ou autrement. »

« Pour exécuteur testamentaire du présent testament, la dite dame a donné et
« élu Mgr François de Laval, évêque de Pétrée, vicaire apostolique de ce pays et
« nommé par le Roy premier évêque du Canada et en son absence M^r Henri de
« Bernières, prestre, son grand vicaire, curé de l'église Notre-Dame de cette ville de
« Québec, auquel elle donne pouvoir de ce faire et « d'exécuter le présent testament.»

.....
« Ce fut fait, dicté et nomé par la dite dame de la Peltrie aux notaires en la
« présence des dites personnes et de Messire Jean Tallon, conseiller du Roy en ses
« conseils d'état et privé, intendant de justice, police et finance de la Nouvelle
« France isle de Terre-Neuve, Acadie et autres pays de l'Amérique septentrionale. »
(Extrait d'une copie sur papier signifiée dans un procès. *Archives de Lisle*).

(52) M. Henri de Bernières, curé de Québec, était le neveu de M. Jean de Bernières, seigneur de Louvigny, l'ami de Madame de la Peltrie et l'agent providentiel des préparatifs pour la mission du Canada.

(53) V. P. Dablon, *Relation de 1671 et de 1672*.

(54) Dom Claude Martin, p. 733.

(55) Dom Claude Martin, p. 734.

(56) V. *Relation de 1671 et de 1672*.

(57) P. Charlevoix, p. 375.

(58) On ne doit pas être étonné, dit un historien du Canada, M l'abbé Ferlaud, de la large part qu'occupent, dans l'histoire du Canada, Madame de la Peltrie et la Mère de l'Incarnation. L'institution fondée par Madame de la Peltrie a exercé une grande influence sur la famille chrétienne dans notre pays. C'est grâce aux soins de Madame de la Peltrie et aux leçons de la Mère de l'Incarnation et de ses premières compagnes, que se formèrent, dans les premiers temps de la colonie, ces familles patriarcales dont le type s'est conservé jusqu'à nos jours.

(59) Cet essai biographique de Madame de la Peltrie est extrait de l'ouvrage que l'abbé Gaulier se propose de publier prochainement sous ce titre :

VIE
DE
MADAME DE LA PELTRIE
FONDATRICE
DU MONASTÈRE DES URSULINES DE QUÉBEC
avec
L'HISTOIRE ABRÉGÉE DE CET ÉTABLISSEMENT ET DE LA COLONIE FRANÇAISE DU CANADA

LA

DERNIÈRE DAME DU BOISGEFFROY

Le hasard des recherches archéologiques donne parfois les résultats les plus inattendus. C'est ainsi qu'à travers la poussière des documents nombreux dont l'étude était indispensable pour mener à bien l'histoire de Saint-Germain-de-Clairefeuille, nous avons vu se dessiner vaguement d'abord, d'une façon très nette ensuite, la curieuse silhouette d'une dame du xvr^e siècle.

Nous l'avons vue d'abord jeune femme, dans tout l'épanouissement d'une beauté radieuse, entrer dans l'antique logis qu'elle devait si longtemps habiter, fière d'appuyer son bras sur celui d'un gentilhomme de vieille race. Nous l'avons vue bientôt, ses beaux cheveux prématurément voilés du crêpe des veuves, chercher dans son isolement un appui nouveau pour continuer sa marche dans la vie. Nous avons vu ensuite aux lumineuses aspirations de l'amour succéder, chez la femme mûre, les préoccupations de l'ambition et de la fortune. Nous l'avons vue enfin frappée dans ce qu'elle avait de plus cher, sortir courbée par la vieillesse de son cher manoir loin duquel elle devait mourir.

Dans le grimoire des tabellions de Nonant et du Merlerault (1) nous avons ainsi trouvé tous les éléments d'un véritable roman qui, pour avoir été vécu, n'en présente que plus d'intérêt. Marie de Rossard, dame du Boisgeffroy, serait fort surprise à coup sûr, un peu gênée peut-être, de voir à trois cents ans de distance reconstituer sa vie. Après tout elle nous pardonnerait certainement, car elle a été femme et les compliments que nous aurons à lui faire auraient plus de poids, nous l'espérons, sur son esprit que les vérités un peu cruelles que nous aurons à lui dire.

(1) Nous devons remercier M. Bidant, notaire au Merlerault, de l'aimable obligeance avec laquelle il a mis ses archives à notre disposition.

Au milieu d'un vaste et plantureux herbage s'élevait au xvi^e siècle le logis du Boisgeffroy (1) situé entre Saint-Germain-de-Clairefeuille et le bourg du Merlerault. Ce manoir seigneurial présentait un caractère de simplicité et de force qui ne manquait pas de pittoresque. C'était un bâtiment à un étage flanqué de deux tours robustes, présentant d'étroites fenêtres à meneaux solidement grillées et une porte surbaissée aux battants armés de clous de fer. Au-dessus de la porte, une échauguette surplombant dans le vide menaçait le passage de ses machicoulis. Un large fossé sur lequel était jeté un pont-levis battait le pied des murs. Le manoir était bien clos, à l'abri d'un coup de main et susceptible de soutenir une attaque de quelque importance.

Par une splendide matinée de juin de l'an de grâce 1581 on était en rumeur au manoir de Boisgeffroy et aux alentours. Par les fenêtres ouvertes s'échappaient les rires perlés des femmes, les éclats de voix des hommes. C'était fête et la nature elle-même semblait y prendre part. L'air était imprégné des senteurs exquis des pommiers en fleur et de tous les arbres, de tous les buissons, de toutes les herbes partaient le chant des oiseaux, le bourdonnement des abeilles et le susurrement des insectes. Tout était en liesse, tout au Boisgeffroy semblait fêter l'arrivée de la gentille et gracieuse damoiselle qui venait de mettre sa main mignonne dans la vaillante main de noble seigneur François Patry, écuyer, seigneur du Boisgeffroy, fils du seigneur de Falandres (2).

(1) Le fils du Boisgeffroy, dont nous nous réservons de donner l'histoire complète dans notre étude sur la paroisse de Saint-Germain-de-Clairefeuille, était un demi-fief de Haubert mourant du comté d'Exmes, composé de 30 acres de domaine non fiéffé avec logis, métairie, colombier, fossés, et de 150 acres de domaine fiéffé.

(2) Les prédécesseurs immédiats des Patry au Boisgeffroy étaient les de la Pallu, héritiers eux-mêmes des Petitfumey.

François Patry, seigneur du Boisgeffroy, était le fils de Jean Patry, seigneur de Falandres et le petit-fils d'Odet Patry, chevalier, seigneur de Falandres, né le 5 février 1508, mort le 7 avril 1571 et de dame Marie de Valcarso, Espagnole d'origine, décédée le 5 mars 1562. Odet Patry était issu de Léon Patry, écuyer, seigneur de Falandres, pannetier de la reine Anne et de Jacqueline de Monnay, fille de Jean, écuyer, seigneur de Falandres et de Branche d'Aubeterre.

Des Patry, Falandres passa aux Saint-Aignan et d'eux aux Ferault.

Entrons au manoir, nous sommes de Saint-Germain et avons tous les droits possibles à être courtoisement accueilli. Dans la première salle se tiennent un grand nombre de personnages qui attendent leur tour de présentation à la nouvelle dame. Les choses se passent correctement au Boisgeffroy et, avant de s'asseoir à la table hospitalière, il est juste de présenter ses hommages à la maîtresse de céans.

La première figure de connaissance que nous apercevons est celle de Bertrand de Corday, seigneur du Fay et du Parc (1). M. de Corday habite la Briquetière, il est plus riche en parchemins qu'en pistoles. Ayant passé sa vie à batailler, il a appris difficilement à tracer sa croix du bas des actes notariés où son nom figure. Il s'entretient avec un homme d'armes son voisin Bonaventure de Hullin, sieur de la Roche-Hulinière (2), glorieux de son récent anoblissement. Plus loin se tient noble homme Claude Leleu, sieur de Clairefeuille (3), qui, malgré des titres incontestables, a la malchance de voir sa noblesse sans cesse contestée.

A quelques pas, Madame de Corday, toute gracieuse avec ses légères dentelles de point à la reine, discute gravement une question de toilette avec Jehanne de Mauclerc, dame de Clairefeuille. Près d'elles, Léon du Mesnil (4) et son cousin Adam

(1) Bertrand de Corday, écuyer, seigneur du Fay et du Parc, fils de Charles de Corday, écuyer, épousa avant 1580 damoiselle Marie Renault des Orgeries, de Saint Germain-de-Clairefeuille. Il en eut un fils Jean de Corday, écuyer, seigneur du Parc, qui épousa damoiselle Catherine de Braque, fille de Robert, écuyer, seigneur de la Briquetière, et de damoiselle de Guerpel. Deux fils André et Jacques de Corday, issus de ce mariage, s'unirent le premier à Catherine, le second à Jehanne de Champion. André de Corday, écuyer, seigneur de la Fontaine, laissa deux filles : Renée-Charlotte de Corday, mariée à Joseph Le Couturier de Beauval, et Françoise de Corday, mariée à Marc Daupeley, sieur de la Chupinière, gendarme de la garde. Avec elles s'éteignit la branche de Corday du Parc.

(2) Bonaventure de Hullin, sieur de la Roche-Hulinière, successivement homme d'armes, maréchal des logis, puis enseigne de la compagnie des gendarmes de M. de Médavy et gentilhomme ordinaire du duc du Maine. Il était fils de honnête homme Richard Hullin et contracta deux mariages, le premier avec damoiselle Marie des Buats, le second avec damoiselle Marie de Désion.

(3) En 1587, Jean Patry, sieur de Falandres, conteste aux sieurs de Clairefeuille le droit de s'intituler *écuyers*.

(4) Du Mesnil, sieurs du Mesnil, Argentelles, Clairefeuille, les Claire-Noës, famille anoblie au milieu du xvii^e siècle, en la personne de Léon du Mesnil.

Quinerit (1); gens bien posés, grands éleveurs et marchands de bœufs, parlent du prix d'un cheval de guerre que Pierre Piquot, sieur de Saint-Vincent vient d'acheter trente écus à Nonant (2).

Madame de Hullin, heureuse de sa robe de soie feuille morte et de sa ceinture de moire grisée à franges d'argent, cause avec messire Mathurin Hirot, curé de Saint-Germain, de la nouvelle épousée.

— Elle a vingt ans, messire, elle est orpheline et sans fortune, mais elle est de noble lignage. Elle a des yeux bien beaux, c'est pour eux, dit-on, que M. du Boisgeffroy l'a épousée. Les nouveaux époux sont arrivés d'hier et déjà la gentille dame a séduit tout son entourage.

— Oh ! oh ! mais c'est une charmeresse alors que noble damoiselle Marie Rossard, dame du Boisgeffroy

— Une charmeresse, mais qui, paraît-il, sait vouloir. M. Jean Patry, seigneur de Falandres, père de M. du Boisgeffroy, cherchait une héritière pour son fils et il a fait tout le possible pour empêcher le mariage, mais... mais...

— La principale intéressée le voulait, n'est-ce pas ?

— Comme vous le dites, messire, et ce que femme veut...

— ... Dieu le veut, je sais la chose bien qu'elle ne soint point écrite dans les Saints Livres.

L'arrivée de Robert de Braque, seigneur de la Briquettière (3), et de Philippe du Trésor, sieur de Saint-Martin et de la Chaponnière (4), interrompt la conversation commencée.

A ce moment, la porte de la salle s'ouvrit. M. Eustache de Denteville (5) et la damoiselle Marie de Montfiquet (6), qui

(1) Quinerit, sieurs des Recouvrets, la Gomettière, famille marquante de Saint-Germain.

(2) Contrat du tabellionat de Nonant, en date du 2 avril 1580 Pierre Piquot achète un cheval de guerre sous poil gris, pour la somme de trente écus.

Pierre Piquot était sieur de Saint-Vincent en la paroisse de la Roche-de-Nonant.

(3) Robert de Braque, seigneur de la Briquettière, était le fils de Jehan, écuyer, seigneur du Parc, et de damoiselle Barbe d'Écorches. Il avait épousé damoiselle Charlotte de Guerpel, fille de René, écuyer, sieur du Bois-Fouquet, et de damoiselle Marguerite Rossard.

(4) Philippe du Trésor, sieur de Saint-Martin et de la Chaponnière, gendarme de la compagnie du comte de Soissons, marié à damoiselle Marguerite de Braque.

(5) Eustache de Denteville, sieur de l'Escu, gentilhomme servant du seigneur de la Boutonnière.

(6) Marie de Montfiquet, damoiselle suivante de Madame de la Boutonnière.

venaient, au nom du seigneur et de la dame de la Bouttonnière absents, de présenter les excuses de leurs maitres aux nouveaux épousés, sortirent et un groupe d'invités entra.

La dame du Boisgeffroy était assise sur un fauteuil de chêne recouvert de tapisserie. Elle était vêtue d'une robe mi-partie de drap d'argent et de fin satin cramoisi et portait autour du cou un magnifique collier de perles (1). A la vérité, elle n'avait pas besoin d'ornements, tant elle était jolie et fraîche : de grands yeux bleus, une bouche mignonne, une splendide chevelure blonde jetant sur un front intelligent et fier l'ombre de boucles soyeuses frisant naturellement. Joignez à cela beaucoup de grâce et de distinction et vous comprendrez combien M. de Patry en était amoureux.

Pourtant un je ne sais quoi dans cette physionomie ravissante indiquait un caractère extrêmement tenace, entêté peut-être à l'occasion, et une incontestable ambition. A sa façon de redresser la tête, on voyait combien Marie de Rousard était fière d'être la femme d'un Patry, la dame du Boisgeffroy et demain peut-être la dame de Falandres.

M. de Patry, l'épée au côté, vêtu d'un pourpoint tailladé, une fraise en dentelles autour du cou, le manteau court d'étoffe de soie glamment jeté sur l'épaule, se tenait près d'elle.

En arrière, François le Genvre, sieur de la Héroudière (2), licencié ès-lois et sénéchal de la seigneurie, représentait la cour féodale.

Pour chaque personne présentée, Madame du Boisgeffroy, renseignée par son mari, avait un sourire et un mot aimable.

Les présentations finies, un plantureux repas termina la fête. Chacun se retira en formant pour les époux les meilleurs souhaits de bonheur et de prospérité.

(1) Les détails de costume que nous donnons sont pris dans des inventaires dressés à Saint-Germain et à Nonant — Archives du Xerlerault.

(2) Les le Genvre, sieurs de la Héroudière et des Forgs-Micault, originaires du Mesnil-Froger, ont donné plusieurs magistrats au bailliage de Moulins-la-Marche. M^e François Le Genvre, licencié ès-lois, avocat, sieur de la Héroudière, était le fils de Laurent Le Genvre et de Jehanne Trudaine. Il épousa Marguerite Quinard. Il en eut un fils nommé François, également avocat, qui fut le père de M^e Jacques Le Genvre, sieur de la Héroudière, licencié ès-lois, conseiller-procureur du Roi à Moulins-la-Marche, en 1679. Les Le Genvre contractèrent d'honorables alliances, notamment avec les du Mesnil, les Hersent du Boissalle et les de la Mondière.



Nous sommes en décembre 1590. Au logis du Boisgeffroy, une jeune femme vêtue d'une simple robe de soie noire travaille dans l'embrasure d'une fenêtre et jette de temps en temps à travers le vitrail un regard d'ennui sur le paysage noyé dans la brume. Il pleut, le temps est sombre, la nuit vient.

Dans la vaste cheminée à manteau, le feu flambe difficilement avec des alternatives de fumée épaisse et de flamme. Par moment, la flamme mouvante éclaire d'une lueur vive les meubles de chêne sculpté, le dressoir, le grand coffre de bois de chêne, les tapisseries. Une panoplie composée d'épées, de hallebardes et de piques étincelle.

Madame du Boisgeffroy, car c'est elle, détourne son regard du paysage et le reporte dans l'appartement. Elle soupire et sa pensée se reporte à l'époque heureuse de son mariage avec M. de Patry. François de Patry est mort depuis deux ans, mort à la fleur de l'âge et depuis cette époque elle remémore dans son esprit tout ce qu'elle a souffert.

Elle est riche, il est vrai, car son mari lui a laissé la terre du Boisgeffroy en toute propriété et c'est une belle terre composée de manoir, métairie, granges, étables, colombier, garenne, cour, herbages, terres labourables, jardins et fossés (1). C'est vrai, mais à quoi bon tout cela ?

Encore si elle avait des enfants, mais non elle est seule. Pour une veuve de vingt-sept ans, la solitude même est un danger. Par ces temps troublés qui défendrait le manoir d'une attaque ?

Elle en était là de ses réflexions douloureuses, quand un cavalier entra dans la cour et se présenta à la porte du logis. Un instant après, précédé par un domestique, il entra dans la salle et, en s'inclinant profondément, s'excusait d'une arrivée aussi subite. C'était un homme de trente à trente-cinq ans, grand, élancé, les cheveux bruns, à l'œil doux. Il portait le costume des hommes d'armes. Il expliqua en deux mots que sa compagnie tenant pour la ligue était de passage à Saint-Germain et qu'il avait été cantonné au Boisgeffroy, qu'il s'appelait Philippe de

(1) Notariat du Merlerault. Archives.

Guernon, sieur de la Tirelière (1). Il assura enfin la dame du Boisgeffroy de son très profond respect et lui promit, tant qu'il serait au manoir, toute sécurité pour elle et pour les siens.

Comme conséquence de cette visite inattendue, le 22 septembre 1591 (2), le tabellion de Nonant se transportait au Boisgeffroy et rédigeait le traité du futur mariage qui, au plaisir de Dieu, se fit entre noble Philippe de Guernon, sieur de la Tirelière, et damoiselle Marie de Rossard, dame du Boisgeffroy, veuve de feu noble François Patry, en son vivant écuyer, seigneur du dit lieu. Pour le cas où Marie de Rossard viendrait à prédécéder, elle donnait à son futur, sa vie durant, la terre du Boisgeffroy. Elle craignait, il est vrai, que les héritiers de M. de Patry mécontents n'exercassent le retrait de cette terre. Si cette éventualité se produisait, elle donnait mille écus à M. de Guernon.

Le contrat de mariage du sieur de la Tirelière est muet sur son lieu d'origine et il est passé sans la présence de témoins nobles. Nous en concluons que le second mari de la dame du Boisgeffroy était d'extraction peu ancienne et que cette union avait été déconseillée par les parents et amis de Marie de Rossard, mais, tenace dans son amour, elle l'avait voulue. L'avantage considérable fait par Madame du Boisgeffroy, au sieur de la Tirelière, au détriment des héritiers de M. de Patry, peut être du reste jugé sévèrement.

M. de Guernon devait être un fort mauvais administrateur et nous croirions volontiers qu'il ébréchat considérablement la fortune de Marie de Rossard. Du reste ce second mariage fut de courte durée. Le sieur de la Tirelière mourut vers 1594 (3), laissant une fille de son union.

En 1595, nous trouvons la dame du Boisgeffroy remariée à honoré seigneur René de Beauvoisin, sieur de la Lande-Combray (4). S'il est permis, à trois cents ans de date, d'apprécier à quel mobile Madame du Boisgeffroy obéit en contractant cette troisième union, nous croirions volontiers que le calcul et l'ambition y avaient plus de part que l'amour.

(1) Notariat du Merlerault. Archives, années 1590 et suivantes.

(2) Contrat passé au tabellionat de Nonant. — Archives du notariat du Merlerault.

(3) et (4) Archives du notariat du Merlerault — Nonant, années 1594 et suivantes.

L'amour est constant de sa nature et qui aime ne se marie guère plus sous le régime de la séparation de biens que sous celui de la séparation de corps. Or, Madame du Boisgeffroy était par contrat séparée de biens d'avec M. de Beauvoisin (1). Il est vrai que son mariage avec M. de Guernon l'avait sans doute rendue prudente.

René de Beauvoisin, issu de la maison des anciens barons de Courtomer, possédait, outre la seigneurie de la Lande-Combray, celle de Courdevesque près Moulins-la-Marche et les terres de la Haute-Rouillée et du Val, sises à Échauffour (2). C'était le frère puîné de René de Beauvoisin, sieur de la Roche, et de Jacques de Beauvoisin, sieur de la Beauvoisinière. Si nous en croyons le rôle secondaire et effacé qu'il consentit à jouer au Boisgeffroy, ce devait être un caractère faible. En effet, dès 1595, Marie de Rossard s'occupe d'affaires avec la plus grande activité.

Elle assiste aux plaids de la seigneurie, fait saisir ses vassaux en retard ou consent des délais, prête, emprunte, cautionne, vend, achète. Imperturbablement René de Beauvoisin autorise et approuve (3).

••

Le 8 mai 1596, M^e Launay, tabellion à Nonant, correctement vêtu comme il appartient à un homme grave par état, s'acheminait vers le Boisgeffroy. Une terrible maladie contagieuse, la peste, régnait à Saint-Germain et aux environs. Depuis deux jours, Marie de Rossard gisait en son lit bien malade et, malgré les soins de M^e Hector Landon, médecin et chirurgien, la maladie avait fait des progrès tels que le vicaire messire Germain Mesnil avait été appelé en hâte pour lui administrer les derniers sacrements. Puis Madame du Boisgeffroy avait exprimé le désir de formuler devant notaire ses dernières volontés et de disposer de son testament.

Elle recommanda son âme à Dieu le Créateur, à la Benoïste Vierge Marie, à saint Michel ange, manifestant le désir que toutes dettes loyales et amendes qu'elle pourrait devoir fussent payées et réparées à qui il appartiendrait suivant le commandement de Dieu.

(1) Archives du notariat du Merlerault — Nonant, années 1594 et suivantes.

(2) et (3) Archives du notariat du Merlerault, années 1590 et suivantes.

Elle désirait qu'un escu fût donné aux trois églises où on a coutume d'aller en procession avant l'Ascension, que son corps fût inhumé dans l'église de Saint-Germain après prières, funérailles et oraisons suivant le vouloir de ses parents et amis, laissait une pièce de terre à l'église de sa paroisse et demandait que, chaque année, avant que le prêtre communie le jour de Pâques, le curé ou le vicaire récitât pour elle le *De Profundis* et dît le lendemain une messe pour le repos de son âme. Enfin, elle laissait tous ses biens meubles à son mari le suppliant, le cas échéant, de garder et nourrir, comme sienne, sa fille, la damoiselle de Guernon, issue de son second mariage. Ce testament fut passé en présence de messire Germain Mesnil, prêtre, honorable M^e Hector Landon (1), médecin et chirurgien, Richard Desdouts et Jehan Hercent (2).

De cette terrible épreuve, la dame du Boisgeffroy ne devait garder qu'un souvenir bien vite effacé. Le 28 novembre de cette année, nous la trouvons à Nonant parfaitement guérie et débattant, suivant son habitude, ses intérêts avec le tabellion du lieu (3).

De son mariage avec M. de Beauvoisin, elle eut trois enfants : Centurion appelé M. de Courdevesque (4), Marie et Suzanne de Beauvoisin (5). C'est entre les années 1610 et 1612 qu'elle maria sa fille Françoise de Guernon à Thomas de Cordon, sieur de la Chevalerie (6).

Le sieur de la Chevalerie résida depuis son mariage au Boisgeffroy avec sa femme, avec Madame du Boisgeffroy, avec le mari de cette dernière et avec ses enfants. Une semblable communauté de vie détruit en règle générale toute harmonie dans la famille, le Boisgeffroy présenta une exception remarquable à cette règle.

M. de la Chevalerie s'entendit à merveille avec sa belle-mère et devint bientôt son factotum. C'était un batailleur pourtant que ce gentilhomme, mais son humeur remuante s'harmonisait sans

(1) Hector Landon, époux de Chardine Gorge, mourut le 6 juin 1651, à l'âge de 82 ans. Il avait fait le pèlerinage de Saint-Jacques-en-Galice. C'est l'auteur d'une famille marquante de Nonant, à laquelle appartenait Charles-Paul Landon, peintre et littérateur, conservateur du musée du Louvre.

(2) Archives du Merlerault, année 1596.

(3), (4), (5) et (6) Archives du notariat du Merlerault — Nonant, années 1596-1609-1610-1611-1612.

doute fort bien avec le caractère de Madame de Boisgeffroy, car, pendant longtemps, rien ne révèle dans la famille le plus léger dissentiment. Madame du Boisgeffroy, sans cesse agissante, s'occupe activement de ses intérêts ou donne procuration à son gendre. M. de Beauvoisin, de plus en plus séparé de biens, autorise toujours. Il arriva pourtant un moment où cette belle harmonie fut rompue. Pourquoi, comment, on va le voir.

*.

Le 27 août 1618, dans une chaumière située au Merlerault, village de Prestral, et presque cachée dans les herbages, un gentilhomme grièvement blessé venait d'être transporté. C'était Thomas de Cordon, sieur de la Chevalerie (1). Sa femme François de Guernon soutenait son bras gauche enveloppé de linge ensanglanté. M^e Hector Landon venait de pratiquer un pansement provisoire et il avait envoyé chercher en toute hâte son éminent confrère M^e François Souchard, chirurgien ordinaire du Roi qui se trouvait dans les environs. La blessure était grave et qui plus est la situation fort délicate, car il s'agissait d'un duel à n'en pas douter et la législation d'alors était peu tendre pour les duellistes.

M^e Souchard, grave et solennel, examina, à son tour, longuement la blessure qui entaillait le bras sénestre de M. de la Chevalerie et observa qu'un violent coup d'épée sur le mouvement du coude avait tranché les nerfs, veines et artères avec fracture et dislocation des os. Il tint alors conseil avec M^e Hector Landon et formula une ordonnance écrite.

Après pansements et médicaments variés, M. de la Chevalerie aurait besoin de bon régime et repos pour la crainte des accidents qui pourraient survenir. Pour l'ensemble du traitement, Souchard demandait deux cents livres que son client s'engageait, par devant tabellion, à lui payer le 1^{er} décembre de cette année (2).

Le 21 décembre, nous retrouvons le blessé, encore très imparfaitement rétabli, dans les prisons royales d'Exmes. M^e Souchard, n'ayant pas été payé à l'échéance des deux cents livres qui lui

(1) Archives du notariat du Merlerault — Nonant, année 1618.

(2) Archives du notariat du Merlerault — Nonant, année 1618.

étaient dues « avait fait impitoyablement exécuter le sieur de la Chevalerie par l'emprisonnement de sa personne » sans nul souci médical du bon régime dont il avait tant besoin (1).

A ce moment, nous voyons réapparaître la dame du Boisgeffroy avec son fils Centurion de Beauvoisin. Ils sont en deuil. René de Beauvoisin, sieur de la Lande-Combray, qui docilement auto-sait encore sa femme à ester en justice à la fin du mois de juillet précédent, vient de mourir (2).

La blessure de M. de la Chevalerie survenue presque au moment où mourait M. de Beauvoisin, le départ subit de M. de la Chevalerie qui abandonne le Boisgeffroy pour la chaumière de Prestral, l'abstention complète de Marie de Rossard qui se garde bien d'assister son gendre grièvement blessé, lors de la consultation du chirurgien Souchard, toutes ces circonstances permettent de supposer que M. de Beauvoisin n'était pas étranger à la blessure de M. de la Chevalerie et que ce dernier ne l'était pas davantage à la mort de M. de Beauvoisin. De là à supposer qu'une insulte, qu'une querelle suivie d'un duel avait ensanglanté le Boisgeffroy, il n'y a qu'un pas. Pour quel motif ? Mystère.

Toujours est-il que Marie de Rossard et son fils Centurion s'apitoyant sur le sort du blessé prisonnier et lui pardonnant sans doute à raison des circonstances atténuantes dans lesquelles le duel avait eu lieu, se rendirent à Exmes et payèrent au chirurgien Souchard les deux cents livres réclamées. M. de la Chevalerie s'engageait du reste à les rembourser à bref délai et toute la famille, au grand complet cette fois, s'en retourna au Boisgeffroy en parfaite harmonie :

L'accord, il est vrai, ne dura pas longtemps. M. de la Chevalerie n'ayant pas remboursé en temps utile les deux cents livres à sa belle-mère, cette dernière à laquelle le chagrin de la mort de son troisième mari ne faisait pas perdre le souci de ses intérêts, donna le 16 juin 1619 (3) procuration à son fils Centurion, seigneur du Boisgeffroy, de poursuivre par toutes voies de droit M. de la Chevalerie. Comme bien l'on pense, ce gentilhomme avait quitté le Boisgeffroy et s'était retiré avec sa femme dans une terre

(1) et (2) Archives du notariat du Merlerault — Nonant, année 1618.

(3) Archives du notariat du Merlerault — Nonant, année 1619.

qu'il possédait au Mesnil, vicomté de Mortain (1). Du reste, le 2 septembre 1619 (2), il se décida à rembourser Marie de Rossard et de nouveau rentra en grâce auprès d'elle.

* *

A partir de la mort de M. de Beauvoisin, la situation de Madame du Boisgeffroy paraît embarrassée. Quelque nul que fût le rôle de son mari, ses conseils étaient peut-être parfois écoutés. Lui mort et l'entente rétablie avec M. de la Chevalerie, Madame du Boisgeffroy contracte des emprunts inquiétants, elle consent des hypothèques et finit par vendre, le 4 mai 1625, le domaine non fief du Boisgeffroy à M. de Cordon, qui, ayant perdu sa femme Françoise de Guernon, avait contracté un second mariage avec Françoise de Laumosne. Cet acte de vente est passé devant les tabellions de Moulins-la-Marche, ce qui laisse à supposer qu'à cette époque Marie de Rossard faisait sa résidence à Courdevesque dans la sieurie de son fils Centurion (3).

Cette vente devait être le résultat d'une gêne momentanée, car, très peu de temps après, Centurion de Beauvoisin exerça le retrait de la terre du Boisgeffroy. Marie de Rossard en reprit possession et revint pour son malheur à Saint-Germain avec sa fille Suzanne, son autre fille Marie était morte très jeune.

Madame du Boisgeffroy avait été si occupée dans sa vie qu'elle avait trouvé bien peu de temps à donner à l'éducation de Suzanne. Toute damoiselle qu'elle fût, cette dernière, exception fort rare pour l'époque, ne savait ni lire ni écrire, elle s'était élevée elle-même ou plutôt n'avait pas été élevée du tout (4).

Comment expliquer pourtant que Madame du Boisgeffroy eût ainsi délaissé sa fille, une Beauvoisin, à une époque brillante où l'instruction et l'esprit étaient autant que la beauté et la grâce si appréciés par la noblesse ? Suzanne de Beauvoisin était-elle belle, était-elle laide ? Nous parierions volontiers pour la laideur, ce qui expliquerait le délaissement de sa mère et la quasi claustration dans laquelle elle devait la tenir.

Suzanne, toute laide qu'elle fût, rêvait et rêvait d'autant plus

(1), (2) et (3) Archives du notariat du Merlerault, années 1619 et 1625.

(4) Archives du notariat du Merlerault — Nonant. Registres de Saint-Germain-de-Clairefeuille.

que sa mère ne la produisait guère dans ce que nous appelons le monde représenté alors à Saint-Germain et aux environs par une noblesse nombreuse. A peine l'écho des fêtes données dans les châteaux de la Boutonnière, de Nonant et de Médavy, parvenait-il jusqu'à elle.

Elle rêvait donc et, perdue dans l'azur de ses rêves, elle tomba un jour dans un réalisme tristement prosaïque.

Son rêve se fixa sur un certain Fabian Desdouits, fils de Richard Desdouits, fermier général de la seigneurie et de Jeanne Voisin (1). Loin d'être un élégant gentilhomme, Fabian n'était guère qu'un demi-paysan assez peu dégrossi. Pourtant, faute de mieux très probablement, Suzanne qui le voyait tous les jours s'éprit pour lui d'une passion telle qu'elle déclara à sa mère vouloir l'épouser.

Marie de Rossard stupéfaite d'une pareille audace, stupéfaite surtout de voir sa fille manifester un désir contraire à sa volonté, répondit par un refus péremptoire.

— Une Beauvoisin épouser un Desdouits, quelle horreur !

A cette époque, les mésalliances étaient si rares que l'idée seule d'un semblable mariage dût révolter profondément la dame du Boisgeffroy.

— Quoi, avoir épousé un Patry, un Guernon, un Beauvoisin et, sur ses vieux jours, se voir menacée d'une calamité pareille !

Suzanne se défendait en invoquant son amour pour Fabian, cet amour aveugle qui ne connaît ni les calculs, ni les rangs, ni les classes et que rien, chez la jeune fille ignorante ne tempérerait. Elle rappelait à sa mère que les Desdouits étaient anciens dans le pays, que l'un d'eux qui habitait Croisilles avait été homme d'armes et s'appelait M. de la Chupière (2), que les Desdouits avaient quelque fortune.

Peine perdue, Madame du Boisgeffroy avait dit *jamais* et ce qu'elle voulait, elle le voulait bien.

Pourtant Suzanne et Fabian s'obstinaient eux aussi et continuaient leur idylle. Le curé de Saint-Germain, messire François

(1) Registres paroissiaux de Saint-Germain-de-Clairefeuille.

(2) Nous voyons à la fin du xvii^e siècle les Desdouits s'intituler sieurs de la Bretesche. Ils étaient, croyons-nous, de même souche que les Desdouits de la Roussière, barons de Ray, anoblis au xviii^e siècle et portant : d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois besans de même.

Duquesne, s'en émut et résolut d'entretenir Marie de Rossard des périls de la situation.

— Des périls... , une Beauvoisin !...

— N'en est pas moins fille d'Ève, Madame, et toute sage que soit votre fille Suzanne, qui s'expose au danger...

— Assez, messire, assez. Eh ! bien, puisqu'elle veut se marier, qu'elle se marie, qu'elle devienne une paysanne. Je la renie et, le jour de son mariage, j'aurai perdu ma fille.

Le 23 janvier 1632, Suzanne épousait Fabian dans l'église de Saint-Germain-de-Clairfeuille (1) et, exécutant sa menace, Marie de Rossard, les larmes aux yeux, quittait pour toujours le logis du Boisgeffroy et se retirait à Courdevesque chez son fils Centurion.

A son tour, elle était vaincue. Elle avait passé sa vie à faire sa volonté, sa fille lui imposait la sienne et lui faisait une cruelle injure.

Le rôle de Madame du Boisgeffroy était bien fini. Frappée au cœur, blessée dans son amour-propre, elle végéta quelque temps et mourut désolée.

Peu de temps après sa mort, Centurion de Beauvoisin, sieur de Courdevesque, vendit le Boisgeffroy qui, le 13 novembre 1642 (2), fut réuni par lettres patentes au marquisat de Nonant. Marie de Rossard en avait été la dernière dame.

Quant à Suzanne de Beauvoisin, elle vécut et mourut en paysanne (3). A sa mort, le curé se souvenant peut-être de l'éclatante désobéissance à sa mère qui avait effacé sa noble origine, la priva dans son acte de décès de la qualification de damoiselle qu'une main charitable a, plus tard, tracé en marge (4).

HENRY DU MOTÉY.

(1), (2), (3) et (4) Notariat du Merlerault et registres de Saint-Germain. — Suzanne de Beauvoisin mourut le 27 mai 1656. Richard Desdoutis, son fils, épousa la même année Barbe Boisard.

L'ABBÉ DURAND

ET

L'ABBAYE D'ALMENÈCHES

Au mois d'octobre 1889, les membres de l'Association Normande tenaient dans la ville de Sées leur 57^e congrès.

Quelques-uns d'entre eux entreprirent une excursion au pays d'Almenèches. En se dirigeant vers cette région, MM. Eugène de Beaurepaire, Gustave Le Vavasseur, Bataille, Le Féron de Longcamp, l'abbé Desvaux, du diocèse de Sées, les abbés Piel et Niquet, du diocèse de Bayeux, avaient pour but principal d'étudier sur place les restes de l'antique monastère illustré par sainte Opportune.

Aux ruines et aux souvenirs d'autrefois, qui s'offrirent à ce groupe d'érudits, s'ajoutaient des œuvres récentes. Almenèches avait un curé zélé, généreux, intelligent qui, par ses constructions et par ses écrits, avait fait revivre, autour de lui plusieurs des gloires du passé.

Ce prêtre, M. l'abbé Durand, a été enlevé, le 5 décembre 1890, à ses proches, à ses amis, à la science, par une maladie de quelques heures. Ses travaux et ses vertus ont ajouté comme un chapitre posthume à l'histoire de l'abbaye d'Almenèches. C'est ce chapitre que nous écrivons.

Marcel Durand était né à Magny-le-Désert, le 23 décembre 1828. Son père, homme d'un sens délié et maire de Magny

jusqu'en 1848, avait pour frère et pour neveu deux magistrats qui ont siégé comme juges : l'un au tribunal civil de Domfront et l'autre à celui de Vire.

Du côté maternel, l'abbé Durand avait pour aïeule une vénérable dame qui, à l'époque des études de son petit-fils, comptait quatre-vingts enfants ou petits-enfants. L'honneur chrétien planait sur cette maison et distingue encore ceux qui en sont sortis.

Lorsque Marcel Durand fut en âge de commencer ses classes, bien que la situation de fortune de son père lui permît d'espérer plus tard un facile établissement dans le monde, il pensa dès lors à être prêtre. Et comme on le laissait libre de choisir la maison où il étudierait, il préféra à toute autre le Petit Séminaire de Séez. C'était en 1841 ; il entra en septième et eut pour premier maître M. l'abbé Gosnet, aujourd'hui curé-archiprêtre de Notre-Dame d'Alençon.

Dès le début, il occupa parmi ses condisciples une place distinguée qu'il garda jusqu'à sa philosophie. Son esprit juste et pénétrant s'initia facilement aux beautés des langues latine et française. Quelques-unes de ses compositions, datant de sa classe de cinquième, ont été conservées. On y voit que les écoliers d'alors étudiaient sérieusement leurs classiques et savaient, en les imitant, se former de bonne heure à l'art de bien dire.

Marcel Durand était en seconde lorsqu'une circonstance le mit à même de montrer qu'il avait profité des leçons de son professeur de littérature, qui était M. l'abbé Maunoury. On était au printemps de 1847. Le lundi de Pâques, eut lieu la translation d'une relique de Saint Godegrand, de la cathédrale de Séez en l'église d'Almenèches. Les séminaristes assistèrent à la cérémonie que présidait Mgr Rousselet et qui réunit plusieurs milliers de pèlerins. Marcel Durand fut chargé par son professeur de faire le récit de cette manifestation. Le jeune humaniste s'en acquitta tout à l'honneur de saint Godegrand et de sa vénérable sœur sainte Opportune.

Les saints dans la gloire tiennent compte de ce que l'on fait pour eux. M. Durand en eut la preuve.

Ordonné prêtre le 21 mai 1853, il fut successivement vicaire à Saint-Paul et à la Ferté-Macé. Nommé curé de Clairefougère en 1865, il resta dans ce poste une année seulement.

La cure d'Almenèches s'étant trouvée vacante ; en 1866, sainte Opportune paya sa dette à l'abbé Durand en lui confiant la garde de son église et du bon peuple qu'elle n'a cessé, depuis onze cents ans, de couvrir de sa protection.

En retour, M. Durand devenu curé d'Almenèches se montra, pendant un quart de siècle, l'ouvrier infatigable de sainte Opportune.

Des deux églises qu'Almenèches avait autrefois : l'église paroissiale, qui s'élevait au centre du cimetière et était dédiée à saint Pierre, et l'église abbatiale placée sous le vocable de Notre-Dame, cette dernière seule subsiste. Elle venait d'être restaurée et consolidée (1864), sous la direction de l'architecte Ruprich-Robert, lorsque M. Durand prit possession de la cure d'Almenèches. Les travaux avaient porté sur la partie du monument la plus rapprochée de l'autel.

Cette partie, avec l'arc surbaissé de sa voûte, ne rappelle en rien la belle époque de notre architecture religieuse. Elle fut construite en 1674 par l'abbesse Marie-Louise Rouxel de Médavy, comme l'indique l'inscription suivante :

HANC ANTERIOREM BASILICÆ PARTEM CONSTRUXIT
R. D. MARIA
LUDOVICA ROUXEL DE MEDAVY HUIJUS DOMUS ABBATISSA.
ANN. D. 1674.
HÆC INSCRIPTIO RESTITUEBATUR.
ANN. D. 1864.

La nef, d'un tout autre style, appartient au XVI^e siècle. Elle fut l'œuvre de Louise de Silly, nièce de Jacques de Silly, évêque de Séez. Voici une inscription, en caractères gothiques, qui se lit aujourd'hui sur un des murs du transept Nord de l'église :

« Ce temple qui a été ruiné par antiquité fut commencé à réédifier l'an de grâce 1534 et fut parfait l'an 1550, par Révérende Dame, Madame Louise Marie de Silly, abbesse de céans. Gloire et honneur en soit au Seigneur. (1) »

(1) Cette inscription se voyait autrefois dans le cloître des religieuses. Sur la porte par laquelle les séculiers entraient dans l'église, on lit encore : *Restauratum e templum hoc a ruina, vetustate subsequeute. Anno 1534.*

Monsieur Durand, dès son arrivée à Almenèches, vit ce qu'exigeaient de lui les modifications et réparations à faire à la nef de son église ; mais en homme qui sait que chaque chose a son heure, il appliqua tout d'abord son intelligente activité à une création que M. de La Sicotière appelait « patriotique », et qui intéressait la religion et l'histoire.

Parmi les prodiges opérés par sainte Opportune, aucun n'est resté plus populaire que le miracle dit du *Pré-Salé*.

Le seigneur du lieu avait pris l'âne qui servait aux religieuses d'Almenèches pour apporter de la forêt voisine leur provision de bois. La sainte réclama l'humble serviteur du couvent. Le seigneur répondit : — cette prairie qui s'étend devant ma demeure sera couverte de sel avant que l'âne ne soit rendu. Le lendemain, qui était le dimanche de la Trinité, à la prière d'Opportune, le pré se trouva couvert de sel. Le ravisseur touché de repentir ramena lui-même l'âne au couvent et donna aux religieuses la prairie qui, dès lors et jusqu'à nos jours, s'est appelée le *Pré-Salé*.

Voici comment le fait est raconté dans une ancienne Vie de sainte Opportune en vers français. Cette naïve composition du XIV^e siècle nous a été conservée par Marin Prouverre, dominicain d'Argentan : (1)

Or avint que tant seulement
N'avoit qu'un asne en leur couvent,
Qui toujours du bois aportoit
De la forest qui près estoit
Le forestier a l'asne prins
Erraument (2) l'a en prison mins.
Requis l'ont souvent et menu
Oncques ne peut estre rendu.
La dame alla jusqu'au seigneur
Qui du pays étoit gregneur :
Sire, notre asne que tenez,
Pour Dieu, s'il vous plait, nous rendez.
Le sire répond cruellement :
Tout ce pré qui là est si grand
Sera couvert de sel menu
Avant que l'asne soit rendu.

(1) Marin Prouverre a laissé plusieurs ouvrages, entre autres : *l'Histoire ecclésiastique du diocèse de Sées* (1625), et *l'Histoire générale de Normandie* (1631).

(2) Erraument, — par erreur ou malice.

Tantost la dame s'en revint
Au moustier, à genoux se mint.
Puis réclama son Créateur
Qu'elle ait son asne sans demeure (1).
L'endemain fut le pré couvert
De sel menu tout en apert (2).
Quand ly sire voit et entend,
De ce qu'il a fait se repend.
L'endemain le riche homme vist (3)
A sainte Opportune et lui dist :
Sainte dame, merci requiers
De ce que vous fis avant-hier,
Votre asne rends a toujours mez (4)
Et la franchise en mes forès,
Et le pré tout couvert de sel
Je donne et quitte à cet hostel (5).
Quand il eut donné et promis,
Le sel fut fondu et remis.
Ce miracle est partout allé,
Encore a nom le Pré-Sallé.

Dans la suite, des processions solennelles se firent, chaque année au *Pré-Salé* : le 22 avril, fête de la sainte, et le jour de la Trinité, anniversaire du miracle.

Le clergé et le peuple ne mangeaient pas l'herbe du *Pré-Salé*, comme on l'a prétendu, mais ils se prosternaient et baisaient pieusement la terre sans que rien les y provoquât, hormis le prodige lui-même et son souvenir qui se perpétuait d'âge en âge, depuis le VIII^e siècle.

M. Durand crut qu'un fait si glorieux pour sainte Opportune et si profondément enraciné dans l'âme des fidèles devait être consacré par l'érection d'un sanctuaire. Il mûrit cette idée, puis la confia à son évêque, Mgr Rousselet, qui l'approuva.

Le 17 avril 1868, au milieu de la cérémonie de la confirmation qu'il donnait à Almenèches, le prélat dit au curé devant tout le peuple : « Hâtez-vous d'élever la chapelle de sainte Opportune, que déjà vous avez commencée, et si Dieu m'accorde encore quelques années d'existence, je serai heureux de la bénir ».

(1) Sans demeure, sans retard, *sine mora*.

(2) Tout en apert. — Tout à découvert, *in aperto*.

(3) Vist, vint.

(4) Toujours, mez, à tout jamais.

(5) A cet hostel, à cette maison (au couvent).

Dès le 13 juillet 1867, M. Durand avait acquis de M. Dubois, l'un de ses plus fervents paroissiens, une portion du *Pré-Salé* pour y élever l'édifice (1).

Tout en négociant l'achat de ce terrain, le curé d'Almenèches s'occupait de la forme à donner au sanctuaire qu'il voulait bâtir. Il en conférait surtout avec un prêtre de son voisinage, homme de goût et de savoir. C'était l'abbé Touroude, alors curé de Médavy, aujourd'hui associé à la congrégation des Sacrés-Cœurs et aumônier du couvent que les religieuses de cet Institut possèdent à Alençon.

Non seulement M. Touroude contribua par ses conseils à l'érection de la chapelle du *Pré-Salé*, mais il en fit les plans et en surveilla la bonne exécution. C'est ce que nous révèle la clause suivante d'un marché (2) passé, le 16 mars 1870, entre M. l'abbé Durand et Eugène Gouin, entrepreneur de maçonnerie à Ginai :

« Afin de prévenir toute difficulté, il est convenu qu'un profil de chaque espèce de chapiteaux sera soumis à l'approbation de M. l'abbé Touroude, qui a fait les plans de la chapelle et à qui les soussignés déclarent s'en rapporter. »

Le dimanche 25 avril 1839, M. de Fontenay, vicaire général et supérieur du Grand Séminaire de Sées, avait béni la première pierre, au milieu d'un grand concours de prêtres et de fidèles. La construction commençait alors à sortir de terre; le 30 août 1870, elle était terminée. A cette date, l'entrepreneur signait la quittance des fournitures et travaux de maçonnerie, qui se montaient à la somme de huit mille cent trente-quatre francs.

M. Durand figurait dans cette somme pour une part très large. L'appel qu'il avait adressé aux prêtres et aux laïques du diocèse de Sées avait été entendu. Il en fut de même dans les lieux où le culte de sainte Opportune est en honneur. Paris qui, jusqu'à la

(1) L'acte, sous seings privés, porte : « M. Dubois vend à M. Durand, curé d'Almenèches, le terrain nécessaire pour la construction d'une chapelle en l'honneur de sainte Opportune, avec le tour d'échelle pour les réparations, et, de plus, le droit de passage pour y accéder en toute circonstance par la voie la plus directe. Cet emplacement ne contiendra pas plus de trois ares, y compris le terrain nécessaire pour le passage d'une largeur de quatre mètres. » — Cette vente était faite pour le prix de cent francs.

(2) Ce marché avait trait à l'ornementation de la Chapelle.

Révolution, posséda une église collégiale dédiée à sainte Opportune, avait envoyé son offrande. Les habitants d'Almenèches, avant tous, témoignèrent en cette circonstance qu'ils comprenaient l'œuvre entreprise par leur curé. Leur générosité reçut sa récompense.

Au moment où l'on achevait de construire la chapelle du *Pré-Salé*, éclatait la guerre entre la France et la Prusse. Six mois plus tard, à la suite d'un combat livré en vue d'Alençon, le dimanche 15 janvier 1871, les Allemands envahissaient le territoire du département de l'Orne, rançonnaient les populations et jetaient partout l'épouvante.

« Au milieu de l'alarme générale, écrit M. Durand (1), les habitants d'Almenèches tournèrent leurs regards vers leur protectrice accoutumée... Pour la mettre comme en demeure de les secourir, une personne émit l'idée d'organiser, sous forme de vœu conditionnel, une souscription en tête de laquelle on lisait :

« Afin d'éloigner les malheurs qui menacent le pays et de
« témoigner leur confiance dans la puissante protection de
« sainte Opportune, les personnes soussignées s'obligent devant
« Dieu à donner pour la chapelle du *Pré-Salé* les sommes ci-
« dessous désignées à la condition expresse que les ennemis ne
« pilleront pas leurs maisons. »

Bientôt cinquante-sept familles furent ainsi placées sous la protection spéciale de sainte Opportune : leurs offrandes réunies s'élevaient à la somme de mille huit cent cinquante-un francs.

« Le 18 janvier, près de deux mille Prussiens divisés en plusieurs colonnes parcouraient la paroisse en différents sens et, quoique Almenèches passe pour être un pays riche, non seulement ils n'imposèrent aucune réquisition, mais ils ne causèrent, on peut l'affirmer, aucun dommage tant soit peu sérieux. »

Ce fut dans ces circonstances que M. Durand fit le vœu d'écrire la Vie de sainte Opportune, si elle daignait mettre ses paroissiens à couvert des désastres de l'invasion.

La grâce sollicitée avec une ferveur si généreuse fut pleinement octroyée. Le calme rétabli, M. Durand s'empressa d'accomplir son engagement.

C'était pareillement à la suite d'un vœu que saint Adelin,

(1) *Vie et Culte de Sainte-Opportune*, p. 226.

évêque de Séez, devint, au ix^e siècle, le premier historien de sainte Opportune. Il était originaire du Maine et s'était adonné à la culture des belles-lettres dans le monastère de Saint-Calais; où plus tard il prit l'habit monastique. Son style brillant et périodique semblerait mieux convenir au panégyrique qu'à l'histoire. Cependant son exposé de la Vie de sainte Opportune, écrit dans un latin très pur, est rempli de faits bien choisis qui attachent le lecteur et l'édifient.

M. Durand traduisit avec fidélité et élégance l'œuvre du bienheureux évêque. Il y ajouta une notice très substantielle sur le culte de sainte Opportune et sur les miracles dus à son intercession. Cette seconde partie n'ayant pas encore été traitée, M. Durand redoutait de l'entreprendre (1). « Mais, dit-il, nos recherches personnelles et de nombreux documents authentiques, aussi précieux que généreusement offerts, facilitèrent notre tâche ».

Ce travail mit l'auteur en rapport avec les divers lieux où sainte Opportune est honorée.

De sa personne ou par ses lettres, il s'enquit de l'origine et de l'état du culte rendu à la grande abbesse d'Almenèches : à Moussy-le-Neuf, dans le diocèse de Meaux, où le corps de la sainte fut transporté lors des invasions normandes; à Paris, dont la collégiale de Sainte-Opportune fut enrichie par les dons de plusieurs rois et princes; à Vendôme, où Geoffroy-Grisegonnelle déposa, en 1118, dans l'église collégiale de Saint-Georges, la châsse de sainte Opportune qu'il avait fait enlever d'Almenèches, après la bataille qu'il livra à Henri I^{er}, roi d'Angleterre, entre Séez et Alençon. (*V. Dom Bouquet*).

Poitiers, dont l'Université reconnaissait sainte Opportune pour sa patronne; Sainte-Opportune-en-Retz, dans la Bretagne; Lessay, dans le Cotentin, fournirent à M. Durand des traditions orales et des témoignages écrits qui contribuèrent à donner à son livre le double mérite d'une œuvre de science et de haute piété.

Lui-même, au cours de ses recherches, acquit une notoriété

(1) Pendant que M. Durand écrivait la vie de sainte Opportune, un de ses disciples, M. l'abbé Blin, curé de Durcet, composait son savant ouvrage : *Vies des Saints du diocèse de Séez et Histoire de leur Culte*. Les deux livres parurent la même année.

qui lui valait les communications des érudits. C'est ainsi qu'un archiviste paléographe, attaché la bibliothèque mazarine (1), lui copiait sur l'original une charte de Philippe le Bel, datée de l'année 1300 (2). Le roi y confirmait les privilèges accordés aux chanoines de la collégiale de Sainte-Opportune de Paris.]

Des relations si honorables donnaient de l'autorité au travail de M. Durand. Se sentant ainsi appuyé, non seulement il racontait les faits, mais encore il redressait les erreurs. En particulier, il revendiqua pour Almenèches l'honneur d'avoir possédé sainte Opportune que plusieurs biographes et à leur tête Adrien Baillet, dans ses *Nouvelles Vies des Saints*, désignent sous le nom d'abbesse de Montreuil.

Les *Vies des Saints* de Baillet parurent en 1701. Cet auteur que les Bollandistes qualifient de critique exagéré (*hypercriticus*), et que dom Guéranger (*Institutions liturgiques*, t. II) appelle un critique « scandaleux et téméraire », a été réfuté (en ce qui concerne le titre d'abbesse de Montreuil donné à sainte Opportune), dans une dissertation du R. P. Jomillain qui fut doyen de l'abbaye de Saint-Martin de Sées, vers l'année 1710 (3).

Baillet et ceux qui partagent son sentiment ignoraient que le territoire d'Almenèches renfermât, au VIII^e siècle, deux monastères : l'un plus considérable, *monasterium*, gouverné par sainte Lanthilde ; l'autre moindre, *monasteriolum*, dont sainte Opportune était abbesse. C'est pour avoir traduit *monasteriolum* par Montreuil, qu'ils ont fait de sainte Opportune une abbesse de Montreuil-l'Argilé.

« Il faut, disait le P. Jomillain, prouver à M. Baillet, que l'abbaye d'Almenèches d'aujourd'hui a été bâtie sur les ruines du monastère de sainte Opportune et que ce monastère de sainte Opportune n'était point à Montreuil, entre Saint-Évrout et Bernay.

« 1^o Le monastère de sainte Opportune était proche de la ville de Sées : *Sagiensi urbi vicinum*. Or, Almenèches n'est éloigné

(1) M. Paul Marais.

(2) Dans une Étude précédente : *Lien d'Union entre les Églises de Sées et de Paris*, nous avons publié ce document que M. Durand nous avait communiqué. — *V. Bulletin de la Société Historique de l'Orne*, année 1888.

(3) Voir, à la fin de cette Notice, le texte complet de la réfutation de D. Jomillain. Nous l'empruntons à un manuscrit qui, s'il n'est pas l'original, est une très ancienne copie, conservée à Almenèches.

de Séez que de deux lieues et demie. Montrouil au contraire, qui n'est point du diocèse de Séez, est éloigné de cette ville de nouf à dix lieues.

« 2° Le Pré appelé *Salé*, dans le *Livre des Miracles* de sainte Opportune, était tout proche de son monastère. Or ce *Pré-Salé*, où le clergé et les paroissiens de Saint-Pierre d'Almenèches vont tous les ans en procession, touche presque aux murailles de l'enclos des religieuses d'Almenèches. . . .

« Ajoutons que Robert, abbé du Mont Saint-Michel, qui écrivait son Histoire soixante-dix ans après la restauration du monastère d'Almenèches, dit positivement que Roger de Montgommery rebâtit un monastère de religieuses à Almenèches, dans le lieu où sainte Opportune avait été abbesse : *Fecit, immo restauravit prædictus comes Rogerius Monasterium feminarum apud Almanachias, ubi olim sancta Opportuna fuerat abbatissa.* »

M. Durand publia sa *Vie de sainte Opportune* en 1873 (1).

Pendant les trois ans que lui demanda cette composition, il s'efforça de rendre la chapelle du *Pré-Salé* de plus en plus digne de son auguste patronne. Ce gracieux édifice enrichi de statues et de verrières, pourvu d'un autel de très bon style, restera parmi nous comme une fidèle reproduction de l'art chrétien du XIII^e siècle.

M. Durand lui-même en a fait la description.

« La chapelle du *Pré Salé*, dit-il, a treize mètres de long sur sept de large. A l'intérieur, des colonnes et des colonnettes en faisceaux, surmontées de chapiteaux sculptés, supportent une voûte en berceau de neuf mètres d'élévation. Quatre personnages peints sur verre occupent les baies des élégantes fenêtres : c'est la princesse Opportune avant son entrée en religion ; saint Godegrand, son frère, évêque de Séez et martyr ; sainte Lanthilde, leur tante ; saint Évroult, fondateur des deux monastères d'Almenèches.

« Au-dessus de l'autel, dans une vaste niche éclairée par un jour dérobé, au sein d'une lumière mystérieuse, apparaît, sortant pour ainsi dire d'un massif de fleurs et de verdure, sainte Opportune, avec le costume d'abbesse bénédictine. De grandeur

(1) Un vol. in-12. Laigle, imprimerie de Pascal Montaudé.

naturelle, tenant de la main droite la crosse abbatiale et de l'autre un cœur, symbole de son ardente charité, le diadème sur la tête, un sourire angélique sur les lèvres, les yeux doucement élevés, elle se présente au pèlerin de son sanctuaire comme une sorte de vision céleste qui réjouit l'âme et l'invite à s'unir à Dieu. »

Suivant la promesse qu'il en avait faite, Mgr Ronselet, accompagné de ses vicaires généraux, MM. Lebreton et Rault, vint bénir la chapelle du Prê Salé. Cette cérémonie eut lieu le dimanche 16 avril 1871. Le 10 septembre de la même année, le pieux sanctuaire s'enrichissait d'une relique de sainte Opportune, offerte par le diocèse de Versailles.

Monsieur Durand multipliait les témoignages de son dévouement autour de celle que Dieu semblait lui avoir donné mission de glorifier. C'est ainsi que, le 11 avril 1875, il acquérait un terrain dans lequel il traçait l'avenue qui conduit à la chapelle. Déjà, en 1874, il avait remplacé, en tête de cette avenue, une ancienne croix par celle que l'on y voit aujourd'hui et qui, comme la précédente, porte le nom de CROIX SAINTE-OPPORTUNE.

A ces œuvres d'autres succédèrent. Nommons, en particulier, la construction du presbytère d'Almenèches, l'un des plus beaux de la contrée, et l'érection du calvaire qui se voit au chevet de l'église, en face du point de rencontre des routes de Nonant et du Haras-du-Pin, et ayant à sa droite l'ancien enclos des bénédictines.

Entre temps, le curé d'Almenèches composait une *Notice* sur saint Antoine, le patriarche des cénobites d'Orient, et sur la chapelle qui lui est dédiée, en Magny-le-Désert, au centre de la forêt d'Andaine (1).

C'était un remerciement pour une grâce de guérison qui lui avait été obtenue dans ce lieu de pèlerinage, pendant son Grand Séminaire.

Ce n'est pas uniquement dans cette circonstance qu'un sentiment de foi et de piété inspira les œuvres de M. Durand. On peut dire que ces vertus ont été l'âme de toute sa vie. Elles brillèrent en lui dès le temps de ses études classiques, comme l'atteste le témoignage suivant que lui rendait, en apprenant sa mort, un

(1) *Notice sur Saint-Antoine-le-Grand. — Bar-le-Duc, Typographie des Céléstins.*

de ses condisciples, curé dans le diocèse d'Orléans : « Je me suis
« toujours rappelé, écrivait cet humble et digne prêtre, les
« conseils que Marcel Durand me donnait au Petit Séminaire de
« Séez. Me voyant découragé dans mes classes, il cherchait à me
« relever. Sans doute, il me parlait avec son bon cœur, mais il y
« avait du surnaturel dans ses exhortations. Comme il ne gagnait
« absolument rien sur moi, il aurait pu me délaïsser ; mais non,
« c'était un apôtre. »

Entré au Grand Séminaire en 1849, l'abbé Durand écrivait en tête du cahier où il a consigné ses pensées intimes, à l'approche de ses ordinations : « Le prêtre ne doit avoir que deux choses en
« vue : Dieu et les âmes. . . . Sauver les âmes, c'est tout ce qu'il
« y a de plus glorieux sur la terre ; c'est plus que ressusciter un
« mort, plus que créer le monde. Car, pour créer le monde, une
« seule parole a suffi ; pour sauver les âmes, il a fallu le sang
« d'un Dieu ».

Le séminariste qui, en 1850, se présentait avec de tels sentiments pour être initié à la cléricature, sera plus tard un prêtre à l'esprit élevé et rempli d'une charité que rien ne rebute.

On a loué à juste titre sa bienveillance qui lui a conquis tant de sincères et persévérantes amitiés (1). Lui, chargé d'œuvres souvent encombrantes, semblait, quand vous veniez chez lui, n'avoir autre chose à faire qu'à vous recevoir.

A l'exemple de saint François d'Assise dans sa jeunesse, il se plaisait à traiter ses amis et ses proches. Dans ces circonstances se révélaient, a dit quelqu'un, les trésors de son cœur.

Cet éloge de l'heureux naturel de M. Durand est passé dans des strophes lues au presbytère d'Almenèches, le 16 janvier 1889, jour de la Saint-Marcel, fête du bon curé.

En voici quelques-unes dont le fond se rapporte à notre sujet :

(1) Un personnage considérable, dont le château est voisin d'Almenèches, M. le marquis de Saint-Pierre, conseiller à la Cour des comptes, écrivait à la sœur de M. Durand, en apprenant sa mort : « Je ne saurais vous dire, Mademoiselle, avec
« quelle profonde tristesse nous venons d'apprendre le cruel malheur qui vient de
« vous frapper. Je pourrais dire qui vient de nous frapper. Nous aimions tous, en
« effet, votre excellent et vénéré frère si bon, si affable, si loyal, si dévoué. C'est
« une perte immense pour tout le pays et en particulier pour nous, et nous pre-
« nons la plus vive part à vos légitimes regrets. Ne pouvant être avec vous, je
« vous adresse une couronne. Je désire qu'elle puisse nous remplacer comme
« souvenir de respectueuse affection pendant la bien triste cérémonie de demain
« (les funérailles). »

LA SAINT-MARCEL

Excusez si, dans cette fête
De notre béni saint Marcel,
Ma muse se fait l'interprète
Du sentiment universel.

Au bon pasteur rendons hommage,
A l'ami sûr et généreux,
Au conseiller prudent et sage
Honneur, amour, longs jours heureux.

Que son cœur humble me pardonne
De dire tout haut aujourd'hui
Ce qui n'est secret pour personne,
Pour personne, excepté pour lui.

Je puis chanter sa foi, son zèle,
Sans révéler rien de nouveau ;
Chacun sait quel trésor recèle
Son cœur non moins que son caveau.

Aussi, que d'amis à la ronde
Se partagent son amitié ;
Sa table ouverte à tant de monde
Jamais n'en contient la moitié.

N'importe où mon regard se tourne,
Vers Sées, Alençon, Argentan,
La Ferté, Nantes ou Libourne,
Paris, le Havre ou Perpignan.

Voire même jusqu'aux Antilles,
En dépit des monts et des flots,
Près du foyer de cent familles
La Saint-Marcel a des échos.

Je vois de joyeuses dépêches
Sur l'aile d'anges gracieux,
De mille points vers Almenèches,
En priant traverser les cieux.

De loin, une 'roupe enfantine
A ce concert unit sa voix ;
Ce sont les orphelins de Chine,
Grâce à vous, rangés sous la croix.

On leur dit votre bienfaisance,
Marcel, comme à vous, est leur nom,
Et pour vous leur reconnaissance
Implore aujourd'hui leur patron.

Aujourd'hui, dans le ciel lui-même,
Je vois des fronts riants et doux
Devant la majesté suprême
S'incliner en priant pour vous.

La vierge qu'en toute fortune
Le ciel vous vit tant supplier,
Votre chère sainte Opportune
Pourrait-elle vous oublier ?

Vous qui, de sa touchante histoire,
Pieux et savant écrivain,
Naguère propagiez sa gloire
Jusque sur le sol africain.

Près d'elle je vois un bon moine
Vous bénir parmi les élus ;
C'est le glorieux saint Antoine
Dont vous célébrez les vertus....

Pendant l'année 1879, tout en donnant ses soins à la 2^e édition de sa *Vie* de saint Antoine, M. Durand entreprenait la restauration de l'ancien chœur des religieuses, devenu la nef de l'église paroissiale.

Depuis longtemps déjà, l'intérieur du monument avait perdu sa physionomie monastique. L'autel majeur, il est vrai, et les autels des deux chapelles latérales demeuraient tels que l'abbesse Marie-Madelaine de Médavy les avait fait construire (1). Mais, dans la partie de l'église réservée aux religieuses, c'est à peine si l'on distinguait les points où avait été scellée la grille placée à l'entrée du chœur par Louise de Médavy, lorsque, le mercredi des cendres de l'année 1620, elle établit la clôture dans son abbaye.

Ce qui subsistait encore des dispositions nécessitées par la vie

(1) L'autel majeur date de 1677 ; celui de Sainte-Opportune, de 1679 ; celui de la Sainte-Vierge, de 1681. — L'inscription suivante a été gravée sur l'embase de la colonne externe de l'autel majeur, du côté de l'Évangile : « *Première pierre placée par la très illustre dame Marie-Magdalaine Roussel de Médavy, abesse d'Almenèches et d'Argentan, le jeudi 6^e jour de mai 1677.* »

claustrale, c'étaient deux cloisons qui fermaient en avant les deux transepts. Ces deux cloisons étant devenues inutiles, M. Durand les fit enlever. Il fut en cela approuvé par tous les gens de goût. Il érigea ensuite, dans le transept sud, un autel en pierre sculptée qu'il dédia au Sacré-Cœur de Jésus.

On transporta les fonts baptismaux, du bas de la nef, dans le transept Nord. Une très belle statue de saint Godegrand, placée dans le même transept, domine l'entrée de la crypte où, d'après la tradition, sainte Opportune déposa le corps de son vénérable frère, après son martyre (septembre 775) (1).

La destruction des cloisons fit découvrir, dans le mur du transept Sud, un cœur en argent. A n'en pas douter, il contenait le vrai cœur de Louise de Médavy, abbesse d'Almenèches et fondatrice du monastère d'Argentan. Nous lisons, en effet, dans le manuscrit de D. Jomillain : « Madamé l'abbesse Louise de
« Médavy mourut saintement à Argentan, le 4^e septembre 1652,
« âgée de 59 ans. Son corps resta à Argentan et son cœur fut
« apporté à Almenèches ».

C'est la seule mention qui soit faite d'un cœur déposé dans l'église abbatiale d'Almenèches. Le cœur découvert par les ouvriers fut renfermé dans l'épaisseur du mur, au-dessus de la stalle du curé.

Pour compléter ses plans de restauration, M. Durand devait remplacer le pavé de la nef et ouvrir un portail dans le mur plein qui faisait le fond du chœur des religieuses, à l'endroit où était le siège de l'abbesse.

Le pavage nouveau, exécuté vers l'année 1887, fit disparaître les dalles primitives, en partie usées et couvertes d'une mousse verdâtre. Mais, parmi ces pierres, plusieurs portaient des inscriptions. On lisait sur cinq d'entre elles les noms et les titres de cinq abbesses. Une sixième tombe était celle d'un prêtre.

(1) « Il est constant, écrivait D. Jomillain vers l'année 1710, que S. Godegrand, frère de sainte Opportune fut enterré dans l'église du monastère d'Almenèches, et la tradition était que ce fut du côté de l'Évangile. Or, il y a environ quarante ans que, en jetant les fondements d'une nouvelle muraille de ce côté là, on trouva une ancienne porte et dix ou douze petits degrés qui conduisaient à un lieu souterrain sur lequel était une chapelle de saint Etienne. On crut, et avec bien de la vraisemblance, que sous cette chapelle de saint Étienne, était le tombeau de S. Godegrand. Le cintre de cette vieille porte se voit encore presque à demi enterrée sous le gros clocher de l'église, proche la grand'porte du dehors. »

Au moment où nous écrivons, ces pierres se voient encore sur une des places d'Almenèches, où elles ont été déposées. Pour que le souvenir de si vénérables sépultures ne périsse pas, nous insérons ici le *Plan parterre* de l'église ; nous indiquons en même temps, sous un numéro, le lieu occupé par chaque tombe et le personnage qu'elle renferme.

1.

LOUISE DE SILLY. Elle mourut à Vignats (1), dont elle était prieure en même temps qu'abbesse d'Almenèches, le 8^e des calendes de janvier 1562. Son corps rapporté à Almenèches fut enterré dans le chœur des religieuses. La tombe de Louise de Silly, en pierre de Caen, avait 2^m14, de longueur sur 0^m71 de largeur. Elle était ornée de lignes d'un rouge rosé. Les syllabes de l'épithaphe que l'on pouvait encore distinguer étaient d'écriture gothique.

2.

MAGDELEINE DE TOUARS. L'inscription de sa tombe, partie en lettres majuscules, était entourée d'un cadre gravé dans la pierre. A la partie supérieure du cadre, l'abbesse était représentée en pied, tenant la crosse de la main droite. Voici son épithaphe qui était bien conservée :

CI GIST ET REPOSE LE CORPS DE VÉNÉRABLE ET DISCRETE
DAME MADAME MAGDELÈNE DE TOUARS, EN SON VIVANT
ABBESSE DE CÉANS, QUI DÉCÉDA LE 23^e JOUR D'OCTOBRE
1583.

REQUIESCAT IN PACE.

(1) Vignats, arrondissement de Falaise, appartenait avant la Révolution au diocèse de Sées ; depuis le Concordat, il fait partie du diocèse de Bayeux. Guillaume Talvas y fonda, en 1130, un prieuré de l'Ordre de Saint-Benoît, à peu de distance de l'abbaye cistercienne de Saint-André-de-Gouffern. Le prieuré de Saint-Marguerite-de-Vignats se rattacha plus tard à l'abbaye d'Almenèches. Louise de Médavy qui en fut prieure, en 1597, le résigna à sa sœur Anne dont la bonne gestion et les vertus firent ériger son monastère en abbaye. Ce fut sous sa direction que sa sœur Guyonne-Scholastique, la 13^e des 17 enfants nés de Pierre Rouxel, 2^e baron de Médavy et de Françoise-Charlotte de Hautemer, fille du maréchal de Fervaques, se forma à la vie religieuse, et mérita d'être choisie pour fonder l'abbaye de Saint-Nicolas de Verneuil, où sa mémoire est demeurée en vénération.

3.

MARIE DES GUETS. — Au midi de la tombe de Madame de Touars, se trouvait celle de l'abbesse Marie des Guets de Belleville, décédée en 1599. Son épitaphe était effacée, à l'exception de quelques syllabes.

4.

MARIE-LOUISE DE MÉDAVY. — A trente centimètres et au Nord de la tombe de Louise de Silly, était celle de Madame Marie-Louise Rouxel de Médavy, en belle pierre d'Aubigny et mesurant 2^m13 sur 0^m85. L'épitaphe très lisible était disposée dans un cadre autour de la tombe et composée de lettres d'inégales grandeurs.

Voici cette épitaphe :

« CY GIST LE CORPS DE LA TRÈS RÉVÉRENDE DAME MADAME MARIE-LOUISE ROUXEL DE MÉDAVY, PENDANT SON VIVANT ABBESSE D'ALMENÈCHES ET D'ARGENTAN. PRIEZ DIEU POUR QUE SON AME SOIT AU CIEL. ELLE MOURUT LE 22 OCTOBRE 1674 TRÈS PÉNÉTRÉE DU MÉPRIS DES DIGNITÉS ET DE LA VANITÉ DES GRANDEURS DU SIÈCLE, AUSSI BIEN QUE DU GRAND BONHEUR D'AVOIR SATISFAIT AUX OBLIGATIONS DE DAME RELIGIEUSE. ELLE ÉTAIT AGÉE DE 50 ANS ET FUT 23 ANS ABBESSE. »

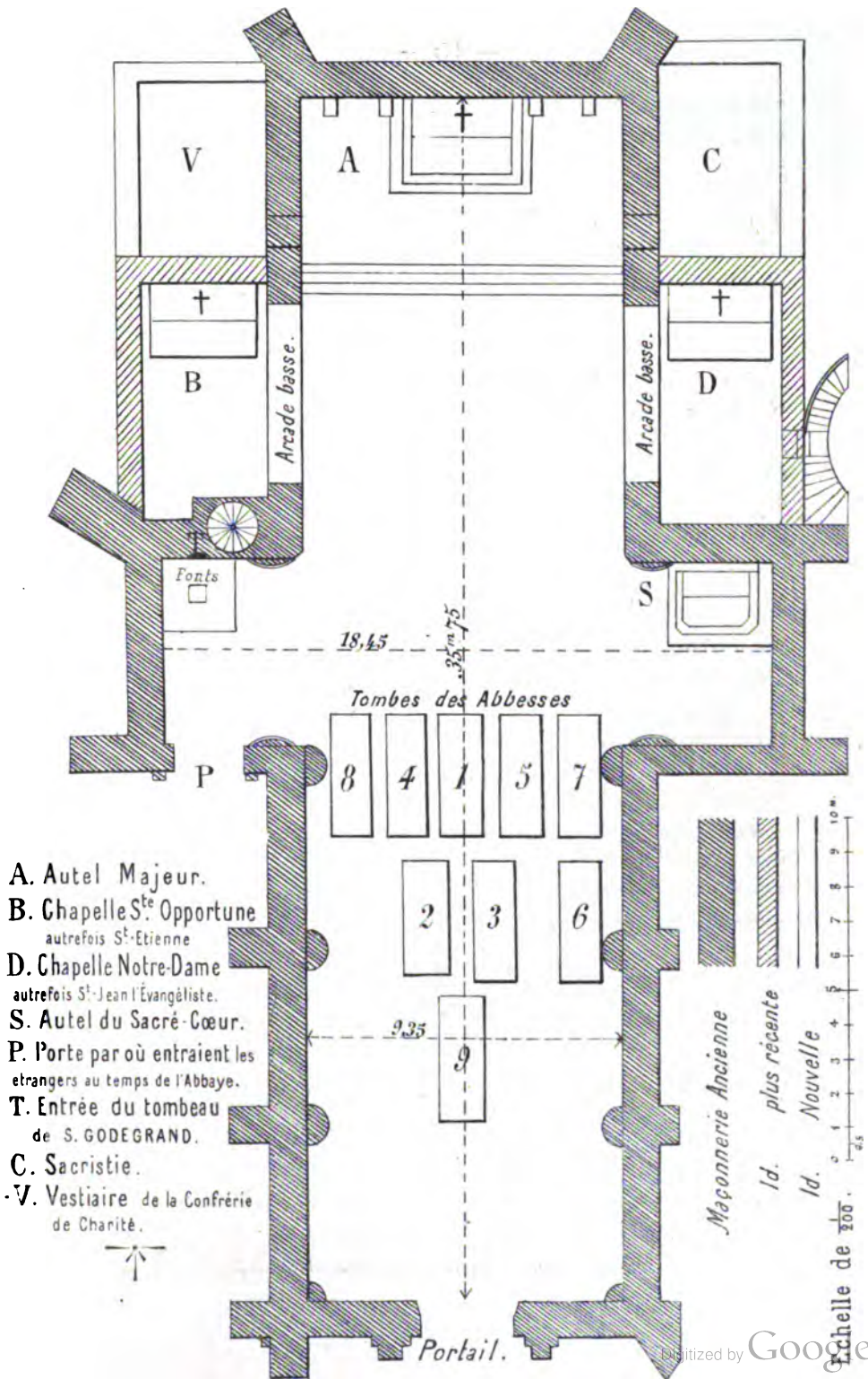
Les trois quarts de l'espace supérieur, renfermé dans le cadre tracé sur la tombe, étaient remplis par une gravure qui représentait l'abbesse en pied, tenant la crosse de la main droite. Au dessus de sa tête, se voyaient ses armoiries qui sont celles des Rouxel de Médavy : *d'argent à trois coqs de gueules 2 et 1 bequés, crétés, barbotés de même.*

Ces armoiries étaient surmontées de la crosse abbatiale.

5.

MARIE-MADELEINE DE MÉDAVY. — La tombe n° 5 est celle de Marie-Madeleine Rouxel de Médavy de Grancey, abbesse d'Almenèches et d'Argentan, décédée le 8^e jour de janvier 1727, à

ÉGLISE D'ALMÉNÈCHES.



- A. Autel Majeur.
- B. Chapelle S^{te} Opportune
autrefois S^t-Etienne
- D. Chapelle Notre-Dame
autrefois S^t-Jean l'Évangéliste.
- S. Autel du Sacré-Cœur.
- P. Porte par où entraient les
étrangers au temps de l'Abbaye.
- T. Entrée du tombeau
de S. GODEGRAND.
- C. Sacristie.
- V. Vestiaire de la Confrérie
de Charité.

l'âge de 77 ans. Comme sur la tombe de sa sœur Marie-Louise (1), on a représenté l'abbesse en pied tenant la crose.

Voici ce que l'on peut lire de son épitaphe :

CY GIST LE CORPS DE TRÈS NOBLE DAME
MARIE MAGDELAINE DE ROUX....
DE GRANC... ESSE
D'ARGENTAN....

6.

L'ABBÉ LETORT. — La tombe n° 6 était celle d'un prêtre, l'abbé Letort qui, pourvu d'un titre de chapelain en l'église du château d'Almenèches, avait sans doute rendu aux religieuses d'importants services ; ce qui explique la présence de sa sépulture à côté de celles des abbeses.

L'épitaphe en caractères gothiques est en partie conservée, comme il suit :

« Cy gist.... et discrète personne Mess^{rs} Guille
Letort, prêtre et chapelain de la chapelle..... en
l'église paroissiale du Château, lequel décéda le jour
Saint Ga..... »

Les tombes 7, 8 et 9 n'ont pu être assignées.

Nous avons dit que la construction d'un grand portail devait couronner l'œuvre de M. Durand.

Les démolitions nécessitées par cette construction ne s'effectuèrent pas sans difficultés. On parut craindre un moment qu'elles ne compromissent la solidité de l'édifice. Cette crainte écartée, d'autres embarras surgirent qui causèrent un notable préjudice à la santé de M. Durand. Au-dessus du portail, se dessinait une très belle fenêtre à cinq baies, datant du xv^e siècle. Cette fenêtre avait été murée ; M. Durand la fit ouvrir et l'orna, en 1890, d'un riche vitrail représentant les quinze mystères du Rosaire (2).

(1) Marie-Louise et Marie-Madeleine étaient filles de Jacques, comte de Médavy et de Grancey, maréchal de France, mais elles n'étaient pas de la même mère. Marie-Louise était née du premier mariage du Maréchal avec Catherine de Mouchy d'Hocquincourt, et Marie-Madeleine du second mariage du même avec Charlotte de Mornay, fille de Pierre de Mornay, seigneur de Villarceaux.

(2) Ce vitrail sortait des ateliers de M. Bazire, d'Argentan.

Une contestation administrative s'éleva à l'occasion de cette verrière. Bien que le vénérable curé soit mort à la peine, nous ne voulons pas l'en plaindre : c'est le sort de quiconque met la main à l'œuvre de Dieu de rencontrer la contradiction. M. Durand s'y était préparé de longue main. Dans une de ses premières retraites, il avait consigné par écrit la réflexion suivante :

« Dans le ministère pastoral, on rencontre souvent des difficultés et, pour les surmonter, il faut du courage. La force du zèle consiste avant tout à ne point se décourager, après quelques tentatives infructueuses, mais à revenir à la charge. »

Il espérait avec le temps triompher des obstacles qui se dressaient devant lui ; le temps lui manqua.

On était arrivé à l'automne de 1890 et les travaux d'ornementation du portail se poursuivaient. Déjà l'abbé Durand jouissait à l'avance de la magnifique entrée de son église. — De plusieurs constructions qui l'obstruaient, en 1866, lorsqu'il arriva à Almenèches, une seule restait (1), et il l'avait achetée, en vue de la faire un jour disparaître. Dieu en avait disposé autrement.

Le mardi 2 décembre 1890, Monseigneur Trégaro bénissait à Médavy la chapelle funéraire du général de Maussion ; M. Durand assistait à la cérémonie.

Le vendredi suivant, il se livrait à un travail manuel qu'il croyait utile à sa santé. Vers trois heures, il rentre au presbytère, se sentant très mal. Son confesseur ordinaire, M. le curé de la Cochère, n'ayant pu être appelé à cause de son éloignement et de l'imminence du danger, on mande en toute hâte le prêtre le plus voisin qui confesse le malade et lui administre les derniers sacrements. Moins de trois heures après le commencement de la crise, il était mort.

Le 7 avril de la même année, Monseigneur l'Évêque de Séez consacrait l'église d'Almenèches. La fonction épiscopale terminée. Sa Grandeur s'adressant à M. Durand lui disait : Cher « Monsieur le Curé, votre action, vos paroles, vos écrits ont en « quelque sorte opéré des merveilles dans cette paroisse. Vous « avez, en particulier, donné un épanouissement tout nouveau

(1) La partie principale de cette construction semble avoir appartenu au couvent des religieuses.

« au culte de la grande sainte qu'Almenèches honore comme sa patronne. Tant de zèle, soyez-en sûr, n'aura pas été dépensé en vain. Opportune et Godegrand, dont nous vénérons ici les tombeaux, vivent toujours. Du haut du ciel, ils vous garantissent pour le temps présent et pour la vie future de très spéciales récompenses ».

Les récompenses du temps ont été pour M. Durand les regrets de son Évêque, de sa paroisse, de sa famille, de ses amis dont l'un, au nom de tous, écrivait : « Nous pleurons, dans le cher défunt, l'un des meilleurs et des plus inoubliables bonheurs de notre vie ».

Une autre récompense qui lui est bien due, ce sera la persistance du lien que son intelligence et sa foi ont formé. Ce lien rattachera son souvenir à l'antique abbaye d'Almenèches et tout particulièrement à la grande abbesse sainte Opportune, dont il a été l'historien, et aux pieds de laquelle il repose dans la chapelle du *Pré-Salé* qu'il a fait bâtir (1).

C'est là que les pèlerins du présent, comme ceux de l'avenir, trouveront, joints à son nom : ses titres, ses œuvres, son lieu d'origine, dans cette inscription gravée sur sa tombe par la piété de l'un de ses neveux, LÉON LECHEVREL, prêtre du diocèse de Sééz, docteur en théologie du Collège Romain.

HIC
ANTE ARAM
B. OPPORTUNÆ
QUAM PLURIMUM DILEXIT
CUIUS VITAM ETIAM DESCRIPSIT
ET CUI SACELLUM HOC ÆDIFICAVIT
REQUIESCIT
MARCELLUS DURAND SACERDOS
HUIUS PAROECIAE RECTOR.
ORIUNDUS VERO E MAGNY-LE-DÉSERT
OBDORMIVIT IN DNO. DIE V DEC. AN. MDCCCXC
ANNOS NATUS LXI.

J. ROMBAULT.

(1) V. *Pièces justificatives*, n° 2, l'acte par lequel permission est accordée d'inhumer le corps de M. Durand, dans la chapelle du *Pré-Salé*.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° I.

Mémoire, en forme de dissertation, où se trouvent reproduites les raisons par lesquelles D. Jomillain, doyen de l'abbaye bénédictine de Saint-Martin de Sées, réfute Adrien Baillet, qui avait prétendu, dans ses NOUVELLES VIES DES SAINTS, que la Bienheureuse Opportune était abbesse de Montreuil et non d'Almenèches.

« Les religieuses de Saint-Benoît, dit M. Baillet (c'est celles d'Almenèches dont il parle), semblent vouloir mettre sainte Opportune au nombre de leurs abesses, quoiqu'elle ne l'ait jamais été. Car dans le temps qu'elle gouvernait, en cette qualité, le monastère de Montreuil qui était tout proche, et qui est ruiné maintenant, Lanthilde, sa tante, était abbesse d'Almenèches, comme on le voit dans la vie de notre sainte écrite par Andelme ou Aleaume, évêque de Sées. »

• Si M. Baillet et ceux qui sont de son avis, dit le P. Jomillain, étaient allés à Almenèches et avaient examiné la disposition des lieux, ils auraient peut-être pris d'autres sentiments sur cet article.

« En partant de Sées pour cette abbaye, on rencontre, à deux lieues de cette ville, l'église de Saint-Aubin, paroisse du Château-d'Almenèches. Le Pape Alexandre III, en 1178, dans une de ses bulles confirmatives des biens de l'abbaye d'Almenèches, désigne la dite paroisse sous le nom de Saint-Aubin du château du Vieux-Almenèches. [Ecclesia] *Sancti Albini de Castello veteris Almanischis*.

« Au pied du château du Vieux-Almenèches, coule une petite rivière (le Don). Un quart de lieue au-delà, on trouve l'abbaye d'Almenèches d'aujourd'hui, que les religieuses croient être le lieu où était le monastère de sainte Opportune et qu'on appelait *cænobiolum, monasteriolum* (petit couvent, petit monastère), pour le distinguer de celui de la paroisse du Château, qui était rempli d'un plus grand nombre de vierges et dont sainte Lanthilde était abbesse. »

Il suit de cet exposé que sainte Lanthilde et sainte Opportune ont pu

être en même temps abbesse au territoire d'Almenèches, l'une gouvernant le monastère principal (*monasterium*) et l'autre le petit monastère (*monasterolum*).

N'ayant connu avec précision ni les lieux, ni les faits, Baillet et ceux qui suivent son opinion ont traduit *monasterolum* par Montreuil. Ils ont ainsi faussement accrédité que le monastère de sainte Opportune était à Montreuil-l'Argilé, entre Bernay et Saint-Évroult.

« Quoique on accorde à M. Baillet, poursuit le P. Jomillain, que la tante et la nièce, sainte Lanthilde et sainte Opportune, étaient en même temps supérieures de deux monastères différents, et que celui de Lanthilde s'appelait Almenèches, il ne s'ensuit pas que sainte Opportune ne puisse être au rang des abbesse d'Almenèches ; les dames religieuses de ce lieu ne prétendant pas que leur monastère ait été rebâti sur les ruines de celui de Lanthilde, mais sur celles du *Petit Monastère, du Petit Couvent*, appelé depuis Almenèches, étant devenu unique.

« Mais, ajoute le P. Jomillain, il faut prouver à M. Baillet et à ceux qui sont de son sentiment que l'abbaye d'Almenèches d'aujourd'hui a été bâtie sur les ruines du monastère de sainte Opportune et que ce monastère de sainte Opportune n'était point, comme quelques-uns ont pensé, à Montreuil, entre Saint-Évroult et Bernay.

« 1^o Le monastère de sainte Opportune était proche de la ville de Séez : *Sagiensi urbi vicinum*. Or, Almenèches n'est éloigné de Séez que de deux lieues et demie. Montreuil, qui n'est point du diocèse de Séez, est éloigné de cette ville de neuf à dix lieues.

« 2^o Le Pré appelé *Salé*, dans le *Livre des Miracles* de sainte Opportune, était tout proche de son monastère. Or, ce Pré-Salé, où le clergé et les paroissiens de Saint-Pierre d'Almenèches vont tous les ans en procession, touche presque aux murailles de l'enclos des religieuses d'Almenèches,

« 3^o Il est constant que S. Godegrand, frère de sainte Opportune, fut enterré dans l'église du monastère d'Almenèches, et la tradition était que ce fut du côté de l'Évangile. Or, il y a environ quarante ans que, en jetant les fondements d'une nouvelle muraille de ce côté-là, on trouva une ancienne porte et dix ou douze petits degrés qui conduisaient à un lieu souterrain sur lequel était une chapelle de Saint-Étienne. On crut, et avec bien de la vraisemblance, que, sous cette chapelle de Sainte-Étienne, était le tombeau de Saint-Godegrand. Le ceintre de cette vieille porte se voit encore presque à demi enterrée sous le gros clocher de l'église, proche la grande porte du dehors (*Voir le plan*).

« 4^o Vis-à-vis de la chapelle de Saint-Étienne était celle de Saint-Jean l'Évangéliste, du côté de l'épître, où est à présent la nouvelle chapelle de Notre-Dame. L'ancienne tradition était que, sous cette chapelle de Saint-Jean, était le lieu de la sépulture de sainte Opportune, dans une autre chapelle souterraine où l'on descendait, comme dans celle de Saint-Godegrand, par dix ou douze degrés fort étroits. L'entrée de cette chapelle souterraine fut fermée aux séculiers, en l'an 1620, auquel temps la clôture fut établie par Madame Louise de Médavy, abbesse. Les religieuses y faisaient depuis leurs dévotions et processions.

« Il y a bien quarante ans que les deux chapelles de Saint-Jean et de Sainte-Opportune ayant été détruites, on en rebâtit une en l'honneur de sainte Opportune à la place de saint Etienne ; et, dans l'intérieur du couvent, derrière cette nouvelle chapelle de sainte Opportune, on éleva un petit oratoire de la même sainte, pour la dévotion particulière des religieuses.

« Au-dessus de la porte de la sacristie, dans la chapelle de Notre-Dame, on a placé un petit tombeau de marbre d'où sortent, à demi-corps, deux figures de sainte Opportune et de saint Godegrand pour conserver la mémoire de leur sépulture en cette église.

« 5^e Robert, abbé du Mont Saint-Michel, qui écrivait son histoire soixante-dix ans après la restauration du monastère d'Almenèches, dit positivement que Roger de Montgomery rebâtit un monastère de religieuses à Almenèches dans le lieu où sainte Opportune avait été abbesse : *Fecit, immo restauravit prædictus comes Rogerius monasterium feminarum apud Almanachias, ubi olim sancta Opportuna fuerat abbatissa.* » Cet exposé réfute péremptoirement et écarte l'opinion d'Advien Baillet. Sainte Opportune fut très certainement abbesse d'Almenèches.

N^o. II.

M. Coppel du Lude, préfet de l'Orne, et M. Buquet, maire d'Almenèches, accordèrent sans difficulté la permission d'inhumér le corps de M. Durand, dans la chapelle de sainte Opportune, *au Pré-Salé*.

Voici la délibération prise à ce sujet par le maire d'Almenèches.

« Nous, Buquet (Isidore-Loyer), maire de la commune d'Almenèches, arrondissement d'Argentan, — Orne, — soussigné :

« Attendu le décès de M. l'abbé Marcel Durand, desservant la paroisse, arrivé vendredi dernier, 5 décembre 1890 ;

« Vu la demande que nous a faite la famille, à l'effet d'être autorisée à faire inhumer le corps de M. l'abbé Durand, dans la chapelle située au lieu dit le *Pré-Salé*, en cette commune, pour se conformer au désir ardemment exprimé par le défunt ;

« Considérant que cette chapelle, érigée en l'honneur de sainte Opportune, a été construite par les soins et sous l'habile direction de M. l'abbé Durand, qui y a apporté toute l'intelligence et tout le dévouement que lui inspirait le souvenir de cette sainte illustre, dont le culte est resté si vivace à Almenèches ;

« Considérant que M. l'abbé Durand, curé de cette paroisse, depuis plus de 24 ans, a prêté un concours éclairé à tous les embellissements et à toutes les améliorations utiles, intéressant la paroisse et la commune ; qu'il s'est ainsi créé un titre à la reconnaissance publique ;

« Considérant que, en raison de ces circonstances, il convient de déférer au vœu du défunt, en permettant que sa dépouille mortelle soit déposée dans cet asile sacré qu'il a tant aimé ;

« Avons arrêté ce qui suit :

ART. 1^{er}.

« La famille de M. l'abbé Durand est autorisée dans les fins de sa demande. L'inhumation sera faite demain, à dix heures du matin.

ART. 2.

« La fosse sera établie dans les conditions légales en profondeur, largeur et longueur. La terre sera retirée et portée au dehors de la chapelle, en sorte que la fosse affectera la forme d'un caveau.

« Elle sera pavée en briques sur côtés ; les parois seront formées de la même manière et de la même matière. Le tout sera enduit de ciment de Portland.

« L'ouverture supérieure sera recouverte d'une pierre tombale, sur laquelle la famille est autorisée à inscrire les mérites et les vertus du défunt.

« Cette pierre tombale sera au niveau du pavage de la chapelle et ne pourra l'excéder.

ART. 3.

« Toutes les précautions devront être prises pour éviter les émanations. La pierre tombale bien scellée pourra atteindre ce but.

« Fait et arrêté en mairie à Almenèches, le 7 décembre 1890. »

A PROPOS DE QUELQUES VESTIGES GALLO-ROMAINS

TROUVÉS

DANS LES FONDATIONS DE LA CATHÉDRALE DE SÉES

MESDAMES, MESSIEURS,

Les travaux de restauration de notre belle cathédrale, poursuivis depuis plusieurs années, bien lentement hélas ! au gré de nos désirs, nécessitent, de temps à autres, des fouilles considérables qui ramènent au jour les restes ensevelis des âges précédents. Ces exhumations ont pour l'archéologue et l'historien un intérêt considérable. Les ruines que traverse la pioche du terrassier, les vieux sols qu'elle éventre et défonce sont comme les feuillets d'un livre où sont inscrites, âge par âge, les mœurs des générations disparues. Il faut se hâter de les déchiffrer au moment où ils apparaissent ; car bientôt ils seront de nouveau ensevelis ou jetés en poussière au quatre vents du ciel.

Dans sa *Notice sur la cathédrale de Sées*, publiée en 1844, M. de La Sicotière signalait déjà l'importance de ces observations et mentionnait « la découverte d'une grande quantité d'antiquités romaines sous la cathédrale même ». Il s'en autorisait pour « conjecturer, sans trop de témérité que les premiers apôtres élevèrent leurs temples sur les ruines de temples renversés (1) ». Ainsi notre vénéré Président se faisait remarquer dès lors par son amour pour notre histoire locale et son zèle pour l'étude et la conservation de nos monuments : belle et généreuse passion demeurée toujours vive et féconde dans son cœur et qu'il n'a cessé de communiquer autour de lui avec une persévérance, un dévouement et une bienveillance que ne saura jamais égaler notre reconnaissance.

(1) *Notice sur la cathédrale de Sées*, par M. L. de La Sicotière, p. 4.

Il y a cinq ans, à cette même place, M. l'abbé Mallet, notre aimable et savant confrère, vous rendait compte des découvertes antérieures, et il engageait à surveiller de près les fouilles nouvelles, où l'on pourrait « avoir la bonne fortune de découvrir des souvenirs intéressants, quelquefois même de vrais trésors (1) ». M. l'abbé Gatry et moi, nous avons suivi ce conseil. Nous n'avons pas trouvé de trésors, mais nous avons ramassé quelques curieux vestiges du passé. Qui cependant n'aurait pas souri de nous les voir emporter ? Que voulez-vous ? Pour nous, les tessons de poterie, les coquilles d'huitres, les vieux clous rouillés, les défenses de sanglier, avaient un prix et un langage que nous ne désespérons pas de vous faire comprendre et apprécier.

Ce sont en effet des reliques de la patrie ; et pour des Sagiens, dont le cœur ne se peut cacher, rien de ce qui a appartenu à leur sol natal ne doit être indifférent. D'autant plus qu'il reste des obscurités aux origines de leur histoire, et peut-être que ces infimes pièces à conviction viendront déposer à leur honneur :

Une opinion, encore reproduite de nos jours dans de sérieux ouvrages, qui a emprunté ses raisons à une étymologie fantaisiste et à des jalousies de cité, prétend que Sées fut bâti, du III^e au IV^e siècle, par des Barbares, par des Saxons.

Cette assertion est assurément fausse. Longtemps avant l'invasion saxonne, Sées fut une cité romaine. Les nombreux moules de monnaies, à l'effigie des empereurs, trouvés sur l'emplacement du Petit-Séminaire (2), les tronçons de colonnes et les objets d'art romain, recueillis dans les fouilles précédentes, suffiraient à le démontrer.

Par ce lien qui la rattache aux civilisations antiques et à la grandeur romaine, la cité sagienne a mérité d'être le siège de l'évêque chrétien, et de devenir le foyer d'où la civilisation de l'Évangile a rayonné sur toute la contrée, à travers le pays osismien. C'est presque la seule grandeur qui reste à l'humble ville et il serait peu généreux de l'en dépouiller.

Les sentiments que ces souvenirs éveillent peuvent seuls inspirer quelque bienveillante attention pour les insignifiants débris dont il nous reste à parler.

(1) *Revue historique et archéologique de l'Orne*, t. V, p. 331 et suiv.

(2) *Exposition bibliographique de Sées*, par M. de La Sicotière, p. 30.

Il s'agissait cette fois de creuser les fondations des deux chapelles absidales dont la maçonnerie reste encore à faire pour que le gros œuvre de la restauration du chœur soit terminé. Les fouilles se poursuivaient jusqu'à une profondeur de plus de quatre mètres, à travers les ruines des premiers édifices. Car, on le sait, la cathédrale du XIII^e siècle avait été posée presque à fleur de terre, sans fondations sérieuses.

On trouva d'abord un grand nombre de ces anciens pavés incrustés et émaillés, dont M. l'abbé Gatry raconte l'histoire et reproduit, dans un album exposé à vos regards, les curieux dessins.

Au-dessous, apparaissent des squelettes plus ou moins bien conservés. La plupart des ossements, longs et minces, annonçaient des corps de belle proportion et d'une taille avantageuse. Un reste de perruque adhérait encore à un crâne, et quelques chiffons d'étoffe de soie ont été recueillis dans une tombe.

C'était tout en fait d'indices. A quels tempéraments aimables ou violents, ces os muets servirent-ils de charpente ? Quel sang les anima ? Qui furent ces importants personnages ingénieux

« A réparer des ans, l'irréparable outrage ».

La tombe a ses secrets.

A côté des squelettes, on a relevé des fragments de ces vases funéraires communs dans toutes tombes du moyen-âge, qu'on plaçait avec le charbon encore fumant d'encens près du corps ; dernier honneur funèbre rendu à ces dépouilles sanctifiées.

Descendons plus avant dans la couche des âges. Au N.-E. de la chapelle Saint-Godegrand subsistent les fondations de l'ancien fort Saint-Gervais construit du X^e au XI^e siècle. La maçonnerie en blocage noyée dans une épaisse couche de mortier ne peut laisser de doute sur l'époque de sa construction. Guillaume Talvas était alors maître de Sées, et l'on sait qu'il fut un infatigable et habile constructeur de forteresses. Combien dura ce fort ? Quels assauts eut-il à subir ? Quels sombres drames se déroulèrent à l'ombre de ses massives et sourdes murailles, en ces temps de violences féodales ? Il paraîtrait qu'au XII^e siècle, quand Louis VII prit et brûla la ville de Sées, le fort aurait été détruit et rasé ; car, d'après les renseignements très obligeamment fournis par M. Doucet, conducteur des travaux, quelques-

uns des contreforts du chœur étaient assis à cheval, partie sur ce mur, partie sur le sol des ruines anciennes, en porte à faux, par conséquent, ce qui a amené des différences notables dans le tassement de la maçonnerie et n'a pas peu contribué à rendre moins solide cette portion de l'édifice.

Enfin, à une profondeur d'environ trois mètres, nous arrivons au sol romain. Il n'y a pas à contredire ; c'est bien le sol romain. Une ligne de terre rougeâtre, d'une certaine épaisseur, et de nombreux fragments de charbon indiquent clairement que l'incendie a passé par là. Depuis, ce sol n'a pas été remué ; on le retrouve sur tout le périmètre des fondations, et il offre partout les mêmes caractères et les mêmes débris ? — Quels débris ? — Mais tout ce qui caractérise la cuisine et la vaisselle romaines. Nous ne sommes pas, très probablement, dans l'enceinte de l'habitation proprement dite ; mais il devait y avoir là une sorte de cour où l'on jetait les têts de la vaisselle et les détritrus de la cuisine. Croyez-vous que nous en ferons si ? Oh ! que nenni ; car, en parodiant un célèbre proverbe, on a pu écrire : Dis-moi ce que tu manges et je te dirai qui tu es.

Laissons de côté les briques et les tuiles romaines, que l'on voit partout, et faisons l'inventaire de nos trouvailles spéciales.

Voici d'abord des fragments de poterie. Nous en avons apporté les échantillons les plus remarquables ; vous pourrez les vérifier tout à loisir.

Il y avait là de ces vases étrusques, dits de Samos, au vernis rouge et si inaltérable qu'ils semblent, après un enfouissement de plus de quinze siècles, sortir du four du potier. L'un des fragments appartenait à un vase de la forme de nos soupières actuelles, d'un diamètre de 23 centimètres. Remarquable par la finesse de la pâte et le brillant de la coloration, il présentait sur ses contours des dessins en relief, trop mutilés malheureusement pour qu'on puisse deviner quelle scène le décorateur a eu l'intention de reproduire. Un homme nu, le regard tourné vers la droite, les bras tombants, dans l'attitude de la marche, est placé entre deux motifs d'ornementation où l'on reconnaît des festons et des couronnes.

Un autre fragment de poterie rouge est lisse et a fait partie d'un vase de 25 centimètres de diamètre. Quelques têts de vaisselle plate, de même provenance. Un morceau d'un vase au

vernis noir du diamètre de 23 centimètres 1/2 présente, au-dessous de la lèvre, un cordon circulaire, d'un relief considérable, qui permettait de le porter aisément.

Dans le lot de M. l'abbé Gatry, il faut signaler une figurine représentant une tête de lion qui servait de poignée à un vase, dont il reste trop peu de chose pour qu'on puisse en déterminer les dimensions ; et deux fragments avec dessins en relief. Sur l'un on voyait un chasseur, sur l'autre une feuille de lotus.

Des têts en pâte tendre non vernissée, des goulots arrachés à des ampoules ou à des amphores, une moitié d'un de ces anneaux en terre cuite qui servaient de pied aux vases infundibuliformes, nous ont rappelé l'existence de la vaisselle plus grossière usitée pour le cellier ou la cuisine. En fait d'objets d'habillements ou de toilette, notre récolte a été très pauvre. M. l'abbé Gatry, le plus heureux des chercheurs, n'a trouvé qu'une épingle en os. Inutile de mentionner quelques clous de fer devenus fragiles comme du verre.

Mais il était facile, au contraire, de ramasser, à pleines mains, des coquilles d'huitres et de bucardes et des défenses de sanglier. M. l'abbé Gatry a de plus recueilli une corne d'élan et quelques bois de chevreuil. Les coquilles de moule tombaient en poussière dès qu'on y touchait. — Pouah ! la belle collection ! Qu'allez-vous en faire ? — Tout simplement reconstituer en partie, avec ces pièces, l'histoire de la cuisine romaine.

Au premier et au second siècle de l'ère chrétienne, il n'y avait pas de beau dîner sans coquillages et sans un rôti de sanglier. Encore, fallait-il les choisir. Ces coquillages, chantés par Horace, qui se remplissent avec le cours de la lune : « *Lubrica nascentes implent conchylia lunæ* », n'étaient pas partout d'égale saveur. Les huitres à la mode étaient celles qu'on pêchait le long des rivages du cap Circée, dans le golfe de Baies ou dans les parcs du lac Lucrin ; les pétoncles venaient du golfe de Tarente (1).

Mais le luxe suprême d'un repas était de servir sur la table un sanglier tout entier, nourri dans les forêts de l'Ombrie, à la chair ferme et succulente, sous le poids duquel ployaient les larges plateaux d'argent.

(1) Horace, l. II, sat. IV.

« *Umbet et iligna nutritus glande rotundâs.*

« *Curvet aper lances carnem vitantis inertem* (1).

Et Sénèque nous peint quelque part l'œil du maître suivant, anxieux et inquiet, du foyer de la cuisine jusqu'au milieu de la table, ce monstrueux rôti, l'orgueil et la gloire de son repas luxueux. Qu'était-ce donc quand l'hôte pouvait se vanter d'avoir abattu lui-même le féroce animal, si goûté alors des gourmands de l'empire? On tirait vanité d'être hardi chasseur, et l'empereur Trajan faisait sculpter ses exploits cynégétiques en regard de ses triomphes sur les barbares.

Quoiqu'il en soit, les habitants de l'édifice gallo-romain qui nous ont laissé les restes de leurs repas, étaient donc bien des amateurs convaincus de la cuisine romaine. Habiles à faire servir les produits des provinces conquises à l'accroissement de leurs jouissances et de leur luxe de plus en plus insatiables, ils demandaient aux côtes de la Manche ces huitres fraîches et délicates, qui, de nos jours, n'ont rien perdu encore de leur réputation. Ils pouvaient également en tirer en abondance, à défaut des pétoncles du golfe de Tarente, ces *coques du Mont-Saint-Michel*, dont ils paraissent avoir été très friands.

Les sombres fourrés de la forêt d'Écouves étaient pour ainsi dire à leur porte ; ils y rencontraient de nombreux sangliers qui n'y chômaient pas des glands nécessaires, paraît-il, pour leur donner la qualité voulue, la chair ferme et savoureuse. Ainsi, dans cette colonie Sagiennaise, ils retrouvaient la table et les usages de la patrie.

Bien qu'il soit resté peu de traces de l'habitation des ces Romains de Sées, cependant l'existence d'une mosaïque constatée vers l'année 1827 (2), la présence d'un fourneau de bains sous le transept Nord de la cathédrale, des fragments d'enduits couverts encore d'une peinture d'ocre rouge, les tronçons de colonnes et les objets d'art renfermés dans ce musée de la cathédrale, dont l'accès est malheureusement si difficile, suffisent à démontrer que le luxe de leur habitation répondait à la richesse de leur table et aux raffinements de leur cuisine.

Ainsi, la vieille tradition d'après laquelle la cathédrale se serait

(1) *Horace*, l. II. sat. IV.

(2) *La Mosaïque de Villiers*, par M. de La Sicotière, p. 29.

élevée sur l'emplacement d'anciennes constructions romaines, loin d'être infirmée par les découvertes archéologiques, y puiserait plutôt des arguments qui la corroborent et la rendent plus probable. Était ce le palais du gouverneur? Était-ce un temple avec ses accessoires? Ce qu'il nous est permis d'affirmer, c'est l'existence d'une importante et confortable habitation.

Et maintenant si nous sommes parvenus à vous démontrer, qu'avec ces insignifiants et ridicules débris, l'on peut refaire en partie l'histoire de personnages disparus depuis quinze siècles, et retrouver quelques traits de leurs mœurs et de certains indices de leur nationalité, nous nous estimerons amplement dédommagés de notre peine et des sourires de douce moquerie très innocemment prodigués aux collectionneurs de vieux tessons.

P. BARRET.

LES
CARREAUX MOSAIQUES

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ORNE

L'histoire du pavage des appartements se perd dans la nuit des temps avec l'origine de l'habitation.

Les premiers habitants de nos contrées posaient leurs pieds sur la terre nue de leurs sauvages demeures

On n'a trouvé aucun pavage même en caillou dans les monuments mégalithiques de l'époque celtique. C'était cependant le temps où les rois de Babylone pavaient leurs palais de briques séchées à l'air, où les Pharaons couvraient de dalles immenses faites en terre cuite le sol des monuments égyptiens.

Lorsque les conquêtes romaines apportèrent chez nous un confort nouveau à l'habitation de l'homme, le pavage commença à être mis en usage. Le plus remarquable est la mosaïque. C'est en Orient que prit naissance ce genre d'ornementation (1). Ce pavage composé de petits cubes de marbre ou de pierre se prête admirablement par la diversité de ses couleurs aux combinaisons de dessins les plus variées.

Commune en Orient et dans l'Italie, la mosaïque est relativement rare chez nous. Nous devons cependant aux infatigables recherches de M. l'abbé Richer (2), actuellement curé à la Rouge, d'en

(1) Édouard Fleury. *Corresp. au Comité des arts de France*, 1855.

(2) *Écho de l'Orne*, 16 décembre 1880.

posséder quelques fragments trouvés à Villiers-sous-Mortagne (1), sur l'emplacement d'une villa romaine (2).

On employa en ces temps-là plus communément (époque gallo-romaine) un pavage en grands carreaux de terre cuite de 0^m30 de côté; dans leur épaisseur, par une particularité curieuse, se trouvent parfois des enfoncements inégalement placés, mais souvent aux quatre angles. On voit encore dans ces trous l'empreinte du doigt de l'ouvrier qui les avait faits. Ces carreaux se plaçaient sur une assise de mortier, les trous tournés vers le sol; et le mortier ayant rempli ces trous fixait comme avec des tenons les pavés sur le sol. Ces carreaux ont reçu, nous ne savons pourquoi, le nom de Briques de Saint-Bernard (3). Elles sont communes en Espagne, dans les monuments mauresques. Nous avons trouvés plusieurs fragments de ces carreaux dans les fondations faites dernièrement autour de l'abside de la cathédrale de Sées, au milieu de débris de poteries provenant d'une habitation gallo-romaine.

Enfin on employa encore alors les pavés cubiques en caillou, mais plus spécialement comme pavage extérieur. La route de Sées au Merlerault était ainsi pavée et il n'y a que quelques années que ces pavés ont été enlevés entre Neuville et Montrond. Sur la route de Sées à Saint-Laurent, près de la ferme du Hamel, on voit encore les traces d'un pavage ancien, mais il est en dalles de pierres blanches. Quant au pavage des habitations, avant le XI^e siècle, il était généralement en briques et succédait à la mosaïque et la remplaçait là où elle n'était pas employée (4).

Tel fut le pavage à l'époque gallo-romaine, en ce qu'il a eu de plus remarquable en notre pays.

Nous arrivons au moyen-âge. L'an mil est passé et ses terreurs évanouies. Un nouvel essor est donné aux arts comme aux lettres. L'industrie emploie mille procédés nouveaux, et la civilisation gauloise cesse d'emprunter aux nations voisines ses usages comme

(1) *Semaine catholique*, 23 décembre 1880.

(2) Déjà vers 1827, écrit M. de La Sicotière, dans une notice consacrée à la mosaïque de Villiers, une mosaïque avait été découverte dans les substructions de la cathédrale. Mais ni le dessin, ni la description n'en ont été faits. On ne possède de cette mosaïque qu'un fragment insignifiant qui se trouve au musée de la Société des antiquaires de Normandie, p. 25, Mosaïque de Villiers.

(3) Charles Bazin, correspondant du Comité historique des arts.

(4) Didron. *Annales archéologiques*.

à l'époque précédente. Nous voici au temps où l'étude du pavage devient réellement chez nous intéressante. C'est le commencement du pavage en carreaux émaillés qui, pendant cinq siècles, s'harmonisera avec les peintures murales. En effet, à cette époque, les édifices religieux étaient ornés de peintures nombreuses comme à Saint-Cénéri-le-Gérei (1), et c'est dans ces peintures qu'il faut puiser l'idée du pavage en couleurs qui complète l'ornementation des édifices.

On connaît plusieurs sortes des carreaux émaillés, et les différences qui existent entre ces pavés ont fourni le moyen d'en faire un classement qui en rend l'étude plus facile. Ils sont : incrustés, estampillés, gravés, sigillés ou unis (2).

Notons ici que les pavés mosaïques ont reçu en terme archéologique le nom de carreaux et c'est ainsi que nous allons les appeler (3).

Nous en avons découvert un grand nombre, reproduits dans les dessins que nous mettons actuellement sous vos yeux. Vous pouvez y voir que la cathédrale de Sées a été pour nous comme une mine d'une richesse remarquable. Les ouvriers ne peuvent en effet remuer la terre à l'entour sans mettre au jour de nouveaux carreaux mosaïques dont les spécimens recueillis par les architectes, forment un rayon intéressant dans l'appartement où s'entassent les curiosités archéologiques provenant de cet édifice. Ils ont été exposés sous vos yeux, il y a deux ans, lors de la réunion à Sées de l'Association normande. L'abbaye de Saint-Évroult nous a fourni aussi un grand nombre de dessins ; l'église de St-Germain d'Argentan quelques-uns.

Un portier du Grand Séminaire, Germain de Trun, rendu célèbre par les chants de M. Léopold Meynaerts (un compatriote des habitants de Sées) (4), en avait recueilli plusieurs sur l'emplacement de l'église des religieux de Saint-Martin. Il les gardait dans un curieux musée au milieu de pierres insignifiantes que le pauvre homme ignorant et naïf conservait dans l'eau de peur qu'elles se flétrissent. Nous les avons retrouvés en 1873. Enfin nous en

(1) Abbé Retours, curé de Saint-Maurice-sur-Huisne. *Interprétation des fresques de Saint-Cénéri-le-Gérei*, 1866.

(2) Abbé Decorde, curé de Bures. *Le pavage des églises au pays de Bray*.

(3) Paul de Farcy.

(4) *Les Germinades*, par L. Maynaerts, 1889.

avons découvert dans quelques châteaux Et il n'est pas à douter que nous n'en trouvions encore, surtout si l'attention des membres de notre Société veut bien s'intéresser à ce sujet des études archéologiques et nous faire part de ses observations.

Notons toutefois qu'on retrouve peu de carreaux émaillés et la raison en est facile à concevoir. Le vernis qu'on étendait sur les matériaux préparés et qui est à base de plomb est peu dur. Aussi quelque faible qu'ait été le passage sur ces carreaux, il a dû s'user promptement, puis les carreaux se casser. Dès lors, dans les réparations successives qu'on en fit, on ne s'inquiéta plus de raccorder le dessin primitif; peut-être même, ce qui est assez probable, les divers échantillons manquant, pour rassortir, on se contenta généralement de ceux qu'on avait sous la main ou bien même de carreaux unis (1).

Ce qui explique encore la rareté actuelle des pavages en couleurs, c'est que, la plupart du temps, ils ne couvraient pas entièrement le sol de l'édifice, mais étaient placés en losanges au milieu de pavés unis et dans les chapelles seulement.

Enfin, comme à partir du XII^e siècle le sol des édifices fut sans cesse bouleversé pour les sépultures que l'on recouvrait de dalles funéraires, il ne fut guère possible d'y maintenir un dessin général composé de petites pièces de terre cuite (2).

Nous avons cependant vu deux pavages en couleurs de dimensions considérables, l'un à Sainte-Gauburge au vieux manoir de Sainte-Colombe (XVII^e siècle), l'autre à Sées (XV^e siècle) a été dernièrement mis au jour près du transept Nord de la cathédrale. Mais ils sont loin d'égaliser les belles mosaïques de Saint-Pierre-sur-Dive si bien dessinées par M. Alfred Ramé.

Mais d'où sont venus nos carreaux émaillés?

Un archéologue d'un département voisin, M. Paul de Farcy, écrit dans une notice : « que les ateliers de Molay dans le Calvados ont couvert notre pays de ses productions. Dès la fin du XIII^e siècle, ils fournissaient de tout côté des pavages ornés de dessins, et couverts d'un enduit plombier (3). Le XIV^e siècle fut l'époque brillante où leur art s'épanouit dans toute sa richesse ». — Faut-il admettre avec le même auteur que les potiers de cette

(1) Deschamps de Pas. *Annales archéologiques*, XI, 17.

(2) Viollet le Duc. *Dict. d'architecture*. (Carrelages).

(3) Paul de Farcy. *La Céramique dans le Calvados*.

fabrique ont construit leurs fourneaux momentanément là où ils trouvaient une terre favorable et une commande plus importante à satisfaire ? Nous ne le pensons pas. Les transports se faisaient alors communément de matériaux beaucoup plus lourds, ils pouvaient également se faire de carreaux mosaïques. Puis nous aurions, je pense, rencontré quelques traces de ces fourneaux et dans le département nous n'en avons découvert aucune. — Vers le milieu du XVII^e siècle, un ouvrier de Rouen établit à deux lieues de Lisieux une poterie de carreaux émaillés et ses produits furent nommés pavés Joachim du nom de leur fabricant (2). — Admettons, faute d'autres données, que nos pavages en couleurs viennent de ces ateliers. Cela est fort probable.

Voici maintenant l'ordre de classement de ces pavés d'après leur mode de fabrication, tels que nous les avons trouvés dans le département. Après les pavages romains, la mosaïque de Villiers et les briques percées de la cathédrale de Sées, nous arrivons aux carreaux mosaïques, dont les premiers remontent au XI^e siècle (2).

Les plus anciens sont les carreaux émaillés et incrustés. Ils étaient d'une dimension de 4 pouces carrés sur 1 d'épaisseur, de manière à ce que tous les dessins pussent se rajuster avec des joints à peu près égaux et former des lignes parallèles (3).

Pour faire ces carreaux, écrit M. Deschamps de Pas, on commençait par préparer les carrés d'argile d'une consistance convenable, puis, les maintenant dans leurs frettes, avec une matrice en bois portant en relief le dessin qu'on voulait figurer, on pressait l'argile pour imprimer en creux (4). Ce creux était rempli d'argile blanche ; ensuite on passait dessus un vernis jaune et l'on mettait au feu.

Les terres employées étaient de trois couleurs : la terre naturelle, soit rouge, soit noirâtre et une terre blanche. Toutes étaient recouvertes du même enduit plombifère assez épais et translucide qui donnait à la terre blanche des tons qui variaient du jaune très pâle au verdâtre (5).

(1) Deschamps de Pas. Annales archéologiques de Didron.

(2) D'après Didron, M. Viollet le Duc suppose toutefois qu'on n'en trouve pas avant le XII^e siècle.

(3) Paul de Farcy.

(4) Deschamps de Pas.

(5) P. de Farcy.

Toujours le dessin plus clair se détache sur le fond plus foncé et les carreaux sont bicolores. Ce sont les plus communs. Le musée de la cathédrale possède bien un spécimen de dessin foncé sur fond clair, mais ce genre est très rare, surtout lorsqu'il manque de vernis comme dans le spécimen en question. Nous en avons cependant rencontré un autre à Saint-Évrout remarquable par son dessin sigillé et la dureté extraordinaire de la terre employée, car il est en grès céramé.

Les dessins exécutés sur les carreaux émaillés varient à l'infini. Le compas des potiers y a tracé des lignes concentriques nombreuses souvent perlées, parfois ces lignes sont coupées par des lignes droites et forment de curieux entrelacs. Les espaces libres sont occupés fréquemment par des oiseaux becquetant, (1) par des lions, des guirlandes de feuilles d'acanthé ou des trèfles. Sous Saint-Louis, les armes de France et de Castille semblent être l'ornement ordinaire des carreaux mosaïques. Nous les avons observées à Sées.

Après les carreaux incrustés viennent les carreaux dits de Manerbe. Ils sont d'une époque moins ancienne et fort communs du XIII^e au XV^e siècle. Chez ceux-ci, les dessins en pâte blanche sont simplement tracés au pinceau sur le pavé rouge ou revêtus d'une pâte noire ou verte. Le tout est recouvert d'un vernis translucide et sans coloration. La cuisson seule a répandu dessus une teinte jaune comme aussi modifiée, parfois de teintes bistrées et grisâtres, la couleur générale du pavé.

La dimension des carreaux de Manerbe est généralement la même que celle des carreaux incrustés ; on en trouve cependant de plus petits. Quelques-uns, vers la fin du XIV^e siècle, ont leur angle extérieur rabattu, afin de pouvoir placer entr'eux un petit carreau uni de 0^m.4 de côté, rouge ou noir. Celui-ci tranchait sur le tout et faisait ainsi mieux ressortir l'ensemble du dessin. (2) Nous avons trouvé ce genre à Saint-Évrout.

Les carreaux de Manerbe ont été longtemps employés ; ce sont eux que l'on rencontre le plus communément ; ils ornaient les églises et décoraient les châteaux ; nous en avons découvert à Guerquesalles près-Vimoutiers, à Nonant, à Sainte-Gauburge.

(1) De Beaurepaire.

(2) Didron. *Annales archéologiques*

Mais dans ces deux derniers points, ils semblent provenir de la fabrique de Lisieux que nous avons signalée au xvii^e siècle.

Au xvi^e siècle, deux nouveaux genres de carreaux furent parfois employés en nos pays. C'est le pavé faencé ; nous n'en avons trouvé qu'en un point, au château de Carrouges, mais les spécimens en sont splendides. Qu'on se figure un appartement revêtu de pavés faencés sur fond blanc, ornés de dessins nombreux semblables aux décors des assiettes rouennaises. Voilà le genre. Les espaces libres, laissés par le dessin, sont occupés par des pavés verts. C'est ce même genre de pavés qui a servi pendant longtemps à orner les fourneaux de cuisine et les devants de cheminées. Nous n'avons pas cherché à en recueillir les dessins qui varient à l'infini.

On trouve en second lieu à partir du xvi^e siècle des pavés où les figures sont imprimées en creux. Ce genre d'ornementation était fort ancien. Dès l'époque mérovingienne, dit Viollet le Duc, on cuisait des briques pour pavages représentant en creux des dessins plus ou moins compliqués (1).

Nous en avons des spécimens au château de Carrouges, au Grand Séminaire de Sées. Les plus beaux, trouvés à Beauchêne, sur l'emplacement du château de Fredebise, sont actuellement à la bibliothèque de Vire ; ils ont été reproduits dans l'histoire de Tinchebray, par M. l'abbé Dumaine, archiprêtre de la cathédrale de Sées.

Les fabriques de carreaux mosaïques disparurent de nos pays au xvii^e siècle. Déjà depuis deux cents ans, on employait les dalles gravées ou unies qui restèrent en usage jusqu'au xviii^e siècle. Mais ici se terminent nos recherches sur les pavages anciens.

En 1849, la direction des Annales archéologiques de France, sous l'inspiration de MM. Didron et Viollet le Duc, inspira à ses correspondants une série de recherches et de travaux sur le sujet qui nous occupe actuellement. Elle émit le vœu « ... que l'on renonçât à ces pavés de corridors, d'antichambres et de salle à manger, dont on déshonore les églises depuis trois cents ans, pour adopter de nouveau le carrelage du xiii^e siècle qui fait une sorte de tapis monumental et indélébile, où la variété et la forme des dessins le disputent à la richesse des couleurs (2) ».

(1) Viollet le Duc.

(2) Annales archéologiques de Didron.

Ce vœu s'est trouvé exaucé. En 1863, les frères Rochi sont venus d'Allemagne introduire en France ce genre de fabrication (1). La maison Simon ouvrit ses ateliers au Catcau, dans le Nord, en 1868, la maison Sand à Feignies en 1873. La maison Fauconnier à Maubeuge en 1874 et les maisons Corbet à Nantes, Larmanjat à Tours, vers la même époque. Et, nous le constatons avec joie, nos carreaux mosaïques modernes en grès céramé surpassent les productions anciennes, sinon par la vivacité du coloris, au moins par la variété des couleurs, la délicatesse du dessin et la solidité des matériaux employés.

J'ai vu sous ce rapport à l'hospice de Mortagne, à la Providence de Sées, à l'église du Bourg-Saint-Léonard et ailleurs des pavages parfaitement réussis. Il est à souhaiter que ce genre d'ornementation soit de plus en plus recherché.

L'abbé GATRY.

(1) Lettre personnelle du directeur de la fabrique de Maubeuge.



PAVÉ ÉMAILLÉ & INCRUSTÉ
Cathédrale de Sées XII^e siècle
Chapelle du Chapitre.





PAVÉ ÉMAILLÉ & INCRUSTÉ
XIII^e Siècle
Cathédrale de Sées

Digitized by Google





PAVÉ ÉMAILLÉ & INCRUSTÉ
Abbaye de S^t-Evrout XIII^e Siècle
Trouvé dans la propriété de M^r le Colonel de MAUSSION



LE PUIITS BYSANTIN

Prætorii figura hujus mundi.

(S. PAULI.)

Heureuses dans l'éclat de leur jeune beauté,
La brune Olympias, près de la blonde Irène;
Nimbent leur front d'or fauve et de tresses d'ébène ;
Leurs yeux sont d'un saphir parlant et velouté,
Leur joue est dans sa fleur comme un marbre polie,
Leur lèvres est comme aux cieux l'ibis au vol arqué,
Le svelte allongement du corps est indiqué
Sous la tunique auguste à leur forme assouplie,
Et leur bouche et leur geste, et leur port et leurs yeux,
Accoutumés sans art de s'accorder entre eux
Expriment à la fois la bonté, fleur suprême,
Sans laquelle ne plairait point la beauté même.
S'il manquait un honneur à leur charme décent,
Le saint lieu l'eût fait naître où ces vierges entrèrent :
C'était l'église à l'heure où le peuple est absent,
La basilique antique où les siècles prièrent.
Ses mosaïques d'or du temps de Constantin,
L'épaisseur de ses murs, sa vétusté poudreuse,
Son silence imposant, son grand Christ bysantin
Aux longs bras délabrés dans son abside creuse,
Tout aux enfants d'un jour parlait d'éternité ;

Et la main dans la main, lentes et gracieuses,
Plus touchantes encor de plus de gravité,
Elles marchaient le long des dalles spacieuses,
Admirant et priant. et voici qu'un vieux puits,
Était là, qui dormait, dans l'ombre de l'Église,
La coupole, au dessus, tissait de longues nuits,
Et, dans ses profondeurs était l'eau qui baptise.
Comme on voit finement s'iriser sur l'or mat
Au rebord éfilé d'un mystique ciboire,
Deux colombes d'émail, qui, d'un col délicat,
Se penchent, étendant leurs ailes, pour mieux boire,
Les deux vierges ainsi sur le discret miroir
Du puits qui les tentait par l'attrait du mystère.
Se penchèrent, le front auprès du front pour voir
Le reflet de leurs traits remonter de la terre :

Te vois-tu ? — non, ma sœur — ni moi, mais un flambeau
Peut faire, en l'éclairant, parler la sombre glace...

Vingt pieds d'épaisse nuit s'accumulaient sur l'eau....

De la haute margelle à la noire surface
Une corde abaissa la lampe doucement...

La pierre s'empourpra, puis la pariétaire...
Puis la flamme rougit dans l'ombre, et lentement
Diminua comme une étoile solitaire....
Au fond? — l'ombre.... Et l'étoile encor baissa... soudain
L'eau parut ! ce fut comme une clarté de lune :
Les vierges s'y voyaient : leur figure était brune
Étrange démenti de leur éclat mondain.
Il ne restait plus rien des saphirs et des roses
Qu'un souvenir confus de mourantes couleurs,
Un spectre ridicule en ses métamorphoses
Qu'un lointain crépuscule entourait de pâleurs.

Olympias disait : Irène, vois notre ombre !
L'ombre que nous serons très tard, très loin, très bas
Au fond de la mémoire ou le beau même sombre,

N'est-ce pas qu'elle est frêle ? — Et triste n'est-ce pas ?
Ma sœur ! telle aux vieillards l'ombre diminuée
Impossible à saisir de ce qu'ils ont aimé :
Telle au miroir du Styx, ta forme atténuée,
Eurydice, ô beau lys, dans l'Hadès abimé !
Tel notre souvenir, d'autant plus misérable
Que plus de gloire éteinte à nos fronts aura lui,
Pâlira dans les cœurs quand les ans auront fui...

Et le désir les prit de la beauté durable.

FLORENTIN LORIOT.

LE Puits DE LA CATHÉDRALE DE SÉEZ

SONNET

Un puits profond dormait sous des voûtes gothiques ;
Et, sur ses bords penchée, une lampe à la main,
L'histoire a pu compter des margelles antiques,
S'étageant, dans la nuit, depuis l'âge romain . . .

Église, source où boit hier comme demain,
Tu fais monter les bords des réservoirs mystiques,
Où, de plus en plus grands, les siècles catholiques
Boivent sans le tarir ton savoir surhumain.

Si, s'estimant majeure et n'étant que hautaine,
L'ingrate humanité cherche une autre fontaine
Où la bouche qui boit s'altère en s'abreuvant,

Du flot de vérité jamais tu ne nous sèves,
Et toujours, en ta main, ta coupe s'élevant,
S'égale d'âge en âge au niveau de nos lèvres.

FLORENTIN LORiot.

A ERNEST MILLET

Les morts ne sont pas morts. Là-haut, vers les étoiles,
L'âme s'élançait un jour et monte aux cieux prédits ;
Dieu déchire les corps qui sont d'indignes voiles,
Et la splendeur de l'âme éclate au paradis.

Les morts ne sont pas morts. Ici-bas, sur la terre,
Nos morts, nos morts aimés revivent dans nos cœurs.
Leur chair peut bien périr au sol dépositaire ;
Ils sont vivants dans nos tombeaux intérieurs.

Dieu seul sait le mérite et le vrai prix d'une âme.
Quand, frappé dans son corps, un homme disparaît,
Nous dispensons en vain la louange ou le blâme ;
Dieu là-haut seul est juge et dicte son arrêt.

Et nous, qui nous mouvons parmi les apparences,
Le vrai fond de ce cœur nous échappe et nous fuit ;
Et nos craintes s'en vont avec nos espérances,
Comme des ombres qui se suivent dans la nuit.

Mais lorsqu'une âme naît, visiblement choisie,
En qui la double fleur refléurit chaque jour,
Puisque toute pensée y devient poésie,
Puisque tout sentiment y devient de l'amour :

Âme que nous aimions, tu peux bien disparaître,
Et nous n'avons pas peur en te disant adieu ;
Quelqu'un t'attend là-haut pour te faire renaître,
Et ta gloire est promise au paradis de Dieu !

Nous, nous t'accueillerons dans notre ciel intime,
Où n'ont point pénétré les vils et les mauvais ;
Et nous t'y donnerons ta place légitime,
Parmi les noms chéris et fiers dont tu rêvais.

Donc ce n'est pas toujours en vain que nous chantâmes !
Il n'est pas vain d'avoir, sur des rythmes touchants,
Dit la beauté du songe et les secrets des âmes,
La gloire des midis, la douceur des couchants !

Tu l'as fait : dans nos cœurs l'écho résonne encore
Des accents qui disaient ta tendresse et ta foi,
Et nous gardons en nous, frémissant et sonore,
Le monde harmonieux que tu portais en toi.

Je ne te promets pas l'amitié de la foule ;
Ne lui demande rien, elle répondrait non ;
Toute chanson se perd dans son grand bruit de houle.
Nous ne sommes pas mille à prononcer ton nom.

Qu'importe ! si celui qui t'admire et qui t'aime,
Celui-là fût-il seul avec ton souvenir,
A défié tout haut le temps et la mort même !
L'éternité viendra ; l'oubli ne peut venir !

Car ce qui nous survit, quand notre corps succombe,
C'est ce que la tendresse a fondé pour toujours :
Ton image et ton nom me suivront dans la tombe,
Si j'y porte avec moi mes plus chères amours !

J. GERMAIN-LACOUR.

Sézez, 15 octobre 1891.

TABLE

Des Matières contenues dans ce volume.

1^{er} Bulletin

| | Pages |
|--|-------|
| Bureau et Commission de publication. — Liste des Membres de la Société. | I |
| Procès-verbal de la séance du 12 janvier 1891..... | IX |
| L'Abbaye et le Prieuré de Moutiers-au-Perche, par M. l'abbé GODET | 1 |
| Perronet, ingénieur de la Généralité d'Alençon, par M. H. CHÉ-GUILLAUME..... | 40 |
| Bibliographie. — 1 ^o La France sous l'ancien régime (M. le vicomte de Broc); 2 ^o Explorations et Missions dans l'Afrique équatoriale (M. Florentin Lorient); 3 ^o Notice sur les travaux scientifiques du R. P. Duparquet, missionnaire en Afrique (M. l'abbé Letacq), par M. Henri BEAUDOUIN..... | 118 |
| 4 ^o Histoire de Falaise (Sergenteries de la vicomté, armorial et noblesse), (M. Amédée Mériel), par M. le Comte DE CONTADES | 125 |
| 5 ^o Archives du Calvados. — Rapport de l'archiviste, par M. LE NEUF DE NEUVILLE..... | 126 |
| Comptes de l'année 1890..... | 128 |

2^e Bulletin

| | Pages |
|---|-------|
| Procès-verbaux des séances de la Société..... | 129 |
| L'Abbaye et le Prieur de Moutiers-au-Perche (suite), par M. l'abbé GODET..... | 133 |
| Philologie (suite), par M. Gustave LE VASSEUR..... | 175 |
| Une famille de province au XVIII ^e siècle, par M. H. DE BROC.... | 181 |
| Recherches sur la Bibliographie scientifique du département de l'Orne, par M. l'abbé A.-L. LETACQ..... | 207 |
| Joué-du-Bois. — Paroisse, Fiefs, Commune (suite), par M. l'abbé C. MACÉ..... | 224 |
| Bibliographie du département de l'Orne, pendant l'année 1890, par M. H. BEAUDOUIN..... | 242 |
| Nécrologie : Philippe Moisson, par M. DE LA SICOTIÈRE..... | 268 |
| Bibliographie. — 1 ^o Mémoires politiques et littéraires du général Tercier (1770-1816). — Campagne d'Amérique. — Guerres d'émigration. — Quiberon. — La Chouannerie. — Conspirations de Cadoudal (M. C. de la Chanonie), par M. H. BEAUDOUIN.. | 272 |
| 2 ^o La France pendant la Révolution (M. le vicomte de Broc), par M. Louis DUVAL..... | 276 |
| 3 ^o Bibliographie américaine, par M. l'abbé LETACQ | 277 |
| Revue, par M. l'abbé LETACQ..... | 279 |

3^e Bulletin

| | |
|--|-----|
| Recherches sur la Bibliographie scientifique du département de l'Orne (suite), par M. l'abbé A.-L. LETACQ..... | 281 |
| Excursions dans le Perche : Saint-Jean-de-la-Forêt, par M. H. TOURNOUER..... | 316 |
| La Bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé et Marie de Bretagne, duchesse d'Alençon, par le P. ÉDOUARD d'Alençon..... | 324 |
| Monnay, par M. A. DALLET..... | 330 |

4^e Bulletin

| | Pages |
|---|-------|
| Procès-verbaux des séances de la Société..... | 349 |
| Bertaut, par M. Gustave LE VAVASSEUR..... | 355 |
| Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année, par M. le Comte DE CONTADES..... | 389 |
| Madame de la Peltrie, par M. l'abbé GAULIER..... | 397 |
| La dernière dame du Boisgeffroy, par M. DU MOTEY..... | 442 |
| L'abbé Durand et l'Abbaye d'Almenèches, par M. l'abbé ROMBAULT. | 456 |
| A propos de quelques vestiges gallo-romains trouvés dans les fondations de la cathédrale de Sées, par M. l'abbé BARRET..... | 480 |
| Les Carreaux mosaïques dans le département de l'Orne, par M. l'abbé GATRY..... | 487 |
| Poésie. — 1 ^o Le Puits bysantin ; 2 ^o Le Puits de la cathédrale de Sées, par M. FLORENTIN LORiot..... | 495 |
| 3 ^o A Ernest Millet, par M. GERMAIN-LACOUR..... | 499 |

